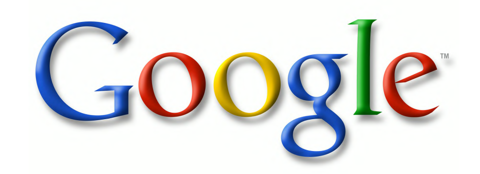
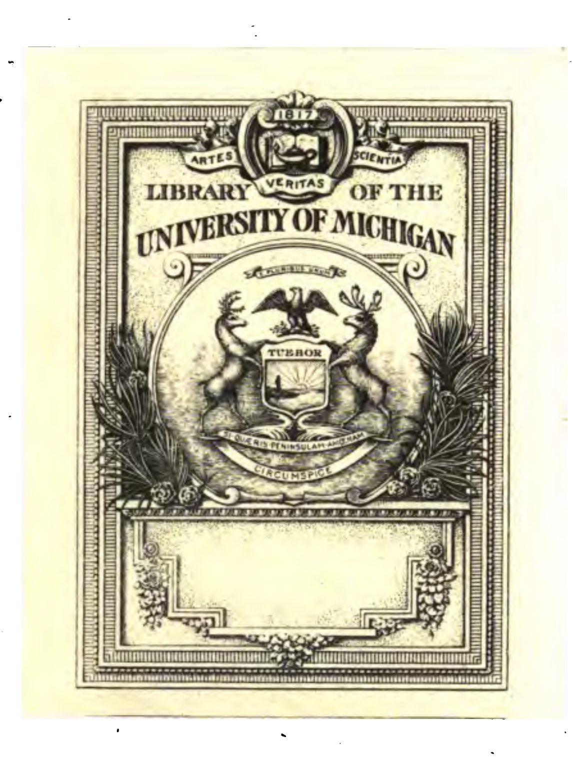
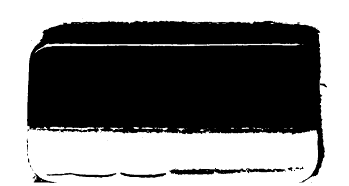



a39015 00024604 4b


1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE



Aux Relig.^ses Hosp.^res de la Miséricorde de Jésus

Monastère de Ste Anne

Lannion

1846.

Planche 185
No. 6.

HISTOIRE

DE LA

PERSÉCUTION RÉVOLUTIONNAIRE

EN BRETAGNE

A LA FIN DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

II.

PARIS. — IMPRIMERIE D'ADRIEN LE CLERE ET Cie,
Rue Cassette, 29, près Saint-Sulpice.

HISTOIRE

DE LA

PERSÉCUTION RÉVOLUTIONNAIRE

EN BRETAGNE

A LA FIN DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

Noluerunt infringere legem Dei sanctam,
et trucidati sunt. (I MACHAB. cap. 1.)

François

PAR M. L'ABBÉ TRESVAUX du Fraval

CHANOINE DE L'ÉGLISE DE PARIS.

TOME SECOND.



PARIS.

LIBRAIRIE D'ADRIEN LE CLERE ET Cie,

RUE CASSETTE, 29, PRÈS S.-SULPICE.

VANNES.

DE LAMARZELLE ET Cie, IMPRIMEURS-LIBRAIRES.

—

1845.

HISTOIRE

DE LA

PERSÉCUTION RÉVOLUTIONNAIRE

EN BRETAGNE.

SUITE DU LIVRE TROISIÈME.

La persécution devenait chaque jour plus violente en Bretagne, et le sang des prêtres continua d'arroser une terre qui était sans cesse souillée par de nouveaux crimes. Nous avons à peine fait mention de l'un des tribunaux les plus horribles dont la présence désola la partie de la province où il fut établi : c'était celui de Brest. Institué pendant le règne de la terreur, il avait pour juges des hommes aussi vils qu'ils étaient cruels. Le président, nommé Ragmey, avait été membre du tribunal révolutionnaire de Paris, et l'accusateur public était un religieux appelé Donzé-Verteuil. Un élève en chirurgie et un compagnon menuisier de Brest figuraient parmi les juges. Un mar-

chand juif, nommé Brandin, se trouvait parmi les jurés. Le président et l'accusateur public se faisaient remarquer par leur barbarie. Ils cherchaient à effrayer les prévenus par le ton le plus hautain, et si les paroles dures et l'ironie ne suffisaient pas, ils en venaient bientôt aux menaces. Les accusés, placés entre deux gendarmes tenant le sabre nu à la main, avaient encore en face d'eux un soldat de l'armée révolutionnaire, dont le costume et l'attitude menaçante étaient propres à frapper de terreur. L'accusé, auquel il était rigoureusement défendu de fixer la vue sur l'auditoire, avait pour siége un fauteuil construit de telle manière, qu'il ne pouvait s'y asseoir, ni d'aplomb ni de côté ; une barre, placée à la hauteur de sa poitrine, la pressait, et le tenant forcément assis, rendait encore sa position plus affreuse. Il ne lui était pas permis de répondre autrement que par oui ou non aux interrogatoires qu'il subissait, quelque important qu'il pût être pour l'intérêt de sa cause de donner des explications.

A peine entré en exercice, ce tribunal sanguinaire manifesta sa haine contre les prêtres catholiques, en condamnant à mort tous ceux qui furent traduits devant lui. La première victime sacerdotale qu'il frappa appartenait au diocèse de Léon, et se nommait M. François Le Coz. Sa condamnation eut lieu le 14 mars. M. Jean-Marie Drevès le suivit de près. Il était vicaire de Saint-Sauveur-de-Recouvrance, à Brest, et avait été, à cause de son grand âge, exempté de la déportation. Il revenait un jour de faire un baptême dans la paroisse de Ploumoguer, où il était né, lorsque des gendarmes l'arrêtèrent et l'amenèrent à Brest, les

mains liées derrière le dos. Après avoir passé trois ou quatre mois en prison, il fut condamné à mort et exécuté le 25 mars. Deux autres prêtres du diocèse de Léon ne tardèrent pas à paraître devant le tribunal : c'étaient MM. Jean Abasque et Guillaume Petou, et il ne s'était pas écoulé trois semaines depuis qu'il avait envoyé à l'échafaud M. Drevès, lorsqu'il prononça une sentence de mort contre eux. Le premier était vicaire de Plourin, et le second était attaché à la paroisse de Kerlouan. Tous deux dans la force de l'âge, car ils n'avaient guère plus de quarante ans, ils s'étaient dévoués au bien spirituel des fidèles du pays qu'ils habitaient. M. Petou tomba entre les mains des persécuteurs dès la fin de l'année 1793. M. Abasque paraît avoir été arrêté plus tard. La même foi et le même zèle les animait : ils eurent aussi l'un et l'autre le même sort. Condamnés le 13 avril 1794, ils furent exécutés à Lesneven, dans le courant de la semaine sainte.

Dans la même semaine, le jeudi-saint, 17 avril, M. Jean-Marie Branellec, vicaire de Saint-Paul-de-Léon, et qui avait été arrêté dans cette ville, chez madame veuve Le Guen, quelques mois auparavant, versa aussi son sang pour la foi. Il était de la paroisse de Guisseny, et n'avait encore que trente-sept ans. Peu de temps avant sa mort, il composa en breton un cantique des plus touchants, et dans lequel on retrouve les sentiments des anciens martyrs. Ce cantique a pour titre : *Derniers sentiments de M. Branellec.* Après avoir déploré les maux causés par le schisme constitutionnel, et exprimé la résolution qu'il avait prise de souffrir la mort plutôt que d'y participer, il dit que son

sang, comme celui d'Abel, criera vengeance contre la barbarie et l'impiété. Il se soumet cependant à son sort, et ajoute ces belles paroles : « Je meurs, dit-il, » dans le sein de l'Église ; mon corps périra, mais ma » foi triomphera. » Il engage ses confrères à faire tous leurs efforts pour soutenir la religion en France, à mépriser la mort pour sauver les ames, et à compter sur la récompense éternelle. Il est persuadé que les prêtres récemment martyrisés l'ont déjà reçue, et prie Jésus-Christ de lui donner le courage dont il a besoin, espérant par ce moyen l'obtenir lui-même. Il finit son cantique en exprimant sa joie de voir la fin de son exil et d'aller posséder Jésus dans le ciel, où il jouira d'un repos éternel (1).

Un mois environ après la condamnation et l'exécution de M. le Branellec, M. Jean-Sébastien Rolland, natif et recteur de Trébrivan, paroisse du diocèse de Quimper, aujourd'hui réunie à celui de Saint-Brieuc, scella aussi de son sang à Brest, le 14 mai, à l'âge de quarante-huit ans, les vérités saintes qu'il avait enseignées. Il avait été mis en accusation avec M. Le Grall, recteur de Lanhouarneau, que l'on trouva, au

(1) Un très-vertueux prêtre breton, M. Brion, mort chanoine de Beauvais, se trouvait à Brest à l'époque des sanglantes exécutions dont nous parlons. Il était jeune alors et dans la marine ; il nous a rapporté qu'il vit mettre à mort un des prêtres qui dit à haute voix sur l'échafaud : « Je donne ma vie pour Jésus-Christ, » comme il a donné la sienne pour moi. » Mais il ne nous a pas indiqué le nom de ce prêtre, et nous ne savons auquel des confesseurs, dont nous faisons ici mention, il faut attribuer ces édifiantes paroles.

moment de son arrestation, muni des saintes espèces et des saintes huiles. Yves Le Roux, agent national de Trébrivan, qui avait recueilli chez lui les deux prêtres, et Jacques Penguilly, de Plouvorn, étaient aussi coaccusés. M. Le Grall mourut en prison. Le Roux et Penguilly paraissent avoir échappé à la mort. On mit le premier au château de Brest. Julien Cazeillat, de Locarn, qui avait également donné asile à M. Rolland, fut condamné à la déportation. MM. Tangui Jacob et N. Chapalin (1) suivirent bientôt à l'échafaud le recteur de Trébrivan, car ils périrent dans le mois de juin. M. Jacob, âgé de cinquante-trois ans, était natif de Saint-Pabu, et il se tenait caché dans les environs de Brest. Des soldats le saisirent à Plouguin, et prirent en même temps M. Chapalin, prêtre de Plouguin, qui avait avec lui sa sœur. Conduite à Brest avec les deux prêtres, elle partagea leur sort et subit, le même jour qu'eux, le dernier supplice. Ces confesseurs de la foi précédèrent de peu de temps M. Augustin Clec'h, âgé de cinquante-six ans, prêtre de Plestin, dans le diocèse de Treguier,

(1) Nous avons examiné à Brest le registre original qui renferme les sentences portées par le tribunal révolutionnaire, et nous n'y avons pas trouvé la condamnation de MM. Jacob et Chapalin; il n'y est même fait d'eux aucune mention; mais on sait par le livre qui révèle les crimes de ce tribunal, livre imprimé à Paris en l'an III de la république, et publié par des députés de cette ville, que ces juges supprimaient quelquefois les traces de leurs sentences iniques. Nous avons, pour preuve de la condamnation de MM. Jacob et Chapalin, une lettre authentique écrite par M. Jean Jacob, de Lanildut, propre neveu du premier. Cette lettre, datée du 23 novembre 1838, donne tous les détails que nous rapportons ici.

arrêté à Morlaix. Il était caché dans cette ville chez deux Canadiennes, simples ouvrières tricoteuses, nommées Anne et Anastasie Leblanc. C'étaient la mère et la fille. Elles furent jugées et condamnées comme lui à la peine capitale : elles la subirent en même temps que M. Clec'h, le 1er juillet. La veuve Leblanc était âgée de quatre-vingts ans ; mais, aux yeux des barbares, qui se nommaient juges, cet âge avancé et respectable ne fut pas un titre pour les rendre humains envers elle.

Plus le tribunal de Brest immolait de victimes, plus il semblait altéré de sang. Il y avait à Treguier, avant la révolution, une congrégation séculière de filles qui se dévouaient au soin des pauvres et qui portaient le nom de Saint-Paul. On les appelait ordinairement *Paulines*. La sœur Marie-Julienne Gigant, née d'une honnête famille, à Pleyber-Christ, diocèse de Léon, était membre de cette société, et jeune professe, lorsque la révolution commença. Expulsée de sa maison, ainsi que ses compagnes, elle se retira à Taulé, paroisse située entre Morlaix et Saint-Paul-de-Léon. Elle n'y resta pas long-temps sans s'attirer la haine de l'intrus, qui, la voyant ferme dans la foi et sachant qu'elle exerçait une influence salutaire sur l'esprit des habitants, la regardait comme une ennemie. Cet intrus était un religieux Récollet, connu sous le nom de P. Hippolyte, et qu'on avait surnommé dans le pays Frère Hypocrite. Une demoiselle de Kerléan, appartenant à une famille riche et charitable de Taulé, ayant été dénoncée, était conduite à pied, et en sabots, par deux gendarmes dans les prisons de Morlaix, vers la fin de 1793 ou le commencement de 1794. Elle passa devant la

maison de la sœur Gigant, située dans le bourg. Celle-ci, touchée de compassion à la vue de cette respectable demoiselle, lui exprima sa peine et lui offrit un bâton pour l'aider à sortir des mauvais chemins qu'elle avait à parcourir. Il y avait plusieurs témoins de cette entrevue, et, parmi eux, se trouvait l'intrus, qui dénonça aux gendarmes la sœur, et leur dit qu'il ne leur serait pas plus difficile de conduire deux aristocrates qu'une. Ils arrêtèrent aussitôt cette vertueuse fille et l'emmenèrent à Morlaix avec mademoiselle de Kerléan. Sa famille ayant voulu faire des démarches pour obtenir sa liberté, un homme sage lui conseilla de s'en abstenir et de tâcher qu'elle fût oubliée en prison. Les parents de la sœur Gigant ne suivirent pas ce conseil; ils présentèrent à l'autorité une pétition qui attira sur elle l'attention des révolutionnaires. On l'interrogea touchant le motif de sa compassion pour mademoiselle de Kerléan, son attachement à la religion des prêtres fanatiques et son opposition à l'Église constitutionnelle. Ses réponses fermes et sincères suffirent pour la faire trouver coupable. Envoyée à Brest, elle parut devant le tribunal révolutionnaire, qui la condamna aussitôt à la peine capitale, comme accusée d'avoir tenu des propos tendant au rétablissement de la royauté. Elle subit la mort avec courage, à l'âge de trente ans, le 9 juillet 1794. Un chantre d'église de Morlaix, nommé Jean-François Bougeard, âgé de trente-cinq ans, subit la même peine le 21 de ce mois, pour avoir, ainsi que le porte son acte d'accusation, arraché et jeté par terre la cocarde nationale en 1792. Deux ans au moins s'étaient écoulés depuis ce léger délit; mais les dénonciateurs avaient

bonne mémoire et savaient desservir à propos. Ils réussirent à rendre criminelle une action si excusable, et ne craignirent pas de sacrifier à leur haine un pauvre ouvrier, car Bougeard était bonnetier.

Les habitants de Morlaix, dont nous avons parlé, ne furent pas les seuls de cette ville à éprouver les effets de la cruauté du tribunal révolutionnaire de Brest. Un vénérable Capucin, natif de Roscoff, nommé Yves Le Mevel, et en religion le Père Joseph, n'avait pas été soumis à la déportation à cause de son âge et de ses infirmités. Il les avait sans doute contractées en travaillant au salut des ames, car il était ancien missionnaire apostolique. Agé de soixante-cinq ans et accablé de douleurs de goutte, il s'était procuré un asile à Morlaix chez une dame respectable, nommée Julie Démaret, veuve Ruvily Lesaulx. On l'y arrêta, ainsi que son hôtesse, et de plus une Sœur du tiers ordre de Saint-Dominique, nommée Périnne-Eugénie Démaret Le Coant, mademoiselle Modeste-Émilie de Forsçantz, de Kervolongar, paroisse de Garlan, près de Morlaix, âgée de vingt-sept ans, et une religieuse appelée Barbe Jago. Il est probable que le Père Joseph exerçait quelque fonction du saint ministère, à laquelle assistaient ces quatre dames, lorsqu'on les saisit tous, car on ne peut deviner aucun autre motif de leur arrestation. On trouva ce bon religieux revêtu de l'habit de son ordre, ce qui sans doute parut un crime. Il était si débile, qu'il fallut le soutenir pour qu'il pût se rendre à la prison, et, dans le trajet, le faire reposer sur une pierre. Conduit à Brest, ainsi que ses co-accusées, dès le lendemain du jour où il avait été arrêté, il y fut

traduit en même temps qu'elles au tribunal révolutionnaire, qui prononça contre lui et les quatre dames une sentence de mort, exécutée le 30 juillet, cinq jours après leur arrestation à Morlaix. On dit que mademoiselle de Forsçantz, qui était d'un extérieur remarquable, aurait pu racheter sa vie aux dépens de son honneur ; mais elle aima mieux mourir.

Un prêtre de la paroisse de Ploudalmezeau, près de Brest, nommé M. Le Meur, se tenait caché dans celle de Porzpoder. Un jour qu'il célébrait les saints mystères au premier étage d'une vieille maison, en présence d'un certain nombre de fidèles, le plancher s'affaissa. Cet événement réveilla l'attention des révolutionnaires, qui firent des perquisitions et finirent par le découvrir. On le conduisit à Brest, et déjà il était condamné à mort par une commission militaire, lorsque M. Le Hir, avocat de cette ville, entreprit de le sauver, quoique suspect lui-même. Il prit la défense du condamné, avec lequel il avait fait ses études, et aidé d'un ami nommé M. Duboye, il réussit à déterminer la commission à réformer elle-même la sentence de mort qu'elle avait prononcée contre M. Le Meur, et à la faire changer en la peine de déportation. Cet ecclésiastique fut long-temps détenu à Brest, puis transféré à Nantes, où, ayant enfin recouvré sa liberté, il exerça les fonctions du saint ministère dans les campagnes des environs de cette dernière ville.

Jusqu'ici nous n'avions pas parlé du sort réservé aux fidèles chez lesquels des prêtres étaient saisis. Nous n'avons commencé à en faire mention qu'en rapportant la condamnation de M. Clec'h et du Père Joseph. C'est

que ce fut seulement alors que le tribunal de Brest appliqua la loi qui condamnait à mort ceux qui càchaient des prêtres. Deux décrets avaient été rendus sur cette matière par la convention; le premier, du 30 vendémiaire an II, ne prononçait que la déportation contre ceux qui étaient accusés de ce délit; le second, du 22 germinal an II, les considère comme complices des prêtres et les condamne comme eux à la peine de mort. Plusieurs tribunaux de Bretagne n'avaient pas attendu que ce second décret eût été rendu pour prononcer cette peine rigoureuse contre les fidèles qui avaient donné asile aux prêtres persécutés. Dès le mois de janvier 1794, celui de Nantes envoya à l'échafaud, pour cette cause, M. Le Loup de La Billiais, conseiller honoraire au parlement de Bretagne. Homme honorable et très-vertueux, il n'avait pas partagé les erreurs des révolutionnaires et vivait retiré dans son château, situé paroisse de Saint-Étienne-de-Montluc, diocèse de Nantes. Il y accueillait avec charité les prêtres cachés, et s'était par là même attiré la haine de leurs ennemis. Des impies du pays en virent un entrer chez lui dans la nuit du 7 décembre 1793, et ils allèrent aussitôt en avertir les autorités de Savenay, qui s'empressèrent de faire partir le 8 un détachement de gardes nationaux pour le château de La Billiais. Ces gardes se saisirent d'abord du maître de la maison, voulurent le forcer à leur faire connaître le lieu où le prêtre qu'ils cherchaient était caché, et sur son refus, ils fouillèrent toute la maison. Cette fouille fut infructueuse; mais un portefeuille trouvé dans un pavillon, et qui contenait un assez grand nombre d'actes de baptêmes et de mariages, fit

conclure qu'un prêtre réfractaire avait été reçu au château. D'après cet indice, les gardes emmenèrent M. de La Billiais à Savenay avec son épouse et ses deux filles, et peu de jours après on les conduisit à Nantes. On déposa le respectable conseiller dans le couvent des religieuses de Sainte-Claire, transformé en prison, et où se trouvaient déjà un grand nombre de détenus pour cause politique. Son épouse et ses deux filles furent renfermées dans la maison du Bon-Pasteur, ancien refuge pour les repenties. Carrier, alors à Nantes, ayant été informé de l'arrestation de M. de La Billiais, le fit traduire au tribunal criminel, où les juges n'eurent à l'accuser que sur le fait du portefeuille trouvé chez lui, et dont il avait ignoré l'existence. Il se défendit avec beaucoup de dignité, et fit remarquer qu'on ne produisait aucun témoin contre lui; mais, malgré les raisons solides qu'il présenta pour sa justification, ces juges iniques ne l'en condamnèrent pas moins à la peine de mort comme recéleur de prêtres. Il conserva tant de calme, après avoir entendu prononcer sa sentence, que des personnes, qui le virent reconduire du tribunal à la prison, crurent qu'il venait d'être acquitté. Après sa condamnation, il écrivit à son épouse une lettre aussi chrétienne qu'affectueuse. Fort de son innocence, M. de La Billiais marcha au supplice le 11 janvier 1794, avec le courage d'un homme de bien et le subit d'une manière digne de la cause sainte pour laquelle il était condamné. Il avait cinquante-huit ans.

Nous avons dit qu'à cette époque, les prisons de Nantes regorgeaient de détenus; en effet, on incarcérait tous les habitants de la Vendée, qui n'avaient pu échap-

per aux recherches des soldats de la république, et l'on traitait de la même manière les Nantais qui étaient regardés comme suspects. Les femmes ne trouvaient pas sur ce point plus d'indulgence que les hommes de la part de Carrier et de ses séïdes. Deux dames de Boisérau, la mère et la fille, appartenant à une famille très-respectable du pays, étaient renfermées à l'entrepôt, changé alors en maison d'arrêt. Mademoiselle de Boisérau avait une grande confiance en la protection de l'apôtre saint Pierre-aux-Liens, et le priait chaque jour pour obtenir sa liberté. Un jour de fête de ce saint (1), voyant sa mère malade et manquant de tout, elle gémissait de ne pouvoir lui procurer aucun soulagement. Livrée aux plus tristes réflexions, elle s'aperçoit que la porte de la chambre où elle se trouve est ouverte. Elle sort dans le corridor, et la porte du fond n'est pas non plus fermée. Elle descend dans la cour, où des gens étaient occupés à jeter dans une charrette les cadavres de prisonniers morts de misère ou de l'épidémie.

Mademoiselle de Boisérau put passer de la cour dans la rue sans que personne semblât l'apercevoir, ou du moins lui demandât comment elle se trouvait là et ce qu'elle voulait. Elle alla jusqu'à la place du Bouffay, où demeurait une amie de sa mère, dans l'intention d'en obtenir des secours pour cette pauvre dame. Cette personne, en la voyant, éprouva un saisissement si grand qu'elle faillit tomber. Elle retint mademoiselle de Boisérau, pour l'empêcher d'aller retrouver sa mère. On

(1) C'était sans doute la fête de la Chaire de saint Pierre à Rome, qui se célèbre le 18 janvier, car les noyades n'eurent lieu que du mois de novembre 1793 au mois de février 1794.

fit comprendre à cette demoiselle qu'au lieu de la soulager, elle ne ferait que lui donner le mortel chagrin de voir dans sa fille une victime de plus. On lui apprit qu'une noyade des personnes détenues à l'Entrepôt était décidée. En effet, madame de Boisérau fut noyée la nuit suivante.

On laissa en prison jusqu'au mois de mars madame de La Billiais et ses deux filles, dont l'aînée se nommait Louise-Claire, et la cadette Marie-Caroline. L'une et l'autre remplies de piété, mais surtout la plus jeune, qui avait manifesté son attrait pour la vie religieuse. Au commencement de ce mois, elles parurent devant le tribunal révolutionnaire, où elles avaient déjà été appelées à la fin de février. Dans leur première comparution, elles furent accusées d'avoir insulté le curé intrus pendant une procession qu'il faisait, et d'avoir distribué des images du sacré Cœur de Jésus. Elles nièrent le premier fait, qui était de toute fausseté, et qui paraissait avoir été inventé, ainsi que d'autres calomnies, par cet intrus, leur ennemi acharné et leur persécuteur. Quant au second, elles l'avouèrent sans détour. Cet aveu servit de prétexte à leur condamnation, que le tribunal criminel prononça le 7 mars. Le grief exprimé dans leur sentence était d'avoir recélé des prêtres. Elles marchèrent à l'échafaud sans montrer aucune faiblesse, et s'embrassèrent avant d'y monter. Madame de La Billiais, ayant obtenu d'être exécutée la dernière, eut l'assurance, avant de mourir, que ses filles avaient terminé leur carrière d'une manière digne de leur piété. Le président du tribunal, qui avait condamné le chef de cette respectable famille, ne put long-

temps résister aux remords qu'il éprouvait d'avoir fait verser le sang innocent. Peu de temps après l'exécution de M. de La Billiais, il devint gravement malade et tomba en délire pendant lequel il s'imaginait entendre continuellement cet homme vertueux lui reprocher son crime. Ces terreurs ne finirent qu'au moment où il succomba à la violence de sa maladie. Cette particularité fut connue du public à Nantes, et nous l'avons nous-même entendu raconter dans cette ville quelques années après l'événement.

Cette jurisprudence barbare qui faisait regarder comme dignes de mort les personnes assez généreuses pour donner asile aux prêtres fidèles, avant même qu'il y eût une loi expresse sur cette matière, servit de règle à presque tous les tribunaux criminels de Bretagne depuis le commencement de 1794. C'est ainsi que celui de Saint-Brieuc condamna et fit exécuter la pieuse fille de Plaintel, nommée Jeanne Richecœur, pauvre filandière, chez laquelle les gardes nationaux de Quintin avaient arrêté M. Conen Dujardin, chanoine de Morlaix, et dont nous avons déjà parlé. Celui du Morbihan, qui siégeait à Lorient, prononça aussi des sentences de mort, le 10 janvier, contre Joseph Maurice, maire de Pluherlin, et Jean Desgrès, greffier de Limerzel, chez lequel se trouvait M. Julien-François Minier, prêtre de cette paroisse, qui périt avec eux sur l'échafaud. Le même tribunal, l'un des plus cruels de cette sanglante époque, condamna également au dernier supplice, le 20 du même mois, madame veuve Godard de Malansac, de la petite ville de Rochefort, près de Redon, comme recéleuse de prêtres réfractaires. Le

14 mars, il enveloppa dans la même proscription M. Jean Olivier, prêtre de Quistinic près d'Hennebond, et Marguerite Passal, domestique de cette paroisse, à laquelle on n'eut d'autre délit à reprocher que d'avoir aidé ce digne ministre à se soustraire à ses persécuteurs. On peut juger par ces faits jusqu'à quel point les juges de Lorient poussaient la barbarie, lorsqu'ils faisaient répandre le sang de simples femmes pour les punir d'actions généreuses, qui ne pouvaient avoir aucune influence sur la politique.

Nous avons fait connaître la cruauté du tribunal révolutionnaire de Brest à l'égard de plusieurs prêtres catholiques et de pieuses femmes que les agents du pouvoir avaient traduits devant lui. Il nous reste à parler d'une condamnation horrible que prononça ce tribunal de sang contre tous les membres du directoire et du conseil du département du Finistère. On se rappelle que cette administration avait manifesté beaucoup de sympathie pour le fédéralisme, et qu'elle s'était hautement prononcée en faveur de cette association. C'était, aux yeux des terroristes, un crime capital, qui ne pouvait être expié que par la mort des coupables. Arrêtés au nombre de trente, parmi lesquels se trouvait le secrétaire-général du département, ils passèrent quelque temps en prison et furent ensuite mis en jugement. L'accusateur public présenta contre eux dix-neuf griefs, tous relatifs au fédéralisme ou qui se rattachaient à cette affaire. On leur donna à peine les moyens de se défendre; et leur perte était si bien résolue, que les apprêts de leur supplice étaient faits avant que leur sentence eût été prononcée. Il y en

eut vingt-sept condamnés à mort le 22 mai, et exécutés presque immédiatement, sans qu'ils eussent eu le temps de se reconnaître : aussi ne donnèrent-ils aucun signe de religion, et ils allèrent à l'échafaud en chantant *la Marseillaise*. Parmi eux se trouvaient trois hommes dont on ne peut regarder la mort que comme un châtiment de la justice de Dieu, qui les punissait de la haine qu'ils avaient manifestée contre ses ministres fidèles, avec une persévérance qui ne s'était pas un instant démentie : c'étaient MM. de Kergariou, ancien officier d'artillerie ; Morvan, avocat, et Expilly, évêque constitutionnel du Finistère. Placés depuis le commencement de la révolution dans l'administration départementale, M. de Kergariou comme président du directoire, M. Morvan comme substitut du procureur-général, Expilly comme membre du conseil, ils avaient participé à toutes les mesures rigoureuses prises dans ce département contre les prêtres catholiques, et s'étaient montrés constamment leurs ennemis. Ces vertueux ecclésiastiques, qu'ils poursuivaient à outrance, ne cherchèrent pas à se venger de leurs persécuteurs ; mais Dieu prit en main la cause de ses serviteurs, et permit que ces hommes haineux fussent frappés par d'autres hommes qui, comme eux, étaient révolutionnaires. Un des avocats de Brest, chargé de la défense des accusés(1), et qui vit Expilly la veille de l'exécution, remarqua qu'il était très-abattu. On le conçoit facilement : il allait paraître devant ses concitoyens

(1) Le respectable M. Le Hir père, qui vit encore au moment où nous écrivons et qui nous a rapporté cette circonstance.

dans une position bien différente de celle où il se trouvait trois ans plus tôt, lorsqu'après avoir envahi le siége de Quimper, il fit son entrée solennelle à Brest, aux applaudissements des partisans de la révolution. Si sa conscience se réveilla dans ce moment suprême, quels vifs remords ne dut-il pas éprouver d'avoir si puissamment contribué à consommer le schisme dans l'Église de France! d'avoir méprisé les avis et bravé les menaces du souverain Pontife, et de s'être déclaré le persécuteur des plus vertueux de ses anciens confrères! Les circonstances de son supplice et de celui de ses compagnons d'infortune durent lui rendre les approches de la mort encore plus amères. On avait fait monter les condamnés dans deux tombereaux; ils traversèrent ainsi la ville dans sa plus grande longueur, et une musique les précédait. Toute la garnison était sous les armes et commandée ce jour-là par le bourreau, homme atroce, appelé Hauss. Expilly avait, dit-on, confessé plusieurs des condamnés, et il leur donna à tous la bénédiction au pied de l'échafaud. Lorsque ceux qui remplissaient le premier tombereau eurent été exécutés, le bourreau, par un raffinement de barbarie, plaça les têtes sur l'échafaud, de manière à ce qu'elles fussent tournées du côté des patients, qui étaient dans le second. Expilly périt le dernier. Nous entendîmes dire à l'époque de cet événement, et nous avons écrit ailleurs (1), qu'il s'était écrié en montant à l'échafaud qu'il voyait les cieux ouverts; mais l'état d'abattement dans lequel il se trouvait alors, nous fait maintenant

(1) *Église de Bretagne*, page 142.

douter de la vérité de cette anecdote. Nous croyons plus volontiers le propos qu'on assure qu'il tint dans la prison peu d'instants avant son jugement, dont il prévoyait la rigueur. « C'est beaucoup, dit-il, de paraître » devant le tribunal des hommes et devant celui de » Dieu dans la même journée. »

Si la révolution se montrait si cruelle à l'égard de ses partisans, elle l'était encore bien plus contre les hommes qu'elle regardait comme ses ennemis. Au premier rang de ceux-ci, elle plaçait les prêtres catholiques. Lorsqu'on voit les écrits publiés à cette époque par les révolutionnaires, on reste frappé de stupeur en lisant les portraits odieux qu'ils en font. Jamais les barbares les plus féroces n'ont été désignés avec des épithètes aussi horribles que les ministres de Jésus-Christ le sont par ces furieux. Ce langage infernal avait pour but d'exciter de plus en plus la haine contre eux, et ceux qui employaient ainsi ce moyen infâme n'atteignaient que trop souvent le but qu'ils s'étaient proposé. Ils excitaient les passions du peuple contre les prêtres, et le rendaient avide de leur sang. Croira-t-on qu'à Rennes on avait poussé des enfants et des jeunes gens à demander comme une faveur au représentant du peuple la permission de fusiller les condamnés et de remplacer le bourreau pour les exécutions? Cette permission étrange leur fut accordée, et tel patient vit son supplice se prolonger de la manière la plus cruelle par l'inhabileté de ces nouveaux exécuteurs (1). Ces fonc-

(1) Un de ces enfants ayant manifesté de la répugnance à verser ainsi le sang humain, son père le maltraita.

tions, plus odieuses alors que dans tout autre temps, puisqu'elles n'avaient pour objet que de verser le sang innocent, étaient à peu près journalières à Rennes. Dans l'espace de quatre mois, plus de douze prêtres fidèles perdirent la vie sur l'échafaud dans cette ville. Un des principaux buts de notre ouvrage étant de conserver la mémoire des généreux confesseurs de la foi qui ont péri en Bretagne, nous croyons devoir parler de tous, et rapporter avec la date les circonstances de leur mort, comme nous l'avons fait jusqu'ici, en mentionnant ceux qui ont été exécutés antérieurement au 1er avril 1794.

Le premier de ces prêtres fidèles dont nous ayons à parler, est M. Bunel, du diocèse de Rennes; il fut exécuté dans cette ville le 1er avril. Avec lui périt M. Chenu, du diocèse de Saint-Malo. Ce dernier exerçait le saint ministère à Paramé et dans les environs, lorsqu'on le saisit. Envoyé à Rennes, il s'y vit condamné comme prêtre réfractaire. Un troisième, qui ne tarda pas à suivre au supplice les deux confesseurs dont nous venons de faire mention, se nommait M. René Clément, et était originaire de Rennes. Il avait fait ses études ecclésiastiques avec distinction, et remplissait les fonctions de vicaire à Brielles, lorsque Le Coz envahit le siége de Rennes, en 1791. Cet intrus, ayant publié une lettre prétendue pastorale, à l'occasion de son installation, l'adressa à toutes les paroisses du département d'Ille-et-Vilaine. Le maire de Brielles voulut que M. Clément fît la lecture de cette lettre à la messe paroissiale; celui-ci promit d'en donner connaissance aux paroissiens. Le dimanche suivant, il monta en chaire,

et il s'attacha à faire ressortir l'opposition qui se trouvait entre la doctrine du nouvel évêque et celle qu'enseignait le catéchisme du diocèse, ainsi que l'Église catholique tout entière, sur la nécessité de la communion avec le Saint-Siége. Ayant été dénoncé au tribunal du district de la Guerche, il fut condamné à se rétracter publiquement, ou bien à payer une amende et à subir plusieurs mois de prison. Il était trop ferme dans la foi pour hésiter dans son choix; il paya l'amende et passa en prison le temps fixé par sa sentence. M. Clément avait, avant sa détention, fait imprimer, sous le voile de l'anonyme, une brochure écrite avec talent, et dans laquelle il réfutait les sophismes de l'évêque intrus. Cet opuscule, d'un style piquant, contribua à décréditer le schisme et à affermir les catholiques. Obligé de quitter Brielles, il se réfugia à Rennes, où il se tint caché et où il exerça le saint ministère en secret, même après le décret de déportation auquel il ne se soumit pas. Plein de zèle, il passait les jours et les nuits à entendre les confessions, et le faubourg Saint-Hélier surtout éprouva les effets de sa charité. Il ne la bornait pas à la seule ville de Rennes, chaque semaine il allait une ou deux fois dans les campagnes environnantes pour y administrer les sacrements. Un soir qu'il venait de donner les derniers secours de la religion à un malade, près de Saint-Hélier, il fut rencontré et arrêté par le geôlier de la prison. Cet homme était à la recherche d'un autre prêtre qui venait de s'échapper. Il demanda à M. Clément s'il était prêtre, et apercevant quelque hésitation dans sa réponse, il le conduisit à la prison. Sa détention ne fut pas de longue durée, car au bout de quel-

ques jours, c'est-à-dire le 5 avril, on l'envoya à l'échafaud. Dieu adoucit en sa faveur l'amertume de la mort, par la consolation qu'il éprouva de verser son sang pour la foi. Il n'avait guère plus de trente ans.

A ce jeune prêtre en succéda un autre qui était sexagénaire. C'était M. Matthieu-Louis Bouttier, ancien vicaire de Mézières, dans le diocèse de Rennes. Il se tenait caché dans cette paroisse, lorsqu'il apprit que les révolutionnaires, qui étaient informés de sa présence dans ce pays et ne pouvaient le saisir, avaient arrêté à sa place son frère, laboureur à Mézières, et l'avaient emprisonné à Rennes, en lui déclarant qu'il ne recouvrerait sa liberté que lorsque le prêtre, qui échappait à leurs perquisitions, se serait livré lui-même. L'affection fraternelle détermina M. Bouttier à se rendre à Rennes, malgré les avis de ses amis, qui, prévoyant le sort qu'on lui réservait, l'engageaient à ne pas fournir aux juges l'occasion de commettre un nouveau crime. Il crut devoir ne rien négliger pour procurer la liberté à son frère, et ce motif lui parut suffisant pour autoriser sa démarche. Sa condamnation ne se fit pas attendre, et le tribunal criminel prononça contre lui, en sa qualité de prêtre réfractaire, une sentence de mort le 1er mai. En allant au lieu du supplice, qui était le cimetière de Saint-Étienne, M. Bouttier chanta les Litanies de la sainte Vierge et les prières que l'Église fait pour les défunts, lorsqu'elle leur donne la sépulture. Des jeunes gens, chargés de le fusiller, le firent beaucoup souffrir.

Le mois de mai ne vit pas d'autre exécution de prêtre à Rennes, mais il y en eut une dans le courant de juin,

celle de M. Pierre-Julien Orève. Il était natif de la paroisse de Bédée. Quand la persécution devint violente, il alla se cacher dans celle de Cintré, où il avait un frère. Ce pays renfermait beaucoup de bons chrétiens, et, comme il était éloigné des grandes routes, il paraissait propre à servir de refuge aux proscrits; mais on poursuivait alors partout les prêtres avec acharnement, et la paroisse de Cintré ne fut pas exempte des fouilles ordonnées par les autorités révolutionnaires. Un jour M. Orève vit arriver de la troupe dans la maison où il se trouvait, et, comme il était trop tard pour qu'il pût s'enfuir, il se cacha sous un lit. Le chef de ce détachement était un gendarme de Monfort-la-Canne. Cet homme se montrait terrible en paroles et furieux en apparence; mais loin d'être méchant dans le fond, il ne cherchait qu'à sauver les prêtres, et il y réussit plus d'une fois. Il laissait ordinairement de sa troupe à la porte des maisons, y entrait seul en jurant, faisait une certaine fouille dans l'intérieur et sortait ensuite, en disant qu'il ne s'y trouvait pas de calotin, terme de mépris dont les révolutionnaires se servaient habituellement pour désigner les prêtres fidèles. Il grondait même alors ses gens, en leur disant qu'ils l'avaient peut-être laissé s'échapper, pendant qu'il était dans la maison. Il se retirait ensuite. Ce fut ainsi qu'il en agit dans le lieu où était M. Orève, et le péril semblait passé; mais un méchant homme du pays chercha de nouveau, et apercevant sous le lit les pieds du respectable proscrit, il s'écria : le voici. Aussitôt les soldats entrent, se jettent avec brutalité sur leur proie, l'arrachent avec violence de dessous le lit, lui mettent du foin dans la

bouche et l'emmènent à Montfort. On ne tarda pas à le conduire à Rennes, où le tribunal criminel le condamna à la peine capitale, par sentence du 18 juin 1794. Il subit aussitôt son jugement. Avec lui périrent aussi sur l'échafaud plusieurs religieuses ; nous pensons qu'elles avaient donné asile au confesseur de la foi et que c'était dans leur maison qu'il avait été saisi.

M. Yves-Jean-Baptiste Launay, Génovefain, prieur de l'abbaye et recteur de Rillé, suivit bientôt à l'échafaud M. Orève. Depuis sa sortie du Mont-Saint-Michel, il était comme un bon pasteur, resté au milieu de ses paroissiens pour les soutenir dans la foi. Il fut arrêté à Fougères vers le printemps de 1794. Après avoir été détenu pendant quelque temps dans les prisons de Rennes, il versa dans cette ville son sang pour la religion le 4 juillet. C'était un très-bon religieux et qui jouissait d'une considération méritée.

Quinze jours ne s'étaient pas écoulés depuis la mort de M. Launay, lorsque M. Charles Poirier, prêtre du diocèse de Saint-Malo, tombé entre les mains des révolutionnaires, périt aussi sur l'échafaud. Il appartenait à une des meilleures familles et des plus aisées de Miniac-sous-Bécherel. Prêtre habitué dans sa paroisse natale, il s'y tint caché, lorsque la persécution commença, et y faisait beaucoup de bien, par les secours spirituels qu'il donnait aux fidèles. Un soir, qu'il revenait de visiter un confrère, il tomba au milieu d'une patrouille composée de gardes nationaux de Bécherel. On assure que ces hommes étaient assez disposés à laisser aller M. Poirier; mais ils en furent empêchés par un ancien habitant de Miniac, qui se trouvait parmi eux,

et qui insista beaucoup pour qu'on le retînt. Cet événement arriva au commencement de juin. On conduisit M. Poirier d'abord à Bécherel, puis à Montfort-la-Canne, et enfin à Rennes, où le tribunal criminel le condamna à mort. A ses derniers moments ce digne disciple de Jésus-Christ recommanda plusieurs fois à ses parents de ne vouloir ni ne causer aucun mal à l'ancien habitant de Miniac, qui s'était montré si cruel à son égard; mais de lui faire du bien, ainsi qu'à sa famille, si l'occasion s'en présentait. Il fut exécuté comme prêtre réfractaire le 16 juillet.

Ce jour put avec raison être regardé comme funeste pour l'Eglise de Bretagne, et en particulier pour le diocèse de Saint-Malo, car deux autres prêtres de ce diocèse, et un quatrième de celui de Rennes, périrent en même temps sur le même échafaud. Les deux Malouins se nommaient MM. Emery et Gauthier; le Rennais M. Crosson. M. Emery, natif de la Chapelle-Bouexic, était, à l'époque de la révolution, vicaire de Goven et avait signé, en 1791, l'adhésion du clergé de son diocèse à *l'Exposition des principes*, faite par les évêques députés à l'assemblée nationale. Il se réfugia pendant la persécution dans une paroisse animée d'un esprit excellent, celle de Saint-Thurial, et son zèle était si grand qu'il réunissait dans les champs des centaines de personnes, auxquelles il procurait le bonheur d'assister à la Messe et d'entendre la parole de Dieu. Arrêté au milieu de ses travaux apostoliques et conduit à Rennes, il fut dans la prison, et jusqu'à ses derniers moments, le soutien de ses confrères, comme lui condamnés à mort, et il ne cessa de

les exhorter à la recevoir avec joie. Il psalmodiait les versets du *Te Deum* en montant l'échafaud, et voulut parler au peuple; mais un roulement des tambours couvrit sa voix et l'empêcha de se faire entendre. M. Julien Gauthier, vicaire de Bruc, s'était dévoué pour procurer les secours spirituels aux fidèles de son canton. Il paraît qu'il avait été arrêté dès le commencement de l'année 1794, et qu'on le retint en prison pendant plusieurs mois. Enfin le tribunal criminel prononça contre lui une sentence de mort. Les catholiques durent être d'autant plus affligés de sa condamnation, qu'il n'avait que trente-ans, et qu'il aurait pu pendant long-temps être utile à l'Église. Deux jours avant son supplice il fit son testament qui renfermait les sentiments les plus touchants et les plus pieux. La pensée qu'il allait confesser Jésus-Christ et verser son sang pour la foi lui causait une joie inexprimable. Il y dit : « Je prie » pour mes bourreaux; je pardonne de bon cœur à » ceux qui m'ont fait arrêter... Je meurs pour la » religion catholique, apostolique et romaine, dont » j'ai été le ministre, quoique j'en fusse indigne. »

M. Joseph Crosson, vicaire de la paroisse de Corps-Nuds, saisi dans celle de Noyal-sur-Seiche, dut son arrestation à l'hypocrisie d'un misérable dont nous taisons le nom, parce que sa famille existe peut-être encore, et que sa conduite a été si infâme dans cette occasion et dans une autre dont nous parlerons plus tard, que tout homme honnête aurait à rougir de le compter au nombre de ses parents. Ce scélérat s'occupait de découvrir les prêtres et de les faire saisir. Il venait, dit-on, d'en tuer un dans les environs de la

Guerche, et s'était revêtu de ses habits, pour mieux tromper, lorsqu'il entra dans la maison où M. Crosson se tenait caché. Il commença d'abord par faire de grands signes de croix, qui inspirèrent de la confiance à la femme à laquelle il s'adressa pour connaître le refuge du prêtre. Sa ruse, dans ces circonstances, était de se donner tantôt pour un jeune homme près de se marier et qui voulait se confesser, tantôt de s'annoncer comme prêtre caché lui-même et qui désirait parler à son confrère, qu'on lui avait dit devoir se trouver dans ce lieu. Les gens, qui ne le connaissaient pas, le croyaient sur parole et l'introduisaient auprès des prêtres. Lorsqu'il fut parvenu à la cachette de M. Crosson, celui-ci, qui était son cousin et qui n'ignorait pas sa conduite perfide, eut d'abord, par un premier mouvement, la pensée de se défendre et lui mit la main au collet; mais le traître appela aussitôt les gens qu'il avait apostés; ils se saisirent de M. Crosson et l'emmenèrent à Rennes, en l'accablant de coups et d'outrages pendant tout le chemin. Il grossit la troupe des confesseurs qui répandirent leur sang pour la foi, et fut mis à mort le 16 juillet.

Cette sanglante exécution eut lieu un jour de foire et dans le champ de foire même, sans doute afin que tout le monde pût apprendre ce nouveau triomphe de l'impiété sur la religion. Mais le peuple des campagnes de Rennes était trop chrétien pour n'en être pas vivement et péniblement affecté. Lorsqu'on sut que c'était pour faire périr des prêtres que la guillotine était dressée, tout le monde se dispersa et l'on ne s'occupa plus de la foire.

L'affreux spectacle, donné aux habitants de Rennes, le 16 juillet, se renouvela encore moins de dix jours après, par l'exécution qui eut lieu, le 25 juillet, de deux autres prêtres du diocèse de Saint-Malo. Ils se nommaient MM. Michel Chilon et Jean-Baptiste Tostivint.

M. Chilon était prêtre de Romillé et vivait très-retiré dans cette paroisse. Malgré ses précautions, il ne put éviter les effets de la haine des révolutionnaires qui l'arrêtèrent dans sa paroisse; sa qualité de réfractaire le rendait à leurs yeux digne du dernier supplice. Il ne tarda pas à y être condamné.

M. Tostivint, natif de Laudujan, avait fait de bonnes études ecclésiastiques au collége de Dinan et au séminaire de Saint-Meen. Ayant été ordonné prêtre, il devint d'abord chapelain de M. Alexis de Bédée-du-Moulin-Tison dans sa paroisse natale, et précepteur des enfants de ce gentilhomme, avec lequel il conserva des relations d'amitié. Placé ensuite à Evran, en qualité de vicaire, il se trouvait dans ce poste, lorsque la révolution commença, et il se prononça fortement contre les innovations impies de l'assemblée nationale. Sa franchise lui fit des ennemis tels qu'il crut prudent, à l'époque de la déportation, de passer en Angleterre, et il séjourna environ deux mois et demi à Jersey; mais, plein de zèle pour le salut des ames et se reprochant son inaction, il résolut de rentrer en France, afin de s'y rendre utile aux catholiques. Ayant bientôt après effectué son projet, il revint à Laudujan et n'osa pas se fixer à Evran, peut-être parce que généralement, pendant la révolution, les petites villes et les gros bourgs de Bre-

tagne étaient à redouter pour les prêtres fidèles et les royalistes. Là résidaient les autorités, souvent des garnisons et les plus ardents révolutionnaires. Aussi ces lieux se faisaient-ils remarquer par leur exaltation. M. Tostivint trouva dans la famille de Bédée des amis qui lui procurèrent un asile, et il se livra tout entier à l'exercice du saint ministère pendant l'année 1793 et la première moitié de 1794; mais un jour du mois de juillet, il fut vu, reconnu et dénoncé par un homme qu'il avait autrefois préparé à la première communion. Arrivé au Moulin-Tison, à dix heures du soir, il y entendit des confessions, et se retira ensuite dans la loge du jardinier, qui lui servait de lieu de retraite. Il y était à peine entré, lorsqu'un détachement de la garnison de Montauban investit la maison et arrêta M. Tostivint, ainsi que M. de Bédée, qui, ayant entendu du bruit, venait l'avertir de s'enfuir. Enchaînés l'un et l'autre, ils furent conduits à Montfort, et renfermés dans la prison de cette petite ville, pendant qu'on allait aussi saisir madame de Bédée. On les transféra bientôt après tous trois à Rennes, où des juges iniques les condamnèrent à mort. M. de Bédée écrivit alors à son fils une lettre remplie des plus sages conseils, dans laquelle on remarquait ce passage touchant : « Quand vous recevrez ma lettre, vous n'aurez plus de » père, de mère, de précepteur. On va vous prendre » votre bien; la grâce de Dieu vous restera, soyez-y » fidèle. » Ils avaient tous donné dans la prison de grandes preuves de foi et de courage. Fidèles jusqu'à la fin, ils repoussèrent un prêtre assermenté qui prétendait les exhorter et lui reprochèrent avec

tant de force ses erreurs, que depuis cette époque, ni lui ni ses confrères n'osèrent plus accompagner les condamnés. Arrivés au pied de l'échafaud, M. et madame de Bédée tombèrent dans la désolation et montrèrent une extrême frayeur à la vue de la guillotine. M. Tostivint, qui allait être exécuté le premier, demanda et obtint de l'être le dernier, afin de pouvoir encourager ses amis; il les exhorta jusqu'à la fin, et, quelques instants après, il reçut lui-même le coup de la mort. Il était dans sa trente-neuvième année.

Vers la même époque, des révolutionnaires de Pacé amenèrent dans les prisons de Rennes M. Hiliard, natif de Gévezé, et qui y était prêtre habitué. Résidant du village des Grands-Champs, situé dans la paroisse de la Chapelle-des-Fougerets, il célébrait la Messe chez lui, entendait les confessions, et, s'étant procuré les saintes huiles de la paroisse, il administrait le baptême solennel, ainsi que les autres sacrements. Les paroissiens de la Chapelle profitaient de son ministère, l'aimaient et étaient bien éloignés de le dénoncer; mais des habitants de Pacé ne se montrèrent pas si bienveillants pour M. Hiliard. Ils allèrent une nuit pour le saisir et investirent sa maison. Il voulut se cacher; ils le découvrirent, le prirent et le livrèrent aux autorités révolutionnaires. Cet ecclésiastique mourut en prison, dans un âge avancé, au bout de quelques mois de détention. Sa nièce, saisie avec lui, fut retenue à Rennes et y mourut également. L'épouse du sacristain, qui avait confié les saintes huiles à M. Hiliard, arrêtée en même temps, passa quinze mois en prison.

Le tribunal criminel du Morbihan, séant à Lorient, ne le cédait point en cruauté à celui d'Ille-et-Vilaine. Il avait pour président un de ces êtres vils et méprisables, qui essaient de toutes les professions et qui les déshonorent toutes ; Hannoyer était son nom. Né en Normandie, il avait été successivement religieux, soldat, déserteur, matelot et officier de corsaire. C'était un pareil homme qui prononçait des sentences de mort contre les prêtres fidèles et les bons catholiques qui étaient traduits devant le tribunal qu'il présidait. Le 6 mai, ce tribunal envoya à l'échafaud M. Noël Brien, prêtre de Saint-Maurice ; et, avec lui, Marc Denoual, simple tisserand de la paroisse de Saint-Vincent-sur-Oust ; Jeanne Brien, fille pieuse de la même paroisse, et le maire de la commune, Pierre Giquel. Ces trois derniers n'étaient coupables d'aucun autre délit que de celui d'avoir donné l'hospitalité à des prêtres. Le 26 du même mois, M. Pierre Mayeux, prêtre du diocèse de Saint-Malo, mais qui avait été saisi à Sérent, dans le diocèse de Vannes, fut condamné à mort par le même tribunal. Deux personnes vertueuses de la paroisse de Sérent, qui l'avaient sans doute reçu chez elles, et qui se nommaient Jeanne Trégarot, femme Clément, et Jacquette Merley, femme Gusmart, partagèrent son sort et subirent la même peine que lui. Joseph Rio, maire de Landaul, avait aussi péri sur l'échafaud l'année précédente, le même jour, comme contre-révolutionnaire ; mais nous ne savons pas si c'était son attachement à la religion ou quelque motif politique qui le fit condamner.

M. Bertrand Carel, vicaire de Guégon, diocèse de

Vannes, et Anne Jean, femme Lemaître, chez laquelle il avait été découvert, fournirent encore bientôt aux juges du tribunal de Lorient une nouvelle occasion de manifester leur haine contre la religion. Ils ne parurent devant ce tribunal que pour en recevoir une sentence de mort, que ces juges iniques prononcèrent le 11 juin, et qui fut exécutée sans délai.

A M. Carel succéda bientôt M. Mathurin Le Breton, prêtre de Pleucadeuc, diocèse de Vannes. Le tribunal de Lorient, devant lequel il fut amené, le condamna à mort le 7 juillet, et le fit exécuter le même jour.

Avec lui périrent aussi et de la même manière, MM. Jacques Santerre, oncle, et Jacques Santerre, neveu, l'un et l'autre prêtres du diocèse de Nantes; le premier, domicilié à Férel, près de la Roche-Bernard; et le second, vicaire de Guérande.

Dom Mathurin Léon, Chartreux, Angevin de naissance et religieux d'Auray, au moins nous le présumons, s'était retiré à Bazouges, près de Château-Gonthier. Ce pays s'étant insurgé, peut-être crut-il trouver plus de sûreté en Bretagne. Ce qui est certain, c'est qu'on le saisit dans le Morbihan et que le tribunal de Lorient prononça contre lui la peine de mort, le 27 juillet, comme étant prêtre réfractaire.

La commission militaire établie à Savenay, et dont nous avons déjà parlé, continuait à exercer les pouvoirs dont elle était investie. Elle ne s'en servait guère que pour condamner à mort de pauvres Vendéens, que le sort des armes avait conduits dans ce canton de la Bretagne et que cette commission sanguinaire traitait sans miséricorde. Ce fut aussi devant elle que compa-

rut M. Auffray, prêtre de Saint-Étienne de Montluc, près de Savenay. Il n'avait aucun titre ecclésiastique, et n'était pas par conséquent astreint primitivement à prêter le serment. Après le départ de son recteur pour l'exil, il continua de résider dans la paroisse et d'y donner aux fidèles les secours de la religion. Soit que la nécessité l'eût forcé, pour sauver ses jours, de suivre l'armée vendéenne, comme tant d'autres furent obligés de le faire; soit qu'il eût été choisi pour être aumônier dans cette armée, il paraît qu'il l'accompagna dans son excursion en Normandie; car nous ne pouvons nous expliquer autrement la présence de M. Auffray à Lanvallay, paroisse située près de Dinan, et à une extrémité de la Bretagne opposée à Savenay. Là, il trouva un asile chez un pieux fidèle, nommé Bernard, qui, d'accord avec son épouse, recueillit dans sa maison le respectable proscrit. Cette bonne action ne tarda pas à être connue et devint un crime pour ceux qui l'avaient faite. Les époux Bernard furent arrêtés avec M. Auffray, et tous trois conduits à Savenay, où la commission militaire les condamna à mort, le 18 mai, et les fit exécuter le même jour. On les inhuma dans le lieu où ils avaient péri; mais, en 1816, on recueillit les restes de M. Auffray, et on les transporta à Nantes. Cette translation, à laquelle assistèrent plusieurs curés du pays, se fit avec une certaine solennité.

Le département du Finistère, qui avait pris une part active au fédéralisme, se trouva tout bouleversé par la chute de ce parti; aussi les prêtres cachés y furent-ils peut-être, en 1794, un peu moins recher-

chés par cette raison que dans d'autres parties de la Bretagne, en exceptant cependant ceux qu'immola le tribunal révolutionnaire de Brest, et qui, presque tous, étaient plutôt des diocèses de Léon et de Treguier que de celui de Quimper. Nous ne trouvons, outre M. Riou, recteur de Lababan, qu'un prêtre de ce dernier diocèse, condamné par le tribunal criminel du Finistère, et exécuté à Quimper. C'est M. Gabriel Raguenez, jeune ecclésiastique de Landudec, qui se tenait caché dans ce pays, et y fut saisi pendant qu'il administrait les sacrements à un malade. Traduit devant le tribunal, il entendit prononcer sa sentence le 12 avril, et il la subit le lendemain, qui était le dimanche des Rameaux.

Les exécutions nombreuses qui eurent lieu à Saint-Brieuc, au commencement de 1794, avaient rendus plus précautionnés les prêtres fidèles, qui, malgré la proscription, exerçaient le saint ministère dans le département des Côtes-du-Nord ; aussi ne compta-t-on, depuis le mois de février jusqu'au mois de mai, aucune condamnation à mort de prêtre dans ce département ; mais, à cette dernière époque, il y en eut trois qui affligèrent vivement les catholiques des pays où ces ecclésiastiques exerçaient le saint ministère. Les deux premiers qui furent saisis étaient de jeunes prêtres du diocèse de Treguier, nommés MM. Lageat et Le Gall. M. François Lageat, né à Langoat, exerçait les fonctions de vicaire à Pleubian, à l'époque de la révolution. Atteint par la loi de déportation, à cause du refus qu'il fit de prêter le serment, il se réfugia dans l'île de Jersey. M. André Le Gall, né à Pleudaniel, avait été d'abord vicaire à Pen-

venan, puis à Cavan. Il se montra également fidèle à l'Église au moment où le serment fut exigé, et se rendit aussi à Jersey. Pleins de zèle l'un et l'autre, ils gémissaient dans leur exil de l'état d'abandon dans lequel se trouvaient les catholiques du pays de Treguier, et prirent ensemble la généreuse résolution de repasser en France pour les secourir. Ils effectuèrent leur dessein en 1793, et, s'étant rendus dans la ville de Treguier même, ils reçurent l'hospitalité la plus cordiale chez la femme Taupin, dont le mari, valet de chambre de M. le Mintier, évêque de cette ville, était en Angleterre avec son maître. En prenant toutes les précautions que la prudence exigeait, dans des circonstances aussi difficiles que celles où les prêtres fidèles se trouvaient alors, les deux vicaires purent se rendre utiles aux catholiques des paroisses voisines de Treguier. Ils y allaient la nuit et vêtus de manière à ce que leurs habits ne pussent attirer sur eux l'attention de personne. Ils passèrent ainsi le reste de l'année 1793 et le commencement de 1794. Un mariage que l'un d'eux fit au mois d'avril devint la cause de leur arrestation. Un paysan révolutionnaire des environs de Lannion, et qui vit encore en ce moment, questionna le jeune marié. Il eut l'adresse de lui faire avouer que son mariage avait été célébré par un prêtre catholique, et d'obtenir des renseignements sur la résidence de MM. Lageat et Le Gall. Fort de cet aveu, le misérable s'empressa d'aller les dénoncer aux autorités de Lannion, qui dépêchèrent des agents du pouvoir pour saisir les deux ecclésiastiques. Ils les découvrirent effectivement chez la femme Taupin et les y arrêtèrent,

ainsi qu'elle, le 30 avril. Comme ces deux ministres des autels étaient vêtus en séculiers, on conseilla à leur charitable hôtesse, afin d'éviter le sort rigoureux qui la menaçait, de dire qu'elle ne savait pas qu'ils fussent prêtres; mais elle rejeta aussitôt ce conseil : « A Dieu ne » plaise, répondit-elle, que je conserve à mes enfants » une mère qui leur donnerait l'exemple du men» songe! » Au contraire, elle dit aux militaires qui se trouvaient présents : « Je connaissais ces messieurs » pour de saints ecclésiastiques, et ma maison leur » était ouverte, ainsi qu'à tous ceux qui leur ressem» blent. » Il n'en fallait pas tant pour la rendre coupable à leurs yeux. Ils la conduisirent, avec les deux prêtres, devant la municipalité de Treguier, qui leur fit subir à tous les trois un interrogatoire et les envoya ensuite à Lannion, où le tribunal criminel de Saint-Brieuc se transporta. L'instruction du procès ne dura pas long-temps; les juges condamnèrent à mort les trois prisonniers, et ordonnèrent que les deux prêtres seraient exécutés à Lannion, mais que la femme Taupin subirait sa sentence à Treguier. En conséquence de ce jugement inique, MM. Lageat et Le Gall furent conduits à l'échafaud le 3 mai, jour de leur condamnation. En y allant, ils récitèrent le *Miserere*. On remarqua que leur visage avait pris une teinte jaune très-prononcée; c'est que Dieu ne préserve pas toujours ses serviteurs des amertumes du trépas, que Jésus-Christ a voulu éprouver lui-même. Parvenus auprès de l'instrument de leur supplice, ils essayèrent d'adresser la parole au peuple qui était présent; mais un roulement des tambours leur couvrit

la voix et les força de se taire ; ils se donnèrent alors réciproquement l'absolution et reçurent ensuite avec courage le coup mortel. M. Le Gall n'était âgé que de trente-cinq ans, et M. Lageat de trente-un.

L'agonie de la femme Taupin fut plus longue que celle des deux prêtres qui avaient été condamnés avec elle. Après leur exécution, on la fit partir pour Treguier; elle était à cheval, garrottée, et la guillotine, toute fumante du sang des confesseurs, la précédait. Sur la route de Lannion à Treguier, et à une lieue de cette dernière ville, le père de M. Lageat tenait une auberge dans un lieu nommé le Pont-Losquet. Les militaires qui conduisaient la femme Taupin entrèrent dans cette auberge, après avoir fait arrêter à la porte la charrette qui portait la guillotine, et forcèrent le maître de la maison de donner à boire au bourreau qui venait de faire périr son fils. Ils burent eux-mêmes aux cris de vive la république, cris qui avaient retenti également à Lannion, lorsque la tête de M. Lageat et celle de son confrère tombaient sur l'échafaud. Cette scène, si douloureuse pour la famille Lageat, fit une impression tellement vive sur l'esprit d'un frère du prêtre, qu'il en perdit aussitôt la raison. Pendant cette halte de l'escorte de la femme Taupin, halte qui dura plus d'une heure, elle restait attachée sur son cheval, ayant sous les yeux l'instrument fatal qui allait bientôt lui ôter la vie. On dit que des agents du pouvoir révolutionnaire, sans doute pour l'éprouver, car nous ne pensons pas qu'ils eussent les moyens de faire révoquer la sentence de mort portée contre elle, lui parlèrent en ces termes : « Songez à vos enfants ; jurez

» fidélité à la république, et vous serez sauvée. — Ja» mais! répondit-elle. — Vous êtes donc une mère » dénaturée? ajoutèrent-ils; vos enfants mourront de » faim; ils seront orphelins, puisque leur père émigré » ne peut rentrer en France. — Mes enfants, reprit» elle, ont dans le ciel un père à qui je les recom» mande. Je meurs pour la religion, Dieu ne les aban» donnera pas. » Déposée dans la prison de Treguier, elle en sortit le lendemain pour monter à l'échafaud. Elle avait pris des vêtements blancs pour aller au supplice. Elle mourut en criant *vive le roi!* sans donner aucune marque de faiblesse. On ne peut s'empêcher d'admirer sa force d'ame, qui lui fit quitter la vie à un âge peu avancé, car elle était encore jeune, et ses enfants en bas âge, sans qu'elle laissât échapper aucune plainte. Les juges qui la condamnèrent éprouvaient, dit-on, de la répugnance à prononcer une sentence de mort contre une jeune mère de famille; mais ils s'y déterminèrent, néanmoins, afin qu'elle servît d'exemple à ceux qui, malgré la rigueur des lois, donnaient l'hospitalité aux prêtres fidèles. La femme Taupin se nommait Ursule Terrier. Le jour de sa mort fut un jour de deuil pour la ville de Treguier, où elle était avantageusement connue. Son mari, rentré en France quelques années après cet événement, fut arrêté, condamné à la déportation, et conduit à la Guyane.

Le troisième prêtre qui périt par le fer dans le département des Côtes-du-Nord, à l'époque dont nous parlons, s'appelait M. Servais Androuet. Né à Plumaugat, diocèse de Saint-Malo, il avait été successivement vicaire à Ménéac, puis dans sa paroisse natale.

Lorsque la constitution civile vint jeter le trouble et la division dans le clergé, M. Androuet, ancien élève des Jésuites, ne se laissa point séduire et demeura ferme dans la foi. Le recteur de Plumaugat ayant eu le malheur de faire le serment, lisait un dimanche en chaire un mandement de Jacob, évêque intrus des Côtes-du-Nord. Le zélé vicaire, ne put voir, sans en être affligé, un pasteur induire son peuple en erreur, et lui fit publiquement des observations à ce sujet. Défendre les vérités de la religion était alors un crime : il fut promptement dénoncé, mis en prison à Broons, ville qui était le siége d'un district, et transféré ensuite à Lamballe, où il resta captif pendant six mois ; n'ayant recouvré sa liberté qu'à l'époque où Louis XVI accorda une amnistie à tous les détenus pour causes politiques. Lorsque la persécution ne permit plus aux prêtres fidèles de paraître en public, M. Androuet se cacha et ne cessa point de travailler dans sa paroisse. Il put ainsi exercer les fonctions du saint ministère à Plumaugat et dans les environs, jusqu'au 6 mai 1794. Ce jour, une colonne de soldats républicains, qui poursuivait des débris de l'armée vendéenne, parcourait le pays de Plumaugat. Quelques-uns d'entre eux se présentèrent chez une pauvre femme qui venait de lui donner l'hospitalité, et l'arrêtèrent. Ils le conduisirent d'abord à Saint-Jouan-de-l'Ile, puis à Saint-Meen, de là à Montfort, et enfin à Rennes. Ces soldats, qui étaient des forcenés, traitèrent horriblement le vertueux prêtre. A Plumaugat, ils le firent asseoir à une porte et le frappèrent rudement à la figure avec son bréviaire. A Saint-Meen, ils le revêtirent d'orne-

ments sacerdotaux, et le promenèrent ignominieusement dans toute la ville. Un officier fut assez méchant pour inventer et écrire une confession générale, qu'il supposa avoir été trouvée sur M. Androuet, et dans laquelle il était censé s'accuser des crimes les plus énormes ; il la lut en sa présence, devant tout le peuple assemblé, qui, cependant n'en fut pas la dupe, car on y connaissait cet ecclésiastique pour un homme de bien, et même d'une conscience très-timorée. Nous ne dirons pas tous les mauvais traitements qu'il eut à souffrir jusqu'à son arrivée à Rennes. On lui avait, entre autres choses, donné, avec un crucifix, des coups si violents au visage, que la croix vola en éclats. Le tribunal d'Ille-et-Vilaine ne voulut pas le juger, parce qu'il n'avait pas été saisi sur le territoire du département, et le renvoya à celui des Côtes-du-Nord, dont Plumaugat fait partie. Le voyage du ministre de Jésus-Christ, de Rennes à Saint-Brieuc, ne fut qu'une suite d'opprobres et de traitements indignes ; mais sa foi lui en faisait connaître le prix. Aussi, voyant à Saint-Meen un enfant qui s'attendrissait sur son sort, il lui dit : « Mon enfant, c'est un bonheur de souffrir » pour la religion. » Paroles dont les soldats qui le conduisaient furent tellement irrités, qu'ils se mirent à le frapper en s'écriant : « Le voyez-vous ? il cherche » encore à fanatiser l'innocence. » Au bourg de Bois-Gervilli, on imagina de lui couper les cheveux, et, en les coupant, on lui enlevait la peau de la tête, il se contenta de dire avec douceur : « Vous me faites bien » souffrir. » Ses gardes le garrottèrent tellement, dans le trajet de Rennes à Saint-Brieuc, qu'il ne pouvait se

servir de ses mains, et il fallait que des personnes charitables lui portassent la nourriture à la bouche. Il fit ce trajet à pied, attaché à la queue d'un cheval et aveuglé par la poussière. Parvenu au terme de son voyage, M. Androuet fut aussitôt traduit devant le tribunal criminel des Côtes-du-Nord, qui le condamna à la peine capitale et le fit exécuter le 30 mai 1794. Il termina ainsi son long et glorieux martyre, en versant son sang pour la foi, à l'âge de cinquante-un ans.

Une religieuse Bénédictine parut également devant ce tribunal, quelque temps après M. Androuet; elle se nommait madame Jeanne-Louise Nouel de la Villehullin, était nièce de M. le Mintier, évêque de Treguier, et habitait Pordic, paroisse voisine de Saint-Brieuc. Sœur d'un émigré, elle en partageait les sentiments. Des soldats se présentèrent un jour chez elle et lui demandèrent si elle regrettait l'ancien régime. Trop franche pour dissimuler sa façon de penser, elle ne leur cacha pas ses sympathies pour la famille des Bourbons, sympathies d'autant plus légitimes chez elle, que son frère était attaché à la personne des princes français. C'en fut assez pour qu'elle parût coupable. Elle est aussitôt amenée à Saint-Brieuc et condamnée à mort le 16 juillet, pour propos contre-révolutionnaires.

Quinze jours plus tard, le même tribunal envoya à l'échafaud un menuisier de la paroisse de Plémet, près de Loudéac, nommé François Cauvel. Tout son crime était d'avoir recueilli dans sa maison un prêtre fidèle. Dénoncé pour cette bonne action et conduit à Saint-Brieuc, il y fut condamné à mort le 29 ou le 30 juillet.

La ville de Saint-Malo, déjà témoin du supplice de plusieurs prêtres, en vit encore dans le mois de mai exécuter un qui méritait et obtint les regrets de tous les catholiques. Il se nommait M. Charles Saint-Pez, recteur d'Aucaleuc, dans le diocèse de Dol. Il appartenait à une famille respectable de laboureurs, et s'était acquis l'estime ainsi que l'affection de M. de Hercé, son évêque, par sa piété et son zèle dans les retraites et les missions, genre de ministère auquel il se livra avec succès, parfois sous les yeux de son premier pasteur, qui lui-même travaillait souvent dans les missions de son diocèse. La paroisse d'Aucaleuc étant venue à vaquer, l'évêque de Dol y nomma M. Saint-Pez, qui donna à son peuple l'exemple de toutes les vertus chrétiennes. Le refus qu'il fit de prêter le serment l'éloigna de son troupeau et l'obligea de passer en Angleterre. Après quelques mois de séjour à Jersey, il crut devoir revenir en France, afin de travailler encore à la vigne du Seigneur. M. de Hercé, qu'il consulta, avant de prendre une détermination définitive, lui dit qu'en rentrant dans sa patrie il s'exposait à la mort; mais cette prévision ne put arrêter cet homme courageux, qui ne mettait aucun motif humain en comparaison avec le salut des ames. Il repassa donc la mer et se fixa à Roslandrieux, paroisse où il était né et où se trouvait sa famille. Sa vie, dans cette paroisse et dans les paroisses voisines, fut celle d'un apôtre. Sans cesse occupé du bien spirituel de ses compatriotes, il leur rendait tous les services qui étaient en son pouvoir, par l'exercice du saint ministère. Il revenait d'administrer un malade à l'abbaye près de Dol, le 28 avril

1794, lorsque, passant par le bourg de Carfentain, avec un jeune homme qui l'accompagnait dans ses courses, ils tombèrent entre les mains de gardes nationaux et de soldats qui les arrêtèrent. M. Saint-Pez se sauva d'abord; mais, ayant entendu un cri, il crut qu'on égorgeait son compagnon et tomba évanoui. Dans cet état, il put être facilement repris. On les conduisit d'abord à Dol, en les accablant d'injures et d'outrages, puis, après qu'ils eurent passé quelque temps dans la prison de cette ville, on les transféra à Saint-Malo, afin qu'ils y fussent jugés par la commission militaire. Dans sa nouvelle prison, M. Saint-Pez ne laissa échapper aucune occasion d'exercer son zèle. Les détenus y étaient en grand nombre, il en ramena plusieurs à la religion, et confessa presque tous ses compagnons de captivité. Parmi eux se trouvait une de ses nièces, qui était sa filleule et qui, ayant été dénoncée par un intrus, parce qu'elle avait un catéchisme, augmentait le nombre des victimes de la terreur. Elle l'avait vu arriver, attaché avec de grosses cordes à d'autres prisonniers, meurtri de coups et ayant ses habits tout déchirés; mais le vertueux prêtre, sans laisser échapper la moindre plainte, l'avait abordée avec un visage riant et lui avait témoigné sa joie de la revoir. Leur réunion ne fut pas de longue durée. La commission militaire le condamna à mort le 13 mai, comme prêtre réfractaire. Le bourreau, homme atroce, en allant à la prison pour faire les apprêts de son supplice et lui couper les cheveux, eut la barbarie de lui couper aussi les oreilles, et le mit tout en sang; mais M. Saint-Pez ne dit pas un mot. En sortant pour aller

à la mort, il remarqua que deux gendarmes le serraient de très-près; il leur dit avec bonté et en même temps avec force : « Croyez-vous donc que je voudrais » m'évader? Non, marchons, je ne crains point la » guillotine. » Pendant le trajet qu'il fit de la prison à la place Saint-Thomas, où devait avoir lieu l'exécution, il ne parut occupé que de Dieu, et son esprit semblait être déjà dans le ciel. Arrivé au pied de l'échafaud, il adressa ces paroles à quelqu'un qui voulait l'aider à le monter : « Je n'ai pas besoin que l'on m'aide, je monte » seul à l'autel. » Le bourreau, en le liant sur la planche, lui donnait de grands coups de genou, et l'apostrophait ainsi : « Calotin, tu ne l'échapperas » pas. » Il le serrait avec tant de violence, qu'il arracha au patient un cri de douleur qui fut bientôt suivi de ceux de *vive Jésus! vive Marie! vive le roi!* Soit maladresse, soit raffinement de cruauté, le bourreau fit tomber une première fois le fatal couteau et enleva seulement une partie du visage du vertueux prêtre; une seconde fois il ne coupa qu'une partie de la tête. Alors un cri d'indignation s'éleva parmi les assistants, et un militaire, s'avançant le sabre à la main vers le bourreau, dit à ce misérable : « Scélérat, si tu n'achèves, je » te plonge mon sabre dans le corps. » Ce ne fut donc qu'à une troisième fois que la tête tomba; qu'on juge combien ce supplice dut être cruel! Le bourreau méritait un châtiment rigoureux; mais les juges se contentèrent de le condamner à vingt-quatre heures de prison, et lui dirent qu'il fallait sans doute guillotiner les prêtres, mais non de cette manière.

Les vertus de M. Saint-Pez, surtout son courage et sa

constance, inspirèrent de la vénération pour sa mémoire, et portèrent des catholiques à l'invoquer en particulier. Quatre prêtres fidèles étaient réunis dans le même lieu, et exposés au danger imminent de tomber entre les mains des persécuteurs qui les cherchaient; ils réclamèrent l'intercession de M. Saint-Pez, et ils échappèrent à ce danger d'une manière qui leur parut miraculeuse.

Quoique Carrier eût quitté Nantes dans le courant du mois de mars, et que la commission militaire, établie pour juger les Vendéens, eût cessé à peu près à la même époque ses fonctions sanguinaires, on continuait toujours de prononcer des arrêts de mort dans cette malheureuse ville. Une religieuse Ursuline de Nantes augmenta à cette époque le nombre des victimes de la révolution; elle se nommait la sœur Bertelot. Après l'expulsion des communautés, elle s'était retirée dans la Vendée, qui était peut-être son pays natal. Lorsque les troupes républicaines portèrent la désolation dans cette contrée, elles arrêtèrent la sœur Bertelot, sous le prétexte qu'elle ne voulait pas faire le serment de liberté et d'égalité, et aussi parce qu'on la trouva occupée d'enseigner le catéchisme à des enfants. On la transféra à Nantes, où elle fut jetée en prison. Elle y eut à souffrir les privations les plus rigoureuses. Sa supérieure et cinq de ses compagnes, détenues elles-mêmes dans une autre maison d'arrêt, purent lui faire passer quelques secours, et l'engagèrent surtout à demeurer ferme dans la foi. Elle leur fit dire de bannir toute inquiétude à son sujet, que jamais elle ne prononcerait ce serment que presque tous les gens de bien regardaient alors comme crimi-

nel. Son refus décida de son sort, et le tribunal la condamna à la peine capitale. Elle montra une grande fermeté devant les juges, et comme ils lui reprochaient d'avoir enseigné la doctrine chrétienne, elle répondit qu'elle y était engagée par vœu, et qu'elle ne pourrait se dispenser de le remplir, quand elle en trouverait l'occasion. En effet, les Ursulines joignent aux vœux de religion celui d'enseignement. Les mauvais traitements avaient tellement affaibli cette respectable religieuse, qu'il fallut la porter à l'échafaud, quoiqu'elle n'eût que quarante ans. Elle possédait une des voix les plus mélodieuses qu'on puisse imaginer, et l'on venait l'entendre, lorsqu'elle chantait au chœur. Arrivée au lieu du supplice, elle entonna un cantique à la sainte Vierge avec un courage qui surprit le bourreau et tous les spectateurs. Un instant après elle allait sans doute le continuer dans le ciel. A peu près dans le même temps une fille de la Sagesse, amenée également de la Vendée, fut aussi condamnée au dernier supplice à Nantes. La mère Davesne, supérieure des Ursulines et ses cinq compagnes, dont nous venons de parler, ne périrent pas de cette manière; mais une épidémie, qui se manifesta dans la prison où elles étaient renfermées, et qui fit beaucoup de ravages parmi les prisonniers, les enleva toutes au moment où elles souffraient pour la foi, et où elles protestaient de leur invariable attachement à la religion catholique. La mère Davesne mourut le 15 août 1794. Elles avaient éprouvé toutes les rigueurs de la misère, et surtout le besoin d'aliments. Couvertes de vermine et mêlées parmi des prisonniers, qui étaient loin de posséder leur vertu, elles se trouvaient exposées à en-

tendre mille propos impies et licencieux; rien ne put ébranler leur constance. Elles désiraient vivement souffrir le martyre, et elles firent connaître à quelques-unes de leurs sœurs, avec lesquelles il leur était possible d'avoir des relations, qu'elles étaient comblées de consolations intérieures. Dieu bénit les compagnes de ces vierges fidèles. Les Ursulines de Nantes, qui survécurent au règne de la terreur, purent dans la suite se consacrer de nouveau à l'éducation chrétienne de la jeunesse de leur sexe. Les mères Achard, Angebault, Odiette, sœurs, etc., formèrent de petits pensionnats, puis rétablirent leur communauté, et cette maison est encore en ce moment nombreuse et florissante.

Nous avons jusqu'ici parlé des prêtres, des religieuses et des pieux laïques qui avaient péri sur les échafauds, et pour la condamnation desquels on avait suivi quelques formes judiciaires; mais assez souvent on négligeait d'observer ces formes, et plus d'un ministre fidèle fut mis à mort à l'instant même où il tomba entre les mains des révolutionnaires. C'est le sort qu'éprouva M. Jacques-Joseph Royer, recteur de Dompierre-du-Chemin, diocèse de Rennes. Il était né dans cette ville le 6 novembre 1746, et avait été d'abord vicaire de Luitré, puis nommé recteur de sa paroisse au commencement de l'année 1789. Son attachement à son devoir lui fit prendre le parti de se soustraire à la déportation à laquelle il était astreint à cause du refus qu'il avait fait de prêter le serment; il continua de donner avec zèle à son troupeau tous les soins d'un bon pasteur, jusqu'au commencement de 1794. A cette époque, il se trouvait dans les environs de Fougères, et, comme on avait été

informé de sa présence dans le pays, on faisait des recherches pour le découvrir. Un détachement de soldats républicains le rencontra, le 12 ou 13 juin 1794, près de la Grafardière, paroisse de Luittré, et voulut lui faire crier *vive la république*. Il faut avoir vécu dans ce malheureux temps pour connaître toute l'horreur que ce mot inspirait aux gens de bien. M. Royer ne put se déterminer à pousser ce cri. Au contraire, il fit entendre celui de vive la religion, auquel il ajouta, dit-on, celui de *vive le roi*. C'en fut assez pour exciter la fureur des soldats, qui se jetèrent sur lui et le percèrent à coups de baïonnettes, jusqu'à ce qu'il eût rendu le dernier soupir. Il ne laissa échapper aucun cri ni aucune plainte, et se contenta de dire plusieurs fois, en expirant, ces paroles si chrétiennes : « Je vous pardonne » ma mort. » C'est par erreur que l'on a écrit que ces furieux, après l'avoir tué, lui avaient coupé la tête et l'avaient, quelques jours plus tard, attachée au clocher de l'église de Dompierre, avec celles de six de ses paroissiens, victimes comme lui de la barbarie révolutionnaire. Il n'y eut d'exposées à ce clocher que celles des six habitants. Le corps de M. Royer a été exhumé en 1820 par M. Georgeault, l'un de ses successeurs, et honorablement placé dans le sanctuaire de l'église paroissiale.

Les soldats républicains, dont la Bretagne était alors remplie, se rendirent coupables de divers actes de cruauté dans le diocèse de Saint-Malo ; ils n'étaient que trop fidèlement imités par les gardes nationaux. Ceux du bourg de Plelan surtout se firent remarquer, à cette époque déplorable, par leur haine contre les ministres

fidèles. Ils versèrent même le sang d'un jeune ecclésiastique, qui ne pouvait être considéré ni traité comme réfractaire, puisqu'il n'était pas prêtre, mais seulement diacre; il se nommait Hamelin, de la paroisse de Maxent. Averti de l'approche d'un détachement de ces gardes nationaux, il voulut s'enfuir; mais ils l'aperçurent, et l'un d'eux lui tira un coup de fusil qui le blessa légèrement. Tombé entre les mains de ces persécuteurs, il trouva parmi eux plusieurs de ses amis et de ses connaissances. Il crut, par des politesses, se les rendre favorables; hélas! la révolution avait endurci les cœurs de presque tous ses partisans. On allait le conduire à Plelan; il demanda la permission de retourner pour quelques instants à son village, qui était à une distance très-rapprochée, afin de dire adieu à sa mère et à quelques amis. Les gardes nationaux feignirent de lui accorder sa demande; mais à peine s'était-il éloigné d'eux de quelques pas que ces misérables firent sur lui une décharge et le tuèrent.

La garnison de Plelan mit aussi à mort M. Le Mée, recteur de Saint-Péran, ou plutôt vicaire, car ce n'était qu'une trève dépendante de Paimpont. Elle le saisit au village de la Touche, dans la paroisse de Treffendel. On prétend qu'il avait été attiré dans ce village, sous le prétexte de lui faire confesser un malade. Lorsque les soldats l'eurent arrêté, ils l'obligèrent à porter un assez grand nombre de fusils jusqu'au lieu où ils le fusillèrent, sans aucune forme de procès. Ils firent périr en même temps, et de la même manière, un habitant de Treffendel, et l'on enterra dans ce lieu M. Le Mée. Les habitants de Saint-Péran ne voulurent pas laisser

là le corps de leur pasteur ; ils l'exhumèrent pendant la nuit, afin de le transporter dans le cimetière de leur paroisse. Le temps était très-obscur ; on assure qu'une clarté remarquable parut autour des travailleurs, dès qu'ils ouvrirent la fosse, et qu'elle les accompagna jusqu'au cimetière, c'est-à-dire l'espace de plus d'une demi-lieue.

C'est peut-être à cette époque qu'il faut placer un assassinat, dont nous ne connaissons pas la date, celui de M. Brasseur, prêtre de la Chapelle-Chaussée, diocèse de Saint-Malo, et fils d'un chirurgien partisan de la révolution. Il se trouvait dans la paroisse de la Baussaine au moment où y arrivait une troupe de révolutionnaires qui cherchaient des prêtres. M. Brasseur les aperçut et se jeta dans un champ de blé. Il y est suivi par un de ces furieux, qui le trouve et lui tire un coup de fusil presque à bout portant. Un autre survient et le frappe d'une balle à la tête. Le reste de la troupe accourt et le perce de plusieurs coups de baïonnettes. Enfin un de ces barbares lui coupe une oreille. Le croyant mort, ils le laissent baigné dans son sang et se retirent, après l'avoir entièrement dépouillé et s'être emparé de sa montre. Des voisins emportèrent chez eux M. Brasseur, sans doute dans l'intention de l'inhumer ; mais voyant qu'il respirait encore, ils le remirent à son père, qui fut vivement affecté de l'état dans lequel il le voyait ; il pansa ses plaies, le soigna et le guérit. Cet événement changea bien les idées du chirurgien touchant la révolution. Aussi les républicains étant revenus une autre fois pour faire mourir son fils, il leur déclara qu'ils ne l'atteindraient qu'a-

près l'avoir percé lui-même. M. Brasseur vécut avec ses glorieuses cicatrices, et remplit pendant plus de dix ans les fonctions de vicaire à la Chapelle-Chaussée. Il connaissait très-bien ses assassins, et il disait : « S'ils venaient me voir, je les servirais à ma table » avec grand plaisir. » Sentiments de générosité chrétienne que la religion inspire et qui sont dignes d'admiration.

Dans le département des Côtes-du-Nord, deux prêtres périrent aussi sous les coups des soldats républicains. Le premier, âgé de plus de soixante ans, à l'époque de la publication du décret de déportation, n'y était pas soumis. Il se nommait M. Chapelle, de la paroisse de Plémet, y résidait et rendait service aux bons catholiques, qui, affermis dans la foi par leur excellent pasteur, M. Le Jolly, alors déporté en Espagne, étaient nombreux dans cette paroisse. Dès le commencement de la révolution, M. Chapelle était devenu, par son zèle, odieux aux révolutionnaires, qui le dénoncèrent au district de Loudéac, et le firent enfermer au château de Dinan. Ayant recouvré plus tard sa liberté, il ne cessa de travailler au salut des ames, et exerçait ses fonctions dans la chapelle de Saint-Lubin. Un détachement de soldats, qui parcourait le pays, le rencontra un jour. Il traversait un champ et tenait son bréviaire à la main. Les militaires, le reconnaissant pour prêtre à ce signe, l'assommèrent à coups de crosses de fusil. Les habitants de Plémet donnèrent de vifs regrets à la mort de M. Chapelle.

Le second prêtre dont nous avons à parler, est l'abbé Joseph Le Veneur de la Villechaperon, d'une

famille noble de Bretagne. Sans titre ecclésiastique, à l'époque où l'on exigeait le serment, il n'était pas tenu de le prêter, et l'aurait refusé courageusement. Respecté des habitants de la paroisse de Saint-Gouenno, dont il était le bienfaiteur et où il avait son habitation, il espérait échapper aux traits des persécuteurs ; mais une troupe de soldats républicains pénétra chez lui, le surprit et le fusilla à la porte même de sa maison. Nous n'avons pas la date de sa mort.

Ce n'était pas seulement en Bretagne que l'impiété immolait les prêtres bretons ; ceux que la tempête révolutionnaire avait poussés hors de la province, trouvaient la mort dans les lieux où elle les jetait. M. Houssin, qui était, croit-on, recteur de Broons-sur-Vilaine, diocèse de Rennes, et M. Petiteau, vicaire d'Auverné, diocèse de Nantes, périrent sur l'échafaud à Angers, le 12 janvier 1794. Le frère Gasté, Récollet de Nantes, subit aussi le même supplice, dans cette ville, et le 21 du même mois. Après avoir été expulsé de son couvent, il s'était retiré au Plessis-Gramoire, où il avait entrepris un petit commerce de fil ; mais en conservant l'esprit de son saint état et en vivant dans la piété. On l'accusa d'être conspirateur, comme on accusait alors de l'être ceux qui ne voulaient pas abjurer la religion. Tel fut le crime prétendu qui servit de prétexte pour condamner ce bon religieux.

Un recteur de Bretagne, célèbre par son mérite et surtout par sa haute piété, M. François-Georges Cormeaux, augmenta encore le nombre des victimes de cette époque à jamais déplorable. Il était né le 10 no-

vembre 1746, à Lamballe, où son père exerçait la profession de notaire, et il avait donné, dès sa première jeunesse, des marques si frappantes de sa ferveur, qu'on espérait beaucoup de sa vertu pour l'avenir; les prévisions ne furent pas trompées. Dieu l'appelait à son service; M. Cormeaux suivit fidèlement sa vocation et parvint au sacerdoce. Nommé vicaire à Meslin, il y fit le bien de cette manière solide et durable, qui est comme le cachet qu'impriment à leurs œuvres les ministres des autels remplis de l'esprit de leur saint état. La paroisse de Plaintel, qui l'eut pour pasteur en 1779, éprouva bientôt les salutaires effets de sa charité. Animé d'un zèle apostolique, il ne se contenta pas de donner à son peuple tous les soins que lui imposait son devoir; il évangélisait les pays environnants et y répandait la bonne odeur de Jésus-Christ. Tel se montrait le vertueux recteur de Plaintel, lorsque la révolution éclata. A entendre les auteurs de cette œuvre d'iniquité, il ne s'agissait que de réformer des abus intolérables, et de procurer le bonheur à tous les Français. M. Cormeaux, homme droit et sincère, jugea les autres d'après lui-même, et crut à ces paroles de mensonge, parce qu'elles étaient dites avec l'accent de la vérité. Il salua donc comme l'aurore de la félicité publique la révolution naissante, se prêta aux premières innovations qui marquèrent cette époque, et devint président du conseil du département des Côtes-du-Nord; mais il avait trop de lumières pour se laisser longtemps abuser. Il aperçut bientôt le but vers lequel tendaient les prétendus réformateurs, et ne tarda pas à rompre entièrement avec eux. Autant ils avaient été

flattés d'avoir son concours, pour soutenir leurs entreprises, autant ils lui vouèrent de haine, lorsqu'il les eut abandonnés. Ils le persécutèrent si cruellement, qu'après avoir été caché pendant plusieurs mois dans sa paroisse, il crut devoir céder à l'orage et chercher un refuge à Paris, qu'il avait déjà habité pendant ses études. Il quitta la Bretagne à la fin de 1791, emportant dans son cœur un regret vif et profond de la part qu'il avait prise à des changements politiques dont il voyait les résultats si lamentables. Arrivé dans la capitale, l'homme de Dieu n'y demeura pas oisif; son zèle lui fit trouver les moyens de surmonter les obstacles qu'éprouvaient alors les prêtres catholiques dans l'exercice de leurs saintes fonctions. Il continua de travailler à Paris ou dans les environs, principalement dans les communautés religieuses, pendant toute l'année 1792, et même la majeure partie de 1793. Il était à Saint-Denis-en-France, lors du massacre des prêtres aux Carmes et à Saint-Firmin, les 2 et 3 septembre 1792; il n'y fut pas inquiété, ayant eu soin de prendre les précautions que la prudence exigeait. Le 7 août de l'année suivante, on l'appela à Pontoise, pour y administrer les sacrements à une religieuse dangereusement malade. En revenant d'exercer cet acte de charité, il passa par Franconville, où on l'arrêta, parce qu'il n'avait pas de passeport, et qu'il fallait alors rigoureusement en être muni, pour faire le moindre voyage. Le maire, devant lequel il avait été conduit, lui ayant adressé une question, M. Cormeaux s'empressa de déclarer qu'il était prêtre, curé de Plaintel en Bretagne, et qu'il avait été chassé

de sa cure. Le maire, contrarié de cette déclaration qu'il n'avait pas provoquée, la lui reprocha à voix basse en ces termes : « Pourquoi m'avez-vous dit ce que » je ne vous demandais pas? Je voyais bien que vous » étiez prêtre; mais je voulais vous sauver. » Tout en rendant justice au ministre de Jésus-Christ, il ne crut pas pouvoir se dispenser de l'envoyer en prison à Pontoise. M. Cormeaux y resta quinze jours et y eut beaucoup à souffrir. On le transféra ensuite au couvent des Récollets de Versailles, devenu maison de détention. En traversant Saint-Germain-en-Laie, il parla de Dieu d'une manière si touchante à plusieurs habitants, que la curiosité sans doute avait rassemblés autour de lui, qu'ils voulaient le délivrer. Sa détention aux Récollets fut un bonheur pour les nombreux prisonniers que renfermait alors ce couvent. Le digne prêtre ne cessa d'y travailler avec le zèle d'un apôtre, pendant un séjour de près de neuf mois qu'il y fit. Il donnait des retraites, convertissait des pécheurs, affermissait les bons, et il était tout à la fois le guide, le modèle et le consolateur de ses compagnons de captivité. Les autorités le firent passer de la maison des Récollets dans la prison de Versailles, puis dans une autre auprès de Saint-Cloud, et enfin l'envoyèrent devant le tribunal révolutionnaire, c'est-à-dire devant une réunion d'hommes ou plutôt de tigres altérés de sang humain, qui ne prononçaient guère que des sentences de mort et avec tant de légèreté, que souvent ils ne savaient même pas les noms des accusés ni les délits qu'on leur imputait. Plusieurs de ces monstres étaient toujours ivres avant de se rendre à l'audience. Un d'eux,

prêtre apostat, nommé Joachim Vilate, ne le cédait en rien à ses collègues pour la férocité. Ce tribunal de sang condamna M. Cormeaux à mort, sous l'accusation banale de conspirateur, mais en ayant soin d'exprimer qu'il était ex-curé réfractaire. Ainsi son sacerdoce, qu'il avait tant honoré par ses vertus, devint la cause de sa condamnation. Elle eut lieu, ainsi que son exécution, le 9 juin, qui se trouvait être, cette année, le lundi de la Pentecôte.

M. Cormeaux, que nous avons eu l'occasion de voir et d'entendre, était un prêtre fort remarquable, et qui a laissé, de son mérite et de sa vertu, une très-haute idée dans l'esprit de tous ceux qui ont eu le bonheur de le connaître.

Le trop fameux représentant du peuple Le Carpentier, fixé à Saint-Malo, avait rempli cette riche cité de deuil et de terreur. Il s'était efforcé de détruire la religion dans ce pays si chrétien et dans les environs; il prétendait avoir enterré le dimanche et se vantait d'avoir fait célébrer avec pompe à Dinan la fête de la raison; il assurait que la devise de cette ville était : « Pas plus de prêtres que de rois. » Un des monuments les plus curieux de ce temps de terreur et de folie est la proclamation qu'il adressa, le 13 avril 1794, aux citoyens des départements de la Manche, d'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord et du Morbihan. Elle était dirigée contre les prêtres constitutionnels qui n'avaient pas livré leurs lettres de prêtrise et exerçaient encore leurs fonctions. C'est un amas d'impiétés des plus révoltantes contre la religion et le sacerdoce catholiques. A cette proclamation est joint un arrêté dont voici le début :

« Informés qu'au mépris du vœu national qui se ma-
» nifeste de plus en plus pour l'établissement du culte
» de la raison, des prêtres se sont obstinés jusqu'à ce
» jour à conserver des fonctions au moyen desquelles
» ils prolongent l'erreur des esprits faibles, etc. » Puis il déclare suspects tous les prêtres qui n'ont pas remis leurs lettres, et ordonne qu'ils soient détenus comme perturbateurs ou ennemis de l'ordre public. Il charge expressément les autorités de veiller à la célébration de la décade. Par un autre arrêté, il défend de confier aucune fonction civile aux prêtres, à moins qu'ils ne soient mariés.

Pendant que ce monstre se livrait à ces folies révolutionnaires, il faisait tomber à Saint-Malo les têtes des prêtres et des pauvres Vendéens en si grand nombre qu'il assure, dans une lettre à la convention, en date du 23 pluviôse (11 février), que les brigands jugés dans cette ville avaient pour plus de 100,000 francs d'effets précieux et de lettres de change. Saint-Malo renfermait plusieurs familles distinguées par le rang qu'elles tenaient dans la société et par leurs richesses. Le Carpentier jura leur perte et devint leur persécuteur acharné. Mais comme il craignait peut-être d'exciter l'indignation du peuple, accoutumé à respecter ces honorables familles, s'il les faisait lui-même périr, il les envoyait à Paris au tribunal révolutionnaire. Le 7 juin il fit partir pour la capitale trente détenus, de la ville de Saint-Malo, au nombre desquels se trouvaient plusieurs dames aussi respectables par leurs vertus que par leur naissance. Parmi elles était madame Des Bassablons. Demeurée veuve jeune et sans enfants, elle

avait consacré sa fortune et s'était consacrée elle-même au soin des pauvres. A la tête du bureau de charité de la ville, elle s'occupait sans relâche à le faire prospérer. Aucune bonne œuvre ne lui était étrangère; il suffisait qu'on eût quelque besoin pour exciter et obtenir son intérêt. A cette charité si active, elle joignait la piété la plus vive et la plus sincère, et la conscience la plus délicate. La révolution et ses horreurs l'effrayèrent beaucoup; on la pressa d'émigrer, afin qu'elle pourvût à sa sûreté; mais son amour pour les pauvres l'emporta sur le soin de sa conservation. Une lettre que lui écrivit de Vitré une religieuse, qui était sa parente, et dans laquelle se trouvaient des détails sur les tristes événements qui se passaient dans cette ville, servit à Le Carpentier de prétexte pour faire arrêter madame Des Bassablons le 8 avril 1794. Elle passa près de deux mois en prison à Saint-Malo. Peu de temps après son arrivée à Paris elle fut traduite au tribunal révolutionnaire avec ses compagnons et compagnes d'infortune, condamnée et exécutée avec vingt-six d'entre eux, le 20 juin, à l'âge de soixante-cinq ans. Parmi les accusées il s'en trouvait une qui, en répondant aux interpellations du président, le fit avec tant de candeur qu'un des jurés l'apostrophant lui dit qu'elle avait beau mettre de l'hypocrisie dans sa défense, qu'il était, ainsi que ses collègues, convaincu de sa culpabilité. « J'ai toujours eu, lui répondit-elle, l'hypocrisie en horreur, et à Dieu ne » plaise que je ternisse la fin d'une vie sans reproche » en employant quelques détours pour devoir mon sa- » lut à des hommes étrangers à la nature. » M. de Pressigny, évêque de Saint-Malo, avait une si haute

idée de la vertu de madame Des Bassablons qu'il assure, dans un de ses mandements, qu'ayant appris sa mort, il l'invoqua comme une sainte. Les deux sœurs du faux évêque d'Agra, Marie-Rosalie Guillot, veuve Geslin, et Marie-Françoise Guillot, ainsi que Sainte Sébert, religieuse Bénédictine, étaient du nombre des Malouines qui périrent le même jour que madame Des Bassablons.

Au moment où le vénérable M. Cormeaux versait son sang pour la foi, les prisons de Paris renfermaient déjà, et allaient renfermer encore, plusieurs Bretons et Bretonnes à qui on n'avait à reprocher que leur noblesse et leurs vertus. Parmi ces Bretonnes, il y en avait une surtout que son éminente piété rendait remarquable. C'était mademoiselle Victoire de Saint-Luc, de Quimper. Fille d'un gentilhomme breton, frère du vénérable de Saint-Luc, évêque de Quimper, mademoiselle de Saint-Luc avait reçu dans sa famille une éducation très-chrétienne, qui fut perfectionnée par les religieuses de la Visitation du Colombier, à Rennes, où elle fit sa première communion. Elle était vive et étourdie dans son enfance ; mais la religion finit par exercer sur elle un empire si absolu, qu'elle devint aussi grave et réfléchie qu'elle l'avait été peu d'abord. Se sentant appelée à la vie religieuse, elle balança entre les divers ordres qui se présentaient à son choix, et se décida pour la Société des Dames de la Retraite, à cause des grands biens qu'elles opéraient dans les ames. Conduite par son vénérable oncle, Victoire entra dans la maison des Retraites de Quimper, le 2 février 1782, et s'y montra bientôt un modèle de ferveur. Elle tra-

vaillait avec ardeur à la sanctification des fidèles, lorsque la révolution arriva. Elle vit avec une douleur profonde le schisme s'introduire dans le diocèse de Quimper, et elle écrivit une lettre très-solide à Le Coz, pour tâcher de le détourner de la voie funeste dans laquelle il s'était engagé; mais que pouvait la voix d'une simple religieuse sur l'esprit d'un homme tout pétri d'orgueil, et qui se rendait sourd à celle du chef de l'Église? Elle fut plus heureuse auprès d'un autre ecclésiastique qui avait eu des relations avec sa famille. Elle l'exhorta si vivement d'abandonner le schisme, qu'il rétracta le serment qu'il avait prêté. Quoique les Dames de la Retraite, en Bretagne, formassent plutôt une simple association pieuse qu'un ordre religieux, et qu'elles ne fissent pas même de vœux, elles n'en furent pas moins atteintes par le décret de suppression des Communautés, et obligées de quitter leurs maisons. Mademoiselle de Saint-Luc rentra dans sa famille, qui habitait une terre à quelques lieues de Quimper. Là, menant une vie très-retirée, elle devait espérer d'être oubliée des révolutionnaires; mais il n'en fut pas ainsi. Sa dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, et la confiance, qu'elle partageait avec les autres personnes pieuses, que ce Cœur adorable prendrait pitié des maux de la France et y mettrait un terme, la portait à peindre des images du Sacré-Cœur, qu'elle distribuait aux bons catholiques. Or, ces images étaient des objets odieux pour les révolutionnaires, qui y voyaient un signe de ralliement entre les royalistes. Elle avait donné une de ces images à M. de Trémaria, dont nous avons déjà parlé, et cette image, trouvée sur celui-ci,

suffit pour les compromettre gravement l'un et l'autre. La famille de Saint-Luc avait été arrêtée, lorsqu'on mit en détention tous les nobles au mois d'octobre 1793, et avait été renfermée dans le couvent des Hospitalières de Carhaix; mais, au bout de quatre mois, on transféra mademoiselle Victoire à Quimper, et on la plaça dans la prison, où elle se trouva confondue avec des femmes détenues pour vols ou autres délits. Ces malheureuses, après lui avoir dérobé le peu qu'elle possédait, la battirent cruellement. Ce fut dans cette prison qu'elle passa la majeure partie de l'année 1793. Elle y était encore au mois de mars de l'année suivante, lorsque M. Riou, recteur de Lababan, qui s'y trouvait lui-même, la confessa avant de monter à l'échafaud, le 16 mars. Conduite ensuite à Paris avec M. et madame de Saint-Luc, ses père et mère, ils restèrent quelques mois à la Conciergerie, et parurent devant le tribunal révolutionnaire, qui les condamna à mort comme coupables de conspiration, et les fit exécuter le 19 juillet. M. de Saint-Luc avait alors soixante-quinze ans, et était très-infirme; madame de Saint-Luc en avait soixante-trois, et mademoiselle Victoire trente-trois. Lorsqu'elle fut au pied de l'échafaud, elle demanda à être exécutée la première. L'ayant obtenu, elle fit ses derniers adieux à ses parents, et leur dit ces paroles : « Vous m'avez appris à vivre; » avec la grâce de Dieu, je vais vous apprendre à mourir. » Avec la famille de Saint-Luc, périrent dix autres Bretons et Bretonnes, savoir : deux demoiselles Laroque, de Quimper, sœurs de M. de Trémaria, un marchand de la même ville, nommé Ancnot, deux

MM. Magon de La Blinais, de Saint-Malo, octogénaires l'un et l'autre, le commis de l'un d'eux, nommé Gardy, aussi de Saint-Malo, ainsi que M. de La Lande Magon, fils, madame de Saint-Pern, née Magon, de Rennes, un jeune de Saint-Pern, âgé de dix-sept ans, et un jeune de Cornulier, âgé de vingt-deux ans.

Nous avons voulu présenter dans son ensemble le déplorable tableau des prêtres et pieux fidèles Bretons dont la révolution fit ses victimes dans la première moitié de l'année 1794. Il nous reste maintenant à rapporter les autres événements qui se rattachent à cette époque sanglante.

On a vu avec quel soin les églises avaient été dépouillées de tous les biens qu'elles possédaient. La rapacité révolutionnaire n'y trouvait plus rien à prendre; mais l'impiété n'était pas encore satisfaite, elle voulait effacer de la France tout ce qui pouvait rappeler le souvenir de la religion, et, dans sa fureur, elle fit la guerre à tous les objets de la vénération des fidèles, et à tous les monuments de la foi de nos pères. Les monuments historiques ne furent pas eux-mêmes respectés, parce qu'ils étaient presque tous dans les églises. Le culte divin avait, depuis la fin de 1793, cessé dans toute la Bretagne, même dans les édifices sacrés occupés par les intrus, hormis peut-être un petit nombre de paroisses isolées de la campagne où pouvaient se trouver encore quelques curés constitutionnels. Les églises étaient fermées, les cloches ne se faisaient plus entendre, et tout à l'extérieur annonçait un peuple qui avait renoncé à son Dieu. Dans le courant du mois de janvier et des suivants, des révolutionnaires forcenés,

aidés souvent de soldats des garnisons, commencèrent à dévaster les églises, à briser, à hacher et à brûler tous les objets de piété qui s'y trouvaient. Ces barbares, sans aucun respect pour les arts, perçaient les tableaux, mettaient en pièces les statues et détrusaient les belles verrières qu'on admirait dans plusieurs lieux, spécialement à Saint-Nicolas à Nantes. Dans cette ville on traîna dans les rues le Christ qui ornait une des salles de la Cour des comptes, et on le brûla publiquement avec les riches tapisseries qui décoraient cet édifice. Dans la même ville l'image de Notre-Dame-de-Bon-Secours, si vénérée des marins, fut brisée et sa chapelle profanée. Les impies mirent la cathédrale et les autres églises de la ville dans un état de nudité complet. Minée poussa l'oubli de tout sentiment honnête jusqu'à aller fouiller dans le tombeau de M. de La Muzanchère, évêque de Nantes, dont il troubla les cendres. La cathédrale de Saint-Malo n'échappa point non plus à la dévastation. On abattit aussi à cette époque le Christ placé sur la grande porte de cette ville. A Saint-Brieuc, la cathédrale n'eut pas un meilleur sort que celle de Saint-Malo. On y brûla des reliques dans le jardin de l'évêché, et la grande collection des procès-verbaux des assemblées du clergé. A Treguier des soldats du bataillon d'Étampes, qui y étaient en garnison, se chargèrent de détruire tout dans la cathédrale. Dès leur arrivée, ils avaient renversé le calvaire élevé près de Saint-Michel. La prise de MM. Le Gall et Lajeat, que nous avons rapportée, redoubla leur fureur contre la religion. Des commissaires avaient été chargés d'entrer dans l'église pour en faire disparaître les statues

et la disposer à devenir le temple de la raison; les soldats les suivirent et saccagèrent tout ce qui s'y trouvait. On eut surtout à regretter, dans cet acte de vandalisme, le beau jeu d'orgues dont les tuyaux servirent à faire des bâtons aux militaires, et le tombeau de saint Yves, monument curieux, érigé par Jean V, duc de Bretagne, et qui fixait l'attention des étrangers. D'autres tombeaux, soit d'évêques, soit de chevaliers, ornés de statues, ne furent pas mieux traités que celui de saint Yves. Un soldat traina par la ville, à l'aide d'une corde, la belle statue de la sainte Vierge, placée au-dessus du maître autel. Lorsque ses camarades eurent tout détruit dans la cathédrale, ils allèrent dans la sacristie et y ayant trouvé les ornements, ils s'en revêtirent et simulèrent dans les rues un convoi funèbre. Un d'eux porté sous le drap mortuaire, contrefaisait le mort; mais la vérité succéda bientôt à la feinte, car, ayant été frappé subitement de maladie, il mourut la nuit suivante. Dieu parut venger les sacriléges qu'avaient commis ces misérables. Atteints d'une épidémie, ils périrent presque tous à Treguier, dans l'espace de quelques mois.

Dès le 12 décembre 1793, un sieur Dagorne, commissaire du pouvoir exécutif, avait préludé à Quimper aux sacriléges que nous venons de rapporter. Ce jour était celui de la fête de saint Corentin, patron du diocèse, et elle était chômée. Dagorne fit placer partout des canons et mettre la garnison sous les armes; puis, en présence de huit à dix mille habitants des campagnes, que la fête avait attirés en ville, il alla chercher à la cathédrale les vases sacrés qui s'y trouvaient, et

dans l'église même, ainsi que sur les places publiques, il se servit de ces vases pour se livrer aux indécences les plus révoltantes. C'est Lequinio, député de Vannes et terroriste fameux, qui nous apprend ce fait dans un de ses ouvrages, et il ne le raconte qu'avec indignation.

Il faudrait faire l'histoire particulière de tous les lieux de la Bretagne, à l'époque dont nous parlons, pour pouvoir raconter toutes les profanations, les sacriléges et les destructions qui eurent lieu en 1794. A Guingamp, un homme du peuple mit une corde au cou de la statue de Notre-Dame-de-Bon-Secours et la traîna dans les rues; heureusement elle ne fut pas détruite; mais l'image de sainte Anne, si vénérée en Bretagne, ayant été transportée de son église à Auray, on la brûla dans cette ville, qui lui devait, en grande partie, sa célébrité. A Josselin, on traita de la même manière la statue de Notre-Dame-du-Roncier. A Lesneven, les patriotes se montrèrent assez avisés pour aller eux-mêmes tout mutiler dans la célèbre église de Notre-Dame-du-Folgoet, seul monument remarquable que possédât le pays. A Morlaix, on voulut abattre celle de Notre-Dame-du-Mur, très-respectée par les habitants; mais l'autorité civile s'y opposa, dans la crainte d'exciter trop vivement l'indignation du peuple.

Plusieurs reliques précieuses, telles que celles de saint Samson et de saint Magloire, qui se trouvaient dans la cathédrale de Dol, et le bras de saint Corentin à Quimper, périrent dans ce bouleversement. D'autres, cachées avec soin, ont été conservées. De ce nom-

bre sont celles de saint Vincent-Ferrier, à Vannes; de saint Brieuc et de saint Guillaume, à Saint-Brieuc; de saint Amand et de saint Melaine, à Rennes; de saint Tugdual et de saint Yves, à Treguier. On doit la conservation de ces dernières à la prudence de l'autorité municipale, qui, lors de l'enlèvement de l'argenterie des églises, les fit déposer dans un endroit sûr de la cathédrale, d'où on les retira, lorsque les circonstances devinrent favorables à la religion. A Nantes, on cacha si bien les reliques que possédait l'église de Saint-Pierre, qu'elles n'ont pu encore être retrouvées. Quelques-uns des intrus contribuèrent à sauver de la profanation ces précieux trésors.

Les dévastateurs ne se bornèrent pas à briser tout ce qu'ils trouvèrent dans les églises des villes : ils se répandaient dans les campagnes, et les chapelles rurales les plus isolées n'échappèrent point à leur fureur; ils renversèrent aussi toutes les croix qui étaient placées sur le bord des chemins, et que la piété avait si multipliées en Bretagne. Par cette destruction, ils effacèrent le souvenir de faits historiques dont plusieurs croix servaient à conserver la mémoire, ayant été élevées sur le lieu même de l'événement. Leur ardeur pour détruire tout ce qui se rattachait à la religion était si grande, que nous en avons vu monter sur des toits, au péril de leur vie, pour arracher du faîte des maisons des croix que les couvreurs étaient dans l'usage d'y fixer. Ces furieux pénétraient même dans les maisons pour y briser et déchirer tous les objets de piété. Nous avons vu aussi conduire en prison une femme âgée, parce qu'on avait trouvé dans son livre de prières une image

du sacré cœur de Jésus, et incarcérer également de pieuses filles, parce qu'on les avait surprises récitant le chapelet. Qui pourrait dire les blasphèmes qui sortaient continuellement de la bouche de ces impies! la joie infernale qu'ils montraient en détruisant tout ce que la religion avait consacré au culte divin! Nous nous rappelons encore la fureur d'un sergent, qui enfonça devant nous le tabernacle du maître-autel d'une église paroissiale, et qui en arracha le velours qui le garnissait à l'intérieur; un possédé n'aurait pas un aspect plus affreux. Il est vrai que cet homme était protestant, et que l'esprit de secte l'animait sans doute; mais, hélas! des catholiques ne le cédaient en rien aux ennemis de l'Église, et ces enfants rebelles outrageaient leur sainte mère avec cette frénésie qui fut le caractère distinctif des luthériens et des calvinistes, dans les commencements de leur prétendue réforme. Les livres liturgiques n'étaient pas plus épargnés que le reste; on les lacéra, ou l'on s'en servit pour la confection des cartouches.

On comprend que ces ardents ennemis de la religion l'étaient aussi des bonnes mœurs, qui ne sont jamais plus en assurance que sous sa sauve-garde. Non contents de donner le spectacle dégoûtant de tous les vices, ces misérables voulurent encore légitimer en quelque façon leurs désordres. A cette époque de scandale, les filles mères recevaient une récompense de 50 francs pour chaque enfant mâle qu'elles mettaient au monde. La loi immorale du divorce, adoptée par l'assemblée législative, le 20 septembre 1792, avait autorisé à violer la sainteté du mariage; en 1794,

la Convention donna, le 23 avril, à cette loi, de nouveaux développements qui en rendit encore l'exécution plus facile. Les pieuses solennités du christianisme furent remplacées par des fêtes publiques imitées de celles des païens, et qui consistaient surtout en danses et en spectacles profanes. Pour tout dire, en un mot, les impies qui gouvernaient alors la France n'omirent aucun moyen, afin de corrompre le peuple et de lui faire abjurer la religion. En Bretagne, ces efforts ne produisirent aucun effet, si ce n'est sur la populace des cités. La masse de la population ne prit point part aux fêtes nationales ; mais, dans plusieurs villes, on eut à gémir de quelques divorces, qui attirèrent le mépris public sur ceux qui s'en rendirent coupables.

Quelque grands que fussent les maux que nous venons de signaler, il y en avait un autre encore plus déplorable, c'était le défaut d'une éducation chrétienne pour l'enfance et la jeunesse. Tous les établissements respectables, où elles la recevaient autrefois, avaient été détruits. De nouvelles écoles élémentaires les remplaçaient ; les langues savantes y étaient proscrites, et plus encore la connaissance de la religion. Heureux alors les jeunes gens dont les parents conservaient la foi et la leur inculquaient ! Quant aux autres, ils ne connaissaient Dieu et sa loi que par les blasphèmes qu'ils étaient exposés à entendre sans cesse. C'est cette cause qui a produit la génération si ignorante et si indifférente pour tout ce qui se rattache à la religion, que nous avons vue depuis cette époque.

Au moment où les hommes du pouvoir outrageaient ainsi la morale par leurs lois horribles, ils devenaient

de plus en plus rigoureux contre les ministres de la religion. Il était resté dans plusieurs paroisses des ecclésiastiques fidèles, mais âgés et impotents, que leur vieillesse et leurs infirmités avaient préservés de la déportation. Parmi eux, il s'en trouvait de grabataires, qui réclamaient des soins continuels; Bezard, avocat de Beauvais, qui déjà, dans plus d'une occasion, avait manifesté sa haine contre les prêtres, et qui avait voté la mort du roi, proposa à la convention, dont il était membre, d'ordonner l'arrestation de tous ces vieillards et infirmes. Cette assemblée inhumaine, adoptant cette proposition, rendit, le 12 mai, un décret qui ordonnait à ces prêtres de se rendre, dans le délai de deux décades, c'est-à-dire de vingt jours, au chef-lieu de leurs départements, pour y être reclus, et cet ordre était sous peine de mort, après ce délai. On vit donc de pauvres vieillards, languissants et débiles, arriver dans des charrettes au lieu qui leur était assigné, et là être renfermés dans des édifices nommés maisons communes, où ils éprouvèrent des privations de toute sorte, d'autant plus pénibles pour eux, que leur état demandait plus de soulagements. On comprend que nous ne parlons que des prêtres valétudinaires, car les autorités civiles des départements de la Bretagne avaient, par zèle révolutionnaire, fait incarcérer les sexagénaires avant le décret du 12 mai 1794, et nous avons rapporté le traitement cruel que Carrier avait fait subir à ceux de la Loire-Inférieure.

Quoique le sort des prêtres dont nous venons de parler, et qui se trouvaient détenus dans des maisons d'arrêt, fût très-malheureux, celui de leurs confrères,

embarqués sur les vaisseaux de Rochefort, l'était encore bien davantage. Ces infortunés avaient à endurer presque tous les maux que l'homme peut souffrir : la réclusion la plus rigoureuse, des maladies accablantes, le tourment de la faim et le supplice continuel d'être dévorés par la vermine. Nous avons sous les yeux plusieurs relations de déportés de Rochefort, toutes écrites par des hommes graves, respectables et dignes de confiance ; elles sont unanimes pour nous présenter leur position comme affreuse ; et leurs geôliers, c'est-à-dire les commandants ainsi que les équipages des bâtiments, comme des monstres de cruauté. Mais, en racontant leurs souffrances, ils ont observé fidèlement les règles de la charité chrétienne, car tous, à l'exception d'un seul, ont tu les noms de leurs persécuteurs. Certes, il y a eu bien de la vertu dans ce silence, car ils avaient de nombreux griefs à reprocher à ces barbares ! Celui d'entre les auteurs des relations qui a nommé le capitaine du navire *les Deux-Associés*, ne l'a fait qu'au sujet d'un certificat que les déportés eurent la générosité de lui donner après leur débarquement.

Ce navire marchand, *les Deux-Associés*, primitivement destiné à la traite des nègres, était divisé en deux parties à peu près égales. Le derrière, destiné pour l'équipage, comprenait l'espace qui s'étend depuis l'artimon jusqu'auprès du grand mât. On y avait placé quelques canons. Près du grand mât s'élevait une barrière, faite de grosses planches de chêne, haute de sept à huit pieds et garnie à son sommet de fortes pointes de fer. Cette barrière s'étendait d'un bord à l'autre du bâtiment, et elle avait deux portes pour la

communication de l'avant à l'arrière. Elles étaient défendues par des canons chargés à mitraille et braqués sur la partie occupée par les prêtres, sous le prétexte de prévenir toute révolte, car on feignait d'en craindre de leur part. Quatre couleuvrines défendaient en outre la barrière et dominaient tout l'espace où étaient resserrés les détenus. A chaque porte se trouvaient des sentinelles chargées de surveiller leurs moindres mouvements. On y avait affiché une consigne extrêmement sévère, qui changeait en délits graves et en complots séditieux les plus légères imprudences, et qui ne menaçait de rien moins que des fers et de la peine de mort. Il y avait défense expresse aux prêtres de passer au delà des portes; l'ordre même était donné de tirer sur celui d'entre eux qui regarderait du côté de l'équipage.

Il fallait pouvoir loger quatre cent neuf détenus dans un bâtiment qui contenait sans doute beaucoup de nègres, mais qui n'était pas construit pour recevoir un si grand nombre d'individus. On disposa dans l'entrepont, qui n'avait que cinq pieds de hauteur, des lits de camp, composés de planches à peine rabotées. Afin de gagner du terrain, on avait placé ces lits de camp dans le pourtour de l'entrepont; ils étaient à deux étages, et l'on conçoit aisément que l'étage étant si peu élevé, chaque lit devenait un véritable cercueil. Des hamacs suspendus occupaient le milieu de l'entrepont et remplissaient cet espace. On obligeait les prêtres à se coucher de manière que les pieds de l'un étaient à la tête de l'autre, et celui qui avait ainsi les pieds au haut du lit, se trouvait dans une position qui lui mettait la tête plus bas que le reste du corps. Ceux qu'on avait placés dans

les hamacs y étaient de la même façon que ceux qui occupaient les lits de camp. Les baquets, pour les besoins naturels, se trouvaient dans le lieu même où couchaient les détenus et y répandaient une odeur fétide. Que l'on s'imagine des hommes ainsi pressés les uns contre les autres, s'infectant mutuellement par la position de leurs pieds à la tête de leurs voisins, passant jusqu'à quatorze heures de suite dans cette étuve, pendant les chaleurs de l'été de 1794, ne recevant l'air que par une écoutille garnie d'un treillage en bois assez épais, et l'on aura une faible idée du supplice continuel qu'enduraient ces infortunés. Plusieurs prêtres périrent étouffés par la privation d'air. Il faut encore joindre à ces maux la vermine qui les dévorait et dont ils ne pouvaient se débarrasser, faute de vêtements et de linge de rechange. On sait qu'ils avaient été dépouillés de tout; que chacun d'eux ne possédait que les habits qu'il portait, deux chemises et deux mouchoirs. Ils ne pouvaient laver leur linge que dans l'eau de mer. A toutes leurs privations se joignait encore celle du sommeil. Comment, en effet, auraient-ils pu en jouir, dans la situation pénible où ils se trouvaient! Chaque détenu n'avait que onze pouces de largeur pour se coucher. Tous les matins, un calfat apportait au milieu de l'entrepont trois baquets remplis de brai sec; il y jetait deux ou trois boulets rouges, qui produisaient une fumée si épaisse et si acre, qu'elle provoquait une toux violente et faisait même vomir jusqu'au sang. Pendant le jour, les prêtres avaient la permission de monter sur le pont du navire; mais

ils y étaient en si grand nombre, qu'ils ne pouvaient s'y remuer. Exposés dans ce lieu à toutes les intempéries de l'air, ils y avaient à supporter tantôt l'ardeur du soleil, et tantôt la violence du vent ou de la pluie. Une simple toile, qu'on souffrait quelquefois qu'ils étendissent au-dessus de leurs têtes, était le seul abri qu'ils pussent se procurer.

La nourriture des confesseurs de la foi était en si petite quantité et d'une qualité si mauvaise, qu'elle ne suffisait pas pour les rassasier; mais seulement elle les empêchait de mourir. C'était souvent du biscuit moisi et plein de vers, un peu de vin, de mauvaise viande salée, de la morue et des légumes secs. Les gens de l'équipage leur volaient fréquemment une partie de leurs aliments, et diminuaient ainsi d'autant leur ration déjà si médiocre. Aussi plusieurs prêtres étaient-ils tellement tourmentés de la faim, qu'on en a vu chercher, dans les vases où l'on mettait la nourriture des porcs, des restes de pain destinés à ces animaux. Un des déportés des Côtes-du-Nord, le vénérable M. Berthier, si connu dans le diocèse de Saint-Brieuc par sa piété et par son zèle, mort curé de Saint-Malo de Dinan, était si faible dans sa jeunesse, que, lorsqu'il occupait la chaire de professeur de rhétorique au collége de Dinan, il ne pouvait manger que du pain très-léger. Il sentit si souvent les rigueurs du besoin, sur les vaisseaux de Rochefort, que son estomac finit par s'accoutumer aux aliments les plus grossiers.

Jusqu'ici nous avons présenté en raccourci le triste tableau des maux physiques qu'éprouvaient les dé-

portés; mais ce n'étaient pas les seuls qu'ils eussent à souffrir, et l'une de leurs peines les plus sensibles était d'entendre blasphémer sans cesse le saint nom de Dieu par les misérables qu'ils avaient pour geôliers. Ces gens n'avaient que des jurements et des paroles obscènes à la bouche. Deux fois le jour l'équipage se réunissait pour hurler en chœur l'hymne sanguinaire qu'on nomme *la Marseillaise*. Toute prière, tout signe extérieur de religion était rigoureusement interdit aux prêtres. Un d'eux fut mis aux fers pour avoir caché un chapelet. Leurs bréviaires et leurs autres livres de piété leur avaient été enlevés et déchirés. Ainsi livrés à une inaction complète, ils n'avaient pas même la consolation de pouvoir payer à Dieu le tribut de leurs prières vocales, ni de se nourrir de pieuses lectures. Toute leur occupation, pendant le temps qu'ils étaient entassés sur le pont, était de laver leur linge, de raccommoder leurs pauvres vêtements, de faire la guerre à la vermine qui les couvrait, ou d'aider les matelots dans leurs travaux. On leur avait d'abord demandé ce secours comme un service; on le leur imposa bientôt comme une obligation, et même on les chargeait du travail qui était le plus pénible. Toute réclamation contre les injustices et les mauvais traitements était interdite aux prêtres qui les souffraient. Ils en eurent, dans une occasion, une preuve révoltante. M. de La Romagère, mort évêque de Saint-Brieuc, et vicaire-général de Châlons-sur-Marne, à l'époque de la révolution, se trouvait du nombre des détenus. Dans l'espoir d'adoucir les maux de ses confrères, il voulut adres-

ser une pétition à l'administration du district de Rochefort. Il en parla au capitaine, qui ne s'y opposa pas. Fort de son assentiment, M. de La Romagère rédige la pétition, la fait signer par un prêtre de chacun des départements qui avaient fourni des déportés, et va ensuite la montrer au capitaine. Cet homme pervers la lit, entre en fureur, prétendant qu'on le compromet, en voulant présenter des pétitions, et fait mettre aux fers les signataires au nombre de dix-sept. Ces fers causèrent à M. de La Romagère une plaie à la jambe dont il n'a jamais pu guérir.

Tant de maux et tant de vexations auraient dû désespérer ceux qui étaient condamnés à les souffrir; mais non, Dieu, qui permettait que ses serviteurs fussent éprouvés d'une manière si terrible, ne les abandonna point dans la tribulation. L'Ecriture sainte nous apprend que la sagesse divine descendit avec le chaste Joseph dans son cachot, et qu'elle ne le délaissa pas tandis qu'il fut dans les fers. Cette même sagesse descendit aussi sur les vaisseaux de Rochefort, pour soutenir de fidèles ministres de Jésus-Christ, et elle répandit dans leurs ames ces consolations intérieures qui fortifient les gens de bien au milieu de leurs plus grandes peines. C'est elle qui inspira à l'un d'eux, M. Dubignon, prêtre de la respectable Compagnie de Saint-Sulpice, ces paroles sublimes, dignes des martyrs des premiers siècles de l'Eglise : « Il est vrai, disait-il un jour à l'un de ses » confrères, qui était tenté de découragement et de » murmure; il est vrai, nous sommes les plus mal- » heureux des hommes; mais aussi nous sommes les

» plus heureux des chrétiens. » A l'air de résignation et de paix qu'on remarquait sur leur visage, on voyait qu'ils étaient soumis à la volonté de Dieu, quelque rigoureuse qu'elle pût leur paraître. C'est une observation qui n'a pas échappé aux auteurs de diverses relations que nous avons sous les yeux, et qu'ils ont eu grand soin de consigner. La sainteté de la cause pour laquelle souffraient ces confesseurs de la foi était comme un véhicule qui les animait à supporter courageusement tous les effets de la malice de leurs persécuteurs. « Il faut avouer, dit l'auteur » de l'une de ces relations, M. Bottin, curé de Saint-» Sauveur de Lagny, diocèse de Paris, et l'un des » déportés; il faut avouer que, quand on combat pour » Dieu, la grâce élève l'homme au-dessus de lui-» même. A voir la joie et la sérénité qui brillaient » sur le visage de la plupart des détenus, on eût dit » qu'ils ne soupiraient qu'après le moment où ils » pourraient faire au Seigneur le sacrifice de leur » vie. Oh! combien la Providence est grande! Mal-» gré la rigueur des fouilles, on n'a jamais pu décou-» vrir, ni le saint sacrement, que plusieurs de nos » confrères, enfermés depuis nous, avaient apporté, » ni les saintes huiles, dont nous nous servions pour » administrer nos pauvres malades, ni un morceau » de la croix sur laquelle Jésus-Christ a consommé » son sacrifice. »

Lorsque nous présentons ces modèles de patience qu'offrirent les détenus entassés dans les vaisseaux, nous ne voulons parler que des prêtres fidèles, qui n'étaient captifs qu'à cause de leur inaltérable attache-

ment à la foi catholique. Nous avons déjà dit qu'il se trouvait, mêlés parmi eux, des constitutionnels et des intrus. Ils étaient pour la plupart des départements de la Meuse et de la Moselle. Quelques-uns de ces prêtres schismatiques avaient abjuré entièrement la foi et leur saint état, deux même s'étaient mariés. Un député de la convention, en mission dans cette partie de la France, Mallarmé, avait fait arrêter tous les prêtres qu'on pouvait saisir, bons et mauvais et les avait envoyés à Rochefort, afin qu'ils fussent déportés. Ils étaient d'abord détenus sur le *Washington*, navire placé près des *Deux-Associés*; mais lorsque la mort eut diminué le nombre des détenus qui se trouvaient sur ce dernier, on en fit passer du *Washington* pour occuper les places laissées vides, et c'est ainsi que ces schismatiques finirent par être sur le navire qui contenait le plus grand nombre des prêtres fidèles. Loin de profiter des bons exemples que leur donnaient leurs vertueux confrères, ces hommes, aveuglés par l'erreur, ne paraissaient pas voir dans les maux qu'ils souffraient un châtiment de Dieu, et ne reconnaissaient pas leurs égarements. Au contraire, ils desservaient les prêtres catholiques, et lorsque ceux-ci disaient secrètement leurs prières ou qu'à la fin de leur détention ils purent réciter l'office divin, les intrus se raillaient de leur fidélité à remplir ces devoirs de religion. Cependant, lorsque les maladies vinrent décimer les détenus, plusieurs constitutionnels rétractèrent leur serment. Parmi eux il y en eut qui firent une fin très-chrétienne. D'autres, lorsque le péril fut passé, revinrent à leurs anciens égarements et ne rougirent pas de faire valoir

comme un titre, pour obtenir plus promptement leur liberté, ce serment sacrilége qu'ils avaient prêté.

Les privations de tout genre et les mauvais traitements qu'éprouvaient les confesseurs de la foi, joints aux chaleurs de l'été, ne tardèrent pas à leur causer des maladies dangereuses, telles que le scorbut et la dissenterie. A peine les prêtres bretons eurent-ils passé un mois à bord des *Deux-Associés*, qu'ils comptèrent parmi eux plusieurs malades et plusieurs morts. Dans le courant de juillet ils perdirent sept de leurs confrères. Les premiers qui succombèrent furent M. Le Jan, vicaire de Brelevenez, déporté des Côtes-du-Nord, et M. Pierre, professeur au collége de Vannes; ils moururent l'un et l'autre le 14. M. Le Saulnier, sous-diacre de Plérin, près de Saint-Brieuc, les suivit à quelques jours de distance, n'étant âgé que de vingt-sept ans. M. Pergaud, Génovéfain, prieur de l'abbaye de Beaulieu, diocèse de Saint-Malo, périt à la même époque. « Le courage et la fermeté, dit M. La Biche de Reignefort, auteur d'une des relations que nous avons déjà » citées, paraissaient faire le fond de son caractère. Il » vint assez tard aux vaisseaux et fut emporté presque » aussitôt, quoique sa taille et son embonpoint annonçassent un tempérament extrêmement robuste. La » longueur de son agonie justifia cette conjecture. » Quoique altéré par une maladie dont le propre était » de nous interdire aussitôt l'exercice de nos facultés » intellectuelles, il conserva jusqu'au dernier moment » assez de présence d'esprit pour goûter et faire comprendre qu'il ratifiait tout ce que lui suggérait le confrère qui l'assistait dans ce dernier passage. » La vio-

lence de la maladie emporta aussi M. Lecoent, vicaire de Burtulet, diocèse de Quimper, trois jours après M. Pergaud, puis M. Cajan, dit le frère Casimir, diacre capucin de la maison de Nantes, mort à l'âge de vingt-sept ans, et enterré à l'île d'Aix. « Ce jeune religieux, vrai » Breton par la bonté du cœur et la fermeté du carac- » tère, montra, dit encore M. La Biche, un zèle et une » activité admirables dans le pénible emploi d'infir- » mier. Ayant contracté la maladie contagieuse en ser- » vant ses frères, il s'efforça vainement, durant plusieurs » jours, de supporter son mal à force de courage. Il » périt après une agonie des plus longues et des plus » cruelles, occasionnée par la force de son tempéra- » ment. » Le frère Casimir était déporté des Côtes-du-Nord. Un autre ecclésiastique du même département, ne lui survécut que de deux jours, c'était M. Gilles-Marie Prat, natif de Saint-Quai, près de Lannion, et attaché à la paroisse de Plouzelambre, diocèse de Tréguier. Sa mort fut d'autant plus regrettable qu'il succomba presque à son entrée dans la carrière sacerdotale, car il n'avait que trente-deux ans. C'est ainsi que, pendant la révolution, la persécution fit périr un assez grand nombre de jeunes prêtres bretons qui, par leur mort prématurée, privèrent l'Église des services qu'ils auraient pu lui rendre pendant une longue carrière.

Le nombre toujours croissant des malades avait obligé à former des hôpitaux pour les recevoir. Mais quels hôpitaux! Deux barques mouillées près du navire et presque continuellement agitées par les flots, dépourvues de tout ce qui est nécessaire en pareil cas, voilà les asiles qu'on ouvrit à ceux des déportés que le

mal dévorait. Ils n'avaient pour lits qu'un plancher rude, raboteux et inégal. On leur refusait les secours les plus simples et les plus indispensables, nul remède qui pût les soulager. Ils n'avaient pour boisson qu'une tisane faite de racines que l'on arrachait dans une île voisine, où l'on allait enterrer les morts. Les barques furent bientôt empestées, et les matelots les fuyaient comme des lieux qui exposaient à une mort presque certaine; mais les prêtres déportés, bravant les dangers qui les menaçaient, n'abandonnèrent pas leurs confrères souffrants. Ils se dévouèrent avec une générosité toute chrétienne au service des malades, et se sacrifièrent avec zèle et courage pour leur fournir les consolations de la religion. Ils leur prodiguaient tous les soins d'une tendre et compatissante charité, leur rendaient les services les plus pénibles et les plus dégoûtants, partageaient avec eux la petite quantité de nourriture qui leur était accordée, et dont ils avaient tant besoin pour se soutenir dans un emploi si fatigant, et allaient enterrer les morts dont ils creusaient les fosses. Les prêtres bretons partagèrent, avec leurs compagnons d'infortune, ces actes si touchants de miséricorde. On a déjà vu que le frère Casimir Cajan était mort victime de son dévouement comme infirmier. Nous aurons plus tard à parler de M. Julien, vicaire de Glomel, qui, dans le même emploi, montra une charité digne de tous les éloges.

Les prêtres de la Nièvre, détenus à Brest, n'y étaient guère mieux traités que ceux des Côtes-du-Nord, du Finistère et du Morbihan dans la rade de Rochefort. Cependant le sort des premiers était plus supportable

que celui des seconds, parce qu'ils avaient l'avantage d'être à terre, et ceux d'entre eux que les médecins envoyaient à l'hôpital y recevaient les soins les plus empressés de la part des filles de la Sagesse. Parmi les déportés nivernais que l'état déplorable de leur santé conduisit à l'hôpital se trouvait un jeune prêtre de la ville de Nevers, nommé M. Jacques-Jean-Baptiste Imbert. Actif, courageux, il avait été plus d'une fois utile à ses compagnons d'infortune. Lorsqu'il entra dans cet asile, il y fut reconnu par un forçat, employé au service des malades, qui était lui-même de Nevers, et qui avait servi dans une famille respectable dont le fils, prêtre fidèle, était aussi au nombre des déportés de la Nièvre et admis également dans le même hôpital. Ces deux dignes ministres de Jésus-Christ avaient à peine les vêtements nécessaires pour se couvrir le corps. Le forçat, chez lequel le crime n'avait pas étouffé les sentiments de compassion et de reconnaissance, leur procura d'abord quelques morceaux de toile, et sut intéresser en leur faveur d'autres personnes qui les secoururent. M. Imbert avait l'air franc et décidé; il n'en fallut pas davantage pour porter une sœur de l'hôpital à supposer qu'il était prêtre constitutionnel. Dans cette persuasion elle était loin de le traiter avec bienveillance. Il crut devoir détruire cet injuste soupçon, et se fit connaître devant la communauté assemblée. La sœur s'empressa de lui présenter ses excuses, et ses compagnes, désormais bien fixées sur son compte, le traitèrent avec tous les égards dus à son caractère. Elles lui procurèrent, à sa sollicitation, la plus grande consolation qu'il pût éprouver dans ses maux, celle de cé-

lébrer la messe. Il disposa même à la première communion la fille du chirurgien-major de l'hôpital, la lui administra ainsi qu'à une autre enfant, et prononça à cette occasion un discours pathétique, que les circonstances terribles, dans lesquelles la France était alors, rendaient encore plus touchant; mais bientôt les prêtres de la Nièvre, qui se trouvaient à l'hôpital, furent obligés de retourner à leur prison, puis de paraître, ainsi que leurs confrères, devant le tribunal révolutionnaire de Brest, qui en condamna plusieurs à mort. Ceux-ci se préparaient par la prière à leur exécution, qui devait être prochaine, lorsque la suppression de ce tribunal de sang les préserva de l'échafaud.

A la même époque, se trouvait aussi à Brest un jeune prêtre d'Orléans, vicaire dans une des paroisses de cette ville. Ne sachant que devenir, lorsque la persécution se montra si furieuse à la fin de 1792, il prit le parti d'entrer dans la marine. C'était le motif qui l'avait conduit à Brest. Il y cachait soigneusement sa profession, et s'était fait admettre sur un vaisseau; mais un mousse, qu'il avait précédemment instruit à Orléans, pour sa première communion, le reconnut et le dénonça. Cet ecclésiastique fut aussitôt arrêté et jeté en prison, où, pendant dix-huit mois, il subit la captivité la plus rigoureuse.

Malgré la terreur qui régnait alors, et désolait le royaume, les Filles de la Sagesse desservaient encore, ainsi que nous l'avons dit, l'hôpital de la marine à Brest. Leur attachement inviolable à la foi, et leur horreur pour tous les serments qu'on leur avait demandés, les mettaient dans le cas d'être expulsées, con-

formément au décret de la convention du 3 octobre 1793, qui ordonnait d'exclure des hôpitaux les femmes suspectes d'aristocratie, et de les remplacer par des citoyennes. Déjà l'autorité civile de Brest avait essayé d'exécuter ce décret ; mais les marins malades, qui savaient bien que personne ne pourrait suppléer près d'eux leurs charitables infirmières, ou plutôt les mères tendres que la religion leur avait données, se révoltèrent à la nouvelle de leur expulsion, et manifestèrent si énergiquement leur détermination de les conserver dans l'hôpital ou d'y mettre le feu, que l'autorité se vit obligée de céder. Cette communauté fut presque la seule en Bretagne qui eut ainsi le bonheur de se maintenir pendant tout le cours de la révolution. On cite aussi les Dames de Saint-Thomas, qui desservaient l'hôpital de Saint-Meen, à Rennes, celles de l'hôpital de Moncontour, et les Hospitalières cloîtrées de Vitré.

Les religieuses de la Miséricorde de Jésus, qui gouvernaient l'Hôtel-Dieu de Rennes, connu sous le nom d'hôpital Saint-Yves, n'eurent pas la consolation de pouvoir continuer de remplir, à l'égard des pauvres, les devoirs de leur sainte vocation. Cette communauté, qui se faisait remarquer par une régularité exemplaire, avait pour supérieure, à l'époque de la révolution, la Mère Chaton du Quillio, dite de Saint-Georges, fille capable et d'une haute vertu. Le schisme n'avait pu pénétrer dans cette maison ; c'en était assez pour lui attirer la haine des révolutionnaires. Ils la manifestèrent dès l'année 1792, en accusant de vol, à cette époque, et en emprisonnant l'une des religieuses, parce

qu'on avait trouvé, dans un paquet qu'elle envoyait à ses parents, un objet appartenant à la sacristie de l'hôpital, et joint à son insu à son paquet. En 1793, une autre religieuse fut également emprisonnée sur une accusation aussi ridicule qu'absurde. On l'avait vue exhorter un mourant et lui présenter un crucifix : on prétendit qu'elle lui donnait l'absolution, et que M. de Girac lui en avait accordé la faculté, ainsi qu'à ses compagnes. Il n'était pas difficile à l'accusée de se justifier de cette imputation, inventée par des gens attachés à l'hôpital, et que la présence des religieuses gênait, parce qu'elles conservaient avec soin le bien des pauvres, et que ces gens cupides ne cherchaient qu'à le dissiper. Cette religieuse, nommée la Mère Marie-Fidèle du Serre, était depuis vingt jours à la tour Le Bat, lorsqu'on employa avec succès, en sa faveur, la protection de son cordonnier, devenu officier municipal; car, dans ce temps de crime et de folie, le pouvoir était tombé entre les mains des classes les plus infimes de la société, c'est-à-dire entre les mains d'hommes les moins propres par leur naissance, et surtout leur éducation, à traiter convenablement les affaires publiques. Le cordonnier obtint la liberté de la Mère Marie-Fidèle.

Malgré toutes les vexations que les Hospitalières de Saint-Yves éprouvaient, elles continuaient à donner aux pauvres leurs charitables soins, et se conservaient dans l'esprit de leur saint état. On ne tenait aucun compte de leur généreux dévouement ; aussi étaient-elles soumises à une surveillance aussi outrageante qu'injuste. Deux gardes, établis dans la chambre du

tour, depuis 1792, inspectaient tout ce qui entrait dans la communauté et ce qui en sortait. Elles réussirent, dans une occasion importante, à tromper la vigilance de ces gardes, et la supérieure trouva le moyen de procurer à ses religieuses le bonheur d'accomplir le devoir pascal, en 1794. Dieu le permit, sans doute, pour fortifier ces pieuses filles dans les épreuves qu'elles eurent bientôt à supporter et qui furent longues et terribles. En effet, le jour même du vendredi saint, 18 avril, à trois heures de l'après-midi, des membres de l'autorité civile se présentèrent à l'hôpital pendant que les religieuses étaient occupées au service des pauvres, et les appelèrent dans leur salle de communauté. Là, celui qui paraissait être le chef, leur parla en ces termes :

« Vous étant consacrées à Dieu, vous devez, à son » exemple, obéir jusqu'à la mort aux puissances éta- » blies pour nous gouverner. Obligées par état à ser- » vir les pauvres toute votre vie, pouvez-vous les aban- » donner, par votre obstination à refuser le serment » que l'on exige de vous comme fonctionnaires pu- » bliques? Loin que nous ayons le désir de priver les » pauvres de votre assistance, nous sentons, au con- » traire, l'impossibilité de vous remplacer auprès d'eux. » Nous vous donnons vingt-quatre heures pour réflé- » chir au parti que vous avez à prendre. — Ce délai » est inutile, répond la supérieure d'une voix ferme et » avec un ton plein de dignité. Mon Dieu et ma con- » science me défendent ce serment ; je ne le ferai ja- » mais. » Toutes les religieuses répondirent de la même manière, et les municipaux se retirèrent sans que leur éloquence eût pu persuader à aucune d'entre elles de

trahir sa conscience en se soumettant à leurs injonctions.

Accablées, mais non vaincues, ces vertueuses filles participèrent abondamment, dans ce saint jour, aux souffrances de leur divin Époux. Elles passèrent la nuit suivante à faire leurs préparatifs de départ. Le lendemain matin, ne voyant aucun membre de la municipalité se présenter, elles se livrèrent un peu à l'espoir que les menaces de la veille n'auraient pas de suites, et que leur fermeté en avait imposé aux persécuteurs; mais leur illusion ne fut pas de longue durée. A quatre heures du soir, les municipaux reviennent à la communauté, prennent en particulier chaque religieuse, leur font, aux jeunes surtout, une peinture affreuse de la détention qu'elles vont subir; mais ces vierges fidèles ne se laissent pas ébranler, et elles étonnent, par leur fermeté, les agents du pouvoir; ils le sont encore davantage lorsque, annonçant à la supérieure qu'ils vont la conduire en prison, toutes les religieuses déclarent qu'elles veulent la suivre. Les municipaux décidèrent qu'ils n'en recevraient que huit, et que les autres resteraient à l'hôpital pour continuer d'y soigner les malades. La séparation de la supérieure de sa communauté, qui l'aimait tendrement, causa une peine cruelle à toutes les sœurs qu'on laissait à l'hôpital. Une d'entre elles, jeune religieuse, courut à la porte au moment où la supérieure et celles qui l'accompagnaient en franchissaient le seuil, et, par ses sollicitations pressantes, elle obtint de partager la captivité de ses compagnes.

On conduisit d'abord les neuf Hospitalières à la mai-

son du Bon-Pasteur, et elles y furent reçues comme des anges par un grand nombre de dames qui s'y trouvaient alors en détention ; mais on ne les y laissa pas long-temps. La courageuse résistance que ces pieuses filles avaient opposée aux demandes réitérées du serment qu'on leur avait faites, suffisait pour irriter de plus en plus contre elles leurs persécuteurs. Aussi les retirèrent-ils bientôt du Bon-Pasteur, pour les transférer à la prison de la ville. La malice de ces hommes pervers était si grande qu'ils commencèrent par dépouiller ces respectables captives de tous les effets qu'elles avaient à leur usage ; ils crurent aussi les exposer aux huées du peuple, en leur faisant parcourir, au moment de leur translation, les rues du centre de Rennes ; mais, quoique les habitants fussent sans cesse excités à la haine contre la religion et les personnes consacrées à Dieu, ils ne se montrèrent pas assez injustes pour insulter des femmes respectables qui, par un noble et généreux dévouement, avaient employé leur vie au soulagement des misères du pauvre.

Dans leur nouvelle prison, les vertueuses captives eurent à souffrir des privations rigoureuses. On ne leur donnait que du pain, de l'eau et de la paille ; mais leurs parents, touchés de ces traitements si injustes et de ce dénûment si peu mérité, trouvèrent les moyens de leur procurer des lits et des aliments. Cet acte de charité était d'autant plus louable, surtout relativement à la nourriture, qu'il était alors très-difficile de se procurer du pain et les autres nécessités de la vie. La cessation totale de tout commerce, l'insurrection des campagnes, les bras enlevés à l'agriculture par les fré-

quentes levées d'hommes, le défaut de prévoyance de la part des autorités, pour assurer les approvisionnements, les accaparements de blé et les besoins de nombreux corps de troupes répandus dans le pays avaient causé la famine dans plusieurs villes de Bretagne, surtout à Nantes et à Rennes.

Si les Hospitalières détenues ne manquèrent pas de nourriture, elles eurent à souffrir de bien d'autres manières. Renfermées toutes dans une même chambre, qui n'avait qu'une seule fenêtre, elles manquaient presque entièrement d'air. Leur lit consistait en un méchant matelas qui servait la nuit pour trois, et dont elles faisaient leur siége et leur table pendant le jour. Les agents de l'autorité les visitaient fréquemment, et malheur à celles qui avaient un livre de prières entre les mains, c'était un crime aux yeux de ces impies. Ils voulaient que les religieuses eussent gardé la décade et travaillé le dimanche; mais ils ne purent en venir à bout; au contraire, elles avaient soin de se mettre avec plus de propreté qu'à l'ordinaire le saint jour du Seigneur. Au milieu de tant de vexations, ces vertueuses filles conservaient la paix et montraient même un air de joie qui étonnait les séculiers assez favorisés pour obtenir, à prix d'argent, la permission de les voir. Dieu, pour la cause de qui elles souffraient, les soutenait par sa grâce au milieu de toutes leurs peines. Il fallait que cette grâce fût bien forte; car elles n'avaient de tout côté que des sujets d'affliction. Si elles mettaient la tête à la fenêtre, permission qui leur était souvent refusée, elles ne voyaient guère que des victimes que l'on conduisait à la mort : c'étaient ou des prêtres fidèles ou

de vertueux royalistes que l'on punissait par le dernier supplice de leur attachement à la religion et à la monarchie légitime. Privées pendant long-temps des secours de la religion, les Hospitalières purent enfin, à l'aide d'une pieuse industrie, se faire entendre, par leur fenêtre, d'un prêtre qui, comme elles prisonnier, habitait une chambre voisine de la leur, et se confesser à lui. Une autre fois, étant descendues dans les cours de la prison, elles eurent la consolation de recourir au ministère d'un prêtre qui, déjà condamné à mort, conservait assez de sang-froid pour entendre les confessions, et qui reçut les leurs par le soupirail du cachot dans lequel il était renfermé.

Les autres Hospitalières, restées à l'Hôtel-Dieu, n'éprouvèrent guère moins de peine que celles qui étaient détenues. Une populace impie envahit les lieux réguliers, et se fit un criminel plaisir de briser tous les objets de religion qu'elle trouvait dans le couvent. Des gens perfides, qui se disaient leurs amis, vinrent leur demander leurs objets les plus précieux, sous prétexte de les mettre en sûreté et de les leur conserver. Ces faux amis, qui étaient de véritables voleurs, se les approprièrent. Au reste, ces religieuses ne tardèrent pas elles-mêmes à être arrachées de leur maison. On rendit à leurs familles trois d'entre elles qui étaient très-infirmes, et le 25 avril on conduisit les autres à l'hôpital Saint-Meen, lieu désigné pour leur réclusion. On n'en garda que deux à Saint-Yves pour continuer à prendre soin de la pharmacie. Plus tard, on les réunit à leurs compagnes enfermées à Saint-Meen.

Il semblait que la rigueur avec laquelle la digne su-

périeure de l'Hôtel-Dieu et ses filles étaient traitées en prison eût dû satisfaire la haine de leurs ennemis; mais non; elles avaient encore de nouvelles épreuves à supporter. Après qu'elles eurent passé quelque temps dans la prison civile, on les transféra à la tour Le Bat, lieu destiné à renfermer les condamnés. A leur arrivée dans cette tour, on eut la cruauté de les séparer les unes des autres, en les divisant en deux bandes, dont l'une fut jetée dans un cachot infect, qui n'avait d'issue que par une cour où le soleil ne pénétrait jamais. La seconde bande eut pour logement le lieu le plus élevé de la tour, et déjà occupé par des femmes condamnées pour crimes. Ces êtres dégradés devinrent les compagnes des vertueuses Hospitalières, et par leur langage obscène les affligeaient continuellement. Deux paillasses composaient tout le mobilier de ces dignes religieuses, qui se virent forcées de passer sous des ardoises brûlantes les journées les plus chaudes de l'été de 1794. Voilà comment les révolutionnaires traitèrent ces respectables filles, qui, par leurs vertus et les services qu'elles avaient rendus à la société, méritaient l'estime et la reconnaissance publiques.

Jusqu'ici nous avons été forcés de présenter au lecteur une longue série de faits des plus affligeants. Nous voulons maintenant le consoler par le récit des attentions de la providence en faveur des prêtres fidèles, et de traits de générosité que la religion inspira dans les temps malheureux dont nous rapportons l'histoire.

On a déjà vu que les membres du Clergé de Bretagne, déportés en Angleterre, y avaient été accueillis avec bienveillance, et que d'abord des souscriptions parti-

culières, puis des secours réguliers de la part du gouvernement, avaient pourvu à leurs plus pressants besoins. Ces secours, qu'ils reçurent exactement, diminuèrent pour eux la peine de l'exil. C'était un adoucissement à la douleur que leur causaient leur éloignement de leur patrie, les maux dont la France était inondée, les crimes qui la couvraient, et surtout la perte des ames, qui souvent périssaient, privées de tous les moyens de salut que l'Église procure à ses enfants.

Les prêtres bretons, qui se trouvaient en Espagne, donnèrent quelquefois, par leur nombre, des inquiétudes aux autorités des villes frontières de la France. Les succès assez grands que les troupes de la république obtinrent en 1794 obligèrent ces ecclésiastiques à évacuer la Catalogne, et à chercher un asile dans des pays plus éloignés du théâtre de la guerre. M. La Couture, vicaire de Saint-Léonard de Nantes, et trois vicaires du diocèse de Vannes, MM. Madoüas, de Questembert, Gicquel, de Billiers, et Dorso, de Theix se décidèrent à passer en Portugal. Ils s'embarquèrent dans ce dessein avec sept religieux Récollets, un acolyte de Vannes, nommé M. Tabourdet, et le frère Joachim, du séminaire de cette ville. Ayant relâché à Los Muros, petit port de Galice, les habitants du lieu les reçurent avec joie et les secoururent. A Vigo, autre port de la même province, une communauté de religieuses de cette ville les traita aussi avec beaucoup de charité. Ils abordèrent à Figueira, port du diocèse de Coïmbre. Le capitaine, qui les y avait transportés, fut condamné à l'amende, pour avoir introduit sans permission des étrangers dans le royaume; mais les prêtres n'éprouvèrent

aucun désagrément. Au contraire, l'évêque de Coïmbre les accueillit avec une bonté toute paternelle et une affection qui prouve combien il y avait de charité chez toutes les nations catholiques de l'Europe, avant que l'esprit révolutionnaire y eût pénétré. Rien de plus touchant en effet, rien de plus apostolique que la lettre que ce prélat écrivit en latin à ces pauvres fugitifs. Nous allons en donner la traduction, et nous désirerions qu'elle pût passer à la postérité la plus reculée.

« Vénérables Prêtres et Clercs, venus de France et débarqués a Figueira, port de notre diocèse,

» Qui pourrait ne pas se sentir profondément affecté, en entendant le récit de la longue série de misères et de calamités que vous ont fait éprouver l'impiété de vos compatriotes et l'abandon qu'ils ont fait de la religion? Nous prenons une part sincère à vos peines et nous plaignons vivement votre sort, qui nous paraît le plus dur et le plus cruel de tous. Cependant, en vous donnant le baiser de la charité fraternelle, et nous étendons volontiers les bras pour vous l'accorder, nous ne pouvons nous empêcher d'applaudir à votre position, car vous avez, par un dessein très-secret de Dieu, trouvé l'occasion de faire briller votre lumière devant les hommes, et ses rayons salutaires doivent éclairer les contrées éloignées. Vous êtes devenus, par votre patience, un beau et ravissant spectacle à Dieu, aux anges et aux hommes. C'est pourquoi nous pleurons avec vous et nous nous réjouissons. Nous donnons des larmes au malheur déplorable qui vous a

conduits dans ce pays, et nous nous livrons en même temps à la joie. Nous avons été, plus tard qu'il ne l'aurait fallu, averti de votre heureuse arrivée. Si nous l'avions plus tôt connue, nous aurions volé aussitôt pour vous embrasser, vous protéger et vous offrir avec empressement une prompte et gracieuse hospitalité. Rien ne nous sera plus agréable que d'employer nos ressources pécuniaires à votre soulagement et pour vos besoins. Qu'il nous est satisfaisant de joindre ces précieux débris de l'Eglise gallicane à la maison de Dieu que nous gouvernons! Qu'il serait beau de pouvoir planter dans le verger ou le jardin spirituel que nous gardons, ces rejetons aujourd'hui arrachés de France et autrefois si florissants! Mais, ayant appris que vous êtes, par la volonté et l'ordre du roi, envoyés dans des couvents, quoique nous sachions bien qu'il ne vous y manquera rien des choses nécessaires à la vie, nous vous faisons, en attendant, passer quelques secours pour vous conforter et vous soulager, afin que vous soyez bien assurés de toute notre bonne volonté à votre égard. Adieu donc, et jouissez en paix de la liberté que notre Seigneur Jésus-Christ nous a acquise.

» Le plus affectueux et le plus dévoué de vos serviteurs.

» FRANÇOIS, *évêque et comte* (*de Lemos*). »

Coïmbre, le 4 des ides d'octobre (12) 1794.

Le bon évêque ne se contenta pas d'écrire en termes obligeants aux exilés bretons; il les reçut dans son pa-

lais, et avant qu'ils partissent pour les abbayes ou couvents, qu'on leur avait assignés pour résidences, il les fit entièrement habiller de neuf, leur donna un repas splendide, et chargea ensuite son secrétaire de remettre à chacun d'eux une somme de quatre-vingts francs. Plus tard, il leur écrivit encore une lettre toute paternelle, dans laquelle, après avoir déploré les maux de l'Eglise de France et l'impiété des persécuteurs, il témoigne, à MM. La Couture, Madoüas, Gicquel et Dorso, la joie qu'il ressent de les avoir dans son diocèse, où ils sont comme dans son sein. Comptant sur leur foi, leur religion, leur piété et la solidité de leurs autres vertus, il les reçoit très-étroitement dans sa communion et dans celle de son Eglise, leur donne le pouvoir de célébrer et d'entendre les confessions des fidèles, tandis qu'ils seront dans son diocèse, et finit par des vœux ardents pour le rétablissement de l'Eglise de France. Cette lettre était du 14 novembre 1794.

On voit par ces lettres combien les maux de la France, et surtout ceux que la religion y éprouvait, affligeaient les catholiques étrangers. Ces maux étaient à leur comble. Jamais l'impiété ne s'était montrée plus furieuse contre le Seigneur et contre son Christ; mais aussi les prêtres ne montrèrent jamais un courage plus intrépide et les fidèles plus de dévouement, des vertus plus pures et plus généreuses. Ainsi l'on voyait de dignes prêtres affronter les périls les plus imminents pour aller porter aux malades les derniers secours spirituels. Au moment même où les villes de Bretagne gémissaient le plus sous le joug de la terreur; quand

tous les gens de bien étaient dans des transes continuelles, par la crainte de perdre leur liberté ou leur vie, des ministres zélés étaient cachés dans ces villes et y remplissaient les fonctions de leur ministère. A Nantes, où Carrier faisait trembler tous les habitants, un curé du diocèse, M. Cosnuel, recteur de Saint-Laurent-des-Autels, passa au milieu de quatre gendarmes, qui gardaient la porte d'une maison, au moment même où l'on y arrêtait plusieurs personnes, et s'y introduisit pour donner les sacrements à une mourante. Nous pourrions citer un grand nombre de traits de ce genre.

Mais une autre chose non moins admirable, c'est le dévouement avec lequel les bons catholiques recevaient chez eux et cachaient les prêtres proscrits, pourvoyaient à leurs besoins et les accompagnaient dans les courses nocturnes que ceux-ci faisaient pour le service spirituel des fidèles. Ces dignes chrétiens n'ignoraient pas les peines qu'ils avaient à redouter, si leurs actes de charité étaient connus; mais la vivacité de leur foi leur faisait braver tous les dangers pour exercer l'hospitalité envers les ministres de Jésus-Christ. MM. Le Roux et Costiou, prêtres du diocèse de Léon et anciens professeurs au collége de Saint-Paul, en eurent un jour une preuve bien touchante. Ils étaient, à l'époque de la terreur, cachés ensemble chez un bon paysan de leur pays, dont la maison se trouvait peu éloignée d'une grande route. Le fréquent passage des troupes par le canton où ils se tenaient, et la rigueur des peines portées contre ceux qui donnaient asile aux prêtres leur fit craindre de compromettre leur hôte,

qui était père de famille, et prendre la résolution de s'éloigner de chez lui. Ils l'appellent et lui font part de leurs motifs de crainte et de leur dessein. Le paysan, après les avoir entendus, les prie d'attendre un instant, afin qu'il puisse en conférer avec son épouse. Les deux époux reviennent bientôt, et se mettant à genoux devant MM. Le Roux et Costiou, ils leur disent : « Messieurs, « il nous arrivera ce que Dieu permettra ; mais vous » nous procurez des grâces si précieuses, que nous » ne pouvons consentir à en être privés ; ainsi, nous » voulons que vous continuiez à rester avec nous. » Dieu récompensa des sentiments si chrétiens et si généreux. Les deux prêtres échappèrent aux recherches des persécuteurs, et le bon paysan ne fut pas inquiété. Nous devons la connaissance de ce fait au respectable M. Inizan, curé de Recouvrance, à Brest.

Le dévouement dont nous parlons n'était pas particulier à un coin de la Bretagne ; on en eut de grands exemples dans toutes les parties de la province, et surtout dans le diocèse de Saint-Malo, où la foi et la piété s'étaient conservées parmi les peuples de la campagne d'une manière vraiment admirable. Dans la paroisse de Saint-Thurial, appartenant à ce diocèse, un homme respectable, nommé Pierre Aubin, demeurant aux Melliers, et mort il y a peu d'années, montrait tant de bonne volonté à accueillir chez lui les prêtres proscrits, qu'il s'en trouva jusqu'à douze et treize à la fois. Ils choisissaient sa maison pour se réunir le jeudi-saint, afin de remplir ensemble le devoir pascal.

Ce ne fut pas seulement le dévouement des bons ca-

tholiques qu'on put admirer à l'époque de la terreur, on vit plusieurs d'entre eux faire des actes de vertu héroïque. Ainsi il y en eut qui préférèrent la mort à un mensonge, à l'aide duquel ils pouvaient se sauver. Nous avons déjà dit que plusieurs prêtres rejetèrent devant les tribunaux ce moyen d'éviter le dernier supplice. C'est aussi de cette manière qu'agit un jeune homme de Nantes, nommé Sagory, appartenant à une famille respectable de cette ville. Il y fut amené, après avoir été arrêté comme Vendéen, et traduit au tribunal criminel. Quoique âgé de plus de dix-huit ans, il ne paraissait pas avoir atteint cet âge, et on lui suggéra d'assurer qu'il n'y était pas encore parvenu; mais il refusa d'user de mensonge pour conserver sa vie, et périt sur l'échafaud, martyr de son amour pour la vérité.

Le nommé Baltais, entrepreneur de bâtiments à Fougères, placé dans les mêmes circonstances que le jeune Sagory, ne tint pas une conduite différente. Cet homme appartenant à la classe du peuple, jouissait de l'estime publique, à cause de sa probité et des services qu'il rendait. Lors du premier passage de l'armée vendéenne à Fougères, il dirigea le travail des ouvriers qui placèrent le drapeau blanc sur le clocher de Saint-Léonard. Après le second passage de cette armée, Baltais fut, pour ce fait, dénoncé au comité révolutionnaire. Les membres de ce tribunal de sang se sentirent, pour la première fois peut-être, disposés à écouter la voix de l'humanité et entreprirent de le sauver. On attendait Deficnne, l'un de ces agents que les représentants du peuple en mission envoyaient dans les lieux

où ils ne pouvaient aller eux-mêmes et qu'ils investissaient de pouvoirs assez étendus. A son arrivée, on lui parle de Baltais et de l'accusation portée contre lui. On fait valoir ses services et sa probité; on demande sa grâce. Defienne promet de le sauver, s'il veut nier toute coopération au délit dont on l'accuse. Baltais paraît devant son juge. « As-tu, lui dit ce farouche ré-» publicain, coopéré à l'inauguration du drapeau blanc » sur le clocher de l'église? » — « Oui, répond ce cou-» rageux chrétien. » — « L'as-tu fait librement? » — « Oui. » — « Mais tu y as été forcé. » — « Non, je » n'y ai pas été forcé. » — « Tu sais que c'est un crime » que la loi punit de mort. » — « Je le sais; mais je » n'ai pas été forcé de le faire. » — « Le comité désire » te sauver la vie; déclare que tu as été forcé d'agir. » — « Je ne peux pas le déclarer, puisque j'ai agi libre-» ment; je ne sauverai pas ma vie par un mensonge.» Defienne le quitte et va dire aux membres du comité : « Votre Baltais s'est perdu, malgré ce que j'ai fait pour » le sauver; il n'a pas voulu mentir; je l'ai fait con-» damner à mort. » Quelques jours après, cet homme vertueux périssait sur l'échafaud avec douze ou treize autres victimes.

On voit que la vérité, ainsi que la foi, eut, pendant la révolution, plusieurs martyrs en Bretagne. Ce ne sont pas les seuls traits de cette espèce que nous ayons à rapporter dans le cours de cette histoire, ni la seule fois que nous ayons à présenter le contraste des vertus les plus pures avec l'impiété la plus révoltante.

Cette impiété se montrait surtout à Paris dans toute sa laideur, et les gouvernants, hommes horribles, ne

se contentaient pas d'en faire parade, ils la prêchaient au peuple, et l'un de leurs plus grands soins était d'essayer de faire des Français une nation d'athées. L'abandon de la morale de l'Évangile ne tarda pas à produire des scandales déplorables. La crainte de Dieu parut bannie des cœurs, et les désordres les plus honteux vinrent affliger les gens de bien. La raison et la philosophie, dont les révolutionnaires avaient sans cesse les noms dans la bouche, et qu'ils déshonoraient par leurs excès, parurent alors, telles qu'elles sont réellement, insuffisantes pour empêcher les hommes de donner dans les écarts les plus blâmables. Il semble que Dieu permît ces écarts, afin de fournir aux générations futures une nouvelle preuve de la nécessité de la véritable religion. Au milieu de ce chaos d'impiété et de folie, un homme, alors tout-puissant en France, crut pouvoir, en 1794, faire entendre un nom prohibé depuis un an, et contre lequel on vomissait d'horribles blasphêmes. Ce nom était celui de Dieu. L'homme dont nous parlons, l'un des plus scélérats que la terre ait portés, Robespierre, s'était montré dans la convention, dont il était membre, le partisan fidèle des mesures les plus acerbes et les plus sanguinaires. Il avait puissamment contribué à la mort du roi, ainsi qu'à la chute des députés moins altérés de sang que lui, et connus sous le nom de Girondins. Son pouvoir avait grandi au milieu des proscriptions qu'il provoquait sans relâche, et après s'être débarrassé de tous les membres de la convention qui appartenaient à la faction opposée à la sienne, il ne balança pas à sacrifier ceux de ses partisans qui lui faisaient ombrage ou qui

pouvaient contrarier ses desseins ambitieux, car il avait conçu la pensée et formé le projet de parvenir à la suprême dictature. Ce monstre, qui inondait la France de sang, par lui-même et ses satellites, voulut aussi devenir le chef d'une nouvelle religion, et, dans un discours prononcé à la convention, il proclama l'existence de l'Etre suprême, et l'immortalité de l'ame. A sa voix, les églises, déjà transformées en temples de la raison, devinrent ceux de l'Etre suprême. Ces églises, dévastées et dépouillées de tous leurs ornements, ne renfermaient plus guère qu'une statue de la raison, armée d'une pique et coiffée d'un bonnet rouge, et la chaire ou une tribune dans laquelle se faisaient entendre des orateurs. On plaçait, sur le frontispice des nouveaux temples, cette inscription que plusieurs conservèrent, après avoir été rendus à leur destination primitive : *Le peuple français reconnaît l'Etre suprême et l'immortalité de l'ame.* Les cathédrales de Bretagne et les églises paroissiales subirent cette transformation. Dans quelques lieux on choisit pour temples des chapelles, et ce local, quoique exigu, était bien suffisant, par la raison que le peuple ne prit aucune part à ces folies révolutionnaires. Ces fêtes ne comptaient guère, en effet, pour assistants, que les membres des autorités, quelques ardents patriotes et ceux qu'on forçait de s'y rendre, car, à cette époque de liberté, on violentait les consciences, et l'on obligeait, par des menaces, de prendre part à ces cérémonirs païennes des gens qui les avaient en horreur. C'est ainsi qu'on en agit, surtout pour la fête de l'Etre suprême, qui fut célébrée au mois de juin 1794. On

avait, pour représenter les quatre âges de la vie, désigné des enfants, des jeunes gens, des personnes d'un âge mûr et des vieillards des deux sexes. Malgré la répugnance qu'éprouvaient plusieurs de ceux qui étaient choisis pour figurer dans cette parade, il leur fallut cependant s'y trouver, et entendre les éloges pompeux que des orateurs insensés donnaient à la faction de la Montagne, qui était celle de Robespierre.

Il semblait que la puissance de ce chef de parti était désormais parfaitement affermie; tout tremblait sous lui, et les moindres signes de sa volonté étaient des ordres qu'on s'empressait d'exécuter, quelque arbitraires et cruels qu'ils pussent être. Mais Dieu souffla sur cette idole, et elle ne tarda pas à être renversée. Les complices du monstre, voyant qu'il les décimait sans cesse, craignirent que leur tour n'arrivât, et résolurent de le prévenir. Des voix accusatrices se firent entendre contre lui à la tribune de la convention. Il voulut encore dominer l'assemblée; mais déjà le prestige était détruit, la parole lui manqua et il se montra, dans cette circonstance pour lui si importante, aussi lâche qu'il avait été barbare. Mis hors la loi avec plusieurs des membres les plus féroces de la convention, Robespierre chercha contre elle un appui dans la municipalité de Paris, qu'il compromit sans succès. Enfin le 9 thermidor vint délivrer la France de cet odieux tyran et de plusieurs de ses satellites. Le dimanche 27 juillet, ils périrent sur l'échafaud, au milieu des cris de joie du peuple, qui applaudissait à un supplice si justement mérité.

La mort de Robespierre fut pour Paris le commencement d'une ère nouvelle. Les nombreux détenus,

que renfermaient les prisons de la capitale, commencèrent à respirer et à espérer qu'ils pourraient éviter la mort violente dont ils étaient sans cesse menacés. Bientôt ces prisons s'ouvrirent, et le plus grand nombre des captifs recouvra sa liberté. Les prêtres qui se trouvaient parmi eux jouirent de la même faveur. M. de Bellescize, évêque de Saint-Brieuc, vit aussi finir alors sa détention. Transféré successivement dans diverses prisons, il était dans celle du Luxembourg, lorsque La Harpe, célèbre littérateur, et détenu lui-même, fit sa connaissance. Cet écrivain, jusqu'alors incrédule, avait été grand ami de Voltaire. Ses propres réflexions sur les maux causés par la philosophie moderne, et la patience avec laquelle M. de Bellescize souffrait les douleurs de la goutte, le touchèrent. Il ouvrit son cœur à ce prélat, reçut ses instructions, lui confessa ses fautes, et se convertit si solidement, que, depuis ce moment, il devint un intrépide défenseur de la religion.

Si la persécution ne cessa pas entièrement à Paris, elle y fut au moins beaucoup plus modérée, et nous ne trouvons qu'une seule exécution de deux prêtres dans la capitale depuis le 9 thermidor. Il n'en était pas ainsi en province, et surtout en Bretagne. La haine contre les ministres de la religion y était toujours aussi violente parmi les révolutionnaires, et les autorités n'y ayant pas été remplacées après la chute du tyran, ceux qui avaient jusqu'alors persécuté les prêtres, purent encore les poursuivre avec le même acharnement, sans y trouver aucun obstacle. Aussi les exécutions des confesseurs de la foi ne se ralentirent-elles pas. La nouvelle de la mort de Robespierre était déjà arrivée à Rennes,

lorsque M. Cottire, vicaire de Pipriac, dans le diocèse de Saint-Malo parut devant le tribunal criminel de cette ville. On n'avait à l'accuser que d'être resté dans la paroisse à laquelle il était attaché, et de s'y être rendu utile aux fidèles. La révolution récemment opérée à Paris, et la chute des terroristes, ne purent adoucir les juges sanguinaires de Rennes : ils condamnèrent M. Cottire au dernier supplice, et il le subit le 3 août 1794.

A peu près à la même époque, mourut à Paris un respectable prêtre breton, dont nous avons déjà fait mention plus d'une fois, M. Denis Bérardier, ancien syndic de la faculté de théologie, et ancien grand-maître du collége de Louis-le-Grand, homme d'un talent remarquable, et qui surtout parlait avec une étonnante facilité. Très-bon par caractère, il n'avait pas eu assez de fermeté pour maintenir la discipline dans l'important établissement qu'il gouvernait. Plusieurs des élèves de cette maison, au nombre desquels étaient Robespierre et Camille Desmoulins, se firent remarquer par leurs excès dès le commencement de la révolution. Camille Desmoulins conserva néanmoins de l'attachement pour son ancien supérieur, le préserva des massacres de septembre, et voulut être marié en secret par lui pendant le règne de la terreur. M. Bérardier était parvenu à la soixante-quatorzième année de son âge, lorsqu'il termina sa carrière.

La ville de Saint-Malo, déjà témoin de plusieurs exécutions, depuis le commencement de l'année, vit encore, au mois d'août, périr sur l'échafaud deux condamnés dont la mort affligea vivement les gens de

bien. L'un était le P. Barthélemi, prêtre et religieux Récollet du couvent de Saint-François, connu de toute la ville par sa charité et son zèle. L'autre était une respectable fille, nommée Angélique-Marie-Jeanne Glatin, âgée de plus de soixante ans. Ancienne domestique de madame de Vieux-Châtel, elle avait, par la sagesse de sa conduite, sa probité sévère et la délicatesse de ses sentiments, gagné la confiance, et même mérité l'amitié de sa maîtresse. Elle donna à cette dame des preuves d'un dévouement sans bornes, et ne la quitta que lorsque la mort vint la lui enlever. Libre alors, elle ne voulut plus servir et se consacra exclusivement à la pratique des œuvres de charité. Visiter et panser les indigents malades, soulager les pauvres honteux, élever et placer de jeunes filles exposées à se perdre, telles étaient ses occupations habituelles. Jouissant de l'estime publique, et avantageusement connue de plusieurs dames riches de la ville, elle était souvent la dépositaire de leurs aumônes. Une vertu si solide devait être encore purifiée dans le creuset de la tribulation. Le cœur charitable de mademoiselle Glatin n'avait pu qu'être vivement touché des maux que la révolution causait à l'Église et à ses ministres; sa maison était ouverte à tous ces respectables proscrits, et elle leur rendait service avec l'entier dévouement que la religion inspire. Elle avait recueilli chez elle le P. Barthélemi. Il y remplissait toutes les fonctions du saint ministère en faveur des bons chrétiens, encore nombreux à Saint-Malo. La discrétion des personnes que mademoiselle Glatin recevait, et les sages précautions qu'elle prenait, avaient préservé ce respectable reli-

gieux de la fureur des républicains; mais enfin ils devaient l'un et l'autre être victimes de la perfidie. Une méchante femme, revendeuse de profession, alla un jour à la porte de mademoiselle Glatin, et regardant par le trou de la serrure, elle vit le P. Barthélemi qui achevait son repas avec sa charitable hôtesse. Elle court aussitôt les dénoncer au comité de surveillance. Une demi-heure après, ils étaient l'un et l'autre arrêtés et écroués à la maison d'arrêt. Cet événement fatal jeta les honnêtes gens dans la consternation; mais mademoiselle Glatin n'en parut pas ébranlée, et l'on put alors connaître toute sa grandeur d'ame et sa force de caractère. Pendant plusieurs semaines qu'elle passa en prison, elle ne perdit rien de son calme et de sa gaieté ordinaires. Le P. Barthélemi se laissait quelquefois abattre par l'inquiétude; elle relevait son courage et celui de tous ses autres compagnons de captivité. Traduite avec ce religieux devant le tribunal révolutionnaire, elle répondit presque seule à l'interrogatoire, et elle le fit non-seulement avec beaucoup de présence d'esprit, mais avec une foi digne des premiers martyrs. « Depuis quel temps cet ennemi de la patrie » était-il caché dans ta maison ? lui demande le pré» sident du tribunal. » — « L'époque ne m'en est pas » bien présente ; je sais que j'avais le bonheur de pos» séder ce bon religieux depuis long-temps. » — « Qu'a» t-il fait chez toi ? » — « Il a fait, et je lui ai aidé à » faire tout le bien que nous avons pu; il a baptisé, il » a confessé, il a marié, il a fait faire grand nombre de » premières communions, et moi je lui ai facilité, se» lon tout mon pouvoir, les moyens de remplir ces

» pieux ministères. » — « Femme imprudente, ne sa» vais-tu pas à quoi tu t'exposais? la loi te le défen» dait. » — « Oui, votre loi à vous; mais la loi de mon » Dieu me l'ordonnait. » Une sentence de mort, prononcée contre les deux accusés, suivit ces généreuses réponses. Mademoiselle Glatin l'entendit sans montrer la plus légère émotion, et elle retourna à la prison en bénissant Dieu. L'heure de l'exécution étant arrivée, elle sortit la première de la maison d'arrêt, marcha d'un pas ferme, sans pâlir et sans paraître troublée à la vue de la foule que ce triste spectacle rassemblait. Se tournant vers le P. Barthélemi, elle lui dit à haute voix : « Mon Père, entonnez le *Te Deum*, en actions » de grâces de ce que nous allons mourir pour Jésus» Christ. » Ce fut en chantant ce pieux cantique qu'ils arrivèrent l'un et l'autre au pied de l'échafaud. La foi et le courage de mademoiselle Glatin la soutenant jusqu'à la fin, elle voulut y monter la dernière, pour éviter sans doute au P. Barthélemi, qui avait moins de force de caractère, la douleur de la voir exécuter. Ainsi périt, le 4 août 1794, cette vertueuse fille, dont la mémoire est encore chère à ceux qui l'ont connue.

Cette mort produisit, dans toute la ville de Saint-Malo, une sensation douloureuse. Ceux qui en avaient été témoins se retiraient tristes et gardaient un morne silence. Les hommes les plus féroces ne pouvaient s'empêcher d'admirer tant de courage. L'officier de place, chargé de présider à l'exécution, ne put prendre de nourriture le reste du jour. Il dit plusieurs fois : « Il y avait en cette personne quelque chose de » divin ; je n'ai jamais vu une fermeté pareille. »

Quelques jours plus tard, il y eut à Rennes une autre exécution qui ne causa pas moins de douleur aux bons catholiques, nous voulons parler de celle de M. N. Maréchal. On s'était servi, pour le découvrir, de moyens si odieux, qu'ils révoltèrent les ames honnêtes. Les demoiselles de Renac, dont le père était émigré, lui avaient donné asile. Un misérable, que nous avons déjà désigné, en rapportant la prise de M. Crosson, soupçonnant qu'il se trouvait dans cette maison, se présente chez ces demoiselles, et, d'un ton hypocrite, leur dit qu'il vient les avertir en ami qu'on se dispose à mettre le feu à leur hôtel, et qu'il les engage à se sauver, ainsi que le prêtre qui était chez elles. Une de ces demoiselles était au lit et malade. Effrayée de cette fausse nouvelle, qu'elle croyait véritable, elle dit à l'autre : « Ma sœur! » en indiquant des yeux le lieu où le prêtre était caché. C'en fut assez pour le perfide. Il fait entrer aussitôt dans l'appartement des gens qu'il avait apostés. Ils se saisissent de M. Maréchal et des deux demoiselles, et les conduisent au tribunal criminel, qui les condamne à mort et les envoie à l'échafaud dans la même journée. Ce fut le 14 août, veille de la fête de l'Assomption, que ces trois victimes périrent. M. Maréchal n'était prêtre que depuis un an, lorsque la révolution éclata. Il remplissait alors les fonctions de vicaire à Ossé, paroisse du diocèse de Rennes. Il passa à Jersey en 1792, et avant le décret de déportation; mais il n'y resta pas long-temps. Rentré en France, il se cacha en divers lieux, surtout à Tinteniac, chez une vieille demoiselle chez laquelle il arriva déguisé en garde national. On le croyait neveu de cette

demoiselle, et comme il montait la garde, ainsi que les autres, on ne se doutait pas qu'il fût prêtre ; une circonstance vint troubler la tranquillité dont il jouissait ; la garde nationale devait un jour assister à la messe de l'intrus, pour une cérémonie quelconque. M. Maréchal refusa de se rendre à l'église, disant qu'il n'était pas venu à Tinteniac pour aller à la messe. Ce refus éveilla l'attention, et l'on commença à soupçonner qu'il était prêtre. Se voyant en danger d'être inquiété, il s'enfuit et se rendit à Rennes, où il resta caché jusqu'au moment de son arrestation.

M. de Renac père habitait Jersey à l'époque de la mort de ses filles. Il s'occupait de peinture, et, dans un tableau, il s'était représenté rentrant en France et accueilli par elles. Pauvre père ! combien sa douleur dut être profonde, lorsque la nouvelle de leur supplice vint dissiper la douce illusion dont il aimait à se bercer ! Au reste, le ciel parut bientôt venger ces innocentes victimes. Le président du tribunal criminel qui les avait condamnées, se trouvait, quelque temps après leur exécution, près de leur hôtel ; il entend deux fois prononcer son nom, et demande qui l'appelle ; mais personne ne lui répond. Un instant après, il entend encore répéter deux fois son nom. « Qui donc m'appelle? » s'écria-t-il. Quelqu'un qui se promenait sous des arbres de la promenade de la Motte, lieu où la scène se passait, frappé de sa question, lui dit : « Ne vois-tu pas que ce sont les demoiselles de Renac ? » A ces paroles, ce malheureux est saisi d'un tremblement à la suite duquel il meurt au bout de quelques jours. Ce fait, qui nous a été assuré par des personnes

très-respectables, fut connu dans le temps de toute la ville de Rennes, et regardé comme une punition de la justice divine.

Un autre prêtre périt sur l'échafaud le même jour et dans la même ville que M. Maréchal. Il se nommait M. Saquet, et était recteur de Saint-Martin de Rennes. Pasteur pieux et zélé, prédicateur onctueux et persuasif, il avait depuis long-temps conquis l'estime et l'affection de ses paroissiens. Il ne voulut pas les abandonner au commencement de la persécution, et resta caché dans sa paroisse. Jean Lemée, vertueux laboureur, l'avait reçu chez lui. Un misérable en eut connaissance, et s'empressa de le dénoncer. M. Saquet, arrêté de grand matin, le 14 août, fut le même jour traduit devant le tribunal criminel, condamné et exécuté. D'un caractère naturellement timide, il craignait beaucoup d'être pris; mais, après son arrestation, la grâce, triomphant en lui des sentiments naturels, il montra jusqu'à son dernier moment une fermeté et un courage qui ne se démentirent pas. Il récita le *Miserere* en allant à l'échafaud, et le continua jusqu'à l'instant où le couteau meurtrier fit tomber sa tête vénérable. Il était âgé de soixante-quatre ans.

La guerre entre les royalistes et les républicains continuait en Bretagne. Ces derniers envoyaient fréquemment des colonnes mobiles parcourir les campagnes, pour chercher et poursuivre leurs ennemis. Une de ces colonnes, sortie de Loudéac le 13 septembre, se dirigea vers Mûr, paroisse éloignée de cette ville d'environ deux lieues, et très-dévouée à la foi ca-

tholique. Parmi les prêtres qui y étaient alors cachés, se trouvait M. Burlot, attaché à la paroisse de Saint-Guen jusqu'à l'époque du serment, mais natif de celle de Mûr, dans laquelle sa mère demeurait. Réfugié chez elle, au village de Guergadic, il couchait ordinairement dans un bâtiment séparé de la maison principale, et d'où il pouvait se sauver en cas de danger; mais enfin, il voulut rentrer dans la chambre qu'il occupait avant la persécution. Un soir, assez tard, la colonne mobile de Loudéac arrive près de la maison. Soit qu'elle soupçonnât qu'un prêtre s'y trouvait, soit qu'il eût été dénoncé, elle frappe à la porte à coups redoublés; on l'ouvre, et les soldats se répandent aussitôt dans l'intérieur. M. Burlot se lève à la hâte, et va se cacher dans un grenier à foin; malheureusement il laisse sur un banc son mouchoir et sa tabatière, et, quand les soldats pénètrent dans sa chambre, la vue de ces objets et son lit encore chaud ne leur laissent aucun doute qu'il n'est pas loin. Ils fouillent partout, enfoncent leurs sabres dans les lits, montent au grenier et cherchent leur proie dans le foin. Un d'eux, natif du pays, et qui, quelque temps après, fut tué par les royalistes, dans les environs de Laval, atteint et blesse, avec sa baïonnette, le pauvre prêtre, auquel la douleur fit pousser un cri; ils le découvrent alors, le saisissent brutalement et le font descendre au milieu de sa famille éplorée, qu'ils menacent d'emmener tout entière. M. Burlot, dont toutes les pensées étaient au ciel, ne se trouble pas. Il embrasse sa mère, âgée de quatre-vingts ans, console ses parents et part avec les soldats, accompagné de son frère. Dans

le chemin, il est témoin d'un sacrilége que ces forcenés commettent : il les voit abattre une croix qui se trouvait sur leur passage. Les prisonniers et la troupe arrivèrent de bon matin à Loudéac. Nous eûmes l'occasion de voir M. Burlot sur la place publique, au milieu des soldats; il était calme et paraissait avoir à la main gauche une blessure assez profonde. Conduit en prison avec son frère, il y passa peu de temps, car dès le lendemain, qui était un mercredi, on les conduisit à Saint-Brieuc. Le confesseur de la foi parut le jeudi devant le tribunal criminel, et le vendredi 19 septembre, il subit la sentence de mort à laquelle il avait été condamné par des juges iniques, « pour avoir, disent» ils dans leur arrêt, refusé de prêter le serment, et » n'être pas sorti de France. » Quelque temps après, son frère mourut dans la prison de Saint-Brieuc.

Pendant qu'on immolait ainsi les prêtres catholiques en Bretagne, un chanoine et viçaire-général de Vannes, M. l'abbé Grimaudet de Coëtcanton gémissait depuis long-temps dans les prisons d'Amiens, où l'avait jeté la tempête révolutionnaire. Né en Anjou, vers l'an 1730, il avait d'abord suivi la carrière militaire, et était officier aux gardes françaises, lorsqu'en 1755 il quitta le service et embrassa l'état ecclésiastique, après avoir presque entièrement abandonné à sa famille un très-riche patrimoine. Honoré de la confiance de M. Amelot, et son premier grand-vicaire, il se trouva avec M. de La Sablière, autre vicaire-général, chargé de l'administration du diocèse de Vannes, après l'enlèvement de ce prélat, que le gouvernement retint à Paris. M. de Coëtcanton ne fut pas

laissé long-temps tranquille. Ayant reçu le premier bref du pape et divers écrits contre le serment, il ne put empêcher que le directoire du département du Morbihan n'en eût connaissance et ne s'en saisit. Le procureur-général-syndic le dénonça à Vannes et à Angers ; il se vit obligé de fuir et se rendit à Paris auprès de son évêque. Il y resta jusqu'au 19 octobre 1792, époque à laquelle il prêta le serment de liberté et d'égalité. Il paraît qu'il se réfugia ensuite à Amiens, car on l'y arrêta le 29 juin 1793, et on l'enferma comme prêtre sexagénaire. Le serment qu'il avait fait lui causait des inquiétudes ; d'ailleurs il savait que les fidèles du diocèse de Vannes n'en étaient pas édifiés. Il écrivit de sa prison à Pie VI, pour lui exposer sa conduite et se soumettre à son jugement. Sa lettre, que nous avons sous les yeux, est datée du 9 juillet et assez longue. Il ne put sans doute la faire parvenir, car il y ajouta plusieurs pages avec la date du 20 septembre 1794. Cette lettre parvint à Rome ; mais il n'en reçut pas de réponse ; les événements ne permettant guère alors ces sortes de correspondances. M. de Coëtcanton ayant recouvré sa liberté, il fit imprimer sa lettre et l'adressa au Clergé et aux fidèles du diocèse de Vannes avec une circulaire, dans laquelle il leur expliquait les motifs qu'il avait eus pour leur donner cette connaissance. Il mourut à Paris en 1807, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

Un prêtre de Saint-Jouan-des-Guérets, M. Pierre-François Restif, périt sur l'échafaud trois jours avant M. Burlot. Il était caché dans la paroisse de Saint-Coulon, chez madame Grout, femme riche, et trop âgée pour

que ses domestiques eussent cru pouvoir lui confier le secret de la présence de M. Restif chez elle. Il y fut pris, conduit à Rennes et condamné à mort par le tribunal criminel le 16 septembre 1794. Il était âgé de cinquante-cinq ans. Ce tribunal condamna en même temps et à la même peine, Jeanne Moulins et Guillemette *N.*, qui l'avaient recueilli et assisté ; mais il paraît qu'elles étaient contumaces, car on assure qu'elles ont l'une et l'autre survécu à cet événement.

A cette déplorable époque, Rennes, si souvent arrosé par le sang des prêtres, le fut encore, et d'une manière horrible, au commencement du mois d'octobre, puisque les exécutions se succédèrent pendant trois jours consécutifs. Les premiers qui montèrent alors à l'échafaud, furent deux vicaires du diocèse de Saint-Malo et un chapelain du diocèse de Rennes. Les vicaires se nommaient MM. Robert et Le Roux. M. Barthélemi Robert, natif de Trédias, était attaché à la paroisse de Guipri, et M. Marc-Matthieu Le Roux, né à Ivignac, à celle de Saint-Malo de Fili. Ils avaient étudié ensemble à Dinan et reçu la prêtrise le même jour. Les paroisses dans lesquelles ils exerçaient le saint ministère étaient voisines, et une étroite amitié les unissait l'un à l'autre. Le vicaire de Guipri avait une figure angélique et le cœur tellement bon, que, possédant en 1792 une somme de huit cent francs, il la partagea avec un de ses confrères qui était alors rudement persécuté, sans s'inquiéter du besoin qu'il allait avoir lui-même de ses ressources. Le vicaire de Saint-Malo de Fili était un ecclésiastique remarquable par son mérite et son instruction. Ils se trouvaient en-

semble le 23 septembre chez madame Maubec, au village de Labimais, paroisse de Guipri, avec M. Jean Gortais, de la paroisse de Plétan, diocèse de Saint-Brieuc, chapelain du Port-de Roche en Fougerais. Une colonne mobile, conduite par deux scélérats du pays, tomba à l'improviste sur la maison qui renfermait les trois prêtres et les arrêta. M. Le Roux put s'échapper et les soldats n'emmenèrent que MM. Robert et Gortais, auxquels ils prodiguèrent les outrages de toute espèce et qu'ils laissèrent sur le pavé, pendant toute la nuit, au pont de Guipri. Après leur expédition à Labimais, ces forcenés étaient entrés dans l'église paroissiale, l'avaient dépouillée de tous ses ornements et avaient enlevé les vases sacrés. Le lendemain matin, ils profanèrent de la manière la plus révoltante les hosties contenues dans un ciboire et repoussèrent avec brutalité les habitants du lieu qui voulaient rendre quelques services aux prêtres arrêtés. Ils lièrent ensuite ces innocentes victimes, et serrèrent tellement les cordes, qu'elles entraient dans les chairs. Une partie de la colonne s'était rendue à Bain, et l'autre allait ravager la paroisse de Pipriac. Celle-ci saisit de nouveau M. Le Roux et l'amena à Bain, où se trouvaient encore les deux autres prisonniers, auxquels on le réunit. M. Robert, en revoyant ainsi son ami entre les mains des révolutionnaires, fut tellement saisi et tellement affligé, qu'il ne put lui dire une seule parole. M. Le Roux s'efforça de le consoler et lui exprima sa joie de pouvoir partager avec lui la gloire du martyre. M. Gortais manifestait des sentiments aussi généreux. Un des persécuteurs le plaignant de ce qu'il

n'avait pas émigré, il lui répondit qu'il s'estimait bien heureux de souffrir pour la religion de Jésus-Christ, et qu'il était très-éloigné de consentir jamais à changer son sort avec celui de son interlocuteur.

On enchaîna deux à deux les confesseurs de la foi avec des laïques, et, le 25 septembre, on les fit partir de Bain pour Rennes. Il serait difficile de rapporter tous les mauvais traitements qu'ils eurent à souffrir pendant le voyage de la part des soldats ; leurs corps étaient tout meurtris des coups de plat de sabre et de crosses de fusils qu'ils avaient reçus. Ils passèrent douze jours dans les prisons de Rennes, après lesquels, c'est-à-dire le 7 octobre, le tribunal criminel les envoya à l'échafaud. M. Gortais en y allant chanta, plein de courage, une complainte qu'il avait composée ; mais un roulement de tambours vint bientôt étouffer sa voix. Les juges eux-mêmes, tout cruels qu'ils étaient, ne purent s'empêcher de donner des regrets à M. Le Roux, en le condamnant à mort. « C'est dommage, » disaient-ils, qu'un homme de mérite et de lumières » comme celui-ci périsse. Mais aussi, sans doute qu'il » ferait plus de mal qu'un autre, ayant plus de moyens. » Il faut qu'il meure. » Le lendemain, 8 octobre, on vit encore conduire au supplice un autre prêtre : M. Raoul Bodin, recteur de la chapelle Saint-Aubert, diocèse de Rennes. Il y avait déjà plusieurs années qu'il était dans cette cure, lorsque la révolution commença. Il ne quitta pas le pays et continua de travailler à la sanctification de son troupeau. Les trois demoiselles de La Gracière, filles nobles et très-vertueuses de sa paroisse, l'avaient reçu chez elles avec

deux autres prêtres cachés. Un couvreur de Fougères, ayant été appelé par ces demoiselles pour réparer la toiture de leur maison, aperçut les trois ecclésiastiques, et ce misérable s'empressa de les dénoncer en rentrant à Fougères. Un homme de bien, ayant été informé de cette perfidie, vint les avertir de pourvoir à leur sûreté. Les deux prêtres, qui se trouvaient avec M. Bodin, prirent la fuite; mais lui, pensant que c'était une fausse alerte, crut devoir rester, et il ne tarda pas à être arrêté avec ses pieuses hôtesses. Lorsqu'on les fit monter en charrette, pour les conduire à Rennes, plus de quatre cents habitants de la paroisse se rassemblèrent et voulaient arracher ces prisonniers à la troupe. Leur pasteur leur parla si bien, pour leur défendre la violence, qu'ils s'abstinrent d'en user et se contentèrent de verser des larmes sur la perte qu'ils faisaient. A peine arrivés à Rennes, M. Bodin, ainsi que les demoiselles de La Gracière, furent jugés, condamnés et exécutés. Le recteur de la chapelle Saint-Aubert était un excellent prêtre, et l'on vénère encore sa mémoire dans le pays qu'il habita. Il alla sans doute recevoir dans le ciel la couronne que lui méritaient sa foi et son zèle. Il est bien à croire que ses trois paroissiennes, compagnes de son supplice, partagèrent aussi sa récompense; car elles consacraient tout leur temps aux bonnes œuvres, visitaient les indigents malades, leur portaient du linge, du bouillon et tout ce qui leur était nécessaire. Leur fortune entière était pour les pauvres, et, lorsque la persécution éclata, leur maison devint un refuge pour les ministres fidèles.

Un clerc tonsuré, nommé M. Bertrand Tual, natif

d'Iroudouer, diocèse de Saint-Malo, et âgé de vingt-six ans, périt aussi à Rennes, sur l'échafaud, le même jour que M. Bodin. Lorsqu'on l'arrêta, il portait sur lui un petit manuscrit qui avait pour titre : *Principes et règles de conduite dans les temps de schisme et de persécution.* Nous avons sous les yeux une copie de cet écrit, dont M. Tual était l'auteur, et nous regrettons de ne pouvoir le reproduire ici. Ces principes sont solides et ces règles très-sages. C'étaient celles que suivaient les bons catholiques de Bretagne pendant la persécution. On ne conçoit pas comment M. Tual, simple clerc, a pu être condamné à mort. Son acte d'accusation lui reproche d'avoir été soumis à la déportation et d'être resté caché en France ; mais il paraît que son écrit devint la véritable cause de sa condamnation. On lui demanda au tribunal, s'il le reconnaissait comme son ouvrage. Il répondit courageusement qu'il en était l'auteur, et qu'il persistait dans les mêmes principes. C'en fut assez pour le conduire à l'échafaud.

M. Michel Jourdin, pieux vicaire de Janzé, paroisse du diocèse de Rennes, était caché dans cette ville et y remplissait avec zèle les fonctions du saint ministère. On l'arrêta dans la rue Saint-Louis et le tribunal criminel se hâta de prononcer contre lui un arrêt de mort. Enfermé à la tour le Bat dans une pièce contigüe à celle où se trouvaient plusieurs Hospitalières de Saint-Yves, dont nous avons fait mention plus haut, et, connaissant déjà sa sentence, il eut le courage de les confesser toutes avec calme et attention, en attendant le moment d'aller au supplice. Cet acte de charité de sa part était d'autant plus précieux pour ces respectables filles, qu'elles

avaient elles-mêmes tout à craindre de juges farouches, qui se jouaient de la vie de leurs semblables, et pour leur rendre ce service, M. Jourdin se vit dans la nécessité, afin d'atteindre une fente qui se trouvait dans le mur et par laquelle les Hospitalières lui parlaient, de placer ses pieds, chargés de fers du poids de trente livres, dans des trous de ce mur et de se tenir ainsi comme suspendu. Il ne leur fit connaître ni sa posture gênante, ni le sort qui l'attendait dans quelques instants. Paix admirable! que Dieu réserve à ses serviteurs et qui était la récompense de la piété de ce bon prêtre! Monté sur l'échafaud, il s'écria : « Plaise à Dieu que je sois » la dernière victime! » Le Seigneur, sans doute, écouta sa prière, car il fut le dernier qui versât son sang à Rennes, pour la foi, sous le régime de la terreur. Son exécution eut lieu le 9 octobre 1794.

Ce n'était pas seulement à Rennes que durait encore, pour les prêtres fidèles, cet affreux régime de la terreur, même après la chute de Robespierre; le tribunal de Quimper fit périr deux respectables ecclésiastiques du diocèse de Léon, à une époque où le pouvoir des terroristes semblait désormais anéanti. M. François Le Gall, recteur de Plouenan, était caché dans sa paroisse, ainsi que M. Coirigou, ancien chapelain des Ursulines de Saint-Paul, chez la veuve Le Saint, riche fermière, dont la maison était ouverte à tous les proscrits, et leur arrestation eut lieu dans la nuit du 7 au 8 septembre. M. Le Gall avait été dénoncé par un cordonnier qu'il voulait faire travailler. Il crut d'abord que c'était une fausse alerte qu'on lui donnait et ne se réfugia dans sa cachette, que lorsqu'il vit le dan-

ger pressant; mais toute précaution était inutile. La troupe n'était que trop bien renseignée par le cordonnier. Cette veuve vivait avec une religieuse, sœur de son mari. Celle-ci, nommée Anne Le Saint, voyant ces deux messieurs arrêtés (1), et voulant sauver sa belle-sœur, mère de plusieurs enfants, déclara qu'elle prenait sous sa responsabilité toutes les suites de l'arrestation, que c'était elle qui avait accueilli ces prêtres et les avait logés. Conduite avec eux à Quimper, elle partagea leur sort, fut comme eux condamnée à mort et exécutée en même temps qu'eux, le 16 septembre 1794.

Les révolutionnaires ne se contentaient pas de faire assassiner juridiquement par les tribunaux les prêtres fidèles. Dans leur impatience de les détruire, ils les massacraient sur les lieux même où ils les saisissaient. C'est ainsi que fut traité M. Morel, prêtre du diocèse de Dol, né à Carfentain près de la ville épiscopale, et vicaire de la paroisse de La Fresnaie. Ayant refusé le serment, il crut devoir obéir au décret de la déportation et passa à Jersey; mais bientôt le zèle du salut des ames le ramena en France, dans la compagnie du vertueux Saint-Pez dont nous avons rapporté la mort édifiante. Caché dans le diocèse de Dol, M. Morel y travailla beaucoup pendant les années 1793 et 1794. Au mois de novembre de cette dernière, il venait de faire une course apostolique dans les paroisses de Saint-Marcan et de Saint-Broladre, lorsque des impies le rencontrèrent et le reconnurent à Baguer-Pican. Après l'avoir arrêté, ils lui firent souffrir les tourments les

(1) M. Le Goff, vénérable curé actuel de Saint-Paul de Léon, venait de les quitter, il n'y avait pas deux heures.

plus cruels et finirent par le massacrer, uniquement parce qu'il était prêtre catholique. On a récemment découvert son corps, et M. Chévrier, curé actuel de Dol, lui a fait donner une sépulture honorable.

Les crimes de ce genre, qui, dans tout état policé, attirent sur leurs auteurs la sévérité de la justice, restaient alors impunis en France, parce que le royaume était dans le trouble et la confusion, et que de plus on pouvait tout contre les prêtres fidèles. D'ailleurs, les soldats ou gardes nationaux qui se rendaient coupables de ces meurtres faisaient partie de colonnes mobiles dont la présence était une calamité pour les lieux qu'elles parcouraient. Elles ne sortaient guère des villes qu'elles ne se livrassent au pillage et ne maltraitassent les habitants des campagnes, surtout ceux qui étaient réputés royalistes. Il y avait dans ces colonnes des hommes qui n'étaient rien moins que des scélérats. On en eut une preuve horrible dans la paroisse de Pacé, voisine de Rennes. Il s'y trouvait une famille de fermiers, nommée Bons, qui était très-catholique ; ce titre seul l'exposait fréquemment aux vexations des colonnes mobiles. Un jour de l'année 1794, il arrive chez les Bons une patrouille de républicains, appartenant à l'armée de Mayence, occupée alors à poursuivre les débris de l'armée vendéenne. Les parents étaient absents de la maison, il ne s'y trouvait qu'une de leurs filles, appelée Perrine, âgée de dix-sept ans, avec des enfants qui prirent la fuite, en voyant arriver les soldats. Ceux-ci demandent à manger ; elle leur donne des aliments. Ils demandent ensuite à boire ; elle leur indique où se trouve le cellier ; mais l'un d'eux, qui

avait conçu un dessein criminel, la force d'y aller avec lui, et là il veut lui faire outrage. Éprouvant une résistance invincible de la part de la jeune fille, il entre en fureur et lui assène sur la tête un coup si violent de la crosse de son fusil, qu'il lui fend le crâne et qu'elle tombe morte à l'instant, martyre de la chasteté. Ce crime épouvantable révolta tous les habitants du pays. Un homme influent alla le dénoncer à Rennes. Le coupable, arrêté à Vezin, fut traduit devant une commission militaire, condamné à mort et fusillé.

La chute de Robespierre, qui n'avait pas calmé la persécution contre les prêtres en Bretagne, ne l'avait pas non plus apaisée à l'égard des religieuses. La plupart de ces pieuses filles étaient renfermées dans des maisons de détention qu'on avait multipliées partout, afin d'incarcérer tous ceux qui paraissaient suspects aux terroristes. Deux communautés, du diocèse de Treguier, avaient cependant échappé jusqu'au mois de juillet 1794 à ce traitement si injuste et si rigoureux : c'étaient les Hospitalières cloîtrées des Hôtels-Dieu de Lannion et de Treguier. Ces véritables mères des pauvres continuaient, au milieu des difficultés les plus pénibles, à remplir les devoirs de leur sainte vocation. Celles de Treguier avaient montré un dévouement sans bornes à l'égard des soldats du bataillon d'Étampes, que la maladie avait si fortement décimés depuis le moment où ils avaient profané l'église cathédrale. Quelque méchants qu'ils fussent, ils savaient apprécier les soins que les Hospitalières leur prodiguaient; aussi, tandis qu'ils restèrent à Treguier, les autorités ne purent-elles songer à arracher ces bonnes religieuses de

leur cloitre; les soldats ne l'auraient pas souffert et les auraient défendues. Sitôt qu'ils voyaient quelques municipaux approcher de la communauté qui est attenante à l'hôpital, ils s'attroupaient et juraient que, si on expulsait les religieuses, ils mettraient le feu aux quatre coins de la ville. Ce bataillon quitta Treguier vers la fin de juillet, et, quinze jours après son départ, le 8 août 1794, les Hospitalières furent arrêtées et conduites au séminaire qui devait être leur maison d'arrêt. Elles marchaient au milieu d'une haie de soldats, deux à deux et avec une modestie bien propre à les faire respecter. Elles trouvèrent dans leur prison leurs Sœurs de l'hôpital de Lannion qui y étaient depuis trois semaines. Sur un autre point du même département, à Loudéac, la supérieure d'une autre maison de leur ordre, celle de Carhaix, la vénérable mère Georgelin, était aussi détenue et d'une manière très-rigoureuse avec sept ou huit de ses compagnes. On confia les hôpitaux, d'où les Hospitalières étaient expulsées, à des femmes sans conscience et même sans mœurs, qui eurent bientôt dissipé les ressources de ces établissements, fondés et soutenus par la religion. Le linge et les médicaments ne tardèrent pas à disparaître, et à Treguier ces femmes auxquelles on donnait par dérision, en Bretagne, le nom de *carmagnoles*, brûlèrent pour se chauffer même les degrés d'un escalier en bois. Dès le 22 août, l'ignorance et l'impéritie de ces infirmières obligèrent les officiers municipaux et le respectable M. Dieuleveult, médecin de l'hôpital, à demander à l'administration la rentrée des Hospitalières; mais la haine de la religion l'emporta dans le cœur des admi-

nistrateurs sur les besoins de l'humanité souffrante; ils repoussèrent la demande de la municipalité.

A l'époque où l'on renfermait en Bretagne les dernières religieuses qui jouissaient de leur liberté, on s'occupait à Paris de l'examen des papiers trouvés chez Robespierre, papiers qui firent, au mois de janvier suivant, la matière d'un rapport présenté à la convention par le régicide Courtois, l'un de ses membres. Parmi un assez grand nombre de pièces, qui furent publiées, on remarque un mémoire d'un sieur Chephtel, qui entre dans de grands détails sur le département d'Ille-et-Vilaine, divisé alors en neuf districts. On y voit que dans ceux de Rennes, Vitré, Dol et la Guerche, les idées révolutionnaires comptaient un assez grand nombre de partisans; que néanmoins les villes de Vitré et de Dol renfermaient beaucoup de fanatiques, c'est-à-dire de chrétiens, car ces deux mots étaient alors synonymes, et que les districts de Fougères, Saint-Malo, Montfort et Redon étaient généralement fanatisés. Voici ce qu'il dit de ces deux derniers : « Excepté » le canton de Plelan, qui est excellent, le reste (du » district de Montfort) est détestable et n'est rempli » que de fanatiques et de contre-révolutionnaires. Ce » district (celui de Redon) ne vaut pas mieux que le » précédent, et l'on ne peut compter dessus. » Honneur aux habitants de ces bons pays que la violence de la persécution et la cruauté des persécuteurs ne purent détacher de la foi de leurs pères, et qui ne reculèrent devant aucun sacrifice pour conserver intact ce trésor précieux! Puisse la postérité de ces chrétiens si fidèles ne dégénérer jamais de la fermeté de ses ancêtres, et se

montrer constamment digne d'eux par son attachement inviolable à la religion catholique!

On n'a pas oublié que Carrier, après avoir inondé Nantes de sang, était rentré à Paris au mois de mars 1794, et qu'il continuait de siéger à la convention; mais le sang de tant de victimes qu'il avait immolées criait vengeance contre ce monstre, et la justice humaine finit par être à son égard l'instrument de celle de Dieu. Décrété d'accusation et traduit devant le tribunal révolutionnaire, il s'entendit reprocher ce nombre énorme de forfaits dont il s'était rendu coupable, et dont les commissaires de la convention avaient recueilli les preuves. Son procès dura long-temps; enfin la France se vit délivrée de ce Néron moderne. Le tribunal prononça contre lui, le 16 décembre 1794, une sentence de mort, et son sang impur rougit à son tour l'échafaud, où il avait envoyé tant d'innocents. Deux de ses plus coupables complices, Fouquet et Lamberty, avaient déjà été condamnés à la même peine et exécutés à Nantes. Quatorze autres, Nantais pour la plupart, furent conduits à Paris, pour y être jugés par le tribunal révolutionnaire, et voici comment s'exprimait l'accusateur public près de ce tribunal dans l'acte d'accusation qu'il avait dressé contre eux :

« Tout ce que la cruauté a de plus barbare; tout ce » que le crime a de plus perfide; tout ce que l'autorité » a de plus arbitraire, tout ce que la concussion a de » plus affereux, et tout ce que l'immoralité a de plus » révoltant, compose l'acte d'accusation des membres » et commissaires du comité révolutionnaire de Nantes. » Dans les fastes les plus reculés du monde, dans toutes

» les pages de l'histoire, même des siècles barbares, » on trouverait à peine des traits qui pussent se rap- » procher des horreurs commises par les accusés. »

A ces quatorze scélérats étaient joints seize autres satellites de Carrier; ce qui portait le nombre des accusés à trente. Parmi eux l'on comptait ceux qui avaient exécuté les noyades des prêtres, et qui s'étaient enrichis de leurs dépouilles. Si les règles de la justice avaient été suivies à l'égard de tous ces misérables, ils n'auraient pu éviter le dernier supplice; mais ils trouvèrent parmi les jurés des protecteurs disposés à excuser leurs crimes, en faveur de leur titre de républicains; aussi deux seulement furent-ils condamnés à mort avec Carrier, et le tribunal rendit ce jugement étrange à l'égard des autres accusés; il les mit en liberté, quoique reconnus coupables de divers délits; mais comme ne les ayant pas commis avec des intentions criminelles. Un tel arrêt parut si révoltant que dans le sein de la convention un membre en témoigna son étonnement, et demanda un rapport à ce sujet. Déjà un décret avait mis en état d'arrestation provisoire tous ceux des accusés qui étaient acquittés. Une députation de Nantais vint supplier le corps législatif de renvoyer ces grands coupables devant d'autres tribunaux. On proposa de les traduire devant le tribunal de Maine-et-Loire. La convention les y renvoya en effet; mais il paraît que les juges d'Angers les acquittèrent aussi, et l'on vit rentrer dans la société des hommes qui en avaient été le fléau (1).

(1) Le dernier de ces criminels est mort récemment, après avoir passé de longues années dans de vifs sentiments de pénitence.

Si la convention nationale poursuivait et faisait condamner les chefs du terrorisme, elle n'en abjurait pas les principes, surtout la haine contre la religion et ses ministres fidèles. Les prêtres détenus sur les vaisseaux de Rochefort eurent tous les moyens de s'en convaincre par leur propre expérience. La chute de Robespierre n'apporta aucun adoucissement à leur sort, et leurs tortures continuèrent d'être aussi cruelles après le 9 thermidor qu'elles l'avaient été avant cet événement mémorable, qui fit cesser les maux de tant d'autres victimes. Ces confesseurs de la foi avaient eu à supporter toutes les chaleurs de l'été dans une situation aussi pénible qu'on puisse se l'imaginer. Ils eurent encore à souffrir les rigueurs d'un hiver si froid, que depuis cette époque jusqu'à celle où nous écrivons, on n'en a pas vu un pareil. Les malades avaient été descendus à terre et placés sous des tentes dans l'île d'Aix, lieu voisin des vaisseaux et où les prêtres allaient inhumer leurs confrères décédés. La nécessité, plus que l'humanité, avait dicté cette mesure; en effet, lorsqu'après la mort de Robespierre la convention envoya en mission, sur les différents points de la France, des députés modérés, destinés à réparer une partie des maux qu'avaient causés leurs collègues terroristes, il en alla à Rochefort, et là on leur fit connaître l'état affreux dans lequel étaient réduits les prêtres détenus sur les vaisseaux. Ces députés nommèrent des commissaires qui se rendirent à bord des bâtiments. Ils descendirent dans l'entrepont et reculèrent de surprise en voyant les malheureux prisonniers qu'ils venaient visiter. Qu'on se figure des hommes exténués par la faim et la maladie,

couverts de haillons et de vermine, les cheveux en désordre, une barbe longue et sale, car on leur avait ôté les moyens de la couper en leur enlevant leurs rasoirs et jusqu'à leur savon, on aura une faible idée de l'état déplorable dans lequel les prêtres parurent aux yeux des commissaires. Ceux-ci leur adressèrent quelques paroles de consolation, et leur firent espérer la délivrance de leurs maux. Ce peu de mots fut d'autant plus agréable à ces infortunés, qu'ils n'entendaient que des invectives, des menaces et des blasphèmes. On leur laissait ignorer que la France était délivrée du tyran Robespierre, et ils n'apprirent sa catastrophe que longtemps après l'événement.

Aux commissaires succédèrent des médecins, qui, révoltés de la situation cruelle des malades dans les deux barques qu'on avait destinées à servir d'hôpital, firent établir, à l'île d'Aix, les tentes dont nous avons parlé. Les malades en éprouvèrent un grand soulagement ; ils avaient des matelas, respiraient un air pur, et pouvaient se procurer quelques remèdes ; mais ces avantages ne durèrent pas long-temps. On fit rentrer bientôt, dans leur prison flottante, les prêtres qui avaient été momentanément débarqués. Hélas ! leur nombre était bien diminué, surtout parmi les Bretons. Dévorés par le scorbut, plusieurs d'entre eux périrent dans le lieu même où ils espéraient recouvrer la santé, ou bien immédiatement après avoir été rembarqués. Dans le courant du mois d'août, il mourut dix déportés de Bretagne. C'étaient MM. Bellivet, vicaire de Rostrenen ; Bernard, prêtre de Lantic ; Veillon, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, et prieur-curé de

Mégrit ; Raoul, prêtre de Saint-Brieuc ; Hervé, prêtre de Hénon ; Le Thiec, vicaire de Marzin ; Colober, chapelain des Ursulines de Vannes ; Brulon, prêtre de Vannes ; Hervé, vicaire de Maure, et Benoît, prêtre de Sulniac. Ces cinq derniers, déportés du Morbihan, n'étaient, ainsi que plusieurs autres de leurs confrères, arrivés à bord des *Deux-Associés* qu'au commencement de juillet. Ils avaient été fouillés à leur entrée sur le bâtiment, et dépouillés à peu près de tout ce qu'ils possédaient. Cependant la rapacité voleuse des officiers n'était pas encore entièrement satisfaite. Ils voulurent recommencer la fouille ; mais, craignant que, si les nouveau-venus les soupçonnaient, ils ne remissent aux autres prêtres le peu qu'ils avaient sauvé, ces dignes républicains s'avisent d'un stratagême. Le lieutenant, d'un air hypocrite et sournois, après avoir fait donner un coup de sifflet pour avertir les détenus, leur dit que le commandant de la rade, instruit de leur trop grand nombre, et voulant les mettre plus à l'aise, venait de lui envoyer l'ordre de faire passer sur *le Washington* les Bretons nouvellement arrivés ; qu'en conséquence, ils devaient prendre tout ce qui leur appartenait, et se rendre sur-le-champ de l'autre côté, pour profiter d'une embarcation qui allait partir. Les détenus ne se doutent pas de la supercherie de cet indigne officier ; l'air de bonne foi avec lequel il annonce cet ordre ne permet à personne de soupçonner la moindre fraude. Les prêtres bretons passent donc sur le derrière du bâtiment, portant sur eux deux volumes de leur bréviaire, et quelques autres objets qui leur étaient restés. Au bout de quelque

temps, les autres détenus les voient revenir parmi eux, et les Bretons leur racontent qu'on les avait fouillés plus rigoureusement que la première fois. Aussi avaient-ils eu le malheur de perdre tout ce qui avait d'abord échappé à la rapacité de ces voleurs.

La cause qui avait fait que tant de maladies s'étaient déclarées parmi les prêtres, leur séjour dans le bâtiment, ne tarda pas à produire encore les mêmes effets lorsqu'ils y furent rentrés. Il fallut donc songer de nouveau à remettre les malades à terre. La conduite des officiers à leur égard était, à cette époque, un peu moins inhumaine que par le passé. On rapprocha le navire *les Deux-Associés* de la terre ; il s'arrêta à l'embouchure de la Charente, dans le voisinage d'un lieu nommé le Port-des-Barques, et près d'une petite île appelée l'île *Madame*, et, suivant le langage de ce temps, l'Ile *Citoyenne*. Au milieu de champs labourés, on établit dans cette île huit tentes, dans lesquelles on déposa les malades, un peu avant la fin du mois d'août. Ils y trouvèrent les mêmes avantages que l'île d'Aix leur avait déjà offerts ; mais ils y étaient soumis à une rigoureuse surveillance, et les convalescents, auxquels l'exercice aurait été si salutaire, ne pouvaient s'éloigner des tentes. Ce n'était que par faveur qu'on leur permettait d'aller jusqu'au bord de la mer, éloignée seulement d'une portée de fusil ; quelquefois le caprice d'une sentinelle suffisait pour les priver de cette satisfaction. Malgré le zèle des prêtres infirmiers, plusieurs malades succombèrent dans l'île Madame. Il est vrai qu'ils manquaient de presque tous les secours qui auraient pu contribuer à leur rétablissement. On leur

fournissait à peine quelques remèdes; ils n'avaient ni bonne nourriture, ni aucun moyen de se délivrer de la vermine qui les rongeait. Faut-il s'étonner qu'épuisés d'ailleurs comme ils l'étaient par leur détention, ils n'aient pu résister à leurs maux? Dans le cours du mois de septembre, on compta cinq Bretons parmi les morts; c'étaient MM. Riguidel, directeur des Cordelières d'Auray; Robert, vicaire de Glénac; Corvoisier, recteur d'Yrvillac; Calvez, recteur de Treguennec; et Fercoq, recteur de Plufur. Le mois d'octobre ne fut pas plus favorable aux déportés de Bretagne. MM. Plassard, vicaire de Pleyben; Le Bihan, vicaire de Saint-Gerand, près de Pontivi; Kerleu, recteur de Daoulas; Le Lièvre, Carme déchaussé de Pont-l'Abbé; Alexandre, dit le Frère Louis, Capucin convers de Morlaix, moururent à cette époque et furent inhumés dans l'ile Madame où ils étaient allés pour recouvrer la santé. Les autres malades ne purent demeurer long-temps sous les tentes, car, aux approches de l'hiver, les pluies devinrent fréquentes et les vents si violents, que ces tentes étaient quelquefois sur le point d'être renversées. Il fallut donc encore faire rentrer sur les vaisseaux les malades et les convalescents; mais cette fois ils n'eurent plus pour hôpital de simples barques exposées à toutes les injures du temps. Un navire nommé *l'Indien*, ayant été destiné uniquement à cet usage, les prêtres qui y étaient placés éprouvèrent moins de privations qu'ils en avaient eu à supporter sur les autres bâtiments. Ce fut à la fin d'octobre 1794 que s'opérèrent ces changements, et rien ne leur annonça leur délivrance.

A cette époque, on vit encore un Breton offrir une preuve convaincante de son attachement à la foi, en versant son sang pour elle. Il se nommait François Bidan, était laboureur et maire de la commune de Plédran, département des Côtes-du-Nord. La haine de la religion a été si visiblement la cause de sa mort, qu'on peut à bon droit le regarder comme un de ces glorieux confesseurs dont s'honore l'Église catholique. Les détails que nous donnons ici touchant sa condamnation sont des plus authentiques, car nous les avons tirés de l'original de sa procédure, conservé à Paris dans les archives judiciaires, et qu'il nous a été permis de consulter. Son acte d'accusation lui reproche d'abord d'avoir, en 1791, lu la bulle du prêtre du Vatican, c'est-à-dire d'avoir fait connaître le bref de Pie VI, du 13 avril de cette même année ; puis de s'être opposé à l'exécution de la loi du 10 septembre 1793, touchant la spoliation des églises, en niant que l'église de Plédran eût de l'argenterie, et en cachant celle qu'elle possédait ; d'avoir livré les clefs des chapelles rurales de Saint-Maurice et du Hirel, dans lesquelles Jean Vieux-Loup, membre de la municipalité, disait des litanies pour être délivré de la convention et des prêtres *juroux*, et où il se formait des réunions de six mille personnes. L'opposition de Bidan à la spoliation de l'église de sa paroisse avait déterminé le district de Saint-Brieuc à envoyer des commissaires à Plédran, afin que, d'autorité, ils opérassent ce dépouillement. Les réunions aux chapelles alarmaient un pouvoir ombrageux, qui craignait tout rassemblement, quoiqu'il ne paraisse pas que ceux dont nous parlons aient eu un but politique. Tels

étaient les griefs qui firent lancer des mandats d'amener contre François Bidan, maire, Jacques Goupillier, adjoint, Jean le Gout, meunier, et Jean Vieux-Loup, des Bourdieux, faisant l'un et l'autre partie du corps municipal. Les exécuteurs de ce mandat purent seulement saisir Bidan et Goupillier; Le Gout et Vieux-Loup avaient pris la fuite. Les deux accusés arrêtés ayant été conduits à Saint-Brieuc, et traduits en justice, le tribunal criminel de cette ville décida, par jugement du 14 janvier 1794, qu'ils seraient envoyés au tribunal révolutionnaire de Paris. On les fit partir pour la capitale, où ils restèrent long-temps confondus parmi les nombreux détenus qui remplissaient alors les prisons. La chute de Robespierre procura la liberté à presque tous ces détenus; mais, soit que Bidan et Goupillier n'eussent pas de protecteurs à Paris pour les réclamer, soit plutôt parce que leur cause était liée à celle de la religion, objet de haine des révolutionnaires de toutes les nuances, ils continuèrent d'être traités comme criminels, et parurent devant le tribunal révolutionnaire. Les prétendus griefs que leur avait imputés l'accusateur public de Saint-Brieuc ayant été rappelés, Goupillier fut acquitté et Bidan condamné à mort, à l'âge de vingt-neuf ans, le 1er novembre 1794, pour avoir tenu des propos fanatiques et pratiqué des manœuvres contre-révolutionnaires, dit la sentence, c'est-à-dire pour s'être montré chrétien. Son arrêt ne tarda pas à être exécuté à Paris. Nous avons vu avec peine que Boyer, curé intrus de Plédran, ne paraît pas avoir été étranger au malheur du maire : il figura comme témoin au procès instruit à Saint-Brieuc.

Malgré la violence de la persécution, il paraît que plusieurs prêtres déportés à Jersey eurent le courage de revenir en Bretagne, surtout dans le diocèse de Rennes. Peut-être était-ce pour remplacer auprès des fidèles ceux qui avaient péri sur l'échafaud, dans le courant de cette année. On apprend cette particularité par une lettre de Boursault, représentant du peuple, qui parcourut la Bretagne après la chute de Robespierre, et se montra assez humain dans sa mission; mais comme il partageait néanmoins les préjugés généralement répandus contre les prêtres fidèles, il crut devoir lui-même les poursuivre. Par cette lettre, lue à la convention, dans sa séance du 15 décembre 1793, Boursault annonce qu'il a fait arrêter plusieurs prêtres insermentés, vomis par l'Angleterre, pour alimenter la guerre civile. Cette accusation calomnieuse était alors en usage et servait de prétexte pour justifier les rigueurs contre les prêtres catholiques.

Guezno, député du Finistère, chargé aussi par la convention d'une mission en Bretagne, se montra plus libéral que Boursault. Il publia, le 13 janvier 1795, un arrêté par lequel il ordonnait que nul ne fût plus long-temps troublé dans le libre et paisible exercice de son culte. C'est de la publication de cet arrêté que l'on vit la persécution se ralentir, les juges ménager la vie des prêtres et ne plus les faire périr sur l'échafaud.

Quoique la convention ne cessât pas de se montrer redoutable, elle paraissait cependant pencher un peu vers la modération. Quelques-uns de ses membres, moins cruels que les autres, cherchaient à la faire entrer

dans cette voie. Ils étaient secondés par l'esprit public qui, plus libre de se manifester depuis la mort de Robespierre, s'élevait avec force contre la barbarie de ce monstre et de ses complices. Aussi l'année 1795 s'annonça-t-elle sous des auspices assez favorables. Les actes sanguinaires devinrent moins fréquents, et un prêtre de Laurenan, nommé M. Juglet, ayant été, à cette époque, pris par la garnison de Loudéac, dans le département des Côtes-du-Nord, il fut mis en prison d'abord à Loudéac même, puis à Saint-Brieuc; mais on se borna à le priver de sa liberté, et il échappa ainsi à la mort, que quelques mois plus tôt il n'aurait pas évitée.

Les hostilités continuaient toujours en Bretagne entre les royalistes et les républicains. Le général Charette, qui commandait les premiers dans la basse Vendée, district qui comprenait le bas Poitou et la partie du pays nantais, située sur la rive gauche de la Loire, obtenait sur ses ennemis des succès remarquables. Dans l'intérieur de la province, d'autres chefs royalistes résistaient courageusement aux troupes républicaines. Mais les deux partis étaient fatigués d'une guerre qui ne produisait que des maux, sans amener aucun résultat définitif. Il y avait alors en Bretagne un représentant du peuple qui s'y trouvait depuis long-temps en mission. C'était un député régicide d'Indre-et-Loire, nommé Ruelle, homme délié et qui sut, jusqu'à un certain point, gagner la confiance des royalistes. Dès le commencement de décembre, la convention avait adressé une proclamation aux habitants des pays insurgés et annoncé une amnistie. Ruelle, profitant de

cette circonstance favorable, fait mettre en liberté mademoiselle Charette, sœur du général, détenue à Nantes, et la charge de lui porter de sa part des propositions d'accommodement. Charette les rejeta d'abord; mais ensuite il prêta l'oreille aux paroles de paix que lui adressa M. Bureau-Batardière de Nantes et consentit à un armistice provisoire. Des négociations en règle eurent bientôt lieu entre les envoyés du général vendéen et Ruelle, qui alla seul à la Roche-Boulogne, où elles se tenaient. Les royalistes insistaient surtout sur cet article fondamental du traité à conclure : que la religion catholique et la monarchie seraient, immédiatement après la signature, rétablies en France. Ruelle, et les autres républicains qui étaient allés le rejoindre, firent accroire aux Vendéens qu'ils s'en occuperaient. D'autres conditions d'un intérêt secondaire furent aussi accordées à ces hommes de bonne foi, qui n'étaient pas assez en garde contre les ruses de leurs adversaires. Les principales difficultés étant aplanies, on convint qu'un traité serait signé par les chefs royalistes et les représentants du peuple en mission dans le pays. Le château de la Jaunais, à trois quarts de lieue de Nantes, était le lieu désigné pour cette signature. Charette s'y rendit, accompagné de plusieurs de ses principaux officiers; cinq des représentants y vinrent de leur côté et accablèrent le général de politesses. Ils flattèrent tellement son amour propre et favorisèrent si bien ses intérêts, qu'il consentit à peu près à tout ce qu'on lui demanda. Ce traité fut signé le 27 février 1795 et ratifié peu de temps après par la convention.

Les autres royalistes de Bretagne, connus sous le

nom de *chouans*, et qui se tenaient dans l'intérieur de la province, ne voulurent pas d'abord suivre l'exemple de Charette, et traiter comme lui avec les républicains; mais le général Canclaux; qui commandait alors à Nantes, ayant des troupes, que la pacification de la Vendée rendait disponibles, il les envoya dans les départements où la résistance existait encore, et cette mesure contribua puissamment à changer la détermination des royalistes bretons. Des conférences se tinrent à la Mabilais, près de Rennes, entre les principaux chefs et dix représentants du peuple, parmi lesquels se trouvaient plusieurs députés du pays. A la suite de ces conférences, ces représentants rendirent, le 21 avril 1795, quatre arrêtés, tous favorables aux royalistes, au moins en apparence, et promirent le rétablissement de la religion et de la monarchie, qu'ils ne voulaient ni ne pouvaient accorder. Quoique nous nous abstenions ordinairement de rapporter les faits politiques de cette époque, où ils étaient si nombreux, nous croyons devoir citer ceux-ci, parce qu'ils eurent une grande influence sur la position des prêtres catholiques en Bretagne. En effet, la persécution cessa alors. Déjà les religieuses détenues avaient été mises en liberté; les prêtres sexagénaires et infirmes, qu'un décret du 12 mai 1794 condamnait à la réclusion, jouirent aussi du même bienfait dans le courant du mois de mars. Ceux qui étaient cachés n'attendirent pas la conclusion des conférences de la Mabilais pour se montrer et célébrer publiquement la messe. Un prêtre du diocèse de Quimper, nommé M. Jamin, fit annoncer qu'il la dirait le jour de Pâques, dans une lande de la paroisse

de Saint-Caradec. Cette nouvelle, répandue dans tout le pays, attira dans ce lieu une foule immense, et plusieurs des assistants avaient fait trois ou quatre lieues pour assister à cette messe. On dressa une espèce de tente sous laquelle le prêtre offrit le saint sacrifice en présence de cette multitude. Il fut facile de voir encore dans cette circonstance, par l'empressement et le respect que montrèrent les fidèles, que le culte insensé de la raison n'avait pu faire oublier aux Bretons la religion de leurs pères. L'empressement que les prêtres catholiques mirent à paraître en public, et à répondre ainsi aux vœux des fidèles, devint fatal à l'un d'eux, dans les environs de Rennes. Des soldats républicains, que le régime de la terreur avait rendus farouches et barbares, irrités peut-être de voir ce prêtre remplir ses fonctions, le fusillèrent à l'autel.

Ceux des prêtres constitutionnels, qui, n'ayant pas voulu remettre leurs lettres de prêtrise, avaient été aussi incarcérés, ne restèrent pas les derniers en détention. Ils sortirent de prison avant les prêtres catholiques, et leurs premiers soins, en recouvrant la liberté, eurent pour objet, non de se réconcilier avec l'Eglise, mais de ressusciter le schisme et de faire des efforts pour le perpétuer. Dès le 15 mars 1795, quelques-uns de leurs évêques, réunis à Paris, adressèrent à leurs collègues une encyclique, pour les engager à réorganiser leurs églises. De cinq prélats intrus, que l'assemblée nationale avait donnés à la Bretagne, trois seulement étaient capables de répondre à cette invitation; c'étaient : Le Coz d'Ille-et-Vilaine, sorti du Mont-Saint-Michel; Lemasle du Morbihan, et Jacob des Côtes-

du-Nord. Minée de la Loire-Inférieure avait tout-à-fait levé le masque, et Expilly du Finistère était mort sur l'échafaud. Les trois premiers ne reculèrent pas devant le projet d'entretenir les germes de division qu'ils avaient, en 1791, semés dans le pays, et, protégés par les révolutionnaires avec lesquels ils sympathisaient, ils rentrèrent dans les cathédrales, qu'ils avaient précédemment envahies, et parurent croire encore qu'ils étaient de légitimes pasteurs. A leur exemple les curés intrus s'emparèrent de nouveau des églises paroissiales. Il s'en fallait beaucoup qu'il y eût de ces malheureux prêtres dans toutes les paroisses, car ils n'avaient été que bien peu nombreux, surtout dans la haute Bretagne. Une seconde apostasie, pendant la terreur, en avait tout-à-fait éloigné plusieurs des fonctions sacerdotales, quelques-uns s'étaient mariés, et enfin d'autres avaient été tués par les royalistes du pays. Ces royalistes dont nous parlons étaient ceux qui avaient pris les armes contre la république. Un des articles de la pacification de la Mabilais leur en laissait l'usage; ils étaient même encore enrégimentés. Irrités contre les prêtres constitutionnels, qui avaient été les persécuteurs des ministres fidèles, qui s'étaient montrés chauds partisans de la révolution, et dont quelques-uns, disait-on, se livraient à l'espionnage, les royalistes allaient la nuit par petits détachements les arrêter dans leurs maisons, leur accordaient quelques instants pour recommander leur ame à Dieu, et les fusillaient ensuite. Presque tous les intrus d'un canton du département des Côtes-du-Nord disparurent de cette manière, soit au printemps de l'année 1795,

soit même à des époques antérieures. Ces exécutions étaient criminelles de la part de ceux qui les faisaient, car ils n'avaient pas l'autorité nécessaire pour décider du sort d'hommes sans défense, et contre lesquels aucune sentence n'avait été prononcée. Ils ôtaient d'ailleurs à ces prêtres coupables les moyens de faire une pénitence proportionnée à leurs fautes, et de réparer les scandales qu'ils avaient donnés. Du reste, ces intrus étaient si odieux aux catholiques et, quant au plus grand nombre, si décriés pour leurs mœurs, que les populations virent sans regret leur mort tragique, et ne montrèrent pour eux aucun intérêt, tandis que la perte des prêtres catholiques, qui périssaient sur l'échafaud ou sous les coups des soldats républicains, était déplorée comme une calamité.

Les idées d'équité qui avaient succédé à la terreur faisaient chaque jour, au commencement de 1795, des progrès sensibles. On commençait à se révolter des traitements indignes qu'avaient à souffrir les prêtres détenus, et ceux qui se trouvaient encore sur les vaisseaux de Rochefort inspiraient une vive compassion à tous les hommes que le fanatisme révolutionnaire n'avait pas entièrement endurcis. Il se passa au club de Rochefort un fait qui parut une manifestation évidente de ces sentiments d'humanité. Le plus méchant des geôliers des confesseurs de la foi, le capitaine des *Deux-Associés*, entrant un jour à la société populaire, un cri général s'éleva contre lui : « Dehors, disait-on, le tueur de prêtres. » Croyant pouvoir en imposer, il voulut monter à la tribune pour entreprendre sa justification; mais il ne put y parvenir et l'on redoubla le

cri : « A bas le tueur de prêtres. » On lui conseilla alors de se retirer. Heureusement qu'il suivit ce sage conseil, car on était sur le point de se livrer à des actes de violence sur sa personne. Affligé de cette insulte, qu'il avait si bien méritée, il revint tout triste à bord de son bâtiment, et pour éviter les effets de la haine publique qu'il redoutait, il mendia bassement des prêtres détenus un certificat, qu'ils eurent la générosité de lui accorder. Cette générosité était véritablement héroïque, car il avait augmenté de tout son pouvoir la rigueur de leur position ; il les avait dépouillés de tout ce qu'ils possédaient et en avait, avec les autres officiers, dissipé le produit en débauches ; il ne les traitait que de brigands et de scélérats, et s'était constamment montré sans aucune pitié à leur égard. Le capitaine du *Waginsthon*, qui n'avait guère eu de meilleurs procédés pour les détenus de son bord, sollicita également et obtint un certificat de ses victimes. Il s'était montré barbare envers elles, surtout pendant cet hiver rigoureux de 1794 à 1795 dont nous avons déjà parlé. Plusieurs prêtres à cette époque périrent de froid. Au lieu de leur donner leurs repas dans l'entrepont, on avait eu la cruauté de les obliger à les prendre sur le pont par le temps le plus rude, et on leur y faisait attendre pendant une demi-heure les aliments avant de les leur distribuer. M. Le Bis, recteur de La Feuillée, dans le diocèse de Quimper, succomba à cette époque ; il mourut le 4 janvier 1795, à l'âge de cinquante-huit ans.

Le jour de la délivrance brilla enfin pour ces confesseurs de la foi. Leur captivité avait été un peu adoucie ; on ne les traitait plus si inhumainement, et ils pou-

vaient même prier Dieu ensemble, sans avoir à redouter les punitions et les injures. Les malades avaient trouvé sur le navire l'*Indien*, qui servait d'hôpital, de la compassion et des secours. Le capitaine se montrait bienveillant envers eux; et un jeune officier, dont nous regrettons de ne pas savoir le nom, leur rendait, avec un dévouement digne des plus grands éloges, tous les services qui dépendaient de lui. Dans le courant du mois de janvier, un gendarme se présenta à bord des bâtiments et annonça aux prêtres qu'ils allaient être débarqués; mais les glaces dont la rivière était encombrée ne permirent pas d'effectuer le débarquement avant le commencement de février. Le 6 de ce mois, les restes d'une troupe de sept cent-soixante prêtres, réduite à deux cent-vingt-trois, partirent sur ces bâtiments funestes, où un si grand nombre d'entre eux avaient trouvé la mort, et remontèrent la rivière, croyant aller à Rochefort; mais ils apprirent dans ce port que Saintes était le lieu destiné à leur détention, car on ne leur rendait pas encore la liberté. On les fit monter sur deux goëlettes, qui les conduisirent à Charente. Là ils se virent obligés de passer sur l'eau une nuit qui leur fut très-pénible, à cause de l'exiguité de leurs bâtiments et la rigueur de la saison. Débarqués le lendemain, ils eurent deux jours de route à faire à pied pour se rendre à Saintes, par un temps très-pluvieux, couverts à peine de quelques haillons et dévorés par la vermine. Privés de tout exercice, depuis près de dix mois, ils ne pouvaient presque plus marcher; leurs pas étaient chancelants et leur faiblesse extrême; la faim d'ailleurs les tourmentait, car, lorsqu'ils débar-

quèrent, chacun d'eux n'avait eu qu'un biscuit de mer la veille au matin pour toute nourriture. On donna des voitures aux malades et à ceux qui étaient trop faibles pour supporter la fatigue de la marche. Les gendarmes, qui escortaient les prêtres, les conduisirent, à leur arrivée à Saintes, à un beau couvent de la congrégation de Notre-Dame, qui devait être leur prison. En approchant de cette maison, les détenus remarquèrent avec inquiétude un grand rassemblement de peuple qui paraissait les attendre à la porte. Ils se rappelaient les huées et les insultes dont ils avaient été l'objet, dans plusieurs villes, de la part de la populace, lorsque, l'année précédente, on les conduisait à Rochefort, et les dangers qu'ils avaient courus ; ils craignaient qu'ils n'eussent encore à souffrir quelques nouveaux outrages. Mais qu'ils éprouvèrent une agréable surprise ! lorsqu'ils virent cette multitude leur donner des marques touchantes de respect, se présenter en foule pour les aider à descendre de leurs charrettes et s'empresser de les secourir ! Plusieurs sollicitent la permission d'emmener chez eux quelques-uns des prêtres, et manifestant leur joie de l'avoir obtenue, ils se hâtent d'en user en faveur des premiers qu'ils rencontrent. A peine entrés dans le couvent, les confesseurs de la foi le voient rempli de personnes de toutes les classes, qui venaient généreusement contribuer, selon leurs moyens, à soulager leur misère. Linge, vêtements, nourriture, lits, bois de chauffage, rien ne leur manqua par la générosité des bons habitants de Saintes, qui, dans cette circonstance, montrèrent une foi et une charité au-dessus de tout éloge. Les prêtres, qui ont

écrit des relations de la déportation de Rochefort, sont unanimes dans les louanges qu'ils donnent à cette ville, et entrent à ce sujet dans les détails les plus édifiants.

Il n'y avait pas quinze jours que les prêtres enfermés à Saintes goûtaient les douceurs de leur nouveau régime, et se reposaient de leurs fatigues passées, lorsque Dieu appela à lui un des plus dignes d'entre les déportés Bretons des Côtes-du-Nord; c'était M. Julien, du diocèse de Quimper, et vicaire de Glomel, âgé de cinquante-trois ans. Voici le témoignage avantageux que rend de lui M. La Biche de Reignefort, auteur d'une relation de la déportation, et que nous avons déjà plus d'une fois cité : « J'aurai, dit-il, fait en deux mots un » éloge complet de cet infatigable infirmier, en disant » qu'il était le digne émule de M. Arnaudeau, jeune » diacre du diocèse de Poitiers, qui s'est immortalisé » parmi nous par les soins infinis qu'il a pris constam- » ment de nos malades pendant presque tout le temps » qu'a duré notre détention sur les vaisseaux. L'abbé Ju- » lien, aussi zélé pour le salut que pour le soulagement » corporel de ses confrères, qu'il assistait à toute heure, » la nuit comme le jour, après avoir mille fois bravé la » mort auprès des malades et des mourants, vint échouer » au port et périt à Saintes, peu de jours après notre » arrivée en ce séjour si désiré, d'une fluxion de poi- » trine qu'il contracta très-vraisemblablement dans le » trajet de Rochefort à cette ville, ayant fait le voyage » à pied, par un temps froid et très-pluvieux. » Il décéda le 19 février 1795.

La mort de M. Julien réduisit à trente-six le nombre des déportés de Bretagne qui avait été d'abord de

soixante-treize. Le département des Côtes-du-Nord avait perdu plus de la moitié des siens, c'est-à-dire seize sur vingt-six. Le Finistère était moins maltraité, il ne comptait que huit morts sur vingt-neuf prêtres ou religieux qu'il avait à Rochefort, tandis que le Morbihan n'avait conservé que six prêtres sur dix-huit qui s'y trouvaient. Au nombre des victimes, il faut encore joindre le Père Jacquemart, natif de Vaucouleurs en Lorraine, et prieur des religieux Augustins de Lannion. Il était déporté du département de la Meuse, parce que la révolution, l'ayant chassé de son cloître, il s'était vu forcé de retourner dans son pays; mais, par sa charge, il appartenait au clergé de Bretagne. Le séjour qu'il fit sur le *Washington* ruina tellement sa santé, qu'il périt à l'âge de cinquante-cinq ans, au mois d'octobre 1794.

Après avoir passé environ deux mois en détention à Saintes, les prêtres obtinrent enfin leur liberté, et purent retourner dans leurs familles. Ils y rentrèrent; mais tellement épuisés, par tous les maux qu'on leur avait fait souffrir, qu'ils étaient à peine reconnaissables. C'était l'état dans lequel se trouvait M. Besson en arrivant à Saint-Brieuc; il était couvert d'un méchant vêtement de toile, et ses traits altérés annonçaient tout ce qu'avait eu de rigoureux pour lui le voyage de Rochefort. Plusieurs de ces confesseurs de la foi rapportèrent des vaisseaux le germe de maladies qui, se développant plus tard, les fit périr au bout de quelques années.

Au moment où les prêtres bretons recouvraient leur liberté, ceux de la Nièvre, détenus à Brest, recevaient aussi la même faveur, et quittaient cette ville pour re-

tourner dans leur pays. Hélas ! leur nombre était bien diminué, car, de soixante-un qu'ils se trouvaient réunis à leur départ de Nevers, il n'en restait plus que douze. Sans avoir été renfermés dans des vaisseaux, comme les déportés de Rochefort, ils avaient eu néanmoins à souffrir les traitements les plus inhumains. On peut en juger par le détail qu'en donnait l'un d'eux, à la fin de 1794 : « Les prêtres qui existent encore à » Brest, sont tous des vieillards ou des infirmes con» statés légalement ; et cependant ils sont, depuis plus » de six mois, dans une maison d'arrêt malsaine, à la » ration des matelots prisonniers, qui consiste en pain » pour l'ordinaire, point de viande. Ils n'ont aucun » moyen de prendre l'air ; ils sont sans feu, sans lu» mière, sans vin ; ils ont, pour toute couche, un mau» vais matelas de chanvre, sans draps ni couverture. » Les laisser dans cet état, c'est prolonger leur sup» plice. Ils ne demandent pas leur liberté ; ils la rece» vraient néanmoins avec reconnaissance, bien résolus » de ne pas en abuser ; mais ils désireraient d'être » renvoyés dans une maison commune de leurs dis» tricts respectifs. Ils y seraient mieux et plus exacte» ment surveillés ; ils y coûteraient moins à la répu» blique. » L'autorité leur permit d'abord, comme résultat de cet exposé, de sortir en ville, et ils purent ainsi se procurer quelques soulagements ; puis elle leur donna la ville pour prison. Enfin un arrêté du représentant du peuple Guillemardet, en reconnaissant que ce n'était que par un abus de la loi qu'on avait pu condamner à la déportation des prêtres qui en étaient exempts par leur âge et leurs infirmités, détermina le

district de Brest à élargir les faibles restes des confesseurs de la Nièvre. Ils quittèrent donc la Bretagne vers le milieu d'avril, après avoir perdu, dans cette province, quarante-neuf de leurs compagnons d'infortune.

LIVRE QUATRIÈME.

La liberté accordée aux prêtres fidèles, qui, naguère encore, étaient pour les révolutionnaires des objets d'horreur, annonçait un retour vers le bien que les catholiques s'empressaient de saluer. Partout les églises s'ouvraient, surtout en Bretagne, où la pacification rendait plus facile le rétablissement du culte divin. L'autorité civile n'y demandait aux prêtres catholiques qu'une simple déclaration du lieu où ils avaient l'intention d'exercer leur ministère. Aussi n'éprouvèrent-ils point, pour la plupart, de répugnance à remplir cette formalité. A cette occasion, MM. de Robien et Manoir, vicaires-généraux du diocèse de Saint-Brieuc, publièrent un petit écrit qui était en placard, et fut affiché dans les communes du département des Côtes-du-Nord. Ils y disaient que le royaume de Jésus-Christ n'était pas de ce monde, qu'ils ne songeaient point à s'occuper des affaires politiques ; mais que leur intention était de résider à Saint-Brieuc, « pour y exercer » les fonctions de ministres d'un Dieu de clémence et » de paix. »

Quelque innocente que parût la déclaration, elle

alarma néanmoins la conscience de certains prêtres, qui ne voulaient avoir aucune relation avec le gouvernement. Au moment même où leurs confrères sortaient de leurs retraites et se montraient au grand jour, au moment où la convention paraissait vouloir abandonner le système de terreur qu'elle avait suivi pendant si long-temps, ils continuèrent à se cacher et détournèrent les personnes qu'ils dirigeaient d'assister aux offices célébrés dans les églises. Cette divergence d'opinions entre les prêtres catholiques produisit quelque division parmi les fidèles; et, tandis que les uns fréquentaient les églises, d'autres, en petit nombre, s'abstenaient d'y entrer. Nous pensons que c'est là le premier germe de cette petite église qui se développa plus tard dans quelques cantons de la Bretagne. Au reste, les opposants à la déclaration, parmi les ecclésiastiques, pouvaient facilement se compter, car ils ne formaient qu'une faible fraction du clergé breton et fidèle, résidant à cette époque dans la province. On en vit un exemple dans une réunion qui eut lieu sur les limites des diocèses de Saint-Malo et de Saint-Brieuc. Plus de trente prêtres se trouvèrent rassemblés pour traiter cette question, et ils furent tous d'un avis favorable à la déclaration, à l'exception d'un seul, qui était vicaire et assez jeune. Il émit une opinion opposée à celle de ses confrères, la défendit bien ou mal, et y persista, malgré les efforts qu'on fit pour le décider à changer de sentiment. Il périt quelques années plus tard, par l'effet de la persécution.

Quoique abandonnés et dédaignés par plusieurs hommes influents, qui s'étaient autrefois montrés zélés

partisans de la constitution civile du Clergé, les prêtres constitutionnels comptaient encore des amis parmi les membres de la convention ; et l'amour de la révolution était le lien qui les unissait les uns aux autres. De tous ces amis dévoués, il n'y en avait peut-être aucun aussi chaud que le député Lanjuinais, qui reparaissait alors sur la scène politique, après avoir éprouvé lui-même tous les maux que traînent à leur suite les imprudentes tentatives faites pour changer la forme du gouvernement. Proscrit en qualité de fédéraliste et mis hors la loi, il devait périr sur l'échafaud, comme plusieurs de ses collègues, et il ne dut son salut qu'à son évasion ainsi qu'au soin qu'il prit de se tenir caché pendant près de deux ans. Quelques conventionnels, et entre autres Grégoire, ayant demandé son rappel dans le sein de la convention, ils l'obtinrent; et l'un de ses premiers actes, après son retour dans cette assemblée, fut de proposer, le 30 mai, un projet qui devait rallumer la persécution contre le Clergé fidèle, comme il l'excita en effet. Il s'agissait d'exiger des ministres des différents cultes un acte de soumission aux lois de la république et d'en prescrire le mode. Il terminait son rapport par ces paroles qui montrent dans quel esprit il était fait et le but qu'il se proposait. Ce but était de favoriser les intrus, qui n'avaient pas partout, en France, la liberté d'exercer leur culte, liberté qu'il voulait leur assurer. « Vos » comités, dit-il, croient qu'on ne peut différer d'in- » terdire tout ministère de culte à celui qui n'aura pas » fait une profession publique de soumission aux lois » et au gouvernement. Il est honteux qu'il y ait encore » des hommes qui la rendent nécessaire. » Les prêtres

constitutionnels tout disposés à faire de nouveaux serments, s'il le fallait, ne voyaient dans ce projet qu'un moyen de soutenir leur schisme, tandis que les prêtres catholiques considéraient cet acte comme dangereux pour la conscience. A cette époque, les gens de bien étaient loin de regarder la convention comme une autorité légitime; mais plutôt ils ne trouvaient en elle qu'une oppression tyrannique, imposée par la révolte et la violence; ils respectaient aussi les droits des princes français et ne les croyaient pas justement déchus du trône. D'ailleurs un assez grand nombre de lois de la république, telles que celles de l'aliénation des biens de l'Église, de la spoliation des émigrés, du divorce, etc., leur paraissaient si injustes et si immorales, qu'il leur répugnait extrêmement de se déclarer soumis à de telles lois. On faisait observer que la soumission n'était que passive et qu'on ne s'engageait pas à soutenir les lois républicaines; mais cette raison ne triomphait pas de tous les scrupules, et nous verrons plus bas combien cette soumission causa de soucis aux prêtres fidèles pendant plusieurs années.

M. l'abbé Chévigné de Boischollet, vicaire-général de Nantes, crut devoir user de son autorité, pour obliger tous les prêtres fidèles à éviter les discussions qui s'élevaient alors touchant la soumission, et à exercer publiquement leurs fonctions, en publiant, dans le mois de juillet 1795, une ordonnance dont voici quelques dispositions :

« Art. 1er. Dans la crainte qu'il ne se forme autant d'Églises qu'il y a de cantons, nous prescrivons à tout prêtre de notre communion, sous peine d'une grande

désobéissance, un silence absolu sur toute opinion religieuse qui n'aura pas été condamnée par l'Église.

» Art. v. Ordonnons à tous les recteurs, vicaires et prêtres cachés, de rentrer de suite dans leurs paroisses respectives, s'ils le peuvent sans danger, à moins que déjà nous n'en ayons disposé d'une autre manière ; d'y reprendre les fonctions du saint ministère et d'y garder une exacte résidence.

» Art. vii. Leur défendons de célébrer la sainte Messe dans les maisons particulières, à moins d'une permission spéciale de nous (1). »

Les religieuses qu'on avait emprisonnées, parce qu'elles avaient refusé le serment de liberté et d'égalité, furent plus heureuses que les prêtres ; car, une fois dehors des maisons d'arrêt, après la terreur, elles jouirent de la tranquillité. On continua néanmoins à leur demander ce même serment. On l'exigeait pour qu'elles pussent toucher la pension que le gouvernement leur avait accordée, lors de leur suppression ; l'on

(1) Nous ne pouvons garantir l'authenticité de cette pièce ; que nous trouvons citée dans une petite brochure in-8°, de 24 pages d'impression, sans nom de ville ni d'imprimeur. Elle a pour titre : *Conférence amicale entre un partisan des prêtres qui ont paru, et une dévote tenant le parti de ceux qui sont restés cachés.* Cette brochure paraît sortir des presses de Prud'homme à Saint-Brieuc, et porte la date de janvier 1796. On y donne à M. de Chévigné le titre de délégué du Saint-Siége en Bretagne. Elle ne renferme rien qui ne soit raisonnable. On y assure que l'évêque de Saint-Brieuc et l'ancien évêque de Léon, M. d'Andigné de La Chasse, se montraient à cette époque publiquement à Paris, ce qui était vrai, et que l'évêque de Saint-Malo, alors à Constance, approuvait la conduite des prêtres qui avaient paru en public.

voulait qu'elles justifiassent de sa prestation, et comme elles ne s'y soumettaient pas, elles restèrent privées des secours qui leur étaient si légitimement dus; mais elles préférèrent la paix de la conscience et une honorable pauvreté à de l'argent qu'elles regardaient comme le salaire de l'apostasie. Leur sortie de prison eut lieu dans le courant de mars 1795. Les Hospitalières de Rennes furent rendues à la liberté, le 21 de ce mois. Dès le mois de novembre précédent, on avait adouci la rigueur de la captivité de la mère Saint-Georges et de celles de ses compagnes qui partageaient sa détention, en les transférant toutes de la tour le Bat à l'hôpital Saint-Meen, où elles retrouvèrent leurs autres sœurs, qui y avaient été conduites à leur sortie de l'Hôtel-Dieu. Cette réunion fut très-touchante, et ces vertueuses filles oublièrent leurs maux passés, en se livrant au plaisir d'être de nouveau ensemble. Elles eurent beaucoup à souffrir de l'hiver rigoureux qu'elles passèrent à Saint-Meen, et plus tard leur mise en liberté ne leur causa qu'une joie médiocre, parce qu'on leur signifia, en même temps, qu'elles eussent à se séparer. Obligées de se soumettre à cette injonction tyrannique, les unes se retirèrent dans leurs familles, quelques autres dans la communauté de Vitré, d'autres enfin se fixèrent séparément à Rennes, où elles conservaient, avec leur digne supérieure, toutes les relations que permettaient les circonstances. Cet état dura pour elles jusqu'en 1804, époque à laquelle, après mille difficultés, elles purent rentrer dans leur maison et se consacrer de nouveau au service des pauvres.

Les Hospitalières de Treguier restèrent moins long-

temps hors de leur communauté et de l'hôpital qu'elles desservaient. Au mois d'avril 1795, la municipalité de cette ville, qui désirait vivement leur rétablissement, dans l'intérêt des pauvres, obtint qu'elles seraient transférées du séminaire dans leur maison, et que l'on continuerait à les regarder comme détenues. Cet arrangement ne pouvait que satisfaire les religieuses qui, étant cloîtrées par état, se trouvaient dans la même position où elles étaient avant d'être incarcérées. Elles reprirent aussitôt leurs utiles fonctions, par l'ordre de M. Le Mintier, leur évêque, qui, habitant encore Jersey à cette époque, le leur enjoignit sous peine de désobéissance; et Dieu, depuis ce moment, n'a pas cessé de répandre ses bénédictions les plus abondantes sur cette communauté, qui lui avait été si fidèle pendant la révolution.

Toutes les autres sociétés religieuses, consacrées au service des pauvres, n'eurent pas aussi promptement que les Hospitalières de Treguier la consolation de reprendre l'exercice des devoirs de leur vocation. Plusieurs paroisses de Bretagne possédaient des maisons de charité qui souvent devaient leur existence au zèle de quelque bon prêtre ou à la piété des seigneurs. Ces maisons étaient une ressource précieuse dans un pays où les médecins étaient rares, et où les pauvres avaient très-peu de secours dans leurs maladies et leurs infirmités. Les Sœurs qui les desservaient allaient visiter les malades et leur donner tous les soulagements qui étaient en leur pouvoir. De pareils établissements, créés en faveur du peuple, auraient dû être préservés de la proscription, à une époque où ce peuple était dé-

claré souverain. On aurait dû même les protéger. Cependant le contraire arriva. On chassa et l'on incarcéra les servantes des pauvres ; les maisons qu'elles occupaient et où elles faisaient tant de bien, n'échappèrent pas à la rapacité révolutionnaire ; on les vendit, ainsi que les biens des hôpitaux ; des gens eurent assez peu d'humanité et de délicatesse pour les acheter et pour changer ces asiles de l'indigence, ouverts à tous les malheureux, en leur propriété particulière.

C'était la convention qui avait ordonné cette spoliation des pauvres par son décret du 13 juillet 1794, et joint ce nouveau crime à tous ceux dont elle était déjà coupable. Cette assemblée, qui, depuis près de trois années, imposait à la France un joug si pesant, était devenue extrêmement odieuse. Les murmures contre elle éclataient de toutes parts. Partagée d'ailleurs en diverses factions, qui se faisaient la guerre, elle était continuellement agitée par les intrigues et les cabales. Les princes français, les royalistes réfugiés en Angleterre, et le gouvernement anglais lui-même, crurent que l'occasion était favorable pour tenter, sur les côtes de France, une descente, dans le but de délivrer le royaume de la tyrannie de la convention. La Bretagne était alors en grande partie soulevée. Cette province parut devoir offrir, plus que toutes les autres, des chances de succès à l'expédition ; on choisit la côte du Morbihan, et la presqu'île de Quiberon devint le point désigné pour effectuer la descente. Les préparatifs furent considérables. On forma plusieurs régiments d'émigrés, dans lesquels on incorpora des Toulonnais qui avaient fui de leur ville, lorsque les troupes de la

république l'avaient reprise. Ces régiments étant composés de catholiques, on leur donna des aumôniers, et M. de Hercé, évêque de Dol, prélat plein de piété et de zèle, devait accompagner l'expédition avec le titre de vicaire apostolique en Bretagne. Ce fut en cette qualité que, le 1er janvier 1795, ce digne prélat adressa une lettre pastorale très-touchante et d'un style véritablement apostolique, aux ecclésiastiques non assermentés de son diocèse et autres vénérables prêtres attachés aux fonctions du saint ministère près l'armée catholique et royale de Bretagne. Après avoir loué ces prêtres de leur courage et de leur patience au milieu des dangers dont ils sont sans cesse environnés, après avoir déploré les maux qu'une fausse philosophie a causés à la France, et exprimé le regret qu'il éprouve de n'avoir pu jusqu'alors partager les travaux des ministres fidèles restés en Bretagne, il ajoute ces belles paroles qui peignent si bien ses véritables sentiments. « Dieu nous » est témoin, dit-il, que si, du fond de cette terre » étrangère, nous soupirons après le moment de voir » finir notre exil, ce n'est ni l'indigence à laquelle » nous sommes réduits, ni l'espoir de rentrer dans » nos biens, ni l'ambition d'occuper une place » éminente, qui excite en nous cette extrême impa- » tience ; mais le seul désir de nous réunir au trou- » peau que la divine Providence nous a confié, de » courir après tant de brebis égarées qui, malgré » leur infidélité, ne cessent pas de nous être chères ; » de consoler, par notre présence, ceux qui souf- » frent pour la foi de Jésus - Christ ; de solliciter » pour eux ses grâces et ses miséricordes, et de nous

» immoler nous-mêmes, s'il nous en trouvait dignes, » pour un troupeau chéri, auquel nous voudrions » rendre la tranquillité, le bonheur et la paix, au prix » de tout notre sang. »

L'abbé de Hercé, frère du vénérable prélat, son vicaire-général à Dol et le compagnon de son exil en Angleterre, n'avait point des sentiments différents. « Oui, assurait-il au célèbre abbé Carron, mon frère » et moi, nous ne désirons, nous n'ambitionnons que » la gloire d'aller évangéliser nos campagnes; d'aller » couvrir de nos sueurs, et, s'il le faut de notre sang, » le sol de notre infortunée patrie : nous ne nous dissi- » mulons point les dangers qui vont nous entourer. » Nous marcherons d'un village à un autre, d'une con- » trée à une contrée nouvelle, jusqu'à ce que, arrêtés » par nos frères égarés, nous périssions dans quelque » ville, sous le tranchant de la guillotine. Mais que le » Seigneur soit béni. »

Le vénérable évêque de Dol adressa aussi, le 15 janvier, un autre mandement à ses fidèles diocésains. On voit qu'il avait dès cette époque le titre de vicaire apostolique. Il reçut plus tard, du Saint-Siége, un indult qui lui prorogeait les pouvoirs qu'il avait précédemment obtenus, et lui accordait la faculté de se choisir des vicaires-généraux dans toute la Bretagne, pour la mission dont il était chargé, pourvu qu'il ne les prît pas parmi les prêtres qui avaient juré ou adhéré au schisme. Il dut l'envoi de cet indult au célèbre cardinal Maury, qui paraissait alors très-attaché à la cause royale, et qui depuis montra des sentiments bien différents. Ce cardinal écrivait, le 19 avril 1795, à M. de

Hercé, et lui disait : « Je me félicite d'avoir obtenu ce » que vous désiriez, et d'avoir pu vous montrer la » haute estime dont je suis pénétré pour vous, par la » promptitude de mon empressement à m'acquitter de » votre commission. Je désire à présent que vous exer- » ciez les pouvoirs, et que vous ne les exerciez pas long- » temps. C'est une nouvelle et brillante carrière que » la Providence ouvre à vos talents et à vos vertus... » Je vous envie les consolations que vous goûterez dans » le cours d'une si sainte mission... Personne n'est » plus digne que vous de la remplir glorieusement, et » je regrette que les circonstances ne vous aient pas » permis de vous livrer plus tôt à cette grande œuvre, » qui doit vous associer avec tant d'éclat aux restau- » rateurs de l'autel et du trône dans notre coupable et » malheureuse patrie. Agréez, avec les vœux inexpri- » mables que je fais pour vos succès, le sincère et res- » pectueux attachement, etc. » Cette lettre, trouvée parmi les papiers du saint évêque de Dol après sa mort, lui était adressée chez l'évêque de Saint-Paul-de-Léon à Londres, ce qui fait présumer que ces deux prélats, si dignes l'un de l'autre par leurs vertus, avaient alors une demeure commune en Angleterre.

L'expédition, projetée depuis long-temps, et préparée avec soin, partit du port de Southampton le 14 juin 1795. Au nombre des aumôniers des régiments se trouvaient surtout des prêtres bretons, la plupart recteurs de paroisses importantes et empressés d'aller rejoindre leurs troupeaux. La traversée dura douze jours, et le 26 du même mois l'escadre arriva dans la baie de Quiberon, sur la côte du Morbihan, lieu désigné pour le dé-

barquement. Il s'effectua sans difficulté. A peine cet événement fut-il connu dans le pays, que les habitants des campagnes environnantes, si attachés à la religion et à la royauté, accoururent et reçurent les royalistes comme des libérateurs. On voyait ces braves paysans, ayant des prêtres à leur tête, arriver en procession portant la croix ainsi que la bannière du Sacré Cœur de Jésus, et chantant des hymnes de l'Eglise. Ils ne savaient comment témoigner leur joie aux Français qui venaient pour faire cesser les maux que leur causait la révolution, et les femmes se mettaient à l'eau pour amener les embarcations à terre. Il semblait que ce fût une grande famille dont tous les membres s'embrassaient et pleuraient d'attendrissement. « Bons Bretons, dit » un historien de Quiberon, M. d'Antrechaus, témoin » oculaire de cette scène touchante, je n'oublierai ja- » mais ce tableau ; vous êtes le peuple le plus vertueux » et le plus pur de la terre, et pendant tout le temps » que j'ai passé parmi vous, votre beau caractère ne » s'est pas démenti un seul instant. »

La joie augmenta encore et parut à son comble, lorsqu'on vit s'avancer le vénérable évêque de Dol, qui venait de débarquer et qui était entouré de ses prêtres au nombre de seize, tous revêtus du costume ecclésiastique. Les cris de : Vive Dieu! Vive le roi! répétés avec enthousiasme, sortirent de toutes les bouches. Les tambours battaient aux champs, soldats et habitants se prosternèrent devant le pontife pour recevoir sa bénédiction. Il avait, avant son départ d'Angleterre, adressé aux troupes de l'expédition un mandement touchant, et très-propre à disposer de plus en plus les esprits en

sa faveur. On avait appris dans la traversée la mort du jeune roi Louis XVII; un des premiers soins des généraux royalistes eut pour objet de faire reconnaître Louis XVIII. Toutes les troupes descendirent à Carnac; elles se rangèrent en bataille sur le rivage et formèrent un grand carré, au milieu duquel on dressa une tente en forme de reposoir. La population entière des environs accourut promettre fidélité au nouveau roi de France. L'évêque de Dol célébra la messe sous la tente, puis il prononça un discours à la fin duquel plus de dix mille voix réunies firent entendre le cri français : Le Roi est mort; vive le Roi! Le prélat bénit ensuite les drapeaux que des détachements de chaque corps, précédés de la musique, venaient présenter au pied de l'autel. M. de Hercé ne se borna pas à cette cérémonie. Il fit rouvrir l'église de Carnac et des villages voisins, et montra le plus grand zèle pour le rétablissement de la religion. Il était secondé par les abbés de Hercé, et Castin de la Madeleine, chanoine et vicaire-général de Saintes, qu'il avait choisi pour ses vicaires-généraux. Les églises ayant été ouvertes et bénites, pour les purifier des profanations qui les avaient souillées, on y éleva des autels provisoires, on y célébra l'office divin, on y chanta le cantique d'actions de grâces, et on y fit des prières publiques pour l'heureux succès de l'expédition, qui devait décider du sort de la France. Pendant ce temps les plus jeunes ecclésiastiques de l'expédition parcouraient le pays, faisaient rouvrir les églises, et les fidèles s'y portaient en foule pour prendre part aux prières publiques dont nous venons de parler.

Ces heureux commencements, si propres à consoler les royalistes, furent suivis d'événements qui vinrent bientôt détruire toutes leurs espérances. Notre but n'étant pas d'écrire une histoire civile, nous nous abstiendrons de rapporter en détail les désastres qui anéantirent l'expédition débarquée à Quiberon. Un défaut d'ensemble dans les opérations, des prétentions entre les chefs, à un moment où la plus grande union leur était si nécessaire, de fausses manœuvres, trop de confiance après des premiers succès peu importants, la perte de moments précieux, d'indignes trahisons, voilà les causes que les témoins oculaires et les historiens assignent au déplorable résultat de cette entreprise, qui fit verser tant de sang, et qui coûta tant de larmes aux plus honorables familles de France.

Les émigrés s'étaient emparés de la presqu'île de Quiberon, sans avoir trouvé des troupes républicaines qui eussent essayé de s'opposer à leur débarquement. Ils firent marcher un corps de royalistes sur Auray et Landevan, lieux qui n'étaient pas fortifiés et desquels on s'empara sans difficulté. Ils avaient l'espoir de se rendre maîtres des villes de Lorient et du Port-Louis, places importantes et qui auraient été, pour leur entreprise, des points d'appui précieux. Leur nombre augmentait tous les jours par les renforts d'insurgés qui arrivaient de l'intérieur de la Bretagne. On porte à seize mille hommes les troupes qui se trouvèrent réunies et formaient l'armée royaliste. Elle était, comme nous l'avons dit, composée d'émigrés, de Toulonnais réfugiés en Angleterre, et elle se renforça de Bretons, surtout du Morbihan.

Il aurait peut-être fallu profiter du premier moment d'enthousiasme et s'avancer dans le pays. Un des généraux, dont l'avis prévalut, crut au contraire qu'il serait mieux de se fortifier dans la presqu'île et de s'emparer du fort Penthièvre, dont la garnison faisait quelque résistance et finit par se rendre. D'ailleurs, on attendait une seconde division de l'armée qui ne débarqua que le 17 juillet, et qui avait avec elle le comte de Sombreuil, commandant de cette division. Le fort Penthièvre ayant été pris, les soldats républicains qui le gardaient témoignèrent, pour la plupart, le désir de servir la cause royale. Ils furent admis sans défiance dans les rangs des royalistes, et même on laissa dans le fort une des compagnies qui l'avaient défendu. Ce petit succès charma les chefs royalistes et les rendit moins attentifs aux dangers qui les menaçaient. Hoche, général en chef de l'armée des côtes de Bretagne, s'apercevant que les troupes royales n'avançaient pas, reprend courage, et sort de Rennes avec cinq mille hommes d'infanterie et un peu de cavalerie. Il se rend à Vannes, entre ensuite à Auray, d'où il chasse les royalistes, se place devant la presqu'île de Quiberon, de manière à couper à l'armée royale la communication avec le continent; il y établit un camp retranché, et, plus tard, aidé par la trahison des militaires, qui avaient demandé à servir avec les émigrés, il reprend le fort Penthièvre. En vain les royalistes tentent-ils de le défendre; disséminés dans le pays, ils ne purent se réunir assez à temps pour empêcher cette perte. Renfermés dans la presqu'île, ils n'eurent plus, depuis ce moment, malgré leurs efforts, d'autres moyens de salut que le rembarquement et une

capitulation arrêtée verbalement le 21 juillet 1795 avec le général républicain Hoche. On a voulu nier l'existence de cette convention, et l'historien de la révolution en Bretagne, qu'on peut, avec plus de raison, appeler son panégyriste, assure formellement qu'il n'en a été conclu aucune. Les représentants du peuple l'affirmèrent aussi après l'événement; mais nous sommes plus disposés à croire des hommes de foi et d'honneur, présents sur les lieux où elle se traita, qui affirment ce fait important, que des gens sans conscience et sans Dieu, qui avaient intérêt à le nier pour étancher leur soif du sang, et satisfaire leur haine contre les royalistes. Il suffit de dire que ces représentants étaient Tallien et Blad, l'un et l'autre régicides, et que le premier surtout s'était rendu fameux, par les cruautés qu'il avait exercées à Bordeaux, pour que l'on puisse légitimement conclure que leur dénégation ne mérite aucune croyance.

Une erreur qui devint fatale aux royalistes fut le faux bruit répandu parmi eux, que, dans le cas où ils auraient été forcés de se rendre, ils devaient être traités comme prisonniers de guerre et même obtenir la permission de retourner chez eux. L'espoir d'échapper à la peine de mort, à laquelle étaient dévoués tous les émigrés, fit que leur résistance devint moins vive, dans les derniers moments où ils luttaient encore, et lorsqu'ils pouvaient vendre chèrement leur vie. L'assurance qui leur était donnée d'une capitulation ne contribua pas moins à les rassurer contre les dangers qui n'étaient pour eux que trop réels. Une corvette anglaise, mouillée à peu de distance de la côte, tirait sur les républicains, et son feu les gênait beaucoup.

Un jeune émigré breton, natif de Saint-Malo et élève de la marine, M. Géril du Papeu, eut le courage, par le plus beau dévouement, de braver une mort presque certaine. Il se déshabille, se jette à l'eau, lutte contre une mer affreuse, et, au plus fort d'une tempête, parvient à bord de la corvette, dit : « Nous avons capi» tulé ; ne tirez plus, » et revient à terre. Les républicains se jettent bientôt sur les royalistes, les pillent et les conduisent d'abord au fort Penthièvre, puis au camp retranché de Sainte-Barbe, et enfin à Auray. Avant que les royalistes quittassent Quiberon, on offrit au vénérable évêque de Dol les moyens de se rembarquer et de sauver ainsi ses jours. Un canot était prêt à le recevoir, ainsi que l'abbé de Hercé, et à les conduire à une frégate peu éloignée de la côte ; mais ce digne prélat était trop charitable pour abandonner dans leur malheur les royalistes avec lesquels il était revenu en France. « Mais laisserons-nous, dit-il à son ver» tueux frère, laisserons-nous sans consolations, sans » secours spirituels ces malheureux blessés, nos conci» toyens, nos compagnons d'infortune ? Nous pouvons » leur être plus que jamais utiles. Ah ! mon frère, ne » les abandonnons pas, et sacrifions, s'il le faut, la vie » de nos corps pour celle de leurs ames. » Ils s'embrassèrent alors et retournèrent vers l'hôpital des royalistes, qui déjà se trouvait au pouvoir des républicains. Ils ne tardèrent pas à être arrêtés, ainsi que onze autres prêtres, et à être menés à Auray, où M. de Hercé fut déposé à la prison avec presque tous ceux des chefs de l'expédition, dont les républicains s'étaient emparés et les autres officiers. Il était indisposé, et comme

cette prison était pleine, le geôlier, homme humain, lui céda son lit. Pendant les premiers jours, la position des prisonniers royalistes n'eut rien de trop rigoureux. Les volontaires et les simples soldats étaient renfermés dans l'église paroissiale de Saint-Gildas, alors entièrement dévastée. Les bons habitants d'Auray, qui leur portaient le plus vif intérêt et leur prodiguaient les marques de la charité la plus touchante, avaient la permission de les visiter et de leur donner des secours. Des dames se distinguaient par le zèle qu'elles mettaient à leur rendre tous les services qui étaient en leur pouvoir. Elles allaient voir l'évêque de Dol et s'estimaient heureuses de recevoir sa bénédiction. Mais bientôt, l'espoir que les royalistes avaient conçu d'obtenir leur liberté s'évanouit, et ceux d'entre eux qui avaient d'abord obtenu un sursis, apprirent que leur mort était résolue. Le cruel Tallien était retourné à Paris et avait fait, le 3 août, un rapport mensonger à la convention sur la défaite de l'armée royaliste. L'administration du département du Morbihan était composée d'ardents révolutionnaires, qui ne se croyaient en sûreté qu'autant qu'on eût fait périr tous les prisonniers. Le procureur général surtout, homme dur et patriote inflexible, mettait beaucoup d'acharnement à provoquer cette proscription. Les rares républicains du pays d'Auray manifestaient aussi des alarmes. Fidèle à ses habitudes sanguinaires, le comité de salut public prononça l'arrêt de mort de tous les prisonniers, en ordonnant que comme émigrés ou rebelles, pris les armes à la main, ils seraient traduits devant une commission militaire, tribunal qui jugeait et condamnait sans aucune forme de procédure.

Dès avant cette décision barbare, qui atteignait jusqu'aux simples soldats, on en avait, pour juger les chefs, formé une à Auray, devant laquelle parut le brave comte de Sombreuil, commandant la seconde division de l'armée royale. Il prouva si bien l'existence de la capitulation et l'appuya si heureusement du témoignage de trois cents soldats républicains, qui étaient présents à l'audience, qu'il interpella et qui déclarèrent qu'elle avait été arrêtée en leur présence, que la commission se déclara incompétente et ne voulut prononcer aucun jugement. Furieux en apprenant cette déclaration, le représentant du peuple Blad, député du Finistère, non moins cruel que Tallien, forma une nouvelle commission de gens plus disposés à suivre ses volontés. Outre celle-là, qui devait siéger à Auray, il en établit deux autres à Vannes, où il se trouvait. Alors commencèrent ces exécutions sanglantes qui affligèrent si vivement les gens de bien, et qui ne cessèrent que lorsqu'il n'y eut plus de victimes à frapper.

M. l'évêque de Dol était dans la prison d'Auray depuis huit jours, lorsqu'on vint le prendre pour le conduire à Vannes avec les commandants de l'armée et douze prêtres qui étaient ses compagnons de captivité. Un officier républicain se présente, demande le prélat et les ecclésiastiques détenus. Au bout de quelques instants, les officiers royalistes, prisonniers avec lui, le voient paraître, sa contenance était celle d'un juste qui court avec joie recevoir la palme du martyre. Un mouvement involontaire fit tomber tous ces officiers à ses genoux; il les bénit, en leur adressant les paroles les plus consolantes sur la miséricorde divine. On porte à

trente le nombre des ecclésiastiques qui avaient été attachés à l'expédition, sans compter quelques-uns qui s'y trouvaient avec des fonctions particulières. Parmi ces trente, quinze ou seize purent rejoindre l'escadre anglaise, et échapper ainsi à la mort. L'abbé de Poulpiquet, recteur de Plouguernau, diocèse de Quimper, et depuis évêque de cette ville, qui était resté à confesser les blessés et n'avait pas voulu fuir avant d'avoir entièrement terminé cette sainte fonction, voyant le danger qui le menaçait, se jeta à la nage et réussit à atteindre une frégate anglaise (1). On avait offert des moyens d'évasion à l'abbé Rolland de Kerloury, mais sa charité le retint à terre auprès du jeune vicomte de La Houssaie, blessé dans le combat du 16 juillet, et qui, par ses vertus, méritait tout son intérêt. A son arrivée à Vannes, M. de Hercé qui, ainsi que ses compagnons, avait déjà été traduit à Auray devant la commission militaire et condamné à la peine de mort, fut placé à la prison avec M. de Sombreuil, dans un cachot où les criminels, qui devaient être exécutés, attendaient autrefois le moment de leur supplice. Quant aux prêtres, on les enferma

(1) On ne semblait nullement disposé à le recevoir à bord de cette frégate, qui, peut-être, était encombrée de monde, on avait même levé sur lui une hache d'abordage. Heureusement il s'y trouvait des matelots bretons; l'un d'eux le reconnut et dit à ses camarades : *Me cred e ve àn antou n'abbad Poulpiquet.* « Je crois que » c'est M. l'abbé Poulpiquet. » Celui-ci, qui les entendit et qui parlait très-bien cette langue, leur répondit : *Ia, ma vugale, me ma unan e.* « Oui, mes enfants, c'est moi-même. » Aussitôt ils le firent monter à bord.

dans l'église paroissiale de Saint-Patern, transformée alors en prison. Ils y passèrent la nuit; et les émigrés que cette prison renfermait les virent, dès le grand matin, se préparer par la prière à leur dernier sacrifice. A sept heures, des soldats viennent chercher les condamnés pour les conduire à la mort. On leur lia les mains derrière le dos, et la troupe, composée de Belges, dont le pays était récemment réuni à la France, se dirige vers la Garenne, promenade publique de Vannes, désignée comme le lieu où devait se faire l'exécution. En s'y rendant, le digne évêque, qui avait conservé toute la paix de son ame, disait au peuple qui le suivait et qui versait des larmes sur son sort: « Mes bons » enfants, nous n'étions pas venus pour vous conqué» rir, mais pour vous convertir. » Arrivé à la Garenne, il pria qu'on lui ôtât son chapeau, afin de faire avec plus de respect sa dernière prière. On assure qu'un grenadier s'étant mis en devoir de lui rendre ce service, le comte de Sombreuil, qui était lui-même au nombre des condamnés, ainsi que MM. de Broglie et de La Landelle, dit à ce militaire: « Laisse; tu n'en es pas » digne, » et qu'il enleva le chapeau avec les dents, ayant, comme les autres, les mains liées derrière le dos (1). Quelques instants après, le vénérable pontife entrait dans l'éternité. Ainsi périt par la fusillade, le 30 juillet 1795, à l'âge de soixante-neuf ans, un des plus vertueux évêques qu'ait possédé l'Eglise de Bretagne. Il était né à Mayenne, dans le Maine, le 6 février 1726,

(1) Nous tenons cette particularité d'un habitant de Vannes, qui nous l'a racontée peu d'années après l'événement.

se nommait Urbain René, et remplissait les fonctions de vicaire-général à Nantes, lorsque Louis XV l'appela au siége de Dol, qu'il occupa si dignement. La gloire de Dieu, le bien de la religion et le salut de son troupeau, avaient été les seuls mobiles de sa conduite pendant tout son épiscopat. Pasteur zélé, il parcourait à pied les paroisses de son diocèse, soit pour les visiter, soit pour y travailler dans des missions qu'il y faisait donner. Évêque courageux, il ne craignit pas d'exprimer à Louis XVI les inquiétudes de l'Église de France et de lui faire connaître les dangers qui menaçaient le trône ainsi que l'autel. Ce prince, qui jugeait les autres d'après la bonté de son cœur, fut blessé des paroles sévères de M. de Hercé; mais plus tard, il n'eut que trop d'occasions de reconnaître combien ces appréhensions étaient fondées. Prisonnier à Auray par dévouement, le vénérable prélat devint le consolateur de ses compagnons d'infortune. Ils allaient souvent lui offrir leurs hommages dans la chambre qu'il occupait, et, quoiqu'il fût toujours malade, par sa conversation édifiante il adoucissait leurs malheurs. L'évêque de Dol reçut le coup de la mort avec le calme d'un parfait chrétien, et les prêtres qui partageaient son sort imitèrent son exemple. Avec lui périrent MM. François de Hercé, vicaire-général de Dol, frère de l'évêque; René-Vincent Gilard de l'Archantel, chanoine et vicaire-général de Quimper; Jean Marie-Maurice Rolland de Kerloury, chanoine théologal de la cathédrale de Treguier; Louis-Gabriel du Largez, recteur de Plémeur-Bodou, homme vénérable et qui, étant aumônier dans l'armée, s'était entièrement dévoué aux blessés, auxquels il prodiguait les consola-

tions avec les secours spirituels de son ministère; trois prêtres du diocèse de Saint-Malo : Julien Gauthier, vicaire de Plélan; Jean Girard, vicaire de Montauban ; et Louis-René-Patrice Le Gall, de Bruc; François-Pierre de Rieussec, vicaire-général de Luçon ; Boulard, curé du diocèse de Tours; Langlais, curé du pays de Caux ; Pierre-François Bréhérec, curé du diocèse d'Angers ; Jacques-Pierre Gourot, curé de Saint-Georges, même diocèse; Jean-Baptiste Guegné, prêtre de la Vendée ; François-Dominique Castin de la Madeleine, de Saintes. Parmi les condamnés se trouva aussi un chantre de la cathédrale de Treguier, nommé Le Cun, frère du P. Le Cun, dominicain, missionnaire à Saint-Domingue ; mais nous croyons qu'il ne fut exécuté qu'après M. de Hercé.

Les prêtres dont nous venons de parler ne furent pas les seuls qui perdirent la vie à la suite de la catastrophe de Quiberon. Il y en eut un qui s'était dévoué aux prisonniers d'Auray, et qui entendit leurs confessions jusqu'au moment où on le fusilla avec eux. M. Poulain, prêtre angevin, curé d'Athée, qui rendait les mêmes services aux royalistes renfermés à Vannes, subit aussi la mort quelque temps après M. de Hercé. Enfin le précepteur d'un jeune de Rohan fut fusillé à Quiberon avec ce jeune homme, qui avait été pris dans un des combats que les royalistes eurent à soutenir contre les républicains.

Si Dieu, qui voulait encore châtier la France, ne permit pas que les défenseurs de l'autel et du trône obtinssent la victoire à Quiberon, et fissent triompher la noble cause qu'ils soutenaient, il leur accorda une

grâce pour eux bien plus précieuse, celle de mourir en héros chrétiens. Il y avait parmi ces militaires des hommes qui remplissaient tous leurs devoirs de religion avec une régularité exemplaire. D'autres en avaient négligé les pratiques ; mais elle reprit sur leurs ames tout son empire, dès qu'ils se virent dans le malheur et proche de leurs derniers moments. Parmi les premiers on remarquait surtout le comte de Soulanges, de Montaigu en Poitou, chef d'escadre, aussi recommandable par ses vertus et sa piété que par son courage et ses talents militaires. Il s'était mis à la tête de tous les pieux exercices de préparation à la mort établis dans la prison d'Auray, où il se trouvait détenu. Son émule pour la piété était le comte de Kergariou de Locmaria, natif de Ploubezre, près de Lannion, capitaine de vaisseau et déjà âgé. Il avait avec lui un jeune neveu nommé Henri Delage de Volude, de Lannion, chevalier de Malte. Ce jeune homme fixait l'attention de ses compagnons d'infortune par la ferveur de sa dévotion. Ceux des émigrés destinés à être immolés les premiers, après avoir passé à la commission militaire, étaient renfermés dans une chapelle d'Auray qui servait autrefois à la congrégation des femmes, et que les soldats républicains appelaient alors avec raison l'antichambre de la mort, car les prisonniers n'en sortaient que pour aller au supplice. MM. de Soulanges, de Kergariou et de Volude, ayant été conduits avec beaucoup d'autres dans cette chapelle, y donnèrent, là surtout, l'édifiant exemple d'une préparation à la mort véritablement chrétienne. On leur avait offert de la paille pour se coucher ; mais ils préférèrent s'en priver et avoir de la

lumière pour prier. Quarante prisonniers se trouvaient réunis dans ce lieu, des émigrés, des domestiques qui avaient suivi leurs maîtres à l'expédition, et des royalistes du pays. Les émigrés, presque tous officiers de la marine royale, s'étaient retirés dans un coin de la chapelle. M. de Kergariou s'y trouvait et récita l'office des morts; tous les autres étaient prosternés et se frappaient la poitrine avec force en répondant ces prières. Elles étaient d'autant plus ferventes qu'ils avaient été avertis qu'ils devaient être fusillés le lendemain matin de bonne heure. Le jeune de Volude surtout se montrait vivement pénétré de sa situation; mais il l'envisageait en chrétien. « Ses sanglots, dit un témoin de cette » scène touchante, son visage pâle et flétri par la dou- » leur, ses longs regards, que l'amour de Dieu élevait » vers le ciel et que la pénitence ramenait vers la terre, » ses discours où régnait, avec le ton passionné de l'a- » dolescence, l'austérité de la vieillesse, tout en lui rap- » pelait ces premiers martyrs, que leur piété conduisait » à l'héroïsme et consacrait à la vénération des siècles. » Comme il avait l'air très-jeune, tous ses compagnons l'assuraient qu'il pourrait se sauver, s'il se donnait une ou deux années de moins que son âge véritable. Il consulta M. de Kergariou : « La vie, lui demanda-t-il, » est-elle d'un prix égal à la vérité? » « Vaut mieux » mourir que de l'acheter par un mensonge, » lui répondit son oncle, et cette réponse le décida à périr plutôt que de la trahir. On le questionna ensuite, afin de savoir pourquoi il n'avait pas sollicité un sursis : « J'ai préféré la mort à un mensonge, » dit-il avec une douceur et une fermeté admirables.

Quelques prisonniers, sentant le besoin de prendre de la nourriture, en avaient manifesté le désir : « Oc- » cupons-nous de nos ames, » telle fut la réponse imposante que leur avait faite M. de Kergariou, et c'était alors qu'il avait commencé l'office des morts. Cet office étant achevé, M. de Soulanges, à genoux, parla avec effusion de cœur pour disposer les prisonniers à une fin prochaine. Après lui son domestique prit la parole et déploya une éloquence dont tous les détenus furent aussi touchés que surpris. Son esprit était nourri des livres saints, et les approches du supplice semblaient enflammer son zèle. L'un et l'autre supplièrent leurs malheureux compagnons de pardonner à leurs assassins, et presque tous employèrent une partie de la nuit à prier Dieu qu'il leur pardonnât lui-même. Ces hommes de foi portèrent la générosité chrétienne jusqu'à l'héroïsme, car se dépouillant du peu d'argent et des effets qui leur restaient, ils prièrent les militaires qui étaient en faction près de la croisée de les accepter en signe de réconciliation, et les chargèrent de dire à leurs camarades qu'ils leur pardonnaient leur mort.

Le jour même où les prisonniers royalistes furent conduits dans la chapelle, il s'y passa un incident qui prouve combien ils étaient attachés à la foi catholique, et ce ne sera pas la seule preuve de cet attachement que nous aurons à rapporter. A la chute du jour, ils virent, à leur grand étonnement, paraître un prêtre, vieillard d'un aspect vénérable. C'était M. Erdeven, recteur de Sauzon, à Belle-Ile-en-Mer. Il se présentait pour leur offrir les secours de son ministère. Ils

les avaient déjà reçus dans la prison de la ville, de l'un des aumôniers de l'armée, qui, placé au fond d'un grenier, avait, pendant toute une nuit, entendu les confessions des prisonniers et leur avait prodigué les consolations de la foi. Le respectable recteur avait, par prudence, pris des habits séculiers, afin de rester avec eux jusqu'à la fin. Un seul des détenus dans la chapelle n'avait pu se confesser à la prison ; il s'approche du vieux prêtre, se met à genoux, et, se relevant presque aussitôt, il lui dit : « Non, je ne veux pas me con-
» fesser à vous, vous devez être un prêtre constitution-
» nel. » — « Non, monsieur, répond le vieillard fon-
» dant en larmes, non, monsieur, je ne le suis pas. Je
» me suis tenu caché jusqu'à ce moment que le com-
» missaire de police est venu me dire que le comman-
» dant, vivement sollicité par les dames de la ville,
» permettait que je vinsse vous rendre les devoirs de
» mon état. » Tous les prisonniers demandèrent à ce pieux ecclésiastique des excuses de la vivacité de leur camarade, qui ne fit plus de difficulté de se confesser. Après avoir rempli cette fonction, le bon recteur les quitta, non sans les avoir exhortés à oublier les hommes pour n'espérer qu'en Dieu.

Ce secours de la confession, si puissant pour les ames chrétiennes, fut pour les royalistes une consolation précieuse que leur ménagea la Providence, afin de leur adoucir les horreurs du trépas, d'autant plus cruel pour eux qu'ils périssaient victimes de l'injustice et de la barbarie. Voici un exemple du bien que faisait à ces infortunés la réception du sacrement de pénitence. Il est rapporté par un respectable officier de

marine (1) qui, à cette époque désastreuse, eut le bonheur d'échapper à la mort. Il était lié avec le chevalier Le Vicompte de La Villevolette, natif d'Iffiniac, près de Saint-Brieuc, et lieutenant de vaisseau. Ce chevalier, peu résigné au sort qui l'attendait, était tenté de murmurer contre la Providence. Un matin, l'auteur qui raconte ce fait le trouve tranquille; la sérénité de son visage le surprend, et il lui demande quel prodige a opéré cette métamorphose. Alors M. de La Villevolette, d'un air inspiré et avec un regard qui le pénètre, lui dit : « Mon bon ami, je viens de me » confesser; je meurs content. » — « De te confesser! » reprit son ami, eh! comment as-tu fait? » — « Tiens, » vas là, » lui dit le chevalier en lui indiquant du doigt le fond de la nef. Cet entretien avait lieu à Vannes, dans l'église de Saint-Patern, devenue la prison des royalistes. L'ami s'avance dans cette nef et il y trouve un prêtre qui, lui-même destiné à périr, y préparait les autres prisonniers, et devenait, en leur faveur, l'instrument des merveilles de la grâce, comme l'éprouva lui-même celui auquel on doit le récit de ce trait si touchant.

Ainsi fortifiés par la religion, les royalistes firent généreusement à Dieu le sacrifice de leur vie, et moururent comme les premiers martyrs. Plusieurs d'entre eux ne voulurent pas employer un léger mensonge pour échapper à la mort. Nous avons déjà rapporté la réponse de M. de Volude. MM. de Lasseynie frères,

(1) M. le baron d'Antrechaus, qui a publié une relation de l'expédition de Quiberon. 1 volume in-8°. Paris, 1824.

de Saint-Yrieix en Limousin, et tous deux chevaliers de Malte, tinrent une conduite pareille devant la commission d'Auray. Ils étaient très-jeunes, car l'aîné, nommé Théodore, n'avait que dix-sept ans, et le cadet, appelé Pierre, seulement seize. On leur demanda si leurs parents ne les avaient pas forcés de les suivre. Ils répondirent qu'ils ne voulaient pas sauver leur vie par un mensonge, et qu'ils avaient servi par sentiment et par devoir la cause du roi. Tel fut aussi le langage que tint M. Coetudavel, de Morlaix, lieutenant de vaisseau, devant la commission militaire de Vannes. Il avait, par sa physionomie douce et son air de jeunesse, intéressé le président de cette commission, qui lui dit : « Pour vous, vous n'avez pas l'âge, sans » doute? » — « Je vois votre intention, lui répondit-il ; » je vous en sais gré ; mais je ne veux pas racheter ma » vie par un mensonge. » Si l'amour de la vérité était si enraciné dans le cœur de ces véritables chrétiens, la charité ne l'était pas moins. On a vu avec quelle générosité ceux qui étaient enfermés dans la chapelle de la congrégation, à Auray, firent connaître aux républicains qu'ils leur pardonnaient leur mort. Un d'eux alla plus loin encore. Les détenus réunis dans la prison de cette ville, n'étaient gardés que par un faible détachement de douze hommes. Quelques-uns des prisonniers formèrent le projet de se jeter sur cette garde, de s'en défaire, et de recouvrer par ce moyen leur liberté. Un vieil officier du régiment de la Châtre, informé de ce dessein et le regardant comme un crime, crut, par principe de conscience, devoir en avertir l'autorité républicaine, qui prit des mesures pour que

ce coup de main ne pût être exécuté. C'est ainsi que ces hommes vertueux pourvoyaient à la sûreté de ceux qui bientôt devaient leur arracher la vie.

Nous avons rapporté la fervente préparation à la mort que firent à Auray, dans la chapelle de la congrégation, ceux qu'on y enferma, après leur comparution devant la commission militaire, et dans quels pieux exercices ils passèrent la nuit qui précéda l'exécution de la moitié d'entre eux. Dès que le jour parut, un gendarme se présenta. Il tenait à la main la liste des condamnés, les appelait, et on les attachait deux à deux, à mesure qu'il les nommait. Ces hommes qui, un instant auparavant pleuraient avec amertume sur leurs fautes, prirent un air calme et serein pour marcher au supplice. Charitables jusqu'au dernier moment, ils quittèrent leurs habits avant qu'ils fussent souillés de sang et percés de balles, et les donnèrent aux soldats. Près de partir pour le lieu où ils devaient être fusillés, M. de Kergariou, conservant jusqu'à la fin les nobles et beaux sentiments que la religion lui inspirait, dit à ses compagnons : « Vous n'avez pas besoin qu'on vous » donne l'exemple de mourir ; mais, comme votre an» cien, je réclame l'honneur de marcher au supplice » le premier. » Il l'obtint. Lorsqu'on attacha les prisonniers, il ajouta : « Faisons mieux, et marchons » pieds nus, pour imiter la passion de notre Sauveur. » Il se déchausse et plusieurs autres en font autant. Comme il était âgé, on lui offrit une charrette ; mais il ne voulut pas s'en servir. Que la foi de ce vieux marin était vive ! On dit qu'il avait écrit à sa famille une lettre digne d'admiration par les sentiments chrétiens

qu'il exprimait. Après lui on attacha le prêtre qui avait confessé les royalistes dans la prison d'Auray. Le vertueux M. de Soulanges était aussi du nombre de ceux qui allaient périr les premiers.

La place désignée pour l'exécution était un grand champ, situé à un bon quart de lieue de la ville. Qui le croirait? Dans cette ville si bonne, si charitable et dont la plupart des habitants avaient favorisé avec tant de zèle l'expédition de Quiberon et montré tant de compassion pour les prisonniers, il se trouva des misérables qui furent assez lâches et assez cruels pour suivre les condamnés, les charger de huées et les accabler d'injures. Dieu, sans doute, le souffrit pour donner à ces dignes chrétiens un nouveau trait de ressemblance avec le divin modèle dont ils avaient voulu imiter la passion. Arrivés dans le champ fatal, ils furent placés à genoux sur le bord d'une grande fosse et tirés à bout portant, puis précipités dans cette fosse et recouverts d'un peu de terre, sans même qu'on s'assurât s'ils étaient bien morts. Cette première exécution devint le prélude d'un grand nombre d'autres qui eurent lieu chaque jour et de la même manière; tant que les prisons d'Auray fournirent des victimes. M. de Volude et les deux jeunes de Lasseynie, tous trois chevaliers de Malte, ainsi que nous l'avons dit, partagèrent le sort de M. de Kergariou, le lendemain de sa mort.

Après la première exécution, ceux des prisonniers qui étaient restés dans la chapelle, sachant bien qu'ils ne tarderaient pas à suivre au supplice leurs infortunés compagnons, continuèrent de se préparer à la mort. L'un d'eux, qui parvint à s'échapper, en fait un

récit touchant que nous croyons devoir rapporter ici. « Dans cette circonstance difficile, le valet de chambre » nous fut du plus grand secours. Il savait par cœur » beaucoup de prières, et était plus instruit que nous » des devoirs religieux qu'il nous restait à remplir. Il » partagea nos instants jusqu'à notre heure dernière. » Tous à genoux autour de celui auquel les circon- » stances prêtaient le ministère d'un ecclésiastique... » (celui qui l'avait rempli dans notre prison n'existait » plus)... nous suivions sa voix et écoutions dans le » recueillement ses exhortations édifiantes. » Ce pieux domestique ne tarda pas à être traîné lui-même au supplice.

Tandis que ce vertueux serviteur disposait les officiers à faire une mort chrétienne, un respectable gentilhomme breton, M. Harscouet, de Plouha, officier et plus que sexagénaire, rendait le même service à des domestiques d'émigrés qui venaient d'être condamnés, quoiqu'ils n'eussent fait que suivre leurs maîtres et qu'ils n'eussent pas porté les armes. Ces pauvres gens se désespéraient et ne pouvaient se résigner à mourir. M. Harscouet, aussi remarquable par sa vertu que par son courage, fit passer dans leurs ames, par ses pathétiques exhortations, tout le feu de l'amour divin et l'espoir d'un martyre glorieux dont la sienne était remplie. Le lieu où se trouvaient les prisonniers était un grenier, où on les enfermait en attendant l'heure de la fusillade. Ils priaient tous ensemble. Le respectable vieillard lisait ou chargeait les officiers de lire tout haut et tour à tour quelques chapitres de l'*Imitation de Jésus*, seul livre qu'ils eussent en leur possession. Il

parvint à calmer ces malheureux domestiques, qui allèrent au supplice avec le même courage que leurs maîtres.

La cruauté des autorités républicaines était si grande, qu'elles firent fusiller dans la prison les royalistes blessés qui s'y trouvaient détenus. Parmi eux il en est un surtout dont le nom mérite d'être conservé, c'est M. Louis-Hyppolite-Marie Urvoy de Portzamparc, lieutenant de vaisseau, natif de Plounevez-Moedec, diocèse de Treguier, d'une famille noble et ancienne dans la province. Il a laissé de sa foi et de sa piété un monument que nous voudrions pouvoir reproduire tout entier, bien persuadé que le lecteur ne le verrait qu'avec attendrissement et admiration. Ce monument n'est autre chose que son testament, qu'il écrivit à Aix-la-Chapelle, un an juste avant sa mort. Cette pièce, assez étendue, qu'avant de périr il confia à des mains fidèles, le montre d'un bout à l'autre comme un véritable et fervent chrétien. Son langage, en effet, est celui d'un saint, et en même temps du meilleur des époux et d'un tendre père, car il était marié et avait plusieurs enfants, lorsqu'il crut devoir émigrer au mois de décembre 1791. Nous donnons ici un extrait de cet écrit qui fera juger du reste.

Après avoir béni Dieu de tous ses bienfaits et lui avoir recommandé son ame, s'être mis sous la protection de la sainte Vierge, etc. M. de Portzamparc ajoute : « O ma femme! ô mes enfants! objets continuels de » mes sollicitudes, de mes pensées, des plus vifs et des » plus tendres sentiments de mon cœur! ô vous! que » j'ai laissés au milieu des dangers, des malheurs et

» des fléaux qui accablent notre patrie! que la paix de
» Dieu soit avec vous! qu'il daigne répandre sur vous
» ses grâces et ses abondantes bénédictions! qu'il con-
» serve dans vos cœurs les précieux sentiments de notre
» sainte religion catholique, apostolique et romaine!
» qu'il vous donne les forces de l'Esprit saint pour vous
» maintenir fermes dans la foi, à quelque prix que ce
» puisse être! que l'espérance du prix infini du sang de
» Jésus-Christ vous soutienne, et que toutes consolations
» vous soient accordées par le don de son saint amour,
» l'humilité avec une parfaite soumission à sa sainte
» volonté! Tout pour Dieu! tout pour sa gloire. »
Il exprime ensuite ses motifs de confiance en Dieu et de soumission à la volonté divine; puis il indique quelle a été sa situation depuis son départ de France, les inquiétudes que lui donnent les succès des républicains. Enfin, s'adressant de nouveau à son épouse ainsi qu'à ses enfants, il leur manifeste ses dernières volontés, et la première est que si la profession de la sainte religion catholique, apostolique et romaine n'est pas exercée ou tolérée avec sûreté en France, ils quittent tout, ils abandonnent tout et se retirent de cette terre de désolation, pour la gloire de Dieu et le salut de leurs ames; qu'ils soient disposés à souffrir la pauvreté et les humiliations pour conserver leur foi. Il veut ensuite que, par esprit de religion, ils pratiquent la charité à l'égard de leurs frères égarés, c'est-à-dire les révolutionnaires, qu'ils leur fassent du bien, pour remplir le devoir de l'amour du prochain; mais il ne veut pas que ses enfants contractent d'alliances avec eux, car, dit-il, la corruption spirituelle est contagieuse et bien autrement dangereuse que la

corporelle. Il veut qu'on rende justice à tous ceux qui auraient éprouvé quelque dommage, à l'occasion de ses biens, et pardonne de tout son cœur à ceux qui lui ont fait quelque tort; qu'on ne réclame la restitution que des choses notoirement reconnues pour avoir été volées ou usurpées, et qu'on emploie les moyens de douceur et de conciliation pour parvenir au but qu'on se propose, avant d'en venir à la rigueur des lois humaines. Il rappelle ensuite diverses sommes qu'il avait à payer, et recommande à sa famille de les acquitter avec la plus grande exactitude. On voit ici un chrétien de la conscience la plus délicate sur l'article de la justice. Il se souvient de ceux qui lui ont rendu service, et demande qu'on leur témoigne sa reconnaissance. Quant à ceux qui l'ont offensé, il leur pardonne comme il veut que Dieu lui pardonne à lui-même. En finissant M. de Portzamparc fait remarquer à son épouse et à ses enfants qu'il n'a disposé en leur faveur que des sentiments que la religion lui inspire, « le seul bien, leur » dit-il, qui soit désormais à ma disposition; mais le » bien des biens, le bien par excellence et qui fait mé» priser tous les autres. » Il termine par ces lignes si édifiantes : « Si Dieu dispose de mon ame, je vous la » recommande à vous tous que j'ai aimés sur la terre. » Vivez en paix et en grâce devant Dieu. Je lui offre » d'avance le sacrifice de ma vie en union à la mort que » Jésus-Christ à soufferte pour nous sur la croix; et » j'espère, de ses mérites infinis, la miséricorde éter» nelle de Dieu. Si nous ne pouvons nous réunir dans » cette vallée de larmes, que Dieu nous rassemble dans » sa gloire, et que sa volonté soit bénie! » Voilà l'homme

vertueux que les républicains immolèrent à leur haine. Ils le portèrent sur le matelas qu'il avait comme blessé, et le fusillèrent dans la cour de la prison d'Auray.

Le peuple de ce pays, témoin de la grandeur d'ame et des sentiments si chrétiens que montraient en mourant les royalistes immolés sous ses yeux, conçut pour leur mémoire une vénération profonde et les honora comme des amis de Dieu. Le champ où ils avaient subi la mort devint un lieu de pèlerinage et reçut le beau nom de Champ des Martyrs, qu'il conserve encore. En 1816, le respectable curé de Saint-Gildas d'Auray, M. Deshayes, si connu en Bretagne par son zèle et ses bonnes œuvres, recueillit les ossements des royalistes fusillés en ville et dans les environs, et les fit déposer dans l'église de l'ancienne Chartreuse, peu éloignée du champ où le plus grand nombre d'entre eux avait péri. Plus tard, une chapelle attenante à cette église a été construite pour conserver ces restes vénérables, et un beau monument en marbre les couvre maintenant. La révolution de 1830 a respecté ce dernier asile de la fidélité malheureuse.

Les royalistes, conduits à Vannes au nombre de cent cinquante, ne manifestèrent pas des sentiments moins chrétiens que ceux de leurs compagnons d'infortune détenus à Auray. Renfermés, comme nous l'avons dit, dans l'église de Saint-Patern, le soir, lorsque la nuit était venue, ils appliquaient une seule chandelle à l'un des piliers de la nef; alors, tous à genoux, ils chantaient le *De profundis* et le *Miserere*, formaient des vœux pour le bonheur de la France, et demandaient à Dieu pardon pour leurs ennemis. Rien n'était plus touchant

que de voir les vieux généraux attendant la mort avec une résignation que la religion seule peut donner. Les prières, qu'ils faisaient dans l'église, avaient quelque chose de si imposant, que les soldats de garde, chez lesquels on avait cherché à détruire toute croyance, retrouvant dans leur cœur les anciens sentiments de foi, si communs en France avant la révolution, y assistaient chapeau bas et avec le plus grand respect. Au reste, cette scène attendrissante ne put se renouveler longtemps, car dès le 30 juillet, jour de l'exécution de MM. de Hercé et de Sombreuil, on vint à l'église enlever douze prisonniers, que l'on fusilla dans la soirée. A leur départ pour la commission militaire, devant laquelle ils allaient être traduits, l'abbé Poulain, curé d'Athée en Anjou, et aumônier d'un des régiments d'émigrés, se leva du lieu où il confessait et dit à haute voix : « Chevaliers français, toujours fidèles à Dieu et » au roi, faites un acte de contrition ; vos péchés vous » sont remis, » et il leur donna l'absolution générale. Tous les prisonniers se sentirent fortifiés par ce secours divin, et douze d'entre eux allèrent se placer d'eux-mêmes entre les rangs du détachement. L'abbé Poulain, qui avait, disait-on, reçu de M. de Hercé des pouvoirs spirituels, ne périt pas tout de suite ; on le transféra à la prison de la ville. Un jour on vint le prendre, et on le conduisit à la mort. Il n'était âgé que d'un peu plus de trente ans. C'était un saint prêtre.

Nous terminerons les détails que nous avons donnés sur les suites du désastre de Quiberon, détails qui, considérés sous le point de vue de la religion, nous paraissent si intéressants, par un fait qui ne peut qu'é-

difier le lecteur chrétien et augmenter la confiance envers la sainte Vierge. Plusieurs jeunes gens de l'âge de seize ans étaient allés rejoindre les royalistes, avec l'intention de combattre dans leurs rangs. L'un d'eux, M. Briant, de Peillac, près de Redon, avait son père en prison et ses frères dans l'armée royale. A peine était-il parvenu à Quiberon, que la fatale journée du 21 juillet arriva. Pris les armes à la main, il ne tarda pas à être condamné à mort avec ses jeunes compagnons. Il est conduit avec eux, les mains liées derrière le dos, au lieu où ils devaient être exécutés, et placé à genoux en face des soldats républicains chargés de les fusiller. Le jeune homme était très-dévot à Marie; dans cette extrémité, il l'invoqua avec ferveur; les coups partent, il entend une balle siffler à son oreille, mais il n'est nullement atteint. Il tombe néanmoins en avant comme les autres, soit par prudence, soit par un mouvement de frayeur. Les exécutions se faisaient à la chute du jour, et les soldats chargés de ces actes de barbarie ne s'inquiétaient guère si les victimes étaient mortes sur le coup ou si elles vivaient encore; ils se retiraient donc immédiatement après avoir rempli leur commission. Le jeune serviteur de Marie reste sous les cadavres ensanglantés jusqu'au moment où la nuit fut close. Alors il se lève et, les mains toujours liées derrière le dos, il s'avance dans la campagne, parcourt un trajet d'une lieue, et après avoir échappé à plusieurs dangers qu'il trouva dans sa route, après même, dans sa position pénible, avoir été obligé de traverser un fossé plein d'eau, il parvient, à onze heures du soir, à une ferme où sa voix bien connue lui fit trouver un asile. Il s'est marié de-

puis et a eu une famille assez nombreuse, qui conserve avec reconnaissance le souvenir de cette protection spéciale de la sainte Vierge envers son chef.

Les débris de l'expédition de Quiberon, qui avaient pu se sauver, allèrent se réfugier à Houat, petite île du golfe du Morbihan, peu éloignée de la terre ferme. M. de Puysaie, l'un des chefs de l'armée royale, s'y trouva et le recteur de l'île, M. de Lory, lui cédant généreusement son presbytère, se retira sous un hangar. Rempli de zèle, ce pasteur se dévoua au soulagement des malades et des blessés ; mais une maladie épidémique s'étant déclarée, il en fut atteint et mourut ainsi martyr de sa charité.

On comprendra facilement combien fut grande, surtout en Angleterre, la douleur que causa le malheureux résultat de l'expédition de Quiberon, et les larmes que versèrent les familles émigrées sur le sort de ceux de leurs membres qui en étaient devenus les victimes. A Jersey, on fit un service solennel pour les officiers du régiment du Dresnay, qui avaient péri, et l'abbé de Châteaugiron, prêtre du diocèse de Rennes, y prononça en leur honneur un discours dans lequel il montra ce que la religion peut inspirer de fidélité au chrétien, ce que la religion peut donner de courage au guerrier. Ce discours fut imprimé à la demande des autres officiers du même corps qui avaient échappé au désastre.

Les exécutions sanglantes de royalistes à Quiberon, à Auray et à Vannes, prouvèrent que l'esprit révolutionnaire était toujours implacable et cruel, même après la mort de Robespierre et de ses complices. Le supplice du vénérable évêque de Dol et des ecclésiastiques

qui partagèrent son sort, révolta d'autant plus, qu'il y avait alors une sorte de liberté accordée, surtout en Bretagne, aux prêtres catholiques qui ne s'étaient pas soumis à la loi de la déportation, et qui avaient continué de résider dans le pays. Il semblait que la condition du respectable prélat et de ses compagnons d'infortune n'aurait pas dû être pire que celle des autres membres du Clergé, puisqu'il s'était soumis à la déportation, comme on l'a vu, et que ni lui ni aucun des siens n'avait été pris les armes à la main; mais, au contraire, dans l'exercice de leurs fonctions sacerdotales. Cette atrocité, qui n'était nullement nécessaire, et à laquelle on ne pouvait donner aucun prétexte plausible, mettait à découvert la haine du gouvernement contre la religion catholique, au moment même où il semblait la tolérer. Sa partialité se montrait également dans la protection qu'il accordait à l'Eglise constitutionnelle, quoique, suivant les principes proclamés à cette époque, tous les cultes dussent être égaux aux yeux de la loi. Cette bienveillance marquée pour les schismatiques excita Grégoire, Le Coz et d'autres esprits ardents de ce parti à essayer de faire sortir leur Eglise de ses ruines. Elle avait grandement besoin de restauration; car onze de ses évêques et un grand nombre de curés intrus l'avaient abandonnée pour contracter de prétendus mariages. D'autres avaient livré leurs lettres de prêtrise. Plusieurs de ces faux pasteurs étaient devenus pendant la terreur des monstres de cruauté. Nous avons déjà parlé des efforts que Le Coz, Jacob et Le Masle avaient faits en Bretagne pour y soutenir le schisme. Leur faux zèle ne se ralentit pas pendant tout le cours de l'an-

née 1795. Jacob adhéra à l'encyclique du 15 mars, ainsi que l'avait fait Le Coz. Des rétractations assez nombreuses de leurs anciens adhérents, faites à cette époque, ne purent toucher ces cœurs endurcis; loin de là, ils se persuadèrent follement qu'ils devaient attirer à leur parti les prêtres catholiques. Ce fut le but que Le Coz se proposa dans une lettre qu'il publia au mois de juin, et qui était adressée aux prêtres non assermentés de son prétendu diocèse. Il prend dans cet écrit un ton pathétique pour les engager à la paix et à l'union avec lui, sans paraître faire attention que son intrusion, qui éloignait de sa personne tous les vrais enfants de l'Eglise, subsistait toujours, et qu'il en donnait une nouvelle preuve par le titre même qu'il usurpait. Il étale de l'érudition et entasse les citations pour tâcher de justifier le schisme constitutionnel. Il révoque en doute les Brefs de Pie VI touchant la constitution civile. C'était la ressource des intrus, pour s'excuser de n'y avoir pas obtempéré. Jacob fit une semblable démarche et écrivit aussi, aux prêtres fidèles de Saint-Brieuc, une lettre imprimée et à laquelle il avait donné ce singulier titre : *Adresse de l'évêque des Côtes-du-Nord et des ministres exerçant le culte catholique* (ou plutôt constitutionnel) *dans la commune de Saint-Brieuc, à leurs confrères nouvellement mis en liberté, résidants dans cette commune.* Il y parlait beaucoup de sa soumission aux lois, et supposait que le gouvernement défendait toute communication avec le souverain Pontife. « Que devraient faire alors, demande-t-il, des ministres prudents et vraiment zélateurs de la religion dans l'État? Céder, croyons-nous,

» pour l'instant à la force supérieure, et se plier sage-
» ment aux circonstances du moment, persuadés qu'une
» communion de cœur et d'affection ne peut manquer
» de justifier aux yeux de celui qui sonde les cœurs. »
On voit que ce faux pasteur ne tenait guère à la chaire de saint Pierre, et que les lois républicaines lui inspiraient plus de respect et de soumission que la loi divine.

Ces tentatives insensées de Le Coz et de Jacob ne produisirent aucun effet sur les prêtres fidèles. Les maux qu'ils venaient de souffrir, à cause de leur attachement à l'unité de la foi, avaient été assez grands pour qu'ils n'abandonnassent pas cette unité à la voix de prophètes de mensonge. Un certain nombre de prêtres déportés, empressés de combler les vides que la persécution avait faits dans le Clergé de Bretagne, et de se rendre utiles aux fidèles, profitèrent de l'apparence de calme qui existait alors, et revinrent travailler dans les paroisses. Ces confesseurs de la foi n'avaient pas subi un exil de plusieurs années sur une terre étrangère, pour consentir ensuite à faire naufrage dans leur patrie. Les efforts des deux évêques intrus restèrent donc entièrement inutiles; mais ils n'étaient pas hommes à à se rebuter d'un mauvais succès, et, malgré cette épreuve, qui ne devait pas être pour eux douteuse, ils continuèrent à s'agiter, comme s'ils eussent dû finir par réussir. Le Coz, surtout, déployait une activité étonnante. Se croyant chargé également de défendre la religion chrétienne, attaquée alors avec fureur par les incrédules, et le parti constitutionnel, réprouvé par les catholiques, il avait sans cesse la plume à la main. Ainsi, après avoir publié sa lettre aux prêtres

fidèles d'Ille-et-Vilaine, il fit paraître presque en même temps un opuscule dans lequel il voulait accorder la religion avec la république. Cet écrit avait pour titre : *Accord de la religion avec le gouvernement républicain.* Il cherche à y prouver : 1° que le gouvernement républicain n'est point destructif de la religion catholique ; 2° que la religion catholique n'est point exclusive d'un gouvernement républicain. « Les » bases du gouvernement républicain sont, dit-il, la » fraternité, l'égalité et la liberté. La religion nous les » prêche. » La thèse n'était pas difficile à soutenir dans sa généralité, l'Europe a compté plusieurs républiques chrétiennes ; mais le point important de la question était de montrer comment un gouvernement aussi impie que celui de la convention pourrait s'allier avec la religion ; et c'est ce qu'il ne fait pas.

A cet opuscule, Le Coz joignit un *Post-Scriptum*, dans lequel il prétendit répondre aux observations qu'un catholique lui avait adressées sous le nom de Lefranc, au sujet de sa lettre aux prêtres fidèles d'Ille-et-Vilaine. Cette réponse, écrite d'un ton de mauvaise humeur, a pour but de chercher à justifier son intrusion ; il cite plusieurs faits de l'histoire ecclésiastique comme des exemples qu'il croit favorables à sa cause ; mais il se garde bien de traiter la chose à fond. Il montre très-peu de respect pour le saint-siége, rejette encore les brefs de Pie VI, et finit par ces mots qui prouvent toute son obstination : « L'Église qui a été » confiée à mes soins ne sera point sans pasteur. J'es- » père, avec la grâce du ciel, être fidèle à la voix de » ma conscience ; et cette voix me crie que le serment

» prêté par moi, était le serment d'être bon citoyen et » pasteur zélé; qu'il n'avait pour objet que la gloire » de Dieu et le bonheur de mes frères, et que la ré» tractation d'un tel serment serait un crime contre » ma religion et contre ma patrie. » Ce fut encore sur le même ton qu'il écrivit une seconde lettre relative aux prêtres fidèles de son département, adressée à un curé, sous ce titre : *Aux amis de la vérité, de l'humanité et de la religion, ou Lettre au citoyen M....é, sur la déclaration d'être soumis aux lois de la république* (1). Irrité du peu de cas que ces prêtres avaient fait de la première, il se plaint qu'ils n'aient pas exprimé quelque désir de paix et de réunion entre tous les ministres du culte. Puis, s'élevant contre les royalistes armés, il prétend que, depuis le commencement de l'année 1795, ils ont tué plus de trente prêtres patriotes. Il en compte d'abord quatre dans le Finistère, puis les intrus de Partenay, Billé, Noyal, Montauban, la Guerche, Broons, Saint-Léger, la Chapelle-aux-Filmains, Montdol et Louvigné. Nous n'avons pu vérifier ces faits, mais nous croyons cette énumération exagérée. Il tâche de se justifier du reproche de schisme, et il finit par présenter des moyens de conciliation qui ne pouvaient rien concilier, parce qu'il voulait continuer à être évêque intrus.

L'attachement de Le Coz à l'Église constitutionnelle paraît d'autant plus déraisonnable, qu'à cette époque la constitution civile du Clergé, pour le soutien de laquelle on avait tant persécuté les prêtres fidèles, était

(1) 45 pages in-8°, à Rennes, chez Courné.

publiquement abandonnée par la puissance civile, qui déclarait que cette constitution avait cessé d'être loi de l'État. C'est ce qu'assurait formellement le comité de législation, dans une circulaire adressée aux autorités départementales, en leur donnant des instructions relativement à l'exécution du décret du 11 prairial (10 mai), qui prescrivait aux ministres des cultes la déclaration de leur soumission aux lois de la république. « Observez bien, disait ce comité, composé de dix membres de la convention, que cette soumission ne se rapporte nullement au passé : ainsi il ne doit être question d'aucune recherche ou examen sur la conduite ou les opinions politiques du déclarant. La loi n'exige de lui, à cet égard, qu'une seule chose, c'est qu'elle demande acte de sa soumission aux lois de la république. » Le comité ajoutait plus bas ces paroles remarquables : « Il serait inutile de vous observer que la constitution civile du Clergé n'est plus une loi de la république, s'il ne s'était élevé à cet égard des prétentions qui ne peuvent désormais être autorisées. »

Le représentant du peuple Grenot, en mission à cette époque dans le département d'Ille-et-Vilaine, se montra, quoique régicide, favorable aux prêtres catholiques de ce pays, relativement à la soumission. Par sa proclamation du 2 juillet 1795, il leur donna sur ce point une latitude dont ceux de Rennes crurent devoir profiter sur-le-champ : ils adoptèrent une déclaration qu'ils signèrent au nombre de soixante-sept. Voici la teneur de cette déclaration :

« Je, soussigné, prêtre insermenté, considérant que je suis autorisé à insérer, dans la déclaration de sou-

mission aux lois civiles, requise par la loi du 11 prairial, toutes les restrictions relatives à mes principes religieux, et que cet acte de soumission ne concerne que les objets civils;

» Qu'il n'en pourra résulter aucune nécessité de communiquer spirituellement, ni d'avoir des temples communs, soit avec les prêtres qui ont adopté la ci-devant constitution civile du Clergé, que je persiste à regarder comme séparés de ma communion, soit avec des ministres d'aucun autre culte;

» Qu'enfin, toute la latitude que peuvent désirer des consciences alarmées est promise par la proclamation du représentant, en date du 14 messidor;

» Déclare que, sous la réservation expresse de tout ce qui concerne la foi, la morale, la discipline et la hiérarchie de l'Église catholique, apostolique et romaine, je vis soumis aux lois purement civiles de la république;

» Je ferai imprimer et afficher la présente, dont je requiers acte.

» A Rennes, 14 messidor, troisième année républicaine (2 juillet 1795). »

Cette déclaration fut signée par plusieurs chanoines et recteurs de Rennes. On y remarque, entre autres, les noms de MM. de Romilley, De la Croix, Fournier et Le Corsin, membres du chapitre de la cathédrale.

Ce n'était pas seulement Le Coz, qui, parmi les intrus bretons, faisait tant d'efforts pour soutenir son Eglise schismatique; le régicide Audrein, vicaire épiscopal du Morbihan et membre de la convention, ne montra pas moins d'obstination que le prétendu métropolitain de Rennes. Des prêtres de Paris, qui avaient eu

le malheur de prêter le serment en 1791, voyant le parti des constitutionnels si chancelant, reconnurent en assez grand nombre leurs erreurs, se rétractèrent franchement et rentrèrent ainsi dans le sein de l'Église catholique. On parlait même d'une réunion générale des intrus de la capitale au Clergé fidèle. Audrein ayant été informé de ce bruit, il n'en fallut pas davantage pour irriter ce malheureux, qui avait contribué à faire répandre le sang de son roi. Il fit une protestation furibonde contre ce projet de réunion, et la publia par la voie de l'impression. Elle était si peu mesurée, que le rédacteur des *Annales de la Religion* lui-même, quoique l'organe des constitutionnels, et que son journal fût tout dévoué à leur parti, crut devoir mettre un correctif à cette protestation, en ajoutant ces paroles à l'annonce qu'il en faisait : « On ne peut perdre de vue » que l'auteur est ardent républicain ; mais on n'aper- » çoit pas toujours dans son langage l'accent de la cha- » rité et de la modération d'un prêtre de Jésus-Christ. » Plus la cause que nous défendons est belle, plus nous » devons être attentifs à n'employer que des moyens » dignes d'elle et de nous-mêmes. » Sentiments louables, sans doute, si la cause n'avait pas été mauvaise.

Cette ténacité des chefs du parti constitutionnel, et l'opposition qu'ils montraient à toute démarche qui aurait été propre à les ramener à l'unité catholique, retenaient dans le schisme les partisans qu'ils conservaient en Bretagne. Dans toutes les villes un peu importantes, il y avait des églises desservies par des intrus. Ils occupaient les cathédrales de Rennes, de Vannes, de Quimper et de Saint-Brieuc. Dans cer-

taines campagnes, des prêtres assermentés exerçaient les fonctions ecclésiastiques comme avant l'époque de la terreur. C'était surtout dans plusieurs cantons du diocèse de Rennes, dans celui de Quimper et dans les cantons de Guingamp, Lannion et Pontrieux, pays dont les habitants avaient assez généralement adopté les idées révolutionnaires. Les prêtres catholiques jouissaient aussi de la liberté à l'époque dont nous parlons ; mais cette liberté était bien précaire. Le moindre prétexte suffisait pour réveiller chez leurs ennemis une haine à peine assoupie. On en eut la preuve dans la paroisse de Gomené, diocèse de Saint-Malo. Il s'y trouvait un vicaire plein de piété et de zèle, nommé M. Augustin Le Moine de la Vieuville, d'une bonne famille du pays. Il avait un frère ecclésiastique, plus âgé que lui, qui, à l'époque de la déportation, voulut l'engager à le suivre en Angleterre ; mais il s'y refusa, afin de pouvoir procurer aux fidèles du pays les secours de son ministère. Pendant les terribles années de 1793 et 1794, il eut le bonheur d'échapper aux poursuites des persécuteurs, sans néanmoins cesser de se rendre utile. Quelques personnes de sa paroisse l'ayant consulté un jour pour savoir s'il était permis de mentir, afin de sauver sa vie, ou pour délivrer d'un danger imminent quelqu'un auquel on porterait un vif intérêt; il répondit avec raison qu'il fallait préférer la mort au mensonge. Il ne tarda pas à prouver, dans une circonstance, qu'il suivait dans sa conduite les règles de morale qu'il donnait aux fidèles. La persécution contre les prêtres durait encore, lorsqu'il fut rencontré par une compagnie de soldats républicains : « N'es-tu pas

» Le Moine, curé (vicaire) de Gomené? lui dit un des » militaires. » — « Oui, lui répondit-il avec calme et assu- » rance. » — « Cela n'est pas possible, s'écrièrent les au- » tres soldats; tu es un menteur; si cela était vrai, tu » ne le dirais pas, » et ils le laissèrent aller.

Dès que les églises furent rouvertes, en 1795, M. Le Moine s'empressa de célébrer l'office divin dans celle de la paroisse à laquelle il était attaché. Quelques relations qu'il avait eues avec des jeunes gens qui, appelés au service par la république, s'étaient refusés à rejoindre l'armée, étaient connues des républicains et l'avaient rendu l'objet de leur haine. Trois de ces jeunes gens qu'on avait arrêtés, ayant été trouvés munis de pistolets, de poudre et de balles, furent fusillés sur-le-champ, et l'on dénonça M. Le Moine à l'autorité, qui envoya contre lui un détachement composé de soldats d'infanterie et d'un piquet de cavalerie. Il célébrait la messe au bourg, lorsque les républicains approchaient de Gomené. Plusieurs fidèles zélés s'empressèrent de l'avertir de l'arrivée de la troupe; mais il ne tint aucun compte de ces avertissements, et ne voulut pas interrompre le saint sacrifice. « Si, dit-il, ma dernière heure est venue, c'est une » raison de plus pour achever ma prière, et offrir le » saint sacrifice pour ceux qui assistent à la Messe et » qui ne seront peut-être pas près de recevoir les » grâces de la religion. » La troupe entrait dans le bourg, comme il sortait de l'église. Il avait déjà gravi les hauteurs qui avoisinent Gomené, lorsqu'il fut atteint par les militaires qui s'étaient précipités sur ses pas. Le détachement l'ayant arrêté, le conduisit dans

le cimetière et lui fit faire le tour de l'église. Parvenu près de la fenêtre de la sacristie, il reçut dans le corps un coup de baïonnette si violent, qu'il tomba et expira à l'instant même. La mort cruelle de ce vertueux prêtre causa dans sa paroisse un deuil général et excita une vive indignation. On dit que des républicains même s'attendrirent sur son sort. Nous n'avons pu connaître la date précise de cet événement; nous savons seulement qu'il arriva au mois d'août 1795. M. Le Moine n'avait que trente-cinq ans. L'auteur des *Martyrs de la foi* rapporte que cet ecclésiastique était ordinairement accompagné dans ses courses par un bon paysan, homme très-pieux, que les soldats arrêtèrent en même temps que lui, et qu'ils éventrèrent à coups de sabre. La relation manuscrite que nous avons suivie, et que nous devons à un honorable habitant de Dinan (1) qui paraît avoir été bien informé, ne fait aucune mention de cette particularité. Une autre relation, imprimée en 1797, dit que le servant de M. Le Moine était un enfant, et que les soldats le fusillèrent.

La mort d'un bon prêtre est toujours, comme on n'en peut douter, un malheur pour la partie de la vigne du Seigneur qu'il cultive; mais celle du vertueux vicaire de Gomené était encore bien plus déplorable à l'époque où elle arriva. Le nombre des ministres fidèles diminuait alors, sans qu'on eût l'espoir de les voir remplacés. Les ordinations étaient interrompues depuis plusieurs années; les colléges et les séminaires fermés. Point de vocations qui se manifestassent et qui

(1) M. Le Court de la Ville-Thassetz, ancien magistrat.

pussent même se manifester pour le service des autels. Les jeunes gens étaient poussés vers la carrière militaire, dans laquelle il leur fallait presque tous entrer de bon gré ou de force. Ainsi un esprit chrétien, en n'écoutant que les prévisions humaines, pouvait avec effroi calculer l'époque où le sacerdoce catholique serait éteint en France, et surtout en Bretagne où les bourreaux sur les échafauds, et de barbares soldats dans leurs excursions, répandaient si souvent le sang des prêtres catholiques. Il est vrai qu'une grande partie du Clergé fidèle se trouvait dans les pays étrangers, et pouvait revenir plus tard remplir les vides que la persécution avait faits; mais cette partie elle-même s'amoindrissait par les peines et l'ennui de l'exil. C'est ainsi que le diocèse de Vannes perdit, en Espagne, plusieurs pasteurs qui y avaient été déportés. Les recteurs de Sulniac, de Saint-Caradec-Hennebond et de Remungol y moururent en 1793. M. de La Villelois, recteur de Saint-Salomon de Vannes, termina ses jours à Bilbao, le 2 février 1794. Le 9 janvier précédent, M. Le Bot, recteur d'Arzal, avait aussi succombé dans la traversée de Bilbao à Jersey, où il se rendait. Au mois de mars suivant, M. Guegan, recteur de Pontivy, mourut dans le diocèse d'Osma. Enfin, dans le courant de 1795, la mort frappa également l'abbé Livoys, scholastique et dignitaire de la cathédrale de Vannes. Les autres diocèses de Bretagne eurent, aux mêmes époques, à regretter plusieurs membres de leur Clergé, qui achevèrent leur course sur la terre étrangère. De ce nombre fut M. Alno, supérieur de la communauté de Saint-Clément, à Nantes. Il était natif de Guérande, et appartenait à la com-

pagnie des prêtres de Saint-Sulpice. Son zèle à défendre la foi contre les erreurs de la constitution civile lui avait attiré beaucoup de persécutions à Nantes; ses jours y avaient été en danger. Il put échapper à la fureur de ses ennemis, qui étaient ceux de la religion, et se réfugia en Italie. Une communauté de Trappistes, établie à Casa-Mari dans les États-Romains, fut le lieu où il se fixa. Il y passa trois ans, pendant lesquels il vécut de la manière la plus édifiante, suivant tous les exercices de la communauté et pratiquant les mêmes austérités que les religieux. Une maladie grave qu'il éprouva lui fit accepter l'offre d'un curé du pays, qui l'engagea à aller passer chez lui le temps de sa convalescence. Il était à peine arrivé dans ce presbytère, qu'il se trouva atteint d'une violente dyssenterie pendant laquelle il donna les exemples les plus édifiants d'une solide piété. Le mal n'ayant pas cessé de faire des progrès, il succomba le 24 septembre 1795, à l'âge de cinquante-quatre ans. On avait une si haute idée de sa vertu, que les habitants du lieu et des environs accoururent en foule pour vénérer son corps, et coupèrent des morceaux de ses habits, afin de les conserver comme des reliques. Il reçut la sépulture dans l'église paroissiale du Mont-Saint-Jean, lieu où il était décédé, et une épitaphe honorable indique l'endroit où il a été inhumé.

L'appui que l'Angleterre donnait à la cause royale en France, l'asile qu'elle accordait si généreusement aux Français proscrits, la guerre qu'elle faisait à la république, étaient autant de motifs de haine contre cette puissance de la part du gouvernement révolutionnaire. Il songea, vers la fin de l'année 1795, à effectuer

une descente à Jersey, île qui, par sa proximité de la France, servait de point de ralliement aux ennemis de ce gouvernement. Le commandant en chef de l'île, instruit de ces projets, crut devoir apporter toutes les précautions nécessaires pour la mettre à l'abri d'une attaque. Entre les moyens qu'il voulait employer, il imagina de faire prendre les armes aux nombreux prêtres français qui se trouvaient alors à Jersey. Il leur fit une adresse très-polie, dans laquelle il leur représentait les dangers qui menaçaient la place qui lui était confiée, les maux qu'ils auraient à craindre, s'ils tombaient entre les mains des républicains, et finissait par les engager à s'armer pour la défense de leur religion, de leur vie et de leur honneur. Cette demande dut mettre les prêtres français dans l'embarras; il était difficile de refuser un commandant qui leur parlait dans leur propre intérêt. On chargea le savant abbé Le Gofvry de répondre à cette adresse. Voici le début de sa réponse qui mérite d'être cité :

« Le clergé français actuellement résidant dans l'île de Jersey est on ne peut plus sensible à l'attention de M. le commandant en chef : c'est une suite et une preuve de cette bienveillance dont il l'honore ainsi que son prédécesseur, et dont il sent tout le prix; mais il en attend une nouvelle marque dans la position où il se trouve : c'est de vouloir bien peser dans sa justice et sa sagesse les raisons qui l'empêchent de se prêter à ce qu'on paraît exiger de lui; raisons d'autorité, raisons de convenance, le Clergé n'en fera point valoir d'autres auprès de M. le commandant, et il se flatte qu'elles feront d'autant plus d'impression sur son esprit

que personne ne connaît mieux que lui le respect qu'on doit à l'autorité des lois, et les égards que mérite la convenance. »

M. Le Gofvry développe les deux motifs qu'il a présentés, et finit par dire que l'on peut, en cas d'invasion, compter sur le Clergé français pour tous les services qui seront compatibles avec sa profession. Les évêques de Bayeux et de Treguier approuvèrent cette réponse; les ministres protestants de l'île applaudirent aux citations de l'auteur; et le corps délibérant, réuni en assemblée publique, y donna son assentiment. On ne parla plus d'obliger les prêtres à travailler aux fortifications ni à porter les armes. Cet écrit fut le dernier du vénérable grand-vicaire de Saint-Brieuc, qui était auteur de plusieurs ouvrages très-solides. Il mourut à Jersey, à l'âge de soixante-dix ans, le 15 janvier 1796. Il avait reçu au baptême les noms de Jean-Gabriel.

Les agitations politiques sont trop grandes, les réactions trop fréquentes dans les pays en révolution, pour que l'on puisse compter alors sur rien de solide. Aussi la tranquillité dont jouissaient les prêtres catholiques ne fut-elle pas de longue durée. La convention, depuis la mort de Robespierre, était partagée en deux factions, dont l'une voulait suivre son système de terreur et était surtout formée de membres qui, dans leurs missions, en 1793 et 1794, avaient commis toutes sortes de crimes. L'autre faction, composée d'hommes, ou moins criminels, ou revenus, depuis la chute de Robespierre, à des sentiments modérés, repoussait les moyens barbares, et se montrait moins hostile à la véritable liberté. Ces luttes intestines, dont la convention offrait sans

cesse le honteux spectacle, avaient rendu de plus en plus odieux à la France le gouvernement de cette assemblée. Elle le sentit à la fin, et, sans abandonner le principe républicain, elle voulut donner une nouvelle forme à la représentation nationale. Elle élabora donc aussi elle une constitution, et celle-ci fut encore jurée avec autant d'ardeur qu'on avait promis de fidélité aux trois autres qui l'avaient précédée. Sur le point de terminer sa session, la convention résolut, avant de se dissoudre, de rendre une loi touchant l'exercice et la police extérieure des cultes. Génissieu, avocat du Dauphiné et député de l'Isère, connu par sa haine contre les prêtres, en présenta le projet, que la convention adopta dans sa séance du 7 vendémiaire an IV (29 septembre 1795). Le considérant de cette loi était assez long et faisait connaître dans quel esprit elle avait été rédigée. Il disait que les lois civiles ne statuent pas sur ce qui n'est que du domaine de la pensée; qu'elles ne peuvent avoir pour but qu'une surveillance renfermée dans des mesures de police et de sûreté publique; qu'ainsi elles doivent garantir le libre exercice des cultes, par la punition de ceux qui en troublent les cérémonies, ou en outragent les ministres en fonctions; et exiger des ministres de tous les cultes une garantie purement civique, contre l'abus qu'ils pourraient faire de leur ministère pour exciter à la désobéissance aux lois de l'Etat. Ce fut en conséquence de ce dernier principe que la nouvelle loi prescrivit à tous les ministres des cultes, avant qu'ils pussent exercer leurs fonctions, la déclaration que voici et qui devait être affichée d'une manière très-apparente dans chaque édi-

fice destiné à un culte quelconque : « Je reconnais que » l'universalité des citoyens français est le souverain, » et je promets soumission et obéissance aux lois de la » république. » Nous dirons bientôt combien l'insistance que le gouvernement mit à exiger cette déclaration causa de mal à la religion en Bretagne.

Cet acte tyrannique fut un des derniers de la convention, de cette assemblée qui, suivant l'expression énergique d'un écrivain, naquit, vécut et finit dans le sang. Elle fit place, le 4 brumaire an IV (26 octobre 1795), à un nouveau pouvoir, sous le nom de corps législatif, et composé de deux conseils, l'un désigné sous le nom de conseil des anciens, l'autre sous celui de conseil des cinq cents. La convention, par une mesure qui révolta tous les honnêtes gens, communiqua à ce nouveau pouvoir son esprit oppressif et sanguinaire, en décrétant que les deux tiers de ses membres en feraient partie. Un directoire, composé de cinq membres, était chargé de faire exécuter les lois et devait, par ses fonctions mêmes, exercer une grande influence, comme il l'exerça en effet. Les cinq premiers directeurs nommés par le corps législatif étaient cinq régicides, choix qui fit comprendre tout de suite ce qu'ils seraient par rapport à la religion. Aussi la persécution recommença-t-elle aussitôt, et avec d'autant plus de rigueur, que la convention, avant de se séparer, avait, le 24 octobre, ordonné par un décret l'exécution, dans les vingt-quatre heures, des lois contre les prêtres réfractaires, c'est-à-dire la peine de mort.

Les prêtres fidèles n'avaient pas attendu en Bretagne ce dernier décret pour pourvoir à leur sûreté.

Dès qu'ils eurent connaissance de celui du 7 vendémiaire et de la déclaration de soumission qu'il prescrivait, ils se retirèrent des églises qu'ils desservaient, et les catholiques, après quelques mois de consolation, eurent encore la douleur de voir fermer et profaner les temples du Seigneur, qu'ils s'étaient empressés de réparer et d'embellir. Cette douleur fut d'autant plus vive, qu'ils se souvenaient de tous les maux qu'ils avaient soufferts pour conserver leur foi pendant les années précédentes, et qu'ils les voyaient recommencer. Ils voyaient aussi que les persécuteurs, qui s'étaient tenus tranquilles, pendant que le gouvernement avait paru favorable à la religion, n'avaient pas abjuré leurs dispositions hostiles, et manifestaient de nouveau les anciens sentiments de haine dont ils étaient animés contre l'Eglise et ses ministres, tout le temps qu'avait duré la tyrannie de Robespierre.

Aussitôt que l'administration départementale de la Loire-Inférieure eut connu le décret de la convention, du 24 octobre, elle s'empressa de prendre contre les prêtres catholiques un arrêté des plus rigoureux, et qui montre bien quel esprit hostile l'animait contre eux. Voici quelques articles de cet arrêté; il est daté du 31 octobre 1795 :

« L'administration délibérant sur la réquisition du commissaire provisoire et vu les lois y référées,

» Arrête :

» Article premier. Les administrations municipales ou municipalités du département, sont chargées, chacune dans leur territoire, d'arrêter ou faire arrêter tous ecclésiastiques sujets à la déportation ou à la ré-

clusion, et de les faire conduire à la maison d'arrêt la plus prochaine; en tous cas, à celle établie près le tribunal criminel du département.

» Art. 2. Il sera formé sur les états déposés dans les bureaux de l'administration, soit des appels nominaux qui avaient lieu en 1792, soit des prêtres détenus dans les différentes maisons de réclusion, soit de ceux qui furent déportés à la fin de la même année 1792 et sur tous les autres renseignements qu'il sera possible de se procurer, une liste indicative des ecclésiastiques auxquels la loi est applicable.

» Art. 5. Encore bien que quelques ecclésiastiques ne fussent pas dénommés dans la liste jointe au présent; soit pour avoir demeuré cachés et inconnus à l'administration, soit pour être venus d'autres départements, leur arrestation n'en devra pas moins avoir lieu, s'ils sont sujets à la déportation ou à la réclusion. »

Les autres articles rappellent aux fonctionnaires publics que leur négligence à faire exécuter la loi du 3 brumaire, les rendrait passibles de deux années d'emprisonnement.

Nous n'avons pas les actes analogues des autorités des autres départements de la province; mais il est bien probable qu'ils étaient conçus dans le même sens, puisque la persécution se ralluma partout la Bretagne en même temps, à cette époque.

On ne tarda point à en avoir des preuves terribles.

Le refus que firent les prêtres fidèles de Bretagne de souscrire la déclaration prescrite par le décret du 7 vendémiaire, les replaçait dans l'état de rebelles aux lois

de la république ; et cependant leur conscience leur défendait cette démarche ; car elle était condamnée par plusieurs de leurs supérieurs ecclésiastiques. En effet, M. Thiberge, vicaire-général de Quimper, qui était resté dans le diocèse, fit circuler en Bretagne une décision en forme de mémoire, venue d'Angleterre et qu'il déclara officielle. Cette décision commençait par le préambule qui suit :

« Les succès de l'armée républicaine, à la fin de l'an-
» née 1794 et au commencement de celle-ci, fit crain-
» dre assez généralement qu'on ne vît bientôt se con-
» solider par la force un système monstrueux qui, fondé
» sur la révolte contre les autorités légitimes, divines et
» humaines, tendait évidemment à les anéantir, sans
» laisser apercevoir ce qui pourrait les remplacer pour
» le maintien et la conservation de la société parmi les
» Français. Cette crainte se répandit d'une manière par-
» ticulière parmi les prêtres français, que l'effet des
» premières persécutions avait forcés de s'expatrier, et
» qui, réfugiés en Angleterre, se trouvaient réunis en
» grand nombre dans l'île de Jersey et à Winchester,
» capitale du Hamshire, où la bienfaisance du roi et du
» gouvernement d'Angleterre a pourvu à tous leurs
» besoins de la manière la plus noble et la plus géné-
» reuse. Elle fit naître parmi eux une question du genre
» le plus grave, dont la décision importait également à
» la conservation de la religion catholique, et au réta-
» blissement du bon ordre en France. Voici comme la
» question fut posée. »

Après ce préambule, on demande si la république accordant la tolérance, on peut se soumettre à la nou-

velle forme de gouvernement. Un assez grand nombre d'ecclésiastiques, parmi lesquels il s'en trouvait quelques-uns qui avaient mérité l'estime générale par leurs lumières et leurs talents, se déclara pour l'affirmative; mais la grande majorité du Clergé français, dans laquelle on comptait presque tous les hommes avantageusement connus par leur science et par leur piété, adopta la négative. Des évêques, qui habitaient le même pays, partageaient cette dernière opinion. Ils assuraient qu'on trouvait dans la soumission tout le venin des premiers serments. Ils rappelaient que le faux dogme de la souveraineté du peuple était depuis long-temps condamné par l'Eglise et rangé par elle au nombre des hérésies qu'elle a formellement proscrites (1). Enfin ils disaient qu'ayant consulté le pape, il leur avait répondu par un bref dans lequel il s'était déclaré contre la soumission. Il résultait de ce mémoire 1° que les évêques réfugiés en Angleterre réprouvaient la soumission; 2° qu'il fallait éviter les prêtres soumissionnaires presque comme les jureurs; 3° qu'il fallait garder fidélité au roi légitime et ne pas admettre aux sacrements ceux qui seraient attachés aux principes contraires. Il paraît que ce mémoire avait été envoyé d'Angleterre au commencement de juin 1795, ce qui prouverait qu'il était dirigé contre toute soumission en général et non en particulier contre celle qui était prescrite par le décret du 7 vendémiaire an IV, et qui n'avait pu être connue à cette époque, puisqu'elle n'existait pas encore.

(1) Cette assertion était sans fondement. Il ne paraît pas que l'Église se soit jamais prononcée sur cette matière.

Quoique M. Thiberge certifiât l'authenticité du mémoire ci-dessus, cette pièce n'inspira pas une entière confiance aux prêtres qui étaient cachés en Bretagne. Nous l'avons vue nous-mêmes à cette époque ou peu de temps après, et nous nous rappelons qu'elle n'y fut pas favorablement accueillie. Elle y produisit un mauvais effet : celui de séparer quelques fidèles du plus grand nombre des prêtres catholiques qui avaient fait la première soumission, et exercé leurs fonctions dans les églises pendant les courts instants de liberté dont la religion venait de jouir en France. On trouvait avec raison qu'il était trop sévère et même injuste d'assimiler les prêtres soumissionnaires aux constitutionnels. On ne connaissait nullement dans le royaume cette décision du saint-siége contre la soumission, et on était bien fondé à la révoquer en doute, car le pape n'en avait donné aucune. Consulté à ce sujet par M. de Talleyrand-Périgord, alors archevêque de Reims, depuis cardinal et archevêque de Paris, il lui fit une réponse évasive et lui dit que cette question étant d'une grande importance, il avait chargé une congrégation de cardinaux de l'examiner. Ainsi l'on voit que le mémoire publié par M. Thiberge manquait d'exactitude, et l'on doit regarder cette pièce comme la production d'un ecclésiastique d'un zèle plus ardent qu'éclairé, qui avait pris l'opinion des évêques de Treguier et de Léon contre la soumission, opinion qu'ils n'avaient émise qu'avec réserve, pour une décision authentique des évêques de France réfugiés en Angleterre, quoique plusieurs de ces prélats fussent d'un avis différent. Nous avons cru cependant devoir la reproduire ici, parce que nous

pensous qu'elle était l'expression exacte des sentiments du plus grand nombre des évêques et de la majeure partie des prêtres français exilés en Angleterre, touchant la soumission considérée en elle-même.

Quand les prêtres fidèles, restés en Bretagne, n'auraient pas su que l'avis de quelques évêques de la province était contre la soumission; fait dont ils pouvaient aisément avoir connaissance par la correspondance que les évêques de Nantes, de Vannes, de Treguier et de Léon entretenaient avec leurs diocèses, ils avaient bien d'autres motifs pour refuser de se conformer aux dispositions du décret du 7 vendémiaire. En effet, on les obligeait à se prononcer sur une question très-grave : celle de la souveraineté du peuple, et contre les droits des princes légitimes. On exigeait d'eux non-seulement une soumission passive; mais encore l'obéissance aux lois d'un gouvernement qui, à cette époque, n'était reconnu par presque aucune puissance de l'Europe, à des lois dont plusieurs étaient manifestement opposées à celles de la morale chrétienne. C'était trop en demander à des hommes qui avaient fait tant de sacrifices à leur conscience, et qui avaient tant souffert pour conserver la pureté de la foi. Dans des réunions de prêtres fidèles, qui eurent lieu pour examiner cette nouvelle formule de soumission, il paraît que les avis furent unanimes pour la rejeter, et nous ne nous rappelons pas avoir entendu nommer un seul ecclésiastique non assermenté qui l'ait souscrite en Bretagne. Aussi avaient-ils abandonné toutes les églises rouvertes au printemps précédent. C'est ainsi que finit l'année 1795.

Les auspices les plus sinistres accompagnèrent les

commencements de l'année 1796 en Bretagne. Le pays était livré aux horreurs de la guerre civile, car les royalistes qui, après la pacification de la Mabilais, n'avaient pas tardé à connaître la mauvaise foi des républicains, s'étaient déterminés à reprendre les armes. Cet état de guerre nuisait beaucoup à la sûreté des prêtres cachés, que leurs ennemis accusaient de soulever les campagnes en faveur de la cause royale. Quoique ces accusations fussent dénuées de fondement, elles ne laissaient pas d'exalter les nombreux détachements de soldats républicains et de gardes nationaux qui, formés en colonnes mobiles, parcouraient le pays et fouillaient avec soin toutes les maisons qu'ils soupçonnaient pouvoir servir de retraite aux prêtres réfractaires. Réussissaient-ils à en découvrir un, presque toujours ils le mettaient aussitôt à mort sans aucune forme de procès. C'est de cette manière que périrent plusieurs ecclésiastiques qui avaient échappé à la persécution de 1794.

Nous devons faire connaître ici ce qu'étaient ces colonnes mobiles. Elles furent organisées d'abord à Rennes, au commencement de l'année 1796, et leur but était de parcourir les campagnes et de ramener les paysans par la persuasion. Tel était du moins le langage que tenait alors à leur sujet le *Moniteur*. Il y avait à cette époque, en Bretagne, des garnisons dans les plus petites villes. On prenait ordinairement une compagnie, commandée par un capitaine ou un lieutenant. Cette compagnie parcourait le pays, allait dans les lieux les plus écartés, vivait aux dépens des habitants, tuait souvent, et pillait autant qu'elle le pouvait. Voilà ce qu'étaient les colonnes mobiles, qui se ren-

dirent si terribles dans presque toutes les parties de la province. Elles rentraient rarement dans leurs garnisons sans butin, et sans avoir fait la capture de quelques proscrits, si nombreux alors en Bretagne.

A ces colonnes mobiles il faut joindre encore de prétendus gardes nationaux qui avaient pris le nom de *contre-chouans*, et qui, affectant un langage chrétien, des sentiments royalistes, et portant le chapelet à la boutonnière de l'habit, tendaient autant de piéges qu'ils le pouvaient aux habitants des campagnes; pris parmi la lie du peuple, ils étaient à la fois très-mauvais sujets et très-dangereux.

Le premier prêtre qui devint la victime de la cruauté des colonnes mobiles se nommait le Père Tournois. Il était né à Trélivan, diocèse de Saint-Malo, avait fait ses études à Dinan, puis était entré chez les Capucins de Saint-Brieuc, et il y avait prononcé ses vœux. Attaché aux devoirs de son saint état, il mérita la confiance de ses supérieurs, qui l'envoyèrent au couvent de Nantes, où il jouit d'une bonne réputation. Il habitait encore cette ville lorsque les religieux furent expulsés de leurs maisons, en 1792. Le Père Tournois revint alors dans son pays natal, s'y cacha et y travailla avec zèle au salut des âmes. Lorsque la religion jouit de quelques instants de liberté, en 1795, ce bon religieux s'établit dans la paroisse de Lehon, près de Dinan. Cette paroisse était sans pasteur, car le pieux M. Aubry, qui la gouvernait, avait été renfermé dans la maison d'arrêt de Saint-Brieuc, et il y était mort. Depuis l'ascension jusqu'au mois d'août, le Père Tournois donna ses soins aux habitants de Lehon et à ceux des lieux environnants,

qui accouraient de toutes parts vers lui pour recevoir les secours spirituels et entendre la parole de Dieu. Le peuple le regardait comme un saint. Le feu de la persécution s'étant rallumé, il ne quitta pas le pays et parcourut les campagnes qui environnent Dinan, pour soutenir et continuer le bien qu'il y avait fait. Son dévouement l'avait rendu l'objet de la haine spéciale des républicains ; il ne l'ignorait pas, et s'attendait à devenir tôt ou tard leur victime. Il ne manifestait aucune crainte de verser son sang pour la foi, et assurait qu'il pardonnerait volontiers à ses meurtriers ; le seul vœu qu'il formât sur ce point, était de ne pas être arrêté dans une maison, afin de ne pas en compromettre les habitants. Ce vœu, que sa charité lui inspirait, ne tarda pas à être rempli. Déjà plus d'une fois il avait échappé par la fuite aux poursuites de ses ennemis ; mais enfin il tomba entre leurs mains. Le 23 janvier 1796, il se disposait à célébrer les saints mystères dans une maison de la paroisse de Saint-Solain, où il s'était assuré un asile, lorsqu'on vint l'avertir qu'une troupe de soldats se trouvait à une distance assez rapprochée. Il sort aussitôt accompagné de deux jeunes gens, nommés Jean-Mathurin le Bourdais et Marcel Ruçais, de la paroisse de Trélivan, qui lui servaient habituellement de guides. Arrivés dans une lande, les trois fugitifs sont aperçus par les soldats, qui, de loin, leur crient d'arrêter. A cet ordre, le Père Tournois s'avance vers eux, ainsi que ses deux compagnons. On les fouille et on leur prend tout ce qu'ils ont ; puis un militaire, qui semblait leur porter quelque intérêt, leur dit qu'ils peuvent s'en aller ; mais à peine ont-ils fait dix pas,

qu'une décharge de la troupe les tue tous les trois. Les meurtriers ne se bornèrent pas à ôter la vie au confesseur de la foi, ils lui coupèrent la main droite, lui fendirent la tête et répandirent la cervelle çà et là. Bien plus, ils passèrent toute la journée auprès des cadavres, afin d'empêcher qu'on leur donnât la sépulture. Ce ne fut que la nuit suivante que des gens pieux de la paroisse de Quevert, sur le territoire de laquelle le crime avait été commis, les inhumèrent dans le champ des Agneaux, qui était le lieu où ils avaient été frappés. En 1817, on exhuma ces restes précieux, et on leur donna solennellement la sépulture dans le cimetière de Quevert.

Peu de jours avant ou après la mort du Père Tournois, arriva celle du recteur de Lanrelas, nommé M. Gauron, vieillard presque octogénaire. Après avoir été long-temps détenu, il était revenu dans la paroisse qu'il desservait depuis près de trente ans, et il y exerçait ses fonctions. Une colonne mobile se présente et demande à lui parler. Le commandant proteste, sur sa conscience, qu'il ne veut lui faire aucun mal. Néanmoins on refuse de dire où il est. Le lendemain, la colonne reparaît, sans qu'on eût été averti d'avance de sa venue. M. Gauron n'avait pas fui. On le saisit, et il est retenu prisonnier dans l'église pendant tout le jour. La nuit, on feint de vouloir le conduire à Broons; à deux pas du bourg, il est percé de coups de baïonnettes et fusillé. Que l'on juge combien cet acte de barbarie dut exaspérer une population chrétienne, qu'on privait ainsi de son pasteur.

Un autre prêtre du diocèse de Saint-Malo tomba en-

core, dans le même mois, sous les coups des soldats républicains : il se nommait M. Hazard, et il exerçait le saint ministère dans la paroisse de Saint-Pern, près de Bécherel. Son asile était dans le bourg de Saint-Maugand; c'est là où il se tenait caché. Il s'y croyait en sûreté; mais la maison qu'il habitait fut désignée au commissaire du gouvernement, qui la fit, une nuit, investir par un détachement de soldats chargé de saisir M. Hazard. Celui-ci, averti du danger qu'il courait, crut pouvoir se sauver par une porte dérobée; une sentinelle qui s'y trouvait l'arrêta, et à l'instant même une décharge de la troupe le fit tomber mort aux pieds des assassins.

Au milieu du mois de février suivant, la paroisse de Médréac, diocèse de Saint-Malo, vit aussi couler le sang de deux prêtres : l'un, nommé M. Crespel, avait été poussé par les événements dans cette paroisse, et s'y tenait caché. Jeune et plein d'activité, il rendait aux fidèles tous les services qui étaient en son pouvoir. Les courses les plus pénibles ne lui coûtaient rien et il supportait avec gaieté les fatigues que lui causait l'exercice du saint ministère. Une troupe de soldats, qui était à la poursuite des prêtres et des chouans, arriva au bourg de Médréac, à l'époque que nous avons indiquée. Ayant saisi M. Crespel, elle le fusilla et crut l'avoir tué; mais il n'était que blessé et évanoui. L'ardeur du pillage entraîna ailleurs les militaires, avant qu'ils se fussent assurés s'il était mort. Bientôt il eut repris ses sens, et voyant près de lui des femmes chrétiennes, qui étaient venues lui porter secours, il leur demanda qui l'avait *tué*. Elles lui répondirent que c'étaient les *bleus*,

nom qu'on donnait alors en Bretagne aux soldats républicains. « Dieu soit béni, dit-il, et qu'il leur pardonne. » Une balle lui avait traversé le corps et il perdait beaucoup de sang. Ces femmes, touchées de compassion, l'exprimaient par des gémissements et des cris. Un soldat les entend et revient pour achever M. Crespel. Il tire son sabre et va consommer le crime, lorsqu'une d'entre elles, éperdue, lui dit : « Ne frappe » pas ; c'est un prêtre. » — « Je le sais bien, » lui répond-il, et à l'instant il fend d'un coup de sabre la tête du confesseur de la foi.

L'autre prêtre, qui périt au même lieu et en même temps que M. Crespel, se nommait M. Tiengou. Il était septuagénaire, très-infirme, et revenait des prisons de Rennes. Les soldats le trouvèrent chez son frère. Après l'avoir saisi, ils le laissèrent libre pendant quelques instants. Il se réfugia dans des masures voisines, où il commença la récitation de son bréviaire ; mais ils le reprirent bientôt, et comme ils se trouvaient près du cimetière, ils l'y conduisirent, creusèrent une fosse devant lui et l'y précipitèrent, après l'avoir assommé. Une autre relation assure qu'ils le fusillèrent et outragèrent ses restes de la manière la plus révoltante.

Tous les meurtres dont nous venons de parler furent commis dans le département d'Ille-et-Vilaine. D'autres non moins atroces ensanglantèrent deux points différents du département des Côtes-du-Nord. Le premier que nous ayons à rapporter est celui de M. de Rabec, ancien curé. Cet ecclésiastique, né dans le diocèse de Coutances, avait fait ses études au collége de

Sainte-Barbe, à Paris, et était parvenu au grade de docteur en théologie. Il devint ensuite chanoine de la collégiale de Saint-Guillaume, à Saint-Brieuc, puis archidiacre et théologal de Dol. L'air malsain de cette ville ayant nui à sa santé, il accepta, dans le diocèse du Mans, la cure d'Aron, et la gouverna pendant dix ans. Sa générosité envers les pauvres était si grande, qu'il contracta des dettes considérables, et qu'il se vit obligé de résigner sa cure. Un de ses parents, qui était riche, l'aida à s'acquitter envers ses créanciers, et lui offrit un asile dans son château. Plus tard, il lui abandonna une maison de campagne, nommée le Val Martel, située dans la paroisse de Mégrit, près de Broons, diocèse de Saint-Malo. Si M. de Rabec vit avec quelque plaisir, comme d'autres hommes de bien, l'aurore de la révolution, il ne tarda pas à sortir de son erreur, et comprit les desseins criminels contre la religion et la monarchie qu'avaient conçus les nouveaux réformateurs. Il fit tous ses efforts pour préserver du schisme les pays qu'il avait habités, et, dans cette intention, il alla visiter son ancienne paroisse ; puis il parcourut les cantons du diocèse de Dol, qui formaient son archidiaconé, afin d'en affermir les peuples dans la foi. Un ami lui ayant dit à Dol de prendre garde aux méchants qui pouvaient lui nuire : « Je ne crains rien, » répondit-il ; et, s'il faut mourir pour Dieu et pour » l'Église, je sacrifie volontiers ma vie à leur sainte » cause. » Il ne fit pas le serment, et se rendit très-utile à la paroisse de Mégrit, dont le pasteur, M. Veilhon, depuis détenu sur les vaisseaux de Rochefort, était en fuite. Quoique M. de Rabec ne fût pas fonc-

tionnaire public, il ne put éviter d'être mis en prison à l'époque de la terreur; et il passa près d'une année renfermé avec les vieux prêtres du département, dans la maison des Filles de la Croix, de Saint-Brieuc, et dans celle des Carmelites, à Guingamp, alors converties en prisons. Rentré dans sa propriété, en 1795, il se livra avec tant de zèle à l'exercice du saint ministère, que, lorsque la persécution eut recommencé, des personnes qui lui portaient intérêt crurent devoir l'engager à le modérer et à prendre des précautions, afin d'éviter les dangers qui le menaçaient; il leur répondit, comme un homme plein de foi, que son devoir de prêtre était de se sacrifier pour le salut des ames; que si, pour se conserver la vie, il consentait à ne plus exercer ses fonctions, il aurait bien plus à redouter de la vengeance du Seigneur que de la malice des hommes. Il continua donc à se dévouer pour le bien spirituel des fidèles, et à soulager les pauvres autant qu'il le pouvait; car il avait toujours le même attrait pour l'aumône. Les craintes de ses amis ne tardèrent pas à se réaliser. La Bretagne renfermait, à cette déplorable époque, des impies qui s'étaient constitués les ennemis acharnés des prêtres fidèles, et qui provoquaient leur mort. Chaque localité comptait quelques-uns de ces hommes dangereux, et il s'en trouvait dans le pays qu'habitait M. de Rabec. Ils n'ignoraient pas le bien qu'il opérait dans la paroisse de Mégrit, et ce bien les irritait. On a donc lieu de croire que ce furent eux qui, par leurs conseils, dirigèrent vers la commune de Mégrit une colonne mobile, composée de cinquante hommes, et sortie de Broons. Cette colonne

arriva au Val Martel le 28 février 1796. M. de Rabec venait de célébrer la messe, lorsqu'on lui annonça la présence des soldats : « Voilà donc, ô mon Dieu ! s'é-» cria-t-il, voilà le moment où je vais paraître devant » vous ! » Ils forcent la porte de la maison, et trouvent le respectable prêtre dans une première salle où ils pénètrent en furieux. Lui, les reçoit avec calme, et, remarquant qu'ils sont très-fatigués, il leur offre et leur fait servir des rafraîchissements, et leur parle avec bonté. Loin de lui en témoigner leur reconnaissance, ils pillent et saccagent la maison, puis ils se saisissent de M. de Rabec, et l'emmènent avec eux, en le frappant de leurs baïonnettes. A peine sont-ils sortis de l'avenue qui conduit à la maison, que le chef, pressé de répandre le sang de son captif, et qui, par ce motif, avait fait suspendre le pillage, s'arrête et commande à quatre de ses soldats de le fusiller. Ce digne prêtre, qui avait souffert sans se plaindre tous les mauvais traitements dont il était accablé, et qui disait seulement : « O mon Dieu! pardonnez-leur, et faites-moi » miséricorde, » entendant prononcer son arrêt de mort, s'adressa aux soldats qui devaient le frapper, et leur dit : « Soldats qui devez me fusiller, venez m'em-» brasser, je vous pardonne ma mort. » Des paroles si charitables émurent l'un d'eux, qui déclara qu'il ne tirerait point, que ce prêtre n'était pas un ennemi, et qu'il préférait être fusillé lui-même. Les trois autres, inaccessibles à la pitié, le tirent à bout portant et le tuent. Ils dépouillent ensuite le cadavre, le mutilent et le laissent ainsi sur le chemin dans un état de nudité complète. Lorsque ces forcenés se furent retirés,

les domestiques et les fermiers enlevérent le corps du confesseur de la foi et l'inhumèrent dans le cimetière de Mégrit. Il avait reçu quatorze coups de baïonnette avant d'avoir été frappé à mort.

Peu de jours après le meurtre de M. de Rabec, un crime encore plus horrible fut commis par les révolutionnaires de Lamballe. Il se trouvait à quelque distance de cette ville une abbaye de Bernardins, celle de Saint-Aubin-des-Bois, fondée en 1137. Située dans la paroisse de Plédeliac et la forêt de Hunaudaie, elle n'avait, lors de la spoliation de l'Église de France en 1790, tenté la cupidité d'aucun acquéreur des biens du Clergé, et ses bâtiments étaient restés invendus. Les religieux de la maison avaient obtenu de l'habiter, à la condition d'en payer le loyer au gouvernement. Ils y vivaient tranquilles, observaient leur règle autant qu'ils le pouvaient, donnaient les secours spirituels aux habitants de la forêt, et, quoiqu'ils n'eussent que des ressources très-médiocres, ils trouvaient, dans leur économie et par les privations qu'ils s'imposaient, les moyens de soulager les pauvres assez nombreux du pays. Ils se rendaient ainsi utiles à la société, aux yeux même des impies. Au commencement de 1796, des partis de royalistes armés, poursuivis par les troupes républicaines, se réfugièrent dans la forêt de la Hunaudaie. Il ne paraît pas qu'ils eussent pénétré jusqu'à Saint-Aubin-des-Bois. Y fussent-ils allés, qu'auraient pu faire pour les repousser de pauvres religieux sans défense? Ce fut cependant la présence supposée des royalistes dans cette maison qui devint la cause du malheur de ses habitants. Sous le prétexte de combattre ces royalistes,

des jeunes gens de Lamballe, appartenant pour la plupart à des familles riches ou aisées, et républicains ardents, comme il y en avait dans cette ville, remarquable par son exagération, arrivent, le 3 mars, à sept heures du soir, à la porte de l'abbaye, font contre elle une décharge et l'enfoncent. Ils pénètrent dans le cloître, en criant : « Aux chouans! aux chouans! » Un domestique se présente et leur déclare qu'il n'y en a pas dans la maison; mais ces forcenés, sans l'écouter, montent au dortoir, et trouvant les clefs aux portes des cellules, ils y entrent et fusillent les religieux qui les habitaient, parmi lesquels étaient au moins deux prêtres, les Pères Meslé et Pascal; ils les dépouillent ensuite de leurs vêtements, pillent les cellules, brisent ce qu'ils ne peuvent ou ne veulent pas emporter, puis ils descendent à la sacristie, s'emparent des vases sacrés, déchirent les ornements, et, chargés de honteuses dépouilles, ils retournent triomphants à Lamballe. Deux jours après, le juge de paix du canton de Plédeliac dressa un procès-verbal du crime et de ses circonstances; mais c'était à une époque à laquelle on pouvait tout oser contre les prêtres, et les assassins se trouvèrent ainsi à l'abri des coups de la justice humaine.

C'est encore à cette époque qu'il faut rapporter deux meurtres commis par les colonnes mobiles dans le même département : celui de François Le Rey, et celui d'Olivier Congretelle. Le Rey était notaire à Laurenan, canton de Merdrignac, et se faisait remarquer par son attachement à la religion. Les prêtres fidèles trouvaient en lui un homme dévoué et toujours prêt à leur rendre service. Cette conduite chrétienne

lui attira la haine des révolutionnaires. Une colonne mobile, envoyée de Loudéac, alla l'arrêter chez lui et le fusilla près de sa maison. Il périt à l'âge de quarante ans, laissant trois enfants à sa veuve.

Olivier Congretelle était un laboureur de Plémet. Instruit par M. Le Jolly, son digne pasteur, de la nécessité de fuir les schismatiques, il se maintint très-ferme dans la foi, et ne craignait pas de manifester ses sentiments. Aussi était-il l'exemple des habitants de son canton. Il se montrait également très-attaché à la royauté. Des *contre-chouans*, qu'il prit d'abord pour des royalistes, l'arrêtent et le conduisent au bourg de Plémet. Là ils le percent de trois balles, le jettent encore vivant dans une fosse, et lui cassent les jambes à coups de bêche. Pendant ce cruel supplice, Congretelle ne cessa, jusqu'à son dernier soupir, de demander à Dieu miséricorde pour lui, et grâce pour ses bourreaux.

Dans le département du Morbihan, ce n'étaient pas les soldats qui répandaient le sang des prêtres; le tribunal criminel, transféré de Lorient à Vannes, leur appliquait les lois barbares rendues à l'époque de la terreur, et les condamnait à mort. Dans le seul mois de mars sept prêtres du Diocèse de Vannes périrent sur l'échafaud. Ils n'étaient pas les premiers de cette année à subir le dernier supplice, car, dès le 1er janvier 1796, M. Levenas, de la paroisse d'Ambon, fut guillotiné à Lorient. Parmi ceux qui perdirent la vie dans le courant du mois de mars, on regretta surtout M. Rogue, prêtre du séminaire, et qui avait une réputation de sainteté depuis long-temps bien établie à Vannes. Il était né dans cette ville en 1759 et y avait été élevé au

sacerdoce. Après son ordination, il remplit d'abord les fonctions de directeur de la maison de retraite des femmes. Il entra ensuite dans la congrégation des Lazaristes, et, lorsqu'il eut fini son noviciat à Paris, ses supérieurs le renvoyèrent à Vannes, pour y professer la théologie au séminaire, que cette congrégation dirigeait alors. Quand la révolution éclata, M. Rogue sut se défendre de la séduction ; il resta ferme dans ses principes et eut même la consolation d'affermir dans la bonne voie d'autres ecclésiastiques qui étaient sur le point de tomber dans le schisme. La paroisse de Notre-Dame-du-Mené était desservie dans l'église du séminaire, et par les prêtres de la maison ; le supérieur était en même temps curé. M. Le Gal, qui, à cette époque, gouvernait le séminaire, connaissait tout le zèle de M. Rogue. Il savait que ce digne prêtre passait au confessionnal presque tout le temps que l'emploi de professeur lui laissait libre. Il ne voulut pas partir pour l'exil sans s'être assuré qu'il le remplacerait pendant son absence, et procurerait aux paroissiens du Mené les secours spirituels qui seraient en son pouvoir. M. Rogue le lui promit et tint parole. Caché à Vannes pendant les terribles années de 1793 et 1794, il échappa à tous les dangers qui menaçaient alors les prêtres fidèles, et continua jusqu'à la fin de 1795 à exercer le saint ministère avec un courage et une activité qui ne se ralentirent jamais. Le 25 décembre, jour de Noël, il revenait d'administrer un malade, à dix heures du soir, lorsqu'un habitant de la ville le reconnait et l'arrête. Cet homme le connaissait bien, car il lui devait son état, et, dans ce moment même, lui et ses enfants étaient

secourus par la mère de M. Rogue. Le traître conduit le vertueux prêtre au département, où les membres de cette administration, qui le connaissaient également, parurent vouloir favoriser sa fuite, en le laissant libre pendant que son dénonciateur était allé, par leur ordre, chercher des gendarmes. Il ne tenta pas de s'échapper; mais il profita du moment où il était tranquille pour consommer les saintes hosties qu'il avait sur lui. Il en prévint ceux qui étaient présents, en leur disant : « Je porte sur moi mon Dieu et le vôtre; je désire ac» complir un devoir religieux; je vous en demande la » permission. » L'ayant obtenue, il se retira à l'écart dans un coin de la pièce et se communia. On prétend que par respect tous les assistants s'inclinèrent. Bientôt les gendarmes se présentèrent et le conduisirent en prison. Il y passa près de trois mois, dans la saison la plus rigoureuse de l'année et dans un lieu humide et malsain. Pendant ce temps, on prit des mesures pour lui procurer les moyens de s'évader. La crainte d'attirer de nouvelles rigueurs sur d'autres prêtres, qui étaient prisonniers avec lui, l'empêchèrent de seconder la bonne volonté et les efforts des amis qui voulaient le sauver.

L'arrestation de M. Rogue causa une désolation générale parmi les gens de bien de la ville de Vannes, et les républicains eux-mêmes la partagèrent. Son dénonciateur était regardé avec mépris et indignation, même dans les sociétés les plus impies. Au commencement de mars on le traduisit au tribunal criminel du département, qui le condamna à mort, ainsi que deux autres prêtres : M. Robin, de Pontivy, et M. Le Manour, rec-

teur de l'île de Hœdic. Le lieu où siégeait le tribunal était l'ancienne chapelle de la maison de retraite, où M. Rogue avait été directeur. Après avoir entendu prononcer son arrêt, il se jeta à genoux, et dit à haute voix: « Je vous rends grâces, ô mon Dieu, de ce que » vous me jugez digne de mourir aujourd'hui pour la » foi, et d'entendre prononcer ma sentence dans un » lieu où si souvent j'ai annoncé votre parole et exercé » les fonctions d'un ministère auguste. » Pendant la nuit qui précéda le jour de son supplice, il écrivit deux lettres et passa le reste du temps en prières ou à parler de Dieu aux prisonniers. Le calme et la résignation qu'il conserva constamment après sa condamnation, touchèrent tellement un jeune sergent qui le gardait, qu'étant rentré dans son logement, il se confessa et protesta qu'il aimerait et pratiquerait la religion autant qu'il l'avait haïe et persécutée dans la Vendée, où il avait été violent et cruel. Une des deux lettres écrites par M. Rogue, était adressée à sa mère, et, entre autres choses, il la priait de ne pas cesser les secours qu'elle donnait à la famille de son dénonciateur. Il adressait l'autre lettre à ses confrères cachés à Vannes; il leur disait: « Dieu m'accorde la même faveur qu'à notre ami » Robin. Je me recommande à vos prières; j'espère » que vous ne me les refuserez pas plus qu'à Manour. » Il a fallu ajouter à la croix dont Dieu me fait l'honneur » de me charger, celle de ne pouvoir vous embrasser » pour la dernière fois. Dieu m'a encore ménagé celle » de voir au tribunal ma pauvre mère qui s'y est trans- » portée comme une mère de douleurs, mais avec des » sentiments de religion que je désirais. Priez pour

» elle..... je vous supplie..... Il paraît que l'expédition » se fera sur les dix heures. Aimons-nous toujours pour » le temps et l'éternité. Amen. » M. Rogue se trompait sur le moment de son exécution; elle eut lieu à trois heures du soir, le 3 mars 1796. Il reçut le coup de la mort en prononçant ces paroles : *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum.* Les soldats, qui l'avaient conduit au supplice, disaient à haute voix, en revenant, que ce n'était pas un homme, mais un ange qu'on venait de mettre à mort. Le même jour, MM. Manour et Robin furent aussi exécutés à Vannes, et, le 22 du même mois, MM. Le Beyre, Hémery, et un troisième périrent également sur l'échafaud. Nous regrettons de n'avoir aucun détail touchant ces derniers. Quant à M. Rogue, la vénération qu'on avait pour lui était si grande, qu'on vit plusieurs personnes s'approcher de l'échafaud, dès qu'il eut été exécuté, et tremper dans son sang des linges que l'on distribua ensuite comme des reliques. Depuis la piété des fidèles lui a élevé un monument.

Ce ne furent pas les seules scènes sanglantes qui se passèrent à Vannes dans le courant du mois de mars. M. Laurent Le Floch, condamné à mort comme prêtre réfractaire, avait réussi à s'échapper de sa prison; mais ayant été atteint à l'entrée de la boucherie, il y expira percé de coups. C'est peut-être aussi à cette époque qu'il faut rapporter le meurtre de M. Foutray, autrefois prêtre du bas-chœur de la cathédrale de Vannes. Trois habitants de cette ville le rencontrèrent dans la rue Saint-Guenaël, lorsqu'il revenait de Calmont-haut, où il était allé administrer un malade; il portait sur lui le saint

Sacrement. Telle était l'exaspération des révolutionnaires contre les prêtres catholiques, que ces trois hommes se jetèrent sur lui comme des furieux, et l'assassinèrent à coups de couteaux.

Les troubles civils continuaient toujours en Bretagne, et dans la fausse persuasion où étaient les républicains que les prêtres catholiques les fomentaient, ils les poursuivaient à outrance et les mettaient à mort, lorsqu'ils pouvaient les saisir. C'est ainsi que périrent MM. Cadoret et Candal, de la paroisse de Grand-Champ, M. Couedlo d'Elven, et trois autres dont nous ignorons les noms, mais qui étaient tous du diocèse de Vannes, ainsi que ceux que nous venons d'indiquer.

Dans une paroisse du diocèse de Saint-Malo, nommée Ménéac, réunie au département du Morbihan, se trouvait un jeune diacre appelé Jean Gaudaire, d'un caractère doux, et remarquable par les connaissances étendues qu'il possédait. Il n'avait pu, à cause de la persécution, parvenir au sacerdoce, et vivait très-retiré dans le sein de sa famille. Il servait un jour la messe dans la maison de Langourla, au bourg de Ménéac, lorsqu'on annonça l'approche des républicains. Le prêtre se sauva du côté opposé au chemin par lequel ils arrivaient. M. Gaudaire, ayant pris une autre route, fut aperçu par eux et frappé d'une balle qui lui ôta la vie, dans un champ nommé les Roches-Blanches. Un membre de sa famille a fait graver une croix sur une de ces roches, dans l'endroit même où ce vertueux diacre expira. Nous ne connaissons pas la date précise de sa mort, mais elle arriva vers le mois d'avril 1796.

Les meurtres de prêtres fidèles qui avaient, dans les

départements des Côtes-du-Nord et d'Ille-et-Vilaine, marqué le commencement de l'année 1796, continuèrent à la fin de mars et au mois d'avril. Plusieurs tombèrent, à cette époque, sous les coups des soldats républicains qui parcouraient le pays en colonnes mobiles. Le premier qui périt alors dans les Côtes-du-Nord fut M. N. Jossé, desservant de Caurel, trève de Saint-Mayeux, diocèse de Quimper. Il se tenait caché dans les paroisses de Saint-Caradec et de Quillio, du même diocèse, et dans celles de Saint-Thelo et de Trévé, diocèse de Saint-Brieuc. Toutes ces paroisses sont voisines de Loudéac, où il y avait une assez nombreuse garnison. Le jour de Pâques, qui, cette année, était le 27 mars, M. Jossé se rendait entre une et deux heures du matin à Saint-Thelo, accompagné de deux jeunes gens sûrs, Louis Le Couëdic et Mathurin Rault. Ils étaient arrivés au pont Jeffray, lorsqu'un chien, qu'ils avaient avec eux et qui entendit quelque bruit, se mit à aboyer. C'était une colonne mobile qui arrivait, et qui ne fut aperçue ni par M. Jossé, ni par ses deux guides. Rault lui conseilla de s'arrêter; mais lui, prêtant l'oreille et trouvant tout calme, voulut continuer sa route. Aussitôt les soldats, qui s'étaient rangés comme en embuscade sur le bord du chemin, les entourèrent et les saisirent. Se voyant ainsi surpris, le saint jour de Pâques et au moment peut-être où il allait célébrer la Messe, M. Jossé, interrogé par les militaires, se mit à pleurer; ce qui leur fit conclure que c'était un prêtre. On le conduisit à Saint-Thelo avec les deux jeunes gens, afin de les faire reconnaître par le maire. Puis le commandant de la colonne mobile chargea un

caporal de lier le prêtre avec une ceinture qu'il avait sur lui. Ils marchèrent ainsi vers le pont de Saint-Thelo. Parvenus à un village de la paroisse de Saint-Caradec, nommé le Mené-Roux, le caporal qui tenait le bout de la ceinture avec laquelle était lié M. Jossé, lui dit de se sauver. Celui-ci trop confiant croit devoir profiter de ce conseil perfide et veut s'enfuir; mais, au même instant, le caporal fait feu sur lui, ainsi que le reste de la troupe. Les soldats l'achevèrent ensuite à coups de baïonnettes. Son corps fut porté à Saint-Thelo et inhumé dans le cimetière, où l'on montre encore sa tombe.

Le samedi suivant, 2 avril, M. N. Garnier, prêtre âgé, et qui, pendant la terreur, avait été renfermé au Mont-Saint-Michel, venait d'administrer un malade dans la paroisse du Quiou. Ses cheveux blancs, et sans doute son air vénérable, le font reconnaître de loin pour un prêtre, par des soldats, qui courent aussitôt à sa poursuite. Il salue le premier qui l'aborde; mais pour toute réponse, il reçoit un coup de fusil. La balle lui perce la joue et lui sort par la bouche. D'une main, il prend son mouchoir et le met sur sa joue pour recevoir le sang, et de l'autre il donne sa montre d'or à son assassin; un autre soldat furieux arrive et lui casse la tête.

M. Ambroise Janvier, né à la Boulerais, paroisse de Quédillac, en 1766, reçut le sacerdoce en 1790. Il remplissait les fonctions de chapelain et de précepteur des enfants dans une maison noble de Landujean, lorsque le serment fut exigé des prêtres. Comme il n'était pas fonctionnaire public, on ne put d'abord le lui demander;

mais ses bons principes et ses sentiments bien connus le firent néanmoins persécuter dès cette époque par les patriotes. Il ne crut pas devoir s'expatrier, et il resta dans le pays pour soutenir la foi des fidèles. Plusieurs paroisses éprouvèrent les heureux effets de son zèle infatigable. Au mois de mars 1796, il y eut au Crouais un combat assez vif, entre les troupes républicaines et les royalistes. Un de ces derniers, blessé mortellement à ce combat, ayant été déposé dans la paroisse de Médréac, on appela M. Janvier pour lui donner les secours de la religion. Il s'y rendait, lorsqu'il fut rencontré au village de la Mincrette, par une colonne mobile qui le fusilla aussitôt, le 5 avril. Le lendemain, elle fit périr de la même manière, à Caulne, M. N. Gaudin, recteur de Lanrigan. Les soldats trouvèrent sur lui, ainsi que sur M. Janvier, le saint Viatique, et il n'est point d'impiétés et de profanations qu'ils ne commirent. Ils portaient en triomphe, au bout de leurs baïonnettes, les habits de ces deux prêtres, qu'ils se vantaient d'avoir massacrés. Dans l'église de Guenroc, où ils couchèrent, ils brûlèrent les statues des saints et renversèrent les autels. MM. Garnier, Janvier et Gaudin étaient prêtres du diocèse de Saint-Malo, et les paroisses où ils périrent appartenaient aussi à ce diocèse; elles sont aujourd'hui de celui de Saint-Brieuc.

Ce n'était pas seulement les prêtres fidèles que les colonnes mobiles poursuivaient avec tant de rigueur; elles ne se montraient pas plus indulgentes pour les émigrés qui tombaient entre leurs mains. Nous ne voulons pas raconter tous les maux produits par les troubles civils qui désolaient la Bretagne; mais nous ne pouvons

passer sous silence la mort si chrétienne de M. Florentin-Claude de Kerautem, brave gentilhomme et ancien officier breton, qui perdit la vie à cette époque. Après avoir fait les campagnes d'Allemagne, il se trouvait en Angleterre, lorsque l'un des princes français lui donna l'ordre de se rendre en Bretagne, où il devait commander une division de royalistes. Le désir de servir une cause qui était la sienne, le détermina à accepter cette offre. Il repassa donc en France, et prit part à quelques affaires qui eurent lieu à cette époque dans le Morbihan, entre autres à celle d'Elven, dans laquelle on remarqua son courage, son sang-froid et sa prudence. Un jour, qu'il venait de quitter son épouse, et qu'il était allé avec un jeune de Cornulier, son aide-de-camp, chez un laboureur de la commune de Saint-Aignan, près de Pontivy, il fut dénoncé au commandant de la garnison de Loudéac, par un jeune déserteur qu'il avait reçu, et qui le trahit. Saint-Aignan n'étant éloigné de cette ville que de quelques lieues, le commandant y envoya un capitaine de grenadiers avec sa compagnie qui ne tarda pas à arriver au lieu indiqué, et cerna la maison où se trouvaient MM. de Kerautem et de Cornulier. Ce dernier, qui n'avait que vingt-cinq ans, et qui connaissait d'avance le sort qu'on leur réservait, voulut d'abord se défendre; mais M. de Kerautem lui fit comprendre qu'il compromettrait inutilement leurs hôtes. Bientôt M. de Cornulier, ayant été saisi par les soldats, se livra à la douleur la plus vive, et se désolait de mourir si jeune. M. de Kerautem, quoique ayant lui-même un grand sacrifice à faire, puisqu'il était arraché à son épouse et à quatre en-

fants en bas âge qu'il avait, soutint son affreuse position avec un courage véritablement chrétien, et devint le consolateur de son compagnon d'infortune. Il lui rappela les grandes vérités de la religion et l'exhorta si fortement à souffrir à l'exemple d'un Dieu mort sur la croix, qu'il réussit à le rendre soumis et résigné. M. de Kerautem obtint une demi-heure de sursis pour écrire à son épouse, dame très-vertueuse. Son billet était tracé d'une main ferme; il lui disait qu'il mourait pour sa religion et son roi. Les soldats emmenèrent leurs deux prisonniers, mais ils ne les conduisirent pas loin, car, arrivés dans une lande, ils les fusillèrent, sans aucune forme de procès, le 23 février 1796. Telle était la justice dans ces temps déplorables, ou plutôt tel était l'abus révoltant de la force, qui ne laissait à un accusé ni le temps, ni les moyens de plaider sa cause. M. de Kerautem était âgé de quarante-deux ans. Le dénonciateur ne jouit pas long-temps du succès de son crime; car les soldats le fusillèrent aussi, nous ne savons sous quel prétexte, avant de rentrer dans leur garnison. On trouva sur M. de Kerautem l'écrit que M. Tiberge avait reçu d'Angleterre contre la soumission, et dont nous avons parlé. Les prêtres constitutionnels en eurent ainsi connaissance et le publièrent dans leurs *Annales*.

On comprend aisément que ces exécutions devaient exaspérer les royalistes armés; aussi usaient-ils quelquefois de représailles sur des personnages qu'ils connaissaient pour être dévoués à la république. On assure que deux intrus du département d'Ille-et-Vilaine furent à cette époque mis à mort par les insurgés : c'étaient Macé, curé de Rimou, et Le Roux, curé de

Bois-Trudan. Dans les Côtes-du-Nord, Morand, intrus de Plédéliac, eut, dit-on, aussi le même sort. Nous ne pouvons ni affirmer, ni nier ces faits, qui ne nous sont connus que par les *Annales de la religion*, publication des plus suspectes, où la partialité, l'exagération et la calomnie se montrent à chaque page. C'était dans ce recueil qu'on reproduisait, au moins en partie, les écrits de l'infatigable Le Coz, qui tantôt prétendait défendre la religion et tantôt attaquait ses plus dignes ministres, sans même épargner le vénérable chef de l'Église.

En 1796, Le Coz crut devoir exercer sa censure contre un compatriote, qui certes méritait à plus d'un titre le blâme de tous les gens de bien, c'était Charles Duval, avant la révolution avocat à La Guerche, puis membre de la convention, où il vota la mort du vertueux Louis XVI, sans appel au peuple ni sursis, et attaché au parti de la Montagne. Il avait, le 2 novembre, fondé une feuille périodique et politique, sous le titre du *Républicain*. Au 1er juillet 1793, il ajouta un second titre au premier et lui donna le nom de *Journal des hommes libres*. Ce journal était une arène dans laquelle il attaquait sans cesse la religion et prêchait l'athéisme. Le Coz, justement révolté de ce langage impie, adressa, le 17 juin, une lettre au ministre de l'intérieur, qui était alors Benezech, pour lui représenter que ce journal, répandu avec profusion dans les campagnes et professant les doctrines les plus impies, entretenait l'agitation en Bretagne; comme la guerre faite à la religion par Carrier, Le Carpentier et Esnue-Lavallée avait « fourni aux malveillants (c'est

» ainsi qu'il nomme les royalistes) une trop favorable » occasion d'égarer le peuple et de le pousser aux plus » douloureux excès. » Les réclamations de Le Coz ne produisirent aucun effet; le journal continua de paraître et ne cessa que vers la fin de l'année 1800. Dieu ne pouvait pas bénir les démarches d'un homme tel que Le Coz, qui lui-même outrageait sans cesse la religion, en soutenant le schisme avec l'obstination la plus coupable.

Le Masle à Vannes, et Jacob à Saint-Brieuc, ne montraient pas moins d'opiniâtreté que le prétendu métropolitain de Rennes. Quelques autres évêques intrus, réunis à Paris, avaient publié, vers la fin de 1795, une seconde encyclique, pour tâcher de mettre un peu d'ordre dans l'Eglise constitutionnelle, qui en avait grand besoin. Ils demandaient des adhésions, et ils obtinrent entre autres celle du presbytère de Quimper, c'est-à-dire d'une réunion de prêtres constitutionnels, qui prétendaient gouverner le diocèse pendant la vacance du siége, et celle des deux faux pasteurs dont nous parlons. On remarque que, dans leur signature, ils ne prennent plus les titres d'évêques du Morbihan et des Côtes-du-Nord, mais bien de Vannes et de Saint-Brieuc; ce qu'ils firent sans doute pour avoir l'air de ressembler aux évêques légitimes. Mais, malgré tous leurs efforts, ils ne pouvaient donner la vie à un parti religieux qui n'avait pour sectateurs que quelques indifférents, et des impies pour protecteurs. Aussi le culte constitutionnel languissait-il de plus en plus en Bretagne. D'ailleurs les royalistes armés n'en souffraient pas l'exercice dans les cantons où ils se trou-

vaient. Une lettre de Saint-Brieuc, écrite dans les premiers mois de 1796, et rapportée dans *les Annales de la religion*, donne à ce sujet des détails curieux, et montre le peu d'importance qu'avait le clergé constitutionnel : « Beaucoup de pasteurs de campagne » de ce département, dit cette lettre, ont été obligés » de se réfugier dans les grandes communes, où, dé» nués de tout, abandonnés de tous, ils périssent de » misère ; j'en excepte une quinzaine qui donnent leur » vie pour leurs ouailles : ils s'attendent tous les jours » à être égorgés par les chouans, comme l'ont été beau» coup de leurs confrères. » L'aveu que fait l'auteur de la lettre de l'état d'abandon dans lequel se trouvaient les curés intrus, dans un pays chrétien, prouve combien était petit le nombre de leurs partisans. Il est vrai qu'outre leur apostasie qui les rendait odieux, ils n'avaient rien dans leur conduite qui pût inspirer en leur faveur l'intérêt des peuples. Nous avons vu de ces intrus réfugiés, qui ne fréquentaient guère d'autres compagnies que celle des soldats, et qui, presque chaque jour, étaient plongés dans l'ivresse. Nous pourrions nommer deux anciens Capucins, grands partisans de la république, qui ne donnaient que trop souvent à toute une population ce hideux et scandaleux spectacle.

Si les prêtres constitutionnels bretons avaient quelque chose à souffrir de l'état de trouble dans lequel se trouvait alors la province, leur position était bien moins pénible que celle des ministres fidèles. Ceux-ci, réduits à se cacher avec soin, pour échapper aux recherches de leurs persécuteurs, vivaient au milieu de dangers que leur zèle rendait sans cesse renaissants ;

car, malgré les périls qui les entouraient, ils continuaient d'être utiles aux bons catholiques, en leur procurant les secours spirituels. Il y en eut parmi eux qui montrèrent un courage que l'on peut appeler véritablement héroïque. Nous citerons entre autres M. Orain, prêtre du diocèse de Nantes, si connu dans ce diocèse et dans celui de Rennes, par l'éminence de ses vertus.

Fégréac, paroisse située à une lieue de Redon, sur la route de cette ville à la Roche-Bernard, fut le lieu de la naissance de M. Grégoire Orain. Il y vint au monde le 13 mars 1756. Lorsqu'il eut été ordonné prêtre, ses supérieurs le placèrent d'abord vicaire à Paimbœuf, puis, au bout de deux ans, ils l'envoyèrent, avec le même titre, dans sa paroisse natale. Il en exerçait les fonctions depuis sept ans, lorsque la révolution éclata. Loin de se laisser entraîner, M. Orain non-seulement refusa le serment, mais il travailla si efficacement à préserver du schisme les habitants de Fégréac, qu'il n'y eut pas, dans cette paroisse, une seule personne qui apostasiât. Le jour même où, en 1791, les électeurs du district de Blain étaient réunis dans cette ville pour y nommer des curés intrus, il fit, dans l'église de sa paroisse, un discours qui dura plus d'une heure, et qui avait pour but de prémunir les fidèles contre les dangers que courait leur foi. Ils l'écoutèrent avec une attention soutenue, et profitèrent si bien de cette instruction, qu'ils demeurèrent ensuite inébranlables dans leur attachement à l'Église. Des prudents du siècle blâmèrent M. Orain d'avoir parlé si ouvertement et de s'être ainsi exposé à se compromettre. Plusieurs même de ses confrères ne l'approuvèrent pas, car alors,

comme dans tous les temps, il se trouvait parmi les prêtres des esprits timides qui, en condamnant l'erreur, n'osaient élever la voix pour la combattre, par la crainte d'être inquiétés ; comme si le devoir des ministres de Jésus-Christ n'était pas de crier sur les loups qui veulent entrer dans la bergerie. Un vicaire de Plessé qui, dans sa paroisse, avait, sur la même matière, parlé avec autant de liberté que celui de Fégréac, se trouvant quelques jours après avec d'autres prêtres, le justifia et le consola, en se justifiant lui-même. Ce vicaire, nommé M. Courtois, soutint devant eux que la réserve dans une pareille circonstance était une lâcheté, et il fit ainsi cesser le blâme qui pesait sur son confrère.

Bientôt les recteurs fidèles, nommés alors réfractaires, reçurent, de la part de l'autorité civile, l'ordre de quitter leurs paroisses, et peu de temps après ceux de la Loire-Inférieure furent arrêtés et emprisonnés à Nantes. Le recteur de Fégréac sortit de la sienne pour éviter la persécution ; mais M. Orain resta à son poste par le motif que les paroissiens se montrant bons catholiques, il était juste qu'ils ne fussent pas privés des secours spirituels. Il prit la résolution de ne pas les abandonner, même au péril de sa vie, se disant à lui-même que, s'il venait à périr, ce serait pour une bonne cause et que ce genre de mort lui serait avantageux pour l'éternité. On avait nommé un curé constitutionnel pour Fégréac ; mais c'était un bon prêtre qui ne voulut ni faire le serment ni devenir intrus, et cette heureuse paroisse fut ainsi préservée des ravages du schisme. Le zélé vicaire conti-

nua donc à célébrer les offices dans l'église, et il s'y rendait un grand nombre d'habitants des paroisses environnantes, qui, privés de leurs pasteurs légitimes, venaient là profiter de la présence et du ministère d'un prêtre catholique. Il put même, vers la Saint-Jean de l'année 1791, disposer un grand nombre d'enfants à leur première communion. M. Marchand, recteur de la Chapelle-Heulin, fixé dans la paroisse, le secondait, et chaque dimanche il célébrait la première messe. À la Pentecôte de 1792, le bruit se répandit qu'on allait, le jour même de la fête, arrêter les prêtres de Fégréac, et qu'il n'y aurait par conséquent aucune messe au bourg. Les habitants, pour ne pas être privés, dans un jour si solennel, de l'assistance au saint sacrifice, traversèrent la rivière de Vilaine et se portèrent vers une chapelle de la paroisse de Rieux, où ils croyaient trouver un prêtre; leur attente fut trompée, il n'y en avait aucun. Alors ils s'empressèrent de se diriger vers le bourg de Fégréac, espérant être plus heureux, et se jetèrent en foule dans un bateau; mais ce bateau trop chargé coula bas et quatorze personnes se noyèrent; les autres se sauvèrent à la nage. Nous rapportons cette particularité, pour montrer quelle importance les fidèles de cette époque mettaient à assister à la messe les jours d'obligation.

Malgré les décrets impies de l'assemblée constituante et les menaces du district de Blain, M. Orain continuait d'exercer ses fonctions dans l'eglise de sa paroisse. Il y était encouragé par l'exemple et les discours de plusieurs autres bons prêtres du diocèse de Nantes, tels que M. Robin, vicaire de Guemené-Pen-

faut, mort recteur du Gavre, M. Courtois, vicaire de Plessé, mort recteur de Guemené, et M. Corbillé, vicaire de Beuvron, fusillé dans ce bourg depuis, ainsi que nous l'avons raconté. Sa position était néanmoins très-précaire ; car les menaces du district ne tardèrent pas à être suivies d'effets. Par prudence, il ne couchait pas au bourg de Fégréac. Le jour de la Saint-Jean, sur le point d'entrer de très-bonne heure à l'église, il vit deux inconnus desquels il ne se défia pas. C'étaient le chef d'un détachement de soldats, arrivés la veille au soir, et un autre individu. Ce chef, nommé Burban, et son compagnon, étaient déguisés et le regardaient. Au même moment un habitant de ses amis lui fait un signe, et lui dit à voix basse : « Vous voilà pris. » Aussitôt M. Orain, voyant le danger qui le menace, relève sa soutane et s'enfuit, en courant à toutes jambes. Burban, qui se croyait sûr de sa proie et qui avait déjà fait avertir son détachement, se met à le poursuivre, et l'appelle, mais inutilement. Le vicaire saute par-dessus une barrière qui fermait l'entrée d'un champ et par-dessus un tas de bûches mal rangées. L'officier veut en faire autant ; mais il tombe à la renverse et perd son chapeau, ainsi que ses souliers. Tandis qu'il se relève et reprend ses effets, M. Orain gagne les devants et avertit son recteur qu'il rencontre, de se sauver sans délai. Burban, en passant devant la maison d'un tailleur, voit cet homme rentrer chez lui, et s'imagine que c'est le prêtre qu'il poursuit, qui se réfugie là. Il pénètre dans la maison, veut arrêter ce tailleur que sa femme défend, et qui a bien de la peine à le tirer d'erreur. Il va ensuite fouiller chez un

fermier, où il ne trouve rien. Désolé de voir sa proie lui échapper, cet homme cruel exprime le regret de n'avoir pas déchargé sur le prêtre les deux pistolets dont il était armé. Il se vengea de son mécompte en brisant dans l'église les bancs des seigneurs et les vitraux armoriés. M. Orain, à l'abri des poursuites, alla peu d'instants après dire la messe dans la chapelle de Saint-Joseph, où le peuple se rendit en foule.

Les temps devenant de plus en plus mauvais, le courageux vicaire se vit obligé de se déguiser, et de se retirer, avec M. Marchand, recteur de la Chapelle-Heulin, dans les bois des environs de la paroisse, parce qu'il avait été informé qu'un détachement de soldats venait de Redon pour le saisir. Le commandant de cette troupe logeait chez madame Dumoutier, femme respectable et très-bien pensante. M. Orain se rendit chez elle en secret, et par une coïncidence assez piquante, il prit son repas avec son confrère dans une pièce voisine de celle où ce commandant dînait avec plusieurs de ses camarades, de manière que les prêtres purent facilement entendre tout ce que disaient entre eux les militaires. Lorsque les soldats se furent retirés du pays, M. Orain, qui pendant leur séjour à Fégréac était allé visiter une petite paroisse, dont les habitants étaient excellents, revint dans celle qu'il habitait, et ne pouvant plus célébrer les offices dans l'église, il choisit, pour exercer ses fonctions, une chapelle rurale, dédiée à saint Armel. Il s'appliqua particulièrement à l'instruction des enfants, et leur enseignait le catéchisme dans des granges où il les réunissait. Il choisit celle du presbytère pour les préparer à la pre-

mière communion et put leur donner les exercices de la retraite sans être troublé; mais le jour même de la cérémonie et au moment où il commençait à communier les enfants, on vient lui annoncer que les soldats sont sur le point d'arriver. Il serre aussitôt et emporte avec lui les saintes espèces et va se cacher au bas du jardin, dans un bateau préparé à cet effet. Les enfants et les autres fidèles qui assistaient à la cérémonie, se dispersèrent aux environs. Bientôt après on lui fait savoir que la troupe a pris une autre route, il revient alors, rappelle les enfants, et achève tranquillement la cérémonie. Il put même réunir le soir les jeunes communiants et leur adresser une instruction. La persécution devint si violente en 1793 et 1794 qu'il fut impossible à M. Orain de faire aucune réunion d'enfants; il ne pouvait que recommander à leurs parents de les instruire des vérités de la religion.

Malgré le bon esprit et la discrétion des paroissiens de Fégréac, les autorités républicaines étaient informées de sa présence dans le pays. Elles savaient même qu'il y exerçait son ministère. Des soldats cantonnés à Guenroc vinrent faire la fouille dans le bourg de Fégréac; mais ils ne purent le saisir. Leur présence causa d'une autre manière un grand dommage à la paroisse, car en fouillant, ils trouvèrent les ornements de l'église, cachés au presbytère, et les emportèrent. Nous raconterons plus bas d'autres aventures arrivées au zélé vicaire jusqu'à la fin de la persécution.

Dans le diocèse de Saint-Malo, un autre prêtre caché montra le même courage et la même constance que M. Orain. Il se nommait M. Mathurin Eon, et était vi-

caire de Montauban lorsque la révolution commença. Il resta dans cette ville, tant qu'il le put sans trop de danger, et s'appliqua à préserver, par ses instructions, les fidèles du schisme constitutionnel; mais enfin arriva le moment où il dut s'éloigner, afin de pourvoir à sa sûreté. Il se mit alors à parcourir douze à quinze paroisses, consolant, confessant, célébrant la messe dans les granges, annonçant la parole de Dieu et disposant des enfants à la première communion. Rarement il pouvait coucher deux fois dans le même lieu. Des étables, des meules de paille ou des champs de genêts très-hauts, comme on en voit en Bretagne, lui servaient de refuge et il y prenait son repos. Signalé et très-reconnaissable par sa petite taille, dénoncé aux autorités républicaines, il avait à s'entourer de mille précautions pour ne pas tomber entre les mains des persécuteurs. Dix fois il parut devant les tribunaux, et une fois il resta en prison pendant vingt-quatre heures. Dieu le délivra de tous ces dangers; mais sa position si précaire et si pénible lui causa bien de l'amertume. Il la sentit vivement, principalement à l'époque où tant de prêtres du diocèse de Saint-Malo périrent sur l'échafaud. Leur nombre était tellement diminué, que M. Eon ne pouvait presque plus en avoir pour se confesser. La pensée qu'il allait peut-être bientôt partager leur sort n'abattit pas son courage : « Je dois mourir demain, se disait-il, il faut » que je travaille aujourd'hui. » Du reste, il trouvait un dévouement entier à sa personne parmi les fidèles au milieu desquels il vivait. C'étaient de véritables chrétiens, qui honoraient par leur foi et leur piété l'excellent diocèse de Saint-Malo auquel ils appartenaient.

Il les voyait observer très-exactement tous les jeûnes prescrits par l'Église, se réunir dans une chapelle ou au pied d'une croix pour prier en commun, surtout le dimanche, jour où ils lisaient à haute voix l'entretien de la messe et une leçon de catéchisme. Autant ils fuyaient avec soin les intrus, autant ils mettaient d'empressement à approcher des prêtres catholiques, et ils auraient fait dix lieues pour en trouver un. « A cette » vue, dit M. Eon, je me serais sacrifié tous les jours » pour eux. » De leur côté ces bons fidèles prenaient toutes les précautions qu'exigeait la prudence pour conserver les ministres qui travaillaient à leur sanctification au milieu de tant de périls. Tous, jusqu'aux enfants, étaient discrets, et pour rien au monde ils n'eussent dit qu'ils avaient vu un prêtre. Même les chiens des fermes semblaient les connaître et se taisaient quand ils paraissaient. M. Eon eut souvent à admirer l'action spéciale de la Providence en sa faveur. Un jour les républicains le poursuivirent depuis le matin jusqu'au soir; ils tirèrent sur lui quatre fois et le manquèrent. Il apprit le lendemain que quatre prêtres et dix ou douze jeunes gens avaient été tués. Pendant trois mois il ne put avoir une nuit tranquille, tant les dangers étaient menaçants et les alertes continuelles. Il était devenu sec comme un morceau de bois (1).

(1) Ce digne prêtre, né à Saint-Léry, en 1755, devenu depuis le concordat de 1801, curé de Gaël, puis de La Beaussaine, ne cessa de montrer, pour le salut des ames, le zèle ardent dont il avait donné tant de preuves pendant la révolution. Il y joignait une si grande charité pour les pauvres, qu'il ne se réservait rien et vivait dans l'indigence. Il mourut le 6 juin 1838, à l'âge de quatre-vingts ans. On le regardait comme un saint ecclésiastique.

Les périls continuels au milieu desquels vivaient les prêtres cachés leur inspiraient quelquefois, et à ceux qui leur donnaient asile, les moyens les plus ingénieux pour mettre en défaut les persécuteurs. Un jour M. Eon confessait, chez le sieur Massart à Montauban, des enfants qu'il disposait à la première communion. Tout à coup il entend crier à la maîtresse de la maison qui était dehors : « Ouvre ta porte; tu as des gens suspects chez toi. » Cette femme appelle son mari et la violence redouble. Il n'y avait pas un instant à perdre, car la maison était cernée par des soldats. M. Eon, qui craignait que ses hôtes ne périssent pour lui, quitte son habit, et sortant par une porte de derrière, il va hardiment dans la cour au milieu de la troupe avec une écritoire et se met en devoir d'écrire; puis s'adressant à un soldat : Que demandes-tu, lui dit-il? Je demande à entrer; je vais t'ouvrir. A un autre : Que veux-tu? Je veux à déjeûner; je vais te servir et tu le seras bien. Cette assurance étonna les soldats; ils ne purent soupçonner que ce fût un prêtre qui leur parlait de la sorte, et se retirèrent sans l'arrêter. Une autre fois il était assis au foyer, dans une maison à la campagne, lorsque des soldats arrivent à l'improviste et la remplissent. La maîtresse de la maison rentre au même instant, et par un trait de présence d'esprit admirable, elle prend une verge et en frappant M. Eon, qui était de petite taille, elle lui dit « : Petit malheureux, tu n'es pas encore allé garder nos vaches. » Il se lève et s'en va en pleurant. Les soldats, voyant la femme le poursuivre et continuer à le frapper, en eurent pitié et l'engagèrent à n'être pas si sévère. « Depuis ce matin,

leur répondit-elle, je lui dis d'aller avec nos vaches, et il reste là à faire le paresseux. » Les républicains ne songèrent pas à arrêter ce petit homme qu'ils prenaient pour un vacher. M. Eon racontait souvent ce trait qu'il trouvait très-ingénieux.

Un religieux Capucin, dans le diocèse de Saint-Brieuc, n'eut pas moins à souffrir de la rigueur de la persécution que les prêtres dont nous venons de parler. Il était natif de la paroisse de Plémet, se nommait Guillaume Hervé, et dans son ordre Père Joseph de Loudéac. Homme de mérite, il jouissait de l'estime de ses confrères, et avait été député au chapitre général des Capucins à Rome en 1786. Il se trouvait dans le couvent de Dinan en qualité de supérieur, lorsque les religieux furent chassés de leurs maisons en 1792, et se retira dans son pays natal, où il rendit constamment service aux fidèles. Dès le mois d'avril ou de mai 1793, le tribunal criminel des Côtes-du-Nord le condamna à mort par contumace, comme accusé d'avoir pris part au mouvement insurrectionnel que le chevalier de Boishardy avait provoqué en mars précédent dans les environs de Lamballe. On sent que ce titre de proscription, joint à celui de prêtre réfractaire, devait rendre contre lui les poursuites plus vives et plus fréquentes. Aussi dut-il prendre des précautions nombreuses pour échapper aux recherches des républicains, qui le désignaient sous le nom de Capucin de Roqueton, du nom du village où il était né, et avaient contre lui une haine mortelle. Il nous a lui-même assuré que pendant dix-huit mois, il n'avait pu coucher dans un lit. Les fossés des haies, les sillons, les champs de genêts, les

greniers à foin étaient alors ses gîtes ordinaires. On avait dressé des chiens pour chercher sa trace, ce qui d'ailleurs ne lui avait pas été particulier, car on en avait fait autant contre M. Eon et contre plusieurs autres prêtres cachés. Malgré tous ces efforts pour le saisir, le Père Joseph échappa aux dangers qui le menaçaient à chaque instant, et ne cessa de donner des secours spirituels aux fidèles pendant tout le temps de la persécution.

Un autre religieux ne montra pas moins de courage que le Père Joseph, et eut comme lui le bonheur de conserver sa liberté; c'était le Père Noirot, Dominicain, Franc-Comtois de naissance. Il avait fait son noviciat à Paris, puis ses supérieurs l'envoyèrent professer dans le couvent de son ordre, à Nantes. Nommé, en 1787, procureur du couvent de Morlaix, il sut par son zèle soit en chaire, soit au confessionnal, gagner la confiance publique. Il habitait encore cette ville lorsque la révolution éclata; il y resta pour continuer de travailler au salut des ames. La violence de la persécution ne put l'empêcher d'exercer les fonctions du saint ministère, et surtout de voler au secours des malades. Son sang-froid et sa présence d'esprit le préservèrent souvent de la mort. Il sauva également d'autres prêtres fidèles, réfugiés en assez grand nombre à Morlaix; ces ecclésiastiques trouvaient en lui un guide et un consolateur; de plus, il pourvoyait à leur sûreté, en leur faisant des cachettes qu'on ne découvrit jamais. Il se vit un jour sur le point d'être arrêté, et ne dut son salut qu'à la présence d'esprit d'une dame âgée dans la maison de laquelle il était en ce moment. Il

conversait avec cette dame dans une pièce voisine de la porte d'entrée. On frappe à cette porte ; c'étaient des soldats qui venaient faire une visite domiciliaire. Il était impossible de fuir, et il fallait sur-le-champ prendre un parti. La dame avait de l'embonpoint et portait un grand manteau ; elle dit au Père Noirot de s'asseoir, s'assied elle-même sur ses genoux, le couvre de son manteau, reçoit les soldats avec calme, les prie de lui pardonner, si elle ne se lève pas ; s'en excuse sur son âge et ses infirmités qui rendent ses mouvements peu libres, et charge une domestique de conduire les visiteurs dans toute la maison. C'est ainsi qu'il échappa au danger. Il nous a lui-même raconté ce fait.

Voici un autre trait du même genre, qui nous paraît non moins remarquable que celui que nous venons de citer.

Les demoiselles Esnault étaient des couturières de Rennes entièrement dévouées aux prêtres fidèles et disposées à faire tous les efforts possibles pour les sauver. L'une d'elles avait un soir à souper un de ces respectables proscrits, lorsque tout à coup on frappe à la porte. C'était un commissaire, redouté à Rennes comme un des plus ardents révolutionnaires, qui venait faire une fouille. Il n'y avait à la chambre aucune issue par laquelle le prêtre pût s'échapper, il va se cacher derrière un meuble. Mademoiselle Esnault ouvre la porte, reconnaît le commissaire, le saisit aux cheveux, et, comme une personne effrayée et hors d'elle-même, elle se met à crier de toutes ses forces : Au voleur ! au voleur ! Cet homme a beau lui dire qu'il est le commissaire de la ville. « Non, dit-elle, vous n'avez point

» d'écharpe; vous venez attaquer, au milieu de la » nuit, une pauvre fille qui est seule. » Puis elle continue de crier au voleur, en le tenant toujours fortement aux cheveux. Lassé de ces cris, et, comme s'il eût été honteux de se trouver aux prises avec une femme, cet agent du pouvoir se retire, et le prêtre est sauvé.

Madame de Rengervé, de la paroisse de Pipriac, mère de l'abbé de Rengervé guillotiné à Rennes en 1793, montra aussi dans un cas tout semblable la même présence d'esprit. Elle avait chez elle un prêtre de la paroisse, dont la présence dans cette maison fut connue d'un misérable qui alla le dénoncer à Bain. Aussitôt une troupe de cinq cents hommes sort de cette bourgade, et vient, conduite par le dénonciateur, cerner, au milieu de la nuit, la demeure de madame de Rengervé. Elle s'empressa d'aller réveiller cet ecclésiastique, nommé M. Masson, qui dormait paisiblement, et lui recommanda de se rendre aussitôt à la cuisine et de s'y mêler parmi les domestiques. Puis elle fait ouvrir les portes, demande aux soldats d'où ils viennent, les plaint de leurs fatigues et invite à souper le commandant avec tous ses officiers. C'était une femme de beaucoup d'esprit; elle combla de politesses ces militaires, et montra tant d'assurance, qu'ils s'en allèrent enchantés de la bonne réception qu'elle leur avait faite, et ne fouillèrent point dans la maison, disant qu'il ne s'y trouvait rien de suspect. Heureusement que le dénonciateur n'osa pas y entrer, car, quoique M. Masson fût bien déguisé, il l'aurait facilement reconnu, étant lui-même du pays.

Ce prêtre fidèle, dont nous venons de parler, supportait déjà depuis plusieurs années toute la rigueur de la persécution, car il n'avait pas quitté la France et ne s'était même guère éloigné de Pipriac, sa paroisse natale. Simple desservant d'une chapelle de cette paroisse au moment où la révolution commença, il jouit assez long-temps d'une tranquillité dont un grand nombre d'autres prêtres était alors entièrement privé, et de laquelle il profita pour rendre les plus grands services aux catholiques de son canton, à une époque où ils ne pouvaient plus paraître. Il avait eu le bonheur d'affermir dans la foi plusieurs de ses confrères qui chancelaient au sujet du serment, et l'un d'eux versa plus tard son sang sur l'échafaud pour la cause de la religion. A Pâques de l'année 1793, on commença à le persécuter, parce qu'il refusa le serment que les autorités lui demandaient. « Vous avez, leur dit-il, pou» voir sur ma tête, mais non sur ma conscience ; vous » pouvez m'ôter la vie, mais, avec la grâce de Dieu, » je ne ferai jamais le serment. » Il se vit bientôt exposé aux poursuites les plus rigoureuses, à cause de sa qualité de prêtre, et de plus, parce qu'il favorisait et logeait les royalistes qui voulaient passer à l'étranger. Un ouvrier auquel il demandait un objet dont il avait besoin, non-seulement ne voulut pas travailler pour lui, mais même le força à sortir à l'instant de sa maison, à cause, lui dit-il, qu'il était hors la loi. M. Masson, pressé par les persécuteurs et ne sachant plus où aller, passa une fois toute une journée dans un champ couvert de fougère qui le cachait. Mourant de faim, car il n'avait rien mangé du jour, il tenta d'obtenir

quelque nourriture dans une maison confiée à la garde d'une personne chrétienne; mais la terreur était si grande, que cette personne ne lui accorda qu'avec beaucoup de peine un gîte pour la nuit, et l'obligea à s'éloigner dès le lendemain de grand matin, en ne lui donnant qu'un simple bouillon. Ce jour là, il n'eut d'autre asile que les haies et les broussailles. Le soir, il voulut se reposer sur une meule de foin dans une prairie; mais bientôt il survint un orage qui l'inonda, et il se vit contraint de passer la nuit sous les arbres. La crainte de compromettre les gens qui l'auraient reçu l'empêchait d'insister pour être admis dans les maisons. Cependant, après plusieurs jours de misère et d'alarmes, il en trouva une dont les habitants l'accueillirent avec empressement. C'était chez un fermier de la paroisse de Pipriac, nommé Élan, chef d'une famille très-estimable, et entièrement dévouée aux prêtres fidèles. Cette famille tint une conduite aussi généreuse pendant tout le temps que dura la persécution, et lorsqu'on faisait observer à ceux qui la composaient qu'ils s'exposaient à la mort en agissant ainsi, père, mère, enfants, tous répondaient que c'eût été pour eux un très-grand bonheur de donner leur vie pour une si bonne cause. Dieu la préserva d'accidents, la bénit, et elle subsiste encore honorablement. M. Masson échappa lui-même aux persécuteurs, et continua de travailler au salut des ames dans le pays qu'il habitait. Il y donna, dans une circonstance, un exemple bien édifiant de charité chrétienne. Sur la route de Redon, et non loin de Pipriac, il s'était livré un combat entre les royalistes et les républicains; ceux-ci furent battus, et

plusieurs soldats y périrent. Le soir, on vint dire à M. Masson qu'il se trouvait plusieurs morts sur le champ de bataille, et qu'un blessé respirait encore. On lui demanda s'il fallait l'achever. « Quoi! s'écria-t-il, » assassiner un homme! Non, certes. » — « Mais, c'est » votre ennemi, lui répondit-on. » — « Eh! qu'im» porte? Menez-moi tout de suite où est ce malheu» reux. » On l'y conduit, et ce digne prêtre, imitant le bon Samaritain, le fait transporter dans une maison, lui fournit du linge, charge un médecin de le soigner, l'instruit, le confesse, et le garde jusqu'au moment où cet homme est en pleine convalescence. Il assurait qu'il se trouvait heureux de pouvoir montrer qu'il aimait ses ennemis.

A ces traits de présence d'esprit et de charité, nous en joindrons quelques autres qui prouvent que Dieu manifestait quelquefois d'une manière admirable sa providence en faveur de ses ministres fidèles et de ceux qui soutenaient la cause de la religion. Ainsi à Nantes, le Père Cornillé, Cordelier, sortit un jour du lieu où il était caché pour aller voir un malade près de la Fosse. En passant sur ce quai, il fut reconnu par des portefaix et d'autres gens qui étaient déchaînés contre les prêtres. Au même instant ils se mirent à crier : « Voilà le calotin, c'est lui, saisissons-le. » Un jardinier qui le conduisait, effrayé du tumulte, s'échappe et vient tout tremblant, dans le lieu où le Père résidait, annoncer qu'il est arrêté et qu'il se trouve au milieu d'une multitude furieuse. On le croyait perdu, lorsque quelques moments après on le voit arriver dans son état de calme ordinaire. Le Père Cornillé, qui était un

saint religieux, avait pendant cet orage conservé sa tranquillité, Dieu permit que la tempête s'apaisât et qu'il pût regagner son gîte, sans avoir éprouvé aucun accident (1).

Trois prêtres du diocèse de Saint-Malo, MM. Georges, Deshayes, mort supérieur des filles de la Sagesse, et Moison, étaient cachés à La Touche, paroisse de Plélan, lorsqu'ils furent dénoncés à la gendarmerie de ce bourg. Ils eurent quelque soupçon de cette dénonciation et crurent qu'il était prudent de quitter, pendant la nuit, le lieu où ils se trouvaient. Ils partent donc de La Touche, accompagnés peut-être de quelques autres confrères. L'air était pur et la pleine lune rendait la nuit très-claire. En suivant un sentier, ils voient distinctement les gendarmes s'avancer vers eux. Il y avait impossibilité de fuir et de se cacher. Les prêtres ne peuvent faire autre chose que se ranger hors du sentier, et de rester immobiles, en se recommandant à Jésus et à Marie. Les gendarmes arrivent près d'eux, les touchent presque du coude en passant, doivent naturellement les voir, et cependant aucun ne les aperçoit. Lorsque les gendarmes sont à une certaine distance, tous ces bons prêtres se prosternent pour témoigner à Dieu leur reconnaissance de la protection qu'il leur a donnée et se hâtent de gagner un

(1) Le Père Cornillé était du couvent de Nantes; plus ferme dans la foi que son supérieur, le Père Étienne, qui fit le serment, il quitta cette ville après l'événement dont nous venons de parler, et se retira en Espagne. Il y passa le reste du temps de la persécution, et mourut, en 1802, sur le vaisseau qui le ramenait en France.

refuge plus sûr que celui qu'ils venaient de quitter. M. Georges, mort curé de Saint-Servan, s'est plu à raconter depuis ce trait touchant de providence (1).

M. Briant, de Peillac, frère de celui qui avait survécu à la fusillade à Vannes, dont nous avons parlé, se tenait caché comme royaliste dans le grenier de la maison paternelle. Un détachement de soldats républicains arrive un jour pour le saisir. Il n'a que le temps de se placer sous du foin qui était en si petite quantité que la moindre recherche l'aurait fait découvrir. M. Briant, plein de confiance en la sainte Vierge, réclame sa protection dans cette occasion si dangereuse. Les soldats montent au grenier, bouleversent tout. Une sœur du proscrit qui les accompagne, et qui le croit ailleurs, est sur le point de remuer ce foin. Personne n'y touche et M. Briant échappe à ce pressant danger.

Les dames de Coaridoux, habitantes de la paroisse de Saint-Onen, près de Saint-Meen, très-attachées à la religion, ouvraient leur maison aux prêtres fidèles. Un jour qu'elles avaient des vases sacrés et des ornements sacerdotaux dans une malle non fermée et placée dans un vestibule, il se présente une compagnie de soldats pour faire la fouille. Ils parcourent la maison, cherchent partout avec le plus grand soin et ne s'avisent pas d'ouvrir la malle qui était très-visible, et qui seule, par les objets qu'elle contenait, pouvait, à cette époque, suffire pour faire condamner à mort cette pieuse famille.

(1) Nous devons la connaissance de ce trait à M. Bourgeois, recteur de Saint-Thurial, qui le tenait de M. Georges.

Les faits détachés que nous venons de rapporter, et que nous avons voulu rapprocher les uns des autres, pour en former comme un tableau, appartiennent à diverses époques de la révolution ; nous allons maintenant continuer le récit des événements de l'année 1796.

Pendant que les prêtres catholiques avaient ainsi à souffrir toutes les rigueurs d'une odieuse persécution, la grâce parlait au cœur d'un curé constitutionnel et le portait à renoncer au schisme pour rentrer dans le sein de l'Eglise, à un moment où une pareille démarche ne pouvait que le compromettre gravement. Ce curé courageux était celui de Louvigné-de-Bais, M. Gobil de Villeray. Pasteur légitime de cette paroisse, il avait eu le malheur de faire le serment et de reconnaître l'évêque intrus d'Ille-et-Vilaine. Sa rétractation, qu'il rendit publique et qui est une preuve manifeste de son repentir, est ainsi conçue :

« Je soussigné, Charles Gobil, recteur de la paroisse de Louvigné, évêché de Rennes, en présence de Dieu et du fond de mon cœur, rétracte le serment criminel exigé des prêtres catholiques par l'assemblée nationale, que j'ai eu la lâche faiblesse de prêter : Je rétracte tous les actes schismatiques par lesquels j'ai adhéré à l'évêque constitutionnel d'Ille-et-Vilaine (Le Coz) : Je reconnais comme nuls tous les actes exercés en vertu de sa prétendue juridiction. Je demande, avec larmes, pardon des scandales très-nombreux que j'ai causés, et singulièrement en commettant le crime impie de rendre mes lettres de prêtrise. Je conjure tous ceux que j'ai entraînés dans le schisme de revenir de leurs

erreurs ; de rentrer dans le sein de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, qui seule est la colonne de la vérité, dans laquelle je veux vivre et mourir ; et d'aider ma pénitence de leurs prières.

« Le 19 août 1796.

« GOBIL, *recteur de Louvigné.* »

Cette rétractation, qui diminuait le clergé de Le Coz, déjà si peu nombreux, dut causer une peine sensible à ce faux pasteur ; mais ce ne fut pas le seul chagrin de ce genre qu'il eut à dévorer dans le cours de l'année 1796. On publia en France, à cette époque, une rétractation faite en pays étranger par M. Panisset, évêque constitutionnel du Mont-Blanc. C'était le curé de Saint-Pierre d'Albigny en Savoie, qui, séduit par le fameux Grégoire, représentant du peuple dans ce pays, lors de sa réunion à la France en 1793, avait consenti à usurper le siége épiscopal de Chambéry. Puis s'avançant de plus en plus dans la mauvaise voie où il était entré, il avait eu le malheur, dans une déclaration, de blasphémer contre la sainteté du sacerdoce catholique. Flottant ensuite entre son devoir et sa position, il était resté près de deux ans incertain sur le parti qu'il devait prendre et il avait même adhéré à la première encyclique des évêques constitutionnels, lorsque sa conscience triompha enfin de toutes ses incertitudes. Il se retira en Suisse, qui alors n'était pas encore bouleversée, et il trouva à Fribourg plusieurs de ses compatriotes qui avaient cherché un asile dans ce pays, pour échapper à la tourmente révolutionnaire.

Parmi eux était le célèbre M. de Maistre; M. Panisset le pria de rédiger sa rétractation (1). Il le fit et l'on peut dire qu'elle est digne de la plume de cet éloquent écrivain. L'évêque pénitent la signa et la data du lieu de sa retraite, le 22 février 1796. Cette pièce, bientôt reproduite en France par la presse, et louée dans un recueil périodique dont les principes étaient excellents fut partout accueillie avec faveur par les Catholiques, surtout en Bretagne où le schisme comptait tant d'ennemis. Nous nous rappelons encore la consolation et le plaisir que nous causa sa lecture. Le Coz comprit tout le dommage que la publication de cet acte pouvait faire à son parti. Il crut donc devoir s'élever contre cette rétractation, et adresser à ses partisans une lettre prétendue pastorale, dans le but de la réfuter. Le début de sa lettre est curieux. « Citoyens, mes chers diocésains, dit-il, c'est lorsqu'un pasteur voit son troupeau menacé, qu'il doit élever la voix pour l'en avertir. Je vous dis donc, et je vous le dis avec un sentiment de vive inquiétude : M. T. C. F., soyez sur vos gardes! Le démon de l'erreur et de la discorde rôde encore autour de vous. Il cherche encore à vous séduire et à vous entraîner dans de nouveaux piéges, dans de nouveaux précipices. Tel est le but d'une brochure qu'on distribue chez un libraire de cette ville, sous le nom de François-Thérèse Panisset, évêque du Mont-Blanc.

(1) C'est du vénérable Monseigneur Rey, si connu en France par ses retraites pastorales, et mort évêque d'Annecy, que nous tenons cette particularité. Il était lui-même alors à Fribourg.

« Cette brochure, pleine d'erreurs, de calomnies et de poisons, se colporte jusque dans les campagnes, et l'on y joint les commentaires les plus propres à éloigner cette réunion des esprits et des cœurs si nécessaire à notre religion et à notre patrie. »

Il se sert ensuite des aveux de l'humble pénitent dans sa rétractation pour lui reprocher les écarts dont il s'était rendu coupable et pour donner un tour odieux à sa démarche. Il attaque encore les brefs de Pie VI relatifs à la constitution civile, et révoque en doute leur authenticité. Comme à son ordinaire, il cite des faits particuliers pour combattre les principes généraux. C'est de l'érudition assez mal digérée et sans aucune de ces raisons solides qui jettent au moins dans le doute, quand elles n'ébranlent pas fortement. Il est vrai qu'il lui était assez difficile de trouver de bonnes raisons pour soutenir une cause aussi mauvaise que celle qu'il défendait.

Réfuter la lettre prétendue pastorale de Le Coz n'était pas une chose difficile. Un anonyme s'en chargea, et lui répondit dans une brochure, écrite avec beaucoup de talent et du style le plus vigoureux. Cette réfutation était jointe à un autre opuscule du même auteur, qui avait pour titre : *Réflexions adressées aux soi-disant évêques, signataires de la seconde encyclique, suivies d'une réponse au citoyen Le Coz, évêque ci-devant constitutionnel d'Ille-et-Vilaine, sur la rétractation de son confrère F.-T. Panisset.* Il reproche à l'évêque intrus de n'avoir rien dit, quand un grand nombre de ses confrères abjuraient leur état, et de crier que tout est perdu, parce que M. Panisset

se repent de cette abjuration ; de n'avoir pas daigné avertir son troupeau des dangers qui le menaçaient, quand les misérables associés de Le Coz se traînaient dans la boue, et de sonner l'alarme lorsque M. Panisset en sort. « Vous ne l'avez pas dit, ajoute l'a- » nonyme, mais il n'y a personne qui ne vous ait par- » faitement entendu. Ce n'est pas la réparation de » M. Panisset qui vous touche beaucoup, c'est uni- » quement l'abandon qu'il a fait de votre cause. » Il finit en l'engageant à consoler l'Église par son repentir ; mais il parlait à un esprit trop orgueilleux pour que son exhortation pût produire sur lui quelque effet salutaire. Loin de là, Le Coz fit une réplique à la réfutation, qui n'en resta pas moins un écrit solide.

Il paraît que l'évêque intrus d'Ille-et-Vilaine, auquel on reprochait avec raison la *scribomanie*, avait la vanité de se croire appelé à jouer le rôle de Bossuet ou celui d'un des anciens Pères de l'Église ; car, au moment même où il combattait les écrivains catholiques, il prétendait aussi défendre la religion et luttait contre Rallier, ancien officier municipal et administrateur du district de Fougères, alors membre du conseil des anciens, qui avait écrit à Grégoire plusieurs lettres très-impies. Non content de s'occuper de polémique, Le Coz réchauffait le zèle des partisans du schisme, et il est bien à croire que ce fut à son instigation que les prêtres constitutionnels de Quimper, qui devaient pour la plupart leur apostasie à ses discours et à ses exemples, formèrent le presbytère dont nous avons parlé, et qui adhéra à la seconde encyclique. Du reste, rien n'empêchait l'évêque intrus d'Ille-et-Vilaine de se livrer

à son ardeur constitutionnelle ; il jouissait de sa liberté. Les prêtres catholiques étaient bien éloignés de posséder cet avantage : on a vu que la persécution avait recommencé contre eux avec une nouvelle fureur. Ceux qui, à cause de leur âge avancé ou de leurs infirmités, avaient été exemptés de la déportation, furent encore renfermés dans des maisons d'arrêt, comme ils l'étaient en 1794. Ceux qui évitaient la détention, se trouvaient obligés de se cacher avec soin, afin de ne pas tomber entre les mains de leurs bourreaux. Ce n'était qu'au péril de leur vie qu'ils pouvaient, le plus souvent pendant la nuit, procurer les secours spirituels aux fidèles. Le directoire, ennemi acharné de la religion, employait, pour l'anéantir en France, des moyens moins violents que Robespierre, mais qui étaient aussi puissants et aussi destructeurs. Dès les premiers mois qui suivirent son établissement, il avait adressé aux commissaires nationaux, qui remplissaient alors les mêmes fonctions que celles qu'ont aujourd'hui les procureurs du roi, une instruction dans laquelle se montre d'une manière révoltante la haine aveugle des révolutionnaires contre les ministres de la religion catholique. On en peut juger par un passage de cette instruction barbare, publiée dans la première quinzaine de décembre 1795. Les directeurs, parlant des fanatiques, nom sous lequel on désignait les prêtres réfractaires, s'expriment ainsi : « Désolez leur patience, disent-ils, enveloppez-
» les de votre surveillance ; qu'elle les inquiète le jour ;
» qu'elle les trouble la nuit ; ne leur donnez pas un
» moment de relâche ; que, sans vous voir, ils vous
» sentent partout à chaque instant. » Ces commissaires,

souvent aussi méchants que les régicides dont ils recevaient les ordres cruels, ne les exécutaient qu'avec trop de fidélité.

Le directoire était également secondé par des membres du conseil des cinq cents qui partageaient sa haine contre le Clergé catholique. Parmi ces membres, on distinguait surtout Drulhe, ancien conventionnel. C'était un prêtre du diocèse de Toulouse, qui avait d'abord fait le serment, et qui, ensuite, levant de plus en plus le masque, avait entièrement apostasié, et se déclarait l'ennemi acharné de ses anciens confrères. Chargé de faire au conseil des cinq cents un rapport touchant les prêtres réfractaires, il remplit cette tâche dans la séance du 16 mai 1796, et les peignit avec les plus noires couleurs. Il les représenta comme des rebelles, des esprits turbulents, des perturbateurs de l'ordre social, qui faisaient couler des flots de sang. Dans sa conclusion, il renchérit sur la rigueur des lois tyranniques déjà rendues contre eux, et demanda à ce qu'ils fussent tous soumis à la déportation. Cette assemblée, composée en partie de régicides, comptait peu d'hommes humains; aussi la proposition de Drulhe fut-elle favorablement accueillie, et il ne dépendit pas de ce conseil qu'elle ne devînt une loi de l'État. Heureusement le conseil des anciens, auquel il fallait la soumettre pour qu'elle reçût sa sanction, la rejeta unanimement dans sa séance du 26 août; et, pour un temps au moins, les prêtres qui avaient fait la soumission, jouirent de quelque tranquillité.

Ce débat était à peine terminé lorsque la Bretagne perdit encore un de ses premiers pasteurs. C'était

M. Regnault de Bellescize, évêque de Saint-Brieuc. Il se trouvait à Paris, lorsque la révolution commença, et il ne crut pas devoir quitter cette ville. Jeté dans les prisons à l'époque de la terreur, il y resta long-temps et n'en sortit qu'après la mort de Robespierre. Dans celle de Saint-Lazare, il eut pour compagnon de captivité le célèbre littérateur Laharpe, alors philosophe incrédule, autrefois l'ami et le disciple de Voltaire. Les excès de la révolution, excès dont il était la victime, avaient beaucoup modifié les idées de Laharpe touchant les théories philosophiques. M. de Bellescize devint l'instrument dont Dieu se servit pour achever ce que le malheur avait commencé. Par ses instructions charitables et l'exemple de sa patience, il le fit sortir de ses égarements, reçut sa confession et l'affermit tellement dans le bien qu'il le rendit un défenseur intrépide de la religion. Ce respectable prélat mourut, à l'âge de soixante-quatre ans, le 20 septembre 1796.

Le conseil des cinq cents s'occupait encore à cette époque de la position des prêtres réfractaires. Si leurs ennemis ne cessaient de leur nuire et de les persécuter, leurs amis travaillaient aussi à rendre leur sort plus supportable. Un député de l'Aveyron, nommé Dubruel, connu par ses bons principes, ayant été chargé par une commission dont il était membre, d'examiner des demandes de mise en liberté, adressées à ce conseil par plusieurs prêtres détenus, il présenta, dans la séance du 21 septembre, un rapport sur ces demandes, et le rendit aussi favorable que les circonstances le permettaient. Il fit adopter par l'assemblée la résolution d'accorder provisoirement la liberté à tous les prêtres détenus, en

les mettant sous la surveillance des administrations municipales ; de les soumettre à une déclaration de leur soumission aux lois de la république, et de réunir dans des maisons de réclusion, par mesure de sûreté générale, ceux qui refuseraient de faire cette soumission. Des députés bien disposés secondèrent de tout leur pouvoir les efforts de Dubruel, et parmi eux était un Breton nommé Guinot-Boismenu, qui se distingua par son zèle à plaider la cause des vénérables captifs. Le discours qu'il fit à cette occasion lui attira des éloges : « On vous a peint les prêtres, » dit-il, sous les traits les plus hideux : pour que la ressemblance soit parfaite, il fallait les peindre sous les » traits les plus respectables. Ne plaçons pas les hommes » entre leur intérêt et l'intérêt général. Le projet que » l'on vous soumet est insuffisant, le provisoire qu'il propose est odieux, et la surveillance est inexécutable. » On voit, par le passage que nous venons de citer, combien était peu avantageuse aux prêtres catholiques la résolution prise à leur sujet le 21 septembre ; cependant on ne put pas même obtenir pour eux ces faibles avantages. Le 21 octobre, au moment où le conseil des cinq cents allait confirmer et rendre ainsi définitive la résolution prise par lui un mois auparavant, il reçut deux messages du directoire, qui exposait le danger imaginaire qu'il y aurait à rendre aux prêtres la liberté, et appuyait cette assertion d'une lettre du ministre de la police, qui les accusait de fanatiser le peuple, ainsi que d'une autre de Lanjuinais qui, se trouvant alors en congé, écrivait pour la seconde fois qu'ouvrir les prisons aux prêtres ce serait réveiller l'espoir de la chouannerie. Il n'en fallut pas davantage pour faire changer

de résolution à une assemblée qui comptait dans son sein tant d'ennemis de la religion, et qui était influencée en ce moment par des hommes aussi hostiles aux prêtres fidèles que l'étaient les membres du directoire, ainsi que Goupilleau, Lecointre, Perès et surtout Lanjuinais.

On crut, dans le temps, que les intrus n'étaient pas étrangers au rejet de la résolution, qui, si elle avait été définitivement adoptée, devait rendre un peu moins acerbes les mesures que le gouvernement républicain prenait contre le Clergé catholique. Un fait bien propre à favoriser cette opinion, c'est l'ardeur que mit Lanjuinais, quoique absent, à empêcher l'entier succès de cette résolution. Dévoué comme il l'était à l'église constitutionnelle, il vit sans doute, dans la liberté rendue aux prêtres fidèles, un nouvel échec pour cette église déjà si faible et si chancelante. Mais, malgré tous les soins de ce fanatique et ceux de quelques autres qui partageaient ses erreurs et son exagération, elle ne cessa de décliner et de perdre des partisans. En Bretagne, un religieux Bénédictin de Rennes, Dom Hamart-la-Chapelle, qui avait eu le malheur de se laisser entraîner dans le schisme, et d'occuper par intrusion la cure de Pleurtuit près de Saint-Malo, reconnut ses erreurs, à l'époque dont nous parlons, et les rétracta de la manière la plus édifiante. Malgré tous les dangers auxquels il s'exposait, il fit imprimer sa rétractation, et la répandre dans la province. Nous la vîmes nous-même alors. Un journal catholique de Paris la publia. Dom Hamart y avoue franchement ses torts et confesse qu'il s'était engagé à livrer ses lettres de prêtrise,

qu'il avait composé un catéchisme pour combattre l'enseignement de l'Eglise (1), et qu'ayant séduit une jeune personne bien née, il avait contracté avec elle une union sacrilége. « Je regarde, dit-il, en terminant sa rétractation, cette union comme un crime et un scandale » public, pour l'expiation desquels, ainsi que de toutes » mes autres fautes, je me soumets de bon cœur à » toutes les peines que l'Eglise a portées et portera » contre moi. Je vis dans l'espoir de pouvoir un jour » rentrer dans le bercail de Jésus-Christ, *non pas en* » *qualité de ministre, je m'en reconnais indigne;* » mais du moins comme humble pénitent, bien résolu » de tout entreprendre, de tout exécuter, de tout souffrir, de tout sacrifier, de renoncer même à tout trai» tement relatif audit serment, afin de mériter une » faveur aussi signalée. » Cette pièce est datée du 4 octobre 1796.

La démarche de Dom Hamart irrita vivement les prêtres constitutionnels de Rennes. Ils voulurent le faire arrêter, prétendant que sa rétractation était contraire aux principes du gouvernement. L'imprimeur

(1) Ce catéchisme fut solidement réfuté par un anonyme, sous ce titre : *Le curé Hamart en opposition avec lui-même, avec la doctrine catholique; même avec les hérésiarques et les schismatiques: ou Réfutation du Catéchisme, à l'usage des paroissiens de Pleurtuit. par M.**.* C'est une brochure de 50 pages, sans nom de lieu; elle porte la date de janvier 1792. Il paraît qu'il avait publié un autre ouvrage en style poissard, sous le titre de la *Guinguette,* car on fit imprimer, en mars de la même année, une petite brochure in-8°, destinée à réfuter cette nouvelle production, c'est l'*Anti-Guinguette, ou Lettre honnête en réponse au sale discours composé par M. Hamart, dans une taverne de Pleurtuit.*

même, qui l'avait publiée, se vit aussi exposé à leurs attaques ; et si le généreux pénitent put échapper alors aux poursuites dirigées contre lui, plus tard il fut arrêté et envoyé en exil, où il mourut. Ainsi il devint en butte à la persécution, dès qu'il rentra dans le sein de l'Eglise, et, après avoir été un lâche déserteur de la plus sainte des causes, il eut la consolation de partager les peines des confesseurs de la foi.

La ville de Rennes, arrosée du sang de tant de prêtres fidèles en 1794, vit encore à la fin de 1796 un ministre de Jésus-Christ monter à l'échafaud : c'était M. Julien-Michel Bougerie, natif de Melesse. Il avait pendant ses études donné des preuves multipliées de son talent. Ordonné prêtre en 1790 et placé dans une paroisse en qualité de vicaire, il fallut bientôt qu'il se cachât. Lorsqu'il eut été arrêté, on fit revivre contre lui les lois atroces portées du temps de la terreur. Il fut, en vertu de ces lois, condamné à mort le 7 décembre et ne tarda pas à être exécuté.

Il se trouvait alors dans l'ile de Jersey un grand nombre d'ecclésiastiques français qui, depuis quatre ans, tournaient leurs regards inquiets vers leur patrie, et qui en étaient repoussés avec cruauté. Les prêtres déportés de plusieurs diocèses de Bretagne s'étaient fixés dans cette île, parce qu'elle est très-voisine de la France, et aussi parce qu'ils pouvaient recevoir quelquefois des nouvelles de leur pays et qu'en cas d'un changement favorable à la religion, ils eussent plus promptement pu retourner à leur poste. Mais la consolation d'habiter près de la France, et qu'ils aimaient toujours, malgré son injustice, leur fut ôtée à la fin de 1796.

Le général Hoche, qui commandait alors en Bretagne, forma au mois d'août de cette année un camp de quinze mille hommes, près de Saint-Malo, et menaçait d'une descente les îles de Jersey et de Guernesey. Soit que le gouvernement anglais crût à la possibilité de cette descente et qu'il craignît pour la sûreté des émigrés qui se trouvaient dans ces îles ; soit qu'il eût peur que ceux-ci, dans le cas qu'elle s'effectuât, ne favorisassent les entreprises de leurs compatriotes, il obligea tous les nobles et les prêtres à passer en Angleterre. MM. Carron et Chantrel, dont nous avons déjà parlé, ayant été appelés à Londres, ils y transférèrent leurs établissements à la fin de 1796. Les autres prêtres français partirent de ces îles à la même époque ou au commencement de 1797, et se dirigèrent vers le nord de l'Angleterre. Leur bonne réputation les y avait précédés, et le premier ministre du roi avait fait adresser une circulaire aux autorités des diverses villes où devaient se rendre ces prêtres, afin de réclamer en leur faveur la bienveillance des magistrats. Ils purent ainsi compter sur les bonnes dispositions du peuple anglais à leur égard. L'université d'Oxford leur en avait donné quelques mois plus tôt une preuve des plus touchantes. Cette université, quoique protestante, prit tellement intérêt à la position des prêtres déportés, que, sachant qu'ils avaient été violemment persécutés, au moins plusieurs, avant leur sortie de France, et présumant qu'il s'en trouvait parmi eux qui n'avaient pu à leur départ se munir d'un Nouveau-Testament, elle en fit faire à ses frais une édition latine sur un exemplaire catholique, et la fit distribuer à tous les ecclésiastiques fran-

çais qui désirèrent se la procurer. Un procédé si bienveillant demandait que ceux qui en étaient l'objet offrissent publiquement à l'université l'expression de leur reconnaissance. M. l'évêque de Léon, dont la sollicitude pour le Clergé déporté était si vive et si étendue, se chargea de ce soin, et dans une belle lettre latine, datée de Londres le 6 mai 1796 et adressée au vice-chancelier et aux principaux membres de l'université, il leur témoigna la gratitude dont il était pénétré, ainsi que ses compagnons d'exil, pour les bienfaits qu'ils en avaient reçus dès leur arrivée en Angleterre, et pour le nouveau don qu'ils venaient de leur faire. Il paraît que cette lettre fut très-agréable aux chefs de l'université, car ils la firent lire publiquement dans une de leurs assemblées. Elle était surtout remarquable par la mesure et la prudence avec lesquelles le vénérable prélat s'exprimait ; il louait l'université d'Oxford, sans blesser en rien les principes catholiques.

MM. Chantrel et Carron, arrivés à Londres, s'occupèrent de reconstituer leurs établissements tels qu'ils étaient à Jersey. Le premier établit une chapelle, sous l'invocation de la sainte Vierge, au village de Somerstown, qui fait partie de la capitale. Le second qui, par sa charité, opéra véritablement des merveilles en faveur des émigrés, loua dans *London street, fitz roy square*, un bâtiment isolé qu'il transforma en une chapelle, dédiée aux saints Anges. La maison la plus voisine devint un séminaire pour de jeunes clercs qui y faisaient leurs études ecclésiastiques. Aidé des secours de pieux catholiques anglais, M. Carron disposa encore, dans la maison qu'il habitait dans *Totenhum-court-road*, un local

pour chapelle de catéchisme, dans laquelle les enfants des émigrés venaient recevoir l'instruction chrétienne et se préparer à leur première communion. Il forma aussi une bibliothèque pour les prêtres français. Un ecclésiastique du diocèse de Rennes, l'abbé de Châteaugiron, en fournit le premier fonds, en y prêtant ses livres; des dons et legs l'augmentèrent, et les prêtres déportés y trouvèrent dans leur dénûment une ressource précieuse pour l'étude. Plus tard, le digne imitateur de saint Vincent de Paul fonda deux hôpitaux de vingt-cinq lits chacun, dont l'un était destiné aux prêtres malades, et l'autre aux femmes d'émigrés. Enfin, il ouvrit une maison de retraite qui offrit à quarante ecclésiastiques sexagénaires un asile paisible dans lequel ils purent vivre d'une manière conforme à la sainteté de leur état. La chapelle des saints Anges devint bientôt très-fréquentée; des évêques y officiaient, et de bons prédicateurs s'y faisaient entendre; les instructions y étaient multipliées. Plusieurs ecclésiastiques bretons secondaient le zèle de leur vertueux compatriote, en y annonçant la parole de Dieu. Parmi eux, on cite MM. Louis, recteur d'Amanlis, et Maugendre, du diocèse de Rennes, le Père Beaumelle, Carme de la maison de Rennes, MM. Masson et Le Sage, prêtres du diocèse de Saint-Malo.

Ces chapelles ne furent pas les seules que le Clergé breton établit dans la ville de Londres. Dès avant l'époque dont nous parlons, Mgr l'évêque de Léon en avait ouvert une dans *Soho square*, sous le titre de la Sainte-Croix. Il avait été puissamment secondé dans cette bonne œuvre par une pieuse catholique, madame

Silhburne, qui, pendant toute la révolution, rendit des services immenses aux prêtres français. Quoique d'une fortune médiocre, elle fournissait d'une manière merveilleuse à leurs besoins. C'étaient surtout ceux d'entre eux que l'âge avancé ou les infirmités rendaient plus dignes de compassion, qu'elle soulageait avec une charité qui ne se lassa jamais. On faisait, dans la chapelle de Soho square, l'office paroissial les jours de fête et les dimanches, comme on est dans l'usage de le célébrer en France.

Le vénérable abbé Carron avait trop à cœur la bonne éducation de la jeunesse française, poussée par la tempête révolutionnaire hors de sa patrie, pour ne pas continuer à Londres les écoles qu'il avait déjà établies à Jersey. Il chargea de celle des garçons, des hommes honorables et d'une capacité reconnue. Les filles furent confiées à de nobles dames, Bretonnes pour la plupart, capables par leurs exemples comme par leurs leçons, de former les jeunes personnes à la vertu et de leur donner une instruction solide. Nous dirons plus bas quelle bonne réputation s'acquirent dans la suite ces deux établissements auxquels M. Carron joignit des écoles de charité pour les pauvres enfants catholiques.

Plusieurs prêtres français, qui se trouvaient dans le nord de l'Angleterre, sentirent la nécessité de se réunir, afin de pouvoir se soutenir mutuellement et vivre avec plus d'économie ; ils allèrent donc habiter le château royal de Winchester qui, depuis l'année 1793, était, par la munificence du roi, ouvert aux ecclésiastiques déportés. D'autres, fixés dans divers lieux où se trouvaient des catholiques, devinrent leurs pasteurs ; et,

placés à la tête de congrégations, ils eurent souvent la consolation de les voir prospérer et s'accroître d'une manière sensible. Au nombre de ces prêtres était M. Gilbert, natif de Saint-Malo et vicaire de Notre-Dame-de-Josselin. Il avait été chargé d'une congrégation, et, la voyant augmenter, il entreprit de construire une église. Ses ressources pécuniaires étaient assez bornées, mais c'était un homme de foi et plein de confiance dans la Providence. Ses fonds, lorsqu'il eut mis la main à l'œuvre, ne tardèrent pas à être épuisés, et même il contracta une dette qu'il ne savait comment acquitter. Un jour, qu'il se voyait dans cet embarras, on lui apporte une lettre de Londres à son adresse. Elle était d'une personne inconnue. Il l'ouvre : elle renfermait un billet de banque d'une somme assez considérable pour lui donner le moyen de payer sa dette et de continuer son entreprise. C'est lui-même qui nous a raconté ce fait. Il aimait à le citer comme une preuve des attentions de la Providence en faveur de ceux qui travaillent à procurer la gloire de Dieu.

Au milieu de tous ces désordres, les gens de bien faisaient des efforts pour ramener la France à un état meilleur que celui où elle se trouvait. Ils élevaient la voix pour réclamer contre les violences et les injustices d'un gouvernement tyrannique, et le peuple, qui souffrait, se montrait disposé à seconder leurs efforts. L'année 1797 s'annonça sous des auspices assez favorables. Suivant la disposition de la constitution de l'an III, alors en vigueur, le corps législatif devait être renouvelé par tiers chaque année. Quatre départements de la Bretagne, c'est-à-dire les Côtes-du-Nord, l'Ille-et-

Vilaine, la Loire-Inférieure et le Morbihan, se trouvèrent compris dans le nombre de ceux qui avaient à élire des représentants en 1797. La première opération, pour atteindre ce but, était celle des assemblées primaires, où tous les citoyens votaient et nommaient des électeurs qui, réunis ensuite au chef-lieu du département, choisissaient les députés destinés à entrer au conseil des cinq cents et à celui des anciens. Le peuple, à qui on avait fait comprendre qu'un bon choix d'électeurs aurait des conséquences favorables à la France, se porta en foule aux assemblées primaires, et nomma généralement des hommes animés des meilleures intentions. Ceux-ci, à leur tour, donnèrent leurs voix à des hommes de bien, qui étaient royalistes ou avaient des sentiments modérés et des intentions droites. Tous aimaient leur patrie et avaient le désir de travailler à lui procurer une tranquillité dont elle ne jouissait plus depuis plusieurs années. La Bretagne ne fut pas le seul pays qui, à cette époque, fournit de bons représentants; diverses autres parties de la France firent aussi d'excellents choix, et la présence de ces députés dans les conseils ne pouvait qu'exercer une heureuse influence sur les affaires publiques. Ils entrèrent en fonctions à la fin de mai 1797, et ne tardèrent pas à s'apercevoir que les révolutionnaires leur étaient entièrement opposés. Le directoire surtout, composé de régicides, se montrait contre eux dans un état d'hostilité qu'il déguisait à peine. On verra bientôt quels effets déplorables produisirent cette opposition et cette inimitié.

Malgré son mauvais vouloir, le directoire crut devoir se relâcher un peu de ses rigueurs à l'égard des

prêtres catholiques. Ceux qui étaient détenus recouvrèrent leur liberté. Les églises se rouvrirent en Bretagne, et les fidèles eurent encore la consolation de voir le culte public rétabli. Ce n'était pas sans peine que les bons représentants obtenaient cette justice. Il leur fallut d'abord paraître entrer dans les vues des persécuteurs de l'Église de France. Dès avant les élections de 1797, Dubruel, qui siégeait déjà au conseil des cinq cents, avait, dans la séance du 18 février de la même année, présenté un projet qu'on appelait alors résolution, pour rendre la liberté aux prêtres détenus, à la condition que, dans l'espace d'un mois, ils eussent déclaré qu'ils se soumettaient aux lois de la république française. Ceux qui refuseraient de faire cette déclaration devaient sortir aussi, dans l'espace d'un mois, du territoire de la république. Si, après cette époque, ils étaient trouvés en France, ils seraient condamnés à la détention. La même peine était décernée contre les prêtres qui auraient exercé leurs fonctions, sans avoir rempli cette formalité. Quelque peu favorable que fût ce projet, il ne put néanmoins obtenir l'approbation des ennemis de la religion qui siégeaient dans le conseil des cinq cents. Dubruel ne se rebuta pas, et, à l'occasion d'une réclamation de Madier-Montjau, en faveur des prêtres incarcérés dans diverses villes de France, il traça, dans la séance du 24 mai, un tableau déplorable des rigueurs qu'on exerçait à leur égard. Dans cette séance, on décida d'adresser un message au directoire, pour lui demander les motifs qui le déterminaient à priver ces prêtres de leur liberté. Camille Jordan, député de Lyon, fit, dans la séance du 17 juin,

un rapport sur la liberté des cultes et sur la nécessité d'abroger toutes les lois qui les gênaient. Dans celle du 26 juin, Dubruel proposa de rapporter les lois qui prononçaient les peines de réclusion et de déportation contre les prêtres non assermentés ; il parlait au nom d'une commission. Un autre membre, nommé Jard-Panvilliers, fit adopter par l'assemblée l'impression du discours et en même temps l'ajournement de la proposition, moyen que les révolutionnaires employaient pour reculer le moment où l'on écouterait la justice en faveur des victimes. Au reste, le rapport de Dubreul méritait les honneurs de l'impression, car il est écrit avec chaleur, et révèle des faits qui prouvent combien la persécution était atroce contre les prêtres catholiques, combien la conduite des agents de l'autorité était arbitraire à leur égard, et combien, dans ce temps de liberté prétendue, la liberté réelle était fréquemment violée.

Tandis que les amis du Clergé catholique travaillaient à la tribune à rendre son sort plus supportable, les prêtres constitutionnels continuaient à s'agiter, afin de faire, s'ils l'avaient pu, prévaloir leurs faux principes. Un des moyens qu'ils employaient le plus volontiers, pour tâcher d'atteindre leur but, était de décrier en toute occasion l'Église romaine. Les circonstances parurent assez favorables à leurs desseins au commencement de l'année 1797, car la république faisait alors la guerre au saint-siége, et Bonaparte, marchant de victoires en victoires, pénétrait jusque dans les États de l'Église. Ces victoires fournirent à Le Coz, qui se distinguait par sa haine contre le vicaire de Jésus-

Christ, un prétexte pour publier une lettre prétendue pastorale, dans laquelle il exhalait toute sa bile contre l'autorité vénérable qui avait condamné sa secte. « Sa » soi-disant pastorale, disait M. de Boulogne, dans un » écrit du temps, est tellement scandaleuse, qu'elle » enchérit sur tout ce que nos fanatiques irréligieux » ont vomi d'outrages jusqu'à présent contre le sou- » verain pontife. Cependant une pareille audace nous » a causé encore plus d'indignation que de surprise. » C'est le ton, depuis quelque temps, des évêques *pa-* » *triotes*. Depuis surtout que Rome était menacée, ils » ne se possédaient plus de joie. On dit même que la » nouvelle de la paix conclue avec le pape les a fort » attristés. Aveuglés par l'esprit de parti, ils ne voient » point qu'ils n'eussent rien gagné dans ces nouveaux » dangers que courait le saint-siége, qu'en l'outrageant » ils ne se montrent pas plus dignes d'obtenir sa com- » munion. »

Tel était le jugement que portait, sur l'écrit de Le Coz un des hommes les plus spirituels de son temps, et qui a été ensuite élevé à l'épiscopat. Au reste, le lecteur peut juger lui-même du langage de l'intrus d'Ille-et-Vilaine par le passage suivant, dans lequel le faux pasteur s'efforce de détruire l'authenticité des brefs de Pie VI contre le serment.

« Enfin, dit-il, des lettres de la cour de Rome ont été interceptées; et ces lettres découvrent aux yeux de l'Europe indignée les coupables fabricateurs de ces brefs mensongers, avec lesquels depuis six ans on a égaré tant de citoyens honnêtes, mais simples et crédules : de ces brefs homicides, qui ont répandu la di-

vision dans les familles, la discorde dans la société; qui ont causé tant de malheurs, provoqué tant de crimes, fait couler tant de sang. »

Au moment où Le Coz traçait ces lignes si coupables, il s'occupait aussi, avec quelques autres évêques intrus, des moyens à prendre pour convoquer un concile national. Ils espéraient donner, de cette manière, quelque importance à l'Église constitutionnelle, et la tirer ainsi de son obscurité. Déjà dans une encyclique qu'ils avaient publiée, ils annonçaient leur projet touchant la tenue de ce futur concile. Le 22 juin 1797, ils adressèrent une circulaire à leurs collègues dans l'intrusion, afin de les engager à convoquer les diocèses de leur arrondissement métropolitain, pour le concile national, à Paris, au commencement du mois d'août. Ils disaient que presque tous les membres de leur Clergé étant plongés dans une affreuse indigence, ils doutaient que les évêques eussent pu amener au concile un ou plusieurs théologiens, mais qu'ils en avaient le droit. Ce n'étaient pas seulement les évêques intrus qui étaient convoqués, on y appelait aussi les presbytères. Nous parlerons bientôt des opérations de ce faux concile, qui paraît avoir été réuni dans le but d'affermir dans l'erreur les schismatiques chancelants, en leur montrant un corps de pasteurs occupés des besoins de l'Église; et, certes, la précaution n'était pas inutile, car, à cette époque, il y avait bien des retours à l'unité. Une grande partie du Clergé constitutionnel de Paris rentra alors dans le sein de l'Église, et reconnut de nouveau l'autorité de M. de Juigné, archevêque de la capitale. Il y eut des rétractations d'ecclésiastiques en

Bretagne, surtout à Nantes, où l'évêque intrus Minée, après avoir, en 1793, abjuré son sacerdoce, n'avait pas repris ses fonctions (1). Ce fut peut-être pour réchauffer l'attachement des partisans du schisme à l'Église constitutionnelle, que le régicide Audrein fit paraître, à cette époque, une *Apologie de la religion contre les prétendus philosophes*. Cet homme, teint du sang de son roi, n'était guère propre à défendre la plus sainte des causes, et à parler le langage de la foi, après avoir prononcé la condamnation de l'innocence et de la vertu; aussi doutons-nous que son livre ait eu du succès.

On a vu que Bonaparte, alors général des armées de la république, faisait avec succès la guerre en Italie, et qu'il était entré dans les États romains. Pie VI, qui n'avait pas de forces suffisantes pour résister à cette armée victorieuse, se vit obligé de traiter avec la république française, et de signer avec elle un traité de paix qui lui imposait les conditions les plus onéreuses. Un des plénipotentiaires qui s'occupèrent de ce traité était Breton, natif de la ville de Nantes, et se nommait François Cacault. Ancien professeur de mathématiques à l'École-Militaire, à Paris, il était devenu, par l'effet de la révolution, chargé des affaires de France à Rome, où

(1) Ce malheureux, oubliant entièrement les engagements sacrés qu'il avait pris à la face des saints autels, contracta une union sacrilége avec une femme nommée Marie-Marthe-Félicité Martinet. Il paraît qu'il se fixa à Paris, et qu'il y devint épicier. Il mourut dans cette ville, rue de l'Arbalète, à l'âge de soixante-neuf ans, le 25 février 1808. Cette date est très-certaine, car nous l'avons prise sur l'acte de son décès, qui nous a été communiqué. On lui donne, dans cet acte, les titres de propriétaire et de pensionnaire ecclésiastique. Sa prétendue épouse lui survécut.

il se montra assez modéré. Ce traité de paix, conclu le 19 février 1797, avait été précédé d'une déclaration de Bonaparte en faveur des prêtres déportés qui se trouvaient dans les États romains. Une partie de ces États ayant été envahie par l'armée française, ils craignaient, avec quelque raison sans doute, d'éprouver des persécutions de la part de leurs compatriotes. Une proclamation de ce général les rassura. Il y disait : « La » loi de la convention défend aux prêtres réfractaires » de rentrer sur le territoire de la république française, » mais non pas de rester sur le territoire conquis par » les armées françaises. » D'après cette décision les prêtres exilés se rassurèrent, et avec d'autant plus de raison, que Bonaparte se montra même bienveillant à leur égard, en les plaçant dans des couvents d'hommes, et en obligeant les supérieurs de ces maisons à leur fournir les choses nécessaires à la vie. Parmi ces ecclésiastiques, il y avait quelques Bretons, et entre autres le Père Lagain, né dans les environs de Guingamp, religieux dominicain du couvent de Nantes, et zélé prédicateur. Il s'était élevé avec force contre le serment, en 1791, dans la ville qu'il habitait, et avait préféré l'exil à l'apostasie. Il se dévoua au soin spirituel des malades dans les hôpitaux de l'armée française, et, comme il parlait bien l'italien, qu'il avait d'ailleurs, en transposant une lettre, changé son nom en celui de *Lagani,* on le croyait religieux du pays, et il inspirait ainsi moins de défiance aux républicains.

Les prêtres bretons, réfugiés en Allemagne, ne jouirent pas, à l'approche des armées françaises dans ce pays, de la sécurité que Bonaparte avait assurée à ceux

qui se trouvaient en Italie. Commandées par un général breton, le célèbre Moreau, de Morlaix, elles remportaient de fréquentes victoires, et poussaient leurs conquêtes assez avant dans cette partie de l'Europe. Ces armées inspiraient une si grande terreur aux Français expatriés, qu'à leur approche ils s'enfuyaient et allaient chercher au loin un nouveau refuge. Déplorable effet des discordes civiles, qui détruit tout le plaisir que l'on goûte ordinairement à retrouver des compatriotes sur une terre étrangère, et qui fait qu'on ne les regarde plus que comme des ennemis !

En Angleterre, les prêtres déportés continuaient à jouir de la protection que le gouvernement leur avait accordée, dès leur arrivée dans ce pays. Ceux d'entre eux qui avaient obtenu un logement dans le château royal de Winchester, et qui étaient au nombre de sept cents, en furent assez brusquement expulsés en 1797, pour faire place à des troupes qui devaient y être logées. Mais l'autorité prit soin de leur donner d'autres asiles. Ce fut alors qu'elle leur ouvrit le vieux château de Thames près d'Oxford, où se trouvèrent réunis, ainsi que nous l'avons déjà dit, plus de cent prêtres, la plupart Bretons, sous la direction de M. Desponts, ancien principal du collége de Saint-Brieuc. Les autres habitants de Winchester allèrent s'établir, partie à Reading et partie à Padington, où le gouvernement leur assura des logements. Plusieurs se fixèrent à Londres, et un certain nombre rentra en France. Les affaires publiques y prenaient une tournure si favorable qu'on se flattait de voir bientôt la religion, sinon recouvrer son empire sur tous les

cœurs, au moins n'y être plus persécutée. Partout les églises étaient ouvertes en Bretagne, et les prêtres catholiques y exerçaient publiquement le culte divin sans le moindre obstacle.

Les prêtres constitutionnels profitèrent de cette époque de calme pour réaliser le projet qu'ils avaient rêvé d'un concile prétendu national. Ils l'ouvrirent à Paris, dans l'église de Notre-Dame, le 15 août 1797. Il était composé de trente-un évêques intrus, faisant partie des quatre-vingt-cinq que l'assemblée nationale avait imposés à l'Eglise de France en 1791 ; des procureurs de onze autres évêques intrus et de la même origine, qui n'avaient pu assister au concile ; de cinq députés de presbytères, c'est-à-dire d'administrations de diocèses, représentant les administrations capitulaires, et de cinquante-deux députés du Clergé des diocèses. La Bretagne avait fourni son contingent à ce conciliabule : Le Coz, intrus de Rennes, et Jacob de Saint-Brieuc figuraient parmi les évêques présents. Le fameux Audrein était le procureur de Le Masle de Vannes. Nantes n'ayant pas de presbytère, n'avait pu choisir de député, et Quimper, qui en possédait un, avait omis d'en envoyer. Mais le Clergé des cinq diocèses constitutionnels de la province était représenté par cinq prêtres : un pour chaque diocèse. L'abbé Lanjuinais de Rennes était député d'Ille-et-Vilaine ; Lancelot, recteur de Rhétiers, l'était de la Loire-Inférieure ; Gautier, du Morbihan ; Serandour, du Finistère ; et Bouetard, des Côtes-du-Nord. Tous les prêtres eurent voix délibérative avec les évêques. Comme cette assemblée n'avait été convoquée par aucune autorité ecclésiastique ou

séculière, mais qu'elle devait sa formation à six évêques intrus réunis à Paris, qui sans aucune mission l'avaient provoquée, elle voulut sans doute témoigner sa reconnaissance à Le Coz, qui était un des six réunis, en le nommant président du concile national, titre qui flattait sa vanité et qu'il paraît avoir accepté sans aucune difficulté. On confia à l'abbé Lanjuinais les fonctions de secrétaire.

Nous n'entrerons pas dans le détail des opérations de ce conciliabule. Nous dirons seulement que les intrus qui le composaient eurent grand soin de proclamer qu'ils faisaient profession de la religion catholique, apostolique et romaine : conduite qui prouve qu'ils sentaient eux-mêmes le besoin de rassurer leurs partisans sur ce point important, et qui ressemble assez à ces protestations de bonne foi, que prodiguent en toute occasion certaines gens dont la probité est des plus suspectes. Ils publièrent un décret de pacification, dans lequel ils offraient la paix aux prêtres catholiques, qu'ils auraient reçus avec plaisir, si ceux-ci avaient voulu participer à leur schisme. Cette assemblée sacrilége préconisa les principes et les livres jansénistes, et n'épargna pas le blâme au vénérable Pie VI, tout en le reconnaissant comme le chef de l'Eglise. Chaque dimanche un membre du conciliabule prêchait à Notre-Dame. Le Coz prononça le discours d'ouverture. Trois autres Bretons se firent entendre plus tard, c'étaient le régicide Audrein, Lancelot, dont nous avons déjà parlé plus d'une fois, ancien membre de l'assemblée nationale, et Bouetard, intrus de Moncontour, diocèse de Saint-Brieuc. Audrein prit pour

sujet de son discours les grandeurs et le culte de Marie, Lancelot les avantages de la religion, et Bouetard présenta l'apologie de la doctrine chrétienne. Guides aveugles, qui ne pouvaient faire fructifier dans les ames la parole qu'ils annonçaient, parce qu'ils n'avaient point de mission de l'autorité légitime.

Pendant que le clergé constitutionnel, réuni en prétendu concile, s'évertuait à rédiger des décrets et adressait aux fidèles des lettres et des exhortations que ceux-ci ne recevaient pas, les bons députés travaillaient, au conseil des cinq cents et à celui des anciens, à faire rapporter les lois de proscription rendues contre les prêtres déportés, et à faire rentrer en France les véritables pasteurs. Leurs efforts furent enfin couronnés du succès; mais ce ne fut pas sans peine, car l'esprit révolutionnaire leur opposait une résistance opiniâtre. Dans la séance du 8 messidor (26 juin), Dubruel fit un rapport sur les lois pénales rendues contre les prêtres non assermentés. Ce rapport, remarquable par le talent et le courage de l'orateur, présente d'abord le tableau des maux de toute espèce qu'ont eu à souffrir les prêtres fidèles; il rappelle ensuité leur patience et leur résignation; il montre qu'ils ne sont pas des étrangers, mais bien des parents, des amis, des membres enfin de la grande famille française. Le rapporteur conclut à ce que toutes les lois pénales, rendues contre les prêtres, soient abrogées, et il presse ses collègues de faire disparaître ces restes impurs des lois révolutionnaires.

Un autre rapport, celui de Camille Jordan sur la police des cultes, dont nous avons parlé plus haut,

offrait cet avantage précieux qu'il ne demandait, de la part des prêtres, aucune formule de soumission aux lois de la république exigée jusqu'à ce moment; condition qui répugnait à un grand nombre d'entre eux, et qui jetait un germe de division parmi le Clergé fidèle. La discussion sur ce rapport commença dans la séance du 20 messidor (8 juillet). Le Merer, député d'Ille-et-Vilaine, parla avec une éloquence peu commune en faveur du projet, et son discours était un hommage magnifique rendu à la religion. D'autres députés, tels que Pavie, député de l'Eure, Royer-Collard et Pastoret s'exprimèrent dans le même sens; mais il y en eut d'autres qui opinèrent pour la soumission, et manifestèrent toute leur haine contre le sacerdoce catholique. Cependant, après une épreuve par assis et par levé, les défenseurs du Clergé obtinrent, dans la séance du 27 messidor (16 juillet), qu'aucune déclaration de soumission ne serait imposée. Mais quelles furent la surprise et la douleur de tous les gens de bien lorsqu'ils apprirent le lendemain que la résolution de la veille, soumise au scrutin, avait été rejetée à une majorité de six voix. La joie que firent éclater les révolutionnaires en voyant ce résultat, les cris de *vive la république* qu'ils poussèrent, cris auxquels les tribunes répondirent, prouvèrent qu'ils le regardaient comme une victoire que l'impiété remportait sur la religion. Ces démonstrations insolentes causèrent une telle agitation dans la salle, qu'il fallut lever la séance. Ainsi le rappel des prêtres déportés fut résolu; mais avec la condition qui les effrayait pour la plupart.

Il se passa plus d'un mois avant que le conseil des

anciens prononçât sur la résolution de celui des cinq cents. Enfin, Muraire fit un rapport favorable sur cette résolution dans la séance du 7 messidor (24 août), et le conseil des anciens en ayant adopté les conclusions, elle devint loi de là république. Cette justice, attendue si long-temps et rendue ce jour au Clergé fidèle, devint un immense sujet de joie pour tous les bons catholiques. Un grand nombre de pétitions, de divers points de la France, avaient été adressées pour cet objet aux deux conseils. Les vœux qu'elles exprimaient venaient d'être exaucés; tout faisait espérer des jours tranquilles pour la religion. Déjà plusieurs prêtres déportés, comptant sur l'heureuse issue de la discussion entamée à leur sujet, étaient rentrés dans leur patrie. Mais, hélas! ces jours de bonheur ne furent pas de longue durée. L'impiété révolutionnaire avait frémi de rage, en voyant les deux conseils se prononcer en faveur des prêtres. Des républicains fougueux, qui croyaient découvrir dans les mesures modérées du corps législatif des projets contre-révolutionnaires, résolurent de tenter un coup d'état, et prirent tous les moyens les plus propres à faire réussir leur dessein. Trois membres du directoire, sur cinq, et entre autres La Revellière-Lepaux, président, impie prononcé et chef de la nouvelle religion des théophilanthropes, étaient les principaux moteurs de cette conspiration, dont faisaient aussi partie des restes impurs de la convention nationale, devenus membres du conseil des cinq cents ou de celui des anciens. Les intrigues de ces conspirateurs n'avaient pas été si secrètes que les bons représentants n'en eussent été avertis. Ils avaient plus d'une fois manifesté

à la tribune des inquiétudes à ce sujet, mais les complices des directeurs les avaient traitées d'imaginaires ou d'exagérées, et, comme en révolution les méchants finissent toujours par tromper les gens de bien, les conjurés leur avaient inspiré une sorte de sécurité qui, pour plusieurs, était loin d'être entière, et qui cependant paraissait assez grande pour les empêcher de prendre les précautions que l'existence du danger et la prudence leur dictaient. Au mépris formel de la constitution, le directoire avait fait venir à Paris le général Augereau à la tête d'un corps de troupes. Ce général, appartenant par sa naissance à la classe la plus infime de la capitale, d'abord tambour dans un régiment, puis maître d'armes, devait à la révolution son rang et son immense fortune. Il était donc l'homme propre à soutenir les révolutionnaires ; ils comptaient sur lui, et il ne leur faillit pas. Assurés de son appui, les factieux, à la tête desquels étaient trois membres du directoire, firent arrêter, le 18 fructidor (4 septembre 1797), ceux des députés qui se montraient les plus zélés pour la religion et professaient les meilleurs principes politiques. Deux directeurs, Barthélemi et le fameux Carnot (on ne sait trop pourquoi ce dernier), se trouvèrent enveloppés dans cette proscription, qui atteignait cinquante-trois membres des deux conseils. La fraction de celui des cinq cents, qui avait conspiré avec les trois directeurs, commença par exclure les députés de quarante-huit départements, c'est-à-dire de plus de la moitié de la France, et entre autres de ceux des Côtes-du-Nord, d'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Inférieure et du Morbihan, en annulant les élections dans lesquelles ils avaient été nommés ;

elle condamna à la déportation, sans aucune forme de procès, les cinquante-trois députés dont nous venons de parler, et parmi lesquels se trouvait Le Merer, député d'Ille-et-Vilaine; elle rapporta la loi qui rappelait les prêtres déportés, et remit en vigueur celle du 7 vendémiaire (29 septembre 1795) en substituant au serment que cette loi ordonnait celui de haine à la royauté et à l'anarchie, d'attachement et de fidélité à la république et à la constitution de l'an III. Tout émigré rentré en France avait quinze jours pour en sortir; passé ce temps, il devait être traduit devant une commission militaire, jugé sans appel et exécuté dans les vingt-quatre heures; disposition atroce, qui regardait un certain nombre de prêtres inscrits sur la liste des émigrés, et qui plus d'une fois ne fut que trop fidèlement suivie.

Les déplorables effets de cette réaction ne tardèrent pas à se faire sentir. Vingt prêtres ou clercs bretons des diocèses de Nantes, Vannes et Saint-Brieuc, que le zèle du salut des ames ramenait d'Espagne, où ils avaient été déportés, se virent arrêter à Rochefort, au moment où ils débarquaient, pleins de confiance dans le gouvernement français, et ignorant entièrement la terrible journée du 18 fructidor. On les conduisit aussitôt en prison, où ils se trouvèrent confondus avec des malfaiteurs. L'ancien hôpital de la marine, transformé en maison de détention, fut le lieu où on les enferma. Bientôt de nombreux compagnons d'infortune vinrent les y joindre; car de tous les points de la France on envoyait à Rochefort des prêtres et des laïques que le directoire faisait saisir et destinait à la déportation.

Parmi ces prêtres, il y avait des constitutionnels, et même il s'en trouvait qui étaient mariés. Ils avaient pour un fait quelconque déplu au pouvoir exécutif; c'en était assez pour qu'ils fussent privés de leur liberté. D'ailleurs le directoire ayant l'intention de détruire la religion en France, et son président, chef de la secte des théophilanthropes, étant surtout rempli de cette idée, tous les prêtres avaient, aux yeux de cette autorité, à peu près les mêmes torts, et elle voulait se débarrasser d'eux. Le régime de la prison n'avait rien qui adoucît, pour les détenus, la peine de la captivité. Les salles qui les renfermaient étaient non-seulement beaucoup trop petites pour leur nombre, mais aussi humides et malsaines. Un matelas de trois pieds et demi de large, étendu par terre, sans couverture, devait servir à trois prisonniers. Point de tables ni de chaises. Quatre énormes baquets, placés aux quatre coins de la salle et destinés aux immondices, remplissaient l'atmosphère de miasmes putrides et causaient une infection continuelle. Chacun était obligé d'aller les vider à son tour. La nourriture consistait en biscuit de mer, délayé dans une eau tiède et grasse, en une livre de pain noir et dur, en viande à moitié cuite, divisée en autant d'onces qu'il y avait de détenus. Voilà comment était composé l'unique repas qu'on leur donnait par vingt-quatre heures. Ce traitement barbare fut ensuite modifié; ils ne couchèrent plus que deux ensemble; ils reçurent une demi-livre de viande, des haricots, des gourganes ou de la morue sèche, une livre et demie de pain de munition et trois quarts de bouteille d'un vin médiocre; puis on permit à un bureau de bienfaisance de

leur donner chaque soir à souper. Des aumônes, qui arrivèrent de divers lieux aux prêtres fidèles, leur fournirent les moyens de se procurer des aliments plus sains qu'une personne charitable de la ville prenait soin de leur faire préparer. Du reste, ils éprouvaient une grande dureté de la part de ceux qu'on avait chargés de les garder. Entassés dans une même salle, ils y étaient tellement pressés, qu'ils pouvaient à peine respirer. Un d'eux ayant ouvert, pour se procurer un peu d'air, le volet d'une fenêtre garnie de barreaux de fer, la sentinelle fit feu sur lui. La balle renvoyée à la voûte, où elle s'était amortie, blessa encore assez gravement à la tête un prêtre âgé.

On voit, par ces détails, que la haine contre la religion et ses ministres était toujours aussi profonde et aussi cruelle dans le cœur des révolutionnaires; que s'ils parurent plus humains avant la catastrophe du 18 fructidor, c'est qu'alors ils s'accommodaient aux circonstances; mais que leurs sentiments étaient constamment les mêmes, et qu'il ne leur manquait que des occasions pour les manifester. On en eut une preuve terrible à Nantes au mois de novembre de cette année. Un prêtre anglais, M. Mathieu Gruchy, y fut condamné à mort et exécuté. Né dans l'ile de Jersey, de parents protestants, il était imbu de leurs erreurs; mais Dieu, qui avait sur lui des desseins particuliers de miséricorde, permit qu'il vînt en France comme prisonnier, pendant la guerre pour l'indépendance de l'Amérique. Il s'était embarqué tout jeune sur un corsaire que captura un bâtiment français. L'équipage ayant été renfermé au château d'Angers, Gruchy y

tomba malade et entra à l'hôpital de la ville pour y rétablir sa santé. Les bons soins qu'il reçut de la part des Filles de la Charité le touchèrent et finirent par détruire ses préjugés contre la religion catholique. Il abjura le protestantisme, obtint sa liberté, et, parce qu'il y aurait eu pour lui du danger, à cause de son changement, à retourner dans son pays, il s'attacha à un négociant qui se montra tellement satisfait de sa conduite, qu'il voulut lui donner sa fille en mariage; mais le vertueux jeune homme, qui était résolu à vivre dans le célibat, n'accepta pas les offres avantageuses de son patron; il sortit même de chez lui, et, protégé par une dame pieuse et riche, veuve d'un conseiller au parlement de Bretagne, il apprit l'état de menuisier. Étant allé travailler au château de cette dame, en Bas-Poitou, il y fit la connaissance du curé de la paroisse, homme aimable et très-instruit, qui commença à lui enseigner le latin. Les progrès de Gruchy dans ses études furent si grands, qu'au bout de trois ans, on le trouva capable d'entrer au séminaire de Luçon, où il suivit le cours de théologie. Ce séminaire, tenu alors par les Lazaristes, avait pour supérieur M. Brice, mort chanoine de Saint-Brieuc, de la bouche duquel nous tenons les détails que nous donnons ici. Le pieux jeune homme, qui se montra constamment un modèle de régularité, reçut les saints ordres, et, après avoir été élevé au sacerdoce par M. de Mercy, qui, à cette époque, était évêque de Luçon, il alla successivement dans diverses paroisses de ce diocèse exercer les fonctions du ministère. Bientôt la tempête révolutionnaire et le refus qu'il fit de prêter le serment auquel on voulut l'as-

treindre, malgré sa qualité d'étranger, le forcèrent de quitter la France. Il se rendit à Jersey, où sa famille, qui ne pouvait lui pardonner sa conversion, l'accueillit mal. La demande qu'il adressa au gouvernement anglais pour obtenir la permission d'exercer dans l'île comme prêtre catholique, n'eut pas un résultat favorable. Loin même d'être traité avec bienveillance et comme un compatriote, il se vit chassé de l'île jusqu'à trois fois. Il put néanmoins convertir sa sœur; mais il n'y parvint qu'en lui donnant des instructions en secret, dans un lieu écarté, au bord de la mer. Il n'eut pas le temps d'achever la conversion de sa mère, qu'il avait aussi entreprise. En quittant Jersey pour la dernière fois, il se rendit à Londres, puis il alla à Southampton, où il se logea dans un hôpital, au milieu de soldats irlandais catholiques avec lesquels il vivait, leur distribuant des consolations, partageant leurs tristes aliments et ne songeant pas à réclamer les aumônes que le gouvernement accordait aux prêtres français. M. l'évêque de Léon, instruit de sa situation gênée, lui assura des secours, et lui fit remettre quelques guinées par l'entremise de l'abbé de Beauregard, vicaire-général de Luçon, qui, étant le supérieur du vertueux prêtre, le connaissait particulièrement.

M. de Beauregard, ayant été chargé par M. de Hercé, évêque de Dol, d'une mission dans la Vendée, à la fin d'avril 1795, quitta l'Angleterre à cette époque, et ramena avec lui en France M. Gruchy, qui retourna dans la paroisse où il était vicaire, lorsqu'il partit pour l'Angleterre. Il eut bientôt rappelé à leurs devoirs de religion tous les habitants, qui étaient témoins de ses

vertus et qu'il édifiait par la sainteté de sa vie. Une chose le préoccupait souvent : c'était la conversion de sa mère. Il voulait retourner à Jersey pour achever cette conquête, et il en sollicita plusieurs fois la permission auprès de M. de Beauregard ; mais celui-ci, craignant qu'on ne l'arrêtât dans la route, la lui refusait toujours. Enfin M. de Beauregard, ayant été obligé de s'éloigner de la Vendée, M. Gruchy se crut plus libre de réaliser son projet. Il partit de sa paroisse, se rendit à Nantes et se présentant à la municipalité, il demanda un passeport avec la qualification de menuisier. On le lui prépara et il allait le recevoir, lorsqu'arriva un officier municipal qui était prêtre marié. Il se fait représenter le passeport, et lorsqu'il y lut : *Mathieu Gruchy*, *menuisier*. « Vous mentez, lui dit-il, vous êtes prêtre. » — « Je » suis l'un et l'autre, » répond le vertueux ministre de Jésus-Christ. — « Vous êtes prêtre, reprend l'apo» stat ; vous êtes rentré en France après avoir été déjà » banni ; vous avez mérité la mort ! » — « Eh bien ! » donnez-la moi, » dit l'accusé avec douceur. On l'arrête et on le jette en prison, où il édifia tous ses compagnons de captivité. Il écrivit pour encourager les fidèles à rester étroitement attachés à la foi catholique pendant la persécution, et composa plusieurs cantiques pleins de piété. Traduit devant le tribunal, il y eut pour défenseur M. Gainche, avocat de Nantes, qui, malgré son talent et son zèle, ne put le soustraire à la mort. Dès que M. Gruchy se vit condamné, il adressa une lettre très-touchante à sa mère. Au moment de quitter la prison pour aller au supplice, il prit son crucifix et dit au chef de l'escorte qui devait

le conduire : « On ne refuse point aux condamnés à » mort leurs dernières demandes, lorsqu'elles sont in- » nocentes ; je désirerais parler à mon dénonciateur. » L'officier municipal n'osa pas se refuser à ce désir ; il vint, en effet, mais pâle et tremblant. « Ne pensez » pas, Monsieur, lui dit-il, que je vous en veuille de » m'avoir fait condamner à la mort ; celui que j'adore » sur cette croix m'ordonne de vous pardonner et m'en » donne l'exemple. Je vous pardonne, et si Dieu me » reçoit dans son sein, comme je l'espère, je le prierai » pour vous. » Puis il marcha au supplice, pieds nus, d'un pas ferme et assuré.

L'exécution d'un prêtre était une sorte de triomphe pour les révolutionnaires. Ils lui firent parcourir un grand nombre de rues de Nantes, avant de le conduire au lieu où il devait être fusillé. Il avait été averti qu'en passant dans la rue de Gorge, il recevrait l'absolution d'une fenêtre où il verrait un signe convenu. Il reconnut sans doute ce signe, car on remarqua qu'étant arrivé devant cette fenêtre, il s'inclinait avec respect. Parvenu près de la fosse qu'on avait creusée d'avance pour recevoir son corps, il dit : « Est-ce ici? » sur la réponse affirmative qu'il reçut, il se mit à genoux, baisa son crucifix et se tint prêt à recevoir le coup de la mort ; mais soit que les soldats qui étaient chargés de le fusiller ne tirassent pas juste, soit qu'ils eussent le désir de le sauver, leur première décharge ne l'atteignit pas. Ils rechargèrent leurs armes et la seconde fois ils le blessèrent seulement. Enfin une troisième décharge à bout portant acheva son martyre. Ainsi mourut ce digne prêtre, qui après avoir répondu fidèle-

ment à la grâce qui l'appelait à la religion catholique, soutint par une vie sainte sa première démarche et montra constamment sa foi par ses œuvres. Son exécution eut lieu à la fin de novembre 1797.

L'exécution de M. Gruchy ne laissa plus de doute touchant les dispositions hostiles des autorités contre les prêtres catholiques. C'était pour la troisième fois depuis 1792, que la persécution s'allumait et se montrait terrible à la religion. Cette nouvelle tempête n'ébranla pas les confesseurs de la foi, qui, avec tant de patience, avaient déjà supporté la violence de celles de 1793 et de 1796. Elle n'affaiblit pas non plus la générosité et le courage de personnes pieuses qui se dévouaient pour veiller à la sûreté des prêtres cachés et les aider à échapper aux recherches presque continuelles des persécuteurs. Parmi ces personnes dévouées on cite à Rennes quatre sœurs, nommées les demoiselles Ergault dont l'une était religieuse. Préserver les ministres fidèles des dangers qu'ils couraient et procurer des secours spirituels aux bons chrétiens, sur la discrétion desquels on pouvait compter, telle était leur occupation presque journalière, depuis la fin de l'année 1792. Elles avaient tellement fait le sacrifice de leur vie, en remplissant cette œuvre de charité, qu'elles tenaient toujours prêtes des robes blanches pour le cas où étant arrêtées elles seraient envoyées à l'échafaud. Elles recevaient surtout chez elles M. Touchet, recteur de Saint-Hélier de Rennes, que son zèle avait retenu au milieu de son troupeau. Avait-on à craindre une visite domiciliaire? M. Touchet, vêtu en garde national, sortait de la maison, accompagné de made-

moiselle Suzanne Ergault. Elle montrait alors tant d'assurance, qu'elle le conduisait dans les lieux les plus périlleux, sans qu'il soit jamais arrivé aucun accident à cet ecclésiastique. Les quatre sœurs étaient remarquables par le sang-froid qu'elles conservaient dans les occasions les plus dangereuses et par la présence d'esprit qu'elles avaient, en faisant leurs réponses au moment des fouilles. Lorsque l'orage était menaçant, ces pieuses filles conduisaient M. Touchet, habillé, comme nous l'avons dit, à une petite maison de campagne, située près de Saint-Hélier. Là, une cave servait de chapelle, et le respectable pasteur y remplissait avec plus de sécurité qu'en ville toutes les fonctions du saint ministère. On comprend que ces vertueuses demoiselles s'étaient, par leur charité et leur dévouement, acquis l'estime des bons catholiques.

Quelque violente que fût la persécution, à l'époque dont nous parlons, elle n'atteignit pas le clergé constitutionnel, et les évêques intrus purent terminer leur conciliabule à Paris sans qu'aucune vexation vînt le troubler. Ils devaient cette tranquillité à la souplesse de leurs consciences, qui s'accommodaient d'un gouvernement impie et qui souvent en partageaient les erreurs. La clôture de ce prétendu concile eut lieu le 12 novembre et finit par des acclamations, au nombre desquelles s'en trouvait une aux autorités constituées qui commençait ainsi : « Reconnaissance aux autorités » constituées qui ont protégé la liberté des délibéra- » tions du concile national, etc. » Une autre à la république était conçue en ces termes : « Que Dieu con- » serve la république; qu'il en assure la prospérité et

» qu'il donne aux Français les grâces nécessaires pour » faire un saint usage de la liberté qu'ils ont recon- » quise. » On voit, par ces deux citations, quelles sympathies existaient entre les autorités républicaines et les Pères du concile, et combien ceux-ci s'imaginaient être libres, à l'instant même où la France gémissait sous un joug de fer que le directoire faisait peser sur elle.

Du reste, cette assemblée ne produisit par le fait aucun résultat favorable à l'Église constitutionnelle. Ceux qui la composaient étaient trop éloignés du véritable esprit ecclésiastique pour pouvoir rien faire de solide, même dans l'intérêt de leur parti. On trouve à ce sujet un aveu très-curieux dans *les Annales de la religion*, rédigées sous l'influence de Grégoire et de Desbois, évêques intrus de Blois et d'Amiens. Rien de moins suspect que le témoignage du rédacteur dans cette circonstance; car il était un des schismatiques les plus obstinés qui existassent alors au monde. Voici ce passage, qui mérite d'être conservé, parce qu'il peint bien le caractère de cette réunion composée des éléments les plus hétérogènes. Il fait partie d'un article qui a pour titre : *Coup d'œil sur les opérations du concile national.*

« On sait que les hommes portent partout avec eux leurs passions et leurs préjugés : la raison et la piété peuvent en réprimer les excès, mais ne peuvent les détruire. Il n'est donc pas étonnant qu'il se soit manifesté parmi les Pères du concile deux partis bien prononcés, dès les premières assemblées préparatoires. Cette divergence des esprits a nui beaucoup sans doute à leurs opérations, elle a entravé leur marche et les a

empêchés d'approfondir certaines questions délicates qu'il a fallu abandonner. »

Dans le même article on lit encore ce qui suit, à propos d'un second concile national que les intrus se proposaient de réunir à une autre époque. « Le nouveau » concile, sentira sans doute aussi l'inconvénient de se » donner un président perpétuel, qui, tout modéré » qu'il paraisse d'abord, finit toujours par être une es- » pèce de dictateur : tant il est vrai que l'autorité la plus » faible et la plus bornée dans son principe, se laisse » emporter rapidement vers l'arbitraire et le despo- » tisme, lorsqu'elle repose toujours dans les mêmes » mains. Enfin l'expérience lui apprendra à mettre plus » de soin dans le choix et la surveillance de ses officiers, » et à se donner des secrétaires qui sachent écrire. »

Point de doute que cette accusation de prétention à la dictature ne soit dirigée contre Le Coz, président du concile. Cet homme, constamment tourmenté par le désir de se donner de l'importance, s'était beaucoup produit durant le concile et y avait montré plus d'esprit que de jugement. Il fournit, la veille de la clôture de cette assemblée, une nouvelle preuve de son défaut de tact, en écrivant à M. de Lorry, légitime évêque d'Angers, une lettre des plus ridicules. Le Coz se croyait métropolitain de Rennes, par la grâce de l'assemblée nationale, et comptait le siége d'Angers au nombre de ses suffragants. Pelletier, évêque intrus de cette ville, étant mort en 1795, le métropolitain constitutionnel regardait ce siége comme vacant. Il s'avisa donc d'adresser à M. de Lorry une invitation pathétique, pour l'engager à reprendre le gouvernement de son diocèse,

en vertu d'un décret du prétendu concile, comme si ce prélat avait perdu son titre et qu'il fût au pouvoir de ce conciliabule de le lui rendre. C'était à genoux, devant un crucifix, disait Le Coz, qu'il lui écrivait. Après lui avoir parlé du diocèse, il ajoutait que si le siége de Rennes lui convenait mieux et qu'il dépendît de lui de l'y placer, il irait dès ce moment lui en faire la proposition. Cette fanfaronnade de générosité, qui ne pouvait tirer à conséquence, ne fit aucune impression sur M. de Lorry, pas plus que le style pathétique de la lettre. Il répondit en termes très-polis à l'intrus de Rennes ; mais en même temps de manière à lui faire comprendre qu'il ne l'entraînerait pas dans le schisme. « Il y a, lui disait-il, plus de quarante ans que l'Eglise » de Jésus-Christ, dans laquelle j'ai eu le bonheur de » naître, m'a imposé de grands devoirs ; j'espère, avec » le secours de sa grâce, y être fidèle. » Voilà tout le fruit que Le Coz recueillit de sa fausse démarche.

A leur retour en Bretagne, Le Coz et Jacob s'occupèrent de soutenir leur parti par tous les moyens qui étaient en leur pouvoir. Le premier, tourmenté de la manie d'écrire portée au plus haut degré, publia à Rennes, sous le titre de *Coup d'œil philosophique sur les affaires présentes,* un opuscule qui avait pour objet de donner à ses partisans des conseils sur les choix à faire dans les assemblées primaires et électorales. Il y déployait son républicanisme, et son but sans doute était d'éloigner de la députation les hommes de bien qui avaient été envoyés de Bretagne l'année précédente à l'assemblée législative, et qui en avaient été si illégalement écartés à l'époque du 18 fructidor. Quant à

Jacob, dont le talent était moindre que celui de l'intrus de Rennes, il se contentait d'agir, et, si l'on pouvait s'en rapporter à ses assertions, il aurait à cette époque fait beaucoup de prosélytes à l'Église constitutionnelle, ce qu'il nous est bien difficile de croire, par la connaissance que nous avons du pays. Ce faux pasteur ne pouvait compter quelques partisans que dans le pays de Paimpol, où il avait été recteur et où se trouvait sa famille, et dans certains cantons du département des Côtes-du-Nord, qui sont de la Basse-Bretagne ; mais dans les autres, le nombre des schismatiques était si petit que dans la paroisse la plus populeuse du diocèse de Saint-Brieuc, celle de Loudéac, l'intrus que Jacob y avait placé n'avait que six assistants à sa messe le dimanche.

On a vu, par le récit que nous avons fait plus haut de la mort de M. Gruchy, que la persécution avait recommencé en Bretagne après le 18 fructidor ; mais soit que les prêtres catholiques fussent plus sur leurs gardes ; soit qu'il y eût parmi les autorités des hommes bienveillants, qui voulussent les ménager, il n'y eut presque pas d'arrestations à la fin de 1797, et nous ne connaissons de cette époque que celle de M. Bodinier, vicaire d'Anetz, diocèse de Nantes, qui, ayant été saisi, fut conduit à Rochefort dans le courant d'octobre de cette année ; cet état supportable dura peu, et autant l'année 1797 s'était, à son commencement, montrée sous un aspect favorable à la religion, autant l'année 1798 parut désastreuse pour l'Église de France. La haine des révolutionnaires ne gardait aucune mesure à cette époque, et ces impies ne songeaient à rien moins qu'à éteindre entièrement le flambeau de la foi dans notre patrie. Ils

comprenaient bien que le meilleur moyen d'arriver à leur but était de poursuivre sans relâche les prêtres fidèles, et de les accabler de mauvais traitements, lorsqu'ils les auraient saisis. C'était pour se défaire d'eux un moyen moins odieux que la guillotine et presque aussi certain. Le directoire l'employa constamment, et s'il versa peu le sang des prêtres, il leur rendit souvent la mort plus lente et plus douloureuse par les tourments qu'il leur fit éprouver.

Les ministres de la religion n'étaient pas les seules victimes de la persécution directoriale. Beaucoup de laïques eurent aussi à souffrir mille vexations à cause de leur attachement à la foi. Une des folies de la convention avait été de changer le jour de repos et de le placer aux dix, vingt et trente de chacun des nouveaux mois qu'elle avait inventés. On espérait réussir ainsi à faire oublier le dimanche. Ce jour de repos appelé décadi devait être observé par tout le monde. La loi défendait le travail, la vente publique des marchandises, et prohibait les foires et les marchés. Dans les campagnes de la Bretagne, on ne tint aucun compte de ces innovations impies, si ce n'est pour les foires et les marchés, disposition à laquelle il fallut bien se conformer, et qui fit un très-grand tort au commerce, attendu que, quand ces réunions tombaient le dimanche, presque personne ne s'y rendait. Dans les villes et surtout dans les principales de la province, il y eut de nombreux profanateurs du jour du Seigneur. Mais il se trouva aussi des marchands chrétiens, qui ne voulaient pas ouvrir leurs boutiques le dimanche, et qui vendaient le décadi ; ils furent condamnés à une amende

et même à la prison. Nous avons déjà dit un mot de cette folie révolutionnaire, et des tracasseries dont elle devint l'occasion ; nous en parlons encore ici parce que pendant l'année 1798 ces vexations devinrent plus fréquentes et plus oppressives.

Une des causes qui rendait le directoire si persécuteur, était ses faciles succès contre le pape Pie VI. Ce pontife, après s'être vu dépouillé d'une partie de ses États, avait été forcé de reconnaître la république cisalpine, à laquelle on réunit les pays qu'on lui ôtait. Tous ces sacrifices devinrent pour lui inutiles. Le 11 janvier, son ambassadeur en France fut arrêté à Paris, et, le 15 février, au moment où il recevait les félicitations des cardinaux à l'occasion de l'anniversaire de son avénement au souverain pontificat, un protestant, qui habitait Rome, vint dans son palais lui annoncer qu'il avait cessé de régner. Les Français s'étaient, depuis près de quinze jours, emparés de la capitale du monde chrétien. Ils en firent partir le pape, le transférèrent à Sienne, où ils le placèrent dans un couvent d'Augustins. Ainsi, il n'y avait, à cette époque, que sujets d'affliction et de larmes pour les bons catholiques. Le chef de l'Église était captif, et les prêtres fidèles se voyaient, surtout en Bretagne, continuellement harcelés par des troupes, au pouvoir desquelles ils finissaient par tomber. Les prisons se remplissaient de ces vénérables proscrits, que leurs compatriotes traitaient avec une injustice et une cruauté que n'avaient pas, pour leurs confrères déportés, les étrangers chez lesquels ceux-ci étaient allés chercher un asile.

En effet, le gouvernement anglais se montra plein

de bienveillance relativement à une demande importante que lui fit l'évêque de Léon, et qui avait pour objet le bien spirituel des Français prisonniers en Angleterre. La guerre continuait depuis cinq ans entre les deux pays, et les chances en étaient presque toujours favorables à la Grande-Bretagne. Les marins qui montaient les vaisseaux de l'État, ou qui faisaient partie des équipages des corsaires évitaient avec peine la poursuite des Anglais ; ils étaient souvent pris, et leur nombre, dans les prisons d'Angleterre, s'éleva à plus de trente mille. Là, plongés dans une misère profonde, ils recevaient à peine la nourriture nécessaire pour se soutenir, et n'avaient pour vêtements que de méchants haillons ; mais leurs nécessités corporelles n'étaient pas encore les plus déplorables, leurs besoins spirituels se trouvaient bien plus pressants. Qu'on s'imagine une réunion si nombreuse d'hommes, imbus de tout ce que les principes révolutionnaires avaient de plus impie et de plus immoral, livrés, pour la plupart, à une corruption si grande, que nous n'osons pas même l'indiquer. Telle était la situation des malheureux prisonniers de guerre français, détenus à Porchester, Portsmouth, Plymouth, Bristol, Norman-Cross, Chatam, etc. Tant de maux réunis émurent les entrailles du charitable évêque de Léon. Il obtint du gouvernement anglais les permissions nécessaires pour que des prêtres français pussent pénétrer dans les prisons qui renfermaient ces malheureux. L'appel qu'il fit au zèle du Clergé déporté fut entendu, et des ecclésiastiques capables allèrent courageusement entreprendre l'œuvre difficile de donner une mission aux

prisonniers. Ils s'adressèrent d'abord aux moins déraisonnables de ces pauvres gens, et par leur patience, ainsi que par leurs discours pleins de force et d'onction, ils gagnèrent plusieurs de ceux qui d'abord s'étaient montrés rebelles à la parole de Dieu. Parmi ceux qui se convertirent, il y en avait, en grand nombre, qui étaient attaqués de maladies mortelles et touchaient à leur fin. La résignation et le bon exemple de ces malades produisit un effet salutaire sur leurs camarades; les conversions se multiplièrent et les missionnaires finirent par être dédommagés des rebuts et même des violences qu'ils avaient éprouvés, surtout de la part de soldats des troupes de terre, qui se trouvaient mêlés aux marins. Plusieurs prêtres bretons prirent part à cette sainte œuvre, et l'un d'eux se dévoua au service des prisonniers. C'était M. Ruello, recteur de Loudéac et ancien membre de l'assemblée nationale. On voyait ce pasteur respectable porter un sac sur l'épaule et aller faire les commissions de ses malheureux compatriotes.

Les prêtres français, qui s'efforçaient de ramener à Dieu ces infortunés, voulurent non-seulement travailler au salut de leurs ames, mais aussi soulager leurs nécessités corporelles, et surtout leur procurer des vêtements. Pour y réussir, ils s'adressèrent à M. de la Marche, qui était toujours disposé à prendre part aux œuvres de miséricorde auxquelles il pouvait coopérer. Dès qu'il eut reçu les lettres des missionnaires, qui lui exposaient le besoin pressant des prisonniers, il se réunit à d'autres évêques français qui, comme lui, habitaient Londres. Ces prélats, de concert, ouvrirent une sorte de souscription entre eux et la proposèrent aux ecclé-

siastiques émigrés. Elle consistait à donner leur vieux linge et leurs vieux vêtements dont ils pouvaient à la rigueur se passer. On engageait ces ecclésiastiques à faire parvenir sans délai ces objets dans un lieu désigné, afin qu'ils pussent être emballés et adressés à des prêtres français qui habitaient Plimouth, Porsmouth, Norman-Cross, etc. Les prêtres émigrés, quoique pour la plupart très-pauvres, répondirent avec empressement à l'invitation des évêques et donnèrent une peuve manifeste de leur charité envers des compatriotes, parmi lesquels il s'en trouvait peut-être qui avaient été leurs persécuteurs. De tous côtés il arriva tant de hardes au lieu désigné que leur poids s'éleva à plus de deux milliers et demi. Les frais de caisses, d'emballage et de port furent assez considérables pour obliger à proposer une petite souscription, afin de pouvoir les acquitter. Ces vêtements, distribués ensuite aux prisonniers, leur vinrent bien à propos, car on assurait qu'un grand nombre d'entre eux avait déjà passé deux hivers dans un état de dénûment absolu.

Si les Français prisonniers en Angleterre étaient très-malheureux, il y en avait d'autres qui éprouvaient aussi toutes les rigueurs de la captivité dans leur propre patrie. Nous voulons parler des prêtres détenus à Rochefort. Il en arrivait dans cette ville de tous les points de la France, et la Bretagne surtout en fournit un assez grand nombre. Plus leur nombre augmentait, plus leur position devenait pénible, car ils étaient entassés dans des prisons trop peu spacieuses pour pouvoir les contenir aisément. La haine de la religion et de ses ministres fidèles augmentait le nombre des victimes,

même contre le texte des lois révolutionnaires. Ainsi les autorités de Quimper envoyèrent à Rochefort, comme destiné à la déportation, M. l'abbé Hyacinthe Labarre Dulaurent, vicaire-général de ce diocèse. Ce vénérable ecclésiastique, ancien grand-maître du collége de Navarre, à Paris, était alors âgé de quatre-vingt-quatre ans, et, à cet âge avancé, il n'avait rien oublié; aussi étonnait-il, par la solidité, la variété et l'étendue de ses connaissances, ceux qui conversaient avec lui. En passant à Saint-Fulgent, dans la Vendée, pour se rendre à Rochefort, il eut le malheur de tomber entre les mains d'un prêtre apostat et marié, commissaire du directoire, qui le fit charger de chaînes, et le respectable vieillard eut les mains tellement serrées que le sang en sortait. Ce fut dans ce déplorable état qu'il arriva à la prison. Il survécut néanmoins à ces mauvais traitements, car étant entré à l'hôpital de la Marine, le 23 janvier 1798, il ne mourut que le 16 décembre suivant. M. Dulaurent était d'une haute taille et d'une belle figure. C'est le portrait qu'en fait, dans ses mémoires, M. de Beauregard, évêque d'Orléans, qui avait été son compagnon de captivité et qui en parle avec beaucoup d'estime.

Entre les nombreuses arrestations de prêtres qui, à cette époque, eurent lieu en Bretagne, celle de M. Bougeard fut remarquable par la noirceur de la trahison dont il devint la victime. Cet ecclésiastique était né dans la paroisse d'Iffendic, diocèse de Saint-Malo; il appartenait à une famille ancienne et respectable du pays. Élevé par des parents très-pieux, il se distingua lui-même par sa piété, et il venait d'être ordonné

prêtre, lorsque la révolution commença. Il n'en partagea pas les erreurs; au contraire, resté dans sa paroisse natale, il y soutint la foi des fidèles, et s'y rendit très-utile par l'exercice du saint ministère. Au milieu de sa famille, qui le chérissait, il put travailler au salut des ames et conserver sa liberté jusqu'en l'année 1798. A cette époque, la haine contre les prêtres fidèles qui remplissait le cœur des révolutionnaires du pays leur fit résoudre d'arrêter M. Bougeard, qui se tenait caché. Pour obtenir la réussite de ce dessein, on s'adressa à un mendiant qui demeurait près de Vau-Savelin, maison d'habitation de la mère de ce respectable ecclésiastique. Ce mendiant y recevait l'aumône chaque semaine, et il porta l'ingratitude jusqu'à trahir le fils de sa bienfaitrice. Un soir, qu'il était aux aguets, il vit M. Bougeard entrer chez sa mère. Aussitôt il part pour Montfort-la-Canne, petite ville peu éloignée d'Iffendic, et le dénonce aux autorités. Un agent du pouvoir, accompagné de deux fusiliers, se rend aussitôt au Vau-Savelin, tandis que le mendiant y parvenait par une autre route. Ils se rencontrèrent dans le lieu qu'ils s'étaient indiqué d'avance. C'était un champ, dans lequel M. Bougeard se trouvait aussi avec les domestiques de sa mère, qui y travaillaient. Il venait d'y achever la récitation d'une partie de son bréviaire, lorsque les trois hommes armés parurent. Le mendiant, qui était présent, leur tint le langage de Judas aux Juifs, voilà celui que vous cherchez. Alors, assurés de leur proie, ils lui dirent : « Coquin, si » tu bouges, tu es mort. » M. Bougeard reste immobile et les attend tranquillement. Ils lui ordonnent de se rendre avec eux à Montfort, il les suit sans résistance. Quoi-

que la ville de Montfort ne fût pas mauvaise, il s'y trouvait cependant de la populace qui chargea le digne prêtre de huées, lorsqu'il parut, et qui le bafoua, tandis que sa mère et les autres habitants du Vau-Savelin étaient plongés dans la douleur la plus profonde. Cette arrestation se fit vers la fin de 1797, ou le commencement de 1798.

Conduit de Montfort à Rennes, M. Bougeard fut enfermé à la tour le Bat et placé parmi des prisonniers atteints de maladies et couverts de vermine. Il eut beaucoup à souffrir sous tous les rapports dans la compagnie de ces gens, qui lui communiquèrent la gale. Il demanda vainement un médecin pour se faire traiter ; on eut la barbarie de le lui refuser et de lui donner ce refus d'une manière brutale. Après quelque temps de détention à Rennes, on l'embarqua avec plusieurs autres prêtres pour le conduire à Rochefort. Jeté à fond de cale du bâtiment, il y était tellement enfermé, qu'il pouvait à peine respirer. Avant de quitter Rennes, il écrivit à sa mère une lettre qui est un monument de sa foi et de sa charité. Il commence par la consoler, en lui rappelant les sentiments que la religion inspire. Il lui dit que son sacrifice est fait et qu'il s'estime heureux de souffrir pour une si bonne cause. Il lui recommande surtout d'oublier que le mendiant a été son ennemi et de continuer toujours à lui faire l'aumône. « Pour moi, disait-il, je lui pardonne » de tout mon cœur ; il est plus à plaindre que moi. » J'espère que vous en ferez autant ; c'est ce que j'at- » tends de votre religion et de votre tendresse pour » moi. » Cette lettre fut comme le testament de ce digne fils, adressé à une mère chérie. Il contracta sur le vais-

seau, qui le portait à Rochefort, une maladie qui eut pour lui des suites funestes. Nous en parlerons plus tard.

Suivant une des dispositions de la loi du 19 fructidor, les prêtres réfractaires étaient de nouveau, comme nous l'avons dit, soumis à la déportation. Le directoire choisit pour lieu de leur exil la Guyane française, pays extrêmement malsain et où ils devaient être privés de toutes les commodités de la vie. Un premier envoi de prêtres eut lieu de Rochefort le 12 mars, 1798. On les embarqua sur la frégate *la Charente* avec un certain nombre de laïques, déportés comme eux, et la plupart pour causes politiques. Le total des prisonniers se montait à cent quatre-vingt-treize, parmi lesquels il y avait cent cinquante-cinq prêtres, clercs ou religieux. Dans ce nombre se trouvaient trente-un prêtres, un diacre et un clerc bretons. Tous les diocèses de la province, excepté celui de Treguier, y comptaient quelques membres de leur Clergé. Les plus remarquables étaient MM. Delacroix, principal du collége de Dol; Le Jolly, recteur de Plémet, diocèse de Saint-Brieuc, et dont nous avons déjà parlé; Poigné, recteur de Saulnières, diocèse de Rennes; Le Divellec, l'un des quatre archiprêtres de la cathédrale de Vannes; Denoual, autre archiprêtre de la même cathédrale; Vallée, recteur de Plouhinec, même diocèse; de Kericuff, natif de Morlaix et chanoine à Saint-Denis près de Paris. Deux déportés étaient religieux : le Père Feutrai de Vannes, Trinitaire de la maison de Fontainebleau, et le Père Coursin, Capucin de Vannes.

Parmi ces ecclésiastiques, il s'en trouvait un qui n'était que simple tonsuré et qui n'en subit pas moins deux

fois la déportation, par une de ces injustices révoltantes qui étaient si communes pendant la révolution. Il se nommait Henri Agaisse et était né à Rezé, diocèse de Nantes. Il appartenait à une famille respectable, avait un frère prêtre, qui vit encore au moment où nous écrivons et qui est curé de la paroisse de Château-Thébaut. Sa mère, femme très-vertueuse, eut beaucoup à souffrir pendant la guerre de la Vendée, et à cette époque elle éprouva le secours spirituel de Dieu dans une circonstance très-délicate. Elle avait une fille jeune, qui se trouva exposée à la brutalité d'un soldat républicain. La mère, qui voyait le danger que courait son enfant, fit un vœu à la sainte Vierge. Le misérable avance, puis recule; avance de nouveau, recule encore, comme s'il était repoussé par une main invisible, et enfin disparaît sans avoir fait aucun mal. Le péril était d'autant plus grand qu'à ce moment même les troupes républicaines incendiaient le village où cette scène se passait, en massacraient les habitants et les brûlaient dans leurs maisons; c'était près de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu. M. Agaisse, dont nous avons à parler, avait été déporté en Espagne avec les prêtres du diocèse de Nantes qu'on y envoya en 1792. Il resta dans ce pays jusqu'à l'année 1797 qu'il crut pouvoir rentrer en France. Il parvint jusqu'à Bordeaux avec un passeport espagnol. Dans cette ville, on lui en proposa un autre sur lequel on devait lui donner la qualité de marchand ou de cultivateur. Sa délicatesse de conscience était si grande qu'il aurait cru, en l'acceptant, coopérer à un mensonge et il le refusa. Il s'achemina vers Nantes, afin de rentrer dans le sein de sa famille; mais comme il passait à Saint-Fulgent,

le prêtre marié, dont nous avons déjà parlé et qui maltraita si cruellement M. Dulaurent, l'arrêta et le fit déposer dans la prison de Montaigu. M. Agaisse, de Château-Thébaud, informé de l'arrestation de son frère, qu'il aimait tendrement, fait partir un jeune homme qu'il élevait et un de ses parents pour le délivrer. Les deux envoyés essaient avec zèle de remplir leur commission et proposent au prisonnier de s'évader. La chose était d'autant plus facile qu'il avait la permission de sortir de la prison sur parole ; mais cette parole était pour lui un lien qu'il ne put se permettre de rompre, et il refusa constamment de se rendre aux sollicitations des deux jeunes gens qui le pressaient de les suivre. Son frère lui-même, qui sous un déguisement vint le visiter, ne le trouva pas moins inflexible. Transféré successivement à Fontenay et à Niort, il fut enfin conduit à Rochefort, pour être déporté. Il arriva dans cette dernière ville le 27 octobre 1797. Le lendemain, écrivant à sa mère, pour laquelle il avait un profond respect et une grande tendresse, il lui tint un langage qui montre bien les vifs sentiments de piété dont il était animé. « Tout le monde, lui dit-il, com-
» patit à mon sort, les administrations même ; mais
» quelque chose qui arrive, je serai toujours content,
» car je suis persuadé que tout sera pour la plus grande
» gloire de Dieu et pour mon salut. Oh ! ma bonne
» mère, que notre séparation me coûte ! Je ne pus vous
» faire part de mon voyage ; il fut trop précipité......
» Nous n'avons eu qu'à nous louer de la gendarmerie et
» des volontaires qui nous ont accompagnés ; les fidèles
» nous ont assistés tout le temps que nous sommes

» restés à Niort. C'est cependant dans cet endroit » que nous avons été plus maltraités par le geôlier...... » Ne vous attristez point, ma bonne mère, consolez- » vous ; prenez courage et priez le Seigneur pour » moi... Encore une fois ne vous attristez point. Dieu » soit béni ; il faut savoir faire des sacrifices. Celui-ci » me coûte beaucoup, je vous l'avoue ; mais ce qui me » console, c'est pour Dieu que je souffre. Oh ! il m'en » récompensera bien...... Ici je ne manque de rien ; » nous sommes tous contents... Oh ! ma bonne mère, » rappelez-vous ce que je vous ai dit à Montaigu : ai- » mons Dieu, n'aimons que lui seul. Oh ! pour moi, » je veux me consacrer entièrement à son service. » Ce vertueux jeune homme n'était pas à son début dans le service de Dieu, lorsqu'il prenait la résolution qu'on vient de lire. Il édifiait tout le monde dans la prison de Rochefort par sa douceur, son innocence, sa sérénité et sa modestie. Une de ses occupations était de consoler les déportés qui arrivaient chaque jour, accablés de lassitude, souvent après quarante et même soixante jours de marche. Les prêtres de la Belgique, dont le pays était depuis peu d'années réuni à la France et qui n'étaient guère habitués à nos usages, excitaient surtout sa charité. Il leur préparait leurs lits, les aidait à nettoyer leurs habits, et plus d'une fois, sous le prétexte de leur ôter leur chaussure, il leur baisait les pieds par respect, les regardant comme des confesseurs de la foi.

La frégate qui devait porter les déportés à la Guyane était à peine sortie du pont de Rochefort que des bâtiments anglais vinrent l'attaquer. Elle fut obligée de se

battre contre eux pendant toute une nuit, et, dans la crainte d'être prise, elle se vit forcée de s'échouer. Aussitôt les matelots se jetèrent sur les effets des déportés, qu'ils pillèrent autant qu'ils le purent. *La Charente*, étant hors d'état de tenir la mer, à cause des avaries qu'elle avait reçues dans le combat, on transféra, au bout d'un mois, les proscrits qu'elle renfermait sur une autre frégate, nommée *la Décade*. Ils eurent bientôt à se plaindre de ce changement; car autant le capitaine et l'équipage de *la Charente* étaient bons, humains, bienveillants à leur égard, autant le commandant de *la Décade* se montra dur, exigeant et despote envers eux. Cette frégate mit à la voile le 25 avril 1798, emportant loin de leur patrie des prêtres auxquels on ne pouvait reprocher aucun crime et qu'on exilait à cause de leur attachement à la foi. La traversée fut très-pénible pour les déportés, par la rigueur avec laquelle on les traita et qui rappelait celle qui, quatre ans plus tôt, avait été exercée contre tant d'autres prêtres sur les vaisseaux de Rochefort. Ceux-ci étaient placés dans l'entre-pont et renfermés depuis six heures du soir jusqu'à sept heures du matin. Les hamacs, qui leur servaient de lits, étaient suspendus les uns sur les autres et tellement rapprochés que ceux qui les occupaient couraient le risque d'être étouffés, ou d'étouffer eux-mêmes ceux qui se trouvaient au-dessous d'eux, dans le rang inférieur. Une consigne très-sévère venait encore rendre leur position plus pénible dans ce bâtiment, aussi la traversée leur parut-elle un véritable supplice. Ils en virent la fin le 12 juin, jour où ils abordèrent à Cayenne.

Malgré l'envoi à la Guyane des cent cinquante-cinq prêtres dont nous avons parlé, les prisons de Rochefort étaient toujours encombrées, parce que les arrestations qui se faisaient continuellement en France et en Belgique augmentaient le nombre des détenus. Des maladies graves ne tardèrent pas à se déclarer parmi eux et plusieurs succombèrent. Quoique le but réel du directoire fût de faire périr ces respectables victimes de sa tyrannie, il n'entrait pas cependant dans sa politique de les sacrifier d'une manière trop visible. Il prit donc la détermination d'envoyer à l'île de Ré, où se trouve une citadelle, les prêtres renfermés à Rochefort et destinés à la déportation ; mais qui étaient malades, ou infirmes ou incapables de soutenir la mer. Dès le 30 octobre 1797, on y avait conduit un prêtre breton ; c'était M. Bodinier, vicaire d'Anetz, diocèse de Nantes, et qui, nous le pensons, y arriva l'un des premiers. Le nombre des déportés dans cette île augmenta beaucoup au mois de juin 1798. M. Gallo, prêtre de Saint-Patern à Vannes, y débarqua le 25 mai, et fut suivi dans le mois suivant de quatorze autres ecclésiastiques de Bretagne, parmi lesquels se trouvait M. Le Bescond de Coatpont, alors recteur de Ploulan, diocèse de Quimper, et depuis curé de Brest. Ils étaient renfermés dans la citadelle et en si grand nombre qu'on le porte à douze cents, y compris plusieurs laïques. L'espace qu'ils occupaient était si insuffisant pour tant de détenus, que plus d'un quart logeait dans des greniers, sous les tuiles. Leur nourriture n'était pas meilleure que leur logement ; on leur donnait des haricots, des fèves et de la merluche, de mauvaise qualité. Ils n'a-

vaient de viande qu'une fois par décade, c'est-à-dire par dix jours, et l'on affectait de la leur distribuer le vendredi. Cette provocation à la transgression de la loi de l'abstinence, engagea les déportés à demander que leurs vivres leur fussent donnés crus. Ils étaient obligés de sortir de la citadelle et d'aller les chercher en ville dans un local nommé *la Cambuse*. Les prêtres fidèles trouvèrent les moyens de pouvoir célébrer la messe dans leur prison, et l'on conserve encore avec respect, dans l'île de Ré, quelques-unes des pierres sacrées sur lesquelles ils offraient le saint sacrifice.

La persécution rallumée contre le Clergé catholique n'atteignait nullement les prêtres constitutionnels, et si quelques-uns d'eux furent arrêtés et déportés à l'époque dont nous parlons, ce n'était que pour des faits particuliers; mais les autres jouissaient d'une entière liberté, et ils en profitaient pour soutenir leur schisme. Dans le diocèse de Quimper, il n'y avait plus d'évêque intrus depuis la mort d'Expilly. Un presbytère gouvernait le troupeau schismatique. Stimulé sans doute par Le Coz, qui avait conservé dans ce pays une influence pernicieuse, ce presbytère provoqua l'élection d'un nouvel évêque intrus. A Brest, les marins de la paroisse de Recouvrance, qui généralement étaient républicains, prirent part à cette élection et y donnèrent leur vote. A Saint-Louis, principale paroisse de la ville, le curé intrus voulut rester étranger à cette opération et ne l'annonça même pas à ses partisans. Les lois de l'Eglise déclarent irréguliers, c'est-à-dire inhabiles à exercer les fonctions du saint ministère, tous ceux qui ont participé à une condamnation à mort. Audrein, régi-

cide, était dans ce cas ; mais quelle autorité pouvaient avoir les lois canoniques sur des hommes accoutumés depuis long-temps à les violer? Le sang de son roi, dont ce malheureux prêtre était couvert, ne devint donc pas un obstacle à sa promotion à l'épiscopat. Le Coz, assisté de Le Masle et de Jacob, le sacra dans la cathédrale de Quimper, le huitième dimanche après la Pentecôte, qui, cette année, était le 22 juillet. Le verbeux intrus de Rennes ne laissa pas échapper cette occasion de parler, et commença la cérémonie par un discours. Le rédacteur des *Annales de l'Eglise constitutionnelle* prétendit, dans un article de Quimper, que la cathédrale pouvait à peine contenir la foule du peuple qui assistait à cette cérémonie et que des Catholiques en grand nombre voulurent y prendre part. Nous doutons de la vérité de ces assertions, qui, si elles sont exactes, peuvent s'expliquer par la curiosité de voir une fonction épiscopale assez rare en province.

Dès le lendemain de son sacre, Audrein écrivit au pape Pie VI, une lettre de communion assez courte, et qui ne renfermait guère que des expressions banales de respect et d'attachement. Il la commençait ainsi : « Les ministres et les citoyens catholiques du diocèse » du Finistère viennent de me choisir pour succéder, » en qualité de premier pasteur, au vertueux Expilly, » immolé par la tyrannie. » On voit quelle était l'impudence de cet homme ; car il ne pouvait pas ignorer que le Saint-Siége avait condamné les élections populaires dont il se prévalait comme d'un titre pour envahir le siége de Quimper ; que le souverain Pontife s'était élevé avec force contre Expilly, et ne voulait avoir

aucune communication avec les auteurs et les fauteurs du schisme qui depuis plus de sept ans désolait l'Église de France.

Cherchant à imiter les véritables pasteurs, ce loup, couvert d'une peau de brebis, crut devoir adresser à ses partisans une lettre prétendue pastorale. Elle n'a rien de remarquable pour le style, et elle est surtout entièrement dépourvue de cette onction qui coule de source sous la plume des pasteurs selon le cœur de Dieu. Il dit d'abord que c'est le Seigneur qui l'envoie, assertion qu'il ne prouve pas. Il rappelle qu'il y a vingt-quatre ans qu'il a quitté le pays, après avoir professé, pendant quatorze ans, les humanités au collége de Quimper. Ce sont ses élèves qui ont appelé l'attention sur lui, et ont voulu qu'on les oubliât pour ne songer qu'à leur ancien maître. En parlant de sa mission, on voit qu'il n'est pas rassuré sur sa légitimité. « Pour » effrayer notre zèle, voudrait-on nous faire accroire » que des esprits prévenus vont méconnaître notre mis- » sion? Quoi! chez un peuple qui, attaqué par deux » grands monstres, le fanatisme et l'athéisme, a osé » leur dire : *Vous viendrez jusqu'ici, et ici vous* » *briserez les flots de votre orgueil*; des individus » favoriseraient de prétendus pasteurs contre le gou- » vernement de leur pays? Quoi! l'exemple de cette » ville départementale, devenue, par le bon esprit de » ses habitants, un sujet d'admiration pour les autres » contrées de la république, cet exemple ne serait pas » suivi par toutes les villes du département? Lorsque » les premiers magistrats, pour la sagesse de leur » administration, sont en possession de faire aimer les

» nouveaux principes aux plus grands partisans même » de l'ancien régime, il se trouverait ailleurs des esprits » assez brouillons, des cœurs assez mauvais pour tour- » ner au profit de l'anarchie une confiance qui ne » leur a été donnée que pour le bonheur de leurs » frères. »

On voit que ce fier républicain savait trouver des accommodements à l'austérité de ses principes et qu'en injuriant les prêtres catholiques, car ce sont eux qu'il traite de brouillons, il ne négligeait pas de distribuer l'encens de la louange aux autorités civiles qu'il croyait avoir intérêt à ménager : du reste, il était à peu près seul à louer la sagesse des magistrats de cette époque, car, loin d'avoir la modération, l'impartialité et la bienveillance dont doivent être animés tous ceux qui sont chargés de rendre la justice à leurs concitoyens, à quelque titre que ce soit, les magistrats et les administrateurs n'étaient généralement alors que de violents persécuteurs de la religion catholique et de ses plus dignes ministres. Les autorités avaient été changées après le 18 fructidor et remplacées par des patriotes ardents, qui se montraient ennemis déclarés des prêtres fidèles.

Nous pouvons en citer ici un exemple, c'est une lettre adressée par le commissaire du directoire exécutif près l'administration municipale de Pontscorf, département du Morbihan, aux agents et adjoints du ressort (1).

(1) Cette lettre est insérée dans les *Annales philosophiques*, publiées en 1796, tome 2. On y assure qu'elle a été transcrite du registre de la correspondance de ce commissaire.

Pontscorf, 19 ventôse an VI (9 mars 1798).

« La loi tolère et protége les cultes; mais elle défend qu'il soit fait aucune invitation, ni proclamation contraire aux lois.

» Je sais que dernièrement, dans l'église de Caudan, il a été annoncé une quête pour améliorer le sort des détenus à Rochefort. L'humanité et la bienfaisance sont des vertus républicaines; mais elles ne doivent être employées que pour soulager ceux qui, par leur constance et leur attachement à la république, ont éprouvé des revers de fortune. Je vous invite à étendre votre bienfaisance sur ces derniers; celui qui est frappé par la loi doit subir la peine qui lui est infligée, et ceux qui adoucissent la juste punition des coupables, deviennent, pour ainsi dire, les complices de leurs crimes.

» Je vous invite donc, citoyens, à rappeler vos administrés à leurs devoirs, afin qu'ils m'évitent la peine de leur faire de justes reproches.

» P. GIRARDON. »

Ainsi des Français paisibles, par la seule raison qu'ils appartenaient au Clergé catholique, ne pouvaient trouver aucune équité à leur égard chez les agents du pouvoir. Loin de là, ceux-ci croyaient que tout leur était permis contre eux. Il en était ainsi des militaires, qui parcouraient toute la Haute-Bretagne, organisés en colonnes mobiles. Ces militaires, oubliant que le principal devoir du soldat est de combattre les ennemis du

dehors et de protéger ses compatriotes, étaient devenus de véritables bourreaux qui massacraient les ecclésiastiques, lorsqu'ils pouvaient les saisir. Ils firent plusieurs victimes dans le courant de l'année 1798. Le premier prêtre qui périt de cette manière, à cette époque, fut M. N. Georgelin. Il était de la paroisse de Plœuc, près de Moncontour, diocèse de Saint-Brieuc. Élevé au sacerdoce depuis la révolution, il se montrait animé d'un zèle que la longue durée de la persécution n'avait pu ralentir, on le nommait le Xavier du pays. Un jour qu'il s'était rendu dans un village de la paroisse de Plessala pour assister un mourant, il survint une troupe de bandits nommés *contre-chouans*, qui étaient à la solde de la république, et qui portaient par leurs excès la désolation dans les campagnes. Ils arrachèrent avec violence M. Georgelin d'auprès du lit du malade, le traînèrent à quelque distance de la maison où ils l'avaient trouvé, et le fusillèrent. Il n'était âgé que de vingt-sept ans. Nous supposons qu'il avait été ordonné prêtre en Angleterre.

Le mois suivant un respectable recteur du diocèse de Rennes, celui de Laignelet, M. Duval, éprouva le même sort. Il était né à Montour, et avait rempli les fonctions de vicaire d'abord à Coësmes, puis à Notre-Dame-de-Vitré. Nommé à sa cure, en 1787, il n'y jouit pas long-temps de la tranquillité, car bientôt la tourmente révolutionnaire se montra menaçante pour l'Église de France. M. Duval, qui de bonne heure avait prévu les dangers du schisme, en avait tellement prémuni son peuple, que pas un de ses paroissiens n'y participa, et que, lorsqu'un intrus arriva à Laignelet, il

ne put trouver personne pour lui servir la messe. Une conduite si chrétienne de la part de son troupeau le lui rendit encore plus cher, et il résolut de ne pas s'en séparer. Il laissa donc partir pour l'exil son vicaire et son ami, M. Brette, mort depuis chanoine de Rennes, et sut se soustraire à la loi de la déportation. Ce digne pasteur resta pendant plus de cinq ans caché dans sa paroisse ou dans les environs, affermissant ses ouailles dans la foi, par l'exercice du saint ministère, et les édifiant par ses exemples. Le 9 février 1798, on l'informa de la naissance d'un enfant dans la forêt; aussitôt il promit d'aller le baptiser à neuf heures du soir. Malheureusement un jeune homme, qu'il avait comblé de ses bienfaits, et qui se montra dans cette occasion un monstre d'ingratitude, eut connaissance de la sortie de M. Duval. Il en informa les contre-chouans, et alla l'attendre avec eux à sa sortie de la forêt. Ils le virent bientôt paraître, et le misérable qui le trahissait, l'ayant examiné avec soin, jusqu'à lui ôter le chapeau pour mieux le reconnaître, dit à ses complices : C'est lui. Aussitôt un coup de fusil fait tomber mort ce vénérable pasteur, qui périt ainsi victime de son zèle.

Le lendemain matin sa domestique alla reconnaître son corps et le fit déposer au presbytère qui était vacant. Un chirurgien, qu'on avait chargé de faire l'ouverture du cadavre, éprouva un grand étonnement, ainsi que ceux qui assistaient à l'opération, en voyant que le corps avait conservé les couleurs d'un homme vivant, et qu'au premier coup de bistouri, il en sortit un sang vermeil et limpide. Ce fait est attesté par madame Duval, de Rennes, belle-sœur du recteur de

Laignelet et qui vit encore au moment où nous écrivons. Il fut inhumé dans le cimetière de sa paroisse et près de la porte principale de l'église. Sa mémoire est en vénération dans ce canton.

La mort de M. Duval causa une grande affliction dans un pays où l'attachement à la religion catholique était si vif et si sincère. Il en fut ainsi d'un autre crime du même genre commis au mois de juin ou juillet suivant dans le Morbihan. On y eut également à regretter la mort d'un recteur du diocèse de Vannes, celui de Saint-Vincent-sur-Oust, nommé M. Briend, qui périt dans sa paroisse d'un coup de fusil qu'on tira sur lui. La justice ne parut pas même songer à punir les auteurs de ces meurtres. Comment aurait-elle pu agir? puisque le directoire donnait à cette époque l'exemple de la haine la plus violente contre les prêtres catholiques. Il les faisait rechercher avec soin et emprisonner; puis ces confesseurs de la foi étaient conduits comme des criminels à Rochefort, et de là à l'île de Ré ou à la Guyane. C'est ainsi que nous avons vu nous-même des gendarmes traîner enchaîné le respectable recteur de Ménéac, M. Lemée, du diocèse de Saint-Malo. Il resta long-temps en prison à Saint-Brieuc, et n'alla à Rochefort que dans le courant de l'année 1799, retard qui le préserva de la déportation hors de France; mais un grand nombre d'autres prêtres n'eut pas le même bonheur. Le directoire fit encore partir pour la Guyane, le 1er août 1798, sur la corvette *la Bayonnaise*, cent-un prêtres avec quelques laïques. Parmi tous ces ecclésiastiques, il ne se trouvait qu'un Breton : M. Massiot, vicaire de Saint-Hélier de Rennes, et le

Père Marduel, religieux Augustin, Lyonnais de naissance, mais qui, à l'époque de la révolution, habitait le couvent de son ordre à Rennes, et paraît avoir continué de rester dans cette ville jusqu'au moment de sa déportation. La traversée fut très-pénible pour les déportés. La nuit ils étaient enfermés dans l'entre-pont, où la vermine fourmillait et où ils se trouvaient comme dans une fournaise. Pendant le jour le soleil les brûlait sur le pont. Ils étaient la plupart sans argent et sans linge, livrés aux tristes pensées que leur inspirait leur exil et aux inquiétudes que leur causait leur avenir. Les ecclésiastiques avaient de plus à gémir sur le triste état dans lequel ils laissaient la religion en France, les temples fermés, les peuples sans pasteurs; partout l'impiété triomphante. M. Brumault de Beauregard, chanoine et vicaire-général de Luçon, avant la révolution, mort à Poitiers en 1841, après avoir été pendant seize ans évêque d'Orléans, l'un des déportés de *la Bayonnaise*, a laissé de cette traversée une relation détaillée, que l'on trouve dans ses mémoires imprimés à Poitiers. La corvette arriva devant Cayenne le 29 septembre 1798. Un des premiers soins des nouveau-venus fut de s'informer de leurs compagnons d'infortune embarqués sur *la Décade*, et qui les avaient précédés à la Guyane. Hélas! cette terre homicide en avait déjà dévoré un assez grand nombre. La colonie était alors gouvernée par un homme très-cruel. Il défendit aux déportés de séjourner dans l'île de Cayenne, qui est la partie la plus habitable du pays. Ceux de ces malheureux qui pouvaient acheter ou affermer une habitation pour la cultiver, ou entreprendre quelque commerce, en justi-

fiant qu'ils avaient des fonds, en obtenaient la permission. Les autres, qui n'avaient pas de ressources pécuniaires, et c'était le cas de plusieurs prêtres bretons, arrêtés en revenant d'exil, et qui n'étaient pas réclamés par des colons, furent forcés de se rendre à Konamana ou à Synamari, déserts affreux au milieu desquels se trouvait un amas de douze ou quatorze huttes auxquelles on donnait le nom de village. Là ces infortunés, privés des choses les plus nécessaires à la vie, dans un pays très-malsain, rempli d'insectes et de reptiles dangereux, ne tardèrent pas à contracter des maladies que suivait une mort cruelle. Plusieurs avaient déjà succombé lorsque *la Bayonnaise* arriva devant Cayenne. M. Marc Boterf fut la première victime. Il n'avait que quarante ans et était vicaire de la Roche-Bernard, diocèse de Nantes. Il mourut de la peste et de la dyssenterie le 11 septembre. Le lendemain dom Jean-le-Maître, religieux Bernardin du diocèse de Nantes, natif de la Chapelle-Glain, âgé de quarante-deux ans, suivit M. Boterf au tombeau. La peste le fit mourir comme le premier le 12 septembre. M. Bougeard, vicaire d'Iffendic, diocèse de Saint-Malo, dont nous avons rapporté l'arrestation, périt le 22 du même mois d'une fièvre putride, du scorbut et de la gale qu'il avait contractée dans la prison de Rennes. Il avait été malade pendant toute la traversée, et n'était âgé que de trente-quatre ans. Ces trois déportés habitaient le désert de Konamana. Le vertueux M. Henri Agaisse mourut dans les environs de Cayenne le même jour que M. Bougeard. Il avait été placé dans une habitation qu'on nommait *Tout-y-manque*; en effet, c'était un lieu presque

inhabitable. Il aurait fallu y travailler, et il était d'une complexion délicate. A la tristesse que lui causait sa pénible position, se joignit une fièvre bilieuse qui l'enleva à l'âge de vingt-huit ans. M. de Beauregard, qui l'avait beaucoup connu dans sa prison de Rochefort, fait de lui le plus grand éloge, et donna de vifs regrets à sa mémoire.

La mort qui moissonnait ainsi les confesseurs de la foi dans les déserts de la Guyane, frappa aussi en France, à peu près à la même époque, une religieuse bretonne que sa haute piété a rendue célèbre : c'est la sœur Nativité, converse urbaniste de Fougères, dont nous avons déjà parlé. Ses compagnes, ayant été conduites à Rennes, un an après leur expulsion de leur couvent, restèrent en arrestation dans cette ville, depuis le mois d'octobre 1793 jusqu'en janvier 1795. Quant à elle, retirée à la campagne, elle n'y fut point recherchée et continua à jouir de sa liberté. Ses sœurs, ayant recouvré la leur, elle les rejoignit et rentra avec elles chez M. Binel de La Jeannière, maison qu'elle avait déjà habitée lors de sa sortie en 1792. Elle avait fait écrire trois lettres à son ancien directeur, M. Genet, qui se trouvait alors en Angleterre. Elle lui en adressa encore une le 16 octobre 1797, et mourut en odeur de sainteté, le 15 août 1798. Son corps fut inhumé dans le cimetière de Laignelet, près de la porte principale de l'église et du côté opposé à celui où reposent les restes de M. Duval. Quant aux écrits dictés par cette vertueuse fille, M. Genet, qui les avait rédigés, les emporta en Angleterre et les communiqua à divers théologiens qui manifestèrent leur étonnement

de la précision et de l'exactitude avec lesquelles cette pauvre converse s'exprimait sur les matières les plus relevées de la théologie, et y donnèrent leur approbation. Ces écrits ont été imprimés à Paris en 1816; mais on regrette que M. Genet n'ait pas conservé le langage de la sœur Nativité, qu'il ait cru devoir en changer le style et donner une autre forme à la rédaction.

Les envois de prêtres bretons à l'île de Ré continuaient toujours, et on les y conduisait en assez grand nombre à la fois. Dans le courant du mois d'août, il en arriva près d'une vingtaine dans ce lieu d'exil. Parmi eux se trouvaient MM. de Corsin, chanoine de Rennes et abbé commendataire de Lanvaux; Denillou, recteur d'Ergué-Armel, diocèse de Quimper; Dohollou, recteur de Ploulec'h, diocèse de Treguier; Faligant, ancien professeur au collége de Rennes, sorti du Mont-Saint-Michel, en 1793, à l'arrivée des Vendéens; Fornier, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, et recteur de Montauban, diocèse de Saint-Malo; dom Hamard La Chapelle, Bénédictin, dont nous avons rapporté la rétractation en 1796; le Père Martin, Carme de Nantes; Simonneaux, recteur de Melesse, diocèse de Rennes; Toullier de La Ville-Marie, chanoine de Dol, frère du célèbre jurisconsulte de ce nom; et Yvenat, ancien professeur de théologie au séminaire de Quimper. Plusieurs de ces ecclésiastiques n'étaient pas encore parvenus à l'île de Ré, lorsque, le 2 août, on en fit partir vingt-cinq pour la Guyane, en compagnie d'un pareil nombre de forçats. Ils étaient embarqués sur la corvette *la Vaillante*, qui, l'année précédente, avait conduit les pre-

miers déportés à Cayenne. Parmi ces vingt-cinq prêtres, il se trouvait sept Bretons. C'étaient MM. Bodinier, vicaire d'Anetz, diocèse de Nantes, dont nous avons déjà fait mention; Boncorps, vicaire de Trébrivan, diocèse de Quimper; Brusq, vicaire de Tréboul, même diocèse; Boury, prêtre de Saint-Abraham, diocèse de Saint-Malo; Henriot, vicaire de Guer, même diocèse; Gallo, prêtre de Saint-Patern à Vannes; et Potier, recteur de Locminé, même diocèse. Il est impossible d'exprimer ce qu'eurent à souffrir ces ecclésiastiques, surtout la première nuit. Réunis aux forçats dans un espace de la cale des plus étroits, ils étaient entassés les uns sur les autres; aussi ne cessèrent-ils, pendant cette nuit cruelle, de pousser des cris de douleur et des gémissements, auxquels les chefs de l'équipage se montrèrent entièrement insensibles. *La Vaillante* avançait rapidement depuis huit jours vers sa destination, lorsqu'on aperçut une frégate anglaise qui s'approchait d'elle et qui, arrivée à portée de canon, engagea le combat. Après une vingtaine de coups de canon échangés de part et d'autre, la frégate française se vit forcée d'amener son pavillon et de se rendre. Alors le capitaine de la frégate, sir Édouard Pellew, parut à bord de *la Vaillante* pour visiter sa prise. Le costume des prêtres fixa son attention, et il s'informa près de M. Bodinier qui ils étaient. Celui-ci lui répondit qu'ils étaient vingt-cinq prêtres français que le directoire faisait déporter à la Guyane. A ces paroles, le capitaine se découvrit, les salua et leur dit avec émotion : « Je » suis heureux de délivrer des hommes qu'on envoyait » à une mort certaine et prompte. Vous êtes, Messieurs,

» la plus riche prise que j'aie faite dans les combats. » Il leur demanda ensuite s'ils avaient à se plaindre des officiers de leur équipage; mais ces confesseurs de la foi, pardonnant et oubliant tout le mal qu'on leur avait fait, ne se permirent aucune plainte contre ceux qui les avaient maltraités. Alors le capitaine anglais ordonna qu'à la considération des ces ecclésiastiques on laissât tous les gens de l'équipage emporter indistinctement ce qui leur appartiendrait. Il témoigna l'horreur qu'il éprouvait de voir des ministres des autels confondus avec les forçats. Il fit mettre ceux-ci aux fers, avec l'intention de les déposer sur quelque côte de France, tandis que l'équipage devait être conduit en Angleterre comme prisonnier de guerre. Quant aux prêtres, ils restèrent seuls et en liberté sur la corvette *la Vaillante*, et le capitaine Pellew porta l'attention jusqu'à choisir parmi ses marins ceux qui étaient catholiques, afin d'en former l'équipage. On comprend combien ces procédés délicats, qui contrastaient si fortement avec la barbarie des Français pour des compatriotes, qu'on arrachait à leur patrie uniquement à cause de leur fermeté dans la foi, touchèrent vivement les prêtres condamnés à la déportation ; aussi ne purent-ils se séparer qu'avec peine du bon capitaine anglais. Leurs larmes et leurs bénédictions exprimèrent mieux que leurs discours la vive reconnaissance dont ils étaient pénétrés pour sa conduite si généreuse à leur égard. Ils firent voile pour l'Angleterre et débarquèrent à Plymouth. L'accueil favorable qu'ils eurent dans cette île hospitalière et les attentions délicates dont ils furent l'objet, les dédommagèrent des souffrances qu'ils avaient

éprouvées à l'île de Ré et à fond de cale de la corvette qui les transportait à la Guyane.

Si le directoire trouvait des complices et des impies qui applaudissaient aux traitements cruels qu'il faisait souffrir aux prêtres catholiques, des Français généreux ressentaient une vive indignation de cette horrible tyrannie. Personne, à notre connaissance, n'exprima ce sentiment aussi énergiquement et aussi éloquemment qu'un avocat de Rennes, nommé M. Lemerer. Membre du conseil des cinq cents, il y avait, avant le 18 fructidor, plaidé la cause du Clergé fidèle. Condamné à la déportation, à la suite de cette fameuse journée, il trouva les moyens de s'y soustraire et passa en pays étranger. C'est de là qu'il adressa son *Appel à la nation française*. Dans cet écrit, du style le plus énergique, il fait un tableau des entreprises criminelles du directoire, dès avant le 18 fructidor, entreprises qu'on pourrait regarder comme le prélude de la persécution qui suivit cette catastrophe : « C'est encore lui, dit-il ; c'est d'après ses » instances redoublées que fut proposé, et par l'organe » d'un prêtre apostat (*Drulhe* est le nom de ce digne » homme), le projet de résolution, tendant à faire revi- » vre, et même je crois, avec plus de fureur, toutes les » dispositions homicides contre les ecclésiastiques qui » n'avaient pas sermenté la prétendue constitution civile » du Clergé ; et sans qu'on voulût écouter un seul ora- » teur, la résolution fut adoptée, mais rejetée au conseil » des anciens. » Parlant encore de la politique de la ma- » jorité du directoire, majorité composée de La Reveillère-Lepaux, Merlin (de Douay) et Barras, il ajoute : « Le rappel des fugitifs de Toulon, du Haut et du

» Bas-Rhin, celui des prêtres déportés, voilà ce que le » triumvirat n'a pu digérer ni supporter : et cela se » conçoit aisément, pour peu qu'on soit initié dans les » mystères de la doctrine révolutionnaire. La spoliation » des propriétés, la haine de la religion nationale, la » proscription de ses ministres étant les points fonda- » mentaux de cette doctrine infernale, comment ne pas » abhorrer une législation bienfaisante qui séchait tant » de pleurs, cicatrisait tant de plaies, rappelait l'hu- » manité et la justice long-temps exilées, rendait aux » malheureux des consolations, etc. ? »

Un autre écrit, d'un genre différent, parut à peu près en même temps que celui de M. Lemerer. C'était une *Instruction sur les atteintes portées à le religion*. Elle était donnée au nom de tous les évêques de France, sortis du royaume par suite de la constitution civile du Clergé, et signée de quarante-huit d'entre eux, résidant alors en Angleterre ou en Allemagne. Au nombre des signataires, se trouvaient les cardinaux de La Rochefoucault et de Montmorency, le premier, archevêque de Rouen, le second, évêque de Metz, les archevêques de Reims, d'Embrun, de Paris, de Lyon et de Bourges, trois évêques de Bretagne, ceux de Saint-Paul-de-Léon, de Vannes et de Nantes, deux évêques bretons, outre l'archevêque de Lyon, ceux de Limoges et de Séez. Cette instruction, très-solide, est divisée en deux parties, dont la première est employée à combattre le schisme constitutionnel et à réfuter le décret de pacification que les intrus avaient publié dans le faux concile tenu par eux à Paris, l'année précédente. Dans la seconde partie, les évêques exposent

toutes les impiétés que la révolution avait produites, telles que le culte de la raison, la suppression du dimanche, l'établissement du repos décadaire, la religion des théophilanthropes et autres folies de cette espèce. Ils s'élèvent avec force contre ces impiétés, et en signalent une autre qui les surpasse toutes, c'est la secte des hommes sans Dieu, et qui prenaient « l'en» gagement d'employer tous les moyens, excepté celui » de la violence, pour déraciner l'erreur fatale de l'exis» tence d'un Dieu. » On remarque dans cette instruction, qui est bien écrite, un langage paternel auquel on reconnaît les véritables pasteurs. La conclusion est très-touchante. En voici un morceau qui peut faire juger du reste. Les évêques s'adressent aux parents qui avaient des enfants en âge d'être instruits :

« Les sources de la saine doctrine, disent-ils, étaient ouvertes de toutes parts ; elles coulaient en abondance : qu'il vous était facile d'y puiser la connaissance de la vérité et l'amour de la vertu ! Vos enfants sont privés de tous ces avantages. Les signes de la piété ont été proscrits et anéantis ; ce qui reste des sanctuaires du Seigneur n'offre plus que de tristes débris qui en attestent la spoliation et le pillage. Que de temples il faut fuir, de peur de participer à un culte sacrilége ! Que la parole du Seigneur est devenue rare ! Les moyens de séduction semblent se multiplier, à proportion que les ressources pour s'en garantir disparaissent. Quelles écoles a-t-on ouvertes à la jeunesse, et que se passe-t-il dans la plupart des établissements destinés à son instruction ? La vérité en est bannie. On met tout en œuvre pour y introduire des pratiques anti-

chrétiennes et l'enseignement de l'erreur, ou pour forcer, du moins, à y laisser les malheureux élèves dans l'ignorance absolue de ce qui leur importe le plus de connaître, tandis que la dépravation inouïe des mœurs publiques menace d'étouffer dans les cœurs jusqu'au dernier germe de la vertu. Pères et mères, entendez ceci, *audite hæc, patres*, et que vos entrailles en soient émues. Ne laissez pas périr ceux à qui vous avez donné le jour ; ne vous exposez pas à périr éternellement avec eux. Qu'ils vous soient redevables d'un bienfait plus grand que la naissance selon la chair. Engendrez-les en Jésus-Christ, par l'Évangile ; vous ne pouvez leur donner une plus grande preuve de votre tendresse. Prêchez-leur le nom de Jésus-Christ, prêchez-leur la doctrine de Jésus-Christ. Déplorez en leur présence, apprenez-leur à déplorer avec vous les malheurs de la religion et l'oubli de tous les principes. Que vos regrets et vos larmes leur inspirent le désir de voir la vérité et la vertu reprendre leur empire, la religion obtenir un nouveau triomphe, réparer ses pertes, et sortir plus brillante que jamais de l'oppression sous laquelle la font gémir des enfants dénaturés devenus ses ennemis, etc. »

Cette instruction est datée du 15 août 1798.

Les bons Catholiques, encore très-nombreux en France à cette époque, surtout dans les provinces éloignées de Paris, reçurent avec respect cette instruction pastorale, lorsqu'ils purent en avoir connaissance, car elle n'était pas rendue publique. Ils avaient d'autant plus besoin d'être soutenus dans ces temps déplorables, que le pouvoir faisait constamment tous ses efforts pour

détruire entièrement la religion dans notre malheureuse patrie. Le directoire avait, dans un arrêté du 3 avril 1798, déclaré que le calendrier républicain était une des institutions les plus propres à faire oublier jusqu'aux dernières traces du régime royal, nobiliaire et sacerdotal. En conséquence, on devait tout régler sur ce calendrier, les foires, les marchés, les jours de vacances des administrations. « Les municipalités, disait » cet arrêté, s'attacheront à rompre tout rapport des » marchés aux poissons avec les jours d'abstinence dé» signés par l'ancien calendrier. » Les chefs d'ateliers et de chantiers appartenant à l'état devaient faire observer la décade, et congédier les ouvriers qui auraient pris congé les jours de dimanche et de fêtes de l'ancien calendrier. On voit que les impies, qui composaient le directoire, ne négligeaient aucun des moyens propres à atteindre le but criminel qu'ils s'étaient proposé. Pendant toute l'année 1798, ils pressèrent l'exécution de ces mesures tyranniques. Ils y joignaient la poursuite sans relâche des prêtres catholiques qui tombaient en assez grand nombre entre les mains de leurs satellites, et allaient augmenter le nombre des exilés que renfermait l'île de Ré. C'était presque un bonheur pour les ministres fidèles, quand ils n'étaient qu'arrêtés ; car il y en eut encore qui périrent sous les coups des soldats ; l'un à la fin de l'été de 1798, et l'autre au mois de décembre suivant. Le premier était vicaire de la Trinité en Porhoet, diocèse de Saint-Malo, et se nommait M. Cochon. Caché depuis le commencement de la persécution, il s'était fortement prononcé, en 1795, contre la déclaration et tout culte public. Au

mois de septembre, il se trouvait dans la paroisse de Plumieux, diocèse de Saint-Brieuc, chez un boulanger nommé Guillard, très-bon catholique, et qui donnait l'hospitalité aux prêtres réfractaires. Il était dans le jardin de la maison, et une servante qui venait de lui apporter à souper, lui disait en le quittant : « Bon soir, » Monsieur, » lorsqu'une colonne mobile, qui passait très-près de là en ce moment, entendit les paroles de cette fille. Il n'en fallut pas davantage pour donner l'éveil aux soldats. Ils pénétrèrent aussitôt dans le jardin et se saisirent de M. Cochon. Une autre version porte que ce fut près du lit d'un malade qu'il administrait que les soldats l'arrêtèrent. Nous avons entendu raconter la première au moment même de l'événement. Quoi qu'il en soit, la troupe qui faisait partie de la garnison de Loudéac le conduisit dans cette ville, où nous le vîmes à son arrivée. Nous nous rappelons encore l'air calme qu'il conservait au milieu des soldats. C'était le matin du 7 septembre. On l'enferma sans délai dans le cachot de la prison, où il passa la journée et celle du lendemain.

Des militaires de la garnison de Loudéac étaient tombés, au mois de juin précédent, dans un guet-apens que leur avaient dressé les royalistes, qui étaient en armes dans le pays. Un des huit chefs de ceux-ci avait fait donner un faux avis à un capitaine nommé Lhonoré, qui commandait la garnison ; on avait dit à ce capitaine que des chouans devaient se trouver tel soir dans une maison isolée sur la lande de Fanton, entre Loudéac et Moncontour, et qu'il serait facile de les y surprendre. Trop confiant et se croyant sûr du succès, Lhonoré se prépare

en secret à ce coup de main. Accompagné de quelques soldats et de la brigade de gendarmerie, il se rend le soir indiqué dans la maison désignée. Les royalistes s'y trouvaient, mais en force; ils attaquèrent les républicains, tuèrent plusieurs soldats, ainsi que deux gendarmes, et se saisirent du capitaine Lhonoré qu'ils emmenèrent avec eux et qu'ils firent sans doute périr, quoiqu'on n'ait pu constater sa mort.

Ce capitaine avait un lieutenant qui, resté à Loudéac après l'événement de Fanton, jura de venger son chef. C'était un jeune homme qui, à un extérieur assez agréable, joignait une ame cruelle. La prise de M. Cochon lui parut une occasion favorable de remplir son serment. Il le fait sortir de prison à neuf heures du soir, et annonce qu'on va le conduire à Saint-Brieuc, chef-lieu du département. On lui mit des menottes avant son départ, et le serrurier les serrait avec tant de force que le sang du confesseur de la foi coulait des poignets en abondance. « Ne serrez pas tant, lui dit-il, je » ne veux pas m'échapper. » Cet ouvrier, grand républicain, lui répondit : « Pourquoi te plaindre? tu en » verras bien d'autres sur la route. » C'était lui annoncer assez clairement qu'il avait tout à craindre pour sa vie; aussi se prépara-t-il à la mort. En passant au Pontgant, les soldats qui conduisaient M. Cochon le firent entrer chez un prêtre constitutionnel qui habitait ce village, et qui était des plus exaltés. « Faites le serment, » lui dit-il, et je vous assure la vie. » « Non, non, ré» pondit le courageux prisonnier, je n'ai pas tant souf» fert jusqu'à cette heure pour me damner à ce mo» ment. » La troupe continue sa route, et, parvenue à

la partie de la lande de Fanton où l'affaire du mois de juin s'était passée, elle fusille le digne prêtre; mais avec tant de barbarie que sa cervelle était répandue sur le chemin. Des fidèles de Plémy, paroisse excellente et sur le territoire de laquelle le crime avait été commis, vinrent recueillir ces précieux restes et les inhumèrent dans leur cimetière. Depuis ce moment le tombeau de M. Cochon a été un objet de vénération pour ce pays.

Si les prêtres déportés à la Guyane n'y étaient pas massacrés, ils y éprouvaient du moins toutes les rigueurs d'une affreuse indigence qui les consumait. Ces pauvres exilés écrivirent à quelques confrères réfugiés en Angleterre, et leur firent connaître la déplorable position dans laquelle ils se trouvaient. Leurs lettres, rendues publiques, touchèrent vivement les prêtres français qui les avaient reçues et ceux qui en eurent connaissance. Malgré leur pauvreté, ils résolurent d'ouvrir une souscription en faveur des déportés de la Guyane, et d'y prendre part eux-mêmes. En peu de temps elle produisit une somme de douze cents livres sterling, ou trente mille francs. Cette somme fut, par les soins de M. l'évêque de Léon, confiée à un jeune émigré, officier de la marine royale, M. le comte de La Grandière, qui se dévoua généreusement pour aller la porter à sa destination, et qui la fit distribuer aux ecclésiastiques déportés; mais hélas! lorsque ce secours arriva, plusieurs avaient encore succombé. Dans le seul mois d'octobre il périt cinq prêtres bretons. M. Combaut, vicaire de Saint-Paul-de-Léon, fut enlevé par le scorbut et une hydropisie dans le désert de Konamana, le 9 octobre, à l'âge de quarante-quatre ans. M. Le Divellec, prêtre

de la ville de Vannes, où il était né, le suivit de près. Il était caché dans son pays, et depuis six mois, il couchait dans les bois lorsqu'on l'arrêta. On l'enchaîna d'une manière si barbare, que ses dénonciateurs eux-mêmes pleuraient, en le voyant sur la route. Le chagrin et la misère le firent mourir le 13 octobre. Il était âgé de cinquante-deux ans. On l'appelait le beau vieillard, et il avait le titre d'archiprêtre, titre qui était un bénéfice du bas-chœur dans la cathédrale de Vannes. Le même jour et le même désert de Konamana virent aussi périr un autre prêtre du diocèse de Vannes, M. Vallée, recteur de Plouhinec. Agé seulement de quarante-cinq ans, il aurait pu travailler long-temps encore au salut des ames, si la persécution ne l'avait enlevé à son troupeau. La misère et l'épidémie abrégèrent ses jours. Il était si dénué de ressources pécuniaires, ainsi que M. Le Divellec, que ni l'un ni l'autre ne laissa pas la moindre succession. Deux jours avant la mort de M. Vallée, un prêtre du diocèse de Quimper terminait dans les mêmes lieux sa pénible carrière. C'était M. Le Pape, vicaire de Sainte-Triphine, paroisse de Bothoa. Il rentrait en France à l'époque du 18 fructidor et se trouva du nombre des ecclésiastiques qu'on arrêta à Rochefort au moment où ils débarquèrent. La peste et la misère le firent mourir à l'âge de quarante-trois ans.

Le désert de Konamana ne fut pas le seul séjour funeste aux prêtres bretons. M. Bécherel, vicaire de Villepot, diocèse de Rennes, avait été recueilli par le sieur Laborde, dans son habitation, située à Roura, près de Cayenne ; il y mourut au mois d'octobre 1798,

dans la force de l'âge, n'ayant que quarante-cinq ans. Le 28 novembre suivant, on eut aussi à regretter la perte de M. Lebail, vicaire de Sulniac, diocèse de Vannes, âgé de quarante-trois ans. Il avait été arrêté en revenant d'Espagne, avec plusieurs autres prêtres de son diocèse et on le reléguait dans le désert de Sinamary; mais il rendit le dernier soupir en débarquant dans ce lieu meurtrier. Un de ses compagnons d'infortune assure que M. Le Bail était un versificateur plein de talent, et qu'il avait composé sur la révolution un poëme dont il lui avait entendu réciter plusieurs fragments, qu'il écouta avec un vif intérêt. Ceux qui arrêtèrent cet ecclésiastique brûlèrent aussitôt cette production poétique.

Jusqu'à la fin de l'année 1798, la mort ne cessa de frapper les prêtres bretons déportés à la Guyane. M. Le Boursicault, natif d'Elven, et vicaire de Sarzeau, diocèse de Vannes, rentré en France avec M. Le Bail, ne résista à la misère et au besoin d'aliments que jusqu'au 2 décembre. Il expira ce jour à l'hospice de Sinamary, n'étant âgé que de trente-six ans. Quand on sait dans quel état d'abandon les malades étaient laissés par les nègres, chargés de les soigner dans cet hospice, on comprend qu'un homme même dans la force de l'âge ne pouvait long-temps résister. Cet hôpital était dans l'état le plus déplorable; la malpropreté et le peu de surveillance causèrent la mort de plusieurs déportés. Quelques malades tombèrent de leurs hamacs pendant la nuit, sans qu'aucun infirmier les relevât. Un d'eux fut étouffé, parce que les cordes de son hamac ayant cassé du côté de la tête, il resta suspendu par les pieds.

Les effets des défunts étaient enlevés de la manière la plus scandaleuse. On voyait ceux qui enterraient les morts leur marcher et peser sur le ventre, afin de faire entrer promptement le cadavre dans une fosse trop courte. Ils commettaient ces horreurs pour courir plus vite à la dépouille des agonisants. Les infirmiers insultaient les malades et les accablaient d'expressions infâmes, ignomineuses et cruelles, à leurs derniers moments. Le garde-magasin, dépositaire des effets des déportés, ne consentait à leur rendre qu'une partie des objets qu'ils réclamaient, et il leur disait : « Vous êtes morts, ceci doit vous suffire. » Il ne donna pas de vivres pour les premiers déportés que l'on transférait de Konamana à Sinamary, aussi étaient-ils exténués en arrivant à leur nouvelle destination et tombaient d'inanition. Il fallut les coucher sur la terre, et les malades furent dévorés des vers avant d'expirer. M. Denoual, natif de Sérent et l'un des quatre archiprêtres de la cathédrale de Vannes, compagnon d'exil de M. Le Boursicault à Sinamary, le suivit de près au tombeau, à l'âge de cinquante-quatre ans, après avoir été atteint de la peste et de la dyssenterie et avoir éprouvé toutes les horreurs de la misère. Sa mort arriva le 22 décembre. A peu près à la même époque périrent aussi : à Oyac, terre brûlante, M. Santerre, vicaire de Grandchamp, diocèse de Nantes, âgé de quarante-sept ans ; à Approuage, M. de Kericuff, du même âge que le précédent, et arrêté en conséquence d'une dénonciation faite contre lui à Sotin, Nantais, ministre de la police ; dénonciation qui se réduisit à dire que s'il n'avait pas crié : Vive le roi ; au diable le ministre Sotin, il l'avait

pensé. Nous ignorons quels étaient par rapport à la religion les sentiments de M. de Kericuff. Nous savons qu'il s'était fait marchand épicier à Saint-Denis ; mais était-ce par oubli de son état ou pour échapper à la persécution? c'est une question que nous ne pouvons résoudre. Nous penchons cependant à croire qu'il avait pris cette nouvelle profession pour ne pas paraître suspect; car l'attachement qu'il fut accusé de conserver pour la royauté, nous fait penser qu'il ne partageait pas les idées révolutionnaires. L'abbé Guillon n'a pas cru devoir lui donner une place parmi les *martyrs de la foi*. Il faut joindre encore aux victimes dont nous venons de parler, un Capucin de Vannes, nommé le Père Coursin, mais nous ne connaissons ni le lieu ni la date de son décès.

L'esprit et le cœur sont péniblement affectés, en voyant des confesseurs de la foi, presque tous dans la force de l'âge, et par conséquent capables de travailler long-temps à la vigne du Seigneur, succomber si promptement sur une terre homicide, en proie à la misère la plus affreuse, aux maladies les plus cruelles et au chagrin profond que devaient naturellement éprouver des hommes qui, après avoir connu l'aisance et les douceurs de la société, se trouvaient exilés aux extrémités du monde, à une distance effrayante de leurs parents, de leurs amis et de leurs troupeaux, lorsqu'ils étaient pasteurs, et dans le dénûment le plus absolu. Pendant ce temps, leurs dénonciateurs et les membres des administrations qui avaient été les exécuteurs des ordres barbares du directoire, jouissaient en paix de leur liberté et des autres avantages qu'offre la patrie,

sans paraître s'affliger du crime dont ils avaient été les auteurs ou les complices ni effrayés des châtiments dont Dieu, vengeur de l'innocence opprimée, les menaçait. Voilà le degré d'insensibilité et de cruauté où l'impiété du directoire avait fait descendre ceux qui secondaient ses projets si hostiles contre la religion. Cette autorité perfide ne voulait point verser le sang des prêtres, pour ne pas trop rappeler l'époque de la terreur; mais elle ne savait pas moins les faire mourir au milieu des tourments de l'exil, qui, suivant l'expression ingénieuse d'un député déporté, Tronson du Coudray, étaient une guillotine sèche.

L'Église de Bretagne n'eut pas seulement à regretter la perte de plusieurs de ses ministres fidèles, morts déportés à la Guyane, elle en perdait d'autres aussi dans les diverses contrées de l'Europe où la tempête révolutionnaire les avait jetés. De ce nombre fut, entre autres, M. Éon, recteur de Limerzel, diocèse de Vannes. Il venait, le 27 février 1796, de célébrer la messe dans un lieu du diocèse d'Oviedo, qu'il habitait en Espagne; pendant qu'il faisait son action de grâce, il rendit son ame à Dieu. L'année suivante, un autre recteur du diocèse de Vannes, celui de Plœmel, nommé M. Le Moing, mourut aussi en Espagne, Au mois de février ou de mars 1797. Il partait pour la Bretagne, lorsqu'en voulant descendre de charrette, il tomba sous une des roues, qui lui passa sur le corps et le tua. Ce fut également en Espagne que mourut un ecclésiastique breton, remarquable par sa piété et son mérite. Il se nommait M. Le Flo, et naquit le 18 août 1733, à Quimper, où son père était armateur. Après

avoir reçu une éducation soignée, il fit avec succès ses études théologiques en Sorbonne, et entra dans la Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice. Nommé professeur au séminaire du Puy, il en devint plus tard le supérieur. Les révolutionnaires le chassèrent de cette maison en mars 1791. La persécution l'obligea de quitter le Puy, et il se retira dans sa famille en Bretagne ; mais la violence de la persécution augmentant de jour en jour, il partit pour l'Espagne et se rendit à Orense, en Galice, où le saint évêque de cette ville, Pierre de Quevedo, depuis cardinal, l'accueillit très-bien, conçut pour lui une grande estime, et le mit à la tête d'une communauté de cent cinquante ecclésiastiques français que ce digne prélat avait recueillis. M. Flo y resta jusqu'à sa mort, arrivée en 1798.

L'Angleterre devint aussi le tombeau d'un grand nombre d'ecclésiastiques bretons qui y avaient été déportés. Parmi ceux qui terminèrent ainsi leur carrière sur cette terre d'exil, nous citerons un vénérable vieillard et un très-digne pasteur, M. Servel, recteur de Saint-Caradec, diocèse de Quimper. Il gouvernait depuis long-temps sa paroisse, et croyait si bien y finir ses jours, qu'il avait fait creuser sa fosse dans son cimetière, et on le voyait y prier. Il n'eut pas la consolation de terminer sa carrière au milieu de son troupeau. Ayant cru devoir quitter la France en 1792, il alla mourir dans une contrée étrangère.

Ainsi la mort, l'exil et la prison agissaient continuellement sur le Clergé catholique de la Bretagne, et ne laissaient aux fidèles presque aucun moyen de se pro-

curer les secours spirituels ; aussi devint-il très-difficile de les recevoir. Mais, malgré les privations de ce genre qu'éprouvaient les vrais fils de l'Église, ils n'étaient nullement disposés à se rapprocher des intrus. Au contraire, ils montraient pour ces apostats le même éloignement et la même répugnance qu'ils avaient eus en 1791. Ceux-ci s'efforçaient de plaire au gouvernement et de satisfaire les partisans qu'ils avaient encore, surtout dans quelques cantons de la Basse-Bretagne. Audrein cependant ne put atteindre ce double but à l'occasion d'une procession publique qu'il fit dans la paroisse de Pleyben, diocèse de Quimper. Les lois de cette époque défendaient tout acte extérieur du culte. Déjà un fait semblable avait amené trois prêtres constitutionnels devant le tribunal de Châteaulin, où Andrein était allé les défendre. Il se vit à son tour appelé devant le tribunal de Quimper, à cause de cette procession de Pleyben à laquelle il s'était prêté, sans doute pour satisfaire les paysans. Il plaida lui-même sa cause, et commença par vanter son républicanisme, qu'on ne pouvait en effet contester. « Nos royalistes, ajouta-t-il, se flattent de lasser notre » zèle, à force de tracasserie et d'humiliations. Eh » bien ! nous, nous avons juré à la religion de travailler » nuit et jour à démasquer le fanatisme, et juré à la » république de ramener les bons villageois au gou- » vernement de leur pays, destiné à faire leur bon- » heur. »

On ne voit pas quelle liaison il peut y avoir entre les royalistes et l'accusation qui pesait sur Audrein ; mais c'était à cette époque la formule obligée de dé-

clamer à tout propos contre les royalistes et les fanatiques. C'étaient les prêtres fidèles que l'on désignait par ce dernier nom, et que l'on dévouait ainsi à la haine des plus fougueux révolutionnaires. Ceux-ci n'avaient pas besoin d'être excités contre ces prêtres, car, dans toute occasion ils manifestaient, par des actes de cruauté, la fureur aveugle qui les possédait. Le pays de Rennes en eut une nouvelle preuve à la fin de l'année 1798. Il se trouvait, dans la paroisse du Châtellier, un bon ecclésiastique nommé M. Joseph Soret. Né au hameau de la Bondonnaie, paroisse de Saint-Germain-en-Coglais, il avait commencé l'exercice du saint ministère dans la paroisse de Betton en qualité de vicaire. Puis ses supérieurs l'appelèrent au collége de Rennes, où il resta professeur jusqu'à l'époque de la révolution. Fidèle à ses devoirs, il conserva sa foi pure et s'appliqua à la soutenir parmi les habitants de la paroisse du Châtellier-en-Coglais. On se rappelle encore dans ce canton le bien qu'il opéra par son zèle pendant toute la persécution. Il se tenait caché chez un de ses frères qui habitait cette paroisse. Un jour qu'il était sorti de son asile pour exercer une œuvre de charité, il fut aperçu par trois misérables qui le guettaient depuis long-temps. Il les vit lui-même et chercha à s'échapper; mais ils lâchèrent sur lui un chien qui le força de s'arrêter. Comprenant bien alors que la mort était pour lui inévitable, il se mit à genoux, et dans cette posture il attendit ses assassins, qui lui tirèrent trois coups de fusil et le tuèrent sur le rocher de Frémorin, le 8 décembre 1798.

Ce meurtre, commis par des habitants du pays, n'eut

pas plus de suites que ceux du même genre qui avaient ensanglanté divers autres lieux de la Bretagne dans le cours de l'année. La justice resta muette et les coupables jouirent de l'impunité. La fausse idée généralement répandue parmi les républicains, que les prêtres réfractaires soulevaient les campagnes contre le gouvernement, faisait, parmi les partisans de la république, regarder leur mort presque comme une bonne œuvre, opérée par ceux qui s'en rendaient coupables. On les recherchait toujours avec soin et on les envoyait à l'île de Ré, parce que la présence continuelle de bâtiments anglais près des côtes de France ne permettait plus, depuis la prise de la corvette *la Vaillante*, de les déporter à la Guyane. Dans les quatre derniers mois de l'année, neuf prêtres bretons tombèrent encore entre les mains des autorités, qui les dirigèrent sur l'île de Ré, et trois n'y parvinrent que le 5 décembre, c'est-à-dire dans la saison la plus rigoureuse.

Ainsi l'année 1798, qui avait commencé par la persécution, ne finit pas d'une manière plus favorable pour la religion catholique. Pendant tout ce temps, les prêtres fidèles se virent constamment poursuivis, emprisonnés et déportés, même lorsqu'on put les saisir ; les laïques étaient tourmentés par rapport à la religion, sitôt qu'ils en donnaient la moindre marque ou qu'ils se dispensaient d'obéir aux lois impies établies pour effacer jusqu'à la dernière trace de christianisme en France. L'année 1799 n'offrit à son commencement à l'Église gallicane aucun espoir d'une position moins pénible ; c'était la même autorité qui tenait les rênes du gouvernement, et sa haine contre les prêtres catholiques était trop profonde

pour qu'on pût espérer qu'elle adoucirait leur sort. La guerre civile continuait en Bretagne, et les royalistes, sans avoir des succès, forçaient les républicains à se tenir sur leurs gardes. Dans la partie de la province où l'insurrection subsistait encore, il fallait entretenir de fortes garnisons dans les plus petites villes. Ces troupes parcouraient les campagnes et découvraient souvent des prêtres qui y étaient cachés. On a vu la manière cruelle avec laquelle plusieurs fois elles traitèrent ces respectables proscrits, et avec quelle déplorable facilité elles leur arrachèrent la vie. Il faudrait avoir vécu à cette époque odieuse pour bien comprendre les transes des fidèles, lorsqu'ils allaient auprès de ces dignes ministres accomplir quelque devoir de religion ; les précautions multipliées et minutieuses qu'on devait prendre pour parvenir jusqu'à eux sans les compromettre. Il est certain qu'on avait besoin d'une foi ferme et vive pour remplir alors ses obligations de chrétien, tant on y rencontrait des difficultés de toute espèce. Aussi les indifférents avaient-ils abandonné toute pratique extérieure de religion et ne vivaient guère autrement que des païens.

Les prêtres constitutionnels se sont plus d'une fois vantés d'avoir conservé la religion en France, et ils faisaient valoir cette raison pour excuser leur schisme, comme s'il était permis de faire le mal pour que le bien en résulte ; mais cette excuse n'était pas fondée, car ils jouissaient de trop peu de crédit, même parmi leurs partisans, pour pouvoir exercer une influence un peu puissante sur les populations. Ils s'agitaient néanmoins autant qu'ils le pouvaient pour tâcher de fixer sur

eux l'attention publique et faire valoir leurs œuvres. Ainsi Jacob, plus d'une année après la tenue du prétendu concile de 1797, voulut en célébrer les bienfaits, et écrivit à cet effet une lettre pastorale, mais comme il n'avait pas les moyens de la faire imprimer, il se vit obligé de se servir de la voie des *Annales de la Religion*, qui était le journal de la secte, pour en procurer la publication. Il y disait, entre autres choses, en parlant de l'époque de ce conciliabule : « L'Église de France » se trouvait dans la position la plus affligeante : elle » était déchirée par des factions, attaquée par les incré» dules, abandonnée par des ministres lâches ou mer» cenaires. Cet affligeant spectacle a excité l'atten» drissement de ses évêques et les a portés à faire un » dernier effort pour la sauver ou périr avec elle. »

On a pu voir, par cette histoire, que ces faux pasteurs ne firent ni l'un, ni l'autre. Comment auraient-ils pu sauver l'Église de France, eux qui étaient les auteurs du schisme qui la désolait? Ils n'avaient pas à craindre de périr, car la communauté d'opinions qui existait entre eux et les révolutionnaires faisait qu'ils en étaient protégés dans presque toutes les circonstances. Si donc quelques intrus furent déportés à la Guyane ou à l'île de Ré; ce n'était que par un excès de zèle de la part de certains agents du pouvoir que le seul nom de prêtre effarouchait, et qui ne savaient pas faire la différence entre les constitutionnels et les catholiques. C'étaient ceux-ci qui continuaient d'être les objets de recherches continuelles et des perquisitions les plus rigoureuses. Deux prêtres du diocèse de Vannes en devinrent les victimes au mois de février 1799. Ils

étaient cachés trois ensemble dans la même maison, aux environs de Locminé. On avait envoyé une servante de cette maison faire quelques provisions dans cette petite ville. Cette fille, qui ne prit aucune précaution pour cacher ce qu'elle avait acheté, excita des soupçons. Des gendarmes la suivirent et arrivèrent sur ses traces à la maison où se trouvaient les prêtres. Ils en massacrèrent deux, savoir : M. Petitcorps, vicaire de Guern, et M. Le Dastumer, de Locminé. Le troisième, dont nous ignorons le nom, s'échappa et évita ainsi la mort. Nous pouvons rapporter ce fait avec une entière exactitude, car nous en apprîmes les circonstances peu de jours après l'événement.

La mort ne cessait de faire de nouvelles victimes parmi les ecclésiastiques bretons déportés à la Guyane. Treize d'entre eux y avaient péri en moins de six mois, et avant la fin de l'année 1798. C'était plus du tiers de leur nombre total. Un diacre du diocèse de Rennes, nommé M. Le Corre, âgé de trente ans, natif de Martigné, termina ses jours à l'hôpital de Sinamari, le 13 février 1799. A cette époque, on décidait avec tant de légèreté du sort des hommes, qu'il avait été déporté comme curé et comme accusé de fanatiser ses paroissiens. Il n'était pas prêtre!

Ceux des déportés Bretons qui ne succombèrent pas à la maladie, dans les premiers mois qui suivirent leur arrivée sur cette terre d'exil, finirent par s'y acclimater un peu, et on ne compta plus de morts parmi eux. Ils étaient pour la plupart ou logés chez des colons qui leur donnaient des soins, ou bien dans des habitations qu'ils cultivaient eux-mêmes. M. de La Croix, ancien

principal du collége de Dol, s'était fixé dans celle où mourut M. Agaisse, et qui était connue dans le pays sous le nom peu flatteur de *Tout y manque*. Il eut pour compagnons un vicaire du diocèse de Luçon, nommé M. Dezannaux, et l'abbé Brumault de Beauregard, depuis évêque d'Orléans. Celui-ci, dans ses mémoires que nous avons déjà cités, donne sur cette demeure et sur le genre de vie des trois prêtres qui l'occupaient des détails intéressants. L'habitation était située vis-à-vis Cayenne, mais de l'autre côté de la rivière.

« M. de La Croix, dit M. de Beauregard, avait conservé la tenacité à ses pensées, caractère qui lui est commun avec les habitants de son pays. Il était dur à lui-même, sévère avec les autres... Il avait de l'érudition, mais il ne revenait jamais des premières idées des livres qu'il avait lus... Il avait des qualités précieuses et rares; il était de mœurs pures et austères, très-mortifié, retiré, studieux et patient à l'excès; il n'aimait pas l'argent, et ne s'est jamais plaint de son exil ni de sa misère : le fond de son cœur était bon, même dans ses censures, et il était religieux jusqu'à la piété. La terre sablonneuse sur laquelle était construite notre cabane était brûlante, dit encore M. de Beauregard, et le sable réfléchissait la chaleur jusqu'à nous étouffer. A quelques pas de nous, un rideau d'arbres, une forêt située dans les marais, nous séparaient de la mer, interceptaient l'air, et nous étions privés de la fraîcheur de la brise. Nous n'avions pour nous retirer qu'un coin dans cette case très-basse, et pour société que des nègres voleurs qui nous haïssaient. La nuit, qui nous

apportait quelque fraicheur, nous livrait à un tourment qui ne peut guère être apprécié que par ceux qui ont habité la Guyane. A peine le soleil était-il baissé, que, de ces marais infects placés entre la mer et nous, sortaient des nuées de maringouins de diverses espèces, dont les piqûres nous brûlaient comme des étincelles de feu. Nous ne pouvions nous en garantir dans la case qu'à force de fumée, et cette ressource devint insuffisante quand vint le temps des pluies. Nous nous groupions alors près d'un feu de fumée, et nous ne garantissions qu'une partie de nos corps. Nous fûmes réduits à prendre sur nous nos vêtements d'hiver, à envelopper nos jambes de linge, et malgré ces précautions, ces désolants insectes trouvaient encore à nous dévorer. D'énormes crapauds nous disputaient notre logement, où les serpents s'insinuaient quelquefois ; les scorpions se mêlaient parmi nos livres. Des fourmis de toute espèce dévoraient nos aliments et nous-mêmes, et pour peu que nous n'eussions pas le soin d'isoler nos comestibles dans des vases d'eau, ils étaient bientôt infectés et inutiles. Des *ravers* ou caquerlaques s'insinuaient partout et rongeaient nos habits et nos chaussures, et les poux de bois mangeaient dans une nuit une partie de notre linge. L'habitude et la nécessité de nous tenir dans la cendre, nous fit dévorer par les *chiques*. C'est une véritable puce d'une extrême petitesse, qui s'insinue dans la peau par un des pores qu'elle dilate ; elle y dépose un sac d'œufs, on les retire avec une pointe d'épingle ou celle d'un canif, mais avec douleur. J'en ai retiré quelquefois vingt, et cette opération, à laquelle j'étais peu habile, me mettait les pieds en sang... Dans

cette chaleur, nous n'avions que très-peu d'eau, tirée d'un trou et fort mauvaise; c'était notre seule boisson. Nos aliments étaient de la cassave, du poisson salé et gâté pour la plupart; de la morue de deux ans; à nos beaux jours, nous avions de la viande salée qui nous coûtait quinze à vingt sous la livre. Un peu de riz à l'eau faisait notre souper. Nous n'avions sur cette misérable habitation aucun fruit ni aucun légume; les nègres, pour dégoûter mes deux devanciers, avaient laissé dévaster un jardin qui, semé de graines d'Europe, donnait des espérances.

» Cependant, continue M. de Beauregard, la religion vint consoler notre exil. Nous dressâmes un autel. Il était pauvre; mais bien tenu. Je consacrai la pierre, et nous offrîmes dans cette humble cabane la victime de paix qui doit s'immoler dans tous les lieux du monde. Nous devancions le soleil, pour en ôter la connaissance aux nègres. Cette grande action me réussit; elle me donna la paix; pouvais-je être si lâche de me plaindre, quand Dieu m'accordait la plus douce consolation du monde? Nous récitions notre office en commun et à des heures réglées. Nous nous fîmes des occupations, nos malheurs devinrent plus tolérables... Notre principal de Dol se donna à la grande culture et il sema du maïs. Le jardin était abandonné et livré aux animaux, je proposai à mon associé de Luçon de le reprendre. Je promis de l'enceindre de pieux, j'eus la force d'y réussir. »

On voit par ces détails combien était misérable la position des déportés, lors même qu'ils n'étaient pas relégués dans les déserts. On peut juger, par le récit

de M. de Beauregard, tout ce qu'ils avaient à souffrir sur les habitations ; car il leur fallait supporter comme lui les incommodités du pays qu'ils habitaient.

Quoique les autres prêtres bretons, déportés en 1792, se trouvassent dans une position beaucoup moins pénible que leurs confrères confinés à la Guyane, ils n'étaient pas aussi eux sans éprouver les rigueurs de l'exil, qu'ils voyaient se prolonger, sans que rien leur en annonçât la fin. En Angleterre, ils vivaient des bienfaits du gouvernement et de quelques ressources que leur procuraient leur science ou une industrie honnête. En Espagne, ils étaient aussi soutenus par la charité publique. Plusieurs avaient été recueillis dans des couvents ; mais on les y traitait quelquefois avec peu d'égards, et nous avons connu un des pasteurs les plus respectables de la Bretagne, docteur de Sorbonne, qui, dans le monastère où il se trouvait, avait pour office de balayer le réfectoire. En Allemagne et en Italie, les prêtres fidèles craignaient l'approche des armées françaises, qui pénétraient dans ces pays. Cependant, quoique l'exil pesât de tout son poids sur les vertueux ministres de Jésus-Christ, que la faction qui tyrannisait la France avait poussés loin de leur patrie, ils ne furent pas abattus et ils se montrèrent par une conduite sans reproche dignes de la sainte cause pour laquelle ils souffraient. Le célèbre William Pitt, premier ministre d'Angleterre et l'un des plus grands hommes d'État que ce pays ait produits, rendit au parlement, en 1799, un éclatant hommage à la vertu des prêtres français résidant dans les îles Britanniques, dans un discours qu'il y fit à leur sujet. Ce discours est si honorable

pour nos compatriotes qu'il doit trouver place ici, et il rentre d'autant plus dans notre plan, que nulle province ne comptait en Angleterre autant de prêtres que la Bretagne, du moins nous le croyons, si ce n'était peut-être la Normandie. Voici ce discours si remarquable, tel qu'il fut publié dans le temps par les journaux anglais.

« Notre sort est d'être les témoins de la révolution la plus terrible que l'Europe chrétienne connaisse. Une nouvelle race, ennemie de la religion, s'est élevée, et depuis Rome jusqu'en Hongrie, elle a ébranlé tous les trônes et attaqué tous les autels. Une de leurs premières atrocités a été le massacre d'une grande partie de leur Clergé, et le bannissement presque total de celui qui restait. Plusieurs milliers de ces respectables exilés ont trouvé un asile en Angleterre. On fit sur-le-champ pour eux une souscription particulière de trente-trois mille sept cent soixante-quinze livres sterling. Quand cette somme fut épuisée, une seconde souscription fut ouverte, sous la protection de Sa Majesté, et produisit quarante et un mille trois cent quatre-vingts livres sterling. Il ne faut pas oublier de dire que la munificence des particuliers, dont les charités ne sont connues que de Dieu seul, surpassent de beaucoup les deux souscriptions. Quand enfin les besoins de ces malheureux eurent excédé les moyens de la charité particulière, le gouvernement les prit sous sa protection, et, quoiqu'il soit engagé dans une guerre beaucoup plus dispendieuse que toutes celles qui ont précédé, il a assigné, pour leur subsistance, avec l'applaudissement de tout le royaume, une somme de huit

mille livres sterling par mois. Les annales de l'univers ne fournissent pas un autre exemple d'une munificence aussi éclatante et d'une libéralité aussi suivie. La distribution des contributions a été confiée à un comité, dont M. Wilmot, alors membre du parlement pour la ville de Conventry, était président. C'est sur lui que tombe tout le poids de la confiance. Son humanité, sa constance dans l'exercice de ses fonctions, lui font honneur, ainsi qu'à son pays. On doit observer que, dans les contributions dont on vient de parler, on ne comprend pas celles qui sont accordées pour le soulagement des émigrés laïques.

» Les malheureuses victimes ont été si promptement chassées de leur pays, qu'il en est bien peu qui aient des livres de religion ou de dévotion, qui, par leur caractère de prêtres et par leurs prières habituelles, étaient les compagnons inséparables de leur vie passée, et qui devenaient la principale de celle qui leur restait. Pour leur faire oublier ce malheur, l'université d'Oxford a fait imprimer, uniquement pour eux, à l'imprimerie de Clarendon, deux mille exemplaires en latin de la Vulgate, d'après l'édition de Barbou; mais ce nombre n'étant pas suffisant pour satisfaire à leurs demandes, le marquis de Buckingam a fait la dépense de deux mille exemplaires de plus.

» Peu de personnes oublieront la piété, la conduite irréprochable, la longue et douloureuse patience de ces hommes respectables; jetés tout à coup au milieu d'une nation étrangère, différente par sa religion, sa langue, ses mœurs, ses usages, ils se sont conciliés le respect et la bienveillance de tout le monde, par l'uni-

formité d'une vie remplie de piété et de décence. Le pays qui les a reçus a été favorisé du ciel. Dans les malheurs particuliers et publics que la plupart des autres pays ont éprouvés, la Providence l'a comblé de gloire et d'honneur. La paix a régné dans ses palais, l'abondance dans ses murs. Tous les climats ont été tributaires de son commerce, et toutes les mers ont été illustrées par ses victoires. »

Les paroles de Pitt prouvent évidemment l'idée avantageuse que les prêtres français avaient donnée d'eux en Angleterre. Leur présence dans ce pays paraît avoir été ménagée par la Providence pour détruire une foule de préjugés que l'hérésie y avait établis contre la religion catholique et ses ministres. L'horreur pour le *papisme* devint moins vive ; les conversions se firent plus facilement. Un respectable recteur de Rennes, celui de Toussaints, nommé M. de La Tribonnière, ramena dans le sein de l'Église une protestante, qu'il dirigea ensuite dans les voies de la piété. Il lui écrivit plusieurs lettres que nous avons vues et qui sont très-édifiantes. C'était une consolation que Dieu accordait quelquefois à ces pauvres exilés, d'arracher quelques ames au schisme et à l'hérésie. Mais elle n'était après tout qu'un faible adoucissement à leurs peines, car les pasteurs souffraient beaucoup de se voir éloignés de leurs troupeaux, les autres prêtres d'être séparés des fidèles parmi lesquels ils avaient travaillé. Tous gémissaient sur le sort de leurs concitoyens égarés par l'impiété et l'erreur ou en danger de l'être, et de se voir dans l'impossibilité de leur porter secours. Quelques-uns tentaient de repasser en France ; mais ils y avaient

à craindre ou la déportation à l'île de Ré ou même la mort; car les lois les plus tyranniques contre les prêtres subsistaient toujours, et le directoire ne cessait pas d'envoyer à l'île de Ré ceux qu'il nommait réfractaires. Dans les premiers six mois de l'année 1799, on fit passer dans cette île trente-cinq prêtres bretons et un diacre. Parmi eux se trouvaient M. Cathenos, recteur de Taden, diocèse de Saint-Malo, auteur d'une Vie de M. de La Garaye et de madame de Pontbriand; M. Chastang, prieur de la Telhais, même diocèse; Guenveur, vicaire de Lanvellec, diocèse de Dol; les Pères Ballay, Dominicain de Morlaix, et Jacob, grand Carme du couvent de Quintin; Dom Pallier, Bernardin de l'abbaye de Villeneuve, diocèse de Nantes; M. Le Floch, recteur de Sizun, diocèse de Léon; M. Prigent, recteur de Plougernevel, diocèse de Quimper, et M. Macé, recteur de la Trinité-en-Porhoet, diocèse de Saint-Malo.

Le zèle constitutionnel de Le Coz, libre de toute contrainte, ne se ralentissait pas, et tandis que les prêtres catholiques gémissaient dans les prisons ou en exil, il s'occupait de fortifier son parti chancelant, en lui procurant de nouveaux évêques. Entre les siéges épiscopaux que l'assemblée nationale avait prétendu établir, on comptait celui de Laval, ville du diocèse du Mans et chef-lieu du département de la Mayenne. Ce siége était alors vacant, car Villar, prêtre de la congrégation de la Doctrine chrétienne, principal du collége de La Flèche, et ensuite premier évêque intrus de Laval, avait renoncé à ses fonctions depuis l'époque de la terreur, et ne voulait plus les reprendre. Le Coz

crut devoir lui donner un successeur, en sa qualité de métropolitain du Nord-Ouest, division dont Laval faisait partie. Il provoqua une espèce d'élection, à la suite de laquelle il nomma, le 6 février, 1799, évêque de la Mayenne, Dorlodot, curé intrus de Saint-Vénérand, à Laval. Il le sacra, le 7 avril 1799, avec l'assistance de Jacob, intrus de Saint-Brieuc, et de Le Masle, intrus de Vannes. Cette cérémonie sacrilége eut lieu dans l'église de Saint-Vénérand, destinée à devenir la cathédrale du nouvel évêque constitutionnel.

A son retour à Saint-Brieuc, Jacob tint son synode, dans lequel il forma le projet d'établir un séminaire; mais ce projet n'eut jamais d'exécution. Il organisa des quêtes, sans doute peu productives, à cause du petit nombre de partisans qu'il comptait. Cependant il se vantait d'avoir, dans une visite pastorale, prolongée durant sept semaines, administré la confirmation à treize mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit *citoyens*; nombre qui nous paraît une exagération manifeste, attendu que presque personne ne suivait les intrus, à cette époque, en Bretagne.

Le Coz tint aussi son synode quelque temps après celui de Saint-Brieuc. Avant cette assemblée, il avait écrit à un sieur Perly, journaliste, qui avait dit que les prêtres dépravaient l'opinion publique. L'intrus d'Ille-et-Vilaine prenant pour lui l'injure, répondit au journaliste dans le courant du mois de juin, et, entre autres choses qu'il affirme, il prétend que Robespierre travaillait pour les prêtres non assermentés; qu'il en a vu qui pleuraient à chaudes larmes la mort de ce monstre, qu'il appelle l'homme-tigre. Ainsi les calomnies

ne coûtaient rien à ce prélat constitutionnel, lorsqu'il s'agissait de noircir ceux qu'il croyait ses ennemis.

Audrein ne restait pas non plus inactif à Quimper. Il avait, au commencement de l'année 1799, adressé à ses adhérents une lettre prétendue pastorale, datée du 9 janvier, et dont l'objet était d'indiquer les moyens de perpétuer le sacerdoce parmi les catholiques. Toujours impétueux, il commence cette lettre par s'adresser aux athées, et les apostrophe en ces termes : « Non, maté-» rialistes déhontés ; non, ennemis de mon pays comme » de ma religion ; non, le culte catholique ne cessera » point en France par défaut de ministres, et votre » atroce système ne sera point établi sur ses ruines..... » Le Très-Haut saura bien, si nous le méritons, con-» server parmi nous le sacerdoce de Jésus-Christ. » Plutôt qu'il ne s'éteigne, ce Dieu bon la couvrira, » notre république de tant de gloire et de prospérité ; » il enverra à ceux qui nous gouvernent de telles pen-» sées, que loin de rencontrer nulle part des obstacles, » il ne trouvera, au contraire, partout que faveur et » protection. »

Il s'adresse ensuite aux pères de famille, et les engage à former leurs enfants à la vertu, afin que Dieu leur donne la vocation pour l'état ecclésiastique ; mais il s'adressait bien mal, car c'étaient justement les hommes les moins vertueux de toutes les classes qui suivaient les intrus. Il assure aux parents que la république ne leur défend pas d'apprendre à leurs enfants à adorer le Dieu de leurs pères : assertion bien hasardée, à cette époque, où le directoire travaillait sans relâche à détruire la religion en France. Il ajoute que

les rois, il faut l'espérer, ne seront pas toujours maladroits, qu'ils sentiront l'importance de chercher leur salut dans la paix, et qu'alors les ministres des cultes pourront se former des successeurs. Mais que pour corriger suffisamment la folie de quelques despotes, il faille encore des combats, une fois les bons principes enracinés dans le cœur des jeunes élèves, ils n'en demeureront pas moins dignes de remplir un jour leur première vocation. Ainsi, son zèle pour la république est si grand, qu'il n'est pas effrayé de voir ses jeunes clercs revenir des casernes et des corps-de-garde. Tout le reste de la lettre est du même ton, et montre en ce régicide un républicain des plus ardents.

Quelques mois après cette lettre, Audrein eut encore l'occasion de manifester publiquement ses sentiments politiques. De trois plénipotentiaires français, envoyés au congrès de Rastadt pour y traiter de la paix avec l'Autriche, deux furent assassinés en se retirant du congrès où ils n'avaient pu rien conclure. On accusa le directoire de leur mort, qui entrait dans ses combinaisons. Quant à lui, il attribua ce crime à l'Autriche, et chercha à exciter contre cette puissance ennemie l'indignation nationale. Partout on voyait affichés en lettres rouges les noms de Bonnier et de Roberjot, c'étaient ceux des plénipotentiaires tués, l'un et l'autre membres de la convention et le second, Roberjot, prêtre apostat. Après ces noms on lisait : *vengeance!* On trouvait de ces feuilles, même sur les confessionaux des prêtres constitutionnels. Audrein publia un hommage funèbre à la mémoire des citoyens Bonnier et Roberjot. Ce n'est qu'une déclamation am-

poulée, dans laquelle on n'aperçoit aucune étincelle de talent. Il commence par dire qu'ils sont heureux au sein de l'immortalité, ces vertueux citoyens qui périrent si épouvantablement victimes de leur amour pour la paix. Ensuite il engage à prier pour eux. Ce qui prouve qu'il regarde lui-même sa première assertion comme hasardée. Nous ne savons à quelle époque Audrein fit paraître cette déclamation; le meurtre de Bonnier et de son collègue ayant été commis le 18 avril 1799, ce ne peut être que le mois suivant qu'il l'a publiée. Il annonça dans ce temps le rétablissement des conférences ecclésiastiques dans le diocèse du Finistère; mais nous ne croyons pas qu'il ait pu mettre son projet à exécution. Indépendamment de tous les autres obstacles qui s'y opposaient, il y en avait un qui seul suffisait pour en empêcher la réussite : c'est que les esprits n'étaient pas alors assez calmes pour se livrer à des études un peu sérieuses; la Bretagne était encore à cette époque livrée aux agitations politiques.

En effet, la rupture des négociations de Rastadt avait eu pour résultat la reprise des hostilités entre la république française et l'Autriche. Celle-ci s'étant alliée avec la Russie, les Russes, conduits par le général Souwarow, célèbre capitaine, allèrent porter la guerre en Italie, y eurent des succès assez grands et en chassèrent les Français. Ces avantages, remportés sur les troupes de la république, encourageaient les royalistes bretons à défendre leur cause; aussi l'insurrection continuait-elle dans une partie de la province; et s'il n'y avait pas de faits d'armes éclatants, les républicains trouvaient au moins et assez souvent de la résistance. Cet état d'hostilités

avait déterminé les autorités à placer des garnisons dans un grand nombre de bourgs. Ces garnisons continuaient, ainsi que celles des villes, à envoyer dans les campagnes environnantes, des détachements, qui poursuivaient avec fureur les prêtres catholiques, et les immolaient à leur haine. C'est ainsi que périt, au milieu de l'année 1799, M. François-Marie Gavard, ecclésiastique du diocèse de Rennes. Il était né à Saint-Ouen-de-la-Rouërie, avait d'abord exercé à Izé les fonctions de vicaire, et passa ensuite à Parcé avec le même titre. Il était dans cette paroisse au commencement de la révolution. Obligé de quitter son poste, à cause de son refus de faire le serment, il se retira dans sa famille; mais ne s'y croyant pas en sûreté et se voyant sur le point d'être emprisonné, il retourna à Parcé, dont les habitants étaient bons, et s'y cacha. Il eut le bonheur d'échapper à la persécution, qui fit tant de victimes sous le règne de la terreur, et lorsqu'en 1795 les prêtres fidèles purent se montrer en public, à la faveur de l'amnistie, M. Gavard exerça ses fonctions dans la chapelle du château de Mué, et devint la ressource des catholiques de cette paroisse, car il était le seul prêtre qui s'y trouvât. Forcé bientôt après de se mettre en sûreté et de se cacher de nouveau, il continua néanmoins l'exercice du saint ministère et travailla avec un zèle soutenu à la sanctification du peuple au milieu duquel il vivait. Aucun danger ne l'arrêtait, lorsqu'il s'agissait du salut des ames. Il passa ainsi les années de la révolution jusqu'au mois de mai 1799 qu'un perfide le dénonça. Ce misérable, joignant l'hypocrisie à la trahison, et sachant où M. Gavard se réfugiait, alla le trouver le di-

manche 19 mai, fête de la Sainte-Trinité, et lui demanda s'il serait encore dans la même maison le jeudi suivant, jour de la Fête-Dieu. Ce respectable prêtre avait alors les fièvres; il désira savoir de l'homme qui l'interrogeait pourquoi il lui faisait cette question. Celui-ci lui ayant dit qu'il voulait venir se confesser ce jour-là, M. Gavard lui répondit qu'il n'était pas probable qu'il fût débarrassé de la fièvre à cette époque, et lui fit ainsi connaître qu'il ne changerait pas de maison. C'en était assez pour le traître. Il alla aussitôt le dénoncer à un détachement de soldats cantonné au bourg de Taillis, près de Vitré. Le jeudi 23 mai M. Gavard célébra la messe de grand matin, et toujours tourmenté par la fièvre, il se chauffait, lorsqu'un enfant de la famille, dans laquelle il se trouvait, vint avertir qu'on voyait beaucoup de soldats courir autour de la maison. Il s'empressa de se renfermer dans sa cachette, et aussitôt les soldats étant entrés ils fouillèrent pendant trois heures. Ils réussirent enfin à découvrir le réduit qui renfermait le pauvre prêtre, et ils voulaient le fusiller dans le lieu même. « Ne me faites pas de mal, leur dit-il; je me rends. » La troupe était commandée par un officier humain, qui défendit à ses soldats de tirer, et qui, voyant l'état de maladie et de saisissement dans lequel était M. Gavard, lui fit donner un verre d'eau pour se remettre. Il lui demanda s'il était prêtre. Oui, je le suis, répondit sans hésiter le ministre de Jésus-Christ, qui fut emmené aussitôt par la troupe. L'officier lui dit : « Suivez-moi le plus près possible; je ne suis plus » maître de mes soldats; ils sont ivres. » En le conduisant au bourg de Parcé, il lui fit voir la dénoncia-

tion et le nom du dénonciateur. De Parcé le détachement se rendit à Saint-Mhervé, où le prisonnier coucha dans une chambre, et était gardé par un factionnaire. Le lendemain on le mena au bourg de Taillis, et l'officier, toujours rempli de bons procédés à son égard, le fit dîner avec lui. M. Gavard, voulant lui verser à boire, ce brave homme lui dit : « M. l'abbé (c'est ainsi » qu'il le nomma toujours, malgré qu'on ne se servît » alors que du mot de citoyen), quoique je porte un » habit bleu, je connais encore mon devoir, c'est à moi » à vous servir. » Il ajouta : « Vous étiez bien en sûreté » dans votre cache ; si j'avais le bonheur de vous con- » duire à Rennes, vous ne seriez pas moins en sûreté » entre mes mains. » Après le dîner, on dirigea M. Gavard sur Vitré, où il fut mis en prison. Il devait partir le lendemain pour Rennes à cinq heures du matin. C'était au moins l'assurance qu'on avait donnée à son domestique qui l'accompagnait ; mais dès trois heures du matin un détachement le fit sortir de la prison. Il traversa Châteaubourg, puis étant arrivé dans un lieu nommé le Pont-d'Olivet, on le mena dans un chemin qui conduit au bourg de Servon, et là on le fusilla. Un habitant du pays, nommé Bricet, recueillit son corps et le fit inhumer dans le cimetière de la paroisse de Servon. Le dénonciateur éprouva bientôt les effets de la colère divine ; il devint infirme et il était perclus de tous ses membres lorsqu'il mourut. Un de ceux qui avaient arrêté le confesseur de la foi se brûla la cervelle en prison d'un coup de pistolet, pour éviter le dernier supplice. Un autre est mort en impie dans le courant de l'année 1844, après avoir ordonné par son testa-

ment qu'on l'enterrât dans son jardin. Il est probable que l'un et l'autre faisaient partie de ces bandits nommés en Bretagne *contre-chouans*, et qui, étant presque toujours ivres, devenaient par leur ivresse encore plus pillards et plus féroces.

L'événement que nous venons de rapporter peut donner au lecteur une idée du désordre qui existait alors dans la société en France et surtout en Bretagne. On y voit des soldats ivres, tout disposés à méconnaître les ordres de leurs chefs et arracher la vie à des prêtres que les lois ne condamnaient qu'à la déportation. Nous pourrions encore parler du pillage auquel se livraient ces militaires indisciplinés dans les lieux où ils allaient, surtout lorsqu'ils y avaient fait quelque capture. Ils dévastaient les maisons et y prenaient tout ce qui était à leur convenance. Nous avons vu nous-mêmes ces brigands vendre publiquement à l'encan de nombreux effets appartenant à des femmes et à des enfants, à la suite de l'arrestation d'un prêtre, effectuée par eux dans un village. Voilà comment ces dignes républicains traitaient leurs concitoyens, et ils agissaient ainsi avec d'autant plus d'assurance qu'ils étaient certains de l'impunité. Mais les autorités, qui souffraient ces désordres, étaient bien loin d'être aussi tolérantes envers les habitants des campagnes. A l'époque dont nous parlons, un général Michaud, qui se trouvait à Pontivy, mit en état de siége toute commune qui renfermait un prêtre réfractaire ou un émigré, si elle ne les avait pas dénoncés. On sait tout ce que l'état de siége a d'onéreux et de pénible, surtout dans un temps de révolution.

Dans ces jours si malheureux pour l'Église de France, les événements les plus déplorables se succédaient à des distances rapprochées. L'année 1799 en produisit un qui devint un sujet de deuil pour tout l'univers catholique. L'illustre Pie VI, ce pontife courageux, qui avait avec tant de fermeté condamné le schisme constitutionnel, ne put, malgré ses nombreux sacrifices d'argent et d'objets d'arts, apaiser la haine impie du directoire. Cette autorité tyrannique avait, dès l'année 1796 et à l'époque du traité de Tolentino, demandé que Pie VI désavouât toutes ses décisions contre la constitution civile du Clergé et les condamnations qu'il avait prononcées contre cette œuvre de ténèbres; mais loin d'y consentir, il rejeta cette demande avec indignation. Le corps législatif de France porta l'aveuglement jusqu'à prescrire le serment de haine à la royauté, par son décret du 12 janvier 1796, et quelques prêtres furent assez faibles pour le prêter. Le pape, quoique exposé à tous les coups d'un ennemi perfide, ne balança pas à le déclarer illicite. Il n'était déjà plus à Rome, lorsqu'il donna cette décision. Les Français l'avaient enlevé de sa capitale et conduit à Sienne, puis en Toscane. Il y resta prisonnier jusqu'en 1799. Les succès des armées autrichienne et russe en Italie à cette époque, servit de prétexte au directoire pour faire venir le vénérable pontife en France. Il était alors plus qu'octogénaire, paralytique et couvert de plaies. Rien ne put attendrir les hommes barbares qui décidaient de son sort. Il lui fallut supporter les fatigues d'un voyage rendu très-long par la position des armées, et traverser les monts qui séparent la France de l'Italie. Après une

route de trois mois, il arriva à Valence en Dauphiné et y fut renfermé dans la citadelle. C'est là qu'il termina, par une mort sainte, sa glorieuse carrière le 29 août 1799, à l'âge de près de quatre-vingt-deux ans.

La mort de Pie VI devint pour tous les vrais fidèles un sujet d'affliction profonde. L'Église catholique se trouvait alors dans un de ces moments de crise dans lesquels on a besoin de toute sa foi pour ne pas craindre que la barque de Pierre ne soit submergée. L'épiscopat français était tout entier en exil, le sacré collége dispersé, Rome envahie par la république et l'impiété triomphante. Les protestants voyaient avec bonheur tant de maux, et faisant éclater leur joie, ils annonçaient hautement qu'il n'y aurait plus de pape. Mais quoique les véritables enfants de l'Église fussent affligés, ils ne perdaient pas courage. Ils savaient que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre cette Église sainte, et Jésus-Christ leur disait au fond du cœur comme autrefois à ses apôtres : « Ayez confiance ; j'ai vaincu le » monde. » Nous ferons connaître les moyens admirables que la Providence ménagea bientôt pour donner à Pie VI un successeur sur la chaire de saint Pierre.

En voyant les traitements indignes que le directoire fit subir au chef auguste de l'Eglise, on ne doit pas être surpris qu'il continuât son système de persécution contre les prêtres fidèles. Cette autorité, si odieuse à la France, avait subi une grande modification le 18 juin. Rewbell avait été remplacé par Sieyès, ancien chanoine de Treguier, puis de Chartres, et prêtre apostat. On s'éleva avec tant de force, dans le conseil des cinq cents, contre Merlin de Douai et La Reveillère-Lepaux,

directeurs, qu'ils se virent forcés de donner leur démission. Le premier était, dit un orateur, un homme à petites vues, à petites passions et à petites vengeances, et le second avait un entêtement extraordinaire et un fanatisme pour la secte des Théophilanthropes, qui le faisait sortir de toutes les idées justes et raisonnables. Ils furent remplacés par Roger-Ducos, ex-conventionnel régicide, et le général Moulin. Sieyès devint président du nouveau directoire, qui suivit le système du précédent, et qui se borna, pour toute marque de tolérance, à rendre la liberté à des prêtres constitutionnels déportés à l'île de Ré. Quant aux prêtres catholiques, il les traita toujours avec la même rigueur. Aussi vingt ecclésiastiques bretons furent-ils encore conduits de divers points de la province dans cette île, pendant le second semestre de 1799. On comptait parmi eux MM. Bizien, recteur de Quernovez, diocèse de Léon; Laizeris, chanoine de Vitré; Le Bihan, recteur de Plounevez-Moedec, diocèse de Treguier; Le Mée, recteur de Ménéac, et Plantart, prieur-curé de Mohon, l'un et l'autre du diocèse de Saint-Malo, et dom Le Quentrec, Chartreux d'Auray. Plusieurs de ces respectables exilés succombèrent pendant l'année 1799. Ce furent M. Le Saoult, recteur de Tréflaouenan, mort, à l'âge de soixante et onze ans, le 8 mai; dom Hamard la Chapelle, Bénédictin, ancien intrus de Pleurtuit, celui dont nous avons rapporté la rétractation, et qui put, en souffrant pour la foi, expier ses scandales. Sa mort arriva le 28 août. Il était âgé de cinquante-trois ans. M. Morlier, âgé de cinquante-deux ans, vicaire de Brielles, diocèse de Rennes, décédé le 16 sep-

tembre. L'hôpital devint pour tous les trois leur asile, et c'est dans ce lieu qu'ils rendirent le dernier soupir, heureux encore d'avoir pu éviter une mort violente, à laquelle étaient si souvent exposés plusieurs de leurs confrères.

En effet, quoique les lois ne prononçassent plus la peine de mort contre les prêtres réfractaires, les passions locales les y condamnaient encore. On en eut un exemple à Nantes, à l'époque dont nous parlons. Cette ville, qui possédait une population généralement très-catholique et très-royaliste, renfermait un certain nombre de républicains ardents, que le voisinage de la Vendée avait exaltés, et qui ne voulaient rien moins qu'exterminer tous ceux qui ne partageaient pas leurs sentiments politiques. Ils n'étaient pas les plus nombreux, mais leur audace, leurs discours et l'autorité qu'ils avaient, en faisaient les arbitres du sort de leurs concitoyens. Un respectable pasteur du diocèse de Nantes se vit sur le point de devenir leur victime; C'était M. Levesque, recteur d'Asserac, appartenant, par sa naissance, à une famille honorable de la Roche-Bernard. Très-attaché à son troupeau, il n'avait pas voulu l'abandonner, et il s'était tenu caché tantôt dans sa paroisse et tantôt à Nantes, selon que les circonstances et le soin de pourvoir à sa sûreté l'exigeaient. Il se trouvait dans cette ville, habitée par une partie de sa famille, et se croyait à l'abri du danger, chez un tailleur du quartier des Ponts, un dimanche du mois de septembre 1799. La fureur des républicains était très-grande en ce moment. Les royalistes, encouragés par une nouvelle coalition des puissances étrangères,

reprenaient les armes dans la Vendée. L'arbre de la liberté, planté à la Chapelle-Heulin, avait été coupé à la fin d'août, et les royalistes qui s'occupèrent de cette petite expédition, avaient forcé le fils du maire de donner les premiers coups de hache. Les autorités ne manquaient jamais d'accuser les prêtres fanatiques d'exciter tous les mouvements contre-révolutionnaires. Ces accusations étaient souverainement injustes, car, à ce moment même, un de ces respectables proscrits était caché dans notre famille. Nous avions avec lui des relations intimes et de tous les moments; cependant, quoique nous fussions dans un pays insurgé, et d'ailleurs en âge de pouvoir comprendre ses démarches, jamais nous ne l'avons vu rien faire ni entendu rien dire qui pût engager à la guerre civile. C'est un témoignage que nous nous plaisons à rendre à la vérité. Mais quelque peu fondées que fussent ces préventions contre les prêtres, elles n'en existaient pas moins, et devaient puissamment influer sur l'esprit des hommes partiaux qui étaient chargés de les juger. C'est ce qui arriva pour M. Levesque. Le tribunal criminel le condamna à mort, et il devait être exécuté le dimanche 20 octobre 1799. Sa famille obtint un sursis de vingt-quatre heures, et ce sursis le sauva. Dupré, chef royaliste, surnommé *Tête-Carrée*, s'était trouvé avec le recteur d'Asserac, dans la prison du Bouffay, à Nantes. Ce chef avait obtenu sa liberté dans la semaine qui précéda le 20 octobre, et, avant de sortir, il avait dit à M. Levesque qu'il viendrait le délivrer. Il ne paraît pas que le respectable pasteur comptât beaucoup sur cette promesse,

car il fit ses dernières dispositions comme étant assuré de mourir. Il n'avait pas attendu ce moment pour écrire son testament. La vie des prêtres cachés était exposée à trop de dangers pour qu'ils ne prissent pas de précautions à l'avance, afin de faire connaître leurs dernières volontés. M. Levesque avait eu ce soin dès le 14 décembre 1797. Il rédigea ce jour son testament, dont nous avons l'original sous les yeux, et qui est des plus édifiants. Après avoir exprimé sa foi de la manière la plus explicite, il montre sa sollicitude pastorale pour son troupeau, en léguant une somme de mille francs au recteur de Camoil, pour la célébration d'un certain nombre de messes, et à la condition que ce recteur se tiendra dans la paroisse d'Asserac ou dans les environs, afin de suppléer au défaut du pasteur, et de servir les paroissiens le mieux possible. S'attendant à périr de mort violente, « je veux, à l'exemple de » saint Cyprien, évêque et martyr, dit-il, que les sol- » dats ou autres qui, en me donnant la mort, m'ouvri- » ront le ciel, hâteront mon bonheur, me donneront » la vie éternelle, reçoivent, de mon héritage, trois » francs chacun. Sur leur refus, la somme sera, sans » délai, donnée aux pauvres du lieu où je serai mis à » mort. » Il demande ensuite que son corps soit porté dans sa paroisse et inhumé dans le cimetière.

Après sa condamnation, M. Levesque écrivit un codicile, et, de plus, une explication de cet acte. Cette explication, datée du 12 octobre, contient divers legs pour de bonnes œuvres ; il la termine par ces mots touchants : « Mon dessein est d'embrasser mon exécu- » teur et de lui donner trois francs. Peut-être oublie-

» rai-je de le faire. Adieu, mes bons amis, jusqu'au » revoir dans le paradis. » On voit combien la foi de ce digne prêtre était vive et avec quel calme il envisageait ses derniers moments. Dieu se contenta de ses bonnes dispositions et ne lui demanda pas alors le sacrifice de sa vie. *Tête-Carrée* n'avait pas oublié la promesse qu'il avait faite au recteur d'Asserac. Lui et d'autres chefs royalistes s'étant réunis et ayant rassemblé environ six mille hommes dans les environs de Nantes, ils marchèrent sur cette ville qui était alors peu gardée, et y entrèrent dans la nuit du 19 au 20 octobre. Un des premiers soins de *Tête-Carrée* fut d'aller au Bouffay pour y délivrer M. Levesque, qui n'était pas d'ailleurs le seul objet de sa démarche, car il se trouvait, dans la même prison, deux royalistes condamnés à mort, deux autres condamnés à la déportation, et trois qui n'étaient pas encore jugés. Ces huit prisonniers, y compris le recteur d'Asserac, recouvrèrent leur liberté, ainsi que trois marins. Le chef royaliste avait exprimé bien nettement son intention de ne délivrer que les détenus politiques, et nullement ceux qui étaient accusés de crimes; aussi n'y eut-il que les premiers qu'il emmena avec lui. M. Levesque, échappé à une mort qui paraissait si certaine, évita jusqu'à la fin de la persécution de tomber de nouveau entre les mains des républicains. A l'époque du concordat, il continua d'être recteur d'Asserac, et il y est mort le 25 janvier 1829, près de trente ans après sa condamnation.

Le Bouffay n'était pas la seule prison de Nantes qui renfermât des prêtres. Il y en avait aussi un cer-

tain nombre dans celle dite *des Frères*. Des chefs royalistes s'y portèrent, dans l'intention de leur procurer le même avantage que *Tête-Carrée* assurait par sa démarche à M. Levesque. Mais ils éprouvèrent une résistance qu'ils ne purent vaincre, et ils se virent obligés de se retirer, sans avoir pu rendre la liberté à ces pauvres captifs dont la détention se prolongea jusqu'à l'année suivante.

Il n'est pas de notre sujet de rapporter ici en détail tout l'effroi que causa aux Nantais cette entrée si inattendue des royalistes. Qu'on s'imagine combien durent être troublés les habitants, subitement réveillés, au milieu d'une nuit obscure et pluvieuse de la fin d'octobre, par le bruit d'une fusillade soutenue, les cris des blessés et l'agitation que produisait nécessairement une attaque imprévue. Cette situation pénible ne dura pas long-temps. Dès que le jour parut, les royalistes se retirèrent, et le calme ne tarda pas à être rétabli.

La rigueur extrême avec laquelle on traitait, à Nantes, les prêtres catholiques, ne put ralentir le zèle d'un ecclésiastique de ce diocèse, nommé M. Orain, vicaire de Fégréac, et dont nous avons déjà parlé. Résidant constamment dans cette paroisse, il y courut mille dangers, fut l'objet des poursuites les plus fréquentes et les plus rigoureuses, sans qu'il cessât jamais d'y remplir les fonctions du saint ministère, soit dans l'église paroissiale, soit dans des chapelles rurales, et particulièrement dans une, dédiée aux saints Anges, que les habitants avaient construite et couverte en chaume, afin qu'elle fixât moins l'attention des persé-

cuteurs. Le Seigneur paraissait protéger visiblement ce digne prêtre, qui, de son côté, n'omettait aucune des précautions que la prudence lui dictait, afin de n'être pas surpris, et qui était secondé par une population d'une foi et d'un dévouement admirables. Ainsi, il avait soin de charger des gens sûrs de l'avertir, dès que les soldats républicains paraissaient dans la paroisse, et de la direction qu'ils prenaient. Un jour qu'il était au confessional, on vint le prévenir que ces soldats arrivaient. Il s'enfuit aussitôt et se mit à courir ; mais, par une méprise qui faillit lui devenir funeste, il s'aperçut qu'il allait à leur rencontre. « Je me rappelai, » dit-il dans des mémoires qu'il a écrits, que je n'avais » pas demandé à Dieu par quel côté m'enfuir, pour » me soustraire aux bleus. Je suppléai à cette omission » par une fervente élévation de cœur vers Dieu. » A l'instant il vit un jeune homme, qui l'accompagnait partout, courir vers la digue. Il le suivit et bientôt il remarqua deux cavaliers qui venaient par le chemin qu'il avait pris d'abord. Il admira et remercia la Providence. Ces cavaliers, qui l'avaient découvert, lui crièrent : Arrête! arrête! Mais M. Orain, loin d'obéir à l'injonction, continua d'avancer vers la digue, qu'il passa sur une mauvaise planche. Les cavaliers voulurent faire passer leurs chevaux qui s'y refusèrent. Un de ces hommes prétendit lancer le sien dans la douve ; cet animal s'y enfonça juqu'au cou et jeta son cavalier au milieu des herbages qui couvraient un bourbier. M. Orain eut, dit-on, la générosité de retourner sur ses pas et d'aider le gendarme à sortir de ce bourbier. C'est un trait qui est généralement connu de ceux qui

ont entendu parler du vertueux prêtre, et nous-même nous l'avons rapporté ailleurs, sur le témoignage de l'un de ses meilleurs amis ; mais sa modestie n'a pas souffert qu'on lui attribuât cet acte héroïque de charité, et il assure dans ses mémoires qu'il n'y avait pas assez d'eau dans la douve pour que le gendarme pût s'y noyer ; que, d'ailleurs, son camarade l'aida à s'en tirer. Il est certain que M. Orain se trouvait à ce moment même obligé de pourvoir à sa sûreté, car il était encore poursuivi par un gendarme à pied, d'une taille prodigieuse, qui criait : Arrête ! arrête ! De bons vieillards de la paroisse de Fégréac, qui allaient à la messe, voyant ce gendarme courir sur les traces de leur prêtre, détournèrent son attention, en liant conversation avec lui et donnèrent ainsi à M. Orain le temps de se sauver. Ils persuadèrent à ce militaire de ne pas s'avancer seul au milieu d'un pays qu'il ne connaissait point, et le déterminèrent à retourner sur ses pas. A peine les républicains furent-ils partis, après avoir pillé autant qu'ils le purent, que le courageux vicaire rentra à l'église et célébra la messe en actions de grâces pour avoir échappé au danger qu'il venait de courir. Il reprit ensuite son travail au confessionnal comme si rien ne lui était arrivé. Il en agissait ainsi toutes les fois que le péril était passé, et il eut souvent de pareilles alertes. Les républicains du pays qu'il habitait, irrités de le voir continuer à remplir ses fonctions, se plaignirent à Nantes de la négligence des autorités locales qui toléraient cette infraction aux lois. On envoya de cette ville un détachement pour saisir M. Orain. Ce détachement arriva à Fégréac la veille de Noël, ce qui n'empêcha

pas le zélé vicaire de confesser toute la nuit et de dire la messe dans une chapelle. Le commandant de la troupe ayant fait venir les officiers municipaux de la commune, les trouva si honnêtes, il apprit d'eux que la commune était si tranquille, qu'il retourna à Nantes et y fit un rapport très-favorable.

Cette excellente paroisse de Fégréac, dont tous les habitants étaient si unis pour le bien, ne manqua jamais de secours spirituels dans les temps les plus orageux de la révolution. Lorsque les circonstances étaient favorables, M. Orain célébrait les offices dans l'église paroissiale. Quand elles l'étaient moins, il les faisait dans les chapelles disséminées sur divers points de la paroisse. Enfin lorsqu'il y avait à craindre quelque persécution, il célébrait la messe dans les maisons et dans les granges. Pendant dix longues années il courut mille dangers, et jamais il ne tomba entre les mains des ennemis de la religion.

Tandis que les révolutionnaires de Bretagne poursuivaient avec acharnement les prêtres fidèles, au nom de la république, cette forme de gouvernement subissait une modification qui bientôt allait le faire disparaître. Le directoire, par l'extension qu'il avait donnée à son pouvoir et par ses vexations odieuses, s'était attiré la haine publique, et la France désirait sa chute, sans oser rien faire pour le renverser. Bonaparte se chargea de ce soin et y réussit. D'accord avec un des directeurs, Sieyès, il détruisit le gouvernement directorial le 9 novembre 1799, et en créa un nouveau auquel il donna une forme toute différente de celui qui existait. Trois consuls, dont Bonaparte était le premier, rem-

plaçaient le pouvoir exécutif, un sénat conservateur et un corps législatif héritaient de l'autorité du conseil des anciens et de celui des cinq cents, qu'on venait de supprimer. Chaque phase principale de la révolution avait vu changer la constitution. Elle le fut encore, lors de l'avénement de Bonaparte au pouvoir. Ce général revenait alors d'Égypte, où il avait été envoyé par le directoire, parce qu'il lui inspirait des craintes ou au moins lui donnait de l'ombrage, à cause de ses succès en Italie. Commandant en chef de l'expédition d'Égypte, il y laissa son armée et vint à Paris se saisir des rênes du gouvernement. La constitution qu'il fit rédiger ne tarda pas à paraître, après l'événement du 9 novembre. En temps de révolution, on va vite, même quand il s'agit de donner à un grand peuple des lois fondamentales. Dès le 13 décembre 1799, une nouvelle constitution, dite de l'an VIII, était proposée à l'acceptation du peuple, qui ne s'en occupa guère, car sur une population de plus de trente millions d'habitants, il n'y en eut que trois millions et douze mille qui donnassent leurs votes; encore ces votes ne furent-ils pas tous favorables au projet; ce qui n'empêcha pas que cette constitution ne fût bientôt après promulguée. Il ne s'y trouve pas un seul mot relatif à la religion et à ses ministres; elle n'exigeait d'eux aucun serment, d'où l'on pouvait conclure qu'elle leur rendait la liberté d'exercer leurs fonctions; mais les révolutionnaires de Bretagne ne l'entendaient pas ainsi. Accoutumés depuis plusieurs années à poursuivre les prêtres et à les mettre à mort, lorsqu'ils pouvaient les saisir, ils ne voulurent point renoncer à cette criminelle habitude. Ils le prou-

vèrent bientôt et de la manière la plus déplorable. M. Loncle, jeune prêtre de Plouguenast, diocèse de Saint-Brieuc, était caché dans cette paroisse lorsqu'une colonne mobile le surprit la veille de Noël et l'enferma d'abord dans une cave du presbytère, où il passa la nuit dans les angoisses les plus cruelles, entendant les imprécations et les blasphèmes de ces forcenés ainsi que les projets sinistres qu'ils formaient contre lui. Les militaires partirent le lendemain de Plouguenast, et emmenèrent avec eux leur prisonnier à Plessala, où se trouvait le juge de paix du canton. Ils le traduisirent devant ce magistrat, afin qu'il déclarât qu'il était prêtre. Mais le juge de paix, nommé Hautbourg Amette, était un homme estimable; ne voulant pas perdre M. Loncle, il éluda les questions que lui faisaient les soldats à son sujet. Le commandant de la colonne, voyant qu'il n'obtenait pas de réponses conformes à ses désirs, donna l'ordre à sa troupe de se diriger sur Collinée, commune voisine, et dans le chemin il fit fusiller le vertueux prêtre, qui, par ses bonnes qualités, était aimé de tous, même des révolutionnaires. On attribua dans le temps sa mort à la haine d'un prêtre constitutionnel, qui était la terreur du canton, par la fureur avec laquelle il poursuivait les prêtres catholiques. Ce misérable ne montait à l'autel qu'armé de deux pitolets et après avoir placé près de lui un fusil chargé. On dit qu'avant de mourir il s'est repenti de ses excès. Quant à M. Loncle, il fit généreusement à Dieu le sacrifice de sa vie dès qu'il se vit entre les mains des soldats. Il se prépara à la mort avec calme et la subit avec une résignation qui étonna la colonne mobile elle-même. Son père périt

également victime de révolutionnaires qui voulurent le forcer à voiturer des objets le dimanche. « Non, leur » répondit-il, c'est aujourd'hui le repos du Seigneur ; » je ne dois pas travailler ; la loi de Dieu me le défend, » et mes domestiques l'observeront aussi bien que » moi. » A l'instant il tomba criblé de coups de fusil que tirèrent sur lui ces furieux, et subit ainsi le trépas à cause de son attachement à la religion. Un motif qui le rendait encore plus ferme dans son refus, c'est qu'il craignait que les effets qu'on voulait l'obliger à transporter ailleurs ne provinssent de quelques-uns des vols auxquels se livraient journellement les soldats républicains, qui, à cette malheureuse époque, parcouraient sans cesse les campagnes de la Haute-Bretagne.

Cette partie de la province continuait d'être insurgée et résistait de tout son pouvoir à la république ; mais ses efforts ne produisaient presque aucun résultat, car les républicains étant maîtres de toutes les villes, les royalistes se trouvaient forcés de tenir constamment la campagne, réunis en petites troupes, et ne pouvaient faire que quelques coups de main. C'est ainsi qu'à la fin de 1799, ils enlevèrent le curé intrus de Bazouge, dans le diocèse de Rennes. Ces faits particuliers, qui ne pouvaient avoir aucune influence sur les affaires générales, irritaient les républicains, qui s'en vengeaient ensuite par les plus cruelles représailles. Ce n'est pas que les prêtres constitutionnels inspirassent beaucoup d'intérêt à des militaires qui affectaient l'oubli de toute religion ; mais ces prêtres avaient dans le pays des partisans qui excitaient les soldats républicains contre les prêtres catholiques et les

fidèles, et rendaient ces soldats cruels à l'égard des uns et des autres. On voyait alors en Bretagne un des maux les plus déplorables de la guerre civile, le même peuple divisé en deux partis, disposés à s'entredétruire. Cette situation désolante fut un des premiers objets qui fixèrent l'attention de Bonaparte, lorsqu'il devint chef du gouvernement. Il voulut pacifier la Bretagne ainsi que la Vendée, et chargea le général Hédouville, qui combattait contre les royalistes bretons, d'apaiser les troubles de cette province. Hédouville joignait à des talents distingués beaucoup de modération. Il réussit à convenir d'un armistice avec les chefs royalistes et fit publier, le 28 décembre 1799, une amnistie accordée aux départements de l'Ouest. Si cette mesure ne fit pas entièrement cesser les hostilités en Bretagne, elle les circonscrivit au moins dans quelques cantons du Morbihan et des Côtes-du-Nord, et désormais, il n'y eut plus d'affaires importantes et meurtrières entre les deux partis.

LIVRE CINQUIÈME.

Le nouveau gouvernement, qui savait très-bien que c'était surtout pour conserver la religion que les insurgés avaient pris les armes, se hâta de marcher dans d'autres voies que celles du directoire, et de se montrer aussi tolérant que cette autorité détestée l'avait été peu. Les consuls commencèrent par rendre à la liberté quelques prêtres assermentés et mariés, déportés à l'île de Ré ou à celle d'Oléron, et que le directoire n'avait pas élargis. Par leur arrêté, ils déclarèrent également libres ceux qui, n'ayant pas fait le serment, avaient cessé d'exercer les fonctions ecclésiastiques avant la loi du 7 vendémiaire an IV. Ils ne s'en tinrent pas à cette disposition insuffisante. Un nouvel arrêté du 28 décembre 1799 remplaça pour les fonctionnaires et les ministres des cultes tous les serments exigés jusqu'alors par cette formule très-simple : « Je promets fidélité à la constitution. » Cette promesse, faite par un grand nombre de prêtres, mit fin à leur détention ; mais plusieurs des déportés des îles de Ré et d'Oléron ne crurent pas pouvoir s'engager par

cette promesse, et, au nombre de plus de quatre-vingts, ils préférèrent voir se prolonger leur exil plutôt que de prendre un engagement auquel leur conscience répugnait.

A l'amnistie accordée aux départements de l'ouest les consuls avaient joint une proclamation aux habitants de cette partie de la France, et datée du même jour que cette amnistie. « Les consuls déclarent, y disaient-» ils, que la liberté des cultes est garantie par la con-» stitution ; qu'aucun magistrat ne peut y porter at-» teinte ; qu'aucun homme ne peut dire à un autre » homme : *Tu exerceras un tel culte, mais tu ne* » *l'exerceras qu'un tel jour.* Ils ajoutaient : Les mi-» nistres d'un Dieu de paix seront les premiers moteurs » de la réconciliation et de la concorde ; qu'ils parlent » au cœur le langage qu'ils apprirent à l'école de leur » maître ; qu'ils aillent dans les temples qui se rouvrent » pour eux, offrir avec leurs concitoyens le sacrifice » qui expiera les crimes de la guerre et le sang qu'elle » a fait verser. »

Les intrus du canton de Saint-Aubin-d'Aubigné n'avaient pas attendu cette proclamation pour adresser une pétition aux consuls, afin d'obtenir la liberté de leur culte, ce qui ne pouvait s'entendre que du culte extérieur, car ils jouissaient de la liberté de remplir leurs fonctions dans leurs églises sans aucun obstacle, et Le Coz avait pu librement, le 1er septembre 1799, célébrer un synode à Rennes. Malgré le peu de crédit dont ce prélat schismatique jouissait en Bretagne, il crut devoir faire valoir son faux titre de métropolitain, et il annonça, vers la fin de l'année 1799, à l'église

constitutionnelle de Nantes que, de concert avec ses suffragants, il avait nommé un évêque pour cette ville. Or cette église nantaise était réduite à la plus simple expression et n'était, pour cette ville, composée que de trois curés constitutionnels, savoir de Lefèvre à Saint-Nicolas, Tardiveau à Saint-Similien, et Guibert à Sainte-Croix. Ils comptaient peu d'adhérents et ne faisaient aucune démonstration pour obtenir un chef. Soit qu'ils se fussent opposés à la nomination faite par Le Coz, soit par tout autre motif, il n'y eut pas de nouvel évêque intrus à Nantes, et nous ignorons même le nom du sujet qui avait été désigné pour continuer le schisme dans cette ville si catholique.

Le Coz avait d'autant plus d'intérêt à soutenir son parti qu'à la fin de 1799 tout présageait la cessation de la persécution et un avenir plus tranquille pour l'Église. Il comprenait sans doute que, si les prêtres fidèles venaient à jouir de la liberté, le peuple les suivrait de préférence aux constitutionnels, qui n'étaient entourés d'aucune considération. Mais les prêtres catholiques bretons durent par leur conduite dissiper les craintes de Le Coz, car ils ne se montrèrent pas en public et ne se hâtèrent pas de rentrer dans les églises. Ils éprouvaient une grande répugnance à promettre fidélité à la nouvelle constitution, qui proscrivait comme émigrés la majeure partie des évêques de France et qui d'ailleurs n'était pas émanée d'une autorité légitime à leurs yeux. En pensant ainsi et en agissant en conséquence, les prêtres bretons, qui se trouvaient dans le pays, ne faisaient que suivre les intentions des évê-

ques français exilés en Angleterre et en Allemagne. Ces prélats très-attachés à la famille des Bourbons, et convaincus de la légitimité de ses droits, craignaient que toute démarche faite par les prêtres fidèles pour reconnaître le gouvernement révolutionnaire ne disposât le peuple en faveur de ce nouveau pouvoir et ne portât ainsi atteinte aux droits de cette famille auguste. Ce refus de soumission, général en Bretagne, y tenait les prêtres catholiques dans la situation pénible où la persécution les avait placés depuis plusieurs années. Ils continuaient donc à se cacher et prenaient pour leur sûreté des précautions qui n'étaient pas encore inutiles. Il en résultait qu'il n'y avait qu'un petit nombre de fidèles, sur la prudence et la discrétion desquels on comptait, qui pussent recevoir les secours spirituels. La masse de la population en était entièrement privée. Tel était l'état de la religion dans la province à la fin de l'année 1799.

Au commencement de l'année suivante, la pacification de la Bretagne se trouva en partie effectuée. On ne compta plus guère sous les armes que les royalistes commandés par le fameux Georges Cadoudal. C'était un ancien étudiant de la paroisse de Brech, près d'Auray, et qui se destinait à l'état ecclésiastique, lorsque la révolution commença. Placé dans un pays qui lui était bien connu, Georges Cadoudal ne voulut pas profiter de l'amnistie accordée par le gouvernement et continua contre la république, aussi long-temps qu'il le put, les hostilités dans le département où il se tenait, mais sans obtenir de grands résultats.

Les efforts que le gouvernement consulaire faisait

pour rétablir la paix en Bretagne, parurent à Le Coz une belle occasion d'écrire, et il ne la laissa pas échapper. Dès le 16 janvier 1800, il adressa une lettre à tous les ministres de la religion catholique et à tous les citoyens qui professaient cette religion dans le département d'Ille-et-Vilaine. Cette lettre avait pour objet d'engager à cesser la guerre civile, et comme il aimait à étaler de l'érudition, il se servit de l'exemple des Sabines, qui apaisèrent la guerre entre les Romains et les Sabins, trait historique qui n'avait aucun rapport avec les causes des troubles de Bretagne. Son exhortation ne pouvait produire aucun effet, car les Catholiques n'étaient pas disposés à écouter ses conseils, et il négligeait d'engager les républicains à la modération. Ces derniers étaient loin d'abjurer les sentiments de haine qu'on avait pris tant de soin de leur inculquer contre les prêtres fidèles pendant toutes les années précédentes, et ils n'entraient guère dans les idées de pacification qui occupaient alors Bonaparte. On en eut plus d'une preuve à cette époque en Bretagne. Un prêtre du diocèse de Nantes, nommé M. Gautier, était caché dans cette ville, et sortait un soir, au commencement de janvier, pour passer d'une maison dans une autre, où nous devions le voir le lendemain. Une méchante femme, qui le connaissait et qui l'aperçut dans la rue, cria sur lui, en disant que c'était un prêtre réfractaire. Aussitôt des soldats arrêtent M. Gautier ; il est conduit en prison et il y passe la majeure partie de l'année.

L'autre fait, que nous avons à rapporter, est bien plus déplorable, puisqu'il s'agit encore du massacre d'un prêtre fidèle. Ce prêtre, nommé M. Méheust,

était d'Hillion, paroisse voisine de la ville de Saint-Brieuc. En 1792, il se soumit à la loi de déportation et se rendit à Jersey. Il en revint en 1797, avant la catastrophe du 18 fructidor, et à une époque où l'on croyait que la religion allait reprendre en France son salutaire empire. Obligé de se cacher peu de temps après son retour dans son pays, il se tenait dans les environs de Lamballe, et, par l'exercice du saint ministère, il se rendait utile aux paroisses qui environnent cette ville. Plein de zèle pour le salut des ames, il adressait fréquemment des exhortations aux fidèles qui assistaient à sa messe. Huit jours avant sa mort, il se plaignait dans une instruction de l'affaiblissement de leur piété, leur rappelait les grâces qu'ils recevaient de Dieu et leur disait : « Encore quelque temps, et vous voudrez avoir » des ministres du Seigneur ; je suis presque le seul » qui vous reste dans ce pays, et vous ne m'aurez » plus. » Ces paroles, auxquelles on ne fit pas grande attention alors, frappèrent après sa mort et parurent prophétiques. Elles ne tardèrent pas à se vérifier. Le 3 février 1800, M. Méheust se trouvait avec M. André, recteur de Morieux, dont il était le vicaire, chez un fermier du Tronchais, nommé Mathurin Josset, qui accueillait avec une grande charité les prêtres et les pauvres. On vint bientôt avertir les deux ecclésiastiques qu'une colonne mobile, sortie de Saint-Brieuc, s'avançait vers la maison où ils étaient cachés. Dans la crainte de compromettre leurs hôtes, ils s'empressèrent de fuir ; mais déjà la colonne arrivait sur les lieux. M. André eut néanmoins le temps de se jeter dans un fossé couvert de ronces. Il s'y enfonça si bien qu'on ne

put le découvrir, quoiqu'on eût posté un soldat à l'endroit même. Quant à M. Méheust, il voulut s'échapper par un chemin étroit; mais presque aussitôt on l'arrêta. Une colonne mobile de volontaires de Lamballe, qui survint au château de la Ville-Gourio, où il venait d'être conduit, fit tous ses efforts pour qu'il lui fût confié, et l'on a cru que c'était dans l'intention de lui sauver la vie; le commandant de la colonne de Saint-Brieuc refusa de le livrer, et, pour excuser son refus, il assura qu'il répondait sur sa tête de celle de son prisonnier; ce perfide avait des intentions bien différentes. Avant de sortir du château, il lui enjoignit de lui remettre son argent et tous les objets de quelque valeur qu'il portait sur lui, en l'assurant ironiquement que rien ne serait perdu. M. Méheust lui remit sa montre et une somme de trente francs. Comprenant bien par cette spoliation quel sort lui était réservé, il le pria de ne pas le faire mourir sur le territoire de Morieux, où ils se trouvaient alors. Ils se mirent en marche, et en quittant cette paroisse, le vertueux prêtre s'agenouilla, suivant sa coutume, devant une croix plantée sur le tertre de Boulbouté. Le commandant profita de ce moment pour faire signe à ses soldats de le fusiller. Il tomba criblé de balles et rendit ainsi son ame à Dieu, à l'âge de quarante-six ans. Les habitants des environs, alarmés par le bruit de la fusillade, accoururent sur les lieux et trouvèrent son cadavre baigné dans son sang. Ils l'inhumèrent avec respect, et les fidèles des paroisses voisines se firent un devoir d'assister à cette triste cérémonie. Quelques mois plus tard, on plaça une croix à l'endroit même où il avait péri. Son nom s'est

conservé dans le pays qu'il habitait et qu'il avait édifié par ses vertus. M. Méheust fut en Bretagne la dernière victime sacerdotale que la révolution immola à sa haine contre la religion, car il paraît n'avoir succombé qu'après M. Baron, recteur de Carnac, dans le diocèse de Vannes, que des soldats tuèrent dans sa propre maison à la fin de 1799 ou au commencement de 1800. Le diocèse de Saint-Brieuc avait, dès l'année 1791, fourni dans la personne de M. Le Clerc, de Moncontour, le premier confesseur de la foi qui tombât sous les coups des révolutionnaires dans la province. Le même diocèse fournit encore le dernier, car M. Méheust lui appartenait, et il était un des prêtres qui signèrent, en 1791, une *Exposition des principes* dont nous avons parlé, lorsque l'assemblée nationale exigea des ecclésiastiques le serment de fidélité à la constitution civile du Clergé.

Si Dieu permettait que l'Église de France fût affligée par la perte des prêtres fidèles qui tombaient sous les coups de l'impiété, il consolait l'Église universelle, en lui donnant un nouveau chef. A l'époque de la mort de Pie VI, il paraissait impossible de lui nommer un successeur. Les Français étaient maîtres de Rome, les cardinaux dispersés, la religion catholique proscrite par le directoire. Aussi les incrédules triomphaient-ils, et croyaient, dans leur délire, que les portes de l'enfer allaient enfin prévaloir sur l'Église, et que la promesse de Jésus-Christ se trouverait en défaut; mais le Seigneur, qui se rit des vaines espérances des impies, ne tarda pas à les confondre. Aux victoires que les armées françaises avaient remportées en Italie, succédèrent

bientôt des revers; elles se trouvèrent obligées de rétrograder, et leur retraite permit au sacré collége de se réunir à Venise. Le conclave s'ouvrit dans le couvent de Saint-Georges-le-Majeur, le 1er décembre 1799; les cardinaux y étaient au nombre de trente-cinq. Le 14 mars 1800, ils élurent Pape le cardinal Barnabé Chiaramonte, religieux de l'ordre de Saint-Benoît et évêque d'Imola. Ce pontife, destiné par la Providence à rendre la paix à l'Église de France, put rentrer à Rome le 3 juillet suivant, et s'y occuper des affaires de l'Église. Dans une encyclique qu'il avait, dès le 15 mai, adressée à tous les évêques de la chrétienté, il exprimait la peine que lui causait la situation affligeante de l'Église de France. Il y disait: « Nous éprouvons » une profonde tristesse et une vive douleur en con- » sidérant ceux de nos enfants qui habitent la France; » nous sacrifierions notre vie pour eux, si notre mort » pouvait opérer leur salut. Une circonstance diminue » et adoucit l'amertume de notre deuil. C'est la force » et la constance qu'ont montrées plusieurs d'entre » vous, et qui ont été imitées par tant de personnes de » tout âge, de tout sexe et de tout rang; leur courage » à ne pas se souiller du serment illicite et coupable, » pour continuer d'obéir aux décrets et aux sentences » du Saint-Siége apostolique, restera éternellement » gravé dans notre mémoire, autant que la cruauté » renouvelée des temps anciens avec laquelle on a » poursuivi ces chrétiens fidèles. »

On voit qu'un des premiers soins de Pie VII était de parler, relativement au serment des prêtres constitutionnels, le même langage que son vénérable prédé-

cesseur, et de manifester ouvertement l'horreur qu'il avait pour ce serment sacrilége. Les évêques intrus ne furent nullement flattés du langage du nouveau Pape; mais ils dissimulèrent leur dépit, se gardèrent bien de publier l'encyclique, et se préparèrent à célébrer de nouveau un faux concile dont quelques-uns d'entre eux, qui se mêlaient de gouverner leur Église, avaient annoncé la tenue comme prochaine, et qui néanmoins n'eut pas lieu cette année là. En attendant, ils faisaient connaître la tenue prochaine de leurs synodes. Le Coz, toujours prompt à écrire, et qui venait de plaider pour la sanctification du dimanche, dans des observations qu'il avait publiées sur le décadi, profita de l'occasion que lui fournissait l'annonce qu'il avait à faire du futur concile, et lança un prétendu avertissement pastoral sur l'état de la religion catholique. Il y faisait une apologie de la religion, et se plaignait de la misère dans laquelle se trouvaient les prêtres constitutionnels.

Le Masle, évêque intrus du Morbihan, ne montra pas moins d'ardeur que ses collègues à perpétuer le schisme constitutionnel. Il indiqua son synode à Lorient pour le 9 juillet 1800. Audrein fit plus; il ne se contenta pas d'une simple annonce, mais il adressa un mandement à son clergé pour l'informer de la tenue d'un synode, à Quimper, le 15 juillet. Ce mandement, écrit d'un style boursoufflé, est assez court; il veut que les constitutionnels fassent à leurs frères dissidents, c'est ainsi qu'il nomme les prêtres catholiques, de tendres invitations de se réunir pour s'entendre; comme si la cause de la division n'avait pas été depuis dix ans jugée par le Saint-Siége, et qu'il y

eût encore besoin d'explications. Il indique ensuite le concile national pour le jour de l'Ascension 1801, et les députés que devra y envoyer le diocèse du Finistère. Il promet des résultats merveilleux de ce futur concile. « L'Église de France, dit-il, que d'immondes » cannibales, aidés de l'absurde athéisme, s'étaient » vantés d'avoir anéantie dans son sang, recouvrera son » ancien lustre, et reprendra son premier rang dans les » fastes catholiques. » Audrein termine son mandement, en engageant son clergé à projeter des mesures contre ces prêtres, qui, au mépris de l'autorité canonique, s'ingéraient d'eux-mêmes dans l'administration des sacrements, et déshonoraient le saint ministère par des scandales. Mais ce n'était pas un mal facile à arrêter; car que pouvaient dire à ces prêtres des intrus qui, sans pouvoirs légitimes, s'étaient ingérés dans l'administration des paroisses, et de quel poids surtout pouvaient être les paroles d'un criminel, qui avait donné le plus grand des scandales, en participant à la condamnation et à la mort de son roi? Ce mandement est daté du 28 mai 1800.

Le synode eut lieu à l'époque indiquée et dura trois jours. Audrein y parla à la première séance, fit faire une profession de foi aux prêtres, puis nommer une députation pour aller annoncer aux autorités civiles que le synode se tenait en ce moment, et leur renouveler les assurances de la fidélité de ses membres à la constitution de l'an VIII, ainsi que de leur respectueux attachement aux magistrats du peuple. Les sept séances de ce synode furent consacrées à adopter quelques règlements de discipline. On y décida qu'il n'était pas

permis de célébrer dans des lieux profanes, lorsque de toutes parts les temples étaient ouverts. Cette décision était dirigée contre les prêtres catholiques, qui, ne pouvant encore rentrer dans les églises, étaient obligés de remplir leurs fonctions dans des maisons. Audrein parla encore à la fin du synode, puis le promoteur prononça des acclamations auxquelles il répondit. Un service funèbre pour les prêtres décédés depuis le dernier synode, et pour les défenseurs de la patrie morts depuis la révolution, termina cette réunion, dans laquelle on compta cinquante-neuf prêtres, parmi lesquels il n'y en avait pas vingt-cinq qui eussent le titre de curés. Les autres étaient vicaires ou simples prêtres, et leur présence dans ce prétendu synode était contraire à l'usage reçu ; mais le clergé constitutionnel était si peu nombreux, qu'on ne pouvait se rendre difficile touchant les admissions.

Audrein voulut donner à cette réunion toute l'importance possible. Il en fit imprimer les actes, auxquels il joignit un mandement pour en ordonner la publication. Le début de ce mandement est curieux : « O les bien-aimés de mon cœur, ma gloire et ma joie » en Jésus-Christ ! dit-il, les voici ces actes, fruits pré» cieux de votre zèle. Vont-ils devenir des règles de » conduite pour vous et pour les fidèles que vous diri» gez? Déjà les malveillants et les imposteurs s'agitent » et se disent dans leur cœur plein de rage : *C'est » fait de nous, s'ils font tout ce qu'ils ont arrêté » dans leur synode.* » Quels sont ces malveillants et ces imposteurs? Point autres que les prêtres catholiques, qu'il a la charité de représenter comme ayant

le cœur rempli de rage. On voit que, si ce faux pasteur cherchait quelquefois à parler le langage de la douceur, la dureté et l'animosité reprenaient bientôt sur son esprit leur ascendant ordinaire. Du reste, Audrein n'était pas le seul des évêques intrus de Bretagne qui eût ce fiel contre le Clergé catholique. Jacob, à Saint-Brieuc, ne montra pas plus de modération dans une lettre prétendue pastorale qu'il adressa, vers la même époque, à ses adhérents. Le vénérable M. Le Mintier, évêque de Treguier, avait fait réimprimer en Angleterre le catéchisme de son diocèse, et il y avait joint, sur l'article de l'Église, des explications propres à prémunir les fidèles contre les erreurs des constitutionnels. Cette édition ayant été envoyée en France, on la répandit dans le diocèse de Treguier. C'en fut assez pour exciter la bile de l'intrus des Côtes-du-Nord. Après avoir dit, dans sa lettre, qu'il veut mettre en garde ses diocésains contre cette production nouvelle, il ajoute : « Jusqu'à quand les » évêques émigrés serviront-ils la cause des ennemis » de la France? Jusqu'à quand ceux qui devraient » conserver dans toute sa pureté l'enseignement pu- » blic et particulierde la religion, chercheront-ils à la » corrompre? Les fanatiques! ils accusent les prêtres » constitutionnels d'erreur et de schisme, et ce sont ces » prêtres constitutionnels qui sont obligés chaque jour » de s'élever contre les nouveaux livres dogmatiques » que les apôtres de l'erreur s'efforcent de répandre. » L'indignation n'est-elle pas provoquée, quand on songe que c'est le rustique recteur de Lannebert qui parle d'une manière si indécente de prélats aussi respectables

que l'étaient les évêques légitimes de Bretagne, qu'il ose traiter de fanatiques?

On comprend aisément l'irritation que devaient éprouver à cette époque les faux pasteurs de l'Église constitutionnelle. La persécution contre les prêtres catholiques était devenue moins violente, et, en Bretagne, on tolérait dans les campagnes du département d'Ille-et-Vilaine, qu'ils fissent leurs fonctions dans les églises et qu'on sonnât les cloches. Le nouveau pape, dans son encyclique, ne tenait pas, touchant le serment, un autre langage que celui de Pie VI; aussi les auteurs des *Annales de la religion* eurent-ils l'audace de qualifier de *pièce infâme*, cet acte authentique du chef visible de l'Église. Le nombre des adhérents des intrus était loin d'augmenter. Il n'y avait donc aucun principe de vie, aucun espoir d'avenir dans cette société schismatique. En vain les évêques constitutionnels assemblaient des synodes et annonçaient comme prochain un nouveau concile national; en vain ils prétendaient représenter l'Église de France, on savait bien qu'ils n'étaient que des sectaires. Le Coz et Audrein étaient ceux qui, en Bretagne, s'agitaient le plus pour le soutien de leur cause. L'un et l'autre, anciens professeurs de littérature, s'étaient crus transformés en savants théologiens depuis la révolution. Le Coz écrivait sans cesse, et Audrein ne lui cédait guère sur ce point. Ce dernier adressa aux catholiques, qu'il appelait dissidents, une lettre dans laquelle il prétendait montrer que les bulles ne sont pas nécessaires aux évêques de France pour gouverner leurs diocèses, et dans laquelle aussi il assurait que les intrus ne s'étaient

pas séparés volontairement de la communion du Pape ; ce qui ne prouvait nullement qu'ils ne le fussent pas néanmoins, attendu que l'Église n'a jamais demandé à ses enfants rebelles leur permission ou leur consentement pour les excommunier et les rejeter de son sein. On voit à quelles misérables raisons étaient réduits les champions de l'Église constitutionnelle pour défendre la mauvaise cause qu'ils avaient à soutenir.

Un des moyens que les évêques intrus croyaient les plus propres à perpétuer leur schisme était de remplir leurs prétendus siéges épiscopaux, quand ils devenaient vacants. Mais en 1800 ils n'attendirent pas la mort de Suzor, faux pasteur de Tours, pour provoquer une nouvelle élection. Il avait été frappé de paralysie au conciliabule de 1797, et depuis ce moment il s'était retiré dans la paroisse dont il était curé lorsqu'il envahit, en 1791, le siége de M. de Conzié. On décida de lui donner un coadjuteur, et l'abbé Lanjuinais, de Rennes, frère du fameux Lanjuinais qui s'était montré si hostile aux prêtres fidèles, obtint les voix du clergé et du peuple constitutionnels de Tours. Cette élection, faite contre les règles, n'eut aucune suite. Lanjuinais ne fut pas sacré, et les catholiques de la Touraine furent préservés de la présence d'un des plus ardents schismatiques que la Bretagne ait fournis.

Un autre prêtre de la ville de Rennes tenait à cette époque une conduite bien différente de celle de Lanjuinais. Au lieu de s'occuper comme celui-ci à soutenir le schisme, enfant soumis de l'Église, il employait son temps à de bonnes œuvres qui le faisaient regarder comme un nouveau Vincent de Paul, et excitaient l'ad-

miration des protestants eux-mêmes. Nous voulons parler du vénérable abbé Carron. Nous avons déjà dit qu'obligé de quitter Jersey et de se rendre en Angleterre au commencement de 1797, il avait formé à Londres, où il se fixa, plusieurs établissements très-utiles, en faveur de diverses classes d'émigrés qui souffraient le plus de leur position. A tous ceux que nous avons déjà énumérés, il faut ajouter une pharmacie pour les malades, commencée d'abord à Jersey. Ils y trouvaient, outre les médicaments, des bouillons et du vin. Il plaça à la tête de l'hospice des femmes françaises une personne d'une haute piété et d'un grand mérite, mademoiselle de Villiers, d'une famille noble de Normandie. Elle s'y faisait admirer par son zèle et sa charité que rien ne rebutait. Le pensionnat des jeunes gens et celui des jeunes personnes, sagement dirigés, prenaient chaque jour de nouveaux accroissements, et ils acquirent une assez grande importance pour mériter une visite du comte d'Artois, depuis Charles X, qui se trouvait alors à Londres. Il la fit le 4 mars 1800, et se montra très-satisfait de toutes les œuvres que la charité de l'abbé Carron avait produites. En quittant ce vénérable prêtre, il l'engagea à ménager sa santé, « elle nous est si pré-
» cieuse, lui répéta-t-il plusieurs fois ; vous n'en avez
» pas assez de soin. » Paroles bien flatteuses, puisqu'elles sortaient d'une bouche si auguste, et très-propres à encourager le digne ecclésiastique à qui elles étaient adressées.

Dans sa visite, l'excellent prince ne négligea pas l'hospice des prêtres infirmes ; il alla les voir, leur témoigna de l'intérêt et leur exprima le désir qu'ils

pussent rentrer bientôt dans leur patrie, et y exercer les fonctions du saint ministère. Cet hospice de prêtres français infirmes était une des œuvres les plus louables de M. Carron, et elle paraissait d'autant plus utile que le nombre des ecclésiastiques déportés résidants à Londres atteignait alors un chiffre assez considérable. D'après un recensement fait à cette époque dans la capitale de l'Angleterre, il s'y trouvait cinq mille six cent vingt-un prêtres français pensionnés par le gouvernement, sans compter ceux qui, pouvant suffire à leurs besoins par leurs ressources personnelles, ne recevaient pas de secours.

Parmi ces prêtres il en rentrait quelques-uns en France ; mais cette démarche n'était pas tout-à-fait sans danger, car les lois révolutionnaires qui les proscrivaient paraissaient être encore en vigueur, et, quoique le gouvernement se montrât tolérant à leur égard, ils avaient tout à craindre des autorités locales qui souvent prenaient à l'égard de ces pauvres exilés les mesures les plus arbitraires. A cette époque deux prêtres, sans doute du diocèse de Quimper ou de celui de Léon, revinrent dans le département du Finistère et célébraient la messe dans des chambres. Le commandant de ce département, en ayant été informé, le leur défendit et leur proposa de se réunir aux constitutionnels. Ils n'avaient pas quitté leur pays, et supporté huit années d'exil par horreur du schisme pour consentir à y participer ensuite ; ils rejetèrent donc sans hésiter cette proposition ; mais ils se virent obligés d'aller offrir le saint sacrifice dans une église occupée par les intrus ; nécessité à laquelle avaient été précédemment réduits

beaucoup de prêtres catholiques, lors de l'invasion des églises par les mêmes intrus en 1791.

Nous disions tout à l'heure que le gouvernement consulaire se montrait tolérant à l'égard du Clergé catholique. En effet, il diminuait graduellement la rigueur de ces lois barbares que la haine contre la religion avait enfantées. Ainsi le général Brune, envoyé par lui pour faire cesser la guerre civile en Bretagne, traita très-favorablement les prêtres fidèles. Il mit en liberté et sans conditions ceux d'entre eux qui étaient détenus à Rennes et à Vannes. Il leur donna à tous des cartes de sûreté, et la permission d'exercer le culte divin, en les exhortant à prêcher partout la paix, la concorde et la soumission. En vertu de cette seule clause, on reprit l'exercice public de la religion dans les campagnes voisines de Rennes, dans les faubourgs de cette ville, et l'on s'occupa de réparer des églises pour les catholiques dans la ville même. A Lorient, les filles de la Sagesse ayant été rappelées, pour desservir de nouveau l'hôpital, elles obtinrent l'ouverture de la chapelle de cet établissement, et la présence d'un prêtre catholique ; condition qu'elles avaient mise à leur rentrée. Cette chapelle fut rouverte le 29 juin 1800, au grand contentement des fidèles, qui s'y portèrent en foule, et qui, depuis long-temps étaient privés des secours de la religion, car il n'y avait que des intrus dans cette ville. Le Masle, comme nous l'avons dit, y tint son synode, avec un très-petit nombre d'adhérents, peu de jours après l'ouverture de la chapelle de l'hôpital. Un des soins de ces schismatiques fut de provoquer une pétition d'ardents révolutionnaires, afin que

ceux-ci demandassent l'expulsion de Lorient de tous les prêtres catholiques ; mais cette démarche n'obtint pas le résultat qu'ils désiraient. Ils eurent en même temps la douleur de voir un des membres de leur clergé, nommé Lassalle, natif de Loudéac, et intrus à Pontscorf, rétracter son serment et les abandonner.

A Vannes, les prêtres fidèles remplirent aussi leurs fonctions publiquement avec un grand concours de peuple ; mais, dans des maisons particulières, et cet état dura jusqu'à 1802. Il en fut ainsi à Nantes, parce que toutes les églises qui se trouvaient ouvertes dans la ville étaient occupées par les intrus. Ces faits se passaient au mois de mars 1800. A la même époque, les prêtres du département des Côtes-du-Nord détenus à Guingamp, au nombre de dix-sept recouvrèrent leur liberté. On leur avait demandé la promesse. Voici celle qu'ils firent et que l'autorité civile trouva suffisante : « Je promets que je ne troublerai point l'ordre » civil, que je serai soumis aux lois civiles et justes, » que je ne m'opposerai point au gouvernement sous » lequel je vis. C'est dans ce sens que je promets fidé» lité à la constitution. »

Cette promesse était alors un grand sujet de contestation parmi le Clergé fidèle de France. Quelques évêques croyaient pouvoir la permettre ; d'autres la défendaient absolument, et, parmi ces derniers, on peut citer surtout M. Le Mintier, évêque de Treguier, qui écrivit deux Mémoires contre cette promesse ; l'un, daté du 14 mars 1800, et l'autre du 2 mai suivant. Dans le premier, il réclame fortement en faveur des droits de Louis XVIII, et, dans le second, il parle

d'un traité récemment conclu à Condé, et par lequel cette promesse ne devait pas être exigée. Le premier écrit renferme aussi le passage suivant, qui est très-remarquable :

« Je ne prends point en considération la misère qui attend les vrais pasteurs une fois rétablis dans leurs fonctions. De longues années les y ont accoutumés. Jamais elle n'arrêtera leur activité. Dans les plus beaux siècles de l'Église, ses ministres n'avaient d'autre ressource pour leur subsistance que la charité des fidèles. Cette ressource nous reste, et nous y avons la plus grande confiance. L'incertitude de pourvoir aux besoins de la vie n'a point empêché l'abandon de nos propriétés, jamais il n'arrêtera le retour à nos fonctions. La malignité, néanmoins, pendant long-temps, nous a accusés de regretter nos revenus, notre aisance, nos prérogatives et nos priviléges. Nous les regrettons, il est vrai ; mais ce n'est pas pour nous. *Non vestra, sed vos :* nous les regrettons, parce que c'étaient autant de moyens dans nos mains d'établir le bon ordre, de soulager l'indigence, d'augmenter la pompe de nos augustes cérémonies. Nous les regrettons, parce que nous voyons l'usage, ou plutôt l'horrible abus qu'on en a fait. Le gouvernement, au lieu d'y trouver l'augmentation d'aisance qu'on lui annonçait avec tant de pompe, a vu la détresse augmenter sensiblement. Jamais l'État, dans sa généralité, non plus que dans ses parties, n'a éprouvé plus de besoins. Les hôpitaux sont dépourvus de tout ; les monts-de-piété et tous les établissements de charité sont détruits, la marine ruinée, les troupes, les officiers de la justice,

les instituteurs de la jeunesse mal payés, les manufactures en banqueroute ou languissantes. Voilà les vrais, voilà les seuls motifs de nos regrets. La malignité peut continuer de les censurer, ils n'en seront ni moins légitimes, ni plus mal fondés. »

Ceux des prélats qui étaient restés dans le royaume, et qui connaissaient bien la position des prêtres catholiques, se montraient favorables à la soumission. Un grand-vicaire de Bourges, l'abbé Godard, prit le soin de résumer toute la discussion sur cette matière, dans un opuscule qu'il publia en 1800, sous le titre de *Rapport général*. Il expose huit moyens en faveur de la promesse de fidélité, et, après les avoir successivement discutées, il laisse au lecteur à tirer la conclusion. Quoiqu'il ne se prononce pas lui-même, on voit aisément qu'il croit la promesse permise. A cet ouvrage en succéda un autre qui eut un succès marqué, puisqu'on en fit trois éditions. Il était écrit dans le même esprit que le *Rapport général*, et avait pour titre : *Examen des difficultés qu'on oppose à la promesse de fidélité à la constitution*. L'auteur se proposait de résoudre ces trois questions : 1° quelle est l'étendue d'une promesse de fidélité? peut-on la faire au gouvernement actuel? peut-on la faire à la constitution? Après avoir expliqué la première, il répondait aux deux autres d'une manière affirmative. Mais si la promesse trouvait des défenseurs en France, elle avait bien des adversaires dans les pays étrangers, et surtout en Angleterre, parmi les évêques de Bretagne entre autres. Lorsque le *Rapport général* eut été connu dans ce pays, le vénérable évêque de Léon prit la plume et y répondit

par des observations sommaires, qui ne paraissent pas avoir été imprimées, mais que nous avons en manuscrit sous les yeux. Il débute par dire que l'auteur du *Rapport général* développe tout l'art de sa dialectique pour persuader aux ecclésiastiques qu'ils doivent faire la promesse de fidélité à la constitution. Qu'il est, quant à lui, d'un sentiment très-opposé à celui de l'auteur, relativement à cette promesse; que le gouvernement consulaire ne peut inspirer aucune confiance; qu'il ne faut plus, depuis la révolution, compter sur la valeur des mots; qu'on leur donne un sens nouveau, et que des curés, qui avaient fait cette promesse, croyant qu'elle ne renfermait seulement que l'engagement de se soumettre au gouvernement, d'en respecter les pouvoirs et de ne prendre part à aucun complot, ont été inquiétés et traités de parjures; l'un, parce qu'il avait blâmé un acquéreur de biens nationaux, qui le consultait au lit de la mort, et qu'il l'avait engagé à restituer ces biens mal acquis; l'autre, parce qu'il avait condamné le divorce. Le vénérable prélat montre ensuite que la légitimité de la promesse est douteuse, et que ce doit être une raison pour ne pas la faire. Il ajoute qu'il n'est pas douteux qu'elle soit illicite. Que d'ailleurs il n'est pas conforme aux principes de l'Église catholique que chacun suive son opinion particulière; mais qu'on doit se soumettre aux décisions de l'autorité; que le plus grand nombre des évêques français, exilés dans les pays étrangers, ayant condamné la soumission, il est du devoir des ecclésiastiques de suivre leurs décisions. L'évêque de Léon termine son opuscule, en disant qu'on ne peut, sans

fronder et l'autorité et les principes de conduite généralement adoptés dans l'Église catholique, regarder comme douteuse l'illégitimité de la promesse.

M. de La Marche était assez fondé à dire que le gouvernement n'inspirait aucune confiance. En effet, quoique ce nouveau régime ne se montrât pas persécuteur, comme ses devanciers, il était encore bien éloigné d'accorder sa protection aux prêtres fidèles, et il se bornait à les tolérer par des motifs de politique. C'était surtout dans les lieux qui avaient été insurgés, qu'il usait d'indulgence; il comprenait avec raison que le meilleur moyen d'obtenir que ces populations restassent tranquilles, consistait à ne pas tourmenter les prêtres catholiques, et il reconnaissait qu'ils exerçaient une influence salutaire sur les peuples au milieu desquels ils se trouvaient. Le premier préfet de Nantes, le régicide Le Tourneur (de la Manche), l'avouait au ministre de la police, en lui écrivant, le 23 août 1800. Il lui parlait des habitants des campagnes de la Loire-Inférieure et lui disait : « Tel est, en effet, » le stupide aveuglement de ces habitants, ils ne peu» vent être maintenus en paix qu'au moyen de la libre » pratique de leur culte exercée par des prêtres inser» mentés. » Ainsi, malgré les efforts des passions, la vérité se faisait jour. Les prêtres fidèles n'étaient plus regardés comme des boute-feux, comme des provocateurs aux crimes politiques, comme les artisans de la guerre civile. On voyait clairement qu'ils pouvaient puissamment contribuer au rétablissement de la paix, et que leur présence était très-utile dans les paroisses où ils exerçaient le saint ministère. Bonaparte ne tarda pas à

en être persuadé ; mais il semble avoir craint d'abord de choquer les révolutionnaires, en paraissant prendre intérêt à des proscrits pour lesquels la république n'avait que des rigueurs. Aussi laissa-t-il peser sur les prêtres catholiques presque toute la sévérité des lois rendues contre eux pendant les années précédentes.

La vérité de cette assertion est bien prouvée par la conduite que tenait le gouvernement à l'égard des prêtres déportés à la Guyane et à l'île de Ré. Il retint les premiers dans ces déserts homicides, pendant la majeure partie de l'année 1800, car ce ne fut que par un arrêté du 6 septembre 1800, qu'il les rappela de la Guyane et sous la condition rigoureuse qu'ils seraient déposés et relégués à l'île de Ré. Un certain nombre de ceux qui étaient dans cette île y restèrent pendant l'année entière, parce qu'ils ne voulaient pas faire la soumission. Il s'en trouvait aussi qui étaient détenus dans des maisons d'arrêt. En agissant ainsi, l'autorité civile ne consultait pas les vœux du peuple ; car, en Bretagne surtout, on demandait le rappel du Clergé catholique. Le diocèse de Nantes se distingua alors par le grand nombre de pétitions qu'il adressa, dès les premiers mois de l'année 1800, au préfet qui, par suite de la nouvelle constitution, venait d'être donné au département de la Loire-Inférieure. Ce magistrat ne put s'opposer à cette manifestation de désirs si légitimes, et malgré qu'il fût très-peu favorable à la religion, qu'il traitait de superstition et de fanatisme, il ne crut pas devoir empêcher l'espèce de publicité que l'on commença à donner à cette époque dans son département, quoique les prêtres n'y

fussent pas soumissionnaires. Dans les autres parties de la Bretagne, le culte public se rétablit successivement, selon que les autorités locales étaient bien ou mal disposées, car l'arbitraire, un des grands maux de la révolution, subsistait encore, et ceux qui étaient investis du pouvoir avaient toujours la facilité de vexer, quand ils le voulaient, les prêtres fidèles. Ainsi, à Nantes, l'autorité fit arrêter deux ecclésiastiques, parce qu'ils avaient cherché à procurer les secours de la religion à un malade qui se trouvait à l'hôpital. C'étaient MM. Bascher et Radu; heureusement ils ne tardèrent pas à recouvrer leur liberté.

Telle fut la position du Clergé catholique en Bretagne pendant le cours de l'année 1800; position équivoque qui n'était ni la persécution violente, ni la liberté. Au mois de novembre de cette même année, il arriva dans le diocèse de Quimper un événement qui eut beaucoup de retentissement, et que nous n'hésitons pas à regarder comme déplorable. Audrein, évêque intrus du Finistère, devait aller administrer la confirmation et prêcher à Morlaix. On l'avertit des dangers qu'il pouvait courir dans ce voyage, et on l'engagea à prendre des précautions pour sa sûreté. Il crut qu'il suffirait d'éviter de se servir d'une voiture particulière et de faire la route dans une diligence. Il y monta à neuf heures du soir, et au moment de son départ, on criait sur la place publique : « Bon soir, Audrein ; nous ne te » reverrons plus. » La diligence était à peine parvenue à une lieue et demie de Quimper, et se trouvait près de la chapelle de Saint-Hervé, dans la commune de Briec, lorsque douze hommes armés commandent

au conducteur d'arrêter. La voiture se trouvait à ce moment au haut d'une descente rapide, et celui-ci ne put retenir ses chevaux. Bientôt on lui tire un coup de fusil. Il suspend alors sa marche, et les hommes armés s'approchant de la diligence, obligent les voyageurs à mettre pied à terre, les assurant qu'il ne leur serait fait aucun mal. Audrein n'avait pas obéi à l'injonction; il s'était bloti dans un coin de la voiture. Un des hommes y monte et veut le forcer à descendre, mais Audrein résiste et le mord au doigt assez fortement. Cet homme se sentant blessé s'en plaint; ses compagnons viennent alors arracher le malheureux constitutionnel, lui reprochent son vote homicide dans le procès de Louis XVI, vote qu'il ne chercha pas, dit-on, à excuser; ils le conduisent vers un fossé, et après lui avoir donné un demi-quart d'heure pour recommander son ame à Dieu, ils le fusillent. Ses meurtriers lui mirent dans une main une boite à saintes huiles, et dans l'autre un mandement qu'il venait de publier, puis ils se retirèrent. Le corps de l'évêque intrus fut reporté à Quimper et inhumé avec solennité. Quatre de ses meurtriers ayant été arrêtés deux mois plus tard, on reconnut l'un d'eux à la morsure qu'il avait reçue. Tous étaient du pays, et de la classe du peuple, à l'exception de leur chef et d'un déserteur qui ne parlait qu'allemand.

Yves-Marie Audrein était né en octobre 1741 à Goarec, paroisse de Plouguernevel, qui appartenait alors au diocèse de Quimper et qui se trouve aujourd'hui de celui de Saint-Brieuc. Ses parents, quoique peu aisés, purent néanmoins lui procurer de l'éducation d'autant

plus facilement qu'un collége existait dans leur paroisse. Lors de l'expulsion des jésuites de celui de Quimper, il avait été nommé à la place de régent de quatrième dans ce collége. Il suivit à Paris M. Bérardier, quand celui-ci devint grand-maître du collége de Louis-le-Grand. On lui crut alors du talent; mais il ne justifia pas la réputation qu'on voulait lui faire, et il est certain que les écrits qu'il publia pendant son séjour à Quimper, en qualité d'évêque intrus du Finistère, ne prouvent pas qu'il fût habile écrivain. Il occupait la place de sous-principal du collége des Grassins, à l'époque de la révolution. On a pu voir dans cette histoire avec quelle ardeur il en embrassa les principes et les erreurs. Son vote dans le procès de Louis XVI est une tache ineffaçable imprimée à sa mémoire. Après la terreur, il parut revenir à des sentiments plus humains. Il demanda qu'on rendît la liberté à Madame royale et se constitua otage pour la duchesse de Bourbon, la duchesse d'Orléans et le prince de Conti. Ce prince, par reconnaissance, lui assura un traitement et lui donna un logement dans son palais. Audrein se montra constamment un des plus fougueux défenseurs du schisme constitutionnel. Lorsqu'il périt, il se rendait à Morlaix, non-seulement pour y remplir une fonction épiscopale et pour y prêcher l'Avent, mais aussi pour affermir dans l'erreur Derrien, curé intrus de cette ville, que les prêtres catholiques avaient presque décidé à se rétracter. Sa mort fut donc véritablement un événement déplorable, car il eut bien peu de temps pour se reconnaître et revenir à l'unité de l'Eglise.

La dissidence d'opinions existait toujours parmi les

prêtres fidèles, au sujet de la promesse de fidélité demandée par le gouvernement consulaire. Ceux d'entre eux qui la croyaient permise se prévalaient du silence du Saint-Siége sur cette matière et de la décision formelle de plusieurs évêques de France qui avaient autorisé le Clergé de leurs diocèses à la faire. Ceux qui la rejetaient s'appuyaient sur l'autorité du savant M. Asseline, évêque de Boulogne, qui y était très-opposé, sur celle de plusieurs autres prélats français résidants en Allemagne et en Angleterre, tels que M. de La Marche, évêque de Léon, dont nous avons déjà exposé les sentiments, et M. Le Mintier, évêque de Treguier, qui poussait la chose à un tel point, qu'il ne voulait pas même que les prêtres qui se trouvaient en Bretagne acceptassent des cartes de sûreté. Ces cartes, ainsi que nous l'avons dit, leur avaient été données par le général Brune lorsqu'il vint dans la province, à la fin de l'année 1799, pour pacifier le pays. Elles tenaient lieu de certificat de promesse de fidélité aux ecclésiastiques qui les avaient reçues et qui n'avaient pas fait cette promesse. Elles étaient conçues en ces termes : « N., général en chef de l'armée de l'Ouest. Le citoyen N., » prêtre catholique, peut exercer publiquement et paisiblement, tant dans les villes que dans les campagnes. Je l'exhorte à concourir, par la voie de son ministère, au maintien de la paix, de l'ordre et de la » soumission aux lois. » On voit que cette formule n'avait rien qui pût alarmer raisonnablement la conscience la plus délicate. Cependant M. Le Mintier publia contre les cartes de sûreté un petit écrit imprimé sans date, mais visiblement de l'année 1800, puisqu'un

recueil périodique de cette époque en fait mention et dit qu'on révoque en doute son authenticité. Dans cet écrit, en forme de lettre, le vénérable prélat prétend que l'acceptation de ces cartes engage autant que la promesse de fidélité et que cette promesse équivaut à un serment. Or, comme les prêtres ne peuvent se permettre de prêter serment de fidélité au nouveau gouvernement de France, ils ne doivent pas non plus faire aucun acte qui y ressemblerait. C'était le système de l'évêque de Boulogne dans son instruction pastorale touchant la promesse de fidélité; instruction au sujet de laquelle le célèbre abbé de Feller écrivit des réflexions pleines de sens et de sagesse, imprimées à Liége en 1800. Elles sont à peu près résumées dans le paragraphe suivant qui nous paraît d'une lucidité remarquable :

« Il y a d'ailleurs pour eux (les soumissionnaires) un argument qui semble décisif et que voici : S'il n'est pas permis de faire du mal pour qu'il en arrive du bien, il n'est pas non plus permis d'omettre un bien d'obligation certainement et évidemment commandé, dans la crainte d'un mal douteux. Or, pour les prêtres, pour les pasteurs surtout, c'est un devoir essentiel de droit naturel et divin, de ne pas livrer le peuple à l'ignorance et à la séduction, de ne pas déserter le culte divin, de ne pas abandonner les temples aux schismatiques et aux impies, de ne pas errer loin de leur troupeau dans des régions lointaines. Et le mal de la soumission est pour le moins douteux, par là même que les sentiments sont partagés, et que le chef de l'Eglise refuse de reconnaître ce mal. Les uns sont donc certains de remplir une obligation; tandis que les autres doutent

ou doivent douter de la réalité du mal qui les empêche de la remplir. »

Soit que ce raisonnement ne fût pas venu dans l'esprit de cent trente-deux prêtres catholiques réunis à Rennes, au mois de décembre 1800, pour examiner la question de la promesse de fidélité, soit qu'ils ne connussent pas l'écrit de Feller sur cette matière, soit enfin que les raisons de cet écrivain, s'ils les connaissaient, ne fissent sur eux aucune impression, ils se décidèrent pour la négative à une majorité de cinq voix. C'est du moins ce que rapportent les *Annales* des constitutionnels. Elles disent aussi que M. Dohollou, recteur de Ploulecc'hb, dans le diocèse de Treguier, avait publiquement déclaré en chaire qu'il ne ferait jamais sa soumission au gouvernement. Cet ecclésiastique, d'un caractère très-énergique, avait plus d'une raison pour être opposé à tout pouvoir émané de la révolution ; car, outre qu'il était du nombre des déportés en Angleterre en 1792, il l'avait été également à l'île de Ré en 1798. Après le concordat, il accepta la belle paroisse de Pomerit-Jaudy, près de Treguier, et il y mourut vers l'année 1813.

L'année 1800, sans avoir été bien favorable à l'Église de France, offrit cependant des consolations aux amis de la religion. On savait que Mgr Spina, archevêque de Corinthe, celui qui avait reçu les derniers soupirs de Pie VI, était à Paris en qualité d'envoyé de Pie VII, et qu'il y négociait avec Bonaparte un arrangement qui devait mettre un terme aux maux de l'Église gallicane. On savait aussi qu'une frégate, *la Dédaigneuse*, était partie pour la Guyane, afin d'en

ramener les prêtres déportés. Un arrêté des consuls venait de déclarer que les prêtres qui avaient obéi à la loi, en subissant la déportation, ne devaient pas être assimilés aux émigrés ; disposition favorable qui ne les excluait plus du sol de France. Plusieurs prêtres fidèles étaient rentrés, et monseigneur l'évêque de Saint-Malo avait aussi lui pris ce parti, seulement il ne paraissait pas en public. On se livrait donc à des espérances dont on aimait à se nourrir dans ces temps malheureux ; mais à Nantes, le premier jour de l'année 1801, qui était aussi le premier jour du dix-neuvième siècle, ces espérances parurent anéanties, car les prêtres catholiques ayant été ou avertis de quelques mesures que l'autorité civile devait prendre contre eux, ou effrayés par quelques bruits exagérés, ils se cachèrent; les oratoires qu'ils desservaient furent fermés, et malgré la solennité du jour, qui était alors fête chômée, il n'y eut que quelques fidèles qui purent entendre la messe, dans la chapelle domestique du consul d'Espagne. Les craintes ne tardèrent pas à se dissiper, les oratoires se rouvrirent, et désormais les catholiques jouirent d'une sécurité à laquelle ils n'étaient plus depuis long-temps accoutumés.

Le frégate *la Dédaigneuse* arriva à deux lieues de Cayenne le 24 décembre 1800 et apporta le rappel en France des déportés. Le capitaine de ce bâtiment écrivit à l'agent qui commandait à Cayenne, afin que celui-ci les lui envoyât promptement, parce qu'il avait l'ordre de remettre sur-le-champ à la voile. Cet agent montra peu d'empressement à répondre à l'injonction qui lui était faite, et par l'effet de ces délais, dix-huit

prêtres seulement purent s'embarquer sur *la Dédaigneuse*. Parmi ces prêtres, il se trouvait quatre Bretons ; c'etaient MM. Le Jolly, recteur de Plémet, diocèse de Saint-Brieuc ; Massiot, vicaire de Saint-Hélier, dans la ville de Rennes ; Brodin, vicaire de Piré, même diocèse, et Le Diffon, vicaire de Crac, diocèse de Vannes. Ils quittèrent la terre d'exil les derniers jours de décembre, et ils espéraient revoir bientôt la France ; mais Dieu leur réservait une dernière épreuve. Parvenus, après une assez heureuse traversée, à la hauteur de la Corogne, *la Dédaigneuse* fut attaquée par des bâtiments anglais et obligée de se rendre, ainsi qu'un navire marchand qui portait cinq autres prêtres français. Les prises ayant été conduites en Angleterre, on jeta les prêtres dans les prisons de Plimouth, parmi leurs nombreux compatriotes qui y éprouvaient toutes les rigueurs de la captivité. Ces vénérables déportés, déjà exténués par tous les maux qu'ils avaient soufferts. ne recevaient chaque jour pour toute nourriture que treize onces de pain et une demi-livre de viande. Aussi assuraient-ils ensuite qu'ils auraient succombé, s'ils n'avaient été secourus par un Français, dont ils louaient l'ingénieuse charité et qui les avait précédemment assistés à la Guyane. Heureusement leur captivité ne dura pas long-temps, et le gouvernement anglais les renvoya tous en France, à l'exception de trois qu'il retint en prison, nous ne savons pour quelle cause. Les autres, amenés par un bâtiment parlementaire, débarquèrent à Morlaix, l'un des premiers jours de mars. Dans ce nombre étaient les quatre Bretons, qui se trouvèrent ainsi rendus dans leur province. M. Duquesne,

sous-préfet de Morlaix, et les habitants de la ville accueillirent avec empressement ces dix-huit prêtres et leur offrirent tous les secours dont ils avaient besoin. Un autre prêtre breton les avait précédés en France ; c'était M. Peigné, recteur de Saulnière, diocèse de Rennes, qui avait pu quitter la Guyane dès le 1er août 1800 et revenir sur un bâtiment français. Le Père Feutray, Trinitaire de Fontainebleau, qui s'était embarqué sur un navire marchand le 18 décembre de la même année, partagea le sort des passagers de *la Dédaigneuse*.

Après le départ des six déportés Bretons que nous venons de nommer, il en restait encore dix à Cayenne ou dans les environs. Sept rentrèrent dans leur patrie, en passant par la Martinique. C'étaient MM. Carval, vicaire de Balanec, diocèse de Quimper ; Colleno, prêtre de Vannes ; Duval, vicaire de Sainte-Pazanne, diocèse de Nantes ; Nogue, desservant de la trève de Bleruais, diocèse de Saint-Malo ; Pavec, vicaire de Plogonac-Roscanvel, diocèse de Quimper ; Prigent, vicaire de Glomel, du même diocèse, et le Père Marduel, religieux Augustin de Rennes. Deux autres prêtres bretons s'embarquèrent, le 26 mai 1801, pour les États-Unis d'Amérique. Un seul déporté Breton ne quitta pas la colonie ; c'était M. de La Croix, ancien principal du collége de Dol, et qui, comme nous l'avons dit, avait été commensal de M. Brumault de Beauregard, près de Cayenne. Soit qu'il ne jugeât pas que la France fût dans une position assez calme, soit pour toute autre cause, il continua de rester à Cayenne où il vivait du travail de ses mains, et il y mou-

rut, en 1802, âgé d'environ quarante-quatre ans.

L'arrivée en Bretagne de tous ces confesseurs de la foi, et des autres prêtres qui revenaient des pays étrangers, ranima le courage des Catholiques, augmenta leur nombre et diminua celui déjà bien faible des adhérents des prêtres constitutionnels. Les indifférents eux-mêmes préféraient les ministres fidèles, qui avaient tout sacrifié pour conserver leur foi, à ces lâches apostats qu'on avait vus à toutes les phases de la révolution, régler leur conscience sur l'esprit révolutionnaire, quelque impie qu'il pût être, et qui, d'ailleurs, ne se recommandaient pas généralement par la régularité de leurs mœurs. Abandonnés par le gouvernement auxquels ils s'étaient livrés corps et ame, les intrus ne touchaient plus de traitement, et se trouvaient, pour la plupart, réduits à l'indigence. Le Masle, évêque du Morbihan, qui n'avait plus que deux prêtres pour l'assister à la cathédrale de Vannes, était tombé dans une si grande pauvreté, qu'il résolut d'aller à l'hôpital, afin d'y obtenir une place. Comme il était en chemin pour s'y rendre, il rencontra un de ses rares partisans, riche habitant de la ville, qui, ayant connu sa détresse, lui offrit sa maison et le recueillit chez lui. Ce sont les *Annales* des constitutionnels qui rapportent ce fait. Le Masle, assuré de son existence, tint son synode à Vannes, le 9 juillet 1801.

Tandis que l'intrus de Vannes cherchait en vain à perpétuer le schisme dans un pays si remarquable par son invincible attachement à la foi catholique, un des évêques légitimes de Bretagne, exilé pour la cause de cette même foi, terminait en Angleterre son honorable

carrière : c'était le vénérable évêque de Treguier, M. Augustin-René-Louis Le Mintier, né à Sévignac, diocèse de Saint-Malo, le 28 décembre 1729, d'une famille noble. Il fit ses études à Paris, y reçut les saints ordres et devint docteur de Sorbonne. M. de Girac ayant été, en 1766, nommé évêque de Saint-Brieuc, se l'attacha en qualité de vicaire-général ; il suivit avec le même titre ce prélat, transféré au bout de trois ans à Rennes. En 1780, le roi Louis XVI choisit, pour occuper le siége de Treguier, M. Le Mintier, qui reçut, à Paris, la consécration épiscopale, le 30 avril de la même année. Par sa piété et sa bonté, il ne tarda pas à gagner l'affection de ses diocésains. Nous avons rapporté toutes les vexations qu'il eut à souffrir, dès les commencements de la révolution, à cause du mandement qu'il avait publié le 14 septembre 1789. Forcé de quitter la France, il se retira à Jersey, où il se rendit très-utile aux nombreux prêtres français que la persécution avait obligés de se réfugier dans cette île. M. Le Mintier était depuis près de trois ans à Londres, lorsqu'il succomba à des douleurs de goutte, le 21 avril 1801, à l'âge de soixante-onze ans, après avoir donné de grands exemples de patience dans sa dernière maladie. L'abbé de Châteaugiron, orateur dont nous avons déjà parlé, prononça l'oraison funèbre de ce vénérable prélat, et divisa ainsi son discours : « Les vertus les » plus précieuses le rendirent, avant son épiscopat, le » modèle des prêtres et des pasteurs du second ordre ; » se déployant avec un nouvel avantage dans cette se- » conde carrière, elles en firent la gloire de l'épis- » copat. »

Un autre personnage suivit de près Mgr Le Mintier au tombeau ; ce fut Jacob, évêque intrus des Côtes-du-Nord. Il alla rendre compte au souverain juge du crime de sa consécration épiscopale et de tous les sacriléges qui en avaient été la suite. Il était conseiller de préfecture à Saint-Brieuc depuis la formation de ces conseils à la fin de 1799. Atteint d'une fièvre putride, il succomba après huit jours de maladie, le 28 mai 1801, à l'âge de soixante ans, sans avoir donné le moindre signe de repentir ; triste et nouvel exemple de la peine qu'ont à revenir dans la bonne voie ceux qui, étant par état chargés de prêcher la vérité, l'abandonnent pour marcher dans les sentiers de l'erreur. Un religieux Prémontré, de l'abbaye de Beauport, nommé Baschamp, prêtre assermenté, commensal et chaud partisan de Jacob, fit de cet intrus un éloge pompeux, dans lequel il ne craignait pas de le comparer à saint Guillaume, évêque de Saint-Brieuc. Le préfet et le maire de cette ville rendirent de grands honneurs au défunt ; tous les corps constitués civils et militaires, ainsi qu'une garde d'honneur, assistèrent à ses funérailles, et l'on déposa ses restes dans un tombeau de la cathédrale.

Au moment où ce schismatique obstiné disparaissait de la scène du monde, les catholiques de Bretagne continuaient de voir avec joie revenir successivement, au milieu d'eux, des prêtres fidèles que le Seigneur avait conservés au milieu des peines d'un long exil, et qu'il ramenait dans leur pays pour qu'ils pussent y travailler encore à la sanctification des ames. Ce n'était pas sans peine que ces confesseurs de la foi ren-

traient en France, lorsqu'ils ne voulaient pas faire la promesse de fidélité. Treize d'entre eux débarquèrent pendant la nuit devant Saint-Malo, vers la mi-mai; mais ils ne tardèrent pas à être arrêtés par les préposés des douanes, qui les conduisirent devant le sous-préfet. Celui-ci leur ayant proposé de souscrire la déclaration de fidélité, ils s'y refusèrent et lui donnèrent pour motif de leur refus qu'ils voulaient attendre la décision du Pape. La ville de Saint-Malo étant, à cette époque, en état de siége, le sous-préfet remit ces ecclésiastiques au commandant d'armes, afin qu'il appliquât à leur égard les mesures de sûreté publique. Nous ne savons quel résultat eut cette arrestation, et si les prêtres furent mis en prison; ils purent l'être, car ceux de leurs confrères qui, ayant été déportés à l'île de Ré avaient refusé de faire la soumission, y étaient encore détenus.

Cependant le moment approchait où l'Église de France allait voir cesser la persécution qu'elle souffrait depuis près de douze ans. Bonaparte, qui voulait consolider sa puissance, et qui, pour y réussir, avait besoin que la tranquillité se rétablit dans le royaume, comprit très-bien que le meilleur moyen qu'il pût employer pour atteindre son but était de rendre à la religion sa salutaire influence, bien persuadé qu'elle seule pouvait calmer les esprits, réunir les cœurs et détruire ainsi des inimitiés que les républicains n'avaient que trop provoquées par leurs excès en tout genre. Il traita donc avec le pape Pie VII pour donner une nouvelle organisation à l'Église de France. Des plénipotentiaires du Saint-Siége entrèrent en négo-

ciations avec ceux de la république française, et le 15 juillet 1801, ils signèrent un concordat qui rendait à l'Église catholique son existence légale en France. Ce concordat, arrêté dans les circonstances les plus difficiles, et commandé par les nécessités les plus impérieuses, resta d'abord tellement secret qu'on n'en connut les dispositions que dans le courant de l'année suivante. On ne peut nier qu'il fallut du courage à Bonaparte pour oser entreprendre et conduire à bonne fin une négociation de cette nature, au milieu des ennemis puissants et acharnés que la religion comptait alors en France. Il se servit habilement de la prépondérance qu'il venait d'acquérir par la victoire qu'il avait remportée à Marengo, et son crédit fut assez grand pour fermer la bouche à l'impiété dans cette circonstance importante.

Peu de jours avant la signature du concordat, les évêques constitutionnels, poussés par le désir de prolonger l'existence de leur Église éphémère, se rassemblèrent en faux concile dans l'église métropolitaine de Notre-Dame à Paris. L'ouverture s'en fit le 29 juin 1801, et Grégoire, l'ame de ce parti, prononça le premier discours. Le Coz devint encore le président de cette assemblée, comme il l'avait déjà été de celle de 1797. L'Église constitutionnelle de Bretagne y comptait peu de représentants. Outre Le Coz, on y voyait Le Masle, évêque intrus de Vannes, qui, malgré son grand âge, avait encore eu assez de vigueur pour soutenir les fatigues du voyage et faire un nouvel acte de schisme. Il s'y trouvait aussi trois prêtres bretons qui se disaient députés de leurs diocèses. C'étaient Lancelot, recteur

de Rethiers, pour le diocèse de Nantes, Duchesne, vicaire épiscopal, pour celui de Rennes, et Corbel, religieux Prémontré, pour celui de Saint-Brieuc. Un des premiers soins de ces faux pasteurs fut d'adresser une députation à Bonaparte, alors premier consul, et à ses deux collègues. Le Coz était à la tête de cette députation. Le premier dimanche de juillet il officia pontificalement dans l'église de Notre-Dame. Après l'Évangile, Lancelot prêcha, et le soir à vêpres, Le Coz proclama une déclaration des sentiments du prétendu concile envers les autorités spirituelle et temporelle. On y faisait une profession expresse de la primauté d'honneur et de juridiction du souverain Pontife. Pauvres gens, qui croyaient pouvoir par des mots cacher leur schisme, et persuader, malgré leur condamnation, qu'ils étaient encore catholiques! Puis ils insistaient beaucoup sur l'obligation de la fidélité à la constitution de la république, et condamnaient hautement les prêtres qui ne faisaient cette promesse qu'avec des restrictions.

Cette condamnation était dirigée contre les prêtres réfractaires. Plusieurs de ceux-ci, soit en rentrant en France, soit en reprenant l'exercice public du saint ministère, s'étaient décidés à faire la promesse de fidélité; mais en ayant bien soin d'exprimer qu'ils faisaient un acte purement civil, et sauf tous les droits de la religion catholique apostolique et romaine. C'est ainsi qu'agirent les ecclésiastiques en Bretagne. L'opposition à la promesse avait bien diminué parmi le Clergé fidèle de la province, depuis qu'il était question d'un concordat. Dès le mois d'avril 1801 les vicaires-généraux du

diocèse de Léon, d'après l'avis de Mgr de La Marche, leur évêque, autorisèrent les prêtres de ce diocèse à la faire, en se servant de la formule suivante :

« S'est présenté *N.*, ministre du culte catholique, lequel a dit qu'étranger à toute discussion politique, il vient donner à la puissance temporelle une garantie de sa soumission, sauf néanmoins la religion catholique, dont la loi garantit le libre exercice. A cette condition, je promets fidélité à la constitution de l'an VIII. »

Dans le cours du mois de mai 1801, trente et un prêtres du diocèse de Léon arrivèrent d'Angleterre dans leur pays, et firent connaître l'opinion de leur évêque en faveur de la promesse, à tous ceux qui ne regardaient pas encore comme une preuve assez formelle la correspondance de ce prélat avec ses vicaires-généraux. Un des vicaires-généraux de Quimper, l'abbé Thiberge, qui s'était constamment montré très-opposé à toute démarche de cette nature, crut pouvoir suivre l'avis de l'évêque de Léon, et fit la promesse avec quatre autres ecclésiastiques. Ils se trouvèrent seuls, dans la partie du diocèse de Quimper qui était du Finistère, à prendre cet engagement ; aussi le culte public n'était-il pas rétabli dans ce pays.

Après la mort de Mgr Le Mintier, les vicaires-généraux capitulaires du diocèse de Treguier se prononcèrent aussi en faveur de la promesse, s'y soumirent, et les autres prêtres du diocèse suivirent leur exemple, particulièrement ceux de Morlaix, qui, au nombre de treize, ayant à leur tête M. Le Noanez, recteur de Saint-Melaine, signèrent leur déclaration à la mairie, le 5 juin 1801. M. l'abbé le Gac de Lansalut, qui

n'avait pas cru d'abord devoir imiter ses confrères, remplit dès le lendemain la formalité qui était exigée. Parmi les treize que nous venons d'indiquer, se trouvait le P. Noirot, religieux Dominicain, dont nous avons déjà parlé, et qui avait rendu tant de services aux fidèles de Morlaix pendant la persécution. A Rennes et à Saint-Malo, les ecclésiastiques fidèles se décidèrent aussi à ne pas refuser l'acte de soumission aux lois que le préfet d'Ille-et-Vilaine leur demandait. Les prêtres de la partie française des Côtes-du-Nord, ceux du Morbihan et de la Loire-Inférieure, ne se trouvèrent pas astreints à faire la promesse, parce que les départements qu'ils habitaient ayant été récemment insurgés, le gouvernement craignait de fournir, par cette exigence, un prétexte qui aurait pu rallumer la guerre civile.

Le faux concile ouvert à Paris, le 29 juin, continuait péniblement ses séances. Ses efforts, pour se donner de l'importance, ne ressemblaient pas mal à ceux d'un agonisant, qui se débat contre la mort. Il cherchait avant tout à faire accroire qu'il était catholique, et qu'il représentait l'Église gallicane. Triste échantillon de cette illustre Église! car cette assemblée schismatique était composée d'évêques intrus, qui n'osaient pas montrer leurs croix pectorales, et de prêtres vêtus d'habits laïques, et qui ne voulaient pas en porter d'ecclésiastiques, parce que plusieurs d'entre eux n'en avaient que d'emprunt, et qu'ils craignaient de les salir. Le premier soin de ce conciliabule fut d'élaborer une lettre au Pape, lettre qui coûta beaucoup à ses auteurs, parce qu'ils prétendaient avant tout mé-

nager leurs principes erronés. Puis il s'occupa de célébrer l'anniversaire de la prise de la Bastille, et il ordonna, en conséquence, un office solennel pour ce jour, dans l'Église de Notre-Dame. Ensuite il décida que des conférences publiques seraient proposées aux prêtres catholiques qu'il nommait *dissidents* et *incommunicants*, et qui ne répondirent pas à ces provocations. Le 27 juillet, un nouveau père annonça son arrivée au concile : c'était Tardiveau, intrus de Saint-Similien, à Nantes, et qui venait d'être élu évêque intrus de Tours, nous ne savons par qui ni comment. Tardiveau, recteur légitime de Coueron avant la révolution, ayant fait le serment, était devenu curé constitutionnel de la paroisse que nous avons indiquée, et l'un des appuis du schisme à Nantes. Quoique déjà avancé en âge et d'un extérieur peu distingué, il ne se montra pas inaccessible à l'ambition, et parut tout disposé à recevoir le fardeau de l'épiscopat; mais son attente fut trompée; on lui épargna un sacrilége, celui de la consécration épiscopale. Les événements qui suivirent sa nomination la firent regarder comme non avenue, et cette fois encore la ville de Tours eut le bonheur d'être préservée d'un nouvel intrus.

Les séances du faux concile se continuèrent pendant tout le mois de juillet sans offrir d'intérêt. On y formait des projets qu'on ne pouvait exécuter. Le temps de la présidence de Le Coz étant expiré, on l'élut de nouveau pour remplir cette fonction, le 4 août. Il se montra très-flatté de ce nouveau choix, et dans un discours, qu'il adressa à la réunion, il dit : « Je vous » donne ma parole d'évêque que je ne négligerai rien

» de ce qui pourra contribuer à la majesté de vos as» semblées et à la gloire de l'Église gallicane. » Mais c'étaient des promesses qu'il était plus facile de faire que possible de remplir. L'Église constitutionnelle était à ses derniers moments, et cette nouvelle secte allait incessamment disparaître du sol de la France qui l'avait vue naître.

En effet, le concordat fut ratifié par le Pape Pie VII, le 15 août 1801, et cet acte important, qui donnait une existence nouvelle à l'Église de France, détruisait radicalement la prétendue organisation ecclésiastique que l'assemblée nationale avait voulu faire, en décrétant la constitution civile du Clergé. Ce n'est pas que le concordat, considéré en lui-même, fût avantageux à la religion ; car, près des deux tiers des siéges épiscopaux du royaume et des pays qui y étaient alors réunis, se trouvaient supprimés, les Églises les plus illustres disparaissent ; et la Bretagne, qui possédait neuf évêchés, en perdait quatre : ceux de Dol, Saint-Malo, Léon et Treguier. Mais, néanmoins, à cause des circonstances difficiles dans lesquelles se trouvait alors la religion catholique en France, ce concordat y produisit de grands biens. Il éteignit le schisme constitutionnel, fit cesser la persécution, donna une existence légale au Clergé, procura des évêques aux diocèses qui en manquaient, et assura la subsistance à tous les pasteurs des ames. Il réconcilia ainsi avec l'Église et son chef le royaume, autrefois surnommé très-chrétien, devenu depuis dix ans le royaume très-impie. Tels étaient les motifs qui firent accueillir avec joie cette convention lorsqu'on le proclama l'année suivante.

Les membres du concile constitutionnel comprirent bien que leur Église était désormais anéantie. Ils célébrèrent encore à Notre-Dame la fête de l'Assomption, et Lancelot, recteur de Retiers, qui se montrait si ardent schismatique, prêcha à la messe. Dès le lendemain, ils se séparèrent, après avoir déclaré que le concile était terminé ; mais Le Coz ne put se défendre de faire encore entendre sa voix à l'assemblée que la curiosité avait réunie dans l'église métropolitaine. Il ne manqua pas de parler de l'amour des évêques intrus pour la paix, car ils n'avaient que ce mot à la bouche. « Il y a environ quatorze cent dix ans, dit-il, les évêques d'Afrique offrirent de s'immoler au besoin de la paix dans leurs églises ; et les siècles qui ont suivi n'ont cessé d'applaudir à leur généreuse résolution. Ah! nos très-chers frères, nous sommes à la veille d'être plus heureux encore. Le sacrifice qu'ils offrirent, nous avons la joie et la gloire de l'effectuer. Le voici donc venu pour vous, ce moment de pouvoir nous apprécier d'une manière sûre et incontestable : oui, bientôt vous pourrez, par un jugement irrévocable, prononcer si nous n'avons été que de vils hypocrites dans les offres que nous avons faites ; ou si nous n'avons été que de sincères, que de zélés apôtres de la paix. »

Malgré ses protestations, Le Coz n'était, non plus que ses confrères, ni pacifique, ni sincère. La paix pour les intrus aurait été d'être regardés comme Catholiques et de voir les vrais chrétiens participer à leur schisme, si solennellement condamné par le Saint-Siége. Ils ne pouvaient pardonner aux prêtres et au

peuple fidèle de les fuir comme des loups ravissants; voilà pourquoi ils les accusaient d'être ennemis de la paix. Leurs semblants de générosité, en offrant de quitter leurs siéges, n'avait rien de sincère. Ce n'étaient pas des coupables repentants, qui, reconnaissant le crime de leur intrusion, avaient hâte de rendre ces siéges à leurs possesseurs légitimes; c'étaient des schismatiques obstinés, qui se voyaient abandonnés de tout le monde, surtout depuis le retour des véritables pasteurs; qui savaient, d'ailleurs, que le gouvernement allait leur demander leurs démissions, et qui voulaient persuader à leurs partisans qu'ils faisaient un sacrifice, lorsqu'ils étaient contraints d'obéir à la nécessité.

Le 17 août, les membres du prétendu concile se réunirent encore dans l'église de Notre-Dame, afin de célébrer un service pour leurs défunts. Le Masle, évêque intrus du Morbihan, chanta la messe, et Le Coz prononça le discours qui la suivit. Il le termina en rappelant la mémoire de plusieurs évêques intrus qui étaient morts dans le schisme, et, entre autres, celle d'Expilly, de Jacob et d'Audrein. Il déplora le malheur de ce dernier, qui était, dit-il, son ami de tous les temps, et donna des larmes au sort de ce faux pasteur; mais il ne gémit pas sur ses sentiments et ses actes qui avaient été si déplorables. Après le discours, les évêques et prêtres intrus se séparèrent pour la dernière fois. Ainsi finit sans éclat cette Église constitutionnelle, établie avec tant de bruit dix ans auparavant, cause de tant de maux pour la France. Cette Église eut le sort réservé à toutes les sociétés qui se sé-

parent de la chaire de Pierre, à laquelle seule la durée est promise jusqu'à la fin des siècles.

L'annonce d'un concordat avait excité parmi les ennemis de la religion un redoublement de haine contre le Clergé fidèle. Les prêtres, détenus à l'île de Ré, ne voyaient point arriver pour eux le jour où ils jouiraient de leur liberté. Fouché, ce déserteur de la congrégation de l'Oratoire, ce proconsul terroriste à Nevers et à Lyon, était, en 1801, ministre de la police. Il exhala sa bile contre les prêtres catholiques qui cherchaient à rétablir la religion, en adressant contre eux aux préfets une lettre dont on pourra juger l'esprit par le passage suivant :

Après avoir dit que les prêtres qui refusent la soumission doivent être bannis du pays, il ajoute : « Je vous désigne ici les prêtres dont la conduite est un parjure continuel, depuis le moment où ils ont fait la promesse de soumission aux lois. Parce que le gouvernement républicain ne leur paraît pas favorable à leur ambition, ils croient pouvoir trahir impunément les serments qu'ils lui ont faits ; et si quelqu'un de bonne foi leur observe que les maximes de l'Évangile même réprouvent cette impiété, ils répondent qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. Ainsi ces ministres de mensonges font vouloir à leur Dieu le parjure et l'anarchie.

Avec eux la discorde est entrée dans les communes : ils ont semé la division parmi les citoyens, et les haines dans les familles ; réveillé les querelles de parti, alarmé les consciences, fanatisé les esprits ardents, abusé de la crédulité des faibles, enfin renouvelé, dans le

siècle des lumières et de la liberté, tous les scandales des siècles de l'ignorance et de la superstition. C'est surtout dans les communes où ils se trouvent en concurrence avec les prêtres soumis aux lois que les désordres sont extrêmes : ils ne peuvent leur pardonner leur soumission à la puissance civile, et ils les proclament les ennemis de Dieu, parce que, de tout temps, ils ont été les amis de la république. »

Fouché termine sa lettre en chargeant les préfets :

« 1° De faire rechercher les prêtres séditieux qui ont jusqu'ici refusé la promesse de fidélité à la constitution, et de les faire sortir du territoire de la république dans le plus bref délai.

» 2° D'ordonner provisoirement et par mesure de police, à tout prêtre rentré dans une commune où il exerçait avant sa déportation les fonctions d'évêque, de curé ou vicaire, et où sa présence nuirait à la tranquillité publique, de s'en éloigner sur-le-champ à une distance telle que son influence ne puisse plus la troubler.

» 3° D'enjoindre aux maires des communes, où il n'existe qu'un seul édifice consacré à l'exercice du culte, de n'en permettre l'usage qu'au prêtre qui y exerçait à l'époque du 18 brumaire; et dans le cas où l'église aurait été vacante, d'y maintenir exclusivement le prêtre appelé le premier par le vœu de la majorité des habitants. »

Cette lettre furibonde, dont les déclamations ressemblaient si bien aux plaintes que les prêtres constitutionnels faisaient entendre sans cesse contre les dissidents, était de nature à rallumer la persécution, d'autant

plus facilement que certains préfets se montraient très-hostiles envers le Clergé fidèle. Le préfet des Côtes-du-Nord avait déjà, avant cette lettre, défendu la célébration des messes dans les chapelles particulières, défense qui détruisait l'exercice du culte divin dans les paroisses dont l'église était occupée par les intrus. Il est vrai que dans ce département, plus peut-être que dans toute autre partie de la France, on avait inventé contre les prêtres catholiques les calomnies les plus absurdes et les plus propres à les rendre odieux aux autorités. Ces calomnies étaient même consignées dans les *Annales* des constitutionnels. Il y avait donc tout à craindre encore pour les prêtres qui ne croyaient pas pouvoir en conscience faire la soumission, et il s'en trouvait plusieurs dans ce cas en Bretagne; mais Bonaparte, qui savait bien que ces mesures absurdes ne pouvaient qu'irriter les esprits, et qui avant tout voulait la tranquillité, fit révoquer cette circulaire si violente, et en même temps si injuste, car les prêtres catholiques, au lieu d'exciter la haine dans le cœur de ceux que la révolution avait froissés, travaillaient à leur faire supporter avec des sentiments chrétiens les conséquences d'injustices criantes dont ils étaient eux-mêmes les victimes. Ils n'avaient pas besoin d'intriguer pour obtenir sur les intrus la préférence des populations; leur fermeté dans la foi et leur conduite vertueuse expliquaient cette préférence. Un préfet eut assez de bonne foi pour indiquer ces causes au gouvernement comme étant très-réelles.

Cette conduite de Bonaparte à l'égard du Clergé était d'autant plus équitable que les prêtres fidèles se prêtaient à des arrangements qui demandaient de leur part

les plus pénibles sacrifices : la suppression de tous les titres et la spoliation des biens de l'Église de France étaient consacrées par le nouveau concordat. Tous les siéges épiscopaux perdaient leurs priviléges, et le plus grand nombre de ces siéges, si antiques qu'ils remontaient aux premiers siècles du christianisme, allaient cesser d'exister. Il est vrai qu'on ne connut pas en détail ces dispositions avant la publication du concordat au mois d'avril 1802; mais on put dès 1801 les supposer, par une démarche que fit Pie VII, le jour même où il signa cet acte important. En effet, le 15 août, il écrivit à tous les évêques légitimes de France pour leur demander leur démission. Dans la lettre qu'il leur adressa à ce sujet, il leur donnait d'abord les plus grandes louanges à cause de la conduite admirable qu'ils avaient tenue ; mais il ajoutait qu'ils n'étaient pas encore arrivés à ce degré de vertu que la Providence demandait d'eux dans les circonstances où l'on se trouvait alors; qu'il fallait joindre un nouveau sacrifice à ceux qu'ils avaient déjà faits ; que la conservation de l'unité dans l'Église et le rétablissement de la religion catholique en France exigeaient qu'ils donnassent leur démission de leurs siéges, et qu'ils en fissent librement la remise entre ses mains. Il ajoutait qu'il comprenait très-bien quelle devait être leur douleur de quitter des troupeaux qui leur étaient si chers, au salut desquels ils avaient donné tant de soins et sur lesquels ils avaient veillé avec une si grande sollicitude depuis qu'ils en étaient séparés ; mais que plus le sacrifice leur aurait semblé pénible, plus aussi leur récompense serait grande. Qu'il les priait donc et les suppliait d'offrir ce sacrifice à Dieu pour la

conservation de l'unité, et qu'il espérait recevoir sans retard leurs lettres de démission. Après avoir présenté aux évêques de France diverses raisons pour les engager à obtempérer à sa demande, le Pape leur dit que la nécessité des temps, qui lui fait sentir à lui-même sa violence, l'oblige à mander aux évêques qu'ils aient à lui adresser leur réponse dans dix jours, et que si, dans cet espace de temps, ils ne lui donnent pas une réponse absolue, il sera forcé de les regarder comme démissionnaires, même quand ils lui adresseraient des réponses dilatoires.

Cette lettre fut transmise, par le cardinal Caprara, légat en France, aux évêques qui se trouvaient dans le royaume. De ce nombre était M. Cortois de Pressigny, évêque de Saint-Malo. Il s'empressa d'envoyer au Saint-Père sa démission, quoiqu'il conservât pour son diocèse un tendre attachement. M. de Girac, évêque de Rennes, d'abord réfugié à Bruxelles à sa sortie de France, en 1791, puis à Vienne en Autriche, était allé jusqu'à Saint-Pétersbourg, où le dernier roi de Pologne, Stanislas Auguste II, qui résidait dans cette capitale, et qui connaissait son mérite, l'avait appelé auprès de lui, pour jouir de sa société. Après la mort de ce prince, arrivée le 12 février 1798, M. de Girac revint en Autriche et s'y trouvait, lorsqu'il reçut, par la voie du nonce apostolique à Vienne, la lettre de Pie VII, du 15 août. Il adressa sa réponse à ce prélat, le 21 décembre 1801. Elle nous a paru si noble, que nous avons cru devoir la consigner ici tout entière, et telle qu'elle se trouve dans la notice sur ce respectable évêque, publiée à l'époque de sa mort.

« Monseigneur,

» Je reçois le bref du très-Saint-Père, avec la lettre dont Votre Excellence m'a honoré le 7 novembre 1801.

» C'est moi, Monseigneur, qui supplie Sa Sainteté de daigner accepter la démission de mon siége.

» Mes forces affaiblies par l'âge, par de longues et douloureuses maladies, par trente-cinq années d'épiscopat, ne me permettent plus de gouverner un diocèse aussi vaste.

» Par ces motifs :

» Le saint nom de Dieu invoqué : je déclare que je me démets librement et volontairement, entre les mains de Sa Sainteté, du siége épiscopal de Rennes, la suppliant de consacrer le présent acte par sa bénédiction apostolique, que je lui demande avec autant d'instance que d'humilité.

» Après m'être acquitté de ce devoir, il m'en reste, Monseigneur, un autre à remplir : c'est d'unir mes représentations à celles que la majorité de mes collègues dans l'épiscopat, réfugiés en Allemagne et en Angleterre, ont pris la liberté d'adresser à Sa Sainteté sur la mesure qu'elle nous annonce être contrainte d'exécuter contre son opinion personnelle, sur la demande faite à tous les évêques d'une des plus grandes Églises de la chrétienté, d'abdiquer simultanément leurs siéges épiscopaux; abdication libre et volontaire en apparence, mais qui serait forcée dans la réalité, ce que les canons des conciles ne permettent pas; abdication présentée

comme impérieusement nécessaire, sans leur faire connaître les motifs de cette nécessité ; je le déposerai avec confiance dans le sein paternel de Sa Sainteté : une pareille mesure, inconnue de nos pères dans la foi, dont l'histoire de l'Église ne nous fournit aucun exemple, répand en moi et malgré moi des craintes et des alarmes pour le temps présent et pour les temps à venir : elle présente à mon esprit des questions majeures qui intéressent non-seulement les évêques de France, mais l'épiscopat entier et la constitution même de l'Église.

» Les évêques d'Afrique, que Sa Sainteté nous offre pour modèles, étaient assemblés à Carthage ; ils y délibéraient sur les maux toujours croissants que les Donatistes faisaient éprouver aux fidèles confiés à leur sollicitude, dont la défection devenait de jour en jour plus alarmante ; et ce ne fut que pour prévenir la subversion totale du troupeau, qu'à l'exemple du bon pasteur, les évêques d'Afrique résolurent entre eux d'offrir aux évêques donatistes de partager leurs siéges, et même d'en descendre, s'ils voulaient rentrer dans le sein de l'Église.

» Les évêques de France, au contraire, sont dispersés dans toutes les parties de l'Europe : plus des dix-huit vingtièmes des fidèles de leurs diocèses, dociles à leurs instructions, ont résisté courageusement à la persécution, ont fui constamment les faux pasteurs, sont demeurés fermes dans la foi, réclament le rétablissement de leur culte et le retour de leurs pasteurs légitimes, auxquels ils n'ont jamais cessé d'être unis.

» Prosterné aux pieds de Sa Sainteté, j'ose la conjurer, au nom de Jésus-Christ; le divin instituteur de notre religion sainte, qui, comme le dit saint Paul, a établi les évêques pour régir l'Église de Dieu, d'assembler les évêques de France comme l'étaient autrefois ceux d'Afrique, de les mettre à portée de délibérer comme eux sur les moyens de détruire le schisme.

» Les évêques intrus n'ont-ils pas été rassemblés? Eh! que pourrait-on craindre de la réunion des évêques en communion avec le Saint-Siége apostolique?

» Ils ont été constamment animés du même esprit que ceux de leurs collègues dans l'épiscopat qui ont versé leur sang pour la cause de Dieu. Ils ont tous exposé plusieurs fois leur vie pour la défense de la foi de Jésus-Christ, pour y maintenir les fidèles et *pour conserver dans leur intégrité les droits et les prérogatives de la chaire de saint Pierre :* ils se sont constamment opposés au schisme avec autant de fermeté, de prudence que de désintéressement; ils supportent avec résignation un genre de persécution inconnu jusqu'à nos jours.

» Quelles craintes pourraient-ils inspirer? Mais plutôt que ne doit-on pas attendre d'eux, lorsqu'il s'agira de rendre à leurs Églises une paix solide, une paix selon Dieu : n'est-elle pas l'objet le plus cher à leurs cœurs? Ne fait-elle pas, depuis douze années, l'objet de leurs prières et de leurs vœux les plus ardents? Et si le bien de la religion l'exigeait, leur généreux dévouement égalerait et surpasserait celui dont les évêques d'Afrique ont donné l'exemple à l'univers.

» Telles sont, Monseigneur, les réflexions que je prends la liberté de soumettre à la haute sagesse de Sa Sainteté. C'est l'amour de ce même bien que Sa Sainteté travaille à opérer; c'est le désir de voir se réaliser ses vues qui me les inspire.

» *Signé* † François Bareau de Girac,

» *Évêque de Rennes.* »

On a pu remarquer, dans cette lettre de M. de Girac, qu'il parle des représentations que ses collègues dans l'épiscopat, réfugiés en Allemagne et en Angleterre, avaient pris la liberté d'adresser à Sa Sainteté. C'est qu'en effet, les évêques français résidant à Londres s'étaient réunis pour donner en commun, au Saint-Père, une réponse à la lettre ou bref que chacun d'eux avait reçu de lui. Ils se trouvaient au nombre de treize, et parmi eux étaient les évêques de Léon, de Vannes et de Nantes. Dans cette réponse, datée du 27 septembre 1801, ils exprimaient à Sa Sainteté la terrible anxiété que son bref leur avait causée; les dangers qu'ils voyaient à laisser, par leurs démissions, s'ils la donnaient, tous les siéges épiscopaux du vaste royaume de France sans pasteurs; qu'ils se démettraient volontiers, s'ils n'écoutaient que leurs intérêts personnels, tant leur fardeau leur paraissait pesant dans les temps malheureux où ils vivaient; mais qu'ils croyaient que leur devoir leur imposait l'obligation de ne pas rompre le lien qui les attachait à des Églises que la providence de Dieu avait immédiatement confiées à leur sollicitude. Ils finissaient en priant Sa Sainteté de

leur permetre de lui expliquer plus en détail, dans la suite, les motifs de leur détermination, et lui disaient qu'ils avaient l'espoir que le souverain Pontife ne terminerait pas cette importante affaire sans avoir entendu et pesé leurs raisons.

L'archevêque de Narbonne était à la tête des signataires de cette réponse. Pie VII lui écrivit de sa propre main, en italien, le 11 novembre 1801, pour lui dire toute la peine que lui avait causée le refus des évêques français, refus, ajoute-t-il, absolument inutile dans les circonstances présentes, puisqu'il ne peut empêcher les mesures que réclament impérieusement les intérêts de la religion, et qui leur ôte le mérite d'avoir, par ce nouveau sacrifice, complété ceux que leur vertu a faits pour la cause de l'Église; qui, de plus, prive le Saint-Père de la force et de l'appui de la coopération de ces évêques dans une circonstance si grave, privation qui lui occasionne la plus sensible de toutes les amertumes. Il écrit cette lettre à l'archevêque de Narbonne, pour lui faire connaître ses sentiments et pour réclamer, de la part des évêques français, un nouvel examen des motifs qu'il leur a exposés dans son bref. Il ne peut douter qu'ils ne se rendent à ses nouvelles insinuations, à l'imitation d'un grand nombre de leurs collègues, et qu'il n'aura point, dans cette circonstance impérieuse, l'amer déplaisir de ne pas marcher avec leur concours. Il leur promet d'ailleurs de prendre soin d'eux et de tout ce qui les intéresse.

La guerre qui existait alors entre l'Angleterre et la France, rendait les communications très-difficiles; aussi, l'archevêque de Narbonne et ses collègues ne

reçurent-ils la lettre du Pape que le 9 janvier 1802. Ils avaient, dans l'intervalle qui s'était écoulé depuis le 27 septembre 1801, époque de leur première réponse, rédigé un mémoire qu'ils lui avaient demandé la permission de lui présenter. Ce mémoire, très-étendu et bien écrit, commence par faire connaître la douleur que cause aux évêques leur opposition aux volontés du souverain Pontife. Ils ont très-bien compris tous les avantages qu'ils pouvaient trouver à donner leur démission; mais leur conscience ne leur a pas permis cet acte; et ils croient devoir exposer leurs raisons dans ce mémoire, afin que leurs Églises respectives sachent bien quels sont les motifs de leur conduite. Ils font ensuite une profession de foi très-explicite touchant la suprématie du Saint-Siége; puis ils rappellent les droits des évêques et la nécessité de leur concours dans le gouvernement de l'Église. Ils parlent du bref que le Pape avait adressé à tous les évêques légitimes de France, le 13 septembre 1800, et dans lequel il leur annonçait qu'il était entré en négociations avec les chefs du gouvernement, et remarquent qu'il avait ensuite gardé le silence à leur égard; qu'ils avaient attendu avec respect quelque démarche de sa part pour se concerter avec eux, et que le bref du 15 août était venu leur apprendre inopinément le résultat des négociations. Ils examinent la demande que le souverain Pontife leur fait de leur démission, et la discutent en détail. Ils expriment le peu de confiance que leur inspire le nouveau gouvernement de France, et les craintes qu'ils éprouvent que les nouveaux évêques ne soient entravés de toutes les manières dans l'exercice de leur

ministère. Enfin, ils se plaignent qu'on ait décidé de leur sort sans les avoir entendus, et prétendent que le Pape a été violenté, pour agir comme il l'a fait; que toutes les règles canoniques ont été oubliées dans cette grave circonstance, et que, si des changements doivent avoir lieu dans l'Église de France, ce n'est qu'avec le concours des évêques légitimes. « Voilà, » disent-ils, l'exposé des principes qui nous ont déter- » minés à ne pas condescendre à la volonté du Saint- » Père. » Ce mémoire est daté de Londres, le 23 décembre 1801.

Parmi les évêques, Bretons de naissance, il y eut, relativement à la démission, la même divergence d'opinion et de conduite qui se trouvait entre les évêques de Bretagne. Leur nombre avait diminué depuis l'émigration. MM. de Marbeuf, archevêque de Lyon, et de La Ferronnays, évêque de Lisieux, étaient morts, le premier à Lubeck, en 1798; et le second, à Munich, en 1799; MM. de Boisgelin, archevêque d'Aix, de Cicé, archevêque de Bordeaux, de Cicé, évêque d'Auxerre, et MM. d'Argentré, évêques de Limoges et de Séez, vivaient encore. Les deux archevêques étaient en Angleterre, et donnèrent leur démission. Les évêques habitaient l'Allemagne et la refusèrent tous. M. de Boisgelin crut devoir joindre à sa démission une longue lettre au Pape dans laquelle il fait entendre de fortes réclamations. Cette lettre sans date, ni nom de lieu, imprimée à Paris en 1801, commence ainsi :

« TRÈS-SAINT-PÈRE,

» J'acquitte, en donnant ma démission, l'honorable

tribut que je dois à l'Église et que le chef de l'Église réclame pour elle. Il s'agit du rétablissement de la religion en France : ma démission est indispensable, comme la demande Sa Sainteté.

» J'ai cru devoir lui présenter des observations que je soumets à son jugement. C'est sans doute le testament le plus respectable que nous puissions déposer dans son sein, puisqu'il est scellé par le plus grand des sacrifices.

» Je parlerai le langage de cette liberté épiscopale qu'encouragent ma confiance en ses lumières, et ma vénération pour ses vertus. Je lui rendrai compte, avec franchise et vérité, des raisons qui divisent mes vénérables collègues dans l'épiscopat, et de celles qui dictent les refus, et de celles qui dictent les démissions. La charité fraternelle comble l'intervalle qui sépare les avis, et ne permet pas aux passions humaines d'altérer l'union des sentiments. »

Il expose ensuite franchement toutes les raisons que donnaient les évêques qui avaient refusé leur démission, et il les présente avec force dans la première partie de sa lettre. Il y commente *l'Exposition des principes* qu'il avait publiée en 1790 et qui obtint tant de suffrages ; il y explique aussi la lettre que les évêques députés à l'assemblée nationale écrivirent à Pie VI au sujet de la constitution civile du Clergé. Mais après avoir bien exposé toutes les raisons des prélats non démissionnaires, il rappelle la confiance qu'ont eue les évêques légitimes de France dans les décisions du Saint-Siége depuis le commencement de la révolution et la soumission qu'ils lui ont montrée. Plusieurs se plai-

gnent, dit-il, que le souverain Pontife ne les ait pas consultés; par conséquent ils ne peuvent connaître les motifs qui le font agir, et il est possible qu'ils soient assez impérieux pour l'emporter sur toute autre considération. Lui seul a pu les apprécier et il est juge. « Supposons, dit-il à ses collègues qui ne veulent pas donner leur démission, que Sa Sainteté condescende à vos réclamations, et ne veuille rien faire sans nous maintenir dans nos siéges. Quels seront les effets de sa résistance et de la nôtre? S'il ne demande ni n'accepte la résignation de nos titres, s'il ne veut point suppléer à leur exercice, si la religion n'est pas rétablie en France, et si le schisme n'est pas éteint, c'est alors que nous serons vraiment responsables des suites déplorables de nos refus et des pertes de la religion, et nos regrets chaque jour plus sensibles, par les gémissements des fidèles ou par leurs égarements, auront presque pour nous l'amertume des remords. Nous aurions fait, sans le vouloir, tout ce qui est en nous pour faire revivre le schisme, quand le Pape fait avec connaissance de cause tout ce qui est en lui pour le détruire.

» Que deviendra cette religion sainte, si nous laissons échapper le premier et le seul moment de son rétablissement? Telles sont les circonstances dont chacun de nous doit ressentir la profonde impression. Il faut que la religion se rétablisse sans nous, ou qu'elle soit perdue par nous. »

M. de Boisgelin répond ensuite à diverses objections que faisaient les antagonistes de la démission; il y répond en détail et les combat avec force. Cette lettre,

assez longue et écrite avec chaleur, dut produire dans le temps un effet favorable à la cause du concordat.

Nous ne connaissons pas la réponse de M. de Cicé au Pape ; mais il fit imprimer une lettre qu'il adressait dans cette circonstance à ses diocésains. Cette lettre, remarquable par la pureté du style et les sentiments affectueux qu'il exprime pour son troupeau, roule sur la soumission que les évêques doivent au souverain Pontife qui, étant leur supérieur, sait mieux qu'eux quelles sont les mesures qu'il faut prendre pour le bien général de l'Église. C'est une censure indirecte des prélats qui ne voulaient pas se démettre. M. de Cicé, pour répondre à ceux qui prétendaient qu'il était inoui dans l'Église que des évêques fussent déplacés sans jugement, cite l'exemple de saint Grégoire-le-Grand, qui, envoyant saint Augustin en Angleterre, lui donna le pouvoir illimité de déplacer les anciens évêques, d'en établir de nouveaux, d'ériger des siéges, d'en unir ou d'en supprimer. Ce prélat nous fait connaître tout le mal que pouvait produire la divergence des opinions relativement à la promesse de fidélité, et il s'exprime ainsi sur cette matière : « Pour comble de maux, un nouveau schisme commençait à s'introduire parmi les fidèles, à l'occasion de la promesse de fidélité exigée par le gouvernement ; schisme plus déplorable encore que le premier ; schisme dont les blessures pénétraient jusqu'au cœur de nos églises ; schisme qui partageait en deux parts le Clergé fidèle, répandait le trouble dans les consciences, et paralysait l'activité d'une partie de nos prêtres... Cette promesse de fidélité était regardée par les uns comme légitime, et par

les autres comme incompatible avec la religion : de là dérivait une conduite et des procédés entièrement opposés. Les uns s'y conformaient comme à un acte que la puissance civile avait évidemment droit d'exiger ; les autres la rejetaient comme interdite par la religion. »

La lettre de M. de Cicé, imprimée à Londres, porte la date du 8 octobre 1801.

Au moment même où le Pape traitait avec les évêques légitimes de France de l'affaire si importante de leurs démissions, Mgr Spina, archevêque de Corinthe et premier envoyé à Paris, adressait aux évêques constitutionnels un bref qu'il avait reçu du souverain Pontife. Par ce bref, daté du 15 août 1801, Pie VII lui annonçait qu'il venait de signer le concordat avec le gouvernement français et qu'il en espérait d'heureux résultats pour la religion catholique ; qu'il offrait à tous et de grand cœur le bienfait de la réconciliation et de la communion avec lui ; qu'il veut que Mgr Spina le fasse connaître aux archevêques et évêques qui, pendant la révolution, ont occupé les siéges épiscopaux, sans avoir reçu l'institution du Saint-Siége ; qu'ils s'empressent d'écouter ses exhortations et de revenir à l'unité catholique ; qu'ils lui écrivent pour l'assurer de leur soumission envers sa personne et de leur adhésion sincère aux jugements portés par le siége apostolique, touchant les affaires ecclésiastiques de France ; qu'ils quittent sans délai les siéges qu'ils ont occupés sans l'institution du Saint-Siége. Le Pape espère qu'aucun de ceux qu'il rappelle à l'unité ne se montrera rebelle à ses avis paternels, et ne refusera de répondre à son désir. Son espérance est d'autant mieux fondée qu'il compte sur le se-

cours de la sainte Vierge, patronne de la France, et qui, dans ce royaume, est honorée d'un culte si particulier.

Quoique le Saint-Père engageât les intrus avec beaucoup de douceur à revenir à l'unité, il n'en fallut pas davantage pour irriter vivement l'orgueil de Le Coz. Il montra, dans une lettre qu'il écrivit à Mgr Spina, tout le dépit que le bref du 15 août lui avait causé. Le prélat romain ne lui avait donné aucun titre dans sa lettre d'envoi; l'évêque intrus, en tête de sa réponse, prend celui de métropolitain de Rennes, titre qu'il s'attribue de lui-même, car c'était métropolitain de l'Ouest que la constitution civile l'avait nommé; mais depuis quelques années les faux pasteurs constitutionnels avaient senti qu'il était ridicule de porter le nom d'évêques des rivières, des montagnes et des airs de vents; aussi, pour singer les pasteurs véritables, se qualifiaient-ils d'évêques des villes où étaient situés les siéges qu'ils avaient usurpés. C'est par un reproche plein d'amertume que Le Coz commence sa lettre: « Vous êtes archevêque de Corinthe, Monseigneur. Je le suis de Rennes. Je respecte votre titre, quoiqu'il ne soit qu'*in partibus* et sans fonctions : pourquoi affectez-vous de méconnaître le mien, reconnu de la France, du gouvernement, de l'Église, du Pontife même, au nom duquel vous êtes censé m'écrire? Vous éloigner en ceci du *bref* que vous m'adressez, n'est-ce pas m'annoncer que vous-même vous en faites peu de cas. »

On retrouve dans ces lignes le système si commode que les constitutionnels avaient adopté, et qui consistait à mettre en doute l'existence des actes de l'autorité pontificale, parce qu'ils leur étaient défavorables.

Ainsi, il dit à Mgr Spina que ce prélat est censé lui écrire au nom du Pape, quoique celui-ci certifie que la copie qu'il lui envoie est conforme à l'original du bref. Mais ce n'est que la première des plaintes que Le Coz adresse à l'envoyé du Saint-Père. Il s'en trouve plusieurs autres répandues dans toute sa lettre. L'invitation qui lui est faite de revenir à l'unité le choque beaucoup, et lui inspire de longues déclamations. Tel est le malheur de l'homme qui s'éloigne de la route de la vérité; il faut qu'il tombe dans les plus déplorables inconséquences; c'est ce qui arriva au faux pasteur d'Ille-et-Vilaine. Il ne pouvait ignorer, à l'époque où il répondait à Mgr Spina, que le Pape avait écrit aux évêques légitimes de France pour leur demander leur démission. En leur faisant cette demande, il les reconnaissait donc pour titulaires de leurs siéges; et comme chaque église ne peut avoir qu'un seul et vrai pasteur, il s'ensuivait naturellement que les constitutionnels, qui prenaient les titres de ces mêmes siéges, n'étaient aux yeux du chef de l'Église que des intrus et des sectaires; que c'était donc avec grande raison qu'on les engageait à revenir à l'unité. Mais voilà ce que Le Coz ne voulait pas comprendre. Il fait beaucoup valoir les efforts des constitutionnels pour conserver la religion en France. Nous avons dit ce qu'il fallait penser de de cette assertion. Toute cette lettre, assez longue, est l'œuvre d'un esprit faux, et obstiné dans ses erreurs. Il se montre très-piqué du bénéfice de la réconciliation qu'on lui propose et du silence que le Saint-Siége a constamment gardé à l'égard des lettres des évêques constitutionnels. Son orgueil insupportable perce pres-

que à chaque ligne de cette réponse. « Accepter l'absolution, dit-il, ce serait déclarer à des millions de Français, qui, jusqu'ici ont eu de la confiance en moi, que j'ai été ou que je suis un imposteur. » Dans un autre passage, il a grand soin d'énumérer ce qu'il a eu à souffrir de la révolution qu'il avait tant encensée, et il s'exprime ainsi : « Sa Sainteté a écrit aux évêques émigrés ; du moins nous méritions la même grâce. En dépit de nos calomniateurs, il (*sic*) saura un jour que c'est par nous que le culte catholique a été conservé en France; il saura que j'ai été condamné une fois à être brûlé, parce que j'étais attaché à ma patrie ; deux fois à être noyé, parce que je ne voulais point renoncer à la religion catholique ; deux autres fois menacé de la déportation, parce que je repoussais les blasphèmes des impies, et que je ne voulais pas substituer le *décadi* au *dimanche*, dont j'ai osé publiquement prendre la défense dans les jours mêmes où toutes les fureurs de l'athéisme et de l'enfer conspiraient pour son abolition ; ces jours où nos voix seules se faisaient entendre et où toutes les autres gardaient un profond silence. Je pourrais ajouter à cela quinze mois d'incarcération, motivée sur une lettre forte et lumineuse qu'à la fin de 1793, je fis contre le mariage des prêtres, mesure qu'à cette époque l'impiété regardait comme la plus sûre pour anéantir parmi nous le culte catholique. »

Voilà quelle était l'estime que Le Coz conservait pour lui-même au moment où s'écroulait l'Église constitutionnelle dont il était un des coryphées, et où il aurait dû s'apercevoir qu'il avait eu le malheur de s'égarer. Il répondit à la demande que le gouvernement avait

faite aux évêques intrus de leur démission, et l'on ne voit pas qu'il ait depuis ce moment continué d'administrer son prétendu diocèse d'Ille-et-Vilaine, comme se le permettaient encore plusieurs autres, dans les siéges qu'ils avaient usurpés. Il marqua les derniers temps de son séjour à Rennes par un acte de vigueur, qui aurait été très-louable, s'il avait eu l'autorité de pasteur légitime. Un malheureux prêtre de cette ville avait tellement oublié ses devoirs dans la révolution, qu'il contracta une union civile et devint grenadier de la garde nationale. Il mourut le 2 mai 1801, et Le Coz défendit qu'on lui donnât la sépulture ecclésiastique. Un curé intrus de Rennes ne tint aucun compte de cette défense, et, non-seulement il reçut, dans l'église qu'il desservait, le corps de cet apostat, mais même plus tard il célébra pour lui un service. Les patriotes, qui faisaient parade d'une grande tolérance, trouvèrent mauvais que le prélat constitutionnel eût défendu de rendre les derniers devoirs religieux à ce citoyen. L'évêque, pour justifier sa conduite, en publia les motifs. Il y trace un tableau curieux de la défection de plusieurs prêtres de son parti : « Tout en plaignant, dit-il, ceux qui, entraînés par le torrent de la persécution, avaient foulé aux pieds cet engagement sacré, nous les invitâmes plus d'une fois à réparer le scandale qu'ils avaient donné. Quelques-uns ont suivi nos conseils... D'autres ont paru abjurer avec le sacerdoce tout sentiment de catholicisme. Les blasphèmes les plus révoltants ne leur ont plus coûté ; les sacrements de l'Église les plus augustes sont dès lors devenus les objets de leurs sarcasmes et de leurs déclamations ; quelques-uns ont

même été jusqu'à défendre d'administrer le baptême à leurs enfants; d'autres, et nous croyons que c'est le plus grand nombre, ont depuis leur mariage paru vivre dans un constant silence : on ne les a entendus ni faire l'apologie de leur chute, ni en témoigner aucun regret. On nous assure que M. *M*..... était de cette classe. Nous sommes loin de le contester; mais le silence ne suffit pas pour réparer une démarche que l'Église mit toujours au rang des fautes les plus dignes de ses censures; une démarche qui fournit les plus spécieux prétextes aux détracteurs de la révolution, et leur aida à égarer, à armer contre leurs frères des hommes simples et crédules. »

Cet aveu est précieux et offre une nouvelle preuve de la moralité des prêtres qui avaient contribué à former l'Église constitutionnelle. Si, de plus, on se rappelle que vingt-deux de leurs évêques abandonnèrent leurs fonctions; quelques-uns, il est vrai, pour se réconcilier avec l'Église; mais les autres pour se marier ou pour abjurer tout sentiment de religion, on pourra aisément comprendre combien était fondée de toute manière l'opposition que leur montraient les bons catholiques, et combien ces apostats étaient peu propres à soutenir leur schisme. On comprendra aussi facilement combien leur assertion était mensongère, lorsqu'après tant de scandales, qui avaient éclaté parmi eux, ils prétendaient avoir conservé la religion en France.

Nous ne savons ce que devint Le Coz après le prétendu concile terminé si brusquement le 16 août 1801. Il ne nous paraît pas qu'il soit retourné à Rennes; au moins n'y a-t-il fait aucun acte qui soit venu à notre

connaissance. Peut-être lui donna-t-on à entendre qu'il serait compris dans les nominations aux siéges épiscopaux dont le gouvernement s'occupait alors, et qu'il resta à Paris jusqu'au moment où il devait être pourvu. Ce fut à cette époque qu'il réfuta le système impie de Fournier sur les zodiaques d'Égypte, système qui avait pour but d'infirmer l'autorité de la Genèse. Heureux Le Coz, s'il n'avait employé sa plume qu'à de pareilles productions! Il eut bien soin de prendre le titre d'évêque démissionnaire de Rennes, dans la lettre d'envoi qui accompagnait ses observations, adressées au rédacteur des *Annales* des constitutionnels. Preuve évidente qu'il était loin de renoncer à ses erreurs et à son schisme; ce n'est pas la seule qu'il donna de son obstination.

Nous avons dit que plusieurs autres évêques intrus restaient encore dans les siéges qu'ils avaient envahis, quoiqu'ils eussent envoyé au gouvernement leurs démissions, qu'il leur avait demandées. Les évêques légitimes de France tinrent une conduite bien différente et s'abstinrent de tout acte de juridiction à l'égard de leurs troupeaux; mais comme les diocèses ne pouvaient rester sans une autorité ecclésiastique pour les gouverner, Pie VII adressa un bref de félicitation et de remerciement aux évêques légitimes qui lui avaient envoyé leurs démissions. En leur annonçant qu'il les acceptait, et en donnant à leur piété filiale tous les éloges qu'elle méritait, il les invitait à continuer leurs fonctions et à administrer toujours leurs diocèses, jusqu'à ce qu'ils fussent nommés à d'autres siéges ou qu'ils eussent appris qu'ils avaient des successeurs. Cette décision fit naitre une difficulté. On ne savait si les vicaires-

généraux, choisis par ces évêques, avaient encore la faculté, lorsque la démission des titulaires était acceptée, d'user des pouvoirs qu'ils possédaient précédemment. Afin de la résoudre, le cardinal Caprara, qui avait été, immédiatement après la signature du concordat, nommé légat en France, et qui se trouvait à Paris depuis le 4 octobre, adressa, le 13 décembre suivant, à ces vicaires-généraux une lettre dans laquelle il leur disait qu'il devait prévoir les difficultés qui pourraient s'élever dans le gouvernement des diocèses français dont les évêques étaient démis, ou allaient se démettre ; que l'intention de Sa Sainteté était qu'il ne se fît aucun changement, aucune innovation dans l'administration de ces mêmes diocèses, et qu'ils continuassent d'être gouvernés, soit directement par les évêques démissionnaires eux-mêmes, soit par le moyen de leurs vicaires-généraux, jusqu'à ce qu'il en eût été autrement ordonné. Le légat ajoutait qu'il leur faisait part, pour le bien de la paix, de ces dispositions, et les priait de s'y conformer, afin d'assurer de plus en plus la tranquillité des diocèses dont ils partageaient l'administration, en vertu des pouvoirs que leurs évêques leur avaient confiés.

Ainsi les évêques de Rennes et de Saint-Malo, démissionnaires, et les vicaires-généraux de Nantes, Vannes et Léon, continuèrent à administrer leurs diocèses respectifs, en vertu de la décision du légat. Les vicaires-généraux de Quimper, Dol, Saint-Brieuc et Tréguier ne durent pas recevoir la lettre dont nous venons de faire mention, parce qu'ils étaient vicaires capitulaires, et que la difficulté qui avait été soulevée ne les regardait nullement, attendu que leurs pouvoirs

subsistaient jusqu'à la fin de la vacance des siéges auxquels ils appartenaient.

On a sans doute remarqué que le cardinal Caprara disait, dans sa lettre du 13 décembre, que les évêques avaient donné ou allaient donner leur démission. Onze d'entre eux, restés en France, et quelques-uns de ceux qui étaient dans les pays étrangers avaient répondu au désir du Saint-Père; mais le plus grand nombre des prélats français qui se trouvaient en Angleterre, et d'autres réfugiés en Allemagne, étaient bien éloignés d'entrer sur ce point dans les vues du Saint-Siége. Les treize évêques qui habitaient Londres crurent devoir répondre à la lettre de Pie VII à l'archevêque de Narbonne, de laquelle ils n'avaient eu connaissance que dans le courant de janvier 1802, et par conséquent à une date postérieure à celle de leur Mémoire du 23 décembre 1801. Ils se réunirent donc encore, pour exprimer au souverain Pontife la joie que leur causait cette lettre, écrite de sa propre main, et qui leur rappelait celles que les Apôtres et les premiers Papes adressaient à leurs frères dans l'épiscopat; lettres qui étaient autant de monuments de l'union intime qui existait entre le chef et les membres. Après ce début, les évêques remarquent que le Saint-Père continue à garder à leur égard le silence touchant les affaires relatives au concordat. Ils voudraient pouvoir répondre à son désir et lui donner, de leur déférence, une marque qui serait pour eux une grande satisfaction; mais malheureusement il leur est impossible, disent-ils, de lui offrir à ce moment cette marque empressée de leur soumission. Le devoir de l'épiscopat les

arrête; car ils sont placés par l'Esprit saint pour gouverner l'Église de Dieu. Ils lui rappellent qu'ils l'ont déjà supplié de suspendre l'exécution du concordat, parce qu'ils avaient de grandes raisons à lui exposer. Ils ont fait, assurent-ils, tous leurs efforts pour bien se pénétrer de l'importance de la question qu'ils ont à traiter avec lui; ils ont prié avec ardeur l'Esprit saint de les éclairer, et ils espèrent avoir été exaucés, car ils ne cherchaient que la vérité. S'il ne s'agissait que de leur démission, disent-ils encore, ils la donneraient sans difficulté; mais le sort de leurs églises les occupe et excite leur sollicitude. Ils seront obligés de rendre compte au souverain Juge des peuples qui leur ont été confiés. Voilà ce qui cause leur souci, car ils ne pensent pas même à leurs intérêts personnels. Ces prélats supplient de nouveau le souverain Pontife de ne pas avancer davantage l'affaire du concordat, de ne pas même recevoir désormais les démissions des évêques, jusqu'à ce qu'ils aient adressé à Sa Sainteté le Mémoire qu'ils préparent et qu'ils ont l'espoir de pouvoir lui faire parvenir très-prochainement. « Plût à » Dieu, disent-ils en finissant, que Votre Sainteté pût » voir et examiner le fond de nos cœurs. Elle y verrait, » envers le siége apostolique, un dévouement qui ne » peut être tempéré que par la conscience d'un indis- » pensable devoir. » Ils prient continuellement pour le Saint-Père, et lui demandent instamment sa bénédiction apostolique. L'archevêque de Narbonne et douze autres évêques, auxquels se joignit, comme précédemment, l'abbé de La Tour, évêque nommé de Moulins, signèrent à Londres cette lettre, qui porte la date du

5 février 1802. Parmi les douze évêques, on trouve les noms de ceux de Léon, de Vannes et de Nantes.

Nous laissons au lecteur le soin de tirer de cette lettre les conséquences qu'il croira justes, et nous nous bornons ici à faire remarquer que la douleur des évêques non démissionnaires devait être très-grande, car ils se mettaient, par le fait, en opposition avec le Pape. D'un autre côté, ils voyaient le Saint-Siége exercer, à l'égard de l'Église gallicane, une autorité qui était sans exemple dans cette illustre Église, et qui anéantissait ses libertés; ils voyaient encore l'état révolutionnaire, qu'ils regardaient comme une révolte, reconnu par le Saint-Siége, l'usurpation du gouvernement consulaire consolidée par le concordat, les droits du souverain légitime méconnus et comptés pour rien. Ils craignaient sans doute, et avec raison, qu'un pouvoir fondé sur l'impiété ne fît que des promesses trompeuses, et qu'il ne se servît de la religion que comme d'un simple ressort politique. Ils déploraient la spoliation de l'Église de France, désormais consommée, la destruction sans retour de tant de sociétés religieuses, qui servaient si utilement la religion dans le royaume très-chrétien. Ils comprenaient le peu d'influence que devait obtenir le Clergé avec les lois qui existaient, influence cependant si nécessaire pour le succès de son ministère, et surtout pour la réformation des mœurs. On conçoit que leur amour pour la religion et leurs troupeaux, joint à leur attachement invincible pour les Bourbons, devait leur causer les plus cruelles alarmes.

Tandis que les évêques français, réfugiés en Angle-

terre et dans divers autres pays de l'Europe, se livraient aux inquiétudes que leur donnait la pensée de l'avenir, l'affaire importante du concordat se poursuivait en France et approchait de sa conclusion. Bonaparte s'occupait de la nomination des nouveaux évêques, destinés à remplir les siéges qui étaient conservés ou établis. Mais une difficulté arrêtait le Pape : parmi les sujets désignés par Bonaparte pour faire partie du nouvel épiscopat français, se trouvaient quinze évêques constitutionnels, et Pie VII ne voulait pas les instituer qu'ils n'eussent d'abord renoncé à la constitution civile du Clergé, principe de leur schisme. C'était une des causes qui retardaient la publication du concordat. Le Coz avait été mis au nombre de ceux qui devaient occuper des siéges, et l'on sait combien il tenait à ses sentiments, combien il se montrait peu disposé à reconnaître ses erreurs. Une autre cause de ce retard était la composition du corps législatif, en 1801. Ce corps comptait parmi ses membres plusieurs révolutionnaires des plus violents et ennemis mortels de la religion catholique. L'idée seule de contribuer à son rétablissement en France aurait suffi pour les révolter; Bonaparte attendit l'époque de la nouvelle législature qui devait commencer sa session le 22 décembre, et qui, ayant subi le renouvellement d'un cinquième de ses membres, suivant la constitution alors en vigueur, offrait plus de chances de réussite. Le cardinal Caprara, homme d'un caractère faible et chargé par le Pape d'instituer les nouveaux évêques, ayant été trompé, sur les dispositions des constitutionnels, par deux personnages qui avaient sa confiance, il crut pouvoir les agréer, sans

s'être assuré par lui-même de leur rétractation. De son côté, le premier consul chargea le conseiller d'État Portalis de présenter au corps législatif la convention conclue avec le Saint-Siége. Cette communication eut lieu le 5 avril 1802, dans la première séance de ce corps, réuni en session extraordinaire. Portalis l'accompagna d'un discours par lequel il plaida la cause de la religion, mais dans lequel aussi il fit bien des concessions à l'esprit révolutionnaire. Il présenta ensuite au conseil d'État un rapport sur des articles prétendus organiques du concordat; articles dont le souverain Pontife n'avait aucune connaissance; articles tyranniques qui avaient en partie pour objet d'asservir l'Église de France, et de lier les mains aux évêques pour les fonctions les plus importantes de leur ministère, celles pour lesquels ils doivent jouir de plus de liberté; car l'un de ces articles leur défendait d'ordonner aucun sujet, sans en avoir obtenu la permission du gouvernement. Un autre interdisait la publication des décrets des conciles même généraux en France, avant que le gouvernement en eût examiné la forme, leur conformité avec les lois, droits et franchises de la république française.

La loi qui contenait les articles dont nous parlons et ceux qui regardaient le culte protestant fut adoptée par le corps législatif le 8 avril, et l'on put connaître alors le texte du concordat qui, jusque-là, avait été tenu secret. Il y est dit dans le préambule que le gouvernement de la république reconnaît que la religion catholique et romaine est la religion de la grande majorité des citoyens français; que Sa Sainteté reconnaît également que cette même religion a retiré et attend encore

en ce moment le plus grand bien et le plus grand éclat de l'établissement du culte catholique en France, et de la profession particulière qu'en font les consuls de la république; qu'en conséquence, d'après cette reconnaissance mutuelle, tant pour le bien de la religion que pour le maintien de la tranquillité intérieure, ils sont convenus de ce qui suit, c'est-à-dire des articles qui composent la convention. Ces articles sont au nombre de dix-sept et ont pour objet la liberté du culte catholique en France; une nouvelle circonscription des diocèses; la demande aux évêques légitimes de la démission de leurs siéges, la faculté accordée au premier consul de nommer aux nouveaux évêchés, non-seulement pour cette fois, mais aussi pour l'avenir; l'obligation imposée aux évêques de prêter serment d'obéissance et de fidélité au gouvernement, obligation imposée également aux nouveaux curés; l'injonction faite de prier à la fin de l'office pour la république et les consuls; le devoir prescrit aux évêques de faire une nouvelle circonscription des paroisses de leurs diocèses, la liberté qui leur est accordée d'avoir un chapitre pour leur cathédrale et un séminaire pour leur diocèse, sans que le gouvernement s'oblige à les doter; la remise aux évêques de toutes les églises nécessaires au culte divin, et qui n'ont pas été aliénées; l'assurance donnée par Sa Sainteté de ne troubler en aucune manière les acquéreurs des biens ecclésiastiques qui ont été aliénés; l'engagement pris par le gouvernement d'assurer un traitement convenable aux évêques et aux curés; la promesse de la part du gouvernement de laisser les catholiques libres de faire des fondations aux églises;

la déclaration faite par Sa Sainteté, et par laquelle elle reconnaît dans le premier consul les mêmes droits et prérogatives dont jouissait près d'elle l'ancien gouvernement; enfin le cas où l'un des successeurs du premier consul ne serait pas Catholique est prévu, et il est convenu que les droits et prérogatives exprimés ci-dessus, ainsi que la nomination aux évêchés, seront, par rapport à lui, réglés par une nouvelle convention.

Telle est la substance du premier concordat passé entre Pie VII et Bonaparte. Il était sans doute bien insuffisant pour consoler l'Église de France des maux qu'elle avait soufferts et des pertes qu'elle avait essuyées; mais à l'époque où il fut publié, on le regarda néanmoins comme l'effet d'une protection toute particulière de Dieu sur le royaume. Il ne fallait que se reporter par la pensée aux années qui venaient de s'écouler, à la haine profonde que le pouvoir manifestait en toute occasion contre la religion catholique, pour admirer le changement merveilleux qui s'opérait en ce moment. Aussi les bons Catholiques montrèrent-ils généralement la plus grande joie à la nouvelle de la prochaine publication de ce concordat.

Peu de jours avant que le corps législatif eût reçu communication de cet acte si important, le cardinal légat se mit en devoir de publier la bulle donnée par le Saint-Père pour ratifier cette convention, et qui commence par ces mots : *Ecclesia Christi*. Il fit précéder la bulle d'une sorte de préface dans laquelle il dit, entre autres choses, que l'utilité de l'Église, le désir de conserver l'unité, le salut des ames, ont été les seuls motifs qui ont guidé Sa Sainteté dans tout ce qu'elle a fait

pour accommoder aux temps et aux lieux, le culte public et les matières ecclésiastiques. Cette bulle ne renferme que le développement du concordat qu'elle approuve, ràtifie et accepte. Le Saint-Père y défend à qui que ce soit de contredire, enfreindre ou altérer cet acte de concession. Elle est datée du 15 août 1801. Une autre bulle et un décret que le Pape donna, le 29 novembre suivant, avaient pour objet la circonscription des nouveaux diocèses de France. Ils commencent par ces mots : *Qui Christi Domini vices.* Après avoir expliqué les motifs du concordat et annoncé qu'il y aura, dans la république française, dix métropoles et cinquante évêchés, Pie VII parle de sa démarche auprès des évêques légitimes pour obtenir leurs démissions, du retard que plusieurs d'entre eux ont mis à les lui donner, du tort que ce délai pouvait causer à la religion en France, et de la nécessité dans laquelle il s'est trouvé de préférer à toute considération, quelque grave qu'elle puisse être, la conservation de l'unité catholique et celle de la religion, et de faire sans différer tout ce qui était nécessaire pour consommer l'utile et glorieux ouvrage de sa restauration. De l'avis des cardinaux, il déroge à tout consentement des archevêques et des évêques légitimes, des chapitres et des différentes églises, et de tous autres ordinaires. Il leur interdit l'exercice de toute juridiction ecclésiastique, quelle qu'elle soit, déclare nul et invalide tout ce qu'aucun d'eux pourrait faire dans la suite en vertu de cette juridiction, et annulle, supprime et éteint à perpétuité l'état présent des églises archiépiscopales et épiscopales de France et d'autres pays qui faisaient alors partie de

la république française, avec leurs chapitres, droits, priviléges, prérogatives de quelque nature qu'ils soient. Les neuf évêchés de Bretagne se trouvèrent compris dans cette suppression générale; ainsi c'est de ce jour, et de celui de la publication du décret et de la bulle, qu'il faut compter l'extinction des titres de Léon, Treguier, Saint-Malo et Dol. Par le même acte le souverain Pontife érigea de nouveaux siéges épiscopaux à Rennes, Nantes, Quimper, Vannes et Saint-Brieuc, et les replaça sous la métropole de Tours, ainsi qu'ils l'étaient précédemment. La publication des deux bulles dont nous venons de parler, fut faite à Paris, par le cardinal légat, et porte la date du 9 avril 1802.

Le choix des nouveaux évêques, par le premier consul, ne tarda pas à être connu, lorsque les bulles eurent été publiées. Il nomma dix-sept anciens évêques légitimes, parmi lesquels se trouvaient deux bretons, M. de Cicé, archevêque de Bordeaux, placé à Aix, et M. de Boisgelin, archevêque d'Aix, placé à Tours; douze évêques intrus et entre autres Le Coz, qui devint archevêque de Besançon, pour le malheur de ce diocèse. Deux autres Bretons firent partie aussi de cette promotion à l'épiscopat; c'étaient MM. de Chévigné de Boischollet, premier archidiacre et vicaire-général de Nantes, appelé au siége de Séez, et M. Allain, curé de Notre-Dame-de-Josselin, désigné pour celui de Tournay. Ce vénérable pasteur, dont nous avons rapporté la belle conduite à l'assemblée nationale, avait été jésuite et conservait, touchant l'éloignement pour les dignités ecclésiastiques, les principes qu'il avait puisés dans cette sainte Société; il refusa le siége qui lui était

offert. Quatre des nouveaux évêchés de la Bretagne reçurent des titulaires à la même époque; Rennes eut pour premier pasteur M. Maillé de la Tour-Landri, ancien évêque de Saint-Papoul; Vannes, M. de Maynaud de Pancemont, curé de Saint-Sulpice, à Paris; Quimper, M. André, chanoine de la cathédrale de Troyes, et Saint-Brieuc, M. de Caffarelli, prêtre du diocèse de Toulouse. Le siége de Nantes avait été offert à M. Abbon-Bonnel, prêtre très-estimable du diocèse de Mende, qui fit agréer son refus. Bonaparte y nomma plus tard M. Duvoisin, ancien professeur de Sorbonne. M. de Pancemont reçut la consécration épiscopale dans l'église métropolitaine de Paris, le dimanche des Rameaux, 11 avril 1802. Le cardinal légat fit la cérémonie assisté de MM. de Lorry et de Maillé, anciens évêques d'Angers et de Saint-Papoul.

Le corps législatif ayant adopté la loi relative au concordat, elle fut, le 18 avril, jour de Pâques, promulguée dans Paris, dès huit heures du matin, avec la plus grande pompe, par le préfet de police, accompagné d'un nombreux cortége. Le même jour, à onze heures, le cardinal légat se rendit à l'église métropolitaine de Notre-Dame, avec toute sa suite. Peu après on y vit arriver les nouveaux archevêques et évêques. Ils furent bientôt suivis des autorités civiles et militaires, de la magistrature et du corps diplomatique. Le tribunat, le corps législatif et le sénat précédèrent les consuls, qui entrèrent dans la métropole escortés par de nombreux détachements de troupes de toutes armes. Le cardinal légat célébra la messe. Après l'Évangile, les évêques, qui venaient d'être nommés, ayant été appelés

par le secrétaire d'état, ils prêtèrent, entre les mains du premier consul, le serment prescrit par le concordat. Parmi ces prélats on voyait MM. de Maillé, de Pancemont, de Caffarelli, de Cicé et de Boisgelin. Le Coz s'y trouvait aussi. M. de Boisgelin, dont la réputation comme orateur était bien établie depuis longtemps, prononça un discours analogue à la cérémonie. Il montra les prodiges de la Providence divine dans les événements qui avaient préparé le rétablissement de la religion en France.

Pie VII avait un si grand désir de terminer le plus promptement possible l'importante affaire du concordat qu'il donna le pouvoir au cardinal Caprara d'instituer les prélats que le premier consul nommait aux divers siéges épiscopaux. Ce Pontife fit connaître dans son bref du 29 novembre 1801 les motifs qui le portaient à accorder cette faveur à son légat. « Attendu, » y disait-il, que les circonstances où nous nous trou- » vons exigent impérieusement que toutes les Églises » métropolitaines et épiscopales soient pourvues sans » aucun délai quelconque... Nous accordons, pour » cette fois seulement, à notre cher fils Jean-Baptiste » Caprara la faculté de recevoir lui-même les nomina- » tions que doit faire le premier consul,... et d'insti- » tuer, pour gouverner les églises archiépiscopales et » épiscopales, des ecclésiastiques n'ayant pas même le » titre de docteur, après qu'il se sèra assuré, par un » diligent examen et par le procès d'information, que » l'on abrégera suivant les circonstances, de l'intégrité » de la foi, de la doctrine et des mœurs, du zèle pour » la religion, de la soumission aux jugements du siége

» apostolique et de la véritable capacité de la personne » ecclésiastique ainsi nommée, le tout conformément » à nos instructions. » Nous dirons plus tard combien le Pape fut trompé touchant l'intégrité de la foi et la soumission de quelques évêques aux jugements du siége apostolique prononcés par l'immortel Pie VI.

Deux des évêques nommés à des siéges de Bretagne, et qui n'étaient pas sacrés, ayant obtenu sans délai l'institution canonique, s'empressèrent de recevoir le caractère épiscopal. Le sacre de M. Caffarelli eut lieu à Paris, dans l'église de Saint-Roch, le 1er mai, jour de la fête de Saint-Brieuc, premier évêque et patron du diocèse que ce prélat était appelé à gouverner. M. de Boisgelin, métropolitain de la Bretagne, en sa qualité d'archevêque de Tours, fit cette cérémonie, assisté de MM. de Maillé et de Lorry, anciens évêques de Saint-Papoul et d'Angers, et qui venaient d'être placés sur les siéges de Rennes et de la Rochelle. Le 9 du même mois, M. Cambacérès, archevêque de Rouen, assisté de MM. de Barral, évêque de Meaux, et Duvalk-Dampierre, évêque de Clermont, sacra, dans la même église de Saint-Roch, M. André, nouvel évêque de Quimper. Quatre diocèses de Bretagne se trouvèrent ainsi pourvus de leurs premiers pasteurs. Celui de Nantes n'eut le sien que plus tard, malgré le vif empressement que les fidèles de ce pays montraient à le posséder.

L'épiscopat a toujours été un pesant fardeau pour les prélats qui ont voulu en remplir fidèlement les devoirs. Mais on peut dire qu'il y a eu peu d'époques dans l'Église, où ce fardeau ait été aussi lourd qu'il le devint

pour ceux qui furent appelés à occuper les siéges de l'Église de France après la conclusion du concordat. D'abord, en arrivant dans leurs diocèses, il fallait qu'ils s'attendissent à ne trouver et ils ne trouvèrent, en effet, que des ruines. Heureux encore, s'ils n'avaient eu qu'à réédifier! Mais combien d'obstacles de nature à paralyser le zèle le plus pur et le plus actif, ne devaient-ils pas les arrêter dans l'accomplissement de l'importante mission qu'ils avaient à remplir, celle de rétablir la religion catholique! Ils étaient dans la dépendance d'un gouvernement, qui, né de la révolution, ne se sentait que trop de l'impiété de son origine. Ses principaux agents ne devaient leurs positions qu'à leur dévouement à la république; on peut en juger par ceux de la Bretagne. Rennes avait alors pour préfet le célèbre Mounier, ancien membre modéré de l'assemblée nationale, et ensuite émigré en Allemagne, mais qui n'en causa pas moins beaucoup de chagrins à M. de Maillé, évêque de cette ville. Le préfet de la Loire-Inférieure était le régicide Le Tourneur de la Manche; celui du Finistère se nommait Rudler, Alsacien, membre de l'assemblée législative et qui vexa tellement le nouvel évêque que ce prélat se vit obligé de se démettre. Le Morbihan avait pour préfet un général de la république, nommé Julien, et les Côtes-du-Nord avaient Boullé, ancien avocat à Pontivy, député aux états généraux, puis procureur syndic du département du Morbihan, patriote d'un caractère très-peu flexible. Les autres agents du pouvoir n'étaient pas plus généralement animés d'un esprit de bienveillance à l'égard de la religion et du Clergé catholiques. Plusieurs d'entre eux avaient fait partie de ces autorités

qui, peu de temps avant cette époque, déportaient si facilement les prêtres fidèles. Il n'y avait pas jusqu'aux autorités communales, qui souvent, par leur mauvais vouloir, ne devaient faire naître pour les nouveaux évêques des difficultés peu aisées à surmonter.

Ce n'étaient pas les seuls embarras qui attendaient les prélats à leur début dans leurs diocèses. Les prêtres constitutionnels étaient un grand obstacle au bien qu'ils se proposaient d'opérer. En Bretagne, ces prêtres, si vivement repoussés par la population presque tout entière, ne formaient pas un corps nombreux; mais ceux qui le composaient montraient généralement une obstination et une résistance qui les rendaient redoutables, et ils l'étaient d'autant plus, que le gouvernement exigeait qu'ils entrassent pour un tiers dans toutes les places auxquelles l'autorité spirituelle avait à nommer. Il voulait même que les évêques eussent pour un de leurs vicaires-généraux un prêtre constitutionnel, et ils furent obligés de se soumettre à cette nécessité. Disons-le aussi, il y eut des prêtres et des laïques fidèles qui devinrent, en Bretagne, une grande cause de souci pour leurs premiers pasteurs. Le refus que le plus grand nombre des évêques résidants en Angleterre avait fait de se démettre, l'attachement que ces prêtres conservaient pour des prélats qui, naguère encore, étaient leurs supérieurs légitimes, et dont ils avaient partagé l'exil, leur donnaient un grand éloignement pour les nouveaux évêques, et quelques-uns ne voulaient pas reconnaître leur autorité. De simples fidèles éprouvaient la même répugnance et l'étendirent à tous les pasteurs du second ordre, placés en vertu du

concordat, et qu'ils appelaient, pour ce sujet, *concordataires*. Les évêques français non démissionnaires étaient bien éloignés de favoriser cette opposition ; au contraire, plusieurs d'entre eux avaient recommandé à leurs diocésains de reconnaître les nouveaux évêques et de leur être soumis. Ceux qui étaient en Angleterre écrivirent même aux maires et aux préfets de leurs anciens diocèses pour leur faire connaître le consentement qu'ils donnaient à l'exercice des pouvoirs des nouveaux prélats. Mais des prêtres exaltés ne se tinrent pas dans ces bornes que la modération prescrivait. Ils s'élevèrent contre le concordat, firent partager leurs idées à des personnes peu instruites, et donnèrent ainsi de la consistance à une nouvelle secte, connue sous le nom de *petite Église*. Elle était répandue surtout dans le diocèse de Vannes, dans quelques cantons de celui de Rennes, et un peu dans celui de Saint-Brieuc. Dans une paroisse de ce dernier diocèse, une femme, qui était connue comme bonne chrétienne, fut tellement imbue de ces idées d'opposition, qu'elle refusa obstinément, à ses derniers moments, les secours de la religion que lui offrait un prêtre revenu récemment d'Angleterre, et qu'elle mourut sans avoir reçu les derniers sacrements. Les ecclésiastiques anti-concordataires ne communiquaient pas avec les prêtres qui exerçaient leurs fonctions publiquement et dans les églises. Quant à eux, continuant à se cacher, ils officiaient en secret et dans les maisons, en faveur de leurs adeptes.

Enfin, les nouveaux évêques avaient encore à redouter les rigueurs de la police. Le fameux Fouché, ce

terrible conventionnel nantais, en était, comme nous l'avons dit, le ministre à cette époque. Trop ennemi de la religion pour ne pas favoriser la résistance des prêtres constitutionnels à ces évêques qui voulaient les ramener à l'unité, Fouché prit hautement le parti de ces rebelles, et adressa aux préfets une lettre dont nous croyons devoir reproduire ici quelques passages, parce qu'elle est propre à faire bien connaître l'esprit dont étaient animés, à l'égard du Clergé, plusieurs membres du gouvernement consulaire. Cette lettre est du 7 juin 1802 :

« Le gouvernement, dit-il, vient de détruire, dans leur cause immédiate et première, les troubles religieux dont la république était agitée et les maux qui s'y rattachaient.

» Cependant, citoyen préfet, les troubles et les maux qui en sont inséparables, renaîtraient bientôt, si la loi sur les cultes pouvait être mal entendue ou mal exécutée.

» C'est à vous à m'instruire des moindres faits qui tendraient à l'éluder ou à l'enfreindre.

» Je vous recommande de veiller attentivement à ce qu'on n'exige des prêtres aucune déclaration contraire aux principes de liberté de l'Église gallicane et au serment qui lie le citoyen à l'État.

» Vous devez porter une égale attention à ce qu'aucun des partis qui ont divisé l'Église n'exige aucune espèce de rétractation.

» Je vous ai déjà fait connaître la volonté du gouvernement à cet égard ; on ne peut, sans la méconnaître, demander aux prêtres ni serment ni formule, autres que la déclaration qu'ils adhèrent au concordat,

et qu'ils sont dans la communion des évêques nommés par le premier consul. »

Fouché ajoute que si les divisions pouvaient se prolonger dans l'Église, ce serait par les écrits et les correspondances des évêques non démissionnaires, qu'il accuse d'avoir allumé le feu de la guerre civile en France, et qui, ne le pouvant plus, gémissent, dit-il, comme des victimes qu'on frappe.

Cette lettre si amère, dans laquelle l'ex-oratorien met sur la même ligne la vérité et l'erreur, se termine par la recommandation faite aux préfets de ne pas souffrir qu'aucun prêtre célèbre la messe dans les maisons, et ensuite par une déclaration relative à la liberté de conscience; deux choses qui sont en contradiction manifeste.

Voilà quels étaient les obstacles que les évêques allaient rencontrer à leur arrivée dans leurs diocèses (1). M. de Maillé, évêque de Rennes, fut de ceux de Bretagne, le premier qui se rendit dans sa ville épiscopale. Il y était précédé d'une réputation très-honorable. La persécution qu'il avait soufferte pendant la révolution ne pouvait manquer de lui gagner la confiance des nombreux catholiques de ce pays si chrétien. Déporté à l'île de Ré, en 1798, il avait partagé les

(1) Nous empruntons, et presque toujours textuellement, ce qui suit, relativement à l'arrivée des évêques de Bretagne dans leurs diocèses, et à l'organisation de leur Clergé, à M. Jauffret, secrétaire général du ministère des cultes, à cette époque, et auteur de *Mémoires historiques sur les affaires ecclésiastiques de France, pendant les premières années du dix-neuvième siècle*. 3 volumes in-8°. Paris, 1819.

maux qu'eurent à y endurer tant de confesseurs de la foi. Dès les premiers moments de son séjour à Rennes, les prêtres catholiques et les constitutionnels s'assemblèrent chez lui et parurent s'entendre d'une manière satisfaisante. On ne parla pas de rétractation; on se borna seulement à signer une sorte de profession de foi générale, et dans laquelle il n'était fait aucune mention particulière des points qui avaient causé le schisme dans l'Église de France. Tout le Clergé parut satisfait et concourut à l'installation qui eut lieu le dimanche suivant, avec l'ordre et la décence convenables. Ce calme ne dura pas long-temps, car il fallait organiser le diocèse et surtout pourvoir les paroisses de pasteurs. M. de Maillé ne refusait pas de placer les anciens intrus dans la proportion exigée par le gouvernement; mais il voulait que ceux d'entre eux qu'il employerait ne s'en tinssent pas à l'adhésion pure et simple du concordat, mais qu'ils donnassent à l'Église quelques gages plus certains de leur retour à la foi. Cette disposition irrita beaucoup les constitutionnels; dès qu'ils l'eurent connue, ils jetèrent les hauts cris, et il paraît qu'ils se plaignirent à l'autorité civile, comme si une affaire de ce genre pouvait être de sa compétence. Un des plus ardents parmi les assermentés était l'abbé Lanjuinais, frère du fameux député, alors sénateur. Cet abbé, qui avait failli être évêque intrus à Tours, était poussé par son parti à une cure de la ville de Rennes, et l'évêque s'y opposait de toutes ses forces. Le préfet du département avait fait tout d'abord connaître à M. de Maillé qu'il s'était engagé auprès du sénateur Lanjuinais à procurer à son frère la cure de Saint-Sauveur, et qu'il espérait bien

que le prélat ne le démentirait pas. Mounier, en 1802, paraissait chercher avant tout à plaire au gouvernement. Il voulut s'immiscer dans cette affaire toute spirituelle et se plaignit de la conduite de l'évêque, prétendant qu'il était mal conseillé par un de ses vicaires-généraux, nommé M. Le Surre, dans lequel M. de Maillé avait une grande confiance. Cet ecclésiastique la méritait par sa piété et ses lumières. Exilé pour la foi pendant la révolution, il avait, depuis son retour en France, occupé une place à la légation à Paris, et ne l'avait quittée que pour suivre M. l'évêque de Rennes dans son diocèse. Son séjour auprès du cardinal Caprara avait dû lui faire connaître quels étaient les véritables sentiments et les intentions du souverain Pontife relativement aux prêtres assermentés. Le préfet fut chargé de mander M. Le Surre et de lui déclarer qu'il serait personnellement responsable de toutes les fausses démarches qui pourraient occasionner du mécontentement et du trouble.

Sur ces entrefaites le nouvel évêque de Vannes, qui allait prendre possession de son siége, reçut du gouvernement l'ordre de passer par Rennes et de ne rien négliger pour déterminer M. de Maillé à se conformer aux instructions qu'il avait reçues. M. de Pancemont l'engagea fortement à faire cesser les plaintes, en donnant des pouvoirs aux prêtres qui déclareraient persister dans la profession qu'ils avaient précédemment signée, et en les plaçant dans la proportion indiquée par le gouvernement. L'évêque de Rennes y paraissant disposé, le préfet invita les principaux d'entre les assermentés à se rendre chez leur évêque et les y accom-

pagna. Ces prêtres lui exprimèrent leurs sentiments en présence de l'évêque de Vannes et de Mounier. L'abbé Lanjuinais porta la parole au nom de ses confrères, et se servit, dit-on, d'expressions modérées, qui fournirent au prélat le moyen de modifier sa décision sans compromettre sa dignité. Le préfet, qui avait tant contrarié l'évêque, parut reconnaître ses torts, et lui fit savoir qu'il le laisserait libre de diriger le travail de l'organisation comme il l'entendrait. Cette consolante assurance arriva trop tard pour M. de Maillé. Les contrariétés sans nombre qu'il avait éprouvées altérèrent sa santé, et il ne put plus la rétablir. Malade de corps, d'esprit et de cœur, comme il le disait, il se rendit à Paris en 1804, et il y mourut le 27 novembre de la même année. Il avait donné à l'abbé Lanjuinais un canonicat de la cathédrale de Rennes; mais ce sectaire, toujours attaché à ses erreurs, fut enfin obligé de quitter une ville qu'il scandalisait depuis long-temps par son obstination, et finit lui-même ses jours dans la capitale.

Jusqu'à l'arrivée de M. de Pancemont à Vannes, ce diocèse se trouva extrêmement agité. D'un côté, des ecclésiastiques, en assez grand nombre, continuant à regarder comme leur pasteur légitime l'ancien évêque non démissionnaire, manifestaient l'intention de ne pas adhérer au concordat. De l'autre, les prêtres assermentés se donnaient beaucoup de mouvement pour résister à l'oppression dont ils se croyaient menacés. A Lorient, seule ville du diocèse de Vannes où ils fussent un peu nombreux, ils avaient lu au prône un pamphlet relatif à l'institution des prélats constitutionnels nommés

à de nouveaux siéges, et une instruction pastorale de Le Coz, nouvel archevêque de Besançon. La lecture du pamphlet au prône causa un véritable scandale, et le ministre des cultes hâta le plus possible le départ du nouvel évêque, dans l'espoir qu'il détruirait par sa modération le mauvais effet que cette lecture avait produit.

En quittant Rennes pour se rendre à Vannes, M. de Pancemont passa par Ploërmel, ville qui avait été jusqu'alors du diocèse de Saint-Malo; mais qui, faisant partie du département du Morbihan, se trouvait dans son diocèse. Ce prélat s'y arrêta, et opéra un rapprochement entre les prêtres catholiques et les constitutionnels; puis il partit pour Vannes, ayant deux de ces prêtres dans sa voiture. L'accueil bienveillant qu'il fit à Le Masle rassura les ecclésiastiques assermentés et lui gagna leur confiance, ainsi que celle du préfet, qui s'était déclaré leur protecteur. Ce magistrat éprouva tant de satisfaction de la conduite de l'évêque, qu'il l'exprima dans une lettre écrite par lui à cette époque au ministre des cultes. M. de Pancemont, peu de jours après son installation, se rendit avec lui à Lorient et y rétablit la concorde. Il obtint le même résultat à Hennebond, à Port-Louis et à Auray, où les esprits étaient également divisés. Le zèle ardent que ce prélat montra pour la cause de Bonaparte, dans un pays où la révolution comptait peu de partisans, déplut aux royalistes, et quelques-uns d'entre eux le lui firent payer cher plus tard. On eut aussi à lui reprocher d'avoir obligé à sortir de son diocèse le vénérable abbé de Keroignant, ancien recteur de Sarzeau et vicaire-général de M. Ame-

lot, pour lequel ce digne prêtre conservait un vif attachement.

M. Caffarelli, nouvel évêque de Saint-Brieuc, était parti de Paris avant d'avoir eu connaissance de la fameuse circulaire de Fouché, datée du 7 juin. Il avait bien l'intention de demander aux constitutionnels des rétractations ; mais il crut pouvoir, en se rendant dans son diocèse, s'arrêter quelques jours à Caen, chez un de ses frères, qui était alors préfet du Calvados. Pendant son séjour dans cette ville, la lettre de Fouché parvint au préfet des Côtes-du-Nord, grand partisan des intrus. L'évêque, à son arrivée à Saint-Brieuc, lui manifesta ses intentions à l'égard des prêtres constitutionnels ; mais ce magistrat opposa aussitôt la circulaire à M. Caffarelli, qui ne put effectuer les bons desseins qu'il avait formés. Il se contenta donc de réunir, en présence du préfet et du secrétaire-général de la préfecture, tous les prêtres qui se trouvaient dans la ville épiscopale. Après leur avoir dit quelques mots sur les avantages de la paix, il leur demanda s'ils adhéraient au concordat, et s'ils voulaient vivre dans la communion de l'évêque nommé par le premier consul, et institué par le Pape. Tous ayant répondu affirmativement et signé la formule d'adhésion, il les reçut dans sa communion et leur donna le baiser de paix. Il ne restait plus qu'à procéder à l'installation, qui eut lieu le 20 juin 1802. La cérémonie en fut concertée avec le préfet, qui y mit la plus grande pompe et le plus d'éclat possible. La foule était immense et la joie générale.

Quoique le clergé constitutionnel des Côtes-du-Nord ne fût ni nombreux ni généralement estimable sous le

rapport moral, il avait néanmoins de chauds partisans parmi les hommes en place ; et, comme les petites passions acquièrent une grande importance dans les villes peu considérables, les partisans des intrus s'agitèrent beaucoup, lorsque l'évêque de Saint-Brieuc voulut s'occuper de l'organisation de son diocèse et songea à nommer aux places. Intrigues, menaces, cabales, dit l'écrivain contemporain que nous suivons, tout était employé pour les soutenir. On alla jusqu'à se procurer de l'argent, et quelques fonctionnaires entrèrent, par de basses manœuvres, dans les plus petits détails concernant le culte divin. Le but de tout ce mouvement était de forcer M. Caffarelli à placer deux prêtres assermentés, qu'il regardait avec raison comme indignes de confiance. L'un de ces prêtres était accusé par la voix publique d'avoir été de tous les clubs, d'avoir pris part à tous les mouvements qui avaient agité le département, d'avoir participé, comme commissaire du comité révolutionnaire, au renversement des croix et à la destruction des autres signes extérieurs de la religion. Nous pensons que cet homme était le même qui avait si puissamment contribué à la mort de M. Loncle, prêtre de Plouguenast, et dont nous avons déjà parlé. Quant à l'autre, nous ne savons qui c'était. Ils furent la cause de toutes les difficultés que l'évêque éprouva. Ils donnèrent lieu, par leurs intrigues, aux plaintes que le conseil-général du département porta contre lui, avant qu'aucun de ses membres l'eût connu.

Ces désagréments n'étaient pas les seuls que ce respectable prélat eut à souffrir à cette époque. Il avait chargé M. Lallier, Lazariste, ancien supérieur du sé-

minaire de Treguier, de se rendre à Lannion, pour opérer la réunion du Clergé de cette ville. La malveillance se hâta de répandre qu'on allait exiger des rétractations, et affecta de prendre l'alarme, prétendant qu'on ne voulait employer provisoirement aucun prêtre assermenté. Ces calomnies servirent de prétexte à une agitation qui dura douze heures, et à un rassemblement nocturne. Les meneurs dressèrent une pétition et envoyèrent une députation au préfet, pour lui demander d'interposer son autorité, à l'effet d'arrêter les mesures qu'ils prétendaient que l'évêque avait prises. A cette occasion, le prélat eut avec le préfet une explication très-vive, à la suite de laquelle celui-ci, convaincu de la fausseté des inculpations, blâma la conduite des députés. M. Lallier, envoyé à Lannion, continua ses opérations pacifiques en dépit des agitateurs, et remplit l'objet de sa mission, à la grande satisfaction du public.

M. Caffarelli, moins heureux à Moncontour, se vit forcé de laisser les choses comme elles étaient, jusqu'à l'organisation définitive. La réunion des prêtres catholiques et des constitutionnels éprouva aussi des obstacles dans l'arrondissement de Dinan, bon pays, et très-attaché à la religion. Le sous-préfet, ancien membre du côté gauche de l'assemblée nationale, porta des plaintes contre le Clergé non assermenté, qui, suivant lui, entretenait la division dans les esprits. Il l'accusait vaguement d'alarmer la conscience des mourants sur l'acquisition des biens nationaux, et de forcer les prêtres assermentés à faire des rétractations au lit de la mort. On eût dit, à l'entendre, qu'il mourait un de

ces prêtres chaque jour, tout exprès pour donner lieu à quelque vexation nouvelle. Ces difficultés si multipliées eurent pour résultat de retarder, dans le diocèse de Saint-Brieuc, l'organisation des paroisses qui ne fut terminée que dans le courant de l'année 1804.

M. André, évêque de Quimper, n'eut pas moins de tribulations dans son diocèse que M. Caffarelli dans celui de Saint-Brieuc. Son installation eut lieu le 22 août 1802. Le prélat se rendit à la préfecture pour s'y revêtir de ses habits pontificaux ; de là, accompagné de toutes les autorités constituées, et entouré d'un nombreux cortége, il s'achemina vers la cathédrale. A la porte principale de cette église, le préfet, prenant la parole, lui dit : « Monsieur l'évêque, je » vous présente les clefs du temple destiné à devenir » la cathédrale du diocèse de Quimper. Puisse-t-elle » toujours posséder un chef aussi respectable, aussi » digne d'elle. Ce sont les vœux des fidèles, dont je » deviens, en cet instant, l'organe. » L'abbé de Larchantel, vénérable vieillard, plus qu'octogénaire, et depuis long-temps vicaire-général, parla ensuite dans l'église, et exprima le bonheur de voir un évêque selon le cœur de Dieu ; une lumière éclatante qui allait dissiper les ténèbres de l'ignorance, du schisme et de l'erreur. Il finit par adresser à Dieu la prière de Siméon. L'évêque prit la parole à son tour, et, dans un discours peu étendu, il rappela le bienfait du rétablissement de la religion, fit un éloge pompeux de Bonaparte, et adressa au préfet un compliment des plus flatteurs. Qui n'aurait cru, en voyant ces marques extérieures de bonne intelligence, que M. André eût pu

organiser en paix son diocèse? Il n'en fut pas ainsi. Peu de jours après son installation, il se rendit à Brest, pour y opérer un rapprochement entre les prêtres; il y réussit, et une cérémonie religieuse, à laquelle ils furent tous invités, devait mettre le sceau à la réconciliation. M. André éprouvait sans doute, comme tout le Clergé catholique de France et les vrais fidèles, une grande répugnance à communiquer avec les intrus et à paraître les approuver; il ne crut pas devoir faire cette cérémonie dans l'église paroissiale de Saint-Louis, desservie par un prêtre constitutionnel et indiquée par le maire. Il donna la préférence à celle d'un hospice, affectée aux marins espagnols, et y officia sans trouble. Mais les constitutionnels n'y parurent point. Ces prêtres, depuis long-temps habitués à n'avoir aucun respect pour l'autorité ecclésiastique, et regardant comme un affront la préférence donnée à l'église de l'hospice, murmurèrent, excitèrent les plaintes de leurs adhérents, et firent parvenir leurs réclamations au préfet. Celui-ci partit aussitôt pour Brest, et, par ses soins, une nouvelle cérémonie, à la solennité de laquelle tous les prêtres concoururent, eut lieu dans l'église de Saint-Louis, malgré l'extrême répugnance de l'évêque.

Un autre événement, sur lequel on fonda les inculpations dirigées contre lui, arriva à Morlaix. Il venait d'opérer avec succès la réunion des ecclésiastiques à Landernau et à Lesneven, lorsqu'il se rendit à Morlaix pour le même objet. Il était à peine arrivé dans le sein de la municipalité, qu'un ancien Jésuite, prêtre octogénaire, vint lui révéler qu'on avait l'intention de l'assassiner, pour venger la mort de l'évêque constitution-

nel, Audrein. Le vieillard ajouta qu'il devait taire le nom de la personne qui lui avait donné cet avis, attendu qu'il l'avait reçu sous le plus grand secret. Ce rapport fit impression sur le prélat, qui partit le lendemain, sans avoir rempli le but qu'il s'était proposé. Son départ précipité affligea la grande majorité des habitants, et fit naître, dans l'esprit de quelques-uns, l'idée qu'il avait éprouvé de la répugnance à officier dans l'église des constitutionnels, où il semblait être attendu. De là quelques propos virulents et une sorte d'agitation sourde qui dura plusieurs jours après son départ. L'esprit de parti ne manqua pas de saisir cette occasion pour calomnier les intentions du prélat et de l'abbé Bulot, son secrétaire. On accusa le premier d'autoriser ou d'approuver tacitement les prédications de certains prêtres contre les acquéreurs des biens de l'Église, lorsqu'il était notoire, dans le diocèse, qu'il avait rendu une ordonnance où il rappelait, avec l'injonction de s'y conformer, l'article XIII du concordat, relatif à ces mêmes biens. Au reste, il se manifesta une grande diversité d'opinions sur sa conduite. A l'époque où le conseil-général paraissait lui refuser toute confiance, où le préfet lui-même semblait l'accuser, sinon de connivence avec les prêtres dissidents, du moins d'une grande faiblesse pour eux, les députés du département, des sous-préfets, des maires, et même des magistrats, rendaient de lui les témoignages les plus favorables. Il était aisé de voir, à travers toutes ces divergences, que M. André avait d'excellentes intentions, et qu'il eût infailliblement opéré le bien, s'il avait été secondé. Mais le supérieur ecclésiastique et le magis-

trat civil n'agissant point de concert, tout alla mal. Des malveillants profitèrent de cet état de choses pour augmenter la méfiance du préfet contre l'évêque. Le département continua d'être en proie à des divisions causées par le schisme, et le prélat, mandé à Paris pour rendre compte de sa conduite, s'y démit volontairement, en 1804, d'un titre qui lui causait sans cesse de nouveaux désagréments. Il était parvenu cependant à organiser son diocèse. Fixé dans la capitale, il y fut très-utile pour les fonctions épiscopales, pendant la longue vacance du siége métropolitain. Bonaparte nomma M. André, en 1806, à un canonicat de l'église de Saint-Denis. Ce prélat qui, en 1805, eut pour successeur M. Dombideau de Crouseilhes, mourut à Paris, à l'âge de soixante-quatorze ans, le 25 août 1818.

Les faits relatifs à MM. de Maillé, Caffarelli et André, que nous venons de rapporter, prouvent évidemment que l'esprit de haine, qui avait constamment animé contre le Clergé catholique les hommes de la révolution, subsistait toujours, et que cet esprit, mal déguisé, se manifestait à la moindre occasion qui leur était présentée. Ces hommes, le plus souvent assez indifférents aux intérêts de la religion, auraient voulu que les évêques eussent placé sur la même ligne des schismatiques obstinés, la plupart de mœurs très-équivoques ou d'une conduite peu édifiante, n'ayant d'ailleurs guère de respect pour l'autorité légitime, et des prêtres vénérables, confesseurs de la foi, qui, revenant d'un long exil, dépouillés de tout, se montraient résignés et soumis. Il eût été contre la justice, de la part des évêques, de confondre deux catégories d'ec-

clésiastiques, si différentes l'une de l'autre, et de mettre indistinctement, à la tête des paroisses, des hommes sans conscience que leur intrusion avait rendus des loups cruels, destructeurs du troupeau, ou des pasteurs fidèles, qui, non contents de prêcher à leurs ouailles la fermeté dans la foi, avaient tout sacrifié pour conserver intact ce précieux dépôt. Il n'y avait que des incrédules qui pussent exiger des évêques un système de fusion si opposé aux bons principes.

Si les prêtres constitutionnels avaient écouté la raison et leur conscience, au lieu de manifester l'obstination qu'ils montrèrent, pour la plupart, en Bretagne et ailleurs, ils auraient profité avec empressement de la grande condescendance de l'Église à leur égard pour rentrer franchement dans l'unité catholique; mais l'orgueil, qui produit si souvent l'erreur, y retient aussi, lorsqu'une fois on y est engagé. C'est ce qui arriva aux assermentés. Ils eurent honte de reconnaître leur faute, et ils cherchèrent de vains prétextes pour ne pas s'avouer coupables. Aussi furent-ils toujours regardés avec défaveur par les bons Catholiques, qui, autant qu'ils le pouvaient, évitaient d'assister à leur messe, et ne leur donnaient aucune confiance. Ils ont disparu, et avec eux a fini ce schisme, qui, après avoir causé tant de maux à l'Église de France, n'existe plus que dans l'histoire et dans le souvenir de ceux qui ont eu le malheur d'en être les témoins. Tant il est vrai qu'il n'y a, dit le Prophète, que la vérité qui subsiste éternellement.

Au reste, les prêtres assermentés étaient autorisés et soutenus dans leur rebellion par plusieurs de leurs

coryphées, parmi lesquels se trouvait Le Coz, devenu archevêque de Besançon. On avait cru trop charitablement que, traité par le Saint-Siége d'une manière si favorable, il était rentré dans le sein de l'Église; mais il eut l'impudence de détruire lui-même cette bienveillante supposition, et d'apprendre à tous, par la voie des journaux, qu'il continuait d'être attaché de cœur au schisme. Il le fit dans une lettre qu'il adressa de Paris à M. Sylvain Codet, juge du tribunal d'appel, à Rennes, et qui paraît avoir été un de ses chauds partisans. « Si certains hommes, mon ami, lui écrit-il, » s'obstinent à dire que j'ai fait quelque rétractation, » déclaration ou signature, contraires aux principes » que j'ai professés, dites hautement qu'ils en imposent. » Il n'y a pas eu de rétractation; mais il est une » certaine classe d'hommes qui, pour n'avoir pas à » rougir de leurs excès, veulent absolument qu'on se » soit rétracté. Laissez-les faire, a dit un homme con- » stitué en dignité, les faits parleront plus haut que » toutes ces vaines déclamations et que tous ces brouil- » lons ennemis de la paix. »

Le Coz tint à peu près le même langage dans la lettre pastorale qu'il adressa, le 11 juin 1802, au Clergé et aux fidèles du diocèse de Besançon. Cette lettre, d'un style peu remarquable, renferme une exhortation à l'union, qu'il entendait à sa manière. Il y parle des Anglais et de la Vendée, puis de ses anciens diocésains, comme s'il avait été autre chose qu'intrus à Rennes. Sa conduite ne démentit pas ses paroles; il prit pour secrétaire de son archevêché, un des plus fougueux constitutionnels du pays, Dom Grappin, ancien Bénédictin;

il s'entoura d'anciens évêques intrus, qu'il qualifiait de démissionnaires, persécuta les prêtres fidèles, et plaça avec une préférence marquée les prêtres de son parti. « Ce n'est point un apôtre de paix, écrivait le maire » d'une des principales villes de ce diocèse, que le gou- » vernement nous a envoyé dans la personne de M. Le » Coz. Il est évidemment livré à un parti. J'ai retrouvé » nos contrées que j'avais laissées fort tranquilles, ex- » trêmement agitées. Ce prélat aurait pu opérer le bien » sans difficulté, parce que les esprits étaient disposés » à une réconciliation, qui est un besoin pour tous. » Mais je doute qu'il puisse jamais, quelques démar- » ches qu'il fasse, dissiper les préventions auxquelles » sa conduite impolitique a donné lieu, ni gagner la » confiance. Les choix qu'on annonce pour les places » de curé et de vicaire dans cet arrondissement, comme » dans le reste du diocèse, méritent la désapprobation » presque universelle..... Il s'élève un concert d'indi- » gnation et de mépris pour l'auteur de pareils choix, » qui tombent presque tous sur un seul parti, et sur » les individus de ce parti les plus vils, tant par » leur conduite que par leurs mœurs et leur réputa- » tion... (1) »

Telle était l'opinion qu'avaient de Le Coz les gens sensés de son propre diocèse, et malheureusement il ne faisait rien pour la détruire. Lorsque Pie VII vint en France sacrer Bonaparte, à la fin de 1804, l'archevêque de Besançon, qui se trouvait à Paris pour le sacre, devait faire visite à ce vénérable Pontife. Mais

(1) *Mémoires de M. Jauffret.* Tome 1er.

celui-ci ne voulut pas le recevoir, avant qu'il n'eût signé une formule présentée à tous les évêques constitutionnels, qui n'avaient encore souscrit aucune espèce de rétractation. Elle était conçue en ces termes : « Je dé» clare, en présence de Dieu, que je professe adhésion » et soumission aux jugements émanés du Saint-Siége » et de l'Église catholique, apostolique et romaine, sur » les affaires ecclésiastiques de France. Je prie Sa Sain» teté de m'accorder sa bénédiction apostolique. » C'était beaucoup exiger d'un schismatique aussi entêté que Le Coz; aussi refusa-t-il de souscrire cette formule, ainsi qu'un autre ancien évêque constitutionnel. Napoléon, qui en fut informé, les ayant menacés de leur retirer sa protection, s'ils persistaient dans leur refus, ils consentirent à ce que le Pape désirait, et protestèrent de leur entière soumission aux jugements du Saint-Siége. Heureux si cette démarche, commandée par la crainte des hommes, a été assez sincère pour plaire au souverain Juge des consciences! On ne voit pas, d'ailleurs, que l'archevêque de Besançon ait fait rien autre chose pour réparer les scandales qu'il avait causés par son schisme. Il mourut dans son diocèse, le 3 mai 1815, des suites des fatigues qu'il éprouva en prêchant pendant les cent jours une espèce de croisade contre les alliés, qui venaient rétablir Louis XVIII sur son trône. Le Coz était de petite taille; il avait l'air commun, la figure maigre et peu gracieuse, l'œil vif et le regard inquiet. C'est ainsi du moins que le représente son portrait, conservé dans le palais archiépiscopal de Besançon, et que nous avons vu.

Au moment où Le Coz donnait sa lettre pastorale,

dans laquelle il parlait du diocèse de Rennes, comme s'il en avait été le véritable pasteur, M. de Maillé, légitime successeur de M. de Girac, en publiait une lui-même, et dans un esprit bien différent de celui de l'ancien intrus d'Ille-et-Vilaine. Quoique Le Coz vînt d'être promu à un siége, il ne disait pas un mot de lui; mais il se félicitait d'avoir commencé sa carrière ecclésiastique dans l'église de Dol réunie à son diocèse, église qui lui avait laissé des souvenirs très-précieux et toujours récents. C'était un éloge indirect de M. de Hercé, dont il avait été le vicaire-général, et dont il rappelait la mémoire avec respect. Or, ce vertueux prélat était encore, après sa mort, l'objet de la haine des constitutionnels. Aussi la lettre pastorale de M. de Maillé leur déplut-elle beaucoup, et ils la critiquèrent amèrement dans leurs *Annales*. Ils traitèrent avec la même rigueur celle d'un prélat breton, M. de Cicé, archevêque d'Aix. Ils se montrèrent plus indulgents pour M. de Boisgelin, archevêque de Tours, et M. de Chévigné de Boischollet, évêque de Séez, parce que le premier y prêchait l'obéissance et faisait de grands éloges de Napoléon, et que le second recommandait beaucoup la soumission au gouvernement.

Les nouveaux évêques de Bretagne étaient déjà arrivés dans leurs diocèses que celui de Nantes n'avait pas encore de premier pasteur. Le refus qu'avait fait de cet évêché M. Abbon-Bonnel était la cause de ce retard. Enfin Bonaparte y nomma M. Duvoisin le 7 juillet 1802, aucun autre choix ne pouvait être meilleur. M. Duvoisin, né à Langres le 19 octobre 1744, avait commencé à se distinguer par des études brillantes. Il

obtint en Sorbonne la première place de sa licence et devint ensuite professeur dans cette école célèbre. A l'époque de la révolution il était chanoine et vicaire-général de Laon. Trop éclairé pour se laisser engager dans le schisme, il partagea les persécutions suscitées au Clergé fidèle, et subit la déportation. Il se retira en Allemagne et habita Brunswick, où ses talents lui fournirent des moyens d'existence. Il y composa deux ouvrages contre la révolution française et rentra dans sa patrie en 1802, après avoir été nommé évêque. Il fut sacré à Paris le 1er août 1802 dans l'église de Saint-Thomas-d'Aquin par M. André, évêque de Quimper, assisté de MM. Montanier de Belmont, évêque de Saint-Flour, et Mannay, évêque de Trèves. Son arrivée à Nantes, vers la fin de septembre, causa une joie très-vive à la plus grande partie des habitants, qui étaient fort attachés à la religion. Il n'eut pas à s'occuper de la réunion entre le Clergé catholique et les prêtres constitutionnels; elle s'était opérée le 15 août, jour où la cathédrale avait été rendue au culte divin, et où l'office y fut célébré pour la première fois, après une interruption de plus de neuf ans. L'installation du nouvel évêque se fit avec beaucoup de pompe le 10 octobre, fête de Saint-Clair, premier évêque de Nantes. Le vénérable abbé de Boissieu, doyen de l'ancien chapitre, eut la commission de le mettre en possession de son siége. M. Duvoisin accueillit avec douceur et bonté tous les ecclésiastiques qui se présentèrent à lui. Les prêtres assermentés n'étaient pas nombreux dans son diocèse; la conduite de Minée avait été funeste à plusieurs membres de l'Église constitutionnelle de la

Loire-Inférieure, qui, à son exemple, achevèrent d'apostasier. Ceux qui n'avaient pas abandonné leurs fonctions étaient des hommes peu remarquables. Ils eurent le bon esprit de ne prendre aucune part aux menées des évêques intrus, qui voulaient à tout prix soutenir et perpétuer le schisme en France. Il n'y avait pas de presbytère à Nantes, ou, s'il en existait un, il était à peine connu, et nous n'en voyons point de traces. Une autre cause du petit nombre des faux pasteurs dans ce département, c'est que plusieurs d'entre eux avaient péri au milieu des troubles de la Vendée. Le diocèse de Nantes n'offrait donc point les mêmes éléments de discorde et d'opposition que les évêques rencontraient ailleurs, aussi l'organisation en fut-elle terminée bien plus promptement que dans les autres parties de la Bretagne. M. Duvoisin prit le vicaire-général exigé par le gouvernement. C'était sans doute un constitutionnel, et celui-ci en fournit la preuve, en présentant à l'autorité civile l'acte de la prestation de son serment; mais c'était un constitutionnel bien rétracté depuis un assez long temps, et qui, par sa conduite édifiante, s'était attiré l'estime des bons catholiques. Un des trois curés de Nantes qui avaient juré en 1791, Lefeuvre, recteur de Saint-Nicolas, obtint de nouveau sa paroisse. Tardiveau, intrus de Saint-Similien, fut placé à Pornic, et Guibert, intrus de Sainte-Croix, devint curé de la nouvelle paroisse érigée dans l'église du prieuré de Saint-Jacques-de-Pirmil. N'oublions pas de dire que la petite ville de Derval eut le bonheur d'avoir pour pasteur M. Orain dont nous avons plus d'une fois parlé

dans cette histoire, prêtre rempli de zèle et qui ne cessa d'en donner des preuves nombreuses jusqu'à sa mort, arrivée le 20 décembre 1819. Quatre anciens chanoines, MM. de Boissieu, de Hercé, frère de l'évêque de Dol, Dubreil et de Mélient aîné, rentrèrent dans le nouveau chapitre de Nantes, qui n'était plus composé que de huit titulaires.

M. de Pancemont eut à Vannes, pour l'organisation de son diocèse, les mêmes facilités que M. Duvoisin à Nantes. Il choisit pour ses vicaires-généraux M. Allain, recteur de Notre-Dame-de-Josselin, le même qui venait de refuser l'évêché de Tournay, et M. Le Gal, ancien Lazariste et supérieur du séminaire. D'anciens recteurs rentrèrent dans leurs paroisses, entre autres M. Brelivet, très-vertueux pasteur de Saint-Gildas d'Auray, Gabriel, recteur de Questembert, membre de l'assemblée nationale, et Robic, curé d'Inguiniel. Un homme d'un rare mérite et d'une vertu remarquable, M. Nourry, recteur de Bignan, devint curé de la cathédrale de Vannes; mais très-attaché à son ancien troupeau, qui le vénérait comme un saint, et qui, par sa piété, lui donnait les plus grandes consolations, il ne put s'accoutumer à sa nouvelle position, qu'il n'avait acceptée que par obéissance, et il mourut le 26 juillet 1804 à l'âge de soixante-un ans, après avoir ordonné de transférer son corps à Bignan pour y être inhumé, dernières volontés que ses anciens paroissiens accomplirent avec empressement et en versant des larmes abondantes, expressions de leurs sincères regrets. Pas un des anciens chanoines de la cathédrale de Vannes ne fit partie du nouveau chapitre de cette église; ils

étaient ou morts ou dispersés. Deux ou trois prêtres constitutionnels furent nommés à des canonicats et ne tardèrent pas à les laisser vacants, étant décédés peu de temps après leur nomination.

Ainsi que nous l'avons dit, les évêques de Rennes, de Quimper et de Saint-Brieuc éprouvèrent de grandes difficultés pour organiser le Clergé de leurs diocèses. A Rennes, M. de Maillé choisit pour ses vicaires-généraux M. Lesurre, prêtre très-respectable qu'il avait amené avec lui de Paris, et M. Enoch, que le préfet Mounier lui avait désigné. Celui-ci, membre de la congrégation de l'Oratoire, était en 1791 supérieur du Séminaire de Grenoble, et fit alors le serment; mais il ne tarda pas à le rétracter et se réfugia en Sardaigne. Ainsi l'évêque de Rennes eut deux vicaires-généraux dans lesquels il pouvait se confier. Le chapitre compta parmi ses membres cinq anciens chanoines de la cathédrale. MM. Fournier, Le Mintier, de Fénieux, Le Maître, et Louaisel-de-la-Villedeneu. On leur adjoignit M. Moisina, prêtre fidèle, et Lanjuinais, que nous avons déjà fait connaître, l'un et l'autre anciens vicaires de Saint-Sauveur. Le respectable abbé de La Tribonnière, recteur de Toussaints, rendu à sa paroisse, put encore édifier son troupeau dont la persécution l'avait éloigné. M. Touchet, recteur de Saint-Hélier, et qui avait été caché à Rennes pendant toute la révolution, fut nommé curé de Saint-Étienne. Les principales paroisses du nouveau diocèse eurent généralement de bons curés; ainsi Redon conserva M. Loaisel, Pipriac M. David, Saint-Malo M. Le Saout, tous trois d'une vertu et d'un mérite remarquables. M. Gontier, ancien

secrétaire de M. de Girac et ensuite recteur d'Erbré, fut tranféré à Argentré, et gagna promptement l'estime et l'affection de son peuple. Mais l'obligation imposée par le gouvernement aux évêques de placer des constitutionnels força M. de Maillé de donner à ceux-ci quelques cures ; ainsi le fameux Lancelot demeura à Rhétiers, dont il était le pasteur depuis plus de vingt ans, et dont il avait entraîné la majeure partie des habitants dans le schisme. C'étaient de pareils choix qui causaient la peine du vénérable évêque de Rennes, et qui contribuèrent à hâter la fin de sa carrière.

A Quimper, M. André éprouvait les mêmes difficultés que M. de Maillé à Rennes, et pour le même objet. Il n'eut qu'un vicaire-général catholique ; le vénérable abbé de l'Archantel, qui remplissait ces fonctions depuis de longues années, le second était un constitutionnel. L'évêque ne put replacer dans le nouveau chapitre que deux anciens chanoines de Quimper, MM. Thiberge et Du Laurent (1). Il y joignit M. Liscoat, ancien supérieur du séminaire, M. de Perrien, recteur de Plohinec, M. Boissière, prêtre du diocèse de Rennes et secrétaire de M. de Saint-Luc, et Le Gac, ancien chanoine de Saint-Paul-de-Léon. Les deux autres étaient des prêtres assermentés. Des membres, les plus ardents du Clergé constitutionnel, eurent des cures plus ou moins importantes. Parmi ceux qui furent

(1) Nous ne savons s'il était parent du vénérable abbé du même nom, dont nous avons plusieurs fois parlé dans le cours de cette histoire, et qui mourut le 16 décembre 1798, prisonnier à l'hôpital de Rochefort.

ainsi pourvus, on comptait surtout Guino, membre de l'assemblée nationale, et Serandour député au faux concile de 1801. Nous pourrions en citer un troisième, mais nous nous abstiendrons de le nommer, car il a si bien reconnu ses erreurs et fait un si saint usage de sa fortune, qu'il a réparé, aux yeux de ses concitoyens, le scandale qu'il avait donné par son intrusion.

M. Caffarelli, évêque de Saint-Brieuc, ne put non plus se dispenser de prendre pour vicaire-général un prêtre schismatique. Il le choisit tel que cet homme, par sa nullité, n'eut aucune influence. C'était un vieillard nommé Dépagne, qui n'avait de remarquable que son obstination dans l'erreur, et qui était presque entièrement étranger à l'administration diocésaine. M. Manoir, secrétaire de M. de Bellescize et administrateur du diocèse pendant les six années que dura la vacance du siége, devint aussi vicaire-général du nouvel évêque et son coopérateur le plus actif. Quatre anciens chanoines de la cathédrale de Saint-Brieuc, MM. Ruffelet, Ducros, Mesléard et Boulard, l'abbé Coustin du Masnadau, ancien trésorier de la cathédrale de Treguier, l'abbé Floyd, ancien vicaire-général de Quimper et recteur de Plusquellec, et de plus deux constitutionnels, dont l'un était Le Prémontré Baschamps, formèrent le nouveau chapitre. Sur quarante-six cures titrées que possédait le diocèse, il n'y en eut que douze ou treize livrées aux anciens intrus, et le plus grand nombre en Basse-Bretagne, où le schisme comptait plus de partisans que dans la partie française. Les paroisses importantes, celles de la ville épiscopale et de la plupart des autres villes furent confiées à des prêtres fidèles, qui, par leur

fermeté dans la foi et leurs autres vertus, ne tardèrent pas à gagner la confiance de leurs troupeaux lorsqu'ils n'en étaient pas déjà connus. MM. les recteurs Millet, de Saint-Jean-de-Lamballe; Souvestre, de Quintin; Ruello, de Loudéac; Carron, de Saint-Sauveur-de-Dinan; Le Tulle, de Saint-Malo dans la même ville; et Beubry, de Bothoa, eurent la consolation de rester dans leurs anciennes paroisses, où ils jouissaient d'une estime et d'une considération qu'un exil de dix ans n'avait pu effacer ni même altérer parmi leurs paroissiens.

Les évêques réfugiés en Angleterre n'ignoraient pas les difficultés sans nombre que les prélats qui les remplaçaient avaient à vaincre, et le peu de bienveillance que le Clergé trouvait dans un gouvernement qui paraissait être ennemi secret de la religion. Ces résultats peu satisfaisants du concordat les rendaient encore plus opposés à cette transaction. Aussi crurent-ils devoir adresser au Pape, le 6 avril 1803, des *Réclamations canoniques et très-respectueuses*, dans le sens de leurs observations précédentes. C'est un écrit assez étendu. Après y avoir fait une protestation expresse de leur profond respect et de leur piété filiale pour le Saint-Père, et après lui avoir exposé les motifs de leur démarche, ils s'élèvent contre la bulle qui fixe la nouvelle circonscription des diocèses de France, contre celle qui ratifie le concordat, contre les mesures prises pour l'exécution de ces bulles et les suites affligeantes qu'elles ont eues. Ce sont ces quatre points qui font l'objet de leurs réclamations.

Les évêques commencent d'abord par se plaindre de

la brièveté du délai qui leur a été accordé pour donner leur démission, et prouvent que ce délai était expiré avant que plusieurs d'entre eux aient pu avoir connaissance de la demande qui leur était adressée à ce sujet. Ils se plaignent ensuite de la mesure qui les prive de leurs siéges, en les regardant comme démissionnaires, quoiqu'ils ne le soient pas et affirment que l'Église catholique n'a jamais dépouillé aucun évêque, sans qu'il ait été d'abord entendu et jugé. Ils citent à l'appui de leur assertion un très-grand nombre de textes, qui en prouvent abondamment la vérité. Ils montrent tout ce qu'a de périlleux pour l'inamovibilité de l'épiscopat la mesure prise par le souverain Pontife à l'égard des anciens titulaires français et prétendent qu'il n'y a aucune nécessité qui puisse permettre de l'adopter, assertion qui était le point précis de la question, et que le Saint-Siége n'avait pas reconnue pour vraie, puisqu'il avait agi d'une manière opposée. Les évêques affirment que la religion ne retirera pas en France les avantages qu'on s'est promis du concordat, et ils en apportent pour preuve la publication des articles organiques, qu'ils regardent comme une tyrannie insupportable pour l'Église gallicane. Ils blâment la facilité étonnante avec laquelle on a admis à la communion catholique les évêques intrus qui, pour la plupart, n'ont fait aucune rétractation, et qui même persévèrent obstinément dans leurs erreurs, fait déplorable dont les signataires des réclamations donnent plusieurs preuves qu'on ne peut révoquer en doute. Ils parlent aussi de l'opposition que montre l'autorité civile aux rétractations même des prêtres mariés. Ils rappellent au

Pape le langage des brefs de Pie VI, en 1791, relativement aux affaires ecclésiastiques de France, et à celui qu'il leur adressait lui-même à l'époque de son exaltation. Enfin, ils terminent en réclamant contre toutes les bulles relatives au concordat, et contre celles qui en ont été la suite, se réservant la faculté de réclamer encore, lorsqu'ils croiront devoir le faire.

Les évêques terminent leurs réclamations par cette prière, qu'ils adressent au souverain Pontife. « Que » Votre Sainteté daigne nous croire! (quoiqu'on ait » répandu sur nous le soupçon si injuste de la re» cherche de l'intérêt personnel), que Votre Sainteté » daigne nous croire! qu'elle croie au moins à l'évi» dence des faits! non, en remplissant ce devoir si pé» nible, mais si indispensable, nous ne cherchons point » nos propres intérêts, mais ceux de Jésus-Christ; nous » cherchons à procurer la conservation de notre sainte » religion; à mettre l'Église catholique à l'abri des pé» rils dont elle est menacée; nous cherchons à écarter » de la constitution de l'Église toute espèce d'altéra» tion; à maintenir les lois de la discipline, qui est » elle-même la sauve-garde de la pureté du dogme : » nous cherchons la gloire du premier siége, le salut de » nos Églises particulières et de toute l'Église gallicane. » Peut-être le Seigneur Dieu, dont la grandeur » et la bonté sont infinies, ne nous a-t-il conservés » jusqu'à présent, et fait survivre à tant de calamités, » et à une si longue tribulation qu'afin que nous puis» sions découvrir à Votre Sainteté toutes les plaies de » la religion, et consacrer sous la conduite et la direc» tion de Votre Sainteté, le peu qui nous reste de jours

» et de forces, au soin de les guérir. Tel est le but » que nous nous proposons, etc. »

Cette prière, respectueuse pour la forme, ne l'était guère pour le fond; car ces évêques, alors sans siéges, se posaient comme conservateurs de la religion, comme sentinelles de l'Église catholique, et comme défenseurs de la discipline; ce qui était, ce nous semble, dire assez clairement au Pape qu'ils le regardaient comme un pasteur infidèle, ou au moins négligent et qui manquait à son devoir. Ces réclamations étaient revêtues des signatures de trente-sept anciens évêques de France, parmi lesquels se trouvaient celles du cardinal de Montmorency, évêque de Metz, des archevêques de Reims et de Narbonne, et de trois évêques de Bretagne, ceux de Nantes, de Vannes et de Léon.

L'année suivante, les évêques français, réfugiés en Angleterre, adressèrent encore au souverain Pontife une suite de leurs réclamations canoniques. Celles de 1803 avaient eu principalement pour objet les cinq premiers articles du concordat. Les nouvelles étaient dirigées contre les articles VI, VII, VIII et XVI de la même convention. Le sixième article renferme le serment d'obéissance et de fidélité au gouvernement de la république que devaient prêter les évêques. Les réclamants s'étonnent que le Pape ait pu admettre cet article, lui qui sait si bien que la France a un roi légitime, auquel il a lui-même écrit à son avénement au souverain pontificat. Ils s'élèvent ensuite contre le consentement donné par le Pape à l'aliénation des biens de l'Église. Ils montrent combien ces possessions étaient respectables et dignes de protection par leur origine et par l'usage

auquel elles étaient destinées. Puis parlant des biens nationaux, non de ceux qui appartenaient à l'Église, mais de ceux des émigrés, les prélats de Londres rappellent que plusieurs nouveaux évêques de France ont assuré que les acquéreurs de ces biens pouvaient, d'après une décision du cardinal Caprara, s'en regarder comme les légitimes possesseurs. Il est vrai que ce légat avait dit qu'on ne devait pas inquiéter la conscience des acquéreurs, lorsqu'ils exprimaient des craintes à ce sujet; mais il n'indiquait pas de quels biens nationaux il voulait parler, et comme le Saint-Siége ne pouvait valider que l'aliénation des biens de l'Église, on devait en conclure qu'il ne prononçait que par rapport à eux dans sa décision. Les évêques français n'avaient donc pas droit de se plaindre sur ce point, et ils auraient dû éclairer les émigrés laïques, qui écrivirent aussi à Pie VII pour lui adresser leurs plaintes contre la décision du cardinal Caprara; décision, disaient-ils, propre à leur ôter ainsi leur dernier espoir de rentrer un jour dans des propriétés dont l'injustice les avait dépouillés.

Les nouvelles lois civiles de France, relatives au mariage, furent encore un point sur lequel insistèrent beaucoup les évêques non démissionnaires. Ils se récriaient sur un grand nombre d'articles du Code, formellement opposés à la discipline ecclésiastique et se plaignaient surtout de la faculté de divorcer, qui était alors accordée. Sans doute ces lois offraient une grande différence avec celles qui étaient en vigueur en France avant la révolution; mais elles n'obligeaient personne à profiter de la liberté qu'elles donnaient, et les catholiques

ont toujours pu observer les lois canoniques, touchant les empêchements de mariage et le divorce. D'ailleurs le Pape était étranger à ces lois nouvelles, produites par un pouvoir qui avait voulu les établir sans le secours de la religion. Les évêques, empruntant des paroles de saint Bernard au Pape Eugène III, lui disent que sa religion a été surprise, que l'apparence du bien l'a trompé. Ils prient Dieu de lui inspirer de leur faire une réponse qui, donnant l'espoir de voir le bien renaître, leur procure une véritable consolation à eux qui sont désolés à l'excès, affligés au delà de toute expression. Ces réclamations, signées de douze évêques seulement, sont datées de Londres, du 15 avril 1804. Les noms des évêques de Nantes, de Vannes et de Léon figurent encore parmi ceux des signataires.

Huit jours avant de signer la suite des réclamations canoniques dont nous venons de parler, les douze mêmes prélats souscrivirent une déclaration des droits du roi Louis XVIII. Ils y établissent d'abord l'obligation des sujets d'être fidèles à leurs souverains et s'appuient pour prouver leur assertion de divers passages de l'Écriture sainte, des Pères et des conciles. Ils rappellent le quatrième concile de Tolède qui excommunie quiconque violerait son serment de fidélité, ou empêcherait le roi de régner, ou envahirait le rang suprême de la royauté; le sixième, de la même ville, qui déclare frappé d'anathème de la part de Dieu celui qui prive le roi de l'administration du royaume, s'ingère à gouverner l'état, en y usurpant le rang suprême. Ils citent Bossuet et Pie VI touchant l'obéissance due aux princes légitimes. Parlant du gouvernement consu-

laire, alors en vigueur, ils ajoutent ces paroles : « Cette
» nouvelle forme de gouvernement porte sur le front
» l'empreinte de l'iniquité, par cela même qu'elle ex-
» clut le prince légitime, et ce signe odieux frappe tous
» les regards attentifs : aussi ne peut-elle constituer
» qu'une puissance de fait, et non pas une puissance
» de droit, aussi n'a-t-elle que la possession, ou plutôt
» l'usurpation ; mais le sceptre continue d'appartenir au
» prince légitime, quoique l'exercice actuel de l'autorité
» se trouveen d'autres mains ; mais le prince légitime
» continue de conserver tous ses droits, quoiqu'il soit
» forcé d'en suspendre encore l'exercice. » Après
avoir présenté en peu de mots le tableau de tous les
maux causés à la France par le gouvernement révolutionnaire, ces évêques disent que ce n'est pas assez
pour eux d'être fidèles jusqu'à la mort à leur prince
légitime et à ses légitimes successeurs, qu'il est de leur
devoir d'éclairer tous ses sujets sur la stricte obligation
de leur garder cette même fidélité. « En conséquence,
» disent-ils, pour remplir nos devoirs d'évêques et de
» sujets, nous déclarons : 1° que notre très-honoré
» seigneur et roi légitime Louis XVIII, conserve dans
» toute leur intégrité les droits qu'il tient de Dieu à
» la couronne de France. Nous déclarons, 2° que
» rien n'a pu dégager les Français, ses sujets, de la
» fidélité qu'ils doivent à leur prince en vertu de la
» loi de Dieu, et protestons contre tous actes contraires
» à cette présente déclaration. » Elle porte la date de
Londres, le 8 avril 1804.

Ces deux actes furent les derniers que publièrent
les évêques français exilés en Angleterre. La mort vint

bientôt diminuer successivement leur nombre. M. de La Marche termina sa laborieuse carrière à Londres, à l'âge de soixante-dix-sept ans, le 25 novembre 1806, après avoir déclaré qu'il était bien éloigné de partager les exagérations des antagonistes du concordat. Ce digne prélat qui avait été chargé de distribuer tant d'aumônes, pendant son séjour de dix-sept ans en Angleterre, s'était si peu occupé de ses propres besoins, qu'il laissa à peine la somme nécessaire pour fournir aux frais de ses funérailles. M. de Girac, évêque de Rennes, rentré en France en 1802, se fixa à Paris, et y mourut le 23 novembre 1820. MM. de La Laurancie, évêque de Nantes, et Amelot, évêque de Vannes, revenus d'Angleterre en 1814, passèrent aussi les dernières années de leur vie dans la capitale. M. de La Laurancie y finit ses jours le 13 mai 1816, et M. Amelot, le 2 avril 1829. Ainsi disparurent tour à tour ces vénérables évêques de Bretagne, qui, à la fin du dix-huitième siècle, déployèrent un si beau caractère, résistèrent si fortement à la tempête prête à détruire l'Église de France, combattirent si courageusement les ennemis de la vérité, supportèrent si patiemment les tribulations les plus accablantes, et contribuèrent si puissamment à conserver la foi dans cette grande province.

FIN.

NOTICES

SUR LES

MEMBRES DU CLERGÉ DE BRETAGNE,

DÉPUTÉS AUX ÉTATS-GÉNÉRAUX ET A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

DIOCÈSE DE RENNES.

M. Suzanne-Gilles VANEAU, né à Rennes le 1er mars 1747, était recteur d'Orgères, lorsque le Clergé du diocèse de Rennes le député aux états-généraux. Entraîné par de nombreux exemples, il abandonna son ordre pour se réunir au Tiers-État; mais, à l'exception de cette démarche, qui eut des résultats si déplorables, il fut un des membres du Clergé qui céda le moins à l'entraînement, et se montra le plus attaché aux bons principes. Membre du comité ecclésiastique, il cessa de prendre part aux délibérations et aux travaux de cette réunion, dès qu'il eut connu les projets hostiles de la majorité de ses membres contre l'Église de France. Il fit toujours partie du côté droit de l'assemblée nationale, ne prêta point le serment à la constitution civile, et signa la déclaration d'une partie des membres de la droite, datée du 31 août 1791, ainsi que le compte-rendu par les mêmes députés à leurs com-

mettants le 10 septembre suivant. Il siégeait encore à l'assemblée lorsqu'il eut la douleur d'apprendre que, sur son refus du serment, on avait donné un intrus à sa paroisse, et qu'elle avait été envahie par un Bénédictin. Il paraît qu'il quitta la France à l'époque de la déportation, et qu'il ne rentra en Bretagne qu'à la publication du concordat. M. Vaneau fut alors nommé curé de Saint-Aubin de Rennes ; mais il occupa peu de temps ce poste, car il mourut le 23 mai 1803, regretté de tout le monde.

M. Julien-Mathurin Hunault, recteur doyen de Billé, était depuis quelques années dans cette paroisse lorsqu'il devint membre des états-généraux. Il se réunit aux communes le 19 juin 1789; mais il ne fit aucune concession ultérieure, et il conserva sa foi pure à l'époque du serment, quoiqu'il n'eût pas adhéré à l'*Exposition des principes*, publiée par les évêques députés. Son nom ne figure pas non plus au nombre des signataires de la déclaration que plusieurs bons membres de l'assemblée nationale publièrent à la fin de cette assemblée en 1791, et du compte-rendu qu'ils adressèrent à leurs commettants. Déporté en Espagne, dans les derniers mois de l'année 1792, M. Hunault alla se fixer à Ciutad-Rodrigo, ville épiscopale du royaume de Léon, où il reçut, ainsi que plusieurs de ses compagnons d'exil, un accueil très-favorable de la part de l'évêque, du chapitre, du gouverneur et des habitants. Il se rendit l'interprète de la reconnaissance de ses confrères envers leurs bienfaiteurs, en exprimant la sienne au prélat, dans une lettre latine qu'il lui adressa. Celui-ci lui fit une réponse des plus touchantes, et il y donna de grandes louanges à la foi, au courage et à la constance des prêtres français exilés. Le recteur de Billé devint en 1808 curé de Saint-Étienne

de Rennes. Il y fut pendant neuf ans un modèle de toutes les vertus chrétiennes, et particulièrement d'une charité si généreuse, qu'il distribuait aux pauvres tout ce qu'il possédait, et qu'il vendit même son lit pour les soulager. Ce digne pasteur mourut en 1817, pendant une mission que prêchaient à Rennes les missionnaires de France.

M. René-Marie Guillou, né à Châteaugiron le 15 mai 1747, fit ses humanités au collége des Jésuites à Rennes, et fut élevé au sacerdoce en 1771. Son mérite lui procura, avant qu'il eût atteint sa trentième année, la cure de Martigné-Ferchaud, l'un des plus riches bénéfices de la Bretagne. Député aux états-généraux et à l'assemblée nationale, il ne s'y fit pas remarquer et n'y siégea pas long-temps, quoiqu'il se fût réuni au Tiers-État. Il quitta Paris dès les commencements de cette assemblée, et rentra dans sa paroisse. Les séductions qu'on employa près de lui pour l'engager à faire le serment restèrent inutiles, et la promesse même qu'il reçut d'être nommé évêque d'Ille-et-Vilaine ne put le déterminer à trahir sa conscience. Obligé de quitter Martigné en 1791, il retourna à Paris, d'où il passa en Angleterre. C'est là qu'il donna à l'abbé Barruel la relation si touchante de l'outrage que souffrit pour la foi Jean Chantebel, son paroissien, et nous avons vu l'original écrit de sa main. M. Guillou avait un frère prêtre dont il était le compagnon inséparable; ils se rendirent ensemble en Allemagne. Les succès des armées françaises poussèrent ces deux respectables exilés jusqu'en Pologne, d'où ils revinrent ensuite en France. Nommé de nouveau à sa paroisse, le recteur de Martigné continua d'y faire le bien avec son frère, qui était son vicaire. Ils se retirèrent à Rennes en 1821, et ils continuèrent de vivre ensemble dans une intimité que la mort put seule détruire. M. Guillou termina sa carrière à l'âge de quatre-vingt-

cinq ans le 13 janvier 1832. Son frère, qui était l'aîné, l'avait précédé de neuf ans au tombeau.

M. N. Quéru-Lacoste, recteur d'une petite paroisse de Rennes, celle de Saint-Jean, aujourd'hui supprimée, n'entra à l'assemblée nationale que comme suppléant de M. Guillou dont nous venons de parler. Il ne tarda pas à se montrer le partisan le plus décidé de toutes les innovations que cette assemblée voulut introduire dans l'Église de France. Il approuva un écrit erroné que le fameux Camus publia le 6 décembre 1790 en faveur de la constitution civile du Clergé, et fit le serment de fidélité à cette constitution dès le 27 décembre 1790. Retourné à Rennes après la clôture de l'assemblée nationale, Quéru Lacoste y devint un des appuis du Clergé constitutionnel; mais bientôt consommant son apostasie, il ne rougit point de conduire à l'autel sa servante dont il prétendait faire son épouse. Nous ne savons à quelle époque il est mort.

M. Joseph Lancelot Dubourg, recteur de Rhétiers depuis l'année 1782, remplaça M. Hunault, recteur de Billé, à l'assemblée nationale, et devint secrétaire de cette assemblée. Sa conduite ne ressembla que trop, à cette époque, à celle de Quéru Lacoste, et ils firent l'un et l'autre le serment le même jour. Lancelot montra un grand attachement à la secte constitutionnelle; il assista au prétendu concile de 1797, en qualité de député de l'Eglise de Nantes. Nous ne savons de qui il tenait son titre, car il n'y avait alors dans le département de la Loire-Inférieure ni évêque ni presbytère constitutionnels. Peu de temps avant le concordat de 1801, il publia un petit écrit pour soutenir le schisme dans lequel il était engagé. Replacé dans sa paroisse en 1803, par M. de Maillé, évêque de Rennes, Lancelot y entretint le mauvais esprit qu'il avait com-

muniqué à son troupeau. Il y mourut en 1807, sans avoir, à ce qu'il paraît, fait, à ses derniers moments, aucune rétractation de ses erreurs.

DIOCÈSE DE NANTES.

M. Joseph Moyon, recteur de Saint-André-des-Eaux, né dans la paroisse de Montoire, fut d'abord vicaire à Saint-Nazaire et devint, en 1774, recteur de Saint-André-des-Eaux, bénéfice qu'il obtint au concours, et qu'il choisit de préférence à plusieurs autres qu'il pouvait avoir. Député aux états-généraux, il se réunit des premiers au Tiers-État, et abandonna ainsi son ordre ; mais sans doute éclairé par les tristes conséquences de sa démarche, il resta ferme dans les bons principes, et, voyant la tournure que prenaient les affaires publiques, il crut devoir se retirer de l'assemblée nationale, et retourna dans sa paroisse avant la fin de l'année 1789. Sa piété, ses lumières et la considération dont il jouissait portaient les ecclésiastiques de son canton à le consulter à l'occasion du serment qu'on leur demandait en 1791. Il se montra très-opposé à la constitution civile du Clergé, et s'attira ainsi la haine des autorités constituées, qui le firent arrêter et le gardèrent assez long-temps en prison à Nantes. La municipalité de sa paroisse le réclama plusieurs fois sans pouvoir obtenir sa liberté. On le relâcha enfin, et il se rapprocha de son troupeau aussi promptement qu'il le put ; mais bientôt obligé de se cacher, il passa une année dans cette pénible situation, et se décida, en 1792, à partir pour l'exil. Il était déjà embarqué lorsque des gendarmes vinrent pour l'arrêter à bord du navire sur lequel il était monté. Prévenu à temps, M. Moyon se sauva dans un canot et échappa ainsi à leurs poursuites. Il put ensuite se rembarquer et se mettre en sûreté, en partant

pour l'Espagne. De retour dans sa paroisse, vers la fin de l'année 1800, il s'appliqua à réparer les maux que la révolution avait causés à son troupeau. Uniquement occupé de la sanctification des ames, ce digne pasteur mourut en odeur de sainteté le 31 octobre 1813. Les gens du pays ont tant de respect pour sa mémoire, qu'ils vont prier sur sa tombe, et l'invoquent comme un bienheureux.

M. François Maisonneuve, recteur de Saint-Étienne-de-Montluc, docteur en théologie, fut député par le Clergé de Nantes aux états-généraux, se laissa entraîner, comme la plupart des ecclésiastiques bretons, à la réunion avec le Tiers. Il resta peu de temps à l'assemblée nationale, et y fut remplacé par M. Méchin, qui était son suppléant. Il ne fit pas le serment, eut la douleur de voir un intrus nommé Jourdan s'emparer de sa paroisse, et subit la loi de la déportation. A l'époque du concordat, il devint curé de Sainte-Croix à Nantes, et il y mourut le 29 septembre 1813.

M. François Chevalier, recteur de Saint-Lumine-de-Coutais, se réunit un des derniers au Tiers-État. Il siégea très-peu de temps à l'assemblée nationale, et s'empressa de revenir au milieu de son troupeau où la persécution ne tarda pas à l'atteindre. Il ne paraît pas qu'il ait quitté la France, et nous croyons qu'il resta caché dans le pays. Rentré dans sa paroisse, il y finit ses jours le 24 juin 1813.

Il a laissé une histoire manuscrite de la révolution française, dont M. l'abbé Cadoret de Nantes est maintenant le possesseur. Elle est peu intéressante. L'auteur, habitant la campagne, n'a pu être bien informé des événements qu'il raconte; aussi y trouve-t-on des méprises graves. Le style en est d'ailleurs peu soigné.

M. Pierre Richard de la Vergne, né à Boussay le 23 janvier 1729, docteur en droit et avocat au parlement de Paris, devint successivement chapelain de l'Hôtel-Dieu de Nantes, de l'hôpital d'Angers, directeur des religieuses Fontévristes de la Regripière, chanoine de la collégiale de Montaigu, et enfin prieur-curé de la Trinité de Clisson. Dès l'année 1775, il avait été député en cour pour solliciter la confirmation des privilèges du pays, nommé les Marches communes de Poitou et de Bretagne. Il y fut encore envoyé en 1789 pour demander que ce petit pays pût élire des députés aux états-généraux. Ayant obtenu l'effet de sa demande, il le devint lui-même par le choix que firent de lui ses concitoyens. Il resta fidèle à l'ordre du Clergé et n'entra à l'assemblée nationale que lorsque la réunion des trois ordres eut été opérée. Après les scènes sanglantes qui se passèrent à Versailles, au mois d'octobre 1789, M. Richard se retira de l'assemblée et se rendit en Bretagne; mais il conserva son titre de député jusqu'en 1791, et il figure en cette qualité dans l'*Almanach royal* de cette même année. Il fixa dans la suite sa demeure à Nantes, et il y mourut à l'âge de quatre-vingt-huit ans le 8 octobre 1817. Ecclésiastique sans ambition, il avait refusé une place de dignitaire dans les cathédrales de Nantes et de Nancy, et le titre de vicaire-général de ces deux diocèses.

M. Antoine-Alexandre Méchin, né dans l'île de Bouin le 13 janvier 1746, devint recteur de Brains et remplaça M. Maisonneuve à l'assemblée nationale. Sa conduite y fut assez équivoque. Tantôt il se montra attaché aux bons principes et tantôt il les abandonna. Ainsi il prêta le serment le 3 janvier 1791 sans restriction, et le rétracta l'un des jours suivants. Après la clôture de l'assemblée nationale, il rentra dans sa paroisse, adhéra au schisme

constitutionnel et continua l'exercice de ses fonctions jusqu'en 1793. A cette époque, trois habitants du pays, qui avaient eu M. Méchin pour bienfaiteur, et dont l'un étaitson paroissien, étant allés à Machecoul, ils tombèrent entre les mains des Vendéens qui occupaient alors cette ville. On les prit pour des espions républicains et on songeait à les fusiller. Pour échapper au péril qui les menaçait, ils promirent, si on voulait les épargner, de livrer le recteur de Brains. On leur rendit la liberté à cette condition. Au bout de trois semaines, ces hommes trouvèrent le moyen de faire arriver M. Méchin à Machecoul, et le remirent aux mains des royalistes. Ceux-ci, qui avaient en horreur les prêtres constitutionnels, l'immolèrent à la fin de mars 1793.

Le Père Jean-Paul-Marie-Anne Latyl, né à Marseille en 1747, entra dans la congrégation de l'Oratoire. Il dirigeait le collége de Nantes en qualité de supérieur, lorsque le Clergé de ce diocèse le nomma membre de l'assemblée nationale. Personnage sans importance, il ne se fit remarquer que par le serment de fidélité à la constitution civile du Clergé, qu'il prêta des premiers le 27 décembre 1790. Son apostasie lui valut d'être nommé curé de la nouvelle paroisse que l'autorité civile prétendit ériger, sous le titre de Saint-Thomas-d'Aquin, dans l'église du noviciat des Dominicains de Paris, au faubourg Saint-Germain. Il ne jouit pas long-temps de la faveur des révolutionnaires. Dès le mois de juin 1791, Latyl se vit obligé de se justifier publiquement d'une accusation d'intolérance religieuse, dirigée contre lui. Il crut sans doute alors avoir conjuré l'orage; mais il n'avait pu que l'écarter. Arrêté pendant le règne de la terreur et traduit devant le tribunal révolutionnaire, comme ayant participé aux conspirations de Capet et aux crimes de Lafayette, il se trouva

du nombre des victimes qui étaient condamnées au dernier supplice, et il le subit, à l'âge de quarante-sept ans, le 23 juillet 1794, quatre jours seulement avant la chute de Robespierre. Triste exemple du châtiment que Dieu inflige quelquefois dès cette vie à ceux qui sacrifient leur conscience à des intérêts humains.

M. Jacques BINOT, né à Ancenis le 17 octobre 1750, prêtre et coprincipal du collége de cette ville, paraît n'avoir été que député suppléant à l'assemblée nationale. Il se montra d'abord animé de bons sentiments et signa l'*Exposition des principes*. Changeant ensuite de manière d'agir, il fit le serment, puis se maria et obtint une place de receveur des finances. Il périt misérablement.

DIOCÈSE DE QUIMPER.

M. Jean-Marie DE LEISSÈGUES DE ROZAVEN, né à Locronan, diocèse de Quimper, le 1er juillet 1732, entra dans la compagnie de Jésus et professait la philosophie au collége de Caen, lors de la dispersion de cette illustre société en 1763. Il retourna alors dans sa famille et devint successivement recteur de Châteaulin, de Plouhinec et prieur-recteur de Plogonnec. Député aux états-généraux, il abandonna des premiers l'ordre du Clergé et se rendit dans la salle du Tiers-État. Quoiqu'il siégeât au côté droit à l'assemblée nationale, il eut néanmoins le malheur de faire le serment le 3 janvier 1791, avec trois autres curés de Bretagne; mais il ne resta pas long-temps dans son erreur, et au bout de quelques jours il se rétracta. Il continua de siéger à l'assemblée nationale jusqu'à sa clôture, et voulut ensuite revenir dans sa paroisse. Il ne put y jouir d'aucun repos, tant Expilly mettait d'acharnement à tourmenter les prêtres fidèles. Obligé de s'expatrier,

M. de Leissègues partit de Quimper au mois de juin 1792 avec un jeune neveu, qui est le révérend Père Rozaven, assistant du général de la compagnie de Jésus. Après avoir couru plusieurs dangers, ils parvinrent à l'île de Jersey, d'où ils se rendirent à Londres et passèrent ensuite en Allemagne. Les succès des armées françaises forcèrent plus d'une fois MM. de Leissègues à changer de séjour. Ils purent enfin se fixer à Paderborn. M. Rozaven s'étant joint à quelques autres ecclésiastiques, qui s'étaient réunis près de Vienne en Autriche, pour essayer de rétablir la compagnie de Jésus, il engagea son oncle et le détermina à venir demeurer dans la maison occupée par la communauté naissante. Lors du départ du Père Rozaven pour l'Angleterre, M. de Leissègues quitta cette maison et alla loger chez un habitant du voisinage. Il y mourut à la fin de 1801 ou au commencement de 1802.

M. N. Loédon de Kéromen, né à Quimper en 1738, était recteur de Gourin, lorsqu'il fut nommé député aux états-généraux. Il contribua à la formation de l'assemblée nationale, en quittant des premiers l'ordre du Clergé pour se réunir au Tiers-État. Ayant eu la faiblesse de prêter le serment à la constitution civile du Clergé, il se releva promptement de sa chute, et, dès le 5 janvier 1791, il rétracta ce fatal serment. Déporté en Espagne, il y mourut dans le diocèse de Tolède.

M. Jean-Louis Guino, né à Guingamp le 19 juin 1734, obtint d'abord un canonicat dans l'église cathédrale de Treguier. Il permuta ce bénéfice en 1789 contre la cure d'Elliant, l'une des plus belles du diocèse de Quimper, et dont M. Laënnec était alors titulaire. Député par le Clergé de Quimper aux états-généraux, il ne tarda pas à manifester des idées révolutionnaires. Il abandonna

son ordre, approuva l'opinion erronée de Camus touchant la constitution civile du Clergé, prêta serment de fidélité à cette constitution, et participa constamment au schisme qu'elle produisit. Il assista au synode convoqué par Audrein, évêque intrus du Finistère, et en fut un des principaux membres. Placé, à l'époque du concordat de 1801, dans la cure de Recouvrance à Brest, il y mourut subitement en 1808, à l'âge de soixante-quatorze ans, sans avoir rétracté ses erreurs.

DIOCÈSE DE VANNES.

M. N. Gabriel, recteur de Questembert, député du Clergé du diocèse de Vannes aux états-généraux, suivit l'exemple de plusieurs de ses collégues de Bretagne, en se réunissant au Tiers-État. Il prêta le serment de fidélité à la constitution civile du Clergé, et ne le rétracta pas. On dit qu'il a plus tard reconnu ses erreurs. Replacé dans sa paroisse à la suite du concordat de 1801, il y mourut en 1822.

M. Julien Guegan, né à Paule, diocèse de Vannes, le 17 novembre 1746, fut d'abord vicaire à Caden, puis obtint au concours la cure de Pontivy en 1779. Nommé député aux états-généraux, il ne sut pas assez se préserver de l'influence révolutionnaire, et alla des premiers, dans la compagnie du fameux Grégoire, se réunir au Tiers-État. Engagé par cette démarche dans une route dangereuse, il eut le malheur de trahir l'Église, en prêtant le serment de fidélité à la constitution civile, le 3 janvier 1791. Cette défection lui valut d'être nommé évêque intrus du Morbihan par les électeurs de ce département, au commencement du mois de mars. La religion se fit alors entendre à la conscience de M. Guégan;

il comprit qu'une élection si contraire à toutes les règles canoniques devait être, plus que toute autre, connue du chef de l'Église et obtenir au moins son assentiment. Il écrivit donc au Pape Pie VI, ainsi que nous l'avons dit, et en reçut la réponse que nous avons rapportée. Éclairé par cet oracle du vicaire de Jésus-Christ, le recteur de Pontivy ne balança plus sur le parti qu'il avait à prendre ; il refusa d'être intrus, et subit la loi de la déportation. Il passa en Espagne, y fut accueilli par l'archidiacre d'Osma, qui lui donna l'hospitalité, et qui reçut également M. Louis Guégan, frère du recteur de Pontivy. Le roi d'Espagne ayant déclaré la guerre à la république française, les événements conduisirent un assez grand nombre de nos compatriotes prisonniers dans la citadelle de Bilbao. La rigueur avec laquelle ils y étaient traités fut cause que la fièvre jaune se déclara bientôt parmi eux et fit de nombreuses victimes. M. Guégan, informé de leur situation déplorable, se dévoua généreusement au service de ces infortunés, et alla avec empressement se fixer au milieu d'eux pour leur donner les secours spirituels : il eut la consolation d'en administrer plusieurs qui moururent dans de bons sentiments. Atteint lui-même de la maladie, il retourna à Osma, où il ne tarda pas à succomber. Il termina sa carrière à l'âge de quarante-sept ans dans le courant du mois de mars 1794.

M. Gobrien Loaisel, né vers l'année 1748, était neveu du recteur de Redon. Celui-ci lui résigna sa cure peu de temps avant que la révolution commençât ; et s'étant caché pendant la persécution, il resta dans le pays jusqu'à sa mort, arrivée en 1798 ou 1799. Le nouveau recteur, homme instruit et studieux, avait de la timidité, ne se montrait pas communicatif et paraissait peu propre à gouverner une grande paroisse. Député par le

Clergé du diocèse de Vannes aux états-généraux, il ne sut pas se défendre de la séduction, et dès le 12 juin 1789, il abandonna la chambre du Clergé pour aller avec M. Guégan faire vérifier ses pouvoirs par le Tiers-État. Ne se bornant pas à cette démarche importante, il crut devoir publier sur la situation un pètit écrit qui put déterminer quelques défections parmi les autres membres du Clergé. Mais bientôt son bon esprit lui fit apercevoir les funestes projets de ceux qui ne parlaient que de liberté et du bonheur du peuple. Les événements sanglants arrivés au château de Versailles les 5 et 6 octobre 1789 vinrent achever de détruire son illusion, et lui rendirent le séjour de Paris si pénible, qu'il prit le parti de retourner dans sa paroisse, projet qu'il exécuta vers le commencement de l'année 1790. Un de ses premiers soins en arrivant à Redon fut d'exprimer à ses paroissiens le regret qu'il éprouvait et qu'il conserva toujours de s'être laissé tromper par les intrigues des révolutionnaires. On le lui reprocha durement, plusieurs années après cette époque. Etant allé confesser une vieille dame, elle lui dit : « N'étiez-vous pas, Monsieur, de l'assemblée » qui a fait mourir le roi? Moi, Madame, quelle horreur! » lui répondit M. Loaisel; j'étais de la constituante. » Bien, bien, reprit la dame, vous ne l'avez pas guillo- » tiné, vous avez seulement dressé l'échafaud. » Désormais, éclairé par l'expérience, le recteur de Redon ne se laissa point entraîner lors du serment; il conserva sa foi, et préféra l'exil à l'apostasie. Après avoir passé plusieurs années en Angleterre, il rentra dans sa paroisse dès la fin de l'année 1798 ou au commencement de 1799. Il la gouverna de nouveau jusqu'en 1806, qu'il donna sa démission à la suite d'une maladie et peut-être aussi de quelques contrariétés. Son successeur étant mort au bout de quelques mois, il en reprit l'administration jusqu'en

1816 qu'il la quitta pour toujours; non qu'il abandonnât Redon, car il continua d'y résider jusqu'à sa mort, arrivée le 8 mai 1825. M. Loaisel était un prêtre très-pieux, qui prêchait avec succès, et qui avait un grand talent pour la direction des ames.

Dom Jean-Pierre Le Breton, né à Quimperlé en 1752, entra dans l'ordre des Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, par des motifs tout humains; au moins l'assurait-il au commencement de la révolution. Quoiqu'il se vantât, à la même époque, de n'avoir pas été un religieux fervent, il parvint néanmoins au poste honorable de prieur de l'abbaye de Redon, l'une des maisons les plus importantes que son ordre possédât en Bretagne. Appelé, en 1790, à siéger à l'assemblée nationale, en qualité de suppléant de M. Loaisel, il ne tarda pas à s'y montrer chaud partisan de la révolution et à se dépouiller de l'extérieur de sa profession. Nous avons sous les yeux son portrait, gravé en 1790; il est représenté avec des cheveux très-longs (1) et avec le costume le plus mondain de cette époque, quoique dans l'inscription placée au bas du portrait on lui donne encore le titre de prieur. Sa première motion à la tribune, le 11 février 1790, eut pour objet de demander l'ajournement de la fixation du sort des religieux, jusqu'à ce que l'on connût les ressources que leurs biens pouvaient offrir. Par une seconde motion, qu'il dirigea contre les intérêts du Clergé, il fit, le 14 septembre, décréter que les reliquats des caisses des impositions du Clergé seraient versés au trésor public; mesure qui parut très-injuste, et contre laquelle s'élevèrent beaucoup de réclamations. Peu de

(1) Les Bénédictins avaient la tête rasée comme les Chartreux et les Trappistes.

temps après son entrée à l'assemblée nationale, c'est-à-dire dans la séance du 7 février, Dom Le Breton avait été nommé membre du comité ecclésiastique. Il en devint le secrétaire, et, en cette qualité, eut une part active à la rédaction de la constitution civile du Clergé. Tant de zèle patriotique méritait une récompense. Quelques électeurs de Loudéac se chargèrent de la lui donner, en le choisissant pour curé intrus de cette paroisse, à la place de M. Ruello, pasteur légitime, qui avait rétracté son serment. Le Breton était absolument inconnu à ceux qui l'élurent; mais ils savaient quels sentiments l'animaient: c'en fut assez pour qu'ils lui donnassent leurs suffrages. Il n'arriva à Loudéac qu'après la clôture de l'assemblée nationale. Son entrée dans la paroisse qu'il envahissait eut lieu, au son des cloches, le samedi 12 novembre 1791, et le lendemain l'autorité civile procéda à son installation. La conduite que tint à Loudéac ce moine apostat ne contribua pas à augmenter le nombre de ses partisans, qui étaient peu nombreux. On fut surtout grandement scandalisé dans ce pays si chrétien de le voir donner un bal dans son presbytère le jour de la fête de la Toussaint. Comme il suivait toutes les phases de l'esprit révolutionnaire, il abandonna ses fonctions en 1793, et obtint son admission dans la garde nationale. On le vit alors monter la garde et faire sa faction le fusil sur l'épaule. En 1794, il quitta Loudéac, sans emporter les regrets des habitants. Il paraît qu'il se rendit à Paris, où il obtint, en 1798, la place de bibliothécaire de la Cour de cassation. C'est dans cet emploi qu'il passa le reste de ses jours, exclusivement occupé des fonctions qu'il avait à remplir. Sa mort arriva le 21 avril 1829; il était alors âgé de soixante dix-sept ans.

DIOCÈSE DE LÉON.

M. Louis-Alexandre Expilly, né à Brest le 24 février 1742, fit ses études à Quimper, et devint recteur de Saint-Martin de Morlaix, diocèse de Léon. Il montra du zèle dans cette charge, et en donna surtout une preuve remarquable, en entreprenant de reconstruire son église, entreprise dont il vint à bout, et qui lui attira beaucoup d'éloges. Quoique Expilly passât alors pour un ecclésiastique pieux, il n'inspirait pas une entière confiance aux esprits judicieux qui l'observaient de près. On lui reprochait un air affecté qui leur semblait être de l'hypocrisie. Député aux états-généraux par le Clergé de Léon, il parut attaché à son ordre et ne le quitta point pour se réunir au Tiers. Ayant été nommé membre du comité ecclésiastique, le 7 février 1790, il ne sut pas se préserver de la pernicieuse influence d'avocats Jansénistes et impies qui dominaient dans cette réunion, et prétendaient gouverner l'Église de France. Il se montra partisan des opinions nouvelles, adopta les idées révolutionnaires, et, dans un discours qu'il prononça à la tribune de l'assemblée nationale, le 22 juin 1790, sur le traitement à accorder aux évêques, il manifesta contre l'épiscopat une haine qu'il ne prit pas la peine de déguiser. Cette disposition hostile dans laquelle était Expilly à l'égard des évêques devait le rendre cher aux ennemis de la religion. Aussi le firent-ils choisir par des électeurs ignorants pour occuper le siége de Quimper. Le schisme qu'il allait causer dans l'Église de France, et la consécration sacrilége qui devait le rendre évêque intrus, ne l'effrayèrent pas. Il fut sacré dans l'église des Pères de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré à Paris, le 24 février 1791, et ne tarda pas à aller envahir un diocèse où tous les

vrais catholiques le repoussaient avec indignation. Il y porta un esprit persécuteur contre ses anciens confrères qui étaient restés fidèles à l'Église. Placé à la tête du conseil du département du Finistère, il se déclara partisan des mesures acerbes, et les provoqua contre les ecclésiastiques les plus respectables. Dieu frappa enfin cet apostat, et ce fut le parti révolutionnaire, auquel il avait sacrifié sa conscience, qui devint contre lui l'exécuteur des arrêts de la justice divine. Expilly, en sa qualité de président du conseil du département, ayant été compromis dans l'affaire du fédéralisme, tomba entre les mains des agents de la terreur, qui le condamnèrent à mort avec vingt-cinq autres membres de la même administration. Il périt sur l'échafaud à Brest, à l'âge de cinquante-deux ans, le 22 mai 1794, avec la triste réputation d'un ministre des autels qui avait préféré ses intérêts temporels à la religion, et qui, s'étant laissé guider par des laïques, avait fait à leur suite naufrage dans la foi.

Dom Claude-François Verguet, né en 1744 à Champtille, village de Franche-Comté, où son père était médecin, entra par ambition, comme il l'assurait plus tard, dans l'ordre de Cîteaux, et devint prieur du Relecq, abbaye de Bernardins située dans la paroisse de Plounéour-Mènez, diocèse de Léon. Un régiment de cavalerie ayant été obligé de séjourner dans les environs de son abbaye, il en nourrit les soldats et ne voulut recevoir aucune indemnité pour les dépenses qu'il avait faites à cette occasion. Ce procédé généreux, connu du gouvernement, mérita à dom Verguet la bienveillance de Louis XVI, qui le fit recommander aux supérieurs de l'ordre de Cîteaux, et bientôt après il fut nommé vicaire-général de cet ordre. Le Clergé du diocèse de Léon le choisit pour un de ses députés aux états-généraux. Il s'y comporta d'abord sage-

ment, n'abandonna pas l'ordre du Clergé, et, à l'assemblée nationale, il parla en faveur des ordres religieux, fit leur éloge et demanda leur conservation. Mais sa conduite, à l'époque du serment, démentit ces beaux commencements. Il le prêta, et, après la clôture de l'assemblée nationale, il se rendit à Cîteaux, où il eut, dit-on, une part abondante des ressources pécuniaires dont les religieux de cette riche abbaye purent disposer au moment de leur expulsion. Dom Verguet accepta le titre de vicaire-épiscopal de l'évêque intrus de Langres, puis devint intrus lui-même dans une paroisse qu'il desservit pendant quelque temps. Sa foi, déjà ébranlée par le schisme, ne put soutenir l'épreuve de la terreur. Il abandonna ses fonctions, accepta la place de président de l'administration cantonale à Montarlot, petite ville peu éloignée de son pays natal, et il ne se montra pas des moins ardents à soutenir le système odieux qui faisait alors tant souffrir la France. A l'époque où Bonaparte parvint au consulat, Verguet fut nommé sous-préfet de Lure, département de la Haute-Saône ; mais n'ayant pu s'entendre avec le préfet, il perdit sa place en 1800, un an après sa nomination. Il passa le reste de ses jours à Montarlot, où il vivait dans une grande aisance. Ses aumônes étaient considérables, et on loue sa charité envers les pauvres. On le voyait parfois se renfermer dans sa chambre et donner à la prière un temps considérable ; mais c'est à ce seul exercice et à l'assistance régulière aux offices que se bornait la pratique de ses devoirs de religion. L'entrée des alliés en France, au commencement de 1814, lui causa beaucoup de frayeur, et on la regarda comme la cause de sa mort, qui arriva peu de temps après. S'étant trouvé indisposé un matin, il garda le lit, et lorsqu'on alla voir à midi comment il était, il avait rendu son ame à Dieu, sans avoir rétracté ses erreurs ni reçu les sacrements.

DIOCÈSE DE SAINT-MALO.

M. François-Cosme-Damien ALLAIN, né dans le diocèse de Saint-Malo le 16 février 1743, entra dans la compagnie de Jésus, et y avait prononcé ses premiers vœux lorsque les parlements, abusant de leur autorité, supprimèrent dans le royaume cette sainte et savante société, qui avait rendu et rendait encore tant de services à la religion et à la France. M. Allain, qui, à cette époque, était à Paris, retourna dans le diocèse auquel il appartenait par sa naissance, et devint, en 1774, recteur de Notre-Dame-du-Roncier, principale paroisse de la ville de Josselin. L'estime publique dont M. Allain jouissait, et qu'il méritait si bien, le fit choisir par le Clergé du diocèse de Saint-Malo pour être son représentant aux états-généraux. Il partagea la défection presque entière des députés du Clergé de Bretagne, lorsqu'ils abandonnèrent leur ordre pour se réunir au Tiers; mais, à cette concession près, il montra une fermeté de principes qui ne se démentit pas un seul instant pendant toute la durée de l'assemblée nationale, et il ne laissa échapper aucune occasion importante de manifester les bons sentiments dont il était animé. Les autorités révolutionnaires étaient si passionnées et si injustes, que celle du département du Morbihan dénonça ce vénérable pasteur, et l'accusa d'intrigues contre les lois. Cette accusation, adressée à l'assemblée nationale, fut accueillie par elle dans sa séance du 6 juin 1791, et elle chargea le pouvoir exécutif d'informer. M. Allain, que son refus de serment condamnait à la déportation, se réfugia en Angleterre; au moins nous le croyons. Plus équitable à son égard que les autres gouvernants, Napoléon nomma le vénérable recteur de Josselin à l'évêché de Tournay, lors de la publication

du concordat de 1801, et, pendant une partie de l'année 1802, le nom de M. Allain figura sur la liste des nouveaux évêques; mais il finit par refuser cette dignité et n'accepta que le titre de vicaire-général de Vannes. Il en remplit les fonctions pendant sept ans, et mourut dans cette ville à l'âge de soixante-six ans en l'année 1809, avec la réputation d'un prêtre très-recommandable.

M. Charles Rathier, né à Broons, de parents honorables, le 11 novembre 1747, fit avec distinction ses humanités et une partie de sa théologie au collége de Dinan. Il entra ensuite chez les Eudistes et y devint professeur jusqu'en l'année 1779, qu'il fut nommé à la cure de Broons, par M. de Boishüe, qui en était le patron laïque, en sa qualité de Seigneur du lieu. Élu député aux états-généraux, il abandonna des premiers l'ordre du Clergé et se réunit au Tiers. Il prêta le serment avec restriction, et voyant ensuite que l'assemblée nationale ne voulait en admettre aucune, il écrivit au procureur-syndic du district de Broons que le serment qu'il avait fait devait être regardé comme non avenu. Nous avons dit qu'il avait signé l'adhésion du Clergé du diocèse de Saint-Malo à l'*Exposition des principes* publiée par les évêques députés. Il paraît qu'il siégea à l'assemblée jusqu'à sa clôture; cependant nous ne trouvons son nom dans aucun des actes que les bons députés publièrent avant de cesser leurs fonctions. Revenu à Broons, M. Rathier ne fit qu'y reparaître. Une maladie l'enleva à l'âge de quarante-quatre ans, le 16 novembre 1791, et sans doute au moment où il allait être remplacé. Il eut la consolation de mourir dans son presbytère, avant qu'un intrus vînt s'en emparer. Il était estimé et aimé de ses paroissiens.

DIOCÈSE DE SAINT-BRIEUC.

M. Pierre Ruello, né en 1732 à Collinée, diocèse de Saint-Brieuc, était professeur au collége de la ville épiscopale, lorsque son évêque le nomma à la cure de Loudéac, paroisse qui est la plus populeuse du pays. Attaché à ses devoirs, il se montrait digne pasteur et il dut à sa bonne réputation d'être choisi par le Clergé du diocèse de Saint-Brieuc pour un de ses députés aux états-généraux. Homme droit et franc, il ne se tint pas assez en garde contre les séductions politiques qui entouraient certains députés des provinces; il abandonna son ordre, se réunit au Tiers, et fut insensiblement conduit à prononcer le fatal serment de fidélité à la constitution civile du Clergé. Son erreur ne dura pas long-temps; il se rétracta au bout de quelques jours, et le reste de sa vie il gémit sur cette démarche coupable. Voyant les dangers, que le Clergé fidèle courait à Paris, augmenter sans cesse, M. Ruello crut qu'il était prudent de quitter la capitale. Il en partit au mois d'avril 1791 pour retourner dans sa paroisse. Le bruit de sa prochaine arrivée mit en mouvement tous les habitants de Loudéac, et leur offrit une occasion précieuse, qu'ils ne laissèrent pas échapper, de manifester l'attachement qu'ils avaient pour leur pasteur. La garde nationale, pour lui faire honneur, alla en armes à sa recontre, toutes les maisons étaient illuminées, et ce fut au milieu des cris d'allégresse qu'il rentra dans son presbytère. Profondément touché de ce gracieux accueil, il en témoigna sa reconnaissance au prône le dimanche suivant; mais ces jours de joie ne devaient pas être de longue durée. Son état de prêtre rétracté le força de quitter sa paroisse dès la semaine qui suivit celle de son retour. M. Ruello se retira dans sa famille. La haine le poursuivit dans sa re-

traite, et il fut dénoncé à l'assemblée nationale. Il habita le Gouray jusqu'au moment où il passa à Jersey. Plus tard il se rendit en Angleterre, et l'on a pu voir dans cette histoire la charité qu'il montra, en devenant le serviteur des prisonniers français qui étaient détenus à Norman-Cross. Rentré en France en 1801, il s'empressa de reprendre l'exercice de ses fonctions pastorales à Loudéac, et s'y livra avec le zèle le plus édifiant. Pendant une disette qui affligea le pays, M. Ruello, n'écoutant que sa charité, vendit, pour nourrir les pauvres, un champ qu'il possédait Une maladie contagieuse, qui se déclara dans sa paroisse, en 1805, lui fournit une nouvelle occasion de montrer son dévouement à l'égard de son troupeau. Il était sans cesse occupé à procurer aux malades les secours spirituels jusqu'au moment où, atteint lui-même de l'épidémie, il succomba le 2 juillet 1805, à l'âge de soixante douze ans. Sa mort causa des regrets universels, et les indigents surtout pleurèrent amèrement la perte de ce charitable pasteur.

M. Jacques-Nicolas Hingant, appartenant par sa naissance à une famille riche et honorable qui lui laissa de la fortune, était recteur d'Andel, paroisse peu éloignée de Lamballe, lorsqu'il fut élu député du diocèse de Saint-Brieuc aux états-généraux. Lié d'amitié avec M. Ruello, il se réunit en même temps que celui-ci au Tiers; mais à l'exception de cette démarche, de laquelle il eut sans doute plus tard tout lieu de se repentir, il se montra pendant toute la durée de l'assemblée très-ferme dans sa foi, sans varier un seul instant. Il adhéra le 19 novembre 1790 à l'*Exposition des principes*, publiée par les évêques députés, refusa le serment et signa le compte rendu à leurs commettants, par plusieurs membres de la droite de l'assemblée nationale, à l'époque de

la clôture de cette assemblée. Il alla ensuite chercher en Angleterre un asile contre la persécution. De retour en France, il rentra dans sa paroisse et la gouverna jusqu'à sa mort, arrivée le 3 septembre 1822. M. Hingant était d'une haute stature et d'un aspect vénérable.

DIOCÈSE DE DOL.

M. François Symon, né à Vildé-la-Marine, le 23 janvier 1742, recteur de La Boussac et député de son diocèse aux états-généraux, céda au torrent et alla se réunir au Tiers, lorsque l'ordre du Clergé résistait encore. Alarmé des dangers qui menaçaient la foi, il en signa la déclaration publiée le 19 avril 1790 en faveur de la religion, par plusieurs bons membres de l'assemblée nationale et adhéra à l'*Exposition des principes*, qui parut au mois d'octobre suivant; puis, par une contradiction manifeste, il fit le serment le 3 janvier 1791; mais il se releva promptement de sa chute par une rétractation publique, et depuis ce moment il ne sortit plus de la bonne voie. On trouve sa signature parmi celles des députés qui, à la clôture de l'assemblée nationale, rendirent compte de leur conduite à leurs commettants, et parmi celles des membres du Clergé qui, ayant siégé à l'assemblée, donnèrent une déclaration destinée à manifester leur opposition aux diverses mesures prises contre la religion. Nous n'avons rien pu savoir de plus, touchant M. Symon. Il paraît qu'il subit l'exil, et qu'il rentra ensuite dans sa paroisse; mais il faut qu'il n'y soit revenu que tard, et ce qui nous le fait croire, c'est qu'il n'en était pas le desservant à l'époque de l'organisation du Clergé de Rennes, en 1803. On dit qu'il mourut en 1806.

M. N. Garnier, recteur de Notre-Dame, la plus impor-

tante des trois anciennes paroisses de la ville de Dol, fut porté par les suffrages du Clergé du diocèse à la députation, lors de l'ouverture des états-généraux en 1789. Il n'abandonna que tard l'ordre du Clergé, signa la déclaration du 19 avril en faveur de la religion et ne prêta pas le serment. Soit qu'il eût quitté Paris à cette époque, ou soit qu'il craignît de se compromettre, il ne figura plus dans aucun des actes que publièrent les bons députés. Nous pensons qu'il se réfugia en Angleterre. Peut-être y mourut-il, car il ne rentra pas dans sa paroisse et n'eut aucune autre place lors de l'organisation qui suivit le concordat de 1801 (1).

DIOCÈSE DE TREGUIER.

M. Julien Lucas, recteur du Minihy-Treguier (2), député de ce diocèse aux états-généraux, suivit l'exemple de presque tous les autres députés du Clergé de Bretagne, en se réunissant au Tiers. Mais il n'alla pas plus loin, il tint ferme et adhéra à l'*Exposition des principes,* par les évêques députés, ainsi qu'à la formule proposée par M. l'évêque de Clermont, lors de la prestation du serment de fidélité à la constitution civile du Clergé. Ce sont les seules occasions où nous ayons vu sa signature. Déporté en Angleterre, M. Lucas y finit ses jours pendant la révolution. Le collége de Treguier l'avait eu pour principal.

M. Jean-Marie Delaunay, né à Bécherel, le 9 mars

(1) Nous regrettons de ne pouvoir donner des détails plus précis touchant les députés du diocèse de Dol; mais les efforts que nous avons faits pour nous en procurer sont restés sans résultats.

(2) Dans la liste des députés aux états-généraux, on trouve son nom avec le titre de recteur du Minihy-Ploulan-Treguier.

1723, était religieux Prémontré de l'abbaye de Beauport, diocèse de Saint-Brieuc. Cette abbaye possédait plusieurs cures dans le diocèse de Treguier. Les supérieurs de M. Delaunay le nommèrent à celle de Plouagat-Châtelaudren, et il l'occupait lorsqu'il fut nommé député aux états-généraux. Esprit peu judicieux, il se laissa promptement entraîner par le parti ennemi de la religion, et, après s'être réuni au Tiers, il continua à marcher dans une mauvaise voie; aussi se présenta-t-il un des premiers à la tribune de l'assemblée nationale, le 27 décembre 1790, pour y prêter le serment schismatique. Il avait préludé à son apostasie, en approuvant, dès le 6 du même mois, le développement de l'opinion de Camus en faveur du serment, et en osant déclarer que les faux principes établis par ce député étaient des vérités exactes, conformes à la foi catholique. De retour en Bretagne, à la fin de 1791, il devint curé constitutionnel de sa paroisse. Il la quitta en 1793, et se retira dans sa famille à Dinan, où il mourut. M. Le Sage, son confrère, recteur de Boqueho, lui avait adressé, en 1790, un écrit, contre la constitution civile, sous ce titre : *Lettre d'un curé qui ne jurera pas à un curé qui jurera;* mais cet écrit, qui fut imprimé, ne produisit aucune impression salutaire sur M. Delaunay, homme superficiel et, dit-on, assez bizarre.

LISTE

Des Prêtres noyés dans la Loire, à Nantes, par les ordres de Carrier, représentant du peuple, les 14 *novembre et* 9 *décembre* 1793.

Douaud, chanoine de Nantes.
Matisse, chanoine de N. D. de Nantes.
Halloin de La Pénissière, doyen du Chapitre de Clisson.
Mongis, chanoine de Clisson.
Noël de Quebodec, chanoine de Clisson.
Le Sapeulx, chanoine de Clisson.
Loquet, chanoine de Clisson.
Le Normand, grand chantre de Dol.
Poullain de La Guerche, grand chantre d'Angers.
Fleuriau (1), recteur de Saint-Jean dans la cathédrale.
Dubois, recteur de Saint-Vincent.
Coat, recteur de Saint-Donatien.
Couvrard, recteur de Besné.
Brossaud, recteur de Saint-Jean de Corcoué.
Chevé, recteur de La Chapelle-sur-Erdre.
De La Marre, recteur de Bouvron.
Dugast, recteur de Gorges.
Gergaud, recteur de Plessé.

(1) Jusqu'à l'époque de la révolution, les curés en Bretagne n'étaient connus que sous le nom de recteurs, et les vicaires sous celui de curés. Cet usage s'est encore conservé dans plusieurs localités, au moins pour les pasteurs.

Hervé de La Bauche, recteur de la Trinité de Machecoul.
Rousseau, recteur de Rougé.
Juguet, recteur de La Marne.
La Combe, recteur de Corsept.
Le Coq, recteur du Gavre.
Le Quimener, recteur de Saint-André-de-Treize-Voies.
Loyan, recteur de Varades.
Martin, recteur de Bouaye.
Maussion, recteur d'Oudon.
Mulonière, recteur de Touvois.
Richard, recteur de Quilly.
Thobie, le jeune, recteur de Pouillé.
Tiger, recteur de Joué.
Cam, ancien curé du diocèse de Poitiers.
Baudet, ancien recteur de Saint-Brévin.
Le Paludier, ancien recteur de Saint-Liphard.
Moyon, ancien recteur d'Auverné.
Sezêtre, ancien archiprêtre de La Grolle.
Chère, sacristain de la cathédrale de Nantes.
Briand, vicaire de Cambon.
Briand, diacre d'office de la cathédrale de Nantes.
Brianceau, prêtre de Sainte-Croix.
Chrétien, prêtre de Puceul.
Bouchard, prêtre du Port-Saint-Père.
Cottard, prêtre du Loroux.
Curateau, sacristain de Saint-Denis à Nantes.
De La Marre, prêtre de Saint-Similien.
Gastepaille, prêtre de Saint-Clément.
Guérin, prêtre de Frossay.
Janvier, prêtre de Châteaubriand.
Lemercier, prêtre de Guérande.
Le Roi, prêtre de Saint-Eutrope.
Le Roi, prêtre de Puceul.
Masson, prêtre de Machecoul.

Sallé, prêtre de Boussay.

Soret, prêtre de Saint-Aignan.

Bernard, gardien des Cordeliers d'Ancenis.

D. Boutron, Chartreux.

D. Allereau, Chartreux.

Bonnet, recteur de Montaigu.

D. Bazile, Bénédictin.

P. Bret, religieux Récollet, directeur des dames de Sainte-Claire.

P. Forget, Récollet.

P. Guéguin de Kermorvan, Capucin.

P. Hers, Capucin.

D. La Passeq, Bénédictin.

D. Le Cerf, Bénédictin.

P. Le Grand, Capucin.

P. Pocet, Récollet.

P. Le Remeur, Cordelier, directeur des religieuses de Sainte-Élisabeth.

Stevin, Capucin.

Richard, vicaire de Varades.

Legé, vicaire de La Roussière.

Delamare, recteur de Bouvron.

P. Anaclet Laumaillé, natif de Rennes, gardien des Recollets de la Baumette à Angers.

De La Tullaye, vicaire-général, archidiacre de La Mée et chanoine de la cathédrale, mourut en prison.

M. Thobie aîné, recteur du Cellier, mourut aussi en prison.

M. Landeau, recteur de Moisdon, se sauva.

(1) On voit qu'il manque à cette liste un assez grand nombre de noms; mais nous n'avons pu la donner plus complète, faute de renseignements.

Nous n'avons pas joint ici les noms des prêtres venus d'Angers et qui périrent, au nombre de cinquante-huit, dans la seconde noyade.

LISTE

Des Ecclésiastiques bretons déportés à Rochefort en 1794 (1).

DÉPARTEMENT DES COTES-DU-NORD.

†* Bellivet (Pierre-Jean), vicaire de Rostrenen, diocèse de Quimper. 48 ans.

† Bernard (Jean-Marie), prêtre habitué de la paroisse de Lantic, diocèse de Saint-Brieuc. 39 ans.

Berthier (Julien-Jacques), prêtre, professeur de rhétorique à Dinan, diocèse de Saint-Malo. 39 ans.

Besson (Antoine), diacre de Saint-Brieuc. 28 ans.

Bouloign (Ch.-Julien-Xiste), curé de Maël-Pestivien, diocèse de Quimper. 43 ans.

Bourgault (Hyac.-Charles), prêtre du diocèse de Saint-Brieuc. 29 ans.

† Cajan (Guillaume-Marie), dit le P. Casimir, Capucin de la maison de Nantes. 27 ans.

Corlay (Julien), prêtre de Plédran, diocèse de Saint-Brieuc. 49 ans.

† Fercoq (Charles-Marie), curé de Plufur, diocèse de Treguier. 39 ans.

(1) Copiée sur la liste générale dressée par M. l'abbé Thibiat, déporté de la Moselle, mort vicaire-général et supérieur du grand séminaire de Metz, le 30 octobre 1832. Il peut s'y trouver quelques erreurs de noms.

* Les noms marqués d'une croix indiquent que les prêtres sont morts sur les vaisseaux.

† Hervé (Jean-Mathurin), prêtre de Hénon, diocèse de Saint-Brieuc. 38 ans.

† Juhel (Alexis), prêtre de Lanrelas, diocèse de Saint-Malo. 62 ans.

† Julien (Jean), vicaire de Glomel, diocèse de Quimper. 53 ans.

† Lejan (Jacques), vicaire de Brelevenez, diocèse de Treguier. 55 ans.

† Le Coant (François), vicaire de Burtulet, diocèse de Quimper. 44 ans.

Le Marchand (Julien-René), vicaire de Mégrit, diocèse de Saint-Malo. 36 ans.

Le Mignon (Jean), diacre de Quimper. 28 ans.

Le Noan (Louis), vicaire de Calanhel, diocèse de Quimper. 34 ans.

† Le Saulnier (François-Mathurin), sous-diacre du diocèse de Saint-Brieuc. 27 ans.

Lescan (Jean-Gabriel), prêtre de Trémeloir, diocèse de Saint-Brieuc. 38 ans.

† Le Toulec (Louis), vicaire de Sené, diocèse de Vannes. 31 ans.

Padel (Julien-Guillaume), dit le Frère Sébastien, Capucin du diocèse de Saint-Brieuc. 27 ans.

† Pergaud (Gabriel), Génovefain de Beaulieu, diocèse de Saint-Malo. 41 ans.

† Prat (Gilles-Marie), habitué de Plouzelambre, diocèse de Treguier. 32 ans.

† Quetier (Olivier), prêtre du diocèse de Saint-Brieuc, mort sur la galiote, en route. 57 ans.

† Raoul (Jean), prêtre de Saint-Brieuc. 49 ans.

† Veilhon (Jean-Joseph), curé de Megrit, diocèse de Saint-Malo. 40 ans.

† Le prieur des Augustins de Lannion, qui se nommait le P. Jacquemart, et était déporté de la Meuse. 55 ans.

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE.

† Alexandre (Louis), dit Frère Louis, convers Capucin de Morlaix, diocèse de Treguier. 50 ans.

Andro (Yves), vicaire de Combrit, diocèse de Quimper. 41 ans.

Balanec (François-Marie), curé de Lennon, diocèse de Quimper. 58 ans.

† Calvez (Jean), curé de Treguennec, diocèse de Quimper. 60 ans.

† Corvoisier (Joseph-Marie), curé d'Irvillac, diocèse de Quimper. 59 ans.

Caroff (Bernard), vicaire de Pontchrist, Trève de Ploudiry, diocèse de Léon. 46 ans.

Floch ou Le Floch (Alain), prêtre du diocèse de Quimper. 30 ans.

Garrec (Ignace), vicaire de Querrien, diocèse de Quimper. 65 ans.

Gloüaguen (Jean), prêtre du diocèse de Quimper. 40 ans.

Graverand (Louis), curé de Roscanvel, diocèse de Quimper. 50 ans.

Goardon (Yves), vicaire de Primelin, diocèse de Quimper. 57 ans.

Jacob (Philippe), curé de Laz, diocèse de Quimper. 60 ans.

Joncourt (Jean-Marie), chapelain du diocèse de Quimper. 36 ans

† Kerlen (Pierre-Joseph), curé de Daoulas, diocèse de Quimper. 50 ans.

Kerloc'h (Clet), prêtre du diocèse de Quimper. 38 ans.

Keriset (Jean), prêtre du diocèse de Quimper. 34 ans.

Kernilis (Pierre), chapelain du diocèse de Quimper. 48 ans.

Lalouelett (François-Joseph), vicaire du diocèse de Quimper. 43 ans.

† Le Bis (Guillaume), curé de La Feuillée, diocèse de Quimper. 58 ans.

† Le Clerc (Charles-César), curé de la Forêt, diocèse de Quimper. 44 ans.

Le Gall (Louis), prêtre habitué de la cathédrale de Quimper. 34 ans.

† Le Lièvre (Gatien), carme de Pont-L'Abbé, diocèse de Quimper. 60 ans.

Le Masson (Simon), desservant de Sernet, diocèse de Léon. 57 ans.

Mardic (Jean), vicaire de Pemeurit, diocèse de Quimper. 48 ans.

Mevel (Henri), vicaire de Ploineur, diocèse de Quimper. 37 ans.

Moreau ( ), vicaire du Cloître, diocèse de Treguier. 36 ans.

† Plassard (Germain), vicaire de Pleyben, diocèse de Quimper. 50 ans,

Querno (Jean), vicaire du diocèse de Quimper, 37 ans.

Tranosi (Jean-Baptiste-Louis), curé de Pleyben, diocèse de Quimper. 54 ans.

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN.

† Benoît (Vincent), prêtre à Sulniac, diocèse de Vannes. 50 ans

† Bernard (Louis-Augustin), vicaire de Bilio, diocèse de Vannes. 40 ans.

† Brulon (André-François), prêtre de Vannes. 49 ans.

† Colober (Julien), aumônier des Ursulines de Vannes. 36 ans.

† Gardie La Chapelle (Louis-Joseph), prêtre de Vannes. 40 ans.

Jogo (Henri), prêtre de Languidic, diocèse de Vannes. 33 ans.

† Hervé (Pierre), vicaire de Maure *, diocèse de Vannes. 32 ans.

† Le Bihan (Sébastien), vicaire de Saint-Gerand, diocèse de Vannes. 46 ans.

Le Goff (Etienne), prêtre du diocèse de Vannes. 50 ans.

Le Roi (Mathurin), diacre du diocèse de Quimper. 30 ans.

† Le Thiec (Jean), vicaire de Marzin, diocèse de Vannes. 51 ans.

Lorcy (Jean-Marie), vicaire de l'île Donat, diocèse de Vannes. 34 ans.

† Pierre (Pierre), professeur au collége de Vannes. 48 ans.

† Riguidel (Jean-Louis), aumônier de religieuses au diocèse de Vannes. 32 ans.

† Robert (Jean-Pierre), vicaire de Glenac, diocèse de Vannes. 46 ans.

Roland (Jean), dit le Père Isidore, provincial des Récollets à Vannes. 44 ans.

† Le Toullec (Louis), vicaire au diocèse de Vannes. 28 ans.

Tual (Jean), prêtre du diocèse de Vannes. 29 ans.

* Maure était du diocèse de Saint-Malo.

LISTE

Des Ecclésiastiques bretons déportés à la Guyane pendant l'année 1798.

Par la frégate *la Décade*.

† * Agaisse (Pierre-François), clerc de Rezé, diocèse de Nantes. 25 ans.

† Becherel (Augustin), vicaire de Villepot, diocèse de Rennes. 45 ans.

† Boterf (Marc), vicaire de La Roche-Bernard, diocèse de Nantes. 40 ans.

† Bougeard (Jean-Baptiste), vicaire d'Iffendic, diocèse de Saint-Malo. 35 ans.

Brodin (Pierre-Julien), vicaire de Piré, diocèse de Rennes. 34 ans.

Carval (Jean), vicaire de Balannec, diocèse de Quimper. 45 ans.

Colleno (Jean-Louis), prêtre du diocèse de Vannes. 48 ans.

† Combaut (Jean), vicaire de Saint-Martin de Morlaix, diocèse de Léon. 44 ans.

De La Croïx (Julien), principal du collége de Dol. 37 ans.

Deluen (Jean-François), vicaire de Nort, diocèse de Nantes. 60 ans.

* Les noms marqués d'une croix indiquent que les prêtres sont morts en mer ou à la Guyane.

† Denoual (Vincent), archiprêtre de la cathédrale de Vannes. 57 ans.

Duval (Guillaume), vicaire de Sainte-Pazanne, diocèse de Nantes. 40 ans.

Feutray (Jean), religieux Trinitaire, du diocèse de Vannes. 42 ans.

De Kericuff (Guillaume-Nicolas), chanoine de Saint-Paul à Saint-Denis près Paris, natif de Morlaix. 47 ans.

Lainé (Jean), recteur de Saint-Julien de Vouvantes, diocèse de Nantes. 50 ans.

† Le Bail (Alexis), vicaire de Sulniac, diocèse de Vannes. 43 ans.

† Le Boursicault (Pierre), vicaire de Sarzeau, diocèse de Vannes. 36 ans.

† Le Corre (Alexis), diacre de Martigné, diocèse de Rennes. 30 ans.

Le Diffon (Charles), vicaire de Crach, diocèse de Vannes. 38 ans.

† Le Divellec (Louis), archiprêtre de la cathédrale de Vannes. 52 ans.

Le Jolly (Jean), recteur de Plémet, diocèse de Saint-Brieuc. 52 ans.

† Le Maître (Jean), religieux Bernardin du diocèse de Nantes. 42 ans.

† Le Pape (André), vicaire de Sainte-Triphine, diocèse de Quimper. 43 ans.

Nogue (René), curé de la Trève de Blesruais, diocèse de Saint-Malo. 44 ans.

Paigné (Guillaume-Jean), recteur de Saulnières, diocèse de Rennes. 46 ans.

Pavec (Yves), vicaire de Plogonec, diocèse de Quimper. 47 ans.

Prigent (Jean-Guillaume), vicaire de Glomel, diocèse de Quimper. 39 ans.

† Santerre (Julien-Mamert), vicaire de Grandchamp, diocèse de Nantes. 47 ans.

† Vallée (Alexis-Jean), recteur de Plouhinec, diocèse de Vannes. 43 ans.

Par la frégate *la Bayonnaise*.

Marduel (Humbert), religieux Augustin du couvent de Rennes, natif de Lyon. 34 ans.

Massiot (Jean-François), vicaire de Saint-Helier à Vannes. 39 ans.

On compte encore parmi les ecclésiastiques bretons, déportés à la Guyane, les deux suivants ; mais nous ne savons par quel bâtiment ils y parvinrent.

N. Coursin, Capucin à Vannes.

De Willon, prêtre du diocèse de Quimper.

LISTE

Des Prêtres bretons déportés à l'île de Ré en 1798 *et l'année suivante* (1).

Aumont (Joseph-Marie), du Vivier, prêtre à Dol, le 16 juillet 1799 (2). 35 ans.

Ballay (Jean-Pierre), né à Genevrey, Dominicain à Morlaix, diocèse de Treguier. 26 mars 1799. 51 ans.

Benis (Gabriel), né à Saint-Laurent, vicaire de Saint-Germain-sur-Ille, diocèse de Rennes. 6 novembre 1798. 37 ans.

Berthou (Yves-Marie), prêtre à Tremaouezan, diocèse de Léon. 29 avril 1799. 45 ans.

Bizien (Rolland), de Plougoulm, curé de Quernovez, diocèse de Léon. 6 octobre 1799. 49 ans.

Bodinier (Charles), né et vicaire à Anets, diocèse de Nantes. Déporté à la Guyane le 30 octobre 1797.

Boncors (Jacques-Marie), de Rostrenen, vicaire de Trebrivan, diocèse de Quimper. Déporté à la Guyane le 27 juin 1798. 38 ans.

Bouloign (Charles-Julien-Sixte), curé de Maël-Pestivien, diocèse de Quimper. 5 octobre 1798. 46 ans.

(1) Extraite de la liste générale, publiée par M. Louis Petit, curé de Courgenay, diocèse de Sens, et l'un des déportés. 1 vol. in-8°. La Rochelle, Lhormandie, 1799.

(2) Cette date indique l'époque de l'arrivée des prêtres déportés à l'île de Ré.

Bourel (François-Efflam), de Plouagat-Guérand, prêtre à Lanmeur, diocèse de Dol. 24 juin 1798. 42 ans.

Boury (Pierre-Etienne), né et prêtre à Saint-Abraham, diocèse de Saint-Malo. Déporté à la Guyane, 13 juin 1798. 55 ans.

Boyere (Jean), de la Chapelle-Saint-Aubert, vicaire d'Izé, diocèse de Rennes. 31 août 1798. 42 ans.

Briand (Louis), vicaire en chef de la Chapelle-Gasseline, diocèse de Vannes. 26 mars 1799. 49 ans.

Briand (Louis) directeur de religieuses à Guingamp, diocèse de Treguier. 29 juin 1798. 48 ans.

Brusq (Sébastien), de Poullan, vicaire de Tréboul, diocèse de Quimper. Déporté à la Guyane, 27 juin 1798. 59 ans.

Berthoys (Pierre-Michel), prêtre à Châtillon en Vandelais, diocèse de Rennes. 2 août 1798. 48 ans.

Buhot (François-Marie), né et prêtre à Plougras, diocèse de Treguier. 26 mars 1799. 35 ans.

Cadenet (Pierre), né et prêtre à Quiberon, diocèse de Vannes. 27 juin 1798. 33 ans.

Caroff (Bernard), né et prêtre à Ploudiry, diocèse de Léon. 26 mars 1799. 50 ans.

Cathenos (René), de Saint-Pern, curé de Taden, diocèse de Saint-Malo. 30 mai 1799. 60 ans.

Chastang (Jean), de Guer, prieur de La Telhais, diocèse de Saint-Malo. 12 juin 1799. 48 ans.

Clément (Pierre), né et curé à Saint-Didier, diocèse de Rennes, 12 octobre 1798. 53 ans.

Clouet (Pierre), diacre, né à Sucé, diocèse de Nantes. 2 février 1799. 32 ans.

Colin (Pierre), de Guipavas, prêtre à Plabenec, diocèse de Léon. 22 juin 1798. 34 ans.

Corsin (Jean-Baptiste-Marie de), abbé de Lanvaux, né et chanoine à Rennes. 31 août 1798. 46 ans.

Corgat (Pierre), de Plourach, curé de Landevarzec, diocèse de Quimper. 29 avril 1799. 56 ans.
Dalabardon (Jacques), vicaire de Landeda, diocèse de Léon. 26 septembre 1799. 46 ans.
Denillou (Jean-François), du Faouet, curé d'Ergué-Armel, diocèse de Quimper. 22 août 1798. 58 ans.
Derrien (François), de Saint-Thurien, vicaire de Saint-Corentin, diocèse de Quimper. 9 juillet 1799. 47 ans.
Dohollou (Guillaume), curé de Ploulec'h, diocèse de Treguier. 12 août 1798. 56 ans.
Faligant (Nicolas-François), prêtre du Collége, né à Rennes. le 31 août 1798. 42 ans.
Fornier (Anthelme), de Belley, curé de Montauban, diocèse de Saint-Malo. 31 août 1798. 45 ans.
Gallo (Jacques), prêtre de Saint-Patern, né à Vannes. Déporté à la Guyane le 25 mai 1798.
Goasduff (Pierre), du Drennec, prêtre à Bodilis, diocèse de Léon. 2 janvier 1799. 50 ans.
Guenveur (Louis), né et vicaire à Lanvellec, diocèse de Dol. 30 mai 1799. 48 ans.
Guezou (Vincent), de Quimper-Guezenec, curé de Brélidi, diocèse de Treguier. 30 mai 1799. 43 ans.
Guillaume (Pierre), de Maël-Pestivien, prêtre à Bothoa, diocèse de Quimper. 16 juillet 1799. 34 ans.
Guillerm (Michel), de Plounéour-Menez, vicaire, diocèse de Léon. 29 juin 1798. 59 ans.
Hamard-la-Chapelle (Charles-François), né à Rennes. 31 août 1798. Mort à l'h. 28 août 1799. 52 ans.
Haquard (Jean), d'Andouillé, curé de Broons-sur-Vilaine, diocèse de Rennes. 31 août 1798. 55 ans.
Hardy (Pierre), de Servon, vicaire de Bain, diocèse de Rennes. 5 décembre 1798. 37 ans.
Henriot (Jean), né et vicaire à Guer, diocèse de Saint-Malo. Déporté à la Guyane. 27 juin 1798. 42 ans.

Hervé (Joseph), de Hénon, diocèse de Saint-Brieuc, vicaire de Montrelais, diocèse de Nantes. 7 août 1798. 39 ans.

Jacob (Gabriel), de Ploudaniel, Carme à Quintin, diocèse de Saint-Brieuc. 29 avril 1799. 48 ans.

Jego (Henri), né et prêtre à Vannes. 28 février 1799. 37 ans.

Jouan (Guillaume), de Gaël, prêtre de Saint-Léri, diocèse de Saint-Malo. 26 mars 1799. 35 ans.

Jouanin (René), né et prêtre à Etables, diocèse de Saint-Brieuc. 30 mai 1799. 48 ans.

Kerusoré (Jean), de Ploudiry, vicaire de Kersaint, diocèse de Léon. 29 juin 1798. 47 ans.

Laizeris (Joseph-Marie), de Brielles, chanoine à Vitré, diocèse de Rennes. 7 septembre 1799. 56 ans.

Lazou (François), né et vicaire à Garlan, diocèse de Treguier. 17 octobre 1798. 65 ans.

Le Bescond de Coatpont (Roland-Michel-Márie), de Rosporden, curé de Poullan, diocèse de Quimper. 29 juin 1798. 44 ans.

Le Bihan (Etienne), de Goariva, curé de Plounevez-Moèdec, diocèse de Treguier. 18 août 1799. 71 ans.

Le Borgne (Paul), né et prêtre à Gourin, diocèse de Quimper. 6 octobre 1799. 44 ans.

Le Coedic (François), de Laniscat, vicaire de Maël-Carhaix, diocèse de Quimper. 30 mai 1799. 46 ans.

Le Coedic (Jean-François), de Merléac, vicaire de Trebrivan, diocèse de Quimper. 30 mai 1799. 47 ans.

Le Coq (Louis), de Saint-Juvat, curé de Saint-Onen, diocèse de Saint-Malo. 30 mai 1798. 51 ans.

Le Feuvre (Pierre), de La Chapelle-Bouexic, prêtre à Saint-Ganton, diocèse de Saint-Malo. 7 septembre 1799. 39 ans.

Le Floc'h (Toussaint-Yves), de Lesneven, curé de Sizun, diocèse de Léon. 7 mai 1799 63 ans.

Le Franc (Jean), né et vicaire à l'île d'Ars, diocèse de Vannes. 7 août 1798.

Le Joncour (Jean), de Pouldergat, prêtre au Cloître-Pleyben, diocèse de Quimper. 26 mars 1799. 44 ans.

Le Mée (François-Florimond), de Plélan-le-Grand, curé de Meneac, diocèse de Saint-Malo. 6 août 1799. 49 ans.

Lemoal (Jean), de Spézet, vicaire à Pont-l'Abbé, diocèse de Quimper. 26 mars 1799. 40 ans.

Lemoine (Yves), de Lanrelas, curé de Mauron, diocèse de Saint-Malo. 6 août 1799. 52 ans.

Le Pouliquen (François-Joseph), né et prêtre à Pordic, diocèse de Saint-Brieuc. 16 juillet 1799. 37 ans.

Le Quentrec (Mathurin), de Bignan, Chartreux d'Auray, diocèse de Vannes. 29 octobre 1799. 36 ans.

Le Saoult Yves), de Plouider, curé de Trefflaouenan, diocèse de Léon. 26 août 1798. Mort à l'hôpital, le 8 mai 1799. 70 ans.

Le Sénéchal (Jean), de Pleurtuit, vicaire de Saint-Malo de Dinan, diocèse de Saint-Malo. 30 mai 1799. 44 ans.

Levenez (Alain), né et vicaire à Spézet, diocèse de Quimper. 29 juin 1798. 47 ans.

Lucas (Joseph), de Pleucadeuc, vicaire de Molac, diocèse de Vannes. 5 décembre 1798. 48 ans.

Le Forestier (Pierre), de Lescouet, curé de la Trève de Perret, diocèse de Vannes. 30 mai 1799. 43 ans.

Macé (Ignace), de Bourseul, curé de la Trinité en Porhoët, diocèse de Saint-Malo. 27 avril 1799. 67 ans.

Marchand (François), d'Acigné, vicaire de Domagné, diocèse de Rennes. 5 décembre 1798. 47 ans.

Martin (Pierre-Anne), né et Carme à Nantes. 6 août 1798. 42 ans.

Maurice (Jean), né et vicaire à Sarzeau, diocèse de Vannes. 29 octobre 1799. 50 ans.

Mégret (Louis), de Trémeur, vicaire de Caulne, diocèse de Saint-Malo. 30 mai 1799. 38 ans.

Michelot (François-Barthélemi), de Frossay, vicaire de la basse Indre, diocèse de Nantes. 6 août 1798. 43 ans.

Morlier (Joseph), d'Argentré, vicaire de Brielles, diocèse de Rennes. 31 août 1798. Mort à l'hôpital, le 16 septembre 1799. 51 ans.

Morvan (Jean), né et prêtre à Plumelin, diocèse de Vannes. 26 mars 1799. 51 ans.

Nicolas (Étienne), de Noyal-Pontivi, curé de Tréal, diocèse de Vannes. 2 janvier 1799 67 ans.

Nicolas (Jean), de Plouer, chapelain de la cathédrale de Saint-Malo. 30 mai 1799. 48 ans.

Nigeou (Yves), né et prêtre à Plouigneau, diocèse de Treguier. 18 août 1797. 33 ans.

Pallier (Jean-Baptiste), de Limoges, Bernardin de Villeneuve, diocèse de Nantes. 16 juin 1799. 59 ans.

Pennec (Joseph-Marie), né et prêtre à Plestin, diocèse de Treguier. 17 novembre 1799. 38 ans.

Perrier (Paul), de Montautour, vicaire de Mordelles, diocèse de Rennes. 31 août 1798. 36 ans.

Piclet (Jean), de Saint-Nic, curé de Locronan, diocèse de Quimper. 7 août 1798. 59 ans.

Plantart (Jean), de Guer, vicaire de Mohon, diocèse de Saint-Malo. 29 octobre 1799. 39 ans.

Plantart (Pierre), de Guer, prieur-curé de Mohon, diocèse de Saint-Malo. 29 juillet 1799. 47 ans.

Potier (Louis-Marie), de Pontivy, curé de Locminé, diocèse de Vannes. Déporté à la Guyane. 27 juin 1798. 35 ans.

Poupart (François), né et vicaire à La Boussac, diocèse de Dol. 18 octobre 1798. 41 ans.

Prével (Félix), né et vicaire à Fains, diocèse de Rennes. 6 novembre 1799. 47 ans.

Prigent (Jean), né et curé à Plouguernevel, diocèse de Quimper. 30 mai 1799. 48 ans.

Puissant (Jean-François), de Muzillac, vicaire d'Ambon, diocèse de Vannes. 18 août 1799. 39 ans.

Puren (Joseph), né et prêtre à Pluvigner, diocèse de Vannes. 28 mai 1799. 42 ans.

Queré (Maurice), de Plounevez-Quintin, prêtre à Neulliac, diocèse de Quimper. 28 février 1799. 40 ans.

Richard (Louis), né et prêtre à Locminé, diocèse de Vannes. 5 octobre 1798. 61 ans.

Roblaire (Alexis-Joseph), de Mauron, vicaire de Néant, diocèse de Saint-Malo. 6 mars 1799. 46 ans.

Saunier (Louis-Guillaume), né et vicaire à Morlaix, diocèse de Treguier. 29 juin 1798. 33 ans.

Simonneaux (François), d'Acigné, curé de Melesse, diocèse de Rennes. 31 août 1798. 42 ans.

Thalamot (Michel), d'Esquibien, prêtre au Saint, diocèse de Quimper. 19 mai 1799. 40 ans.

Toullier (Joseph-Gaspard), de Saint-Broladre, chanoine de la cathédrale de Dol. 31 août 1798. 42 ans.

Villeloys (Pierre-Alexandre-Mathurin), prêtre à Carentoir, diocèse de Vannes. 11 octobre 1799. 48 ans.

Yvenat (Jérôme), professeur de théologie à Quimper. 6 août 1798. 50 ans.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

TOME I , *passim*, au lieu de Retiers, *lisez* Rhétiers.

Pag. 320, ligne 8, *effacez* mais.

Page 486, au lieu de Dumaillé, *lisez* Laumaillé,

TOME IIe, page 112, au lieu de Guillemette N., *lisez* Guillemette Gautier.

Page 209, avant Tournois, *ajoutez* : François-Jérôme,

Page 213, avant de Rabec, *ajoutez* : Paul-Gédéon.

Page 223, au nom de Robin, *ajoutez* : vicaire d'Inzinzac, et à celui de Manour, *ajoutez* : de Languidic.

Page 308, au lieu de Ploulan, *lisez* Poullan.

Feuille 22, page 251, *lisez* 351.

Page 407, ligne 14, au lieu de auxquels, *lisez* auquel,

Page 519, au lieu de Combrit, *lisez* Lambourg.

TABLE

DES MATIÈRES DU PREMIER VOLUME.

LIVRE PREMIER.

LIVRE SECOND.

LIVRE TROISIÈME.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

TABLE

DES MATIÈRES DU SECOND VOLUME.

SUITE DU LIVRE TROISIÈME.

LIVRE QUATRIÈME.

LIVRE CINQUIÈME.

